



groupe recherche action  
GRAC



**Cit'in**

**Programme de recherche**  
**Expérimentations démocratiques pour la transition écologique**

# Habiter la transition. Trois modalités d'expérimentations démocratiques en milieu urbain

**Rapport final**  
**12 mars 2021**

*Groupe Recherche Action (GRAC)*

[grac@cooprechercheaction.org](mailto:grac@cooprechercheaction.org)

**Membres de l'équipe :**

Rémi ELIÇABE, Amandine GUILBERT, Yannis LEMERY

# Table des matières

<b>Remerciements.....</b>	<b>5</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
Éléments de contexte : du développement durable à la transition écologique.....	6
Pluraliser le sens de la transition écologique.....	7
Multiplicité des modes d'expérimentations politiques et écologiques.....	8
Une proposition de recherche : explorer des expérimentations politiques articulant dynamiques de l'habiter et déploiements de la transition écologique.....	9
Ressaisir la charge expérimentale au sens fort.....	9
Redéfinitions de la politique environnementale au sein des expérimentations en matière de transition écologique.....	10
Implications théoriques d'un montage ethnographique.....	12
Présentation des terrains.....	13
Le site des Murs à Pêches à Montreuil.....	13
La coopérative d'habitants Chamarel à Vaulx-en-Velin.....	13
Le rôle de la plateforme Ecoréno'v dans le cadre de l'écორénovation du parc privé en copropriété.....	14
Méthodologie.....	15
Des enquêtes au long cours.....	15
Heuristique du contraste.....	16
Des expérimentations contrastées.....	16
Des rapports avec les institutions contrastées.....	16
Des rapports à l'habiter contrastés.....	17
Symétriser la démarche expérimentale.....	17
<b>Partie 1. Expérimentation.....</b>	<b>20</b>
Introduction. Expérimentations dans la transition.....	20
<b>1.1. Chapitre 1. Les dimensions expérimentales du projet Chamarel.....</b>	<b>23</b>
1.1.1. Reprendre le fil ou se resituer dans une trajectoire d'expérimentation.....	23
Inventer Chamarel ou comment faire du neuf avec du (des?) vieux.....	23
Deux grands précédents.....	24
Une référence architecturale : le Toit Vosgien.....	24
Au voisinage du Village Vertical, première coopérative d'habitants.....	25
1.1.2. Trajectoire d'innovation juridique et institutionnelle.....	27
Faire entrer les coopératives au format SAS, ou le paradoxe des sociétés par actions anti-spéculatives.....	28
Chamarel et les spécificités d'une coopérative gigogne.....	30
La dynamique d'innovation institutionnelle : Chamarel et son halo expérimental.....	32
1.1.3. Imaginer en dur : les enjeux expérimentaux de la construction.....	38
Expérimenter par la maîtrise d'ouvrage collective.....	38
Le chantier expérimental.....	39
Un bâtiment expérimental : où mesurer les performances... et les ratés.....	41
1.1.4. Cinq manières de nouer expérience ordinaire et expérimentation.....	43
Ordinariser l'expérimentation.....	43
Expérimenter en constituant une communauté d'expérience qui fonctionne comme une combinaison d'expertises et de sensibilités.....	44
Mettre les formes.....	45
Créer et entretenir une multiplicité d'agences collectives.....	47
Quatre fonctions de la mosaïque formelle.....	47

Donner du jeu.....	49
Conclusion : Égalité des intelligences et effraction politique.....	50
<b>1.2. Chapitre 2. Un archipel d'expérimentations écologiques aux Murs à Pêches.....</b>	<b>53</b>
1.2.1. Expérimenter en lien avec le passé du lieu.....	54
La SRHM dans les Murs à Pêches.....	55
Créer sa propre trajectoire expérimentale.....	60
1.2.2. Cultiver pour accroître la biodiversité.....	65
La permaculture comme expérimentation de liens fragiles.....	66
Ensemencer la ville : étendre l'expérimentation permaculturelle au milieu urbain.....	68
Expérimenter dans les ruines : une écologie de l'impur.....	70
1.2.3. Expérimenter des formes de vie.....	72
Faire corps avec le paysage.....	73
Esthétique de l'habiter.....	75
<b>1.3. Chapitre 3. Ecoréno'v, un dispositif d'expérimentation institutionnelle pour la transition écologique.....</b>	<b>79</b>
Des agences ad hoc pour la transition : les ALEC.....	83
Le dispositif expérimental Ecoréno'v.....	85
<b>Partie 2. Politique.....</b>	<b>92</b>
Introduction. Démocratiser la transition .....	92
<b>2.1. Chapitre 4. Les Murs à Pêches : politique d'une zone-frontière.....</b>	<b>94</b>
2.1.1. Un espace-temps qui résiste à sa conversion métropolitaine.....	97
Une transition inscrite dans la durée.....	97
Le long déclin de l'horticulture et le désintérêt progressif pour le site des Murs à Pêches .....	97
Le renouveau de l'intérêt pour les Murs à Pêches.....	98
Changer notre regard sur les friches urbaines : la transition comme suspension.....	100
L'échec des projections urbanistiques.....	101
Faire exister un nouveau grand projet pour les Murs à Pêches.....	101
Retours du terrain : l'inadéquation du projet à ses réalités contrastées.....	104
Un site qui résiste à sa conversion.....	106
2.1.2. Friction.....	107
La friction en latence : émergence d'un public à l'échelle du quartier.....	108
Intensification de la friction.....	111
Quand la friction devient irritation.....	115
La colère de Fred du Sens de l'Humus.....	116
La création d'une OAP spécifique aux Murs à Pêches ne calme pas les irritations .....	118
Frictions sans fin.....	121
Conclusion : Frictions créatrices, communs latents.....	124
La puissance fragile du Middle Ground, trois caractéristiques des frictions créatrices	124
Métropolisation par le bas.....	127
Transition comme suspension et communs latents.....	128
<b>2.2. Chapitre 5. Histoires politiques de Chamarel : cheminer en dissidence.....</b>	<b>130</b>
2.2.1. Introduction. Notes pour un chapitre fantôme : cinq propositions expérimentales de démocratisation.....	130
2.2.2. Contre les grands modèles de transition : multiplier les « petits pas de côté ».....	132

Critiques endogènes de la notion de transition.....	132
La stratégie interstitielle : une politique des engagements situés.....	136
Autonomie.....	140
2.2.3. Inscrire Chamarel dans la vie politique locale.....	143
S'installer « là où il y a des interstices ».....	143
Faire école.....	145
L'inscription dans le quartier ou « la politique du moindre geste ».....	149
2.2.4. La fabrique d'une portée politique.....	154
Quand micro et macro communiquent directement.....	155
Comment un « petit acteur » devient grand.....	158
<b>2.3. Chapitre 6. Les chemins tortueux d'une décision politique : l'écórénovation.....</b>	<b>162</b>
2.3.1. Les lignes stratégiques du dispositif Ecoréno'v.....	162
Quatre régimes de copropriété... et de l'art de les faire basculer.....	162
Les deux économies politiques de la transition.....	164
2.3.2. Mises en actes et mise en scène politique de la décision d'écórénovation.....	166
Coulisses et machineries d'une AG extraordinaire de la copropriété des Platanes.....	166
Une dynamique de séance : quelques controverses et leurs figures obligées.....	169
Fabrique du consentement et alliages technico-politiques.....	172
Le vote des travaux : moments fugaces de la transition dans le vieux théâtre démocratique.....	175
<b>3. Conclusion. Épaissir le présent, tracer des géographies intimes.....</b>	<b>178</b>
3.1. Éléments de synthèse.....	178
3.1.1. Ressaisie synthétique terrain par terrain.....	178
Chamarel.....	179
Les Murs à Pêches.....	180
Le dispositif Ecoréno'v.....	181
3.1.2. Quelles expérimentations, pour quelle démocratisation de la transition écologique ?.....	182
Des expérimentations politiques encadrées.....	182
Démocratiser la transition / reterritorialiser la politique.....	186
Élargir les cercles de la politique.....	189
Une politique de la recherche qui n'en sort pas indemne.....	190
Explorer d'autres topologies de la transition.....	191
3.2. Lignes émergentes.....	193
3.2.1. Les économies de la transition.....	194
Chamarel ou le mythe de deux économies.....	195
Les économies morales de l'écórénovation.....	195
Dans les Murs à Pêches : des économies de bout de ficelles.....	196
3.2.2. Grandeurs et précarité des expérimentations pour la transition.....	196
Une précarité ambiguë.....	196
Le serpent de mer du changement d'échelle.....	197
<b>Bibliographie.....</b>	<b>200</b>

## Remerciements

Nous remercions rarement ceux et celles sans qui pourtant nos travaux n'existeraient tout simplement pas. Cette fois-ci, nous avons décidé de déroger à cette règle tacite, parce que notre dette envers eux apparaît, à l'issue de ce travail, trop manifeste.

Nous remercions d'abord tous les habitants de la coopérative d'habitants Chamarel : Marcelle Arnould, Danielle Blazquez, Patrick Chrétien, Madeleine Diez, Michèle Delaère, Anne Frostin, Béatrice Jean, Frédéric Jean, Hélios Lopez, Hélène Marie-Luce, Marie-Line Motton-Sintès, Chantal Nay, Janine Perrot, Suzanne Richard, Monique Sceut, Jacinta Sarmento, Jean Sintès ainsi que Pete Kirkham, Christiane Chateauxvieux d'Habicoop, Clément Bel et Valérie Morel. La collaboration que nous avons construite ensemble tout au long de cette enquête était proprement formidable.

Aux Murs à Pêches, nous remercions tous les acteurs rencontrés et en particulier Frédéric Géral et toute l'équipe du Sens de l'humus, Pascal Mage et les membres de l'association Murs à Pêches, Bernard Lelièvre et la SRHM, Patrick Fontaine, Diana Tempia et les membres de l'association Fruits Défendus, Jeanne Studer, Aurélien Rol-Tanguy et les membres de l'association Lez'arts dans les murs, Matthieu du théâtre de la Girandole, les membres de l'association d'Un peu plus pré, Caroline de l'association Jardin des couleurs ainsi que Sébastien Vandewalle.

Nous remercions aussi tous les collègues chercheurs qui nous ont apporté leur aide, particulièrement François Thoreau, pour sa vivacité d'esprit, son enthousiasme et son amitié infaillible, Vinciane Despret, pour nous proposer *toujours* des idées auxquelles nous n'avions pas pensé, Julien Pieron, pour sa lecture patiente de nos travaux et les jeux de ficelles inspirants qu'il pratique entre philosophie et esthétique, Isabelle Stengers, pour son opiniâtreté, Didier Demorcy, pour sa constance et sa philosophie pratique, aussi rare que précieuse, Marc Monaco, pour l'accord parfait entre pensée et engagement qu'il incarne à nos yeux, Samir Boumediene, pour sa probité intellectuelle autant que pour la chaleur de sa présence, Antoine Hennion pour sa pensée espiègle et son soutien indéfectible depuis quinze ans, Francis Chateauraynaud, aussi pour son soutien, mais encore, comme Antoine Hennion, pour avoir envoyé la sociologie pragmatique dans des directions si stimulantes.

Nous remercions enfin Anne-Sophie Haeringer et Laetitia Overney, pour tout ce qu'elles ont apporté au GRAC et tous les amis et camarades de Vaulx bien-sûr, qui, jour après jour, nous donnent envie de continuer.

# Introduction

## Éléments de contexte : du développement durable à la transition écologique

Le passage du *développement durable* à la *transition écologique* s'est fait de manière relativement rapide et a modifié de manière substantielle le contenu des politiques publiques les soutenant. Dans un texte de Jacques Theys datant de presque vingt ans maintenant, et souvent cité par les chercheurs, le développement durable se trouvait qualifié de « principe normatif sans norme » (Theys, 2002). Les procédures passaient essentiellement par la formulation d'objectifs et de principes non contraignants et produisant des effets de collages et de juxtapositions (Vivien, 2005), de sorte qu'il devenait difficile, en fin de parcours, d'attribuer une cohérence générale aux projets. Plus loin, c'est la question de la construction du bien commun qui se trouvait posée (Bonard et Matthey, 2010). Les nouvelles politiques publiques amorcées dans le cadre de la transition écologique devaient pouvoir au contraire répondre à des problématiques bien identifiées par les décideurs et les chercheurs en unifiant le cadre d'action, en mettant en cohérence les différents dispositifs mobilisés, et *in fine* en améliorant les capacités d'évaluation et d'alignement. Les gains du paradigme de la transition tiennent dans la systématisation de la réponse au changement climatique, en une meilleure lisibilité du contenu des politiques publiques et dans la clarification de ses objectifs opérationnels. Du « principe normatif sans norme » qui caractérisait le développement durable de la fin des années 1990, on est donc passé avec la transition à une « gouvernance normative » (Boissonade, 2011), une « standardisation » (Theys et Emelianoff, 2001) dans le pilotage de l'action publique.

Ceci dit, beaucoup de chercheurs voyaient dans l'absence initiale de normes stables pour le développement durable une qualité essentielle (qu'aurait précisément perdue la transition écologique aujourd'hui) : ce vide normatif implique en effet une ouverture préalable et la possibilité d'une redéfinition dynamique des enjeux, depuis une situation locale ou un milieu de vie donné. Vincent Béal (2015) défend cette dimension peu prescriptive du développement durable local, pluraliste et négocié<sup>1</sup>, parce qu'elle aurait permis de générer des potentialités qui semblent, depuis une dizaine d'années, se refermer. Selon l'auteur, cette fermeture ne s'explique pas seulement par la généralisation de ce vocable (mais sans contenu substantiel) à toutes les pratiques d'action publique, ou bien par le fait que, du côté du secteur privé, son usage commercial se soit propagé de manière extrêmement rapide (au travers du « green washing »). Plus sûrement, c'est le passage d'une logique de développement durable à une logique de la performance énergétique des bâtiments et des infrastructures qui constituerait le phénomène explicatif majeur.

Ainsi, peut-on lire les lois Grenelle 1 et 2, ou les Plans Ville Durable et Ville de Demain, et désormais la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, comme un recadrage général de l'action environnementale dans le sens quasi unilatéral d'une limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre. Les Agendas 21, en tant que socles locaux, outils de coopération et de pluralisme possible, deviennent les Plans Climat Énergie Territoriaux (PECT), plus technocratiques et prescriptifs<sup>2</sup>, soutenus massivement par l'État et étalonnant l'action publique urbaine locale sur des objectifs prédictifs chiffrés. Ces objectifs sont indexés sur l'équivalent général que constitue désormais le carbone (Callon, 2009). Les nouveaux outils de gouvernance pour la transition fonctionnent principalement par le contrôle des consommations d'énergie, selon le modèle d'un

<sup>1</sup> Celle-ci est décrite de la manière suivante : « Le recours généralisé aux projets, aux contrats, aux partenariats, aux agendas 21 locaux (A21L), bref à des modes d'action impliquant une pluralité d'acteurs et se basant sur la négociation, peut s'analyser comme un moyen de créer à l'échelle locale une capacité autonome à élaborer des stratégies et à mettre en œuvre des politiques urbaines ». p. 91.

<sup>2</sup> Cette nouvelle forme des politiques publiques est très fortement inspirée du New Public Management anglais. Vincent Béal (2011) en situe l'origine ou l'introduction dans le vote de la loi LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances) de 2001.

« État climatiseur », pour reprendre la formule de Vincent Béal, qui induit l'affaiblissement des autres dimensions au moins potentielles de la transition écologique (dimensions démocratique, locale, sociale, communautaire, etc.). De nombreux travaux parus ces quinze dernières années ont fait la critique de cette nouvelle orientation des politiques publiques (Reigner, 2013 ; Shove, 2010 ; Tozzi, 2013). De notre côté, et si nous partageons largement ce constat critique, il nous paraît plus fécond d'adopter une posture pragmatique en menant l'enquête là où le modèle cybernétique de la transition achoppe, là où ses flux et reflux d'informations se trouvent confrontés à de l'incommensurable (Chateauraynaud et Debaz, 2017), dans sa rencontre avec des collectifs, des milieux de vie et des territoires singuliers (Latour, 2015), ou bien là où il fait place à d'autres conceptions de la transition, qui ne se laissent pas aisément enrôlées dans ses boucles de rétroactions.

## Pluraliser le sens de la transition écologique

En contrepoint de cette acception dominante de la transition écologique, le programme de recherche Cit'In propose d'en pluraliser le sens et d'ouvrir à d'autres voies possibles pour son déploiement. Renouant avec les objectifs initiaux du développement durable, il met en avant l'importance territoriale des enjeux de la transition, l'incertitude de son devenir et la nécessité de la penser en cohérence avec une implication ascendante et inventive des populations concernées. À cela s'ajoute l'invitation faite à réinterroger la notion même de transition, notamment en appelant à une réflexion sur les différentes temporalités qu'elle met en jeu et sur les différents scénarios possibles pour sa réalisation.

Le compte-rendu du travail de recherche que nous présentons ici rejoint ces préoccupations pluralistes, il les rencontre également en mettant l'accent sur les phénomènes de bordures, les interstices et les plis que la transition écologique induit malgré son homogénéité apparente. Les dernières enquêtes du GRAC nous ont montré que les grands processus de transformation des mondes humains, comme le phénomène de métropolisation ou le développement urbain durable, gagnaient à être décrits et analysés depuis leur mise à l'épreuve effective, là où précisément, leur homogénéité n'a plus rien d'évident. À titre d'exemple, l'enquête que nous avons menée sur l'écoquartier exemplaire de la Confluence à Lyon a fait apparaître l'écart important entre l'image publique du projet et les multiples vicissitudes occasionnées par sa réalisation (GRAC, 2016b). Plus encore, il est apparu que l'essentiel du travail de mise en conformité des équipements a été réalisé par les habitants, souvent au terme de longs processus techniques, juridiques et politiques, accomplis par leurs propres moyens.

En documentant ces phénomènes présentés comme globaux sur une multiplicité de sites différents, on découvre au contraire toutes les frictions et les anfractuosités qu'ils génèrent, et l'on perçoit nettement le caractère impraticable d'un règlement comme d'une analyse des pratiques humaines depuis un métaopérateur centralisé, qu'il soit d'ailleurs d'ordre opérationnel comme conceptuel. Ce constat est partagé par de nombreux chercheurs de premier plan aujourd'hui, que l'on pense à la sociologie pragmatique du risque et des controverses environnementales (Chateauraynaud et Debaz, 2017), à l'anthropologie de la globalisation (Tsing, 2020 et 2017) ou encore à l'analyse des « agencements marchands » (Callon, 2017). Dans le sillage du travail accompli dans ces différents domaines, nous pensons que l'analyse de phénomènes aussi massifs que la transition écologique gagne énormément à ne pas définir à l'avance les limites de ses objets, et à orienter les enquêtes de terrain là où ces phénomènes émergent et sont mis à l'épreuve. Il faut en quelque sorte réfréner la tentation de globaliser l'approche des phénomènes globaux pour, au contraire, les aborder depuis leurs points d'ancrage. Pour ces raisons, nous considérons le phénomène que l'on nomme transition écologique comme ouvrant à une multiplicité d'agencements en transformation, dont on ne sait pas à l'avance de quoi ils sont faits ni véritablement où ils vont.

## Multiplicité des modes d'expérimentations politiques et écologiques

Outre la pluralisation du sens de la transition écologique, le programme Cit'In propose de porter la focale sur la multiplicité des propositions démocratiques qui lui sont associées sous le motif de l'expérimentation. Au GRAC, cette approche de la question écologique nous est familière, étant donné que plusieurs de nos enquêtes ont porté sur des cas d'expérimentations démocratiques exemplaires, et mettant au centre de leur action une vision renouvelée de l'écologie politique : ces expérimentations ont pu prendre des formes diverses, allant du grand démonstrateur de *smart community* de la Confluence au squat écoradical de Can Masdeu dans les faubourgs de Barcelone, en passant par des coopératives d'habitants redéfinies en laboratoire d'écologie urbaine (comme le Village Vertical à Villeurbanne). Notre trajectoire de recherche permet ainsi de mesurer l'extrême variabilité des modes et conditions d'expérimentations politiques dans la transition écologique et énergétique. Elles peuvent être plus ou moins instituées, plus ou moins dissensuelles, elles peuvent même initier de curieux phénomènes d'ensauvagement des institutions et en miroir, d'institutionnalisation des expériences radicales (GRAC, 2009). Elles contribuent parfois à la mise en compétitivité des métropoles ou au contraire, préfigurent une contre-politique de la ville ; elles prennent appui sur des technologies de pointe, des matériaux innovants ou elles ne se développent que par la récupération de matériaux de seconde main et utilisent des techniques *low tech* ; elles peuvent prendre une forme associative, coopérative ou se développer en partenariat avec tout un tissu entrepreneurial.

Malgré cette extrême variété, il est possible de relever plusieurs points saillants partagés par ces expérimentations exemplaires. En premier lieu, elles s'inscrivent toujours au cœur d'un milieu de vie singulier. Mais leur portée n'est en rien limitée par cet ancrage local, au contraire, c'est bien parce qu'elles se situent quelque part qu'elles sont reconnues ailleurs comme significatives et que leurs propositions ont une longue portée. C'est là leur deuxième dimension commune : les expérimentations ont lieu à des fins de transformation à plus grande échelle. Ces deux dimensions sont intimement liées : la notoriété et les résonances de chacune de ces tentatives se fondent à chaque fois sur l'approfondissement d'une relation à des territoires concrets, qui sert en retour de support à des dynamiques de déconfinement et d'intéressement qui portent bien au-delà de leur milieu d'origine. Le dernier aspect à retenir de nos enquêtes sur les hauts lieux (Micoud, 1991) de l'expérimentation démocratique et écologique concerne leurs relations avec les institutions. Si, dans un premier temps, certains de ces hauts lieux sont nés et se sont développés de manière autonome, sans bénéficier de soutien institutionnel, voire en toute illégalité (via des occupations sans droit ni titre par exemple), ils ont tous, à un moment ou l'autre, obtenu une reconnaissance officielle. Cette reconnaissance est alors largement imputable au soutien populaire dont elles ont pu bénéficier, lequel a été acquis par un travail d'intéressement, par des relations patiemment tissées au cours des années précédentes avec une foule d'autres collectifs et individus, au premier rang desquels les autres habitants de leur territoire (humains et non humains). La troisième dimension importante est donc d'ordre politique et pourrait être résumée en une capacité à projeter une proposition d'aménagement du territoire ou de reconfiguration des mondes vécus depuis une trajectoire d'expérimentation, ce qui suppose un jeu (plus ou moins conflictuel) avec les pouvoirs politiques.

Mais ces enquêtes ont aussi modifié notre appréhension de ce qu'est et de ce qu'il faut attendre d'une expérimentation politique. Interrogées d'abord pour leur exemplarité et leur exceptionnalité, nous avons découvert qu'une expérimentation politique réussie tenait à sa capacité à franchir les obstacles qui se dressaient sur son chemin, à mettre en relation des éléments disparates autant que des êtres réputés incompatibles ou divergents, mobilisés ailleurs que là où nous les attendions. Ce dernier point nous a amenés à déceler la charge expérimentale de phénomènes pouvant à première vue relever du banal voire du trivial. Au fil de nos enquêtes, nous avons peu à peu déplacé la focale depuis les « hauts lieux » vers des formes plus ordinaires. Il pouvait s'agir du travail entrepris par des animatrices de la MJC de l'écoquartier Confluence pour créer des jardins partagés ou un système de compostage collectif qui manquaient dans le paysage, ou bien encore de la manière dont

une copropriété invente des solutions pour pallier aux dysfonctionnements d'un bâtiment écoperformant. Ce registre de l'*infra* ou de l'ordinaire nous semble constituer un élément important à prendre en compte pour le programme Cit'In. D'abord parce qu'en rouvrant le spectre des expérimentations possibles, il les redistribue potentiellement partout dans l'espace social. Ensuite, en ce qu'il permet d'inclure immédiatement les « citoyens ordinaires » (les expérimentations relevant de cette forme de micropolitique ne réservent la capacité d'expérimenter ni à des militants ni à des ingénieurs).

## Une proposition de recherche : explorer des expérimentations politiques articulant dynamiques de l'habiter et déploiements de la transition écologique

Le programme Cit'In est l'occasion pour nous d'instrumenter une perspective de recherche susceptible de donner corps à un objet apparemment paradoxal : des dynamiques d'expérimentation travaillant depuis le plan des usages ou de l'habiter, dans le sens du déploiement de la transition écologique. Le paradoxe tient en premier lieu dans l'incompatibilité ou la tension que l'on perçoit entre un plan de l'habitude, de l'*expérience ordinaire*, et la nécessaire réélaboration des conditions de l'expérience à travers l'exceptionnalité des *situations d'expérimentation*. La question que nous posons est donc la suivante : moyennant quelles instrumentations, quels investissements de formes les conditions d'un habiter ou les modalités d'existence ancrées en un milieu donné, peuvent devenir un terrain d'expérimentation et d'accomplissement situé pour des transformations décisives ou nécessaires en matière de transition écologique ?

Une autre tension travaille le volet politique du programme d'enquête. Dans le modèle classique de l'engagement, en tout cas pour la France, la citoyenneté est précisément définie depuis des figures du détachement (d'avec les intérêts particuliers, les appartenances communautaires, etc.) (Ion, 1997). On voit ainsi se dessiner un autre genre d'incompatibilité entre la figure de l'habitant, prisonnier de ses attachements et de ses routines, vis-à-vis du citoyen détaché, visionnaire, à même de se projeter jusque dans la transition. De là découle une deuxième question : quel redimensionnement implique la définition d'une politique de l'habiter, ou la prise en compte de toute une *politique attachée* qui mette en jeu nos manières d'habiter et de faire monde ?

Pour autant, ce paradoxe ou cette incompatibilité apparente se trouve vite dissipé dans la pratique. Dans nos propres enquêtes, nous nous sommes trouvés confrontés à de nombreuses configurations pratiques qui nous ont permis de documenter cet agencement singulier articulant charge expérimentale, texture de l'habiter et proposition politique en matière de conduite de la transition écologique. Les dernières recherches que nous avons menées sur le terrain des politiques environnementales ou du développement urbain durable nous ont ainsi conduits à sélectionner pour l'enquête que nous soumettons ici trois situations assez exemplaires de ces expérimentations écologiques et politiques sur le terrain de l'habiter : un projet de coopérative d'habitants réalisé en périphérie de la métropole lyonnaise et intégrant au cœur de son projet à la fois le souci de la qualité environnementale et celui de son fonctionnement démocratique ; un dispositif d'intéressement mettant aux prises des syndicats de copropriétés avec la problématique générale de l'écorénovation, également sur le périmètre de Lyon métropole ; enfin le site des Murs à Pêches à Montreuil, qui est un vaste espace vague et sous tension, et qui se trouve en quelque sorte deux fois en transition, en tant que confronté aux dynamiques de densification de la première ceinture parisienne et en tant que site d'émergence de nouvelles pratiques urbaines relevant de la transition écologique (économie circulaire, agriculture urbaine, traitement de parcelles polluées, etc.).

## Ressaisir la charge expérimentale au sens fort

Si ces sites seront présentés plus précisément plus loin, il nous semble important de revenir sur un des attendus qui a présidé à leur sélection comme terrains d'enquêtes, à savoir la possibilité de déceler sur chacun d'entre eux la mise en jeu d'une expérimentation au sens fort. En effet, nous

n'entendons pas simplement enquêter sur une série d'initiatives plus ou moins formalisées, des boîtes noires plus ou moins opaques, ou plus ou moins stabilisées au sein desquelles des acteurs donnés essaieraient de mettre en œuvre des opérations relevant de la transition écologique. Nous distinguons ainsi des expérimentations au sens faible et au sens fort. Dans la première acception, expérimenter implique des bricolages dont on accepte d'emblée la faible amplitude eu égard aux enjeux de longue portée de la transition écologique. Dans la seconde, expérimenter implique de véritables inventions, des montages expérimentaux dotés d'une part d'une *puissance de brouillage et de performance*, et qui supposent d'autre part la mise en jeu de tout un *complexe de médiations inédit*.

En premier lieu donc, expérimenter (au sens fort) veut dire réinventer localement et pratiquement, dans le spectre des instruments de l'expérience, ce qu'il en est de la politique, de la citoyenneté et ce que l'on entend par transition. Dans le champ des expérimentations, et suivant en cela la leçon de l'ethnométhodologie, tous ces items doivent être considérés comme des thèmes de la recherche et non comme de simples ressources. Chacun des trois terrains que nous nous proposons d'investir doit être envisagé comme troublant les catégories déjà faites et les cadres de pratiques institués, et comme performant chemin faisant ce qu'il entend accomplir. Brouillage et performance se déclinent sur cinq axes au moins : un axe définitionnel (comment les acteurs décrivent et nomment ce qu'ils font ?), un axe axiomatique (quelles valeurs mobilisent-ils et quelles valeurs établies bousculent-ils ?), un axe temporel (quelles actions réalisent-ils sur les temps de l'expérience ?), un axe relationnel (quels éléments hétérogènes sont mis en rapport ?) et enfin un axe scalaire (à quelles échelles est portée l'action ?). Au terme du travail que nous avons mené, ce rapport de recherche apparaît comme un compte-rendu de l'exploration de ces cinq axes de questionnements, un suivi des chemins aventureux sur lesquels les acteurs nous ont conduits par les réponses pratiques qu'ils ont apportées à ces différents questionnements.

Au-delà de ces dimensions d'accomplissements situés, les situations expérimentales présentent chaque fois des nouages originaux, des communications singulières. Qu'elles soient plutôt de type *bottom up* ou *top down*, sauvages ou instituées, de laboratoire ou de plein air (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), ou qu'elles associent et mélangent l'une ou l'autre de ces qualités, il s'agit toujours d'expériences où les médiations prolifèrent (médiations techniques, travail de remédiation ou de bricolages, appropriations pratiques, opérations de traductions, innovations institutionnelles). On y découvre des médiations entre les logiques de l'aménagement urbain, de la conception technique des bâtiments et les usages ou l'expérience de l'habiter, mais aussi entre des collectifs sans commune mesure les uns avec les autres, ou encore entre des échelles ou des dimensions de la pratique distinctes (le plan juridico-institutionnel qui cadre l'existence et la répliquabilité d'une coopérative d'habitants et le plan des affects, des ambiances entre voisins-coopérateurs, par exemple). Les expérimentations politiques en matière de transition écologique constituent des situations depuis lesquelles la construction de sens et l'invention de nouveaux usages sont travaillées et documentées spécifiquement. Au-delà d'un espace d'appropriation des indicateurs de la performance énergétique ou des technologies durables, ces expérimentations doivent permettre de produire un sens, un langage commun et des problèmes partagés autour des enjeux écologiques, et de nouvelles manières de faire : des manières de conduire une maîtrise d'ouvrage, de définir et de mesurer la qualité environnementale d'un milieu de vie, mais aussi des manières de faire attention et de faire collectif (associant humains et non-humains) à l'échelle d'un bâtiment ou d'un quartier. Là encore, on peut lire l'ensemble du rapport de recherche comme une manière de documenter pas à pas, sur chacun des terrains, cette prolifération de médiations, tout le travail, tous les tensions et frottements produits et l'inventivité requise.

## Redéfinitions de la politique environnementale au sein des expérimentations en matière de transition écologique

On parlera pour notre projet d'*expérimentations politiques* et non d'emblée d'*expérimentations*

*citoyennes*, dans la mesure où la notion de citoyenneté implique l'arrière-fond d'un ordre politique préconstitué et relativement stabilisé. Or, comme on l'a déjà évoqué précédemment, en situation expérimentale, la politique se trouve plutôt redéfinie ou projetée de manière singulière : on se trouve confrontés à des citoyennetés environnementales à géométrie variable. Par exemple, la politique qui se déploie localement peut prendre l'aspect d'une micro gouvernemental (comme c'est le cas pour les conseils syndicaux de copropriétés) ou peut s'envisager plutôt comme l'affirmation d'une multiplicité irréductible (dans la combinaison plus ou moins chaotique ou conflictuelle des modes de peuplement aux Murs à Pêches : peuplements humains et non humains, entre habitants récalcitrants et initiatives innovantes, usages légaux et illégaux, etc.). Encore une fois, la citoyenneté constitue davantage un thème de l'enquête plutôt qu'une ressource. Même si les acteurs rencontrés se réclament explicitement de cette catégorie (comme c'est notamment le cas pour les coopératives d'habitants), il s'agit alors de l'interroger : de quoi est faite cette citoyenneté environnementale ou démocratique spécifique ? Quelles épreuves, quels étayages, quels problèmes la sous-tendent ? À cet endroit, notre travail peut être compris comme une manière de pluraliser la notion même de démocratie, mise à l'épreuve des relances concrètes de la transition écologique.

Les trois sites retenus nous semblent en tout cas emblématiques de la « démocratie du faire » dont il est question dans le programme Cit'In, une politique du geste qui se manifeste sur deux registres : celui de l'habiter (les « petits » gestes et « petites » attentions du quotidien) et le plan des médiations techniques (construire un mur, isoler en paille, travailler la terre, dépolluer un sol). Une précaution s'impose toutefois ici, qui appelle à donner toute leur ampleur à ces deux types de gestes : le geste technique ajusté comme le geste d'attention située ne se résume ni à la déclinaison locale d'une technologie déjà en ordre de bataille, ni à l'usage mineur d'un *care* qui vaudrait comme supplément d'âme des expérimentations durables. Ce sont bien plutôt les outils indispensables à la configuration d'un monde vécu, avec toutes les implications et conséquences qu'une telle élaboration requiert. Suivre finement les déploiements pratiques de ces gestes devrait nous permettre de commencer à cartographier ce que nous avons commencé à thématiquer comme une *politique attachée*.

Les questions et les enjeux de la transition écologique et énergétique impliquent de repenser la politique depuis des attachements concrets (Hennion, 2004), c'est-à-dire à rebours des dispositifs de la participation citoyenne qui reste, y compris lorsqu'elle se veut « au plus près » (par exemple lorsqu'elle a recours à des arpentages), à la fois une opération de détachement des liens tissant le territoire ou la vie quotidienne, et une opération de confinement de la politique dans des arènes, des formats, des modalités discursives prédéfinies. La participation citoyenne demeure associée, pour la plupart des acteurs que nous avons pu rencontrer dans nos enquêtes, à une sorte d'alibi visant l'application de programmes gestionnaires ou de directives gouvernementales. En ce qui concerne le travail de recherche que nous présentons ici, et un peu à la manière dont l'anthropologue Anna Tsing (2017) explore les espaces du péricapitalisme, nous explorons des expérimentations politiques que l'on pourrait qualifier de « périgouvernementales » – à la fois internes et externes aux projets gouvernementaux. Ce ne sont donc pas exactement des alternatives ou des contre-propositions écologiques (sur le modèle des « lieux de résistance » que nous avons pu précédemment étudier), mais bien des *expérimentations politiques de bordure*. Elles sont expérimentales en ce qu'elles associent des registres et des domaines de pratique, des éléments matériels, des instruments et des logiques d'action qui sont profondément hétérogènes les uns aux autres et dessinent pourtant les lignes politiques d'une transformation du monde existant, des scénarios inédits pour la transition. Elles peuvent être dites *de bordure* au sens où elles impliquent des acteurs publics et des acteurs ordinaires ou se réclamant d'une alternative politique ou écologique, des mises en rapport entre une économie capitaliste et des économies domestiques ou dissidentes, ou bien encore des modalités d'agir politiques radicales, ordinaires et instituées. L'exploration de ces *zones de bordures*, où les contours des êtres ne sont pas délimités de manière tranchée, où les visées politiques se construisent chemin faisant et où la définition même du temps est l'objet de controverses, nous paraît

particulièrement ajustée pour proposer de poser à nouveau frais le problème de l'expérimentation politique dans la transition écologique.

### Implications théoriques d'un montage ethnographique

En plus d'arrimer la question d'une démocratie du faire à celle d'une politique de l'habiter, l'autre opération de recherche que nous proposons implique un montage à la fois théorique et méthodologique qui soit en mesure de rendre compte des réalités plurielles auxquelles ouvrent la transition écologique et les expérimentations politiques étudiées. Nous pensons qu'il y a un lien intrinsèque entre les enjeux écologiques posés par la transition tels que présentés par le programme Cit'In et les moyens que doivent se donner les sciences sociales pour en rendre compte. Ce lien s'établit au niveau de la prise en compte des échelles et réalités en jeu. Comme les grands mouvements de modernisation (dont participe la transition), les sciences sociales se sont construites via le transfert d'expériences locales à grande échelle, elles ont fait fond sur la capacité d'un projet (scientifique, mais aussi économique ou gouvernemental) à changer d'échelle sans remettre en cause ou transformer le cadrage initial. Tsing nomme cette qualité la « scalabilité ». Pour parvenir aux fins visées (la répliquabilité des projets, leur globalisation), la scalabilité élimine la diversité et l'imprévisibilité : n'est alors pris en compte que ce qui avait été projeté dès le départ.

Or, la double incertitude induite par les bouleversements écologiques en cours et par ce que l'on peut attendre d'une dynamique expérimentale dans ce contexte nous pousse au contraire à prendre particulièrement en compte, dans les phénomènes étudiés comme dans les modalités analytiques et méthodologiques choisies, le non-scalable (c'est-à-dire l'imprédictibilité morcelée, les agencements éphémères et les histoires multidirectionnelles). Cela ne veut surtout pas dire qu'il ne faudrait tenir compte que du *micro* ou de l'*infra* mais plutôt qu'il faut changer de lunettes analytiques concernant les relations d'échelles et l'agencement des réalités observées (Callon et Latour, 2006). Quels chemins, autres que la seule scalabilité, des micro-expériences trouvent-elles à emprunter pour devenir exemplaires et macroscopiques ? Comment des agencements précaires et risqués parviennent-ils cahin-caha à une métastabilité ? Et, inversement, comment des macro-acteurs parviennent-ils à aligner une multitude d'intérêts contradictoires ? Afin de défaire l'univocité ou l'homogénéité de la transition (et en miroir, les grandes généralisations sociologiques), à la manière dont les biologistes des écosystèmes décrivent des réalités « patchées », les sociologues doivent pouvoir, pour les milieux humains, rendre compte à leur tour de « mosaïques d'agencements ouverts enchevêtrant différentes manières de vivre, chacune déployant à son tour une autre mosaïque de rythmes temporels et d'arcs spatiaux » (Tsing, 2017 : 35-36).

Pour ces raisons, notre dispositif d'enquête est organisé par une logique casuistique, c'est-à-dire par la « construction dynamique d'un espace de variation dans lequel des épreuves sont investies par des acteurs qui en tirent des leçons de tous ordres pour influencer sur le cours des choses publiques » (Chateauraynaud et Debaz, 2017 : 589). Il s'articule sur la mise en variation de trois expérimentations qui, si elles font bien résonner les différentes questions de recherche transversales retenues, se caractérisent malgré tout par la singularité de leurs agencements. En chaque point de notre dispositif d'enquête, le site expérimental tient comme un entrecroisement de modes ou de manières (de faire la ville, de se projeter dans une transition, d'habiter, de faire de la politique, etc.) autant que comme mises en contraste des principaux thèmes de l'enquête (l'expérimentation, la transition, la politique). L'intelligibilité des phénomènes doit pouvoir émerger des terrains eux-mêmes et de leurs échanges sur un même plan d'immanence (Deleuze et Guattari, 1991), dans l'élaboration de proche en proche et la mise en exergue de points de contacts et de transversalités.

Cette intelligence descriptive fera l'objet de mises en perspectives théoriques, en empruntant des concepts à toute une série de chercheurs mobilisés. Mais il nous semble important de préciser immédiatement que l'essentiel des auteurs que nous avons mobilisés n'est pas sociologue, mais appartient aux champs de l'anthropologie et de la philosophie. Ce n'est pas quelque chose que nous avons décidé en amont de l'enquête, mais bien un effet de la rencontre avec ces dynamiques

expérimentales, qui nous ont littéralement forcés à avoir recours, pour en rendre compte au mieux, à des conceptualisations en quelque sorte dé-sociologisées ou *amodernes*, pour reprendre l'expression de Latour. Nous reviendrons en conclusion du rapport sur ce point qui nous semble tout à fait déterminant au regard de la problématique mettant en lien expérimentation politique et transition écologique.

## Présentation des terrains

### Le site des Murs à Pêches à Montreuil

Situé dans le Haut-Montreuil, le site des Murs à Pêches se caractérise par un enchevêtrement de murs bâtis en silex et en plâtre de gypse sur lesquels étaient cultivées, entre le XVIIe et le début du XXe siècle, des pêches et des pommes pour les plus riches habitants de la capitale. Initialement éparpillés sur tout le territoire de Montreuil, la majorité d'entre eux sont aujourd'hui concentrés sur une zone de 34 hectares dont 28 d'entre eux sont désormais classés au PLUi en zone agricole et font l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation spécifique. Ce terrain constitue tout à la fois un objet patrimonial naturel et culturel très particulier au cœur de Montreuil, du fait du passé horticole dont il est chargé, et un site qui, par sa situation géographique en première ceinture parisienne, est soumis depuis déjà de nombreuses années à une pression foncière très forte, en tant que réserve privilégiée pour le développement urbain. Mais c'est aussi une zone aux contours flous, au paysage hétéroclite (fait de parcelles jardinées et de parcelles en friche, de maisonnettes et de petites industries), et habitée par une foule d'êtres extrêmement bigarrés. Le déclin des activités horticoles, à partir des années 1950, a laissé place à de nouveaux occupants : des familles tsiganes et roms en cabane, en caravane ou en maisonnette, toutes sortes de petites entreprises, dont certaines orientées vers l'économie sociale et solidaire (comme une micro-brasserie artisanale ou une collecterie), des projets de jardins solidaires et de café social, des jardins familiaux (à visée pédagogique pour certains, à usage privatif pour d'autres), des collectifs alliant art et permaculture ou explorant la culture de plantes anciennes et médicinales, des associations d'aide aux enfants du quartier adjacent, des naturalistes, des apiculteurs, un rucher-école, un théâtre en plein air, ou encore la Société Régionale Horticole de Montreuil.

Cet empilement, qui caractérise aujourd'hui le site, entraîne, on peut s'en douter, des coexistences très improbables et détonantes. Une enquête a déjà été menée par le GRAC sur ce site, mais elle n'a permis de saisir qu'une partie des enjeux auxquels il ouvre. Il s'agira donc de continuer à suivre et documenter les mutations qui ont cours sur ce site (par exemple en mesurant les effets produits par ces coprésences ou induits par les changements de municipalités), sachant que les visées et les formes de la transition écologique qui doit y avoir lieu sont disputées au plus haut point. Les questions de sauvegarde du patrimoine y côtoient celles de pollution des sols, les projections les plus futuristes ont à tenir compte de toutes ces réalités au premier rang desquelles figure l'occupation actuelle et particulièrement hétérogène du site. L'exploration de ce terrain nous permettra de poser la question d'une véritable politique de la transition, non plus comme alignement des acteurs sur un même objectif, mais comme agencement ou composition d'une irréductible pluralité.

### La coopérative d'habitants Chamarel à Vaulx-en-Velin

Le second terrain choisi est la coopérative d'habitants Chamarel qui se trouve dans le quartier des Barges, un quartier populaire en cours de réaménagement, situé en bordure de Vaulx-en-Velin, une ville périurbaine de l'Est lyonnais. Le projet de Chamarel est né en 2009 à l'initiative d'un groupe de jeunes retraités soucieux de « bien vieillir ensemble », c'est-à-dire de garantir leur autonomie le plus

longtemps possible via le montage d'une coopérative d'habitants. Le projet a abouti à l'été 2017 avec la réalisation d'un petit immeuble écologique de quatre étages (l'originalité architecturale consiste dans son isolation en paille et ses enduits intérieurs réalisés en terre) comprenant 16 logements et différents espaces collectifs (une buanderie, une salle commune, un atelier, deux chambres d'amis et un jardin). Le fonctionnement est démocratique (une personne, une voix) et la maîtrise d'ouvrage a été prise en charge par les futurs habitants (aidés par le cabinet d'architectes Arkétype) en partenariat avec Habicoop, le réseau Bois/Paille, l'association Oïkos (spécialisée dans l'écoconstruction) et avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, du Grand Lyon, de la Ville de Vaulx-en-Velin, de la MGEN, AG2R et de la CARSAT. Chamarel est également ouverte sur son environnement proche, via des collaborations construites par exemple avec plusieurs écoles du quartier (une école élémentaire, le lycée le plus proche, l'École Nationale des Travaux Publics de l'État et l'École Nationale Supérieure d'architecture située à Vaulx-en-Velin).

La coopérative d'habitants Chamarel nous intéresse d'abord, car comme beaucoup d'autres coopératives d'habitants qui voient le jour en France depuis dix ans (Debarre et Steinmetz, 2010), elle propose de situer la question démocratique dans la sphère de l'habiter et de la vie quotidienne, comme une action collective visant leur transformation. Le caractère démocratique de l'expérimentation ne se situe pas seulement dans ses principes d'organisation, mais dans une vie collective constituée d'un ensemble assez hétérogène de petits gestes et de petites attentions, de références et de valeurs communes, de rapports diffus à une configuration architecturale, de moments formels de réunion (constituant des occasions de reprises réflexives), d'organisation spécifique sur telle ou telle nécessité de la vie urbaine. Ensuite, Chamarel propose un nouage original entre cette démocratisation ou cette collectivisation de la vie quotidienne et les enjeux de la transition écologique : non seulement la mise en commun permet de dégager des marges de manœuvre pour agir de manière écoresponsable (mutualiser les moyens, limiter les dépenses inutiles, la surconsommation, faire du covoiturage, etc.), mais surtout elle constitue une épreuve pour engager un processus de transformation subjective, une resubjectivation (un peu sur le modèle des communautés utopiques qui visaient la transformation de dispositions individuelles à partir d'un fonctionnement nouveau, en collectivité). Enfin, et c'est là sans doute l'originalité la plus grande du projet Chamarel, les habitants se proposent de retourner leur situation de vulnérabilité (la vieillesse) en une augmentation de leur capacité d'agir. En cela, Chamarel pose autrement la question de la prise en compte des personnes vulnérables dans la transition écologique, non pas comme un public nécessitant une prise en charge spécifique, mais comme force potentielle (et largement sous-évaluée) de proposition et d'innovation.

#### Le rôle de la plateforme Ecoréno'v dans le cadre de l'écorénovation du parc privé en copropriété

Depuis la fin de l'année 2015, Ecoréno'v propose un accompagnement personnalisé à destination des copropriétés de la métropole de Lyon pour les accompagner dans l'écorénovation de leur bâti. Le dispositif vise une écorénovation performante du bâti collectif privé, complexe en milieu occupé, et plus encore en copropriété (freins juridiques, contraintes techniques, problèmes de gouvernance de projets...), mais il prend également en compte l'intégration patrimoniale, le confort acoustique et visuel, ainsi que la situation sociale délicate dans laquelle se trouvent certaines copropriétés.

L'intérêt de l'exploration de ce terrain dans le cadre de l'appel à projets Cit'In réside dans la prise en compte proposée d'arènes à la fois ordinaires et collectives d'appropriation de la transition écologique et énergétique. En effet, le travail au sein des syndicats de copropriétés est effectué en tenant compte et en faisant communiquer deux dimensions spécifiques : une arène infrapublique de représentation et d'institution de la communauté d'une part et le plan des acteurs et intervenants techniques qui pratiquement font tenir les installations d'autre part (fournisseurs, experts, assureurs,

entreprises de BTP, artisans). En nous intéressant à un cas précis (comment la copropriété des Platanes finit par prendre la décision de lancer un chantier d'écორénovation), il s'agira notamment de ressaisir ce que ce partenariat avec la Métropole induit pour le travail technico-juridico-politique au sein d'une copropriété, et comment la prise en compte concrète des problématiques environnementales modifie le genre de collectif qui se déploie à l'ordinaire, à l'échelle d'un immeuble ou d'un îlot. Comment opère concrètement ce processus capillaire qui vise à conduire la transition écologique et énergétique à travers des opérations ciblées d'écორénovation ? On retrouve bien ici en jeu cette sorte de décentralisation ou de redistribution de la gouvernance dont il est fait mention dans l'appel Cit'In (par l'adaptation des grands projets de réaménagement urbain aux usages concrets).

## Méthodologie

### Des enquêtes au long cours

Outre leur capacité à répondre aux questions de recherche posées, les trois terrains d'enquête qui viennent d'être présentés ont également été retenus en fonction d'une logique de continuité de la recherche. Cette dernière commande de privilégier des explorations au long cours afin de pouvoir accéder à l'épaisseur temporelle à laquelle introduisent les politiques de l'habiter et de la transition écologique, afin également de suivre le déploiement des différentes phases des expérimentations et les effets de leur diffusion à différentes échelles (dans leur quartier, dans les institutions et au-delà). Ainsi nous avons « découverts » les Murs à Pêches en marge d'une enquête réalisée de 2010 à 2012 sur la mise en œuvre de l'écoquartier des Hauts-de-Montreuil (Programme Concertation Décision Environnement). Nous avons ensuite enquêté plus directement dans les Murs à Pêches entre 2014 et 2016 dans le cadre d'un programme du PUCA (Ordinaire et Métropolisation) qui portait sur les frottements entre vie ordinaire et processus de métropolisation. Une nouvelle exploration de ce site axée sur sa dimension expérimentale nous permet de bénéficier des connaissances accumulées au cours de ces enquêtes antérieures, d'approfondir la connaissance que nous en avons acquise et surtout de ressaisir toute l'ampleur temporelle des processus qui le travaillent.

Les investigations autour du dispositif Ecoréno'v font suite à une enquête sur l'écoquartier de La Confluence à Lyon, menée entre 2013 et 2016 (Programme MOVIDA). Nous avons alors rencontré plusieurs conseils de copropriété au moment où les premiers dispositifs d'aide spécifiques étaient mis en place à l'échelle de l'agglomération. La poursuite de l'étude de ce genre d'objets nous semblait déterminante étant donné l'importance de la rénovation énergétique du parc privé pour la réussite des objectifs de réduction des GES dans la Loi de transition énergétique pour la croissance verte. Elle nous permet également de documenter l'amplification de ces dispositifs, les obstacles qu'elle rencontre et les changements de stratégies opérés en cours de route.

La coopérative d'habitants Chamarel s'est construite pour sa part dans le sillage du Village Vertical, première coopérative d'habitants mise en place en France, à Villeurbanne, laquelle a également fait l'objet d'un travail d'enquête dans le cadre de notre participation au programme de recherche MOVIDA (2013-2016). Travailler sur cette seconde coopérative d'habitants nous offre la possibilité de saisir la montée en puissance de ce qui, en France, constitue une nouvelle modalité d'habiter écologique et collective. Au moment où nous remettons ce rapport, nous entamons une nouvelle recherche pour le compte de l'Ademe qui aura à charge de documenter l'essaimage en cours des coopératives d'habitants sur le territoire français. Ainsi, l'enquête sur Chamarel et sur le milieu d'émergence des premières coopératives d'habitants français nous fournit de précieuses informations sur ce changement d'échelle en cours.

L'enquête dont nous rendons compte dans ce rapport se propose de faire varier trois modalités d'expérimentations démocratiques en contexte urbain, toutes les trois caractérisées par une « démocratie du faire » : une forme bien répertoriée de laboratoire d'écologie urbaine (la coopérative d'habitants Chamarel), une forme capillaire ou souterraine qui induit une infrapolitique de la transition écologique et énergétique (le rôle de la plateforme Ecoréno'v auprès des syndicats de copropriété) et une forme marquée par la multiplicité des enjeux de transition et son caractère disputé (les Murs à Pêches). L'intérêt de travailler ces trois modalités expérimentales en une même enquête réside d'abord dans le fait de considérer d'emblée la pluralité des modes d'expérimentations démocratiques en contexte de transition écologique et par là, de ne pas réifier telle ou telle forme. Il réside également dans la variété des configurations urbaines concernées, et donne ainsi à voir comment la transition écologique trouve à se jouer et à se déployer spécifiquement dans la trame urbaine en fonction de ces configurations : un site distribué dans l'agglomération lyonnaise, un site en zone urbaine sensible dans une banlieue caractérisée par de lourds processus de relégation (chômage, abstention, etc.) et enfin une friche urbaine, vaste espace vague en transition (ou « en sursis », par rapport aux processus de métropolisation en cours dans la première ceinture parisienne). L'enquête s'organise également autour de trois autres contrastes portant respectivement sur les modes d'expérimentations, les rapports aux institutions et les régimes de l'habiter.

### *Des expérimentations contrastées*

Des trois terrains, c'est sans doute la coopérative d'habitants Chamarel qui a les traits les plus manifestes d'une expérimentation. Élaborée depuis ses prémisses par les habitants eux-mêmes, elle a nécessité de nombreuses inventions juridiques et techniques pour se concrétiser. Elle est également tournée vers la diffusion d'un modèle et accorde une importance particulière à sa reproductibilité dans d'autres situations et contextes. La coopérative d'habitants prend ainsi les traits d'un véritable laboratoire de l'écologie urbaine et de l'habitat participatif.

A contrario, la participation des conseils de copropriétés à la plateforme Ecoréno'v relève à première vue d'une expérience plus ordinaire. Pourtant, à y regarder de plus près, on découvre que s'expérimentent là de nouvelles modalités politiques d'articulation entre échelles locale et globale qui requièrent un ajustement délicat et continu entre une politique publique de rénovation énergétique des bâtiments d'ampleur nationale et une mise en œuvre qui ne peut avoir lieu qu'au cas par cas.

Enfin, le site des Murs à Pêches relève d'une expérimentation que l'on pourrait qualifier d'ouverte ou de plein air, du fait de sa distribution sur une grande diversité d'entités. On pense ici à une modalité expérimentale de type prémoderne, baroque, regroupant une collection d'éléments hétéroclites en un même site.

### *Des rapports avec les institutions contrastées*

Les variations induites par une saisie d'ensemble des trois terrains permettent également de décliner trois modalités de rapports entre initiatives citoyennes et institutions publiques.

Dans le cas de Chamarel, on a affaire à un processus qui doit pouvoir reconfigurer ses entours institutionnels dans une logique militante de promotion et de diffusion du modèle, d'intéressement et d'enrôlement des différents acteurs publics et privés impliqués.

Dans le cas des copropriétés associées à la plateforme Ecoréno'v, c'est un tout autre processus qui est en jeu, les acteurs publics se trouvent dans la position de devoir inventer des manières de cibler et d'enrôler des collectifs d'habitants, de les inciter et les soutenir pour engager concrètement et pas à pas des dynamiques d'écovivification.

Les Murs à Pêches, quant à eux, constituent un véritable nœud entre initiatives citoyennes et volontés gouvernementales où le nombre d'entités impliquées et de conceptions différentes de la

transition en jeu est tel qu'il implique une foule de rapports diversifiés avec les institutions politiques, allant du conflit ouvert au partenariat.

#### *Des rapports à l'habiter contrastés*

Enfin, l'intérêt de la mise en variation des trois terrains a trait à la place centrale qu'occupe la dimension de l'habiter sur chacun d'entre eux.

Les militants de la coopérative Chamarel sont engagés dans l'élaboration de leur propre habitat écologique, dans une collectivisation des enjeux liés à la vieillesse et dans la requalification (politique et écologique) d'un quartier à forte relégation sociale et économique. L'habiter est tout à la fois la pierre angulaire d'un rapport renouvelé à la politique et le point d'entrée dans la transition écologique.

Dans la métropole de Lyon, des habitants ordinaires se retrouvent bousculés dans leurs habitudes par la transformation de leur ville. Face à une situation dont ils ne peuvent s'extraire, ils sont en outre invités à répondre aux sollicitations appuyées des pouvoirs publics à en devenir à leur tour des acteurs de première ligne.

Enfin, dans les Murs à Pêches, la dimension de l'habiter recouvre des réalités très diverses allant d'un habitat en cabane ou en caravane à l'occupation récréative d'espaces en friche en passant par la culture de jardins privatifs ou collectifs. Toutefois, l'ensemble de ces modes d'habiter les Murs à Pêches est sous la menace de politiques urbaines axées sur une conception de l'habitat qui fait prévaloir quant à elle une logique de densification.

#### *Symétriser la démarche expérimentale*

La méthode d'enquête développée dans ce projet est qualitative, au sens où elle entend décrire les modalités concrètes de déploiement des expérimentations. Mais explorer sociologiquement ces expérimentations nécessite pour les chercheurs d'explorer eux-mêmes des modalités de recherche expérimentale. Cette symétrisation de la démarche expérimentale doit pouvoir, en premier lieu, se construire dans les relations avec les acteurs et dans la place qui leur est faite dans le processus de production des connaissances. La question sous-jacente posée par le programme Cit'In de la démocratisation de la démocratie et de l'implication directe et ascendante des citoyens à la transition écologique se pose également aux chercheurs enquêtant sur ces thématiques. Il est de ce fait important de se demander aussi comment démocratiser les enquêtes sur la démocratisation. Ou, à tout le moins, comment ne pas participer par l'enquête à instituer des rapports inégalitaires ? Pour répondre à ces questions et depuis ses débuts, le GRAC a mis au centre de son travail ethnographique l'articulation entre d'une part, une démarche fortement influencée par la sociologie pragmatique et d'autre part, un souci pour l'intégration des acteurs à la production même des connaissances, influencé par le courant de la recherche-action nord-américaine. De la sociologie pragmatique, nous retenons l'idée que les acteurs sont dotés d'une intelligence ajustée aux activités auxquelles ils prennent part, qu'ils sont les plus à même de formuler adéquatement les problèmes qui les concernent directement. De la recherche-action, nous retenons un ensemble de techniques permettant d'associer les acteurs à la recherche, depuis la formulation des premières questions jusqu'à leur intervention dans l'écriture du rapport final.

La symétrisation de la démarche expérimentale se construit en second lieu dans l'attention à construire une méthodologie cohérente avec la singularité de chaque terrain comme avec celle des activités engagées et des modes de problématisation des acteurs. Comme nous l'avons dit plus haut, ces réalités morcelées, marquées par leur hétérogénéité, demandent en retour au chercheur d'en rendre compte avec la plus grande attention pour les détails, surtout d'éviter de vouloir monter en généralité trop vite. Il s'agit ici d'expérimenter une méthodologie d'enquête qui ne plaque pas de l'extérieur une série de techniques standardisées, mais bien, au contraire, de proposer pour chaque

site des perspectives et des techniques adaptées, émanant des terrains eux-mêmes et de leurs spécificités.

Comme nous l'avons dit, nous travaillons sur le terrain des Murs à Pêches depuis presque dix ans, aussi, l'enquête a consisté en premier lieu à retourner voir un certain nombre d'interlocuteurs privilégiés avec lesquels nous échangeons depuis longtemps. Ces rencontres, organisées autour d'entretiens collectifs et individuels ont permis de mettre à jour nos connaissances, mais aussi de prendre la mesure des transformations survenues entre temps, les Murs à Pêches étant, comme on le verra particulièrement dans la deuxième partie du rapport, en perpétuelle évolution. Nous avons également mené d'autres entretiens individuels avec des acteurs que nous ne connaissions pas, arrivés plus récemment sur le site. Là aussi, les choses évoluent vite, depuis la dernière enquête, de nouveaux acteurs déterminants dans la dynamique générale des Murs à Pêches ont fait leur apparition. Ces entretiens ont donc permis de faire entendre leur voix. Pour la première fois sur ce site, nous sommes allés interviewer un technicien en charge du plan d'urbanisme, afin de faire aussi place au point de vue des acteurs de la municipalité (aucun élu n'a pu être malheureusement rencontré, pour des raisons de disponibilité au moment de l'enquête de terrain). La logique d'enquête sur ce terrain a ainsi été orientée par un souci de pluralisation des voix et des points de vue : il était pour nous particulièrement décisif de maintenir au plan méthodologique ce principe de multiplicité qui s'avère, comme on le verra à la suite, décisif tant au plan expérimental qu'en termes politiques.

Pour le terrain de la coopérative d'habitants Chamarel, la situation est toute autre. Le fonctionnement quotidien de la coopérative est construit autour de réunions collectives, organisées avec fréquence et régularité, afin d'en garantir le caractère démocratique. Nous avons donc pris le parti ici, en concertation avec les habitants, de procéder un peu de la même façon pour notre enquête. L'essentiel du recueil de matériaux s'est fait de manière participative sur le mode du focus group (rassemblant la quasi-totalité des habitants) et d'entretiens collectifs (avec des groupes plus restreints de participants). Nous avons soumis à l'ensemble des habitants nos principales interrogations de recherche (sur la transition écologique, sur l'expérimentation, sur leur conception de la politique) à l'occasion de différents focus-groupes permettant à chacun de s'exprimer et surtout, c'est l'intérêt principal de ce genre d'exercice de rebondir en fonction des interventions des uns et des autres. Nous avons reproduit leur mode de fonctionnement habituel de réunion, une personne étant chargée de distribuer la parole, une autre de veiller au temps. Les focus groups se sont révélés d'une incroyable richesse, aussi bien pour nous que pour les habitants : de notre côté, nous avons pu assister directement à leur manière de construire de l'intelligence collective, à élaborer dans le tact et la bienveillance une scène collective d'énonciation. De leur côté, et selon leurs dires, ces moments ont été importants pour aborder des sujets qui ne l'étaient pas en temps normal, s'entendre raconter les uns les autres des fragments de vie et de pensées qui n'avaient jamais été abordés, et de mettre au travail des questions et des problèmes nouveaux. Nous avons également réuni tout au long de l'enquête des petits groupes sur des problématiques plus spécifiques : autour de la gestion du jardin, du pôle communication, des liens avec le mouvement plus large de l'habitat participatif, des engagements locaux avant le montage de la coopérative, des enjeux autour de la construction et du montage juridico-financier. Ces entretiens ont été l'occasion d'approfondir des thèmes et de mieux comprendre certains détails de leurs pratiques, difficiles à saisir en grands groupes. Enfin, nous avons travaillé sur l'importante documentation endogène produite par le groupe, centrale dans la dynamique expérimentale du projet, et dont nous proposons une analyse approfondie tout au long du rapport.

L'enquête concernant la plateforme Ecoréno'v s'est trouvé assez rapidement réduit à une portion congrue, du fait du caractère foisonnant ou de l'abondance de matériaux issus des deux premiers terrains ; du fait aussi d'un travail parallèle d'évaluation sociologique, mené par d'autres équipes, et qui aurait pu conduire à saturer les sites d'enquête. Malgré tout, les investigations menées autour de ce dispositif nous ont permis d'établir un contrepoint utile au regard des deux premiers sites, et que

l'on maintiendra tout au long de la recherche. D'un point de vue méthodologique, nous avons combiné assez classiquement des entretiens auprès des équipes en charge du programme, des séquences d'observation lors des visites de chantier en cours ou d'assemblées générales de copropriétaires, et des réunions associant plusieurs membres de conseils syndicaux. Le compte-rendu d'enquête sera principalement orienté autour de la campagne d'écovénement concernant une copropriété en particulier, dont on aura suivi les péripéties dans le moment décisif du vote des travaux, et quitte à lui octroyer parfois un tour idéal typique. On pourra noter que les accès au terrain ici auront été grandement facilités par le caractère public de la plupart des événements organisés dans le cadre du dispositif, mais surtout par le flou et la confusion caractérisés dans lesquels baignent les acteurs quand il s'agit de s'y retrouver parmi la myriade de professionnels en tout genre qui tournent autour des processus d'écovénement... et parmi lesquels quelques chercheurs en sciences sociales peuvent assez aisément se glisser.

Notre recherche consacrée à trois modes *d'expérimentations politiques* dans la conduite de la transition écologique se trouvera exposée en dépliant chacune de ces deux spécifications : leur dimension expérimentale dans un premier temps et leur portée politique pour la seconde grande partie.

Dans la première partie, nous essayerons ainsi de retracer comment, pour chacun des sites considérés, se déploie une expérimentation au sens fort : selon quelles médiations ? Et pour manifester quelles entités, quelles puissances d'agir ? Les modalités de l'expérimentation différeront évidemment largement entre un projet coopératif autonome, l'archipel des Murs à Pêches et un dispositif plus nettement institutionnel.

Nous tenterons de maintenir l'heuristique du contraste pour le second grand mouvement du rapport, consacré à la dimension politique de ces expérimentations. Il s'agira alors de ressaisir comment ces trois mises à l'épreuve démocratiques de la transition impliquent la constitution d'une portée politique spécifique, d'une puissance de transformation du monde environnant et d'une possibilité de bifurcation dans le processus catastrophique en cours.

Notons enfin que la mise en rapport proposée ici autorise tout au long du document deux sens de lecture possibles : soit en suivant le fil de l'argument, selon un ordre thématique, soit en préférant une approche monographique, c'est-à-dire terrain par terrain (à charge au lecteur de recomposer les deux phases pour chacun des sites). Nous conserverons cette double lecture dans la conclusion, au moins pour ce qui concerne la reprise synthétique des acquis de la recherche.

# Partie 1. Expérimentation

## Introduction. Expérimentations dans la transition

Le sens majoritaire de la notion d'expérimentation appartient au champ de l'action publique et déborde largement le seul cadre de la transition écologique. On peut associer la généralisation<sup>3</sup> de cette notion en France à l'importation dans l'action publique au début des années 2000 du New public management et l'importance qu'y prend la notion d'expérimentation par son inscription dans la constitution en 2003 (loi organique relative à l'expérimentation par les collectivités territoriales du 30 juillet 2003). En permutant la gouvernance d'une action planificatrice vers un pilotage adaptatif, en transférant de nouvelles compétences aux collectivités locales et en mettant au centre de l'action l'innovation institutionnelle, le New public management fait de l'expérimentation un axe fondamental de son déploiement.

L'adoption de l'expérimentation dans le domaine des politiques publiques repose sur l'idée qu'en produisant des preuves des effets d'une mesure en amont de sa généralisation et ce grâce à une évaluation continue, on peut en garantir l'efficacité (*evidence-based policy*). En France, la politique publique phare de ce tournant est sans aucun doute la réforme du RSA initiée en 2007 : expérimentée dans un premier temps dans le département de l'Eure, elle est étendue à 25 puis à 34 départements avant d'être généralisée à l'ensemble du territoire. Au-delà de cette réforme, 269 expérimentations ont été menées sur ce registre depuis 2003, aussi sont-elles aujourd'hui bien intégrées à la culture administrative française (Conseil d'État, 2019). Mais, si l'expérimentation est désormais un instrument bien approprié par les politiques publiques, on ne peut pas dire que ce soit l'instrument privilégié de l'action publique en matière de transition écologique. En effet, ce champ d'action est dominé par trois instruments principaux qui se prêtent mal à l'expérimentation : l'instrument réglementaire et normatif (qui en est le pilier historique), l'instrument fiscal et enfin le marché des permis d'émission (Cassen et Hourcade, 2019).

Les deux principales expérimentations qui ont cours aujourd'hui dans le champ des politiques publiques en matière de transition écologique sont d'une part les Contrats de Transition Écologique<sup>4</sup> (CTE) et d'autre part, dans un registre tout à fait différent, la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). Les CTE se situent dans la droite filiation de la pensée de l'expérimentation que nous venons d'évoquer ; lancés en 2018, ils ont impliqué, les deux premières années, 19 territoires expérimentaux pour ensuite être étendus en 2020 à une centaine de territoires. Dans une logique de coproduction associant acteurs publics locaux, nationaux, mais aussi les acteurs privés des territoires, les CTE proposent une approche opérationnelle globale sur l'ensemble des territoires concernés. Ils débutent par une courte phase de négociation à l'issue de laquelle une charte d'engagement est signée fixant des objectifs de résultats de moyen et long termes, chiffrés et mesurables. Les CTE sont conçus comme s'adaptant aux territoires locaux, ils sont variés aussi bien du point de vue des territoires qu'ils concernent (métropoles, villes moyennes et zones rurales, outre-mer) que des thématiques traitées (énergie, mobilité, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.). Si les CTE répondent donc au cahier des charges des expérimentations des politiques publiques, leur axe fondamental est plutôt économique que démocratique. D'une part les CTE visent explicitement à encourager une conversion essentiellement économique à la transition écologique et d'autre part, quand bien même la coproduction et la concertation y jouent des rôles

<sup>3</sup> L'émergence de la notion dans les politiques publiques françaises est plus ancienne. On peut en effet la faire remonter à la Loi Debré de 1959 sur l'enseignement privé, qui prévoyait une période test de neuf ans à l'issue de laquelle une évaluation était menée statuant sur l'accréditation des établissements (Conseil d'État, 2019).

<sup>4</sup> Si les CTE peuvent être perçus comme faisant suite aux Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), ces derniers relevaient plutôt d'une instrumentation par appel à projets que d'une expérimentation. Le point commun tout de même entre les deux dispositifs tient à leur inscription territoriale.

centraux, ils rassemblent des acteurs institutionnels et privés déjà constitués ayant un poids certain sur les territoires.

La Convention Citoyenne pour le Climat (CCC) est, en comparaison, beaucoup plus nettement axée sur une volonté de démocratisation de la transition écologique. Élaborée en réponse aux revendications du mouvement des Gilets Jaunes, la CCC ouvre à un panel représentatif de citoyens tirés au sort la possibilité de formuler des propositions permettant d'atteindre une baisse d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. La CCC constitue en France une innovation institutionnelle et démocratique sur trois aspects centraux : le fait de qualifier comme compétent un panel de citoyens ordinaires tirés au sort ; le fait de créer un espace-temps délibératif au cours duquel peuvent se fabriquer de l'intelligence collective et du consensus ; le fait de légiférer à partir des propositions formulées. Sans préjuger de la pertinence de ces éléments innovants ou de l'effectivité de la reprise des propositions dans la loi CCC en cours de rédaction (qui suscite depuis l'automne 2020 de vifs débats) et au regard de la problématique de notre enquête, il nous semble opportun d'interroger ici deux aspects de ce dispositif. D'abord l'échelle d'action choisie, à savoir le plan national. Si cette échelle est bien sûr adaptée aux enjeux massifs de la transition écologique, elle pose tout de même question en ce qu'elle « saute par-dessus » les territoires. D'emblée donc, les enjeux sont posés à cette échelle macroscopique, ce qui a pour effet d'une part de limiter la possibilité que ces enjeux émergent des territoires et rejoignent, dans une logique ascendante, des préoccupations globales, et d'autre part, d'invisibiliser la diversité des enjeux locaux. On peut aussi pointer une autre conséquence de ce dimensionnement national, à savoir le fait de flécher tendanciellement les propositions vers les instruments classiques de politiques publiques en matière de transition écologique (réglementaires, fiscaux et relatifs au marché du carbone). La deuxième question posée par la CCC découle de la première : pour intervenir à l'échelle nationale, il est demandé aux citoyens tirés au sort de faire preuve de détachement vis-à-vis de leurs appartenances primaires, que ces dernières soient d'ordre moral, politique, mais aussi territorial. Or précisément, comme Bruno Latour ne cesse de le mettre en avant dans ses dernières interventions publiques (ainsi que dans son ouvrage *Où atterrir*), la catastrophe écologique pose à nouveau frais et de manière cruciale la question politique des attachements et du rapport ordinaire que nous entretenons avec nos territoires de vie<sup>5</sup>. On peut ainsi se demander si cette opération de détachement et le positionnement en surplomb qui en découle n'entrent pas en contradiction avec une politisation renouvelée de la transition écologique.

On l'a dit, les collectivités locales ont également la possibilité, depuis la loi de 2003, d'avoir recours à l'expérimentation. Cependant, du fait notamment de la complexité réglementaire qui cadre leur mise en place, les expérimentations restent encore assez peu utilisées à cet échelon (Conseil d'État, 2019). On peut citer toutefois des expériences pionnières, comme celle menée par la commune de Grande-Synthe en partenariat avec la fondation Zoien, qui expérimente depuis 2019 un Revenu de Transition Écologique, garantissant une allocation spécifique aux personnes porteuses d'actions favorisant la transition écologique. L'essentiel des expérimentations de transition écologique, qui foisonnent aujourd'hui en France, est donc porté en dehors ou en bordure du champ des politiques publiques. Elles peuvent être à l'initiative d'entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire (comme la coopérative Enercoop), d'agriculteurs (comme le réseau Maraîchage Sol Vivant ou l'Atelier Paysan), de groupes citoyens (comme le réseau des villes en transition, celui des écovillages, les initiatives de jardins collectifs ou bien, dans un autre registre, des associations de

---

<sup>5</sup> Dans *Où atterrir* (2017), Bruno Latour indique que la catastrophe écologique rompt le partage entre deux attracteurs qui structuraient jusque-là l'offre politique : la modernisation d'un côté et de l'autre la localité, le premier étant axé sur le progressisme, le second sur le conservatisme. De cette rupture naît pour lui un troisième attracteur, qu'il nomme *terrestre*, à partir duquel il invite à refonder une politique soucieuse de nos dépendances vitales à nos milieux de vie. L'attracteur terrestre redéfinit à la fois le rapport au temps (en renvoyant dos à dos « la fuite en avant » de la modernisation et le « retour en arrière » des nationalismes), un rapport à l'espace (en considérant la foule de médiations qui lient concrètement l'échelle micro et l'échelle macro) et un rapport aux non-humains (en incluant dans l'arène politique les milieux de vie).

protection de la biodiversité comme l'ASPAS) ou encore de regroupements d'acteurs divers (comme la coopérative Railcoop qui associe des citoyens, des associations, des collectivités et des entreprises). Ces initiatives ne sont pas des expérimentations dans le sens proposé plus haut, hérité du New public management, soit comme optimisation de l'action publique ou comme objectivation de leurs résultats. Elles sont plutôt expérimentales au sens commun de la vérification d'une idée ou d'une conception originale par l'expérience, quoiqu'elles partagent avec les expérimentations des politiques publiques la visée d'une généralisation possible, ou à tout le moins, d'un essaimage ou d'une répliquabilité impliquant un changement d'échelle<sup>6</sup>. Elles ne relèvent pas non plus nécessairement du registre de l'innovation technique, sociale ou économique puisque nombre d'entre elles remettent au goût du jour des savoirs et des techniques anciennes, délaissées, combinent ces savoirs anciens avec des innovations ou bien encore mettent au centre de leur pratique une dimension très ordinaire de l'action, presque triviale (associée souvent à l'idée de simplicité volontaire).

Les trois tentatives que nous allons décrire dans la partie qui suit relèvent de cette dernière conception de l'expérimentation. Si l'une d'elles a pour particularité de se situer à l'intersection de l'action publique territoriale et des instances démocratiques des copropriétés (la plateforme Ecoréno'v), toutes les trois ont en commun d'articuler une dimension très ordinaire, liée à l'habiter, et une dimension expérimentale, moins liée à leur caractère innovant qu'à l'originalité des trajectoires qu'elles empruntent, des médiations qu'elles créent et des brouillages catégoriels qu'elles occasionnent. En proposant de travailler tout particulièrement cette articulation entre habiter et expérimentation, nous formulons l'hypothèse qu'en contexte de catastrophe écologique, il est déterminant de maintenir une tension forte entre l'investissement quotidien d'un milieu de vie, la production d'habitudes et l'invention de nouvelles modalités d'agir et d'entrer en relation avec ce milieu. Le slogan « reclaim ! », qui a émergé des luttes écologistes américaines et a été introduit en France par les écrits de Starhawk (2003) et les commentaires qu'en ont faits Isabelle Stengers et Philippe Pignarre (2005), rend bien compte de cette nécessité de tenir ensemble expérience ordinaire d'un milieu de vie et réinvention. *Reclaiming*, c'est tout à la fois se réapproprier ce dont on a été séparé et inventer de nouveaux rapports, c'est prendre soin de notre relation au monde par des voies qui sortent des sentiers battus (« Souviens-toi. Ou, à défaut, invente ! » nous enjoint Isabelle Stengers).

Comme on le constatera tout au long de la partie qui suit, expérimenter dans la transition ou en contexte de catastrophe écologique relève pour les acteurs rencontrés d'une attention renouvelée à toute une série d'êtres, de choses et de situations a priori banales : une assemblée générale de copropriétaires, la construction ou la rénovation d'un immeuble, la culture d'arbres fruitiers, la présence de voisins, des bottes de paille, des vers de terre et des portes qui claquent... À travers l'accumulation de petites histoires, on verra se dessiner des paysages d'ensemble où l'expérimentation émerge tantôt comme un motif traversant contaminant toutes les dimensions de l'existence, tantôt sous différents formats, communiquant de manière plus souterraine et parfois même sur le mode d'une obligation plus ou moins consentie. La partie s'organise en trois chapitres correspondant aux trois terrains d'enquête. Nous commencerons par la coopérative d'habitants Chamarel et la description de son « halo expérimental », nous poursuivrons avec les Murs à Pêches où nous relèverons trois aspects d'une expérimentation contrainte par la forte agentivité des lieux. Nous terminerons avec la présentation de la plateforme Ecoréno'v et l'articulation des différents plans de gouvernementalité qu'elle tente difficilement d'accomplir.

---

<sup>6</sup> Certaines de ces expérimentations partagent également avec les expérimentations de politiques publiques un souci pour l'évaluation en temps réel de l'action et plus généralement, la production de données et de documentation, notamment en vue de leur répliquabilité ailleurs.

## 1.1. Chapitre 1. Les dimensions expérimentales du projet Chamarel

### 1.1.1. Reprendre le fil ou se resituer dans une trajectoire d'expérimentation

Lorsque l'on a demandé aux habitants de Chamarel s'ils avaient l'impression de s'être engagés dans « quelque chose d'expérimental », plusieurs réponses nous ont été faites allant dans le sens d'une participation à une histoire au long cours, dont Chamarel ne serait qu'une étape, qu'un point de passage. Au plan biographique, cette idée faisait écho aux nombreuses aventures collectives au sein desquelles plusieurs membres de la coopérative s'étaient trouvés intimement mêlés. Mais elle a surtout été mise en avant pour inclure Chamarel dans une trajectoire d'expérimentation distribuée historiquement et géographiquement.

#### *Inventer Chamarel ou comment faire du neuf avec du (des?) vieux*

Le projet Chamarel constitue à l'évidence une des premières expériences d'habitat collectif et affinitaire mises en œuvre par des personnes vieillissantes ; cependant, elle trouve à se nourrir d'un certain nombre de précédents. Il y a évidemment la tentative des Babayagas, qui a connu un certain retentissement public au moment de son lancement en 2012 à Montreuil (la Maison des Babayagas y accueille au départ 21 femmes de plus de 60 ans). Mais la rencontre fondatrice avec l'association Habicoop dès 2010 va encore étendre leur champ exploratoire initial (c'est à partir de cette rencontre que le format coopératif va s'imposer « comme une évidence », aux vues notamment de ses trois atouts fondamentaux : la propriété collective, l'horizontalité des prises de décision et enfin la lutte contre la spéculation immobilière). L'enquête portera autant sur les coopératives d'habitants à l'échelle internationale que sur les précédents historiques, à savoir notamment toutes les expériences menées dans le domaine de l'habitat autogéré dans les années 1970. Il s'agira encore d'aller visiter des habitats participatifs existants (dans le Périgord, à Valence) et, dans le cadre des commissions d'Habicoop, de rencontrer d'autres groupes désireux de construire des projets de coopératives d'habitants.

Toutes ces petites enquêtes sont menées avec un souci tout particulier du détail : les futurs habitants-explorateurs « ont de la bouteille » en matière de dynamiques de groupe, et ils savent pertinemment que les enfers collectifs s'y logent bien souvent. En regardant par « ce petit bout de la lorgnette », l'exploration de hauts-lieux de l'habitat participatif nés dans les années 1970 à l'initiative de « gens style PSU » a ainsi permis de se rendre compte de choses relevant autant des enjeux de construction que des modalités de décisions collectives, ou plutôt de leur intrication indissociable. Ne pas prendre au sérieux l'isolation phonique des espaces collectifs c'est prendre le risque de faire rimer équipements partagés avec nuisances répétées. Le traitement du plafond de la salle commune sera donc particulièrement soigné à Chamarel, assurant ainsi de bonnes conditions pour que la vie collective se déploie au rez-de-chaussée. C'est à partir de la même visite que les futurs habitants de Chamarel ont acté définitivement leur mode de décision au consensus. En effet, on leur avait rapporté comment le fonctionnement majoritaire avait mis en crise le collectif quelques années auparavant, au moment de décider de travaux importants de rénovation (la réfection d'une toiture) : les moins fortunés n'étaient pas en mesure de suivre financièrement, ce qui avait entraîné de très fortes tensions, avant qu'une solution plus raisonnable d'échelonnement des travaux ne soit finalement trouvée.

Ces discussions ont permis de documenter l'articulation forte entre enjeux architecturaux et formes démocratiques : la bonne isolation de la salle commune d'avec les parties privatives travaille *techniquement* l'articulation entre vie collective d'un côté et de l'autre l'existence quotidienne, relevant d'un registre plus privé ou familial. Aller vers le consensus dans les prises de décisions implique un partage en amont des informations et des connaissances, y compris en faisant partir la discussion depuis des problématiques techniques. On le voit d'emblée : une expérimentation implique toujours d'entremêler des domaines divers de la pratique, des enjeux apparemment sans

commune mesure ; retaper un toit va consolider ou effriter un collectif, confirmer ou mettre à mal des valeurs démocratiques.

### *Deux grands précédents...*

Ce qui va s'expérimenter à Chamarel est pour partie déterminé par ce qui s'est joué au cours de toute une série de tentatives précédentes, depuis « les expériences communautaires des années 1970 » jusqu'au puissant mouvement coopératif québécois ou uruguayen (rencontrés notamment au moment des premières *Rencontres internationales* des Coopératives d'Habitants organisées par Habicoop en 2015). Et Chamarel ne fait pas que bénéficiaire de cette expérimentation continuée : les membres s'intègrent clairement à cette logique de précédents puisqu'une bonne partie de ce qu'ils tentent à présent doit faire sens et être utile pour « ceux qui viennent derrière » (les autres groupes, vieux ou non, qui sont tentés par l'aventure de l'habitat coopératif).

Au sein de cette série expérimentale, ou de cette trajectoire d'expérimentation, deux éléments précurseurs, proches dans le temps et l'espace, vont particulièrement focaliser l'attention des futurs habitants. Le premier concerne plus spécifiquement le bâti, à travers la construction par un bailleur social vosgien (le Toit Vosgien) d'un immeuble de huit étages en ossature bois et isolation paille en 2014, dont Chamarel s'inspirera largement pour définir son propre mode constructif. Le Village Vertical constitue le second « grand précédent » pour la coopérative Chamarel ; il s'agit en effet du premier projet français de coopérative d'habitants ayant abouti, situé à quelques encablures du site vaudais, sur la commune limitrophe de Villeurbanne.

### *Une référence architecturale : le Toit Vosgien*

La visite de la Résidence HLM Jules Ferry, à Saint-Dié les Vosges, s'est avérée essentielle pour le cadrage de l'expérimentation architecturale à Chamarel. La résidence Jules Ferry est particulièrement innovante dans le domaine de la construction en ossature bois et en isolation paille (par la taille de l'immeuble, le plus haut construit en France), elle l'est également du point de vue de ses performances environnementales (avec un bilan carbone positif de 1 100 tonnes de CO<sup>2</sup>, un rayonnement solaire qui fournit 30 % des besoins en chauffage, une étanchéité à l'air deux fois inférieure aux standards passifs), des technologies énergétiques mises en œuvre (pompe à chaleur, système géothermique, ventilation double flux et panneaux solaires qui permettent de n'avoir recours à aucune énergie fossile), mais également du point de vue du rôle central que ce projet occupe dans la mise en synergie d'un écosystème d'acteurs locaux (au premier rang desquels les filières bois et céréalière et les collectivités locales) et enfin du fait de ses visées sociales (immeuble HLM dont les charges cumulées sont de 11 € par mois et par logement).

Les habitants de Chamarel sont avant tout séduits par le système d'isolation en paille, en termes de performances énergétiques, mais aussi pour son coût et son caractère local ; en revanche, la structure porteuse en bois sera en partie délaissée au profit du béton pour assurer une meilleure sécurité structurelle, pour des raisons économiques (la structure porteuse de la résidence Jules Ferry utilise une technique – les panneaux trois plis – très gourmande en bois) et parce que dans la « forêt de ciment » typique des grands ensembles vaudais, l'immeuble ne dépareillera pas (un argument repris tel quel par l'un des architectes du bâtiment Chamarel). L'idée du bardage en tuiles de la façade, peu onéreux, sera également reprise.

Le cabinet d'architectes Arkétype, qui assure la maîtrise d'œuvre à Chamarel, est un passeur essentiel entre les deux expérimentations ; ce sont en effet les architectes qui alertent sur certains problèmes non perçus concernant l'immeuble du Toit Vosgien (par exemple le défaut d'isolation phonique des planchers bois) ou de manière plus déterminante encore, qui tempèrent les risques pris dans le modèle initial, en assurant une meilleure sécurité du nouveau bâtiment (via la structure en béton ou encore, pour réduire les risques de propagation d'incendie sur la façade, en inversant l'exposition des caissons ouverts accueillant la paille). Une transformation importante du prototype vosgien est liée également à la prise en compte du modèle coopératif de l'habitat dans la conception

du bâtiment, particulièrement au niveau du découpage et de la répartition entre les espaces privatifs et les espaces collectifs. Les habitants de Chamarel ont fait le choix de réduire au maximum la taille des espaces privatifs en compensant cette réduction par des espaces collectifs sur chaque étage, grâce à d'amples coursives destinées à un usage partagé ; et tout le rez-de-chaussée sera consacré aux espaces collectifs (avec la grande salle commune, la buanderie et l'atelier). La trajectoire expérimentale qui relie la résidence Jules Ferry et l'immeuble des Barges à Vaulx-en-Velin est faite de continuité et de discontinuité, elle procède par sélection (technique, mais aussi esthétique et économique), adaptation au contexte local et à la norme encore balbutiante de ce que pourrait être un habitat coopératif.

#### Au voisinage du Village Vertical, première coopérative d'habitants

La référence au Village Vertical est une évidence pour les acteurs de Chamarel, tant du fait de sa proximité spatiale (Vaulx-en-Velin et Villeurbanne sont des communes voisines) que temporelle : les habitants du Village Vertical se sont installés en 2013, concrétisant ainsi le premier projet de coopérative d'habitants en France, à un moment où le projet de Chamarel était déjà bien avancé. Le lien entre les deux expérimentations est immédiatement fait par l'association Habicoop, elle aussi située dans la région lyonnaise, et dont l'action a été déterminante dans l'accompagnement des deux projets. La proximité avec le Village Vertical va permettre un échange constant pendant toute la phase de montage de Chamarel, par des visites sur site, des discussions de groupe et la circulation des nouvelles entre « voisins » assurée en permanence par Habicoop. D'où des transferts importants entre les deux expérimentations.

L'expérience du Village Vertical fait suite à un long processus d'enquête initié par quelques personnes (deux ou trois ménages au départ) intéressées par les formes d'habitat participatif telles qu'elles se développent dans d'autres pays (Allemagne, Suède, Québec, Europe du Nord...). L'année 2005 voit le début des recherches et la création de l'association Village Vertical. Ces recherches concernent tout à la fois l'aspect juridique (quelle forme juridique donner à un tel projet en France ?), l'aspect financier (quel montage financier, comment surmonter les complexités fiscales et comptables, quelles subventions sont possibles ?) et l'aspect foncier (où développer ce projet dans l'agglomération lyonnaise ?). Après avoir rencontré plusieurs responsables à la Ville de Lyon, au Grand Lyon et à Villeurbanne, ils contactent l'association Habicoop, dont ils vont devenir le projet pilote, en échange d'un accompagnement gratuit sur tous les aspects juridiques et financiers. Le projet va finalement prendre la forme en décembre 2010 d'une SAS coopérative à capital variable (Société par Actions Simplifiée) dont les statuts seront rédigés avec l'aide d'Habicoop.

L'aspect juridique est crucial puisqu'il s'agit bien d'inventer une forme de propriété collective ayant la particularité d'échapper à la spéculation immobilière (la part d'investissement mise par chaque associé ne peut faire l'objet d'aucune plus-value, d'aucun profit), forme dans laquelle chaque participant est tout à la fois membre de la collectivité, associé et locataire. Cette pluralité des statuts juridiques des habitants permet d'inscrire en droit le régime actanciel singulier déterminant l'expérience au sein du projet : résider dans l'immeuble implique un statut d'associé, une charge active dans le projet coopératif en plus de la participation financière qui garantit la viabilité économique du projet, et donc son inscription dans le temps long de l'expérimentation sociale. L'expérimentation politique du Village Vertical s'inscrit sous cette perspective dans une tradition déjà ancienne de démocratisation de la société et notamment de la société économique : pour de nombreuses expériences coopérativistes, et dans la perspective socialiste défendue notamment par Jaurès au début du XXe siècle, l'enjeu même du mouvement politique consiste à faire redescendre la démocratie ou la République jusque dans l'atelier. Les citoyens libres dans l'espace politique se trouvent sous tutelle dans le monde économique (dans la stricte subordination qu'implique le rapport salarial, et soumis à un état de nécessité qui leur laisse peu de ressources pour définir les conditions d'une existence digne et entière). Dans le projet du Village Vertical, il s'agit à la fois de faire redescendre l'initiative politique à une échelle agissable (« nous voulons agir ici et maintenant,

pour développer la solidarité, la coopération et l'écologie, sans attendre que d'autres cherchent des solutions en notre nom ou agissent à notre place ») et dans le même mouvement de s'attaquer également à cet état de dépendance et de précarité économique, en trouvant des leviers sur le terrain du logement et de l'accès à un habitat de qualité, hors des logiques concurrentielles et spéculatives. Expérimentation juridique et politique, le Village Vertical est également une expérimentation au niveau de la maîtrise d'ouvrage et de la conception du bâti. S'agissant de la maîtrise d'ouvrage l'implication des habitants est intervenue très en amont, dès le début du projet, dans la conception de l'immeuble et le montage du projet architectural. Le fait d'avoir choisi les architectes, participé à de nombreuses réunions pour réfléchir à leurs attentes et besoins en tant que collectif est le signe d'un investissement profond pour toute cette phase préparatoire ; les habitants rencontrés au cours d'une recherche précédente (GRAC, 2016b) ont insisté sur l'ampleur du travail accompli :

« On a suivi de près le chantier pendant deux ans, c'était presque un travail à mi-temps pour certains, et c'est vrai qu'on a été en partie dépassés vu l'ampleur du chantier, malgré tout cela faisait qu'on pouvait suivre et se prononcer tout de même sur toutes les étapes du processus. Cela fait beaucoup de responsabilités sur un projet énorme, c'est très coûteux. Mais ça valait le coup. »

L'expérimentation sur le bâti s'est faite quant à elle selon deux séries d'exigences. La première concerne la dimension écologique au sens technique du terme : performance énergétique, impact limité sur l'environnement, économie des ressources en eau, etc. Le deuxième accent est mis sur l'aménagement des espaces communs pour permettre le développement d'une vie partagée, la mutualisation des espaces, des pratiques de la vie quotidienne et des équipements. « La mutualisation d'espaces et de moyens nous permet de vivre mieux à moindre coût. Notre projet représente donc une alternative à l'individualisme et à la consommation frénétique. » Du point de vue de la performance énergétique, le Village Vertical (et la partie gérée par le bailleur social Rhône Saône Habitat) souscrit à la norme Bâtiment Basse Consommation (« Le bâtiment se veut exemplaire sur le plan écologique et respecte les normes françaises des bâtiments à faible consommation énergétique : label BBC »). L'immeuble est construit en béton et ossature bois avec une isolation sur 36 cm (surisolation aux vues des normes BBC : 30 cm sous toiture et 20 cm pour les parois). Par ailleurs, la conception du bâti a intégré des considérations écologiques de second degré : non seulement l'immeuble présente une bonne performance énergétique, mais le choix des matériaux isolants et des matériaux de construction devait minimiser l'empreinte carbone du projet (en limitant les émissions de CO<sup>2</sup> nécessaires tant à la production qu'à l'acheminement des matériaux : bois d'essences locales, fenêtres en bois plutôt qu'en PVC, peintures à faible impact sur l'environnement et dégageant peu ou pas de produits nocifs, sols non collés, etc.).

Le Village Vertical se présente lui-même comme « un laboratoire d'écologie urbaine », comme un projet « vitrine » de l'habitat coopératif créé pour « ouvrir la voie à d'autres expériences du même type ». Dans son affichage public, la dimension expérimentale y est plus affirmée qu'à Chamarel, de même que l'aspect pionnier. Cette différence est à mettre au compte du statut de première coopérative d'habitants de France du Village Vertical, mais elle est aussi liée aux sensibilités différentes des deux collectifs ; Chamarel, comme nous le verrons à différentes reprises dans ce rapport, joue avec espièglerie de son statut de collectif de personnes vieillissantes, et le met souvent en avant pour justifier son régime d'énonciation, rétif aux sémantiques modernisatrices (« la novlangue », « les mots bien à la mode »).

Ceci étant dit, et comme on le verra bien à la suite, on retrouve à Chamarel l'ensemble des lignes d'expérimentations frayées par le Village Vertical, qui ont toutes été reconduites quoiqu'en les adaptant au projet et aux sensibilités et volontés spécifiques des habitants de la seconde coopérative. En ce qui concerne la ligne architecturale, le Village Vertical est d'abord présenté sur le mode du contre-exemple, à partir du cas emblématique des coursives extérieures qui ne seront pas reprises

lors de la construction du bâtiment des Barges<sup>7</sup>.

Une autre différence est liée à la forme des appartements. Contrairement aux habitants du Village Vertical, les habitants de Chamarel ont choisi d'en standardiser les volumes et les aménagements, de manière à limiter les problèmes techniques liés à une trop grande disparité entre les logements (ce qu'ils jugeaient être un problème important rencontré au Village Vertical), mais aussi à faciliter une meilleure répliquabilité du bâtiment dans son ensemble. Ceci étant dit, et même si plusieurs habitants de Chamarel les ont mis en avant dans les entretiens, ces points de différenciation apparaissent comme des détails au regard des points de convergences entre les deux expérimentations. Surtout, les habitants de Chamarel insistent toujours sur l'idée que le Village Vertical constitue la première expérience de coopérative d'habitants et, qu'à ce titre, les choix opérés dans leur projet ont cette qualité particulière de fournir de précieux enseignements aux expériences suivantes. Si l'on se réfère à la question épineuse des aménagements entre part individuelle et part collective, on retrouve dans les deux expériences des inspirations communes : dans les deux cas, la taille des appartements est pensée de manière à réduire l'empreinte énergétique individuelle, mais aussi à acter d'un point de vue architectural la collectivisation d'une part importante du bâtiment (en premier lieu les coursives et les chambres d'amis collectives, mais aussi la grande salle commune, la buanderie, l'atelier et le jardin). La répartition entre espaces collectifs et individuels relève dans les deux projets d'un positionnement éthique et politique vis-à-vis de l'habitat promu par la « société de consommation », laquelle exclu de son horizon le partage collectif des fonctions primaires de l'habitat (comme ici la buanderie, l'extension des pièces à vivre à travers les coursives) et valorise les grands espaces d'habitation, à titre quasi somptuaire. Expérimentation écologique (ici la réduction de l'empreinte énergétique des logements individuels) et expérimentation politique (déployée jusque dans ses composantes éthiques, c'est-à-dire sa capacité à transformer les formes-de-vie des habitants) s'enchaînent complètement, et ce sur les deux sites voisins.

Au-delà de cette proximité dans les projets politiques, ou plutôt en deçà, un autre élément de continuité se joue sur le plan du montage juridico-politique des deux coopératives, qui fraye les possibilités de l'expérience *in vivo*.

### 1.1.2. Trajectoire d'innovation juridique et institutionnelle

Aborder la dynamique d'innovation institutionnelle déployée depuis Chamarel nous amène tout de suite à celle qui, en amont, a vu apparaître en 2005 et de manière concomitante le Village Vertical et l'association Habicoop. L'association Habicoop est née de « rencontres citoyennes » liées à différents voyages effectués en Allemagne, en Suisse et au Québec pour découvrir les mouvements locaux de coopératives d'habitants et le quartier Vauban à Fribourg. De retour de ces voyages, ce petit groupe de militants décide de créer une association visant la promotion et la diffusion du modèle coopératif sur le territoire français. De leur côté, les futurs habitants du Village Vertical n'ont pas connaissance de ce format d'habitat collectif au moment de leurs premières rencontres, et cherchent « simplement un espace dans lequel [ils pourraient] associer leurs besoins individuels de logements et le partage d'espaces collectifs ». C'est en effectuant des recherches documentaires qu'ils tombent sur le modèle suisse et de là commencent à envisager la création d'une coopérative

---

<sup>7</sup> Tout semble partir d'un détail de construction, apparu dans la phase de préfiguration du bâti et qui, comme dans de nombreux exemples rapportés au sujet de Chamarel, émane d'une personne extérieure au projet, et peu autorisée dans le domaine concerné. En l'occurrence ici, c'est une étudiante architecte québécoise qui leur fait remarquer au cours d'un atelier de travail mené avec l'école d'architecture de Vaulx-en-Velin que s'ils gardent les coursives à l'air libre, comme elles le sont au Village Vertical, ils en perdront l'usage en hiver et risqueront d'être gênés par les bruits venants de l'extérieur, notamment de l'ère de jeux située à côté de l'immeuble. Effectivement, lorsqu'ils visitent l'immeuble villeurbannais, ils constatent que le vent s'engouffre dans les coursives, les rendant difficiles à occuper les jours où il souffle fort. De là, ils prendront donc la décision de fermer les futurs espaces de circulation et de travailler avec un autre architecte.

d'habitation.

La rencontre entre les deux entités se fait rapidement, leur proximité spatiale facilitant grandement leur rapprochement. Au-delà du seul principe démocratique du « 1 personne = 1 voix » qui constitue une des bases du mouvement coopératif (article 9 de la loi de 1947), un des effets juridico-politiques du modèle défendu par Habicoop et concrètement investi par le Village Vertical réside dans la protection conférée par la forme juridique vis-à-vis de la spéculation immobilière (un point qui différencie fortement les coopératives d'habitants des autres formes d'habitat participatif). Comme le souligne la principale accompagnatrice du Village Vertical et de Chamarel :

« Souvent les projets d'habitats participatifs, ils sont assez spontanément contre le principe de la spéculation immobilière, mais dans leurs statuts, dans leur forme juridique, il n'y a rien qui les en préserve, donc quand ils se séparent, ils se partagent l'argent comme des propriétaires, avec la plus-value. La grande différence entre les coopératives d'habitants et ces projets d'habitat participatif, c'est une sorte de garde-fou juridique, qui inscrit l'impossibilité de la spéculation dans les statuts mêmes du projet. »

#### *Faire entrer les coopératives au format SAS, ou le paradoxe des sociétés par actions anti-spéculatives*

Ce garde-fou juridique est apporté par une fusion audacieuse entre le statut de coopérative et celui de la Société coopérative par Actions Simplifiées (SAS) à capital variable<sup>8</sup>. L'ironie de l'histoire réside en ce que le statut de SAS, datant de 1994, a été créé par le CNPF (ancêtre du MEDEF) pour créer une alternative aux statuts historiques des sociétés commerciales, jugés trop rigides et contraignants, afin notamment de faciliter la libéralisation du commerce international. L'intérêt du statut de SAS est multiple : d'abord, c'est le statut juridique de société le plus simple à mettre en œuvre. Ensuite, il permet de répondre aux exigences d'une gestion commerciale d'un bien immobilier et autorise l'apport des sociétaires en compte courant d'associés. Il permet surtout une souplesse dans son mode de fonctionnement et d'organisation puisque ce sont les associés qui en définissent le contenu. Dans le cas des coopératives d'habitants, la SAS permet d'une part d'inscrire dans les statuts de la société le principe démocratique (1 personne = 1 voix) en le dissociant des parts détenues dans le capital et de la taille des logements et d'autre part, d'interdire toute possibilité d'enrichissement personnel et de garantir la propriété collective dans la durée. La fixation de cette forme juridique ne s'est pas faite immédiatement pour Habicoop et le Village Vertical qui ont mis pas moins de quatre ans pour l'adopter. Là encore, c'est à travers une logique de précédents, d'essais et d'infortunes diverses que l'idée de la SAS va s'imposer, à travers notamment l'expérience de Terres Communes<sup>9</sup>.

Lorsque Habicoop et le Village Vertical se sont approprié le statut de SAS, il leur a tout de même fallu tout adapter au contexte de l'habitat coopératif, le fonctionnement de Terres Communes étant quant à lui conçu pour encadrer des activités agricoles et pour protéger les usagers des différentes exploitations. L'avantage principal de la SAS est la liberté offerte dans la rédaction des statuts ; mais l'envers de cette liberté réside dans la précision que cette rédaction requiert. Tout le travail d'Habicoop et du Village Vertical a donc consisté à créer la trame la plus précise possible pour garantir un projet d'habitat conforme à leurs attentes, mais aussi permettre aux prochaines coopératives d'habitants d'en bénéficier, au premier rang desquelles figurera Chamarel. Et de fait, la trame construite par le Village Vertical avec l'aide d'Habicoop sera reprise pour cette seconde coopérative, qui ne fera qu'y ajouter un certain nombre de clauses adaptées à la spécificité de son projet.

<sup>8</sup> Le statut de coopérative est défini par les dispositions de la loi n°41-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et celui de SAS par la loi du 3 janvier 1994, modifiée par la loi du 12 juillet 1999. La qualité de coopérative est définie par le cadre législatif de référence de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Il ne s'agit pas donc d'un statut propre, mais d'une qualité devant être adaptée à un autre statut juridique.

Les deux principales inventions juridiques liées au statut de coopérative d'habitants en SAS sont d'une part la création de différents types de parts sociales, correspondantes aux types d'investissements dans la coopérative et, d'autre part, l'inscription dans les statuts de la non-spéculation. S'agissant du premier point, au moment de la création du Village Vertical, les villageois ont pris la décision de différencier trois parts sociales (A, B et C) en s'appuyant sur les connaissances d'Habicoop et de l'Union Régionale des SCOP en matière de droit coopératif. Les parts A sont celles qui reviennent aux habitants de la coopérative, au titre de « locataires de leur logement principal au sein de la coopérative », chaque détenteur de parts A détient une voix dans les assemblées générales. Les parts B reviennent aux investisseurs, au titre de personne morale ou physique, qui n'ont pas l'intention de recourir aux services de la coopérative, ils ont un droit de vote proportionnel à la quotité de capital détenu sous réserve d'un plafonnement ne pouvant dépasser 20% du total des droits de vote<sup>10</sup>. Les parts C enfin sont des parts « à intérêt prioritaire », sans droit de vote, conformément à l'article 11 bis de la révision de 1992 de la loi du 10 septembre 1947. Ce système permet en premier lieu de maintenir le pouvoir de décision dans les mains des habitants qui restent, quoi qu'il arrive, largement majoritaires dans les assemblées générales (80% des voix). Il ouvre cependant la possibilité pour des personnes extérieures d'investir dans le projet et de participer aux décisions (parts B) et, grâce aux parts C, d'augmenter le fonds propre de la coopérative sans l'attacher à un droit de vote.

L'autre invention juridique portée par le Village Vertical a trait, nous l'avons dit, à la non-spéculation. Ce point a été et est toujours plus difficile à mettre en œuvre. La déconnexion avec le marché de l'immobilier est d'abord permise par le statut des habitants qui sont distinctement locataires de leur logement et détenteurs de parts sociales de la SAS, lesquelles sont encadrées de telle sorte qu'elles ne puissent être revendues en réalisant une plus-value. Plus précisément, l'article 11 des statuts du Village Vertical et de Chamarel précise ainsi que : « Le prix maximal de cession des parts sociales est limité au montant nominal de ces parts sociales, augmenté d'une majoration dont le plafond ne peut excéder l'évolution de l'Indice de référence des loyers » (Statuts modifiés le 9 avril 2019). De plus, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à condition d'avoir été agréées par la société. Une autre garantie importante est relative à la limitation des parts sociales que chaque associé peut apporter au capital de la société. Si cette garantie n'est pas directement liée à la non-spéculation, elle empêche qu'une personne fasse l'acquisition d'un nombre disproportionné de parts au regard de celles détenues par les autres associés et conséquemment, mette en danger l'ensemble du projet en cas de revente, en rendant le rachat des parts inaccessible aux autres associés.

Une dernière garantie a été adoptée au moment de la transformation de l'association Habicoop en Fédération nationale des coopératives d'habitants en 2015. Cette garantie s'exprime par la création

<sup>9</sup> Au milieu des années 2000, plusieurs fermes autogérées collectives dans le sud de la France (Caracoles de Suc en Ardèche, Cravirola de La Brigue dans les Alpes Maritimes) décident de se regrouper en une entité commune, Terres Communes, sous le régime de la SAS afin d'acquérir un grand domaine dans le Minervois (le Domaine du bois). Axel de Haas (2007 : 12) rapporte que la découverte de l'intérêt du statut de SAS s'est faite par l'intermédiaire d'un avocat fiscaliste qu'il qualifie de « peu scrupuleux », et grâce auquel le collectif Terres Communes a pu mettre fin à de longues tergiversations concernant son statut juridique. Le même de Haas explique qu'avant cela, les collectifs avaient passé en revue pour les écarter une à une les différentes possibilités qui s'offraient à eux : l'association ne leur semblait pas suffisamment crédible pour souscrire à un crédit immobilier, la fondation ne conférait pas aux usagers suffisamment de pouvoir de décision, la SCI impliquait que l'ensemble des associés, y compris les sympathisants ponctuels, soient solidaires des pertes en cas d'échec du projet. C'est donc en cherchant une forme juridique de type société commerciale, permettant que la responsabilité des sociétaires se limite à l'apport effectué en achetant des actions, qu'ils sont tombés sur le modèle des SAS. Outre la liberté qu'elle offre du point de vue de son organisation et des relations nouées entre les associés, la SAS a également l'avantage d'être peu taxée au moment de sa création et en cas d'acquisition immobilière, de différencier les droits et les devoirs associés à différents types de parts sociales. Comme dans toutes les coopératives, la variabilité du capital est un point essentiel, puisqu'il offre la possibilité du retrait de l'un des associés (propriétaires des parts sociales) et autorise l'accès à de nouveaux arrivants.

<sup>10</sup> Notons que selon les projets de coopératives d'habitants ce pourcentage peut être modifié.

d'une nouvelle catégorie de parts sociales, les parts H, souscrites spécifiquement par la fédération Habicoop. Comme les parts C, les parts H ne sont pas associées à un droit de vote, en revanche, et c'est bien là leur intérêt, elles confèrent à la fédération un droit de veto en cas de volonté de modification du plafond de prix de cession des parts de la société. Ce garde-fou supplémentaire a été créé pour prévenir le cas où l'ensemble des associés d'une coopérative déciderait de modifier les statuts afin d'augmenter le plafond du prix de cession. Il a également un intérêt secondaire, lié à la création de la fédération, celui d'acter par ce biais et sur le long terme l'adhésion des coopératives d'habitants aux valeurs de la fédération, au premier rang desquelles celle de la non-spéculation.

### *Chamarel et les spécificités d'une coopérative gigogne*

Afin de faire correspondre les statuts au plus près de leurs préoccupations et de leurs spécificités, les habitants de Chamarel ont procédé à quelques modifications substantielles. Pour tenir compte adéquatement de leur condition de personnes vieillissantes, une des inventions de Chamarel a consisté à ajouter à la possibilité des « exclusions » (pour fautes diverses), celle de la « radiation » en cas de décès et surtout d'incapacité de l'un des associés à « contribuer à la société » ; ce défaut d'autonomie (on reviendra sur ce thème et sur le chaînage fondamental entre autonomie des résidents, au sens quasi clinique, et l'autonomie politique mise à l'ordre du jour au travers du projet Chamarel) pouvant notamment être sanctionné par une décision de mise sous tutelle ou curatelle. Une autre modification des statuts introduite par Chamarel par rapport au Village Vertical concerne la gestion administrative de la société. Là où au Village Vertical, celle-ci est assurée par un « comité de gestion » composé de trois à cinq membres de la coopérative (même si le fonctionnement réel est horizontal et que les décisions sont prises au consensus), Chamarel a opté pour une gestion distinguant plusieurs instances : 1. les assemblées d'habitants hebdomadaires où tous les habitants doivent être présents ou représentés ; 2. les assemblées générales statutaires de la société (réunissant les parts A, B, C et H), avec un quorum défini dans les statuts ayant pouvoir d'agréer de nouveaux sociétaires (ou de les radier) ; 3. les assemblées générales mensuelles de l'association Chamarel, indépendantes des deux premières assemblées, et dont les règles de fonctionnement statutaires sont celles d'une association loi 1901. En ce qui concerne la cooptation de nouveaux habitants, elle se fait au cours d'une assemblée générale de l'association, mais seuls les habitants de la coopérative peuvent se prononcer, et à l'unanimité, pour que la cooptation soit validée.

Enfin une autre spécificité déterminante des statuts « chamareliens » consiste dans l'obligation faite à chaque nouvel habitant d'adhérer à « l'association Chamarel », au moins six mois avant son admission pleine et entière au sein de la coopérative. Grâce à ce système, les habitants de Chamarel donnent le temps aux futurs habitants de mieux connaître le fonctionnement de la coopérative en participant aux assemblées mensuelles de l'association et en retour, se donnent le temps à eux aussi de mieux les connaître. La notion de cooptation est importante ici, c'est par elle que se construit la confiance entre les habitants, mais aussi la conscience des engagements réciproques pris les uns envers les autres.

Ce travail de cooptation est permis par la dissociation de la société et de l'association Chamarel. Créée au départ pour préfigurer la coopérative, rassembler les futurs habitants et aller à la rencontre des partenaires, l'association s'est maintenue dans le temps pour répondre à différentes nécessités, dont celle d'intégrer de nouveaux habitants, en amont de leur intégration au groupe d'habitants. Avec le temps, le rôle de l'association s'est également recentré sur la communication extérieure de la coopérative et la défense du modèle des coopératives d'habitants dans l'espace public. Ce travail de publicisation impliquant une instance d'interface entre le dedans et le dehors de la coopérative. Par exemple, les visites de la coopérative sont organisées par l'association, de même que les événements qui ont lieu dans la salle commune et les relations entretenues avec les médias ; l'association a également un rôle financier, puisque grâce à son statut loi 1901, elle peut recueillir les subventions auxquelles la société n'a pas accès. Lors d'un entretien réalisé avec deux habitantes de Chamarel, ces dernières nous ont dit combien l'association était importante pour contrebalancer le risque de

repli sur soi au sein de la coopérative, et garantir son ouverture sur l'extérieur.

Arrivés à ce point, il nous faut nous arrêter un temps sur le montage organisationnel de Chamarel qui constitue, en articulation avec le fond juridique que nous venons de décrire, l'une des principales innovations institutionnelles liées à la coopérative. D'un point de vue organisationnel, l'écosystème de Chamarel fonctionne comme une série de poupées russes emboîtées les unes dans les autres ou bien comme un ensemble de cercles concentriques<sup>11</sup>. La plus petite et la plus resserrée des entités est l'immeuble d'habitation, composée uniquement des habitants, détenteurs des parts A de la société coopérative. Leur implication dans la coopérative est cadrée par le règlement intérieur de la SAS et les règles de vie des habitants, ainsi que par les diverses responsabilités attachées au fonctionnement quotidien du lieu qui sont réparties entre les habitants. D'un point de vue statutaire, la souscription aux parts A de la société garantit aux habitants de rester les principaux décisionnaires pour le fonctionnement et l'orientation de l'ensemble du projet, c'est-à-dire également des autres entités plus larges.

La deuxième entité est la société qui comprend les habitants, détenteurs de parts A, mais également les détenteurs de parts B, C et H. Cette entité est la garante et la dépositaire des valeurs coopératives, puisque ces dernières ont été matérialisées en moyens de droit au travers des statuts. Si seuls les détenteurs de parts B (les plus proches soutiens de Chamarel) ont un droit de vote (sans pouvoir représenter plus de 20 % des votants), l'ensemble des détenteurs des parts B, C et H constitue une instance de conseil et d'orientation de la société, sur laquelle les habitants peuvent s'appuyer en tout temps.

La troisième entité est l'association Chamarel, elle comprend des membres des deux premières entités, mais intègre également d'autres soutiens proches, non nécessairement détenteurs de parts de la société, mais présents pour la plupart depuis les débuts du projet. L'association, nous l'avons dit, assure la communication, la promotion du modèle de coopérative d'habitants et la médiation entre la coopérative et son dehors. Ses membres se réunissent chaque mois.

La quatrième entité se nomme « Les amis de Chamarel », elle a une inscription spatiale plus large que les précédentes (à l'échelle nationale) et comprend des soutiens plus lointains, dont des membres d'autres coopératives d'habitants en préfiguration ou dans un moindre état d'avancement. Les amis de Chamarel reçoivent chaque année deux lettres d'information sur le projet et sont conviés aux grands événements organisés par la coopérative.

La cinquième entité est la Fédération Habicoop. Elle n'est pas à proprement parler une instance organisationnelle de Chamarel et on s'éloigne ici du modèle des poupées russes ou des cercles concentriques. C'est plutôt une entité traversante à toutes les autres instances, elle fait le lien avec les autres coopératives membres du réseau national, assure le transfert des inventions juridiques et organisationnelles vers les coopératives en préfiguration et prend également en charge la promotion du modèle coopératif et des valeurs portées par le réseau.

Ce fonctionnement en poupées russes ne s'est pas construit en amont de la constitution de la coopérative, de manière programmatique, mais bien chemin faisant, sur un mode expérimental, au fil des événements et des nécessités qui se sont présentées. L'intérêt d'un tel fonctionnement est multiple.

En premier lieu, il définit des cercles de concernement : selon la position occupée dans les différents cercles, chaque personne est concernée par des choses différentes, et plus on s'éloigne du cœur de l'expérimentation, plus le concernement est lâche. Cette structuration autorise une diversité d'engagements et de là, une capacité d'enrôlement accrue.

En second lieu, elle constitue une sorte d'éclatement multimodal de l'action, chaque instance, selon ses

---

<sup>11</sup> Nous verrons plus loin dans ce chapitre que du point de vue du nouage entre expérience ordinaire et expérimentation, l'écosystème organisationnel de Chamarel gagne à être décrit autrement, en l'occurrence par la métaphore de la mosaïque ou de la constellation.

modalités de fonctionnement, selon le type de collectif qu'elle implique, va pouvoir mobiliser une capacité d'agir distincte, adéquate à ce qui est requis. À titre d'exemple, l'association permet de capter des subventions publiques là où la société n'en est pas « capable » et inversement, la société aura permis de réaliser un emprunt auprès d'une banque là où l'association n'aurait pu y prétendre. En troisième lieu, elle confère aux acteurs une diversité de « casquettes », ou pour le dire en termes sociologiques, de régimes actanciels adaptés aux situations : tantôt habitant, sociétaire, locataire, partie prenante de l'aventure, membre de l'association, mais aussi citoyen engagé, une personne peut intervenir publiquement ou dans un processus d'action selon l'une ou l'autre appartenance, ce qui lui confère une grande amplitude de mouvements. Par exemple, une habitante participe en son nom propre au Conseil de quartier des Barges, en revanche, les actions menées avec l'école du quartier le sont plutôt en tant qu'adhérents de l'association. Un quatrième intérêt important a trait aux possibilités de multiplier les cadrages des situations. Au cours d'un entretien, deux habitantes nous ont raconté tous les problèmes liés au départ précipité d'un couple récemment arrivé au sein de la coopérative (sans prévenir en amont les autres coopérateurs), ce qui avait évidemment amené le collectif à s'interroger sur la possibilité de prévenir la répétition d'une telle situation. La difficulté c'est que dans ce cas, c'est le droit du locataire qui s'applique, et Vaulx-en-Velin étant situé dans une zone dite « tendue » du point de vue du logement, le préavis légal est réduit à un mois seulement. Ne pouvant donc pas prévenir ces situations ni par le droit, ni via les statuts de la société, ni même par une réglementation interne, les habitants ont opté pour une formulation *ad hoc* dans le document intitulé « Règles de vie des habitants », en mobilisant des concepts non coercitifs tels que la « courtoisie » et la « bienveillance »<sup>12</sup>.

Cet exemple illustre bien comment l'imbrication des différentes entités implique également une imbrication des réglementations et contractualisations qui lient les différents acteurs à différents degrés et sur différents niveaux. Il pointe aussi vers une dernière caractéristique du fonctionnement expérimental en poupées russes de Chamarel, celui de l'imbrication des instances décisionnelles et avec lui, du travail constant de reprise de l'action, de mise en discussion et de partage des sensibilités que ces instances permettent. En effet, si les inventions juridiques que nous venons de décrire garantissent une inscription légale des valeurs coopératives, et si le fonctionnement en cercles concentriques autorise quant à lui une grande amplitude d'action et une grande liberté de mouvement, rien ne serait possible sans tous ces moments de mise en commun, les réunions hebdomadaires d'habitants, les assemblées mensuelles associatives, les assemblées générales annuelles de la société et de la Fédération Habicoop, les réunions des différentes commissions (aménagement extérieur, subventions, éducation populaire, événementiel et communication) et toutes les petites discussions, plus ou moins formelles qui ponctuent au jour le jour la vie de la coopérative. En dernière instance donc, la robustesse du montage juridico-politique expérimental de Chamarel résulte de ce *travail constant d'entretien de la vie collective*.

#### *La dynamique d'innovation institutionnelle : Chamarel et son halo expérimental*

Comme nous avons commencé à le donner à voir concernant la trajectoire expérimentale et le fonctionnement organisationnel en poupées russes de Chamarel, l'expérimentation n'y concerne pas seulement la vie partagée dans l'immeuble par les habitants, mais tout un réseau, toute une collection d'actants comprenant des personnes physiques, bien sûr, mais aussi différentes personnes morales (société, association, fédération), des formalisations juridiques, des techniques et des matériaux de construction. Nous allons maintenant examiner ce que nous avons nommé le *halo expérimental* de Chamarel, soit la capacité de la coopérative non seulement à intéresser et mobiliser

---

<sup>12</sup> La formulation exacte est la suivante : « Dans un souci de bienveillance coopérative et pour faciliter la passation des responsabilités et le remplacement des habitants, il serait souhaitable que ceux qui s'engagent dans une démarche de départ préviennent les autres habitants de leur intention avant même le délai légal d'un mois. Cette démarche de pure courtoisie n'engage pas la personne sur une date de départ, et le groupe ne peut en aucun cas s'y référer pour demander que ce départ devienne effectif ».

des acteurs autour d'elle, mais plus encore à étendre chemin faisant sa qualité expérimentale aux acteurs rencontrés : à littéralement les embarquer dans l'expérimentation.

Le récit des différentes anecdotes liées à l'accès au foncier de la coopérative et à la sécurisation du prêt de la construction constitue une bonne entrée en matière pour donner à voir la pléiade d'acteurs impliqués, enrôlés et déplacés en tous sens. Loin de se résumer à de simples formalités, ces étapes initiales ont relevé plutôt, comme nous allons le voir, de la saga politique.

Lorsqu'au début des années 2010, les futurs habitants de Chamarel se mettent en quête d'un terrain, ils regardent en premier lieu le coût du foncier « dans le privé », ce qui les décourage immédiatement. Même dans les communes éloignées du centre-ville, dans l'Est lyonnais, les prix des terrains avoisinent les 800 € au m<sup>2</sup>, un coût qu'ils considèrent comme prohibitif et qui constitue en effet l'un des principaux freins à l'installation de nouvelles coopératives d'habitants à proximité des grandes métropoles françaises. Cela confirme leur choix de se tourner vers les municipalités de Villeurbanne, Bron, Meyzieu, Décines et Vaulx-en-Velin. La mairie de Vaulx-en-Velin, dirigée depuis de nombreuses années par le Parti communiste, sera la seule à leur faire une offre. Elle leur propose trois terrains situés sur la commune au prix de vente accordé aux bailleurs sociaux, soit 200 € le m<sup>2</sup>, quatre fois moins cher que ce qu'ils pouvaient espérer obtenir dans le privé. Le fait que ce soit cette mairie-là qui soit la seule à leur faire une proposition n'est pas un hasard : plusieurs membres de Chamarel sont des habitants de longue date de Vaulx-en-Velin et des militants locaux historiques qui, s'ils manifestaient souvent leurs désaccords vis-à-vis de la gestion majoritaire de la mairie, n'en étaient pas moins reconnus et respectés pour leur action politique.

Les choses se sont compliquées une première fois en 2014, lorsqu'à l'issue des élections municipales, la mairie de Vaulx-en-Velin change de mains au profit d'Hélène Geoffroy, candidate du Parti socialiste. La promesse de cession du terrain faite par la municipalité précédente n'a pas été formalisée et c'est grâce à la ténacité et aux « réseaux » du groupe que la municipalité d'Hélène Geoffroy acceptera de signer une promesse de vente pour le terrain dans les conditions qui avaient été établies avant mars 2014. Mais une deuxième complication, plus épineuse encore, va se faire jour à peu près au même moment. Afin d'assurer le prêt bancaire, Chamarel avait besoin d'une triple sécurisation, par la ville, par la Métropole et par le bailleur social Alliade<sup>13</sup>, qui devait entreprendre la construction d'un immeuble de logements sociaux sur une parcelle située juste derrière la coopérative. Un peu plus de deux ans avant les élections municipales, des opposants à la municipalité communiste ont entrepris un recours contre la construction des logements sociaux, recours qui a bloqué le projet pendant les deux ans qu'aura duré la procédure d'examen, mais à l'issue de laquelle il sera rejeté. Mais, coup de théâtre, pour assurer son élection, Hélène Geoffroy s'est alliée au second tour avec ces opposants, lesquels demandent l'annulation de la construction des logements sociaux prévus par Alliade. Au mois de juin 2015, la municipalité décide donc d'abandonner le projet, et Alliade retire en suivant son engagement à sécuriser le prêt de Chamarel. La situation est alors critique, plus de 200 000 € ont été déjà engagés dans le projet, les expertises menées sur le terrain ont déjà eu lieu, les architectes ont déjà commencé le travail, le permis de construire a été déposé...

Les futurs habitants de Chamarel sont à la croisée des chemins, soit ils acceptent leurs pertes et arrêtent tout, soit ils poursuivent, mais ce sera en engageant leur argent personnel. Ils décident de poursuivre, activent à nouveau leurs réseaux de sympathisants pour obtenir des prêts à taux zéro, et mobilisent également des élus et parlementaires avec lesquels ils sont en lien (une élue au Conseil Régional, un député et une élue à la Métropole). Ils appellent le cabinet de la maire de Vaulx-en-Velin en lui signifiant que l'acte symbolique initiant le début des travaux (la pose de la première botte de paille prévue en novembre) aura bien lieu en présence des partenaires et des journalistes.

---

<sup>13</sup> La sécurisation du prêt par le bailleur social consiste en un engagement à racheter les appartements en cas de faillite de la coopérative. La Métropole et la municipalité de Vaulx-en-Velin s'engagent-elles (à hauteur de 50 % chacune) à rembourser la banque dans le cas où toute autre solution aurait échoué.

Ces pressions sur la municipalité semblent avoir quelques effets. La semaine suivante, la maire apprend au collectif qu'elle a obtenu la sécurisation du bail par un autre bailleur social, Est Métropole Habitat (un nouvel acteur sur lequel la municipalité a pu à son tour faire pression, étant donné les partenariats en cours autour de l'immense opération de rénovation urbaine dans le quartier du Mas du Taureau). La notaire appelle au même moment Chamarel pour caler la date de signature de l'acte de vente, quinze jours plus tard.

Cette saga nous semble bien donner à voir une première qualité ou capacité du halo expérimental de Chamarel, celle consistant en quelque sorte à plier à sa volonté des acteurs rétifs ou, pour le dire autrement, à *forcer* la réalisation de l'expérimentation. Ce forçage a pu réussir d'abord parce qu'il y a eu, en amont, tout un travail d'intéressement réalisé auprès d'élus à différentes échelles politiques et qui, au moment opportun, ont fait peser leur influence dans la balance. Chamarel avait en quelque sorte anticipé les obstacles à venir et fait preuve à cet endroit d'un sens stratégique certain, un sens de la stratégie dont elle a fait montre également en maintenant l'inauguration publique du chantier, alors même que rien n'était garanti. C'est là que l'on voit apparaître une deuxième qualité spécifique du halo expérimental de Chamarel, celle justement consistant à maintenir coûte que coûte le cours d'action sans pourtant qu'aucune garantie de réussite ne lui préexiste.

Cette caractéristique, proprement pragmatique (au sens de William James, mais aussi, plus récemment, de Donna Haraway<sup>14</sup>), est une manière d'acter que l'expérimentation est toujours incertaine et risquée, qu'elle ne peut prétendre à la réussite qu'à condition d'accepter qu'elle peut, à tout moment, échouer. Ainsi, la robustesse de l'expérimentation tient paradoxalement à sa fragilité, elle n'est expérimentale, porteuse de nouveauté et d'innovation que par sa capacité à franchir les épreuves qui se présentent à elle. Elle ne devient robuste qu'à condition de se percevoir comme un tissu de réalités « lâchement interconnectées » (et non comme une trajectoire linéaire ou bien comme une unité homogène et bien circonscrite) et dont la fin ne peut être à aucun moment définie de l'extérieur (Hennion, 2013).

La troisième qualité du halo expérimental, et peut-être la plus importante ou la plus significative, est la capacité à recruter chemin faisant des alliés plus ou moins improbables et à plus ou moins long terme et qui, mis bout à bout, forment une cohorte éclectique. Une capacité donc à étendre et projeter autour de l'expérimentation un halo d'intéressement et de concernement qui débouche sur l'implication dans l'expérimentation voire, dans certains cas, sur le transfert de la qualité expérimentale à de nouveaux acteurs. Cet aspect, nous avons commencé à le donner à voir à travers les premières descriptions du montage du projet de Chamarel : la formalisation organisationnelle en cercles concentriques a été pensée précisément pour permettre des implications différenciées dans le projet et a nécessité une longue campagne de recrutement à des échelles de proximité elles aussi très variées. Mais cette conscription expérimentale excède sa ressaie institutionnelle au sein de l'organigramme de Chamarel, et on peut lui faire correspondre au moins quatre autres sous-ensembles distincts :

1) Le premier est d'ordre territorial, et rassemble différents acteurs locaux de l'éducation, du milieu culturel et de l'action sociale, convoqués à divers moments du projet. Parmi ces acteurs, on retrouve le cinéma les Amphis, dans lequel plusieurs rencontres avec des habitants de la ville ont été organisées en 2015, 2016 et 2017 ; des élèves et enseignants de l'école Anatole France de Vaulx-en-Velin, dans laquelle une habitante de Chamarel a longtemps enseigné et avec lesquels ils ont réalisé un conte autour de la construction en paille en 2014 (une histoire revisitée des trois petits cochons) ; on trouve également l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon (ENSAL), située elle aussi à Vaulx-en-Velin, et avec laquelle deux modules de travail ont été organisés en mai 2012 et à l'automne 2014 autour du projet de construction ; le lycée Doisneau, dont plusieurs groupes, entre 2016 et 2018 sont venus visiter le chantier et ont participé à des ateliers sur la construction de

---

<sup>14</sup> Pour William James comme pour Donna Haraway, la spécificité de l'expérience est toujours d'être *en train de se faire*, en train d'advenir, aussi est-elle à ce titre sans garantie de réussite. (Haraway, 2020 ; James, 1998 : 151)

l'immeuble ; l'association de prévention jeunesse du quartier, Valdocco, qui a amené un groupe de jeunes au tout début du chantier jardin, pour aider à préparer le futur jardin de la coopérative ; et enfin l'École Nationale des Travaux Publics de l'État (ENTPE), située à Vaulx-en-Velin, avec laquelle plusieurs ateliers ont été organisés en 2017 et 2018. L'originalité du partenariat noué avec ces diverses entités éducatives locales tient dans la réciprocité dans laquelle ils ont été pensés : ce n'est pas seulement pour sensibiliser ces publics aux thématiques de l'habitat durable et coopératif que les divers ateliers ont été organisés, mais aussi pour bénéficier de leur regard, réfléchir avec ou aider concrètement les membres de la coopérative à la réalisation du projet Chamarel. Nous reviendrons à diverses reprises sur ce point, car c'est là l'une des spécificités les plus étonnantes et les plus représentatives de l'esprit de Chamarel, celle de conférer de véritables compétences à des publics et des personnes réputées en être dépourvues.

2) Le second sous-ensemble du « recrutement » de Chamarel a trait à la construction durable. On y trouve le cabinet d'architectes Arkétype, qui a assuré la maîtrise d'œuvre du projet, mais aussi le réseau d'écoconstruction Oïkos situé dans le Rhône, au sein duquel les futurs habitants ont suivi une formation sur la construction écologique en 2012 et qui a été au centre du projet collectif mené en 2014 avec l'ENSAL et l'école Anatole France autour de la construction en paille.

3) Un troisième sous-ensemble s'est constitué autour de la thématique du vieillissement. Il rassemble deux types d'acteurs très différents, d'un côté, des coopérateurs, futurs habitants de Chamarel ou d'autres coopératives d'habitants, de l'autre, des financeurs ou partenaires du projet. S'agissant des premiers, Chamarel s'est lié dès 2012 avec une autre coopérative d'habitants située à Bègles destinée à un public de retraités, les Boboyaka, avec laquelle ils ont organisé, en 2014 et 2015, deux rencontres intitulées « Vieillir ensemble, mieux et autrement ». Ces rencontres publiques, qui ont toutes deux regroupé un public nombreux, ont été l'occasion de rencontrer d'autres groupes (comme Les Coquelicots, un habitat solidaire pour personnes vieillissantes situé dans l'Hérault) et de réfléchir collectivement aux problématiques spécifiques posées par l'habitat collectif, le vieillissement et la perte d'autonomie. Étaient présents également des élus locaux, des médecins gériatologues, un psychanalyste, un architecte et une géographe, assurant la position de « grands témoins » des événements. Outre ces rencontres exceptionnelles, l'association Chamarel accueille tout au long de l'année des personnes retraitées simplement intéressées par la coopérative ou bien impliquées activement dans le processus de cooptation au sein de la coopérative. S'agissant des partenaires institutionnels, l'un des coups de maître pour le projet a consisté dans l'enrôlement de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT). Rencontrée dès les prémices du projet en 2011, la chargée de mission qui s'occupe du dossier se montre tout de suite très sensible à leur tentative ; dès 2014, soit donc avant la signature de l'acte de vente, la CARSAT accordera un prêt à taux 0 % de 612 000 € sur vingt ans sous condition d'occupation des logements par des personnes retraitées. Ce prêt sera déterminant pour sécuriser le montage financier. En plus de cette aide importante, Chamarel et Habicoop ont reçu en 2016 le « trophée de l'innovation sociale » décerné par la CARSAT et AG2R d'un montant de 7 500 €.

4) Le quatrième et dernier sous-ensemble de recrutement regroupe les acteurs institutionnels et privés « classiques » qui ont soutenu ou se sont retrouvés impliqués dans le projet, et qui ont pu se trouver déplacés par ce biais. Nous pensons ici en premier lieu au Conseil Régional de la Région Rhône-Alpes qui a accordé une importante subvention de 78 500 € au titre de l'innovation en 2015 et les mutuelles MGEN et AG2R qui ont accordé respectivement des subventions de 69 000 € et 73 200 € en 2015 et en 2016. Hormis la subvention d'AG2R, qui n'avait pas été comptée dans le montage initial et qui donc constitue aujourd'hui une réserve de trésorerie, les autres subventions ont permis d'accroître de l'extérieur l'apport des coopérants (20 % requis pour le prêt au Crédit Agricole) et ainsi de faire baisser la part d'investissement personnelle demandée à 30 000 €. C'était là un frein réel au début du projet puisque si l'apport initial de chaque coopérant représentait des sommes trop importantes, le risque était grand de ne pas trouver assez de monde pour monter le groupe. Parmi les autres partenaires institutionnels et privés, on trouve la mairie de Vaulx-en-Velin

qui, outre les facilités permises au moment de l'achat et de la construction, accorde chaque année une petite subvention au titre du financement des associations locales, et surtout le Crédit Agricole, qui a octroyé le principal prêt d'un montant de 1 300 000 €, via l'engagement d'un conseiller en particulier, sensible au projet, dont le rôle a été déterminant dans sa réalisation.

La rencontre avec ce conseiller nous permet d'aborder une qualité qui semble être à la fois un effet et une condition de la poursuite de l'expérimentation, et pourrait être décrite comme une résonance du projet de Chamarel, chez des acteurs pouvant apparaître parfois très éloignés du mouvement coopératif ou du projet initial. La métaphore musicale de la résonance rend bien compte tout à la fois de la réciprocité de ce phénomène curieux où le point d'accord entre les deux parties se construit dans l'échange et la rencontre, et à la fois du caractère quasi intime de ce qu'elle fait entrer en écho, quelque chose comme une sensibilité, un certain regard porté sur le monde. Dans le cas du conseiller du Crédit Agricole que nous venons d'évoquer, la rencontre s'est faite après plusieurs échecs, à la Banque Populaire notamment et même au Crédit Coopératif où le conseiller a justifié son refus par le fait qu'ils avaient déjà accordé un prêt au Village Vertical et que leur projet manquait d'assise financière. C'est l'accompagnatrice d'Habicoop qui, en reprenant les recherches de financement, découvre que le Crédit Agricole a créé dans chaque région un poste de conseiller pour les montages financiers atypiques. Le conseiller Crédit Agricole de la région Rhône-Alpes décèle toutes les potentialités du montage singulier de Chamarel et va le défendre en interne comme un projet à de nombreux égards<sup>15</sup> moins risqué qu'un emprunt immobilier classique, réalisé par un ménage. Bien sûr, il ne faut pas voir de la part du Crédit Agricole un acte de philanthropie : l'accord pour le prêt est donné parce que ce conseiller a convaincu sa hiérarchie non seulement du faible risque pris par la banque, mais aussi de l'ouverture, autour des coopératives d'habitants, d'un nouveau marché potentiel.

Une autre résonance étonnante, improbable même, est à l'œuvre dans le vif intérêt que le projet a suscité chez un élu Les Républicains stéphanois, ancien président du Conseil départemental de la Loire, et qui a décontenancé plusieurs habitants de Chamarel, compte tenu de leur « sensibilité de gauche ». La résonance ici s'est opérée au niveau de la proposition de réponse alternative à la question du vieillissement, qui constituait une préoccupation importante pour cet élu ; l'expérimentation de Chamarel « a fait tilt », comme le rapporte un habitant, précisément là où « d'autres élus », de gauche ceux-là, étaient restés insensibles au projet. Le halo expérimental peut troubler jusqu'à des alliances politiques bien ancrées.

Un troisième exemple de cette résonance particulière que crée Chamarel à certains points du réseau expérimental est fourni par le choix du cabinet d'architecte que nous avons déjà brièvement évoqué au début de ce chapitre. Lorsqu'ils nous racontent ce moment de sélection, des habitants de Chamarel nous avouent avec espièglerie qu'ils ont choisi « ces archis-là parce qu'ils ne savaient pas bien se vendre » ou bien : « parce qu'ils nous disaient sincèrement qu'ils n'avaient jamais construit d'immeuble » ou encore « parce qu'ils étaient deux et qu'ils ne se coupaient jamais la parole, ils s'adressaient aux femmes et aux hommes de la même manière, ils nous écoutaient attentivement ». Là où l'on aurait pu imaginer une accointance d'ordre technique (liée en premier lieu aux compétences du cabinet d'architectes dans le domaine du bâtiment durable), elle est contre toute attente d'ordre profondément éthique. Ce sont des qualités morales (l'humilité, le désintéressement) et relationnelles (l'écoute, la prise en compte à égalité des hommes et des femmes) qui vont décider les coopérateurs à choisir à l'unanimité le cabinet Arkétype studio. Du côté des architectes, l'envie de travailler avec Chamarel est née d'un mélange d'affinités et de proximités diverses, en plus de l'opportunité d'un challenge technique : l'un des deux associés a réalisé le bâtiment qui accueille l'association Oïkos dans laquelle les habitants de Chamarel se sont formés aux techniques de l'autoconstruction écologique, l'autre a réalisé un petit mémoire d'étude sur le Village Vertical et

---

<sup>15</sup> Le fait que le prêt soit sécurisé par Est Métropole Habitat, la ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon, et qu'en cas de faillite de la société, les appartements puissent être vendus par Est Métropole Habitat.

projetait, à un moment de sa vie, de vivre dans un habitat groupé. Tous les deux étaient intéressés par la forme de maîtrise d'ouvrage proposée par Chamarel, en concertation collective et continue avec les habitants, ils étaient aussi séduits par le défi technique représenté par la construction d'un immeuble bois/béton isolé en paille, leur expérience dans l'usage de la paille s'étant limitée jusqu'alors à des maisons individuelles.

La résonance expérimentale de Chamarel peut avoir d'autres effets un peu inattendus, comme celui de recruter ou de convertir certains professionnels en défenseurs de l'expérimentation dans leur propre champ professionnel, comme pour les deux exemples qui suivent. Le premier cas correspond à un jalon assez important dans l'histoire de Chamarel, puisqu'il concerne la résistance au feu de l'isolation paille. La certification des risques incendie est délivrée par un bureau de contrôle que Chamarel avait engagé pour valider la construction. Or, le jour de signer l'autorisation, le responsable exige une preuve de la résistance au feu de l'enduit terre sur la paille, ce que les architectes lui fournissent aussitôt, mais comme cette certification émane d'essais réalisés en Allemagne et non en France, il refuse. Les architectes d'Arkétype soufflent alors l'idée de se tourner vers un autre bureau de contrôle, l'APAVE, que les membres de Chamarel avaient plutôt mis de côté au moment de choisir leur instance de validation, précisément parce qu'il avait très vite manifesté sa frilosité vis-à-vis de l'isolation en paille. Mais la subtilité tient à ce que les architectes pensent à un salarié de l'APAVE *en particulier* officiant dans la Drôme, dont ils savent qu'il est « ouvert aux techniques biosourcées ». Ce salarié s'appuiera, pour rendre sa décision positive, sur des tests réalisés en Angleterre prouvant une remarquable résistance au feu de la paille enduite de terre (deux heures, soit une heure de plus que l'obligation légale requise pour un immeuble d'habitation). Élément cocasse supplémentaire, Chamarel obtiendra, au terme de la construction, le prix de l'innovation de l'APAVE, dans la catégorie bâtiment durable. Mais au-delà de l'aspect anecdotique et comique de la situation, cette histoire documente bien la manière singulière dont se propage le halo expérimental, les réactions en chaîne et les franchissements d'échelles qu'il implique. Faisant face à un obstacle dans un domaine circonscrit (ici, celui de la certification incendie), les expérimentateurs vont faire appel à un acteur qu'ils identifient comme sensible à la dimension expérimentale, mais dans son propre domaine de compétences, et grâce auquel ils parviennent *in fine* à surmonter l'épreuve. Cela fait, les expérimentateurs obtiennent une reconnaissance à une échelle plus large que celle visée initialement, participant ainsi à lever l'obstacle pour leurs successeurs, bien au-delà du champ initial de l'expérimentation.

Le second exemple est plus modeste, mais tout aussi instructif pour documenter ces phénomènes de résonance intime. L'histoire commence lorsque, quelques mois après s'être installés dans le bâtiment, les habitants de Chamarel comprennent que les panneaux thermiques ne fonctionnent pas. Il se trouve que celui qui leur met la puce à l'oreille à ce sujet n'est autre qu'un jeune lycéen, en visite avec sa classe, qui fait remarquer que le panneau ne lui semble pas branché. C'est donc en prenant au sérieux une personne réputée incompétente que les habitants vont débiter leur enquête. Ce qui leur semble étrange, dans un premier temps, c'est que ni l'entreprise qui a posé les panneaux, ni le bureau d'étude en charge de la supervision, ni le bureau de contrôle du système de chauffage ne leur a signalé de problème à cet endroit-là. La deuxième alerte sera donnée par un jeune ouvrier subalterne de l'entreprise chargée d'assurer la maintenance des équipements de chauffage. S'appuyant sur ce que lui disent les habitants, et leur manifestant au passage son admiration pour leur projet, il finit par identifier la panne et fait remonter l'information dans sa hiérarchie qui dépêche une équipe de techniciens sur place. Arrivée là, l'équipe récuse l'hypothèse du jeune ouvrier, refuse le dialogue avec les habitants (arguant que le seul interlocuteur légitime serait le syndicat de copropriété) et va même jusqu'à placer un panneau « interdit aux personnes extérieures à l'entreprise » à l'entrée du local technique où ils officient. La suite de l'histoire donnera raison à la solution trouvée par le jeune ouvrier.

L'habitant de Chamarel qui nous fait le récit de cette petite histoire insiste sur le fait que le jeune ouvrier a tout de suite perçu non seulement « où il mettait les pieds », mais, en outre, a su travailler

en collaboration avec les habitants, il est même allé jusqu'à manifester sa sympathie pour le projet : « le petit jeune il avait compris ce qu'on faisait, les autres n'avaient même pas essayé ». Le halo expérimental s'active là où les expérimentateurs perçoivent en retour les signaux d'une compréhension tout à la fois profonde et globale du sens de l'expérimentation, il sélectionne ainsi des êtres singuliers, sensibles à l'expérimentation, et exclut de fait ceux qui lui restent impassibles, quand bien même leurs compétences, leur autorité ou leur expérience les désigneraient comme ajustés à ce qu'elle requiert. Cette sélection n'est pas simplement affinitaire, ou d'ordre simplement idéologique : la résolution des problèmes expérimentaux dépend de la capacité des acteurs en présence à se montrer attentifs les uns aux autres, à accorder de l'importance à la parole et au point de vue de l'autre et supporte assez mal les passages en force et les arguments d'autorité. Ce n'est donc pas du tout un hasard si toutes les histoires de résonance que nous venons de présenter résultent de rencontres très ordinaires et d'échanges très simples, sans fioritures. Le halo expérimental de Chamarel se déploie toujours de proche en proche, à même la trame de la vie quotidienne et des rencontres qu'elle occasionne.

### 1.1.3. Imaginer en dur : les enjeux expérimentaux de la construction

Nous avons évoqué à plusieurs reprises déjà depuis le début de ce chapitre la qualité expérimentale de la construction de l'immeuble des Barges. L'immeuble Chamarel peut être qualifié de pionnier du point de vue de son mode constructif tout d'abord : une construction sur quatre niveaux, avec ossature béton et isolation en paille enduite de terre. L'origine locale de ces matériaux biosourcés (la terre a été extraite du terrain sur lequel l'immeuble est bâti, la paille provient d'un exploitant du département de la Drôme) participe également à l'originalité et à la qualité environnementale du bâti. Mais au-delà de ce fait expérimental massif, trois aspects particulièrement innovants, bien que plus discrets, méritent ici d'être mis en exergue.

#### *Expérimenter par la maîtrise d'ouvrage collective*

Le premier de ces aspects est relatif à l'implication des habitants dans la recherche de solutions techniques et aux modalités de la collaboration qui s'est nouée avec le cabinet d'architectes Arkétype et les différents corps de métiers, depuis les prémises du projet jusqu'à son aboutissement. La maîtrise d'ouvrage collective s'est imposée comme une évidence aux habitants de Chamarel : du caractère coopératif de l'habitat découlait naturellement une forme d'agir coopératif au niveau de la conception et de la réalisation du bâti. Un autre argument qui est avancé par les habitants est lié aux rapports de force qu'ils anticipent avec les techniciens : en se positionnant en première ligne des problématiques techniques, en s'autoqualifiant comme compétents pour la résolution de ces problématiques, comme interlocuteurs valables, les membres de Chamarel garantissent que le caractère démocratique de la coopérative ne se limite pas à l'usage du bâti, mais soit, en quelques sortes, inscrit à même la construction. Afin de tenir en même temps le caractère collectif de la maîtrise d'ouvrage et une certaine efficacité requise aux étapes successives du chantier, les membres de Chamarel ont adapté au fur et à mesure leurs modes de fonctionnement.

Dès 2012, deux ans avant de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec Arkétype, le collectif a entamé un travail d'élaboration du projet architectural avec un enseignant de l'ENSAL et son groupe d'étudiants. À peu près au même moment, les membres du collectif suivent ensemble une formation sur l'isolation en matériaux écologiques auprès de l'association Oïkos. Ces actions ont dès alors pour fonction de créer de l'émulation et de l'intelligence collective autour de la future construction, mais également d'engager un processus d'autoformation, en prenant au sérieux l'apprentissage des connaissances techniques nécessaires. Lorsque le travail de conception avec le cabinet Arkétype débute (l'Avant-Projet Sommaire – APS) au mois d'avril 2014, l'organisation collective autour de la construction s'accélère, il s'agit alors de créer une instance qui permette à chacun d'exprimer son

avis tout en maintenant une réactivité suffisante pour maintenir un rythme soutenu dans les échanges avec les architectes. L'engagement pris auprès d'eux est de leur fournir des réponses fermes aux problèmes et questionnements qu'ils soumettent dans un délai de quinze jours maximum (mais dans les faits, ces réponses sont apportées dans un délai plus court encore, moins d'une semaine en général). Entre temps, les membres du collectif se réunissent plusieurs fois par semaine pour avoir le temps d'examiner en profondeur leurs réponses et leurs propositions, mais aussi pour poursuivre le travail d'autoformation engagé depuis le début.

À partir du mois de septembre 2014 débute la phase d'élaboration de l'Avant-Projet Définitif (APD), qui se poursuivra jusqu'au mois d'avril 2015. Cette phase, plus technique, nécessite d'intensifier le rythme de réunions avec les architectes ; le collectif décide alors de modifier un peu son organisation, en mandatant deux représentants pour suivre tout le déroulement du chantier. Comme toujours à Chamarel, le choix de cette délégation est mûrement réfléchi et prend en compte des paramètres multiples : ce sera un homme et une femme, pour que les deux points de vue et positionnements soient représentés, mais les raisons sont aussi plus techniques, l'un des représentants a travaillé toute sa vie dans le secteur du bâtiment, ses compétences dans le domaine sont reconnues de tous ; l'autre représentante a suivi de très près tout le montage financier du projet, elle est donc considérée comme particulièrement compétente dans ce domaine. L'idée qui sous-tend cette double représentation économique et technique, c'est que l'arbitrage des choix de construction est souvent mis en balance entre ces deux pôles et que la qualité du résultat final dépendra du bon équilibre à trouver. Ceci étant dit, les représentants sont avant tout les courroies de transmission avec le collectif : les réunions des membres du collectif continuent avec le même rythme que précédemment et restent l'instance décisionnelle de la maîtrise d'ouvrage.

La phase suivante, débutée au mois de juillet 2015 et qui se poursuivra jusqu'en décembre, sera la plus critique ; Chamarel vient d'apprendre qu'Alliade retire son engagement de sécurisation du prêt, alors qu'au même moment, le permis de construire vient d'être accordé et que l'acte de vente du terrain n'a quant à lui toujours pas été signé. Le collectif fait alors le pari de la poursuite du projet, ce qui inclut la reprise des réunions de préparation de chantier. Le risque pris est essentiellement lié aux frais engagés pour la préparation du chantier, soit environ 200 000 €. Lorsque le chantier commence vraiment au début de l'année 2016, l'organisation collective se modifie un peu. Un membre supplémentaire du collectif assistera aux réunions de chantier à tour de rôle afin de sentir l'ambiance qui y règne et de se familiariser avec le type de problèmes qui s'y posent. L'un des habitants nous explique aussi que cette présence tournante des autres membres de la coopérative au sein des réunions de chantier a eu comme grand intérêt de souder le groupe et de redistribuer la responsabilité de la médiation avec les différents corps de métier sur l'ensemble du groupe. Pour Chamarel, c'est par la mise en présence directe des coopérateurs et la mise aux prises avec les problématiques techniques concrètes que se fabriquent non seulement l'intelligence collective et le caractère démocratique de la maîtrise d'ouvrage, mais également le lien profond entre les futurs habitants et leur lieu de vie. Les différents professionnels impliqués dans le projet, et notamment les architectes et l'accompagnatrice d'Habicoop, ont relevé comment la présence du collectif dans les différentes instances de décisions techniques installait une ambiance toute particulière, du « jamais vu sur un chantier » : l'écoute, la capacité à prendre en compte les avis des uns et des autres, à résoudre les problèmes sans aller dans la confrontation (« même avec le serrurier qui pourtant était vraiment pénible »). Cette attitude très constructive atteste de la puissance expérimentale de la maîtrise d'ouvrage collective à travers laquelle des transferts de compétences d'ordre divers ont bien réussi à faire émerger une intelligence collective d'un genre nouveau.

### *Le chantier expérimental*

Le second aspect du caractère expérimental de la construction à Chamarel tient à la requalification du chantier en site expérimental. Cette requalification passe d'abord par le choix qu'ont fait les futurs habitants d'ouvrir le chantier aux visites (là où précisément il doit être *interdit au public*), dès

son inauguration au moment de la pose de la première botte de paille, et jusqu'à son terme<sup>16</sup>. En cohérence avec la culture politique du noyau dur à l'origine de la coopérative, les visites du chantier sont pensées comme des sessions d'éducation populaire, où les connaissances mises en jeu dans la construction peuvent être transmises *in situ*. Pour instrumenter cette perspective, les habitants ont fait réaliser par les artisans une maquette à l'échelle réelle représentant une coupe des murs isolés en paille (maquette toujours présente dans le garage à vélo de la coopérative). Les visites commencent donc par la présentation de l'isolation, à l'aide de cet échantillon, et se poursuivent dans les étages. Tout au long du chantier, 700 visites ont eu lieu, c'est dire l'importance accordée par les habitants à ce type de publicisation de leur tentative. Il faut pourtant signaler que ce choix d'ouvrir à ces pérégrinations n'est pas allé de soi et a suscité des réticences au sein de l'association Chamarel. Force est d'admettre que ces visites ont rencontré un vrai succès, mais bien parce que le *sens des visites* du chantier, ou sa qualité expérimentale, tient précisément à sa capacité à requalifier comme compétents toute une foule d'êtres réputés ne pas l'être. Nous l'avons évoqué, cette orientation traverse de part en part toute l'expérimentation de Chamarel, mais elle ne se donne jamais à voir de manière aussi flagrante que dans tout ce qui concerne le chantier de construction.

Aux exemples déjà mentionnés (du lycéen qui découvre la panne des panneaux thermiques ou du jeune ouvrier qui résout le problème de chauffage) s'ajoute cette petite histoire qu'un des habitants se plaît à nous raconter : au cours d'une visite d'un groupe scolaire de l'école Anatole France, la question se pose de savoir qui, du chef de chantier ou du responsable de l'entreprise présent ce jour-là, va « expliquer le travail ». Le choix, orienté par les habitants, se portera immédiatement sur « Carlos », le chef de chantier, une décision confirmée par le responsable de l'entreprise qui sera obligé d'admettre que d'une part, n'ayant pas sur lui les documents techniques, il ne se sent pas en mesure de le faire et que, d'autre part, Carlos de toute façon connaît mieux que lui la maçonnerie... L'anecdote se poursuit sur la même tonalité : interrogé sur la fatigue liée au métier, le maçon répond que pour lui, c'est comme faire du sport, une explication que les enfants acceptent immédiatement ; plus loin, dans leurs comptes rendus de visite, les enfants comparent la maçonnerie à de la cuisine, l'huile badigeonnée sur les panneaux de coffrage est assimilée au beurre dont on enduit le plat des gâteaux, le béton à une pâte à gâteau. L'habitant qui nous raconte cette petite histoire est enthousiasmé par la générosité et l'originalité de la perception de la maçonnerie vue à hauteur d'enfant. Ce qui est expérimenté alors ne relève pas seulement pour lui de la valorisation des compétences des réputés incompetents ou des subalternes, mais d'une véritable rencontre, qui vaut la peine d'être racontée à des sociologues en maraude.

Étant donné le nombre très important de visites du chantier (plus de 700), une grande diversité de profils s'est rendue sur place (citons ici pêle-mêle, outre les scolaires et étudiants déjà évoqués, une délégation de coopérative d'habitants du Japon, une autre d'Uruguay, des groupes d'habitants de toute la France, des journalistes, des musiciens camerounais, des architectes, des parents d'élèves) et pour chacune de ces visites, les habitants de Chamarel ont bien pris garde d'inclure et de mettre en avant les ouvriers du chantier, non pas comme simples éléments du décor, mais comme partie prenante de l'expérimentation. Dans ce registre des rencontres étonnantes, la plus émouvante pour l'un des habitants a été cette visite qui a fait se retrouver ensemble le groupe local des Éclaireurs de France et des représentants de l'association CRHA (Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui), la coopérative d'habitants servant de trait d'union entre la transmission de la mémoire résistante de la Seconde Guerre mondiale et les jeunes scouts laïques. Une autre, dont les habitants sont très fiers, est liée à la visite d'un groupe d'une vingtaine de charpentiers compagnons du devoir. Venus au départ pour voir la charpente, la visite s'est très vite orientée sur l'isolation en paille, parce qu'ils n'avaient que des connaissances limitées sur le sujet et parce qu'était présent ce jour-là l'artisan en charge de la pose, considéré comme l'un des meilleurs spécialistes français dans le domaine. La discussion, du fait de la technicité des questions posées par les compagnons, s'est transformée en

---

<sup>16</sup> Signalons ici que de nombreuses visites ont eu lieu une fois le chantier terminé et qu'elles se poursuivent encore aujourd'hui.

formation de haut niveau, improvisée et *in situ*, sur l'isolation paille, qui a pu également bénéficier aux ouvriers présents et aux habitants. Parce qu'il mettait de grands techniciens en position d'apprentissage, mais aussi par leur reconnaissance de la qualité du travail accompli, ce moment a constitué aux yeux des habitants de Chamarel présents ce jour-là un des temps forts du chantier.

La quatrième et dernière dimension expérimentale du chantier est intimement liée à la maîtrise d'ouvrage collective que nous avons mis en exergue plus haut et elle pourrait être décrite comme une mise en capacité des habitants à maîtriser les conditions de production de leur habitat. Comme nous l'avons dit, les habitants ont participé collectivement en amont du chantier à une formation sur l'isolation écologique. Cette formation, conçue pour les aider « à poser les bonnes questions » au moment de la construction s'est révélée précieuse dans la conception de l'immeuble et le choix des techniques d'isolation. Les habitants ont également participé à une autre formation, plus opérationnelle, réalisée pendant le chantier sur les enduits en terre. L'idée de cette courte formation, c'était de connaître les bons dosages (d'eau, de sable et de terre) et la technique employée pour pouvoir faire de petites reprises de fissures qui pouvaient apparaître une fois l'enduit terminé ou pour reboucher des trous occasionnés à l'usage. Ainsi, les habitants ont pu faire l'expérience par eux-mêmes de cette technique et apporter les dernières touches aux finitions.

#### *Un bâtiment expérimental : où mesurer les performances... et les ratés*

Quand nous interrogeons les membres de Chamarel et les architectes du cabinet Arkétype sur le caractère expérimental du chantier, ces derniers insistent toujours sur l'importance de rapporter non seulement les réussites, mais également les ratés. On retrouve ici l'idée de trajectoire expérimentale et l'inscription de la construction de Chamarel dans un continuum qui précède l'expérimentation et qui est destiné à la poursuivre ailleurs, dans un autre contexte. Et depuis cette posture singulière (qui constitue la seconde grande spécificité en matière d'expérimentation architecturale), la notion même de performance se trouve singulièrement revisitée. Si certains aspects du projet Chamarel ont réussi, c'est parce qu'ils ont autant bénéficié des réussites d'autres projets avant eux (comme la réalisation du Village Vertical et de l'immeuble du Toit Vosgien) que de leurs erreurs. La répliquabilité du modèle de construction de Chamarel étant au centre des préoccupations du collectif, communiquer sur les petits échecs leur paraît tout aussi fondamental que de rendre compte de ce qui a marché.

L'installation des habitants dans les appartements a permis de faire apparaître toute une série de petits problèmes non vus au moment de la construction, lesquels mettent en perspective le caractère discutable de certaines des solutions pour lesquelles ils ont opté. L'exemple qui est souvent mis en avant est celui du chauffage et plus spécifiquement le besoin plus ou moins important d'apport de chauffage suivant la position des appartements, ce qui a amené les habitants à choisir un mode de partage des charges au mètre carré, sans tenir compte, dans un souci d'équité, des consommations réelles de chacun. En effet, grâce à des mesures thermiques effectuées régulièrement au cours des deux premières années d'installation, ils se sont rendu compte que plus on montait dans les étages, moins la nécessité de chauffer se faisait sentir. Ce phénomène s'explique d'une part par l'exposition plus ensoleillée des étages du haut (particulièrement les troisième et quatrième) et d'autre part par la difficulté technique, via une chaudière collective au gaz, à faire monter en température les chauffages lorsque la demande d'énergie est très faible. Si une résolution a été trouvée pour chauffer correctement les appartements du bas de l'immeuble (en augmentant à la source de 8°C la température de l'eau circulant dans les circuits de chauffage), ce constat fait presque regretter à un des habitants de ne pas avoir choisi un mode de chauffage électrique. Au moment de décider du type de chauffage, ce dernier y était fortement opposé, le choix de l'électricité, assimilée à l'énergie nucléaire, était pour lui proprement impensable. Mais deux ans après, il tempère son opposition d'alors en mettant en avant le mixte énergétique qui aurait pu être mis en place : en modifiant la structure de la charpente (en deux pans plutôt que quatre), une meilleure exposition de la toiture au Sud aurait permis d'installer une plus grande surface de panneaux solaires et donc de n'utiliser les

chauffages électriques que très sporadiquement, d'utiliser moins d'énergie et de parvenir à une température de confort plus rapidement. Il pense aujourd'hui que l'argent investi dans l'installation du système de chauffage collectif aurait été mieux employé pour l'achat d'un plus grand nombre de panneaux solaires (qui, comme il le signale, étaient alors beaucoup plus chers qu'ils ne le sont aujourd'hui), une dépense qui serait selon lui compensée par les économies réalisées sur les consommations énergétiques. Pour cet habitant, la transmission des informations concernant les excellentes performances énergétiques du bâtiment (grâce à la qualité de l'isolation en paille) s'accompagne d'impressions, plus mitigées et teintées de perplexité, concernant le caractère situé et conjoncturel de l'ensemble des décisions qui ont été prises au moment de la conception du bâtiment. Dans une perspective expérimentale, nous l'avons dit, les ratés constituent des éléments de connaissance au moins aussi importants que les réussites : ils permettent en effet une reprise de l'expérimentation. Mais ce qui semble plus important encore, comme l'exemple du chauffage le montre bien, c'est de parvenir à restituer ces ratés ou ces réussites dans leur contexte d'émergence, de les rapporter à tout ce qui aurait pu être fait autrement, de les repositionner dans le large éventail des solutions qui ont été, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, délaissées. En mettant en avant les ratés et les conditions particulières qui les ont entraînées, les habitants de Chamarel chargent l'aval de l'expérimentation, sa reprise possible, de tout le potentiel contenu dans le non advenu, dans le virtuel. Une petite mésaventure survenue au moment de l'achat du stock de paille, racontée par un habitant, illustre bien l'importance du non advenu dans la restitution de l'expérimentation. Du fait d'orages répétés au début de l'été 2015, l'entreprise chargée de la pose de l'isolation avertit le collectif du risque de ne pas pouvoir utiliser de la paille locale de froment et leur propose en remplacement de la paille de riz provenant de Camargue. Le collectif refuse, la proximité de la source étant pour eux primordiale, mais apprennent ce faisant que la paille de riz peut être utilisée dans la construction, ce qu'ils ignoraient ; ils découvrent aussi, en cherchant des solutions alternatives à leur problème, que la paille de lavande, abondante dans la Drôme, et faiblement valorisée (donc bon marché) est non seulement un bon isolant thermique, mais possède en plus une résistance au feu exceptionnelle. Finalement, la météo sera de leur côté et ils pourront utiliser la paille de froment locale, mais la mésaventure n'aura pas été inutile ni sans effet. Ils ont acquis au passage des connaissances auxquelles ils n'auraient pas porté attention autrement, surtout, lorsque désormais ils transmettent leur expérience à propos de l'isolation en paille, ils peuvent mettre en avant d'autres solutions, potentiellement plus adaptées selon la localisation de projets futurs. L'exemplarité de la construction n'est pas à chercher uniquement dans un ensemble unifié de solutions, comme celles qui ont abouti à la réalisation du bâtiment, elle est tissée de bout en bout par ces virtuels non advenus, ceux que les habitants ont envisagés au moment de la conception, ceux qu'ils ont découverts après leur installation, mais aussi tous ceux détenus en puissance par les futurs expérimentateurs (de coopératives, d'immeubles écologiquement performants). Ce motif de la prise en compte des virtuels et l'idée que la réussite de la coopérative Chamarel ne peut en aucun cas être réduite à une somme de solutions techniques se retrouve sans cesse dans le discours des habitants. Nous reviendrons sur ce point dans la suite de ce chapitre, car c'est là un élément central de la conception que se fait Chamarel de la reproductibilité de son modèle.

On le voit, la dimension expérimentale se retrouve à tous les étages du bâti (pour filer la métaphore) : expérimentation sociotechnique en inventant les modalités d'une maîtrise d'ouvrage collective performante d'un point de vue technique et innovant d'un point de vue démocratique ; tentative osée de faire du temps de construction même du bâtiment une occasion de découvrir et d'acquérir des compétences techniques à l'occasion d'un chantier exceptionnel ; maintien de l'expérimentation dans la durée avec le souci de mesurer sur place, au sein du bâtiment, la réussite et les échecs en matière notamment de qualité environnementale. Aussi, et outre les effets politiques de cette expérimentation continuée (dans l'affirmation et même la performance entêtée de la compétence des incompetents), il est important de noter en quoi Chamarel fournit une réponse

originale et singulière au problème épineux du hiatus entre aménageurs et habitants dans la mise en œuvre de la durabilité urbaine, sur lequel buttent tout aussi bien les opérateurs de la ville durable que les chercheurs spécialisés sur le domaine. En effet, comme nous l'avons mis en exergue dans une précédente enquête (GRAC, 2016b), les opérateurs, orientés essentiellement par un paradigme pédagogique (Pautard, 2009), identifient les mésusages et les problèmes d'appropriation par les habitants comme le principal frein à la conversion durable du bâti (Emelianoff, 2007 ; Faburel et Tribout, 2011). À l'inverse, toute une génération de jeunes chercheurs (Valegeas, 2014 ; Hagel, 2013) met l'accent sur les compétences des habitants, parle de leur « virtuosité » à habiter (Renauld, 2012) ou de leur « intelligence énergétique » (Subrémon, 2012). Mais, que l'habiter soit perçu comme un problème ou qu'à l'inverse il soit loué pour son inventivité, le hiatus entre opérateurs et habitants demeure, dans les deux cas, inchangé. En impliquant les futurs habitants depuis la maîtrise d'ouvrage, le suivi pas à pas du chantier, jusqu'à la mesure des performances énergétiques et de leur réajustement, en multipliant les médiations entre expertise et expérience profane, technique et politique, conception et habiter, l'expérimentation sur le bâti à Chamarel propose de combler ce hiatus par une version concertée et collaborative de la production d'habitat durable. Nous verrons en conclusion de ce chapitre que l'apport de Chamarel dans le domaine de la participation des publics à la production de l'habitat durable va au-delà de cette capacité médiatrice, en introduisant une véritable *mise en cause de ses fondements*.

#### 1.1.4. Cinq manières de nouer expérience ordinaire et expérimentation

Ce dernier point propose d'interroger la dimension expérimentale du projet Chamarel sous l'angle du rapport paradoxal qui s'y joue entre expérimentation et expérience quotidienne ; cette mise en perspective devrait par ailleurs nous permettre d'initier le questionnement politique qui structurera la deuxième partie de ce rapport. Mais avant d'aborder directement ces deux points, il nous faut revenir sur ce que la notion même d'expérimentation évoque pour les habitants de Chamarel. En effet, nous avons organisé au cours de l'enquête un focus group avec la majorité des habitants au cours duquel nous les avons interrogés sur ce rapport paradoxal entre expérimentation et expérience ordinaire, mais en leur demandant en préambule si la notion d'expérimentation faisait sens pour eux.

##### *Ordinariser l'expérimentation*

Il faut le dire, le vocable d'expérimentation ne fait pas partie du lexique des habitants de Chamarel. Parce que l'on préfère y parler « simplement », user d'un lexique ordinaire même pour rendre compte des différents aspects de leur extraordinaire aventure. Lorsqu'ils parlent du projet Chamarel, et ce y compris quand des éléments techniques doivent être transmis, les habitants prennent toujours garde à ne pas techniciser leur discours, à rester accessibles à tout un chacun. La culture d'éducation populaire qui imprègne le noyau dur des habitants ne se manifeste pas seulement en situation de visite pédagogique, et pas seulement auprès des enfants ; c'est une attitude générale, consistant à présumer en toute situation l'égalité des intelligences<sup>17</sup>. Ensuite, il y a explicitement dans cette attitude une manière de désacraliser, par l'humour, leur position d'innovateurs ou de se moquer de cette étiquette d'expérimentateurs. Il en va de la reproductibilité du projet puisqu'il s'agit de se prémunir en quelque sorte de l'idée selon laquelle la réussite de leur action serait imputable à une quelconque exceptionnalité de leur groupe : comme ils aiment à le dire, ils ne sont « qu'une bande de vieux ». En parlant familièrement de leur projet, ils le rendent familier, abordable pour tout un chacun. D'autre part, et cela a été plusieurs fois affirmé au cours des focus groups, ils se défient de tout lexique s'apparentant à une « novlangue », qu'elle soit identifiée comme euphémisante (parler de seniors plutôt que de vieux) ou comme technocratique (« l'innovation », « l'expérimentation », ou

<sup>17</sup> Nous reviendrons sur ce point en conclusion de ce chapitre, mais, sans que Jacques Rancière constitue une référence pour eux, Chamarel se situe tout à fait dans son sillage.

comme nous en reparlerons plus loin, « la transition écologique » figurent en bonne place des terminologies dont ils se méfient).

Pour autant, les habitants de Chamarel prennent au sérieux leurs interlocuteurs, que ces derniers soient des enfants ou qu'ils soient sociologues. Aussi, lorsqu'ils nous répondent à propos de la notion d'expérimentation, et plutôt que d'en faire une critique unilatérale, ils nous proposent de l'envoyer dans des directions inattendues, d'en enrichir le sens. Pour une habitante, la notion d'expérimentation est trop étroite, elle ne rend pas compte de l'inscription du projet Chamarel dans la durée. Pour elle, la notion revêt un caractère éphémère, voire appelle son autodissolution : toute expérimentation aurait une fin programmée. Elle insiste au contraire sur l'idée de continuité sans laquelle la coopérative perdrait tout son sens, pour cela elle préfère parler de *création continue* plutôt que d'expérimentation. Dans le même ordre d'idées, un autre habitant nous répond de manière un peu provocatrice :

« qu'il n'a pas l'impression de participer à une expérimentation, qu'il a toujours habité dans un immeuble à Vaulx-en-Velin, que d'accord les murs sont en paille, mais qu'à y regarder de près, la paille est utilisée pour faire des murs depuis des centaines d'années. Pour ce qui est de l'expérimentation collective, c'est pareil, j'ai été toute ma vie dans des groupes qui fonctionnaient comme ça ».

Cet habitant insiste également sur l'idée de continuité, mais en étendant cette continuité bien au-delà du cadre de la coopérative, en la réinscrivant dans une temporalité longue (celle des constructions utilisant de la paille) et une temporalité biographique (sa vie entière). Pour deux autres membres, l'expérimentation évoque bien l'élaboration collective, les difficultés et les problèmes qu'il faut affronter, mais surtout la capacité que le groupe a eue, et a toujours, à les surmonter. Un autre interlocuteur identifie cette notion à une accumulation de petites expériences qui, se potentialisant les unes les autres, finissent par produire un changement d'état, une entité plus grande que la somme des parties en jeu. Ce même habitant aime à répéter qu'en matière d'expérimentation, il n'y a jamais une seule solution, mais qu'au contraire, il y en a une multiplicité.

À travers leurs critiques et leurs propositions de redéfinition, tous ces jeux de variations sur le thème de l'expérimentation, on voit se dessiner deux premières manières de nouer expérimentation et expérience ordinaire. Une première consistant à *ordinariser le langage de l'expérimentation*, afin de lui ôter son aura d'exceptionnalité et d'assurer sa propagation dans toutes sortes de milieux et auprès de tous types de publics ; une seconde à *réinscrire l'expérimentation dans un continuum* tout à la fois biographique, historique ou lié à la vie du groupe (et à toutes les petites actions réalisées chemin faisant) afin d'aviver son potentiel de pérennisation et d'insister sur son inscription dans le temps long.

#### *Expérimenter en constituant une communauté d'expérience qui fonctionne comme une combinaison d'expertises et de sensibilités*

Une troisième manière de nouer expérience ordinaire et expérimentation pour les habitants de Chamarel se joue dans la *combinaison d'expertises et de sensibilités* qu'ils déploient tous azimuts. Cette correspondance est déjà apparue dans ce chapitre, lorsque par exemple nous avons évoqué le choix du cabinet d'architectes Arkétype, établi autant sur leurs compétences professionnelles que sur leur modestie et l'attention portée à la place des femmes dans le groupe d'habitants. Ce choix a été fait en contraste avec d'autres cabinets, dont la présentation avait généré a contrario un franc et consensuel rejet : tel architecte par exemple ne concevait la durabilité de la construction qu'à travers des technologies de pointe et ne s'adressait aux femmes du groupe que pour leur proposer des solutions supposées leur faciliter la vie quotidienne (comme un éclairage « intelligent » réagissant à un claquement de main) ; tel autre se présentant comme expert en construction écologique depuis de nombreuses années (de manière induite, comme il est apparu ensuite) n'était en mesure de présenter ses propositions que sous forme de slogans et n'accordait aucune attention aux attentes du groupe... Dans ces exemples, c'est à l'occasion des réunions de débriefing que les arguments techniques des

uns ont rencontré les arguments féministes d'autres, et que le rejet sensible de tous s'est affirmé. Au cours des nombreuses réunions qui ponctuent son action, le collectif d'habitants ne cesse de reprendre ce fil en tramant l'expression croisée des compétences techniques, de l'expérience personnelle, des valeurs politiques, des sensibilités singulières des uns et des autres, et d'où ressort un sens aigu de l'expérimentation, susceptible donc de discriminer les bons relais expérimentateurs des « fumistes ». À ce sujet, une métaphore est souvent employée par les habitants, celle de la pelote de laine, que l'on peut comprendre comme une célébration des entremêlements, des embrouillaminis. Dans une telle conception, on ne sait pas exactement quels sont les éléments constitutifs en jeu ni auxquels on peut précisément attribuer telle réussite ou tel échec (sauf exception) : c'est l'entremêlement des individualités, des éléments matériels, sensibles et intelligibles, des valeurs, des manières de faire et des conceptions du monde qui produisent des effets plus ou moins heureux. Aussi, la pelote de l'expérimentation *ne doit pas être démêlée, son efficacité provient précisément des ligatures intimes, plus ou moins maîtrisées, qu'elle autorise.*

Cette image de l'expérimentation Chamarel « en pelote » nous fait accéder à ce qui en constitue à n'en pas douter le cœur, soit un rapport organique entre constitution du collectif et déploiement du champ ou du montage expérimental. Le dispositif expérimental ce n'est pas (seulement) l'immeuble isolé en paille, même s'il a obligé à faire toute une série de petites adaptations, même si l'on y expérimente une atmosphère, un climat particulier. Ce n'est pas non plus la coopérative « qui se faisait avant », quand bien même il aurait fallu la réinventer. Faire collectif va avec la constitution d'une communauté d'expérience qui fonctionne comme une combinaison d'expertises et de sensibilités<sup>18</sup> qui concerne les habitants, mais par extension les enseignants et étudiants de l'école d'architecture de Vaulx-en-Velin, un lycéen en visite qui relève une panne potentielle, un jeune ouvrier en plomberie qui se découvre une passion pour les systèmes de chauffage adaptés à un immeuble fortement isolé, un conseiller éclairé du Crédit Agricole, etc. Tout ce qui, de fil en aiguille et, aux dires des habitants, « assez simplement », aura amené à la fois de l'intelligence collective et des rebonds appropriés pour poursuivre l'aventure.

### *Mettre les formes*

Une quatrième manière de nouer expérience ordinaire et expérimentation à Chamarel a trait *aux mises en forme de la vie collective à travers son inscription dans un habitat commun*. Loin de se constituer comme une évidence, l'articulation entre habiter individuel et habiter collectif (un contraste qui rejoue partiellement la tension entre vie quotidienne et expérimentation) reste problématique. Dire que cette articulation est problématique ne veut pas dire qu'elle serait uniquement génératrice de conflits (de complications au sens trivial) ; est problématique ce qui reste sans résolution définitive, là où la question continue de se poser. S'il lui faut renouveler chemin faisant les manières d'articuler les dimensions privée ou individuelle et collective, c'est que l'expérience Chamarel maintient sciemment leur disjonction.

Lors d'une visite du chantier par des enfants du quartier, l'un d'eux leur a demandé de but en blanc : « vous dormez tous ensemble ? ». Le récit de cette anecdote, outre sa drôlerie et l'amusement qu'elle suscite encore chaque fois qu'un habitant l'évoque, est en fait une manière de rappeler à leurs interlocuteurs que contrairement aux apparences, ils n'ont sciemment pas fait le choix d'une vie communautaire. Mais ce que l'anecdote révèle, et ce même s'ils affirment clairement la discontinuité de leur modèle avec les modèles communautaires hérités du socialisme utopique du XIXe siècle (comme les phalanstères) ou plus près de nous par les communautés des années 1970, c'est que plane tout de même sur Chamarel l'ombre projetée de ces formes de vie. L'architecture du bâtiment, avec ses petits lieux de vie et ses coursives communes de même que la perception lointaine des gamins du quartier ne manquent pas de faire écho à cette longue histoire des habitats collectifs utopiques. Conscients de cette filiation évidente, mais aussi de l'image négative qu'elle a aujourd'hui

---

<sup>18</sup> Dont la profondeur de champ est, sans aucun doute, liée aux trajectoires biographiques des habitants de Chamarel, qualifiés d'emblée comme expérimentés du fait de leur âge. Nous reviendrons sur ce point dans la partie suivante.

pour certains (due notamment à leur mémoire encore vive de l'échec des expériences communautaires des années 1970 et au triomphe de l'individualisme moderne), les habitants de Chamarel préfèrent insister sur l'importance que revêt pour eux le respect de l'intimité des habitants, y compris celle de leurs visiteurs (ne pas s'occuper de qui reçoit chez lui) ou le fait de ne pas obliger à la prise quotidienne de repas collectifs : autant d'attentions pour faire en sorte que le collectif ne soit pas quelque chose de subi.

Pour autant, il serait vraiment erroné de dire que la vie coopérative est uniquement polarisée par l'habiter individuel. On pense ici bien sûr et en premier lieu à l'importance des espaces communs, le jardin et la salle commune qui occupent à eux deux l'essentiel de l'emprise au sol de la coopérative, mais aussi l'atelier et la buanderie partagée. D'autres espaces, intermédiaires quant à eux, existent précisément pour permettre l'articulation entre individuel et collectif : les coursives, auxquelles nous avons déjà fait allusion, qui sont pensées tout à la fois comme des extensions des appartements individuels (volontairement réduits, par souci d'économie énergétique) et comme des espaces partagés entre les habitants d'un même étage. On y partage certaines ressources (comme les bibliothèques) et l'on peut s'y retrouver en plus petits collectifs. Les autres espaces intermédiaires sont les chambres d'amis. Comme les coursives, elles sont caractéristiques des premières coopératives d'habitants françaises (on les retrouve au Village Vertical et dans d'autres coopératives d'habitants en cours de constitution) et proposent de suppléer à la petitesse des appartements par la mise en commun d'espaces d'accueil pour les invités. Ainsi, les proches sont en quelque sorte les invités du collectif, ce qui induit nécessairement à son endroit une attention particulière et en retour, ouvre à la possibilité de rencontres au-delà du cercle des habitants. Pourtant, toute réfléchie soit-elle, cette articulation de l'individuel et du collectif, de l'intime et du partage, ne vaut pas résolution de la tension qui la meut. Au moment où nous menons l'enquête à Chamarel, certains regrettent qu'il n'y ait pas plus de moments partagés (en dehors des réunions) et les habitants réfléchissent à comment favoriser la survenue de tels moments, mais sans pour autant les rendre contraignants. Dans la continuité de cette réflexion, tout en subtilité, ils se demandent comment parvenir à différencier lorsque l'un d'eux occupe un espace collectif animé d'une volonté de solitude et de tranquillité (dans le jardin par exemple) ou bien lorsque la présence dans l'espace commun est au contraire un appel au partage d'un moment de convivialité.

L'articulation entre vie quotidienne et expérimentation génère le même type de tensions délicates, quoique fécondes. L'habiter se construit par une suite de gestes et d'actes qui relèvent de l'habitude et à ce titre, n'en passent précisément pas par une attitude réflexive. Habiter implique en quelque sorte d'oublier constamment que l'on habite, de créer une continuité entre une somme d'actes et de gestes pourtant discontinus<sup>19</sup> (manger, dormir, converser, se laver...). L'installation dans un immeuble durable et a fortiori dans une coopérative d'habitants vient bouleverser ce continuum. Une somme de détails de la vie quotidienne qui, jusque-là, passaient inaperçus, deviennent signifiants et appellent discussions. L'un des exemples qui nous est présenté à ce propos est celui de la buanderie collective. Aucun appartement n'est équipé de machine à laver, chacun vient donc faire sa lessive dans la buanderie, ce qui, pour l'ensemble des habitants, constitue une nouveauté radicale et provoque une transformation importante d'habitudes bien ancrées. La question de l'étendage du linge a particulièrement posé question. N'ayant pas été vraiment pensée en amont, les habitants se sont retrouvés ne pas trop savoir où ni comment étendre le linge : était-il possible de le mettre dehors dans le jardin ? Fallait-il faire l'acquisition d'un sèche-linge afin de mieux gérer le flux ? Toutes ces questions n'ont pas été tranchées immédiatement, elles ont fait l'objet de longues discussions et, nous dit-on, « ont été mûrement réfléchies ».

Autre exemple intéressant, parce qu'apparemment anodin, qui a donné lieu à un long échange lors

---

<sup>19</sup> Dans son livre *Enquête sur les modes d'existence*, Bruno Latour fait de l'habitude un mode d'existence à part entière qu'il définit comme suit : « Le paradoxe de l'habitude c'est d'introduire une discontinuité nouvelle qui permet de lisser ou de faire apparemment disparaître toutes les discontinuités pour donner l'impression d'un mouvement immobile. » (Latour, 2012 : 269)

d'un focus group et continue de poser problème au groupe d'habitants : la question de l'ouverture et de la fermeture des portes. La qualité de l'isolation de l'immeuble réclame en effet que les portes du rez-de-chaussée et celles donnant sur l'escalier soient maintenues constamment fermées afin de limiter les échanges thermiques entre les espaces et respecter la législation sur la résistance au feu. Les habitants se retrouvent constamment dans la situation d'oublier ce petit geste, et de devoir se rappeler à eux-mêmes l'importance d'y penser. Le réflexe est d'autant plus difficile à intégrer que les systèmes de fermeture hydrauliques installés ne fonctionnent que dans certaines circonstances (quand la température est haute), contrariant sans cesse les habitudes que les uns et les autres parviennent péniblement à prendre.

### *Créer et entretenir une multiplicité d'agences collectives*

On le voit, donner forme à la vie collective et l'inscrire dans un habitat commun nécessite pour les habitants de Chamarel tout un travail pour maintenir en tension vie personnelle et vie collective, habitudes anciennes et habitudes nouvelles, vie et expérimentation. Nous avons brièvement évoqué le fait que ces articulations, ces tensions fertiles, étaient rendues possibles par de « longues discussions » et des « décisions mûrement réfléchies », mais il nous faut maintenant nous intéresser de plus près à toutes ces instances de médiation sans lesquelles l'équilibre ou la subtilité des décisions ne pourraient advenir. Il s'agit donc maintenant de donner à voir la cinquième manière de nouer expérience ordinaire et expérimentation à travers *la création et l'entretien d'une multiplicité d'agences collectives*.

Le terme d'agence est à entendre ici dans le sens du concept d'agentivité, soit comme une capacité d'agir qui n'est pas uniquement attribuable à un acteur mû par une intentionnalité, mais qui se trouve plutôt distribuée dans des choses, des manières de faire, des instruments et des formalisations spécifiques. Les sociologues qui travaillent sur Chamarel ne peuvent être que frappés par la multiplicité des instances formelles de décisions, d'inscription et d'instrumentation de la pratique. Il y a les réunions d'habitants, de coopérateurs, de l'association, les assemblées générales annuelles, mais il y a aussi les réunions des différentes commissions : espaces extérieurs, communication, subventions, éducation populaire, événementiel. L'ensemble de ces instances font l'objet de comptes rendus, lesquels sont rendus accessibles à tous les habitants et méticuleusement archivés. Il y a également toutes les responsabilités gérées individuellement, en binôme ou trinôme selon leur importance et l'implication qu'elles réclament et qui tournent d'année en année<sup>20</sup>. Il y a les lettres envoyées deux à trois fois par an au réseau large de soutien dit des « amis de Chamarel » afin de les informer des événements et de l'avancée du projet, mais aussi bien sûr les statuts évolutifs de la coopérative, le règlement intérieur ou encore la charte éthique financière... La manière d'organiser les réunions a également une grande importance : pour chaque réunion (y compris les focus groups que nous avons organisés avec eux), un modérateur est désigné, chaque personne voulant prendre la parole doit se manifester auprès de lui afin qu'il puisse la distribuer équitablement, un secrétaire, tournant lui aussi, a par ailleurs la charge de rédiger le compte rendu.

### *Quatre fonctions de la mosaïque formelle*

Du point de vue du nouage entre expérience ordinaire et expérimentation, on peut distinguer quatre grandes fonctions distinctes à cette *mosaïque* ou de cette *constellation* formelle. Les deux premières fonctions permettent de faire la liaison entre l'habitant ordinaire et l'habitant en coopération ou, pour le dire autrement, elles fabriquent l'accessibilité (fonction n°1) et l'implication (fonction n°2) dans l'expérimentation. En premier lieu donc, la multiplicité des réunions et des documents de cadrage et

---

<sup>20</sup> En voici la liste non exhaustive : Gérance, Atelier, Buanderie, Cave, Chambres d'amis, Coursives, Hall, Local poubelle Salle commune, Local vélo, Ménage, Ruches, Enercoop, Révision coopérative, Relation Habicoop Aura, Relation Fédération Habicoop, Consignes aux habitants, Sécurité, Petits travaux, Suivi de la construction, Suivi des règles de vie des habitants, Classeurs du bureau, Accueil entrants, Suivi assurances locataires et état des lieux, Avis d'imposition, PLS et APL, Baux, Appel redevances, Mercerie, Tour de contrôle du soir, Relevés compteurs.

d'inscription du projet permet la mise à disposition à tous les acteurs (proches ou plus lointains) de l'ensemble des informations relatives à son histoire, ses modalités de fonctionnement, ses réglementations internes. C'est un point très important à Chamarel, que toute personne intéressée par le projet et a fortiori pour y prendre part puisse disposer de tous les éléments nécessaires à une compréhension en profondeur des tenants et des aboutissants de l'action. Cette même fonction d'accessibilité se voit renforcée par la diversité des instances grâce à laquelle chaque participant peut percevoir et se familiariser avec le projet selon un angle différent et à l'inverse peut faire bénéficier ou simplement mettre en lumière ses compétences singulières (par exemple la commission « espaces extérieurs » a fait émerger les compétences agroécologiques de certaines habitantes).

La seconde fonction (l'implication) apparaît assez nettement à travers le cheminement qu'il est demandé d'emprunter aux personnes qui veulent rejoindre la coopérative : l'inclusion progressive dans la vie de la coopérative doit pouvoir faire prendre la mesure aux nouveaux venus des engagements et responsabilités réciproques qui lient les habitants entre eux<sup>21</sup>. Au-delà du seul processus de cooptation, le fonctionnement de la coopérative dans son ensemble est pensé comme un régime de responsabilités croisées et à géométrie variable (en rapport avec la proximité entretenue avec le projet). Dans une intervention récente consacrée aux *commons*, Isabelle Stengers (2019) insiste à la fois sur l'action collective et concertée qui permet de faire advenir les *commons*, ce qu'elle appelle le *commoning*, ainsi que sur le rôle central joué par les acteurs de cette mise en commun qu'elle nomme les *commoners*. Pour elle, toute la force de la résurgence actuelle des *commons* est à chercher du côté du refus des *commoners* de céder au « droit à la négligence<sup>22</sup> » instaurée par la modernité au nom de la liberté individuelle (qu'elle identifie à l'expression : « moi j'ai bien le droit de »). Les responsabilités croisées instaurées entre les *commoners* par le *commoning* fabriquent une interdépendance dont dépend la réussite dans la durée du projet ; mais c'est une interdépendance qui n'est en aucun cas réductible à un impératif moral ou à l'imposition d'une loi collective sur les individus. Il s'agit plutôt, par le soin apporté aux engagements pris les uns envers les autres, de faire émerger de manière ascendante quelque chose, un projet commun, qui ne pourrait pas advenir sans ce souci distribué, sans que chacun puisse compter chemin faisant sur l'engagement des autres<sup>23</sup>.

Les deux autres fonctions permettent d'articuler dans la durée vie ordinaire et expérimentation, l'une par la prise en charge et la régulation des problèmes et des conflits (fonction n°3) et l'autre par la production de temporalités de réflexion et de délibération différenciées (fonction n°4). Nous avons insisté plus haut sur les tensions qui animaient la relation entre vie et expérimentation, mais nous avons également dit que ces tensions ne dégénéraient que très rarement en conflits ouverts. Il y a des désaccords entre les membres de la coopérative, il y a des divergences de points de vue, des façons différenciées et parfois opposées de percevoir et d'analyser les problèmes qui se présentent. La capacité de régulation des conflits à Chamarel tient d'abord au fait de ne pas les nier lorsqu'ils surviennent, de ne pas les passer sous silence, de les prendre donc à bras le corps. Les coopérateurs ont conscience que tous les sujets, lorsqu'ils sont soumis au collectif, ne font pas consensus, tout l'enjeu étant que la décision prise à l'issue de leurs délibérations puisse refléter les différents points de vue sans pour autant les lisser ou pire, les soumettre à une logique majoritaire. L'exemple de la

---

<sup>21</sup> Il est indiqué dans le règlement intérieur de la coopérative que : « Le passage du statut de membre adhérent au statut de futur habitant s'effectue au terme d'un processus qui dure au moins 6 mois. Cette cooptation doit être accompagnée d'une souscription de parts sociales A de la société dont la valeur équivaut au minimum à 2 mois de revenus mensuels du candidat. »

<sup>22</sup> Isabelle Stengers emprunte à Bruno Latour l'idée que la négligence est l'une des valeurs cardinales de la modernité (Latour, 2015).

<sup>23</sup> La philosophe des sciences Donna Haraway, dans son dernier livre (2020) consacré à la catastrophe écologique, crée le métaplasme « respons(h)abilité » précisément pour insister sur le travail consistant à se rendre collectivement et mutuellement capables de faire preuve de responsabilité les uns envers les autres (l'originalité d'Haraway étant d'inclure dans ce processus les autres espèces vivantes et même les morts).

gestion du jardin, faisant composer des approches radicales de la permaculture et des approches plus classiques du jardinage, en est une bonne illustration.

La multiplicité et la diversité des instances de décision constituent ainsi autant de sites où peuvent être mis en délibération les sujets sensibles par des collectifs de taille variable. Plus encore, leur caractère enchâssé multiplie les prises sur l'action au sein de la coopérative, notamment quand des problèmes surviennent. L'un des habitants évoque à ce propos l'image de l'huile pour moteur : « c'est ce qui met de l'huile dans le fonctionnement collectif, pour éviter les échauffements ». Si on poursuit la métaphore machiniste, il n'est pas inintéressant d'évoquer ici les descriptions que Gilbert Simondon, le philosophe des techniques, fait de l'évolution technologique du moteur à explosion : la concrétisation du moteur à explosion s'est faite par simplification de ses fonctions, mais également grâce à leur enchâssement (plusieurs pièces peuvent pallier à un dysfonctionnement) et à la pluralisation fonctionnelle de chacune des pièces qui le compose (chaque pièce du moteur a plusieurs fonctions)<sup>24</sup>. *Mutatis mutandis*, nous pensons que la mosaïque formelle à Chamarel répond à des enjeux similaires : lorsqu'un problème survient, plusieurs pièces du dispositif peuvent y répondre (par exemple par la modification des statuts de la société ou bien par celle du règlement intérieur, ou bien en faisant appel au réseau large des « amis de Chamarel »...), de même, chaque pièce du dispositif est dotée de plusieurs fonctions (par exemple, l'association a servi à faire exister juridiquement la coopérative avant le montage de la société, elle sert également à faire des demandes de subventions publiques, mais aussi à intégrer progressivement de nouveaux coopérateurs).

La quatrième et dernière fonction de la constellation formelle qui donne corps à la coopérative est relative aux temporalités et rythmes différenciés de prise de décision qu'elle rend possible. Depuis les prémisses de son existence, les acteurs de Chamarel ont eu à prendre des décisions dans des temporalités sans commune mesure les unes avec les autres. Lorsque par exemple ils commencent à travailler avec le cabinet d'architectes Arkétype, les décisions doivent pouvoir être prises en quelques jours seulement, ou bien, lorsqu'ils apprennent au début de l'été 2015 qu'Alliade retire son engagement à sécuriser le prêt, ils n'ont que quelques semaines pour prendre la décision de poursuivre ou non l'aventure. A contrario, la manière d'aménager au mieux le jardin et les espaces extérieurs, en prenant en compte toutes les sensibilités, est une décision qui s'est construite au cours d'un long processus d'échanges qui a couru sur plusieurs années. Entre ces deux extrêmes, toute une foule d'autres décisions est maturée dans un temps intermédiaire, les cooptations sont actées à l'issue de rencontres régulières qui ont lieu pendant au moins six mois, les demandes pour effectuer un travail de recherche sur la coopérative, telles que celle que nous avons nous-mêmes faite, peuvent recevoir une réponse au cours du mois suivant... Le caractère différencié de la temporalité des prises de décisions apparaît bien sûr aussi nettement entre les réunions d'habitants, organisées chaque semaine, et qui permettent de traiter des sujets du quotidien, sans grands enjeux et nécessitant une décision rapide, les réunions associatives, organisées mensuellement et qui ont entre autres pour fonction d'intégrer les nouveaux arrivants et enfin les assemblées générales annuelles au cours desquelles sont prises les décisions les plus importantes pour la coopérative. Ainsi, la pluralité des instances décisionnelles est en quelque sorte redoublée par une pluralité temporelle de la décision, dénotant à la fois une remarquable adaptabilité aux différents rythmes imposés par chaque décision, mais également une patience certaine et une attention très grande au temps que nécessite la construction d'une décision collective.

#### *Donner du jeu*

On le voit, la création et l'entretien d'une multiplicité d'agences collectives sont des aspects cruciaux de l'activité de Chamarel. Pour conclure sur ce point, il nous faut préciser en quoi s'y trouvent articulées d'une manière tout à fait singulière vie ordinaire et expérimentation.

---

<sup>24</sup> Pour un résumé de la pensée mécanologique de Simondon (1958), voir l'article de Andrew Iliadis « La concrétisation technique, un concept nodal », disponible en ligne sur <http://www.implications-philosophiques.org>.

Du côté des coopérateurs, la participation aux instances formelles et tout le travail d'inscription formel produisent sur le long terme des effets performatifs que nous avons bien constatés au cours de l'enquête de terrain. Au fur et à mesure de l'implication dans la coopérative, les mécanismes formels produisent des réflexes, des habitudes et ce jusqu'à s'imprimer à même la vie quotidienne des habitants et transformer profondément la teneur de l'expérience ordinaire. Ainsi par exemple, il est assez frappant de constater à quel point chaque habitant a intégré les modalités formelles d'expression au cours des réunions et des assemblées, comment le choix d'un secrétaire se fait facilement en début de réunion. En ce sens, l'expérience coopérative de l'habitat amène la vie et l'expérimentation à se fondre l'une dans l'autre.

Du côté de la coopérative elle-même, les mécanismes formels et particulièrement les jeux d'écriture (réglementations diverses et comptes rendus), en documentant tout ce qui se fait et s'invente au fur et à mesure (comme dans un laboratoire scientifique) produisent une sorte de doublure servant de caisse de résonance et de fonds d'archivage sur lesquels l'expérimentation en cours (et à venir) peut prendre appui. L'auto-analyse réalisée en permanence au cours des différentes instances de réflexion collectives mais aussi les différents travaux de recherche menés par des étudiants ou notre propre travail s'intègre à ce processus et participe à l'extension de l'expérimentation.

Plus fondamentalement encore, la constellation formelle à Chamarel figure son originalité expérimentale par le « système de jeu » qu'elle autorise. En effet, la structuration en mosaïque ou en constellation implique des écarts entre chaque instance ou inscription formelle, écarts grâce auxquels des points de vue différents sur l'expérimentation peuvent émerger et des problèmes peuvent être formulés différemment. Par exemple, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, la multiappartenance statutaire des habitants – tout à la fois habitants, locataires de leur logement, membres de l'association Chamarel, détenteurs de parts sociales de la SAS, signataires du règlement intérieur, mais aussi citoyens à part entière, jardiniers passionnés, spécialistes du bâtiment, etc. – construit une trame d'engagements, de responsabilités et de positions différenciées telle qu'elle permet de pluraliser les postures et de produire toute une série de petits décalages, au sein même de chaque individualité, dans les regards portés sur l'expérimentation. Les réglementations de la vie coopérative participent aussi pleinement de ce « système de jeu ». Un exemple nous en est donné par un problème repéré par les coopérateurs : à deux reprises, des habitants en cours de cooptation, engagés dans le processus et assidus aux réunions des futurs habitants, ont disparu juste avant leur intégration dans la coopérative. Un double constat a été fait à ce sujet : d'une part, l'engagement effectif des futurs habitants se fait à ce moment-là et donc le processus de cooptation ne garantit pas suffisamment d'un engagement en amont. D'autre part, l'engagement dans la coopérative est fortement corrélé à l'engagement financier des coopérateurs, l'intégration dans la coopérative passe par l'achat des parts sociales. Ils ont ainsi modifié le règlement intérieur qui stipule dès lors qu'une avance sur les parts sociales correspondant à deux mois de revenu mensuel doit être versée avant que l'assemblée générale acte de l'intégration dans la coopérative, afin de raffermir l'engagement oral par un engagement financier.

À l'exact opposé d'une « usine à gaz », la mosaïque formelle construite par Chamarel, par tous les jeux et les écarts qu'elle autorise, nous semble *in fine* relever d'une adaptation très subtile de l'expérimentation aux vies individuelles des habitants et à celle du projet collectif. Et c'est peut-être bien à cet endroit où il est le plus paradoxal que le nouage entre vie et expérimentation est également le plus intime. À l'image de la vie même, la pluralité formelle n'est pas un empilement, ni même un millefeuille, mais un canevas, un tissage, dont les interstices ont autant d'importance que la trame du fil qui les relie.

#### *Conclusion : Égalité des intelligences et effraction politique*

On peut relire toute l'expérimentation de Chamarel comme un dispositif de mise en capacité. Les habitants et leurs soutiens proches ont en effet démontré, tout au long du processus de constitution de la coopérative puis de son occupation, leur capacité à acquérir et à user avec dextérité d'un grand

nombre de connaissances : acquisition de techniques d'écoconstruction, de compétences dans la maîtrise d'ouvrage collective, de production et d'adaptation d'outils juridiques et réglementaires, de construction d'un montage financier robuste, d'acquisition de techniques agroécologiques de jardinage et de techniques de gestion collective d'un immeuble d'habitation, etc. Mais il est notable que cette aptitude à la mise en capacité ne s'arrête pas au cercle restreint des habitants et de leurs proches soutiens, elle contamine ceux et celles dont elle croise la route et qui veulent bien, à leur tour, se laisser prendre au jeu. Nous pensons particulièrement à ces étudiants et lycéens mobilisés avec leurs enseignants au cours des différents ateliers de conception du bâtiment, à certains des ouvriers, très impliqués dans la résolution des problèmes techniques, aux architectes qui se sont risqués à accompagner une maîtrise d'ouvrage collective et à réaliser un type de construction dont ils n'avaient pas l'expérience, aux compagnons du devoir qui ont acquis de nouvelles connaissances sur l'isolation en paille, ou encore à ce conseiller du Crédit Agricole et à cette chargée de mission de la CARSAT qui ont su relayer l'intérêt de financer le projet auprès de leur hiérarchie.

Ce dispositif de mise en capacité, qui irradie au-delà des seuls premiers concernés, nous paraît entrer fortement en écho avec la conception de l'apprentissage et de la transmission de connaissance proposée par Jacques Rancière dans son ouvrage *Le maître ignorant* (1987), et par là d'en éclairer une dimension essentielle, que nous n'avons jusque-là pas mise en avant. S'appuyant sur le travail de Joseph Jacotot, un pédagogue du début du XIXe siècle, Rancière distingue deux manières d'enseigner radicalement opposées l'une à l'autre, la première, que l'on peut qualifier d'explicative ou de scolastique, vise à « confirmer une incapacité dans l'acte même qui prétend la réduire », quand la seconde, que Rancière qualifie d'émancipatrice, vise à « forcer une capacité qui s'ignore ou se dénie, à reconnaître et à développer toutes les conséquences de cette reconnaissance » (Rancière, 2002). Pour Rancière, cette distinction n'est pas simplement d'ordre pédagogique, c'est une question proprement politique, en ce que si l'on suit l'une ou l'autre voie, l'on présuppose puis l'on vérifie l'inégalité des intelligences, ou au contraire, son égalité. La vérification de l'égalité des intelligences ne confirme pas l'inégalité présente au nom d'une égalité différée à plus tard, elle la met en acte, ici et maintenant. Les membres de Chamarel ne sont pas innocents vis-à-vis de la dimension politique du dispositif de mise en capacité qu'ils mettent en œuvre. D'abord, nous l'avons dit et nous y reviendrons à nouveau dans la partie suivante, il s'enracine dans des pratiques d'éducation populaire héritées de Célestin Freinet, lequel partageait avec Jacotot l'idée d'autoémancipation des enfants et plus largement, celle des classes populaires<sup>25</sup>. Chamarel se positionne tout à fait délibérément en héritier de cette histoire du mouvement ouvrier qui ne conçoit pas les classes populaires en défaut (de conscience, de connaissances, de volonté ou de capacités) vis-à-vis des classes bourgeoises éduquées. D'ailleurs, les profils sociaux des membres de la coopérative témoignent, à l'échelle biographique, de cet héritage : la quasi-totalité d'entre eux est issue des classes populaires et si certains ont acquis des positions sociales plus valorisées au cours de leur carrière, cela s'est fait essentiellement par l'autoformation ou la formation continue.

Ensuite, et très certainement, cela découle de cette inscription initiale au sein des mondes ouvriers et paysans, ils sont également tout à fait conscients que leur positionnement constitue une forme d'effraction politique. Si en interne, les habitants valorisent les décisions au consensus, le dispositif de mise en capacité de Chamarel n'est pas politiquement consensuel, il met directement en cause le partage entre experts et profanes, professionnels du bâtiment et habitants, décideurs et gouvernés. Il y a bien un rapport de force qui agit jusqu'au cœur des opérations techniques de conception et de maintenance du lieu, l'anecdote de l'équipe de techniciens interdisant aux habitants de participer à la résolution de la panne de chauffage en est une illustration manifeste ; pour ces techniciens, il est scandaleux que les habitants puissent se mêler de la maintenance du bâtiment. Le litige avec les organismes de certification sur la question de l'isolation en paille est aussi significatif de ce point de

---

<sup>25</sup> Pour Jacotot, Freinet et Rancière, il y a une stricte continuité entre les connaissances acquises par l'expérience (au premier rang desquelles figure l'apprentissage de la langue maternelle) et l'acquisition de connaissances systématiques, qu'elles soient d'ordres technique ou conceptuel.

vue, et si la volonté des habitants-maîtres d'ouvrage a fini par l'emporter, c'est à l'issue d'une véritable bataille.

L'effraction politique est un thème que l'on retrouve également chez Rancière, mais dans deux autres ouvrages, *Aux bords du politique* et *La méésentente* (Rancière, 1990 ; 1995). Pour Rancière, l'action politique commence toujours par une interruption, une effraction d'un ordre des places et des paroles qui comptent, par la survenue sur la scène publique d'êtres in-comptés et de paroles jusque-là inaudibles. Les membres de Chamarel, en ne se contentant pas d'être de « simples habitants », fussent-ils virtuoses (Renauld, 2012) ou intelligents (Subrémon, 2012), mais bien en devenant de véritables concepteurs et gestionnaires de leur habitat collectif et écologique, mettent en cause non seulement le bon ordre de production de l'habitat durable, mais également celui de la démocratie technique qui structure et accompagne aujourd'hui la transition écologique et énergétique. Malgré les discours volontaristes et les bonnes intentions qui animent la démocratisation de la transition, les projets dans lesquels les habitants sont habilités à un tel degré d'implication restent très rares et, comme nous le verrons dans la partie suivante, ne bénéficient que d'un appui pour le moins pusillanime des pouvoirs publics. C'est que, sous couvert de la valorisation de la démarche innovante et expérimentale d'un projet comme Chamarel, bruisse quelque chose comme un scandale, celui que la présupposition de l'égalité des intelligences fait affleurer et que les conflits avec les autorités compétentes sur tel ou tel domaine manifestent au grand jour.

## 1.2. Chapitre 2. Un archipel d'expérimentations écologiques aux Murs à Pêches

Comme les levures de Pasteur et les fétiches de la côte de Guinée, les Murs à Pêches sont une entité qui a été et qui continue à être fabriquée, mais qui a également le pouvoir de fabriquer à son tour les agencements humains et non humains qu'elle convoque et rassemble autour d'elle<sup>26</sup>. La proposition qui constituera le fil directeur de ce chapitre est donc que les Murs à Pêches ont, par le milieu particulier qu'ils ont participé à façonner, par les techniques qu'ils ont suscitées, par leur esthétique, la qualité de leur sol, leur positionnement dans l'espace urbain, *obligé*, sous toute une série d'aspects différents, ceux qui se sont intéressés à eux. Ils ont constitué, depuis les années 1990 tout du moins, un « appât pour les possibles » (Debaise, 2015), une « opportunité écologique d'interaction » (*affordance*) (Gibson, 1979). La dimension expérimentale de ce qu'il se passe dans les Murs à Pêches est le mode très singulier par lequel des attachements et des obligations se sont trouvés façonnés à travers le temps, pour donner formes à ce territoire, depuis les premières trouvailles agronomiques des horticulteurs jusqu'aux performances artistiques et aux tentatives permaculturelles ou patrimoniales d'aujourd'hui. L'expérimentation apparaît ainsi comme un mode de relation particulièrement adéquat pour recueillir ou s'agencer avec l'agentivité saisissante de ces lieux *sur-peuplés* (du fait de l'ontologie à la fois changeante et débordante des Murs à Pêches). Pour s'accorder avec elle, il faut progresser pas à pas, tâtonner, procéder par essai et erreur. Dans la suite de cette partie, nous verrons l'expérimentation se décliner sous différents aspects, qui mettent à chaque fois en jeu le même geste de composition avec les puissances des Murs à Pêches, entendu comme un milieu de vie humain et non humain, mais en sélectionnant dans ce milieu certaines configurations spécifiques. Il faut bien à chaque fois se situer quelque part, soit dans un clos bien défini, associé à une association ou à un jardinier, ou sur plusieurs microsites pour comprendre ce qu'il s'y passe. Et ces sites expérimentaux nous permettront de recueillir des avatars différents de cette même agentivité des Murs, ressaisie dans les termes d'expérimentations apparemment différenciées (expérimentation patrimoniale, permaculturelle et esthétique). Notons pour finir qu'on aurait pu proposer l'exploration de bien d'autres clos ; le choix des sites évoqués à la suite s'est opéré pour partie en fonction de l'*importance* de telle ou telle initiative au sein des Murs (mais cette importance elle-même relève déjà d'une certaine opérativité des expérimentations, susceptible de donner de l'importance à telle ou telle entité), de l'originalité des actions tentées, et surtout dans une logique d'approfondissement des recherches précédentes (en creusant un peu plus certains aspects effleurés, en délaissant parfois des terrains qui auraient largement pu figurer dans notre petit inventaire des expérimentations aux Murs à Pêches).

---

<sup>26</sup> À la manière du faitiche décrit par Bruno Latour (1996), les Murs à Pêches sont une entité qui porte la marque de sa fabrication par des êtres humains, mais reste néanmoins dotée d'une existence autonome et d'une capacité d'agir qui dépasse la somme des énergies qui l'ont porté à l'existence. Le mot-valise faitiche (de fait et de fétiche) inventé par Latour permet de réarticuler théoriquement des domaines (le savoir et la croyance, la maîtrise et la détermination, le monde de la représentation et celui-là réalité objective) que les modernes ont disjointes dans l'ordre de la théorie, mais que leurs pratiques n'ont pourtant jamais cessé de relier intimement. Pour décrire cette surprenante faculté, il faut donc avoir recours à une théorie de l'action qui hésite dans l'attribution d'un objet et d'un sujet (Latour, 1996), d'un pôle actif et d'un pôle passif, qui épouse ainsi ce que les grammairiens appellent « la voix moyenne » (Stengers, 2020 : 165). Latour a bien montré qu'adopter la voix moyenne ouvrait la voie à une nouvelle théorie de l'action, dans laquelle l'agir, libéré de la double polarisation entre la liberté et la détermination, se retrouve distribué dans des collectifs d'actants humains et non humains et dans les attachements qui les lient de manière plus ou moins lâche ou serrés entre eux.

### 1.2.1. Expérimenter en lien avec le passé du lieu

Le classement d'une partie des Murs à Pêches de Montreuil (sur un périmètre de 8,6 hectares) par le ministère de l'Environnement en 2003 au titre des « Sites et paysages » de France<sup>27</sup> confère à cette configuration spatiale et architecturale un statut nouveau. La reconnaissance, à l'échelle nationale de la valeur patrimoniale des Murs à Pêches sous cette étiquette « Site et paysages », les place aux côtés de nombreux autres sites naturels remarquables à préserver (falaises, massifs montagneux, baies...). Et également au côté d'autres hauts lieux tels que les marais salants, certaines forêts et vignobles qui présentent avec les Murs la particularité d'avoir été façonnés par l'humain. Le classement tient bien compte de ce caractère historique et culturel. En revanche, il ne reflète pas toute l'ambivalence ou le caractère éminemment problématique du site à préserver.

Premièrement, en étant disséminés un peu partout sur le territoire de Montreuil et Bagnolet, les Murs à Pêches peinent à constituer une unité territoriale. Les 8,6 hectares sélectionnés correspondent à la zone où leur densité est la plus forte. Deuxièmement, ils ne s'imposent pas au regard par leur grandeur. Il s'agit de constructions faites avec des matériaux récupérés sur place pour leur faible coût et pour une fonction d'abord agricole. Ils se distinguent en cela de nombreux autres « Sites naturels remarquables ». Ils n'étaient d'ailleurs pas forcément connus des Montreuillois avant la fin des années 1990. Troisièmement, les Murs à Pêches sont des murs de culture, aussi, dès lors que les cultures sont abandonnées, ils délimitent des espaces qui sont potentiellement des espaces vides, en friche, sans qualité particulière et qui ont souvent servi au fil du temps de décharges publiques, ce qui complique évidemment leur valorisation. Quatrièmement, ils ont fait l'objet avec le temps d'un peuplement très hétérogène. On trouve entre ces murs tant des pavillons que des petites industries, des jardins vivriers et des terrains de jeu improvisés pour les enfants et les familles du quartier, ou encore de l'habitat léger ou de fortune pour les Gens du voyage et les Rroms. Cette hétérogénéité complique là encore la révélation d'un paysage cohérent à préserver et à valoriser. De plus, les murs étant souvent dégradés, le site se caractérise plus fondamentalement par sa discontinuité paysagère. Cinquièmement, si les Murs à Pêches rappellent un passé riche de savoir-faire horticoles, qui ont autrefois fait la renommée de la ville, ils portent et abritent aussi en eux un passé moins glorieux : on pense notamment à l'histoire de la pollution des sols et de la nappe phréatique, par les horticulteurs d'abord, puis par les industries, petites entreprises et occupants divers qui ont investi les lieux au cours du XXe siècle. Aussi, la valeur du site (tant sur le plan naturel que culturel), ce qui lui vaut sa reconnaissance, est indissociablement liée, comme on le découvrira plus tard, à un patrimoine foncièrement négatif. La valorisation du site est donc elle aussi paradoxale. Sixièmement, à la différence de nombreux autres sites et paysages classés, les Murs à Pêches se situent au cœur d'une métropole, en première ceinture parisienne, et sont de ce fait soumis à une pression foncière très importante, ce qui explique la disparition d'une grande partie d'entre eux au cours du XXe siècle. Le classement du site, s'il produit une reconnaissance déterminante pour le processus de préservation qui suivra, ne vient en aucun cas résoudre l'ensemble de ces éléments problématiques.

Aussi, et c'est le deuxième point sur lequel nous voudrions insister, la sauvegarde des Murs à Pêches est controversée. Les horticulteurs, dépositaires de ce patrimoine horticole n'ont jamais souhaité que ces murs fassent l'objet d'un classement national, car ils craignaient les conséquences que cela pourrait avoir sur les usages du site. Ils souhaitaient protéger et mettre

---

<sup>27</sup> Le classement concerne des « espaces naturels ou bien des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). »

en valeur la zone – en 1953, le maire de Montreuil place 50 hectares en zone horticole protégée – mais le classement n’était pas vu comme une réponse adéquate, car il risquait de figer, voire de sanctuariser le site. La demande de classement, faite à la fin des années 1990, est aussi vue comme la poursuite de la dépossession qui a débuté avec les premières préemptions menées par la mairie communiste à partir des années 1970 pour maîtriser le foncier dans ce secteur. Cette perception n’est bien sûr pas partagée par ceux (associations de riverains, écologistes, historiens, politiciens) qui se regroupent à la fin des années 1990 pour défendre les Murs à Pêches contre les projets d’urbanisation ; pour ces derniers, le classement est bel et bien vu comme un moyen de sauver ces murs. Leurs points de vue, même s’ils sont déjà très contrastés en interne, s’opposent dans ce contexte à la municipalité communiste en place. Selon cette dernière on peut sauvegarder par le classement quelques murs comme témoins du passé horticole de la ville, mais dans des proportions « raisonnables », pour laisser le champ libre à l’urbanisation « nécessaire ». Le périmètre du site classé fera donc l’objet d’une négociation ardue. Et si le classement est vu comme une réponse adéquate pour les associations, il n’est cependant qu’un point de départ pour assurer leur protection. Il ne donne aucun contenu patrimonial à ce site, il ne dit rien de la manière dont les occupants présents et futurs peuvent hériter de l’histoire passée du site.

Ce troisième point nous permet de rentrer dans le cœur de notre propos. Les associations que nous rencontrons au cours de notre enquête ont en commun de devoir faire avec l’histoire du site. C’est un point de passage obligé du fait de l’existence de ces murs, de l’entretien qu’ils réclament pour rester debout, de leur agencement, mais aussi de la terre qui est encore là à portée de main et que nombre de nos expérimentateurs cultivent. Les fantômes des horticulteurs et horticultrices rôdent et hantent indubitablement les lieux. Au travers de deux exemples, nous verrons à la suite comment les nouveaux occupants héritent de ce passé, mais aussi comment ils le fabriquent, lui donnent forme et comment cet héritage les transforme en retour, leur fait faire des choses dont ils n’avaient à priori pas idée. Nous verrons que le patrimoine ne préexiste pas à cette rencontre et qu’il nécessite au contraire un travail constant d’expérimentation pour continuer à exister comme tel. Nous pourrions parler, pour désigner cette relation, d’*instauration réciproque de patrimoine vivant*.

#### *La SRHM dans les Murs à Pêches*

L’exemple de la Société Régionale d’Histoire de Montreuil nous semble incontournable d’abord, car cette association est la plus ancienne dans les Murs à Pêches. Elle a été créée en 1878 par des horticulteurs et s’est implantée en 1921 au cœur du site sur un terrain de 7 000 m<sup>2</sup> loué à la ville de Montreuil dans le cadre d’un bail emphytéotique de 99 ans<sup>28</sup>. L’association peut à ce titre être perçue comme un acteur clé de la conservation du patrimoine horticole montreuillois : reste évidemment à déterminer selon quelle conception du patrimoine. Dans la lignée des considérations de Walter Benjamin sur l’historiographie (Benjamin, 2013), le patrimoine n’est en effet pas envisagé à la SRHM comme un réservoir de connaissances, de savoir-faire, d’objets, un arrière-fond historique dans lequel il serait possible de puiser, mais plutôt selon une relation dynamique au passé, où il faut reprendre et actualiser sans cesse des savoirs qui n’ont d’existence que par cette performance, où le *sens de l’importance* guide chacun des pas. Didier Debaise, dans un ouvrage consacré à Whitehead (Debaise, 2015), distingue les *états de fait* des *phénomènes* qui se présentent à nous comme intéressants, importants. À la différence de l’état de fait ou, pour le dire autrement, des «vérités toutes faites, qui ne réclament rien de nous, les propositions whiteheadiennes avivent notre intérêt, exigent notre implication dans leur élaboration, elles nous demandent de porter l’attention à tel aspect plutôt qu’à tel autre, elles nous « appâtent » et nous engagent. A travers plusieurs exemples du travail mené par la SRHM, nous verrons comment ses membres s’y

<sup>28</sup> En collaboration avec la Fédération des sociétés d’horticulture et des syndicats agricoles de la région Est de Paris.

prennent pour maintenir vivants et actuels les liens qu'ils construisent avec le passé horticole, et où s'impose le sens de l'importance.

Mais, avant d'aborder le travail de la SRHM, il nous faut faire un détour historique par les inventions des horticulteurs. Il est frappant en effet de constater que dans les Murs à Pêches, l'expérimentation est d'une part une affaire ancienne et, d'autre part, qu'elle s'est toujours constituée en lien avec un contexte et un environnement spécifique, jamais donc de manière hors sol. En premier lieu, les horticulteurs ont eu à faire preuve d'inventivité pour cultiver sur des surfaces bien plus restreintes que celles qui étaient d'usage en contexte rural. La proximité d'avec Paris les a obligés à inventer des techniques de maraîchage et d'horticulture adaptées aux petites surfaces, notamment par l'intensification des cultures. Contrairement à ce qu'on pourrait penser de prime abord, l'expérimentation ne consiste pas ici dans l'invention des murs de mûrissement – ceux-ci existaient déjà en bien d'autres endroits en France lorsqu'ils commencent à être érigés à Montreuil –, mais dans leur densification.

En construisant les murs au plus proche les uns des autres, à intervalles réguliers de sept mètres, les horticulteurs montreuillois démultiplient leurs surfaces de culture et augmentent nettement le volume de leur production pour une surface au sol équivalente. Un troisième aspect de leur expérimentation tient aux murs eux-mêmes. Leur technique de construction est elle aussi foncièrement adaptée à un contexte local. Le développement rapide et exponentiel de la culture sur murs à Montreuil (qui couvre une surface de 720 hectares en un siècle alors que la ville s'étale sur 930 ha) s'explique aussi par les caractéristiques géologiques du sol et la disponibilité immédiate du gypse, leur matière première. Quatrièmement, la proximité de la capitale, de ses marchés et d'une population aristocrate et bourgeoise prête à acheter ces produits offre un contexte propice à son développement. Enfin, cinquièmement, voyant leur métier menacé par le développement du chemin de fer au cours du XIXe siècle, les horticulteurs se voient contraints d'investir le marché du fruit de luxe, car les fruits arriveront plus tôt du sud de la France et la concurrence sera rude. Ils participent donc à des manifestations et à des concours agricoles. Les horticulteurs ont acquis un savoir-faire spécifique qu'ils entendent faire valoir (le marquage des fruits par exemple). Bien que la rivalité entre les horticulteurs soit fréquemment soulignée, la SRHM constitue bel et bien un outil d'expérimentation commun, car ils partagent alors les mêmes visées vitales : faire face à la concurrence.

Ce détour historique nous permet de mettre en avant plusieurs éléments importants pour la suite de notre propos. En premier lieu, on comprend que le patrimoine que la SRHM s'est donné mission de remettre à jour, s'il s'est stabilisé par la suite, tient son originalité de sa qualité expérimentale. Ensuite, on comprend que l'expérimentation historique des horticulteurs ne s'est pas fait grâce à l'inspiration géniale de l'un ou l'autre d'entre eux, mais sous la contrainte forte de configurations économiques, géographiques et sociales. Le milieu de vie montreuillois s'est trouvé ainsi réquisitionné dans une expérimentation vitale pour l'ensemble des êtres peuplant ce territoire. Enfin et ce sera là l'essentiel de notre propos, on entrevoit d'ores et déjà que l'actualisation de ce patrimoine va impliquer à son tour de l'expérimentation c'est-à-dire que des résonances, des analogies vont surgir entre les expérimentations d'hier et d'aujourd'hui.

Le déclin de l'activité horticole a progressivement entraîné le délaissement de la SRHM, notamment à partir des années 1970. Ce n'est qu'au cours des années 1990, avec le regain d'intérêt pour les Murs à Pêches, que la SRHM a retrouvé elle aussi une certaine énergie. Ce regain s'est notamment concrétisé par le réinvestissement du musée créé par les horticulteurs au début du siècle, sous le nom de « musée rétrospectif », au moment où les Murs à Pêches commençaient à être remplacés par le fil de fer. À l'époque, la collection d'objets qui le composait (outils, photos, gravures, vanneries et livres), principalement léguée par deux

grandes familles de cultivateurs et complétée au fil des années par de nouveaux dons, était stockée dans les armoires de la salle de classe du jardin-école. Le musée fonctionnait alors de façon itinérante, les objets n'étaient exposés qu'en certaines occasions. Or à partir des années 1990, André Patureau, fils d'horticulteur et nouveau président de la SRHM, décide de redonner vie au musée et de l'ouvrir au public de façon permanente. Il l'installe dans l'un des bâtiments du jardin-école autour duquel va être créé un clos de démonstration entretenu à la manière des clos horticoles de l'époque. On décèle alors, au-delà de la simple exposition d'objets pittoresques, la nécessité d'enquêter et d'expérimenter à nouveau pour transmettre « cette aventure agricole exceptionnelle »... En effet, les années ont passé depuis l'âge des trouvailles originales. Les arbres ont été délaissés, nombre d'entre eux sont morts. La SRHM entreprend donc de replanter des arbres, mais pour cela, il faut d'abord retrouver les variétés anciennes, en allant par exemple les chercher dans le potager du roi de Versailles ou auprès d'horticulteurs amateurs. Il faut recueillir des récits et des témoignages, comprendre comment les horticulteurs s'y prenaient pour entretenir les arbres, faire ressurgir des connaissances oubliées. Les murs aussi ont été abandonnés et ne sont plus en bon état, et les premières tentatives de restauration se révéleront infructueuses : l'association ADHM, pionnière sur le terrain de la restauration du parcellaire, voit tous ses premiers essais échouer à cause d'un champignon qui prolifère dans les murs... Il faut aussi réapprendre à faire du plâtre « à façon », puisque les machines d'aujourd'hui ne sont plus capables d'intégrer des morceaux de charbon de la taille de ceux que les horticulteurs brûlaient sur place. Depuis, avec l'aide de l'association Pierre de Montreuil et la collaboration de nombreuses associations du site, les techniques de restauration sont non seulement bien au point, mais elles sont l'objet d'une intense transmission.

L'enquête sur les pêches et pommes marquées est aussi représentative de ce travail d'expérimentation patrimoniale : ce savoir, qui faisait la renommée des horticulteurs de Montreuil – la fameuse pomme marquée offerte au tsar –, avait été totalement perdu. Il faudra trois ans de recherche documentaire et d'expérimentation pour que des membres de la SRHM parviennent à retrouver la technique et relancent la vente de pommes marquées.

On voit donc bien, à travers ces différents exemples, que le patrimoine qu'entend faire valoir la SRHM n'est pas donné, il demande au contraire un important travail collectif de recherche et d'expérimentations tâtonnantes. Ce travail de recherche est guidé, comme nous avons commencé à le suggérer, par un *sens aiguisé de l'importance*. Didier Debaise (2015) et Isabelle Stengers (2020) empruntent ce concept à Whitehead pour insister sur la participation active des acteurs, qu'ils soient scientifiques ou profanes, à la construction des connaissances sur les choses du monde, mais aussi, à revers, des actants, des choses elles-mêmes, par les intentions et les orientations qu'elles contiennent. Bruno Latour (2004) développe de son côté, pour désigner ces choses qui nous font faire, le concept de *matters of concern*, qui fusionné aux *matters of fact*, permet de défaire l'opposition entre d'un côté des faits qui seraient indiscutables, qui auraient une existence en soi (les savoir-faire et les constructions des horticulteurs) et de l'autre des productions subjectives (des histoires, des récits ou l'idée que les membres de la SRHM d'aujourd'hui se font des connaissances des horticulteurs). L'*importance* que revêtent les murs, le palissage des pêchers ou le marquage des fruits pour la SRHM les obligent à sauter par-dessus les ruptures de transmissions, à « se mettre à l'aventure » comme dirait Stengers (2020), c'est-à-dire à se rendre attentifs aux histoires qui se racontent à leur sujet, aux gestes et aux manières de faire qu'ils nécessitent. Cela demande de les débusquer, de les reconstituer pas à pas pour leur redonner, au présent, leur vitalité. Les membres de la SRHM savent que s'ils n'avaient pas entrepris ce travail, ces connaissances auraient pu se perdre dans l'oubli, et le futur des Murs à Pêches aurait pu être tout autre. Ils ont pris la décision d'actualiser ces possibles, et par là, ils ont refusé ceux contenus dans leur disparition progressive. Ils ont participé par là à épaissir le présent de promesses passées et futures qui, sans leur intervention, seraient restées lettre morte.

Nous l'avons dit, la vocation des expérimentations menées par les horticulteurs était de produire des fruits de luxe, de faire reconnaître la qualité de leurs produits pour les vendre à de meilleurs prix et gagner en renommée. La vocation des expérimentations menées par les membres de la SRHM à partir des années 1990 est toute autre. L'enjeu est avant tout de faire en sorte que *ces expériences passées importent pour d'autres qu'eux-mêmes*, que le sens de l'importance se diffuse au-delà de la sphère restreinte des passionnés.

À l'image de leurs prédécesseurs, les membres actuels de la SRHM participent à des événements extérieurs (salon de l'agriculture, fête du patrimoine gourmand, salon des saveurs du potager du roi de Versailles, salon du jardinage de l'AD'93, ouverture du château de Saint-Jean de Beauregard ...), mais ils ne le font pas, nous disent-ils, pour concourir. Ils le font pour faire découvrir l'agencement naturel-culturel que constituent les Murs à Pêches, largement ignoré du grand public. Ils donnent à voir ce qui a sous-tendu l'expérimentation des horticulteurs, les opportunités liées à des caractéristiques locales qui ont permis à cette culture de se développer et de s'implanter avec tant de force à cet endroit, ils redonnent vie à leurs inventions et les réimbriquent dans ce qui fait des Murs à Pêches un véritable *terroir*. D'après le sociologue André Micoud (2011), quand on parle de *terroir*, on convoque un territoire façonné par ses proximités, les savoir-faire qui s'y développent, un climat, un milieu complexe fait de plantes qui en favorisent d'autres, d'animaux, de micro-organismes, d'humains. Ce que les membres de la SRHM cherchent à transmettre ce faisant, c'est une manière de redonner une cohérence à tous ces éléments éparpillés par le temps, de les densifier, de les articuler ensemble. Ils redonnent alors à cet agencement local toute sa profondeur géologique et sociohistorique, mais plus certainement encore, sa portée et ce qui pourrait rendre possible aujourd'hui de nouvelles expériences de ce type.

Pour étendre la portée de son travail, et fabriquer de nouveaux intéressements, de nouveaux concernés, la SRHM a recours à un large répertoire d'actions. Depuis la fin des années 1990, elle organise des ateliers pédagogiques pour les écoliers, collégiens et lycéens, mais aussi pour les habitants. Ces ateliers s'inscrivent évidemment dans la continuité du jardin-école créé en 1927, où l'on dispensait des cours de techniques horticoles le dimanche pour les jardiniers amateurs... mais les enjeux ne sont plus les mêmes. Les ateliers donnés portent sur le cycle de vie des arbres fruitiers, la vie des insectes, des plantes du potager, la manière de presser les pommes, les fruits et légumes de saison, l'apprentissage du goût. Ils dépassent largement l'expérience des horticulteurs et constituent davantage une façon de partager ce souci pour le vivant qui se trouve convoqué par la crise climatique actuelle ou la réduction de la biodiversité ; un appétit écologique au regard duquel l'accès à la terre dans un quartier populaire, ou des formes d'autonomie concernant l'alimentation constituent des leviers décisifs. Ces activités d'ailleurs ne se limitent pas au site des Murs à Pêches. La SRHM bénéficie pour ses interventions d'une convention passée avec la Ville de Montreuil l'autorisant notamment à intervenir dans neuf écoles de la ville ; d'autres partenariats départementaux lui ouvrent les portes d'un lycée de la Courneuve. Ces ateliers permettent de sensibiliser un public jeune aux enjeux écologiques.

La SRHM a aussi créé, en 2012, une soixantaine de « micro-potagers » de 3 m<sup>2</sup> chacun, dont la gestion a été confiée à des habitants du quartier. Ils sont installés sur une parcelle appartenant à l'État, laissée à l'abandon depuis plusieurs années. L'enjeu, nous dit-on, est de permettre à des familles du quartier qui habitent en immeuble de découvrir le jardinage. Ils ont un accès libre au jardin ; une serre est mise à leur disposition pour préparer les semis. La SRHM a à charge l'animation du projet, notamment par l'organisation d'une réunion mensuelle pour définir les travaux collectifs à réaliser. C'est ainsi dans le sillage des horticulteurs montreuillois, spécialistes de la culture sur petite surface, que la SRHM continue d'expérimenter avec les familles des cités voisines en jardinant sur des surfaces adaptées à la

densité urbaine.

Un autre projet de la SRHM a consisté à installer une dizaine de poulaillers sur sa parcelle, abritant chacun deux poules, pour permettre à des familles du quartier (deux familles par poulailler) de s'occuper des animaux et d'avoir des œufs frais. Le projet s'intitule « les cocottes du Bel Air ». Les familles, nombreuses à se porter volontaires, sont sélectionnées en fonction de l'âge de leurs enfants et de leur proximité géographique. Les ménages du quartier sont privilégiés et les échanges intergénérationnels favorisés. Encore une fois, il s'agit de répondre au besoin qu'ont les familles alentour de renouer avec la terre, avec les autres qu'humains, et de sortir d'un système de production agro-industrielle.

Dernière initiative en date : la mise à disposition du site pour l'organisation d'un marché biologique tous les vendredis soir. S'y retrouvent un maraîcher certifié en agriculture biologique, un producteur de viande, une herboriste, un boulanger mobile qui vient sur place pétrir et cuire son pain issu de semences paysannes, et une personne qui vend des bouquets de fleurs ramassées dans le jardin et qui participe à son entretien. Cette mise à disposition des lieux permet, selon l'un des membres de la SRHM, de faire venir les habitants sur la parcelle, d'avoir une fois par semaine des produits issus de l'agriculture biologique dans le Haut-Montreuil et de donner des débouchés à des agriculteurs « qui se lancent ». Un apiculteur s'est aussi installé sur la parcelle avec des ruches warrés (connues pour être moins productives et plus respectueuses de la vie des colonies) ; un jardinier amateur paysagiste a développé une pépinière et y fait de la démultiplication de plantes vivaces vendues ensuite lors du marché hebdomadaire.

Toutes ces actions entreprises par la SRHM débordent complètement le cadre initial de la mise en valeur du patrimoine horticole. Au fur et à mesure que la SRHM développe son action, le sens de l'importance s'est décalé ou, pour être plus exact, il s'est enrichi. L'extension du concernement autour du patrimoine a produit en retour une attention pour ce qui intéressait les riverains de l'association, leurs envies et leurs besoins, il s'est recomposé dans la réciprocité. En décelant, au cours de leurs interventions, l'envie de manger des œufs frais ou de cultiver un micropotager, de pouvoir acheter de la viande directement à un producteur ou de faire du pain soi-même, les membres de l'association ont accepté de suivre le chemin imprévu permettant de donner existence à ces envies, de les faire passer à la réalité. Mais l'extension du sens de l'importance ne s'est pas limitée à sa seule mise en réciprocité, il s'est également étendu à des problématiques globales, comme le réchauffement climatique ou l'agro-écologie en ville et des problématiques sociales. C'est sans doute à cet endroit que l'expérimentation de la SRHM est la plus notable, dans sa capacité à modifier radicalement son action au gré des rencontres et en fonction de ses conditions actuelles d'exercice. Comme les horticulteurs en leur temps, la SRHM expérimente pour s'ajuster au mieux à son environnement, pour répondre avec le plus de justesse à ces exigences. De la conservation du patrimoine, on est passé subrepticement à une écologie des pratiques (Stengers, 2000), où le patrimoine est devenu un élément (parmi une multiplicité d'autres) d'un milieu de vie (mi-urbain, mi-naturel) et où il s'agit de prendre soin de chaque ramification, y compris de celles qui n'existaient pas avant qu'on leur prête attention.

Pour terminer sur la SRHM, nous voudrions donner à voir les réflexions publiées par l'un de ses membres sur le site internet de la Fédération des Murs à Pêches en février 2017. Ces dernières illustrent bien comment la poursuite de l'expérimentation peut voir se télescoper passé, présent et futur. Philippe Shuller se livre en effet dans ce billet à une forme de narration spéculative (Haraway, 2020) sur le thème des Murs à Pêches du futur, schéma à l'appui : une structure métallique recouvrirait les arbres comme une serre, le chaperon en panneau solaire produirait de l'énergie pour le verger (pulvérisation, tracteur électrique, frigo), tout en protégeant toujours les arbres de la grêle et de la pluie. En complément, un système de rideau pourrait se déployer pour mieux protéger les cultures ; des pulvérisateurs seraient intégrés à la

structure afin de diffuser huiles essentielles et préparations végétales, ou de procéder à une brumisation pour lutter contre le gel ; un système de lumière permettrait de compléter le dispositif de « perturbation des insectes ». Mais tout cet appareillage ne peut être pensé, écrit-il, qu'« à condition de se libérer du cadre historique et de tirer profit des technologies et expériences actuelles ». Il conclut ainsi son propos : « Ce type de réflexion, que certains jugeront utopique, projette les Murs à Pêches dans le futur et par conséquent donne encore plus de sens à la conservation des murs historiques. »

Peu importe si cette narration spéculative est plausible ou non, ce qui nous intéresse, c'est le brassage des temps auquel elle invite, selon lequel le futur et le passé des Murs à Pêches se retrouvent condensés en un présent épais (*thick present*) (Haraway, 2020). Tout le travail de la SRHM consiste en un sens à épaissir le présent, c'est-à-dire, à inclure en lui ce qui a compté pour les horticulteurs et ce qui comptera pour les habitants de Montreuil, les histoires fabulées pour demain et celles trouées d'hier, quoique minutieusement reconstituées. Nous reviendrons sur cette idée de présent épais dans la conclusion de ce rapport, parce qu'elle constitue une sorte d'antidote à une conception restrictive de la transition écologique, arrimée à une vision simplement chronologique du temps et par trop dépendante de la « flèche du progrès ». Pour l'heure, elle nous permet d'entrevoir, à travers l'action de la SRHM, que le temps ne s'écoule pas aux Murs à Pêches de cette manière fluide et linéaire qui lui est généralement attribuée. Ici, le temps est ce à quoi donne forme une multiplicité d'acteurs, en le distordant, en le manipulant au grès des concernements et de l'importance que les uns et les autres donnent à telle ou telle possibilité d'advenir (ou de réadvenir), au grès des narrations qui s'inventent (ou se réinventent) entre les murs.

#### *Créer sa propre trajectoire expérimentale*

Notre deuxième exemple concerne le jardin de Patrick et de sa femme, Geneviève, que nous avons déjà rencontrés lors de notre première enquête dans les Murs à Pêches. Patrick, qui en est l'acteur principal, est un ancien cuisinier à la retraite. Sa parcelle, qui lui a été attribuée en 2011 par la mairie dans le cadre des conventions de jardin familial, fait partie des deux seuls clos à avoir fait l'objet d'une restauration suite au classement du site en 2003, supervisée par un Architecte des Bâtiments de France et financée par la mairie en 2011. Lorsqu'il demande un jardin familial en 2010, Patrick a d'abord l'intention de faire pousser des légumes avec une orientation en biodynamie, mais il obtient ce clos au cœur du site classé des Murs à Pêches, et voit alors son projet changer. Patrick nous dit qu'il s'est « senti investi par les lieux ». Nous allons donc essayer de déplier cet étrange phénomène de possession, en nous attachant aux extravagances que les Murs à Pêches lui font commettre.

En premier lieu, investir ce clos restauré le conduit à rechercher les techniques anciennes. Il rend visite à ses voisins, notamment à l'association MAP et à la SRHM, dont il devient membre. Comme la SRHM en son temps, il mène son enquête, cherche à retrouver des histoires, des savoir-faire oubliés qui vont lui permettre de faire pousser ses arbres. Retrouver les techniques utilisées par le passé est pour lui un moyen de s'appropriier l'espace, et de hisser sa pratique à la hauteur qu'exigent les lieux. Comme il nous le confie, « c'est un beau clos », « les murs (lui) parlent ». Il se met donc en quête de variétés de pêches traditionnelles, il se fait prêter des films, des livres, pour comprendre comment les horticulteurs « faisaient avant ». Il se lance dans la pratique du « palissage à la loque », réalisé à partir de petits bouts de tissus et de clous permettant de diriger les branches et de porter les fruits ; il utilise la forme « à la diable » utilisée pour couvrir l'ensemble des murs. Comme il le dit, il « suit les traces » de ces horticulteurs historiques. Il retrouve par exemple la nécessité d'ensacher les fruits, « la vieille technique montreuilloise » : les fruits sont ensachés lorsqu'ils sont tout petits pour éviter que le papillon carpocapse pondre son œuf dans les fruits. Mais il applique

toutefois cette vieille technique sur des arbres qu'il a replantés, achetés notamment via internet dans des conservatoires, car dans son clos, les fruitiers étaient trop mal en point pour être conservés. Il n'a finalement gardé qu'une vigne dont il appréciait la forme. Il réintroduit ainsi les « principales variétés historiques » (la Grosse mignonne, la Téton de vénus, la Galande pour les pêcheurs) ainsi que toute une série d'autres variétés de la région. Mais la spécificité de Patrick, notamment par rapport à la SRHM, c'est la manière dont il dialogue librement avec les techniques traditionnelles des horticulteurs, les techniques qu'il développe mêlant sciemment des objectifs de conservation et toute une panoplie d'éléments de réinvention. La mise en œuvre des techniques horticoles anciennes et locales se métamorphose à son contact, elle devient quelque chose d'autre, et comme nous allons le découvrir, ses expériences le mènent dans des directions étonnantes.

Patrick a d'abord acheté une dizaine d'arbres afin d'obtenir des fruits, mais très vite il apprend la greffe, les formes, et travaille même sur les porte-graines. Au bout de cinq ans, son clos de 200 m<sup>2</sup> est entièrement rempli, les murs intégralement couverts, et là où il lui reste un peu de place, il fait des essais de « petites formes ». L'expérimentation des formes est bien sûr initialement liée, comme chez les horticulteurs historiques, à la fructification (utiliser l'arcure pour faire sortir les boutons floraux), mais Patrick y ajoute une recherche esthétique qui finit par l'emporter (dans les deux sens du terme). Aussi commence-t-il par se lancer dans la réalisation de formes connues (la Lyre, le Vase Médicis, la Sinueuse de Rouen...), mais très vite, son activité n'étant pas régie par les mêmes obligations et visées que celles des horticulteurs (la production), Patrick invente ses propres tracés, il s'amuse, il « délire », comme il le dit lui-même. Sa propre expérimentation esthétique se trouve complétée, voire entremêlée à celle d'artistes qui viennent lui rendre visite. L'une d'entre elles porte sur le palissage à la loque, et consiste à attacher des bouts de tissu dans les arbres ainsi que des photographies du livre écrit sur la famille Savard, célèbre famille d'horticulteurs.

Le reste du jardin de Patrick, cultivé en jardin potager, est aussi bien particulier : il y expérimente le croisillon de haricots jaunes, rouges et verts, autour desquels il fait pousser des tomates de toutes sortes (soixante variétés au total, de huit couleurs différentes). Il cultive aussi cinquante variétés de fruits. Il se présente comme un collectionneur. Mais d'une certaine manière, la voie expérimentale de Patrick peut être perçue comme l'héritage même des horticulteurs, pour qui l'entretien des murs, la production de produits luxueux ou bien encore la concurrence qu'ils se livraient les uns avec les autres étaient, comme on l'a vu, les vecteurs d'une expérimentation en continu. Se positionner en héritier des horticulteurs montreuillois, c'est donc aussi hériter d'une pratique expérimentale. Avec Patrick, l'obligation n'est pas tellement celle contractée avec le passé du site pour l'entretien des murs, mais plus certainement celle de la *poursuite de cette tradition expérimentale*.

Obligé par les lieux, Patrick construit un clos qui se veut modèle – il est dans l'une des parties les plus visitées des Murs à Pêches et il joue le jeu avec son livre d'or, son classeur de présentation, sa participation aux journées du patrimoine ; à la fête des jardins, il reçoit chaque année des milliers de visiteurs – mais il en fait une interprétation libre. Il se construit en héritier des horticulteurs de Montreuil, voire de plus grands arboriculteurs actuels auprès desquels il se forme, mais en tant qu'héritier accompli, c'est à présent lui qui se voit décerné des prix (Premier prix national « catégorie pédagogique » organisé par la Société nationale d'horticulture française ; prix de romarin, ordre national parrainé par la Légion d'honneur et l'ordre du mérite agricole ; deuxième prix au département « Jardinage et fleurissement »). Lorsque nous terminons cette enquête, le jardin de Patrick vient d'être déclaré (avec plusieurs autres jardins de l'impasse Gobétue) « Jardin remarquable ». Patrick est un médiateur au sens fort que lui donne Antoine Hennion (2015), il n'est pas un simple intermédiaire, un trait d'union sans substance, mais un acteur qui modifie en profondeur la transmission du patrimoine horticole : « Tel un prestidigitateur (un synonyme de médiateur ?), la médiation

produit ce qu'elle montre et montre ce qu'elle produit, sans qu'on puisse faire la part entre l'écran et l'image, entre la production de la chose et la chose produite » (2015 : 117).

Patrick fait venir à lui des gens de tous âges et de tous horizons (scolaires, universitaires, touristes, artistes, chercheurs, politiques), mais il voyage lui aussi, le plus souvent sans quitter son jardin. Ainsi nous parle-t-il d'un italien qui réalise une thèse sur les Murs à Pêches et qui mentionne son travail de réinvention, d'une photographe qui fait des reportages dans le monde entier et qui a décidé de s'arrêter dans son jardin pour « parler de son week-end autour de Paris », d'une autre photographe qui suit l'évolution de son clos et fait des expositions dans le monde entier, d'une réalisatrice enfin qui met en scène un personnage et son rapport avec les arbres et veut filmer les travaux durant toute l'année. En jardinant « simplement », Patrick ne s'attendait pas à faire tout cela : « Mon but jusque-là c'était de parler des Murs à Pêches, de faire un peu de publicité, et parce que j'avais envie de me faire aussi... de me faire valoir, j'étais en manque de reconnaissance. (...) Au début, c'était pour montrer à la Ville, puisque mon statut il est précaire. J'ai mis en place des choses pour dire que je bossais. (...) Et puis voilà. Jardinier, je ne pensais pas faire tout cela ».

La passion horticole de Patrick constitue à nos yeux une belle déclinaison de la pratique d'improvisation analysée par Denis Laborde à propos des bertsulari basques (Laborde, 2005). Confronté aux concours poétiques qui opposent les bertsulari, Denis Laborde se retrouve devant un objet composite qu'il peine à décrypter, à la fois traditionnel et actuel, voire paradoxal, puisqu'il constitue un « art de la mémoire qui ouvre sur ce qui paraît en être l'opposé, une magie de l'instant ». Aussi, loin de voir dans la reprise récente de cette tradition par les jeunes une défense des traditions basques, une répétition, ou à l'inverse un pur renouveau, il analyse cette reprise comme une *invention* de la tradition, une pratique culturelle vivante, profondément transformée par la manière même dont ils en héritent. Comme Antoine Hennion (2010) le fait très justement remarquer, cette pratique de l'improvisation repose sur une tension sans cesse renouvelée entre « d'une part, un cadrage et une préparation nécessaires (connaître les codes, les techniques, le répertoire), et d'autre part, une non moins nécessaire capacité à s'abandonner pleinement à l'exercice une fois qu'il se déroule (une tension où il ne faut non pas faire ce qu'on avait prévu, mais réussir avec félicité la performance présente) » (Hennion, 2010 : 145). Cette articulation sans cesse ajustée entre contrainte et liberté décrit fort bien selon nous ce que Patrick fait dans son jardin. Si son improvisation ne se joue pas exactement dans l'instant, comme pour les bertsulari, ou en tout cas pas dans l'instant éphémère d'une interprétation musicale, elle s'accomplit tout de même dans un intense rapport au présent. Par exemple, Patrick a à cœur de créer de belles courbes en taillant les arbres « au bon moment, c'est-à-dire dans le virage, pour ne pas créer d'accident ». Il palisse les arbres très tôt, sinon « ce n'est pas beau », « ça zigzague ». Il guide (la taille est une manière de contraindre les arbres à suivre certaines lignes plutôt que d'autres) et est guidé par ses formes (une fois initiées, les formes en autorisent et en interdisent d'autres). Il va même jusqu'à travailler l'expérience que les visiteurs font de son jardin : il a installé un banc sous un arbre sur lequel ils peuvent venir s'asseoir pour se faire photographier lorsque les arbres sont en fleurs ou en pleine fructification.

L'improvisation que réalise Patrick est, comme dirait Hennion, « tout à la fois réglée et risquée » et relève tout autant de la reprise que du lâcher-prise. Il se situe bien dans un cadre de pratique défini par les horticulteurs qui l'ont précédé et dont il n'entend pas oublier les enseignements, les formes choisies, les techniques de taille, de greffe, mais ce cadre *ne suffit pas* à décrire sa pratique (il serait bien sûr tout aussi erroné de considérer Patrick comme un affranchi, libre de toute contrainte). La pratique de Patrick (comme l'improvisation bertsulari) est une critique en acte du modèle linéaire de l'action (intention-moyens-réalisation) puisqu'elle mêle intentions et moyens dans son effectuation même et, de manière plus frappante encore, elle s'articule à l'intention des arbres eux-mêmes, comme Patrick l'analyse

explicitement :

« Celui-ci [l'un des arbres qu'il nous présente], c'est une forme adaptée, *c'est lui qui m'a conduit* [nous soulignons], ce n'est pas moi qui l'ai conduit. Je ne connaissais rien, c'est les arbres. Ça m'a peut-être appris à respecter plus l'arbre. Enfin ils sont quand même contraints. [Rire] Jardinier, on ne s'attend pas à faire tout ça. On veut faire nos légumes tranquillement, non c'est raté. *On ne sait pas trop ce qu'on fait* [nous soulignons]. »

Plusieurs choses sont intéressantes dans cette citation : d'abord, le fait que Patrick prête lui-même une agentivité aux arbres de son jardin, l'improvisation implique ainsi plusieurs acteurs à la fois humains et non humains ; ensuite, le fait qu'il perçoit bien et s'amuse même du paradoxe entre la conduite proposée par l'arbre et sa propre action, dans la manière même dont il le rapporte, contrainte et liberté procèdent d'un même mouvement ; enfin, l'idée selon laquelle les intentions de Patrick n'ont pas précédé l'action, comme il le dit : « il ne s'attendait pas à faire tout cela » ou plus loin : « on ne sait pas trop ce qu'on fait ». Comme Amuriza, le bertsulari de Laborde (commenté par Antoine Hennion), Patrick transforme la contrainte en ressource, il fait du cadre (les techniques horticoles, mais aussi les arbres eux-mêmes) un point d'appui pour inventer sa propre pratique. La réciprocité de sa relation aux arbres, mais également aux nombreux spectateurs qui viennent visiter son jardin relance constamment l'improvisation, renouvelle sans cesse sa pratique, dans un jeu d'aller-retour où l'origine de l'intention ou de l'action semble s'être perdue en cours de route. Poussée à son point d'intensité maximal, l'improvisation devient une intrication « délirante » de formes, une véritable œuvre d'art :

« Là, le but c'est de faire un tableau, donc il y a cinq formes. La Sinueuse de Rouen, ma ville natale. Puis une forme géométrique. Puis une autre forme géométrique ici. Puis un cercle sur axe encadré. Une folie quoi. À terme ça va être joli. Puis je vais signer mon tableau, je vais mettre mes initiales dans le coin. PF. Une forme délirante. 15 ans de boulot. Là, j'ai une autre création, en faisant des cercles qui se rétrécissent, en passant par un parallépipède pour casser les cercles et finir par une pointe byzantine. »

Si l'approfondissement des techniques horticoles constitue pour Patrick un espace d'inventions techniques et esthétiques, il va devenir également un terrain de jeu écologique et philosophique. En introduisant la biodynamie comme philosophie et méthode pour cultiver son jardin, Patrick est soucieux de construire une approche cohérente avec le milieu des Murs à Pêches, mais aussi avec sa propre sensibilité. Il prend ainsi appui sur l'une des plus anciennes branches de l'agroécologie, une tradition expérimentale dont l'ancienneté nous ramène à l'époque des horticulteurs (elle est introduite en 1924 par Rudolf Steiner, philosophe et scientifique allemand, sous la forme d'un cycle de huit cours adressés aux agriculteurs). Le caractère novateur de la pratique de Patrick n'a rien de modernisateur, au sens où il s'établirait sur table rase ou sous le mode d'une réforme radicale. La biodynamie vient s'ajouter aux techniques horticoles montreuilloises, comme un autre réservoir dans lequel puiser. Mais elle implique en même temps une autre trajectoire expérimentale, qui ne se superpose pas à la première ; si elle peut s'y substituer sur certains points, lorsque Patrick désapprouve certains aspects de la pratique des horticulteurs (par exemple l'usage des fongicides et des insecticides), elle introduit surtout une transformation de la pratique, une nouvelle bifurcation.

En biodynamie, le jardin est pensé, à l'image de la Terre, comme un organisme vivant dans lequel doivent être considérés tous les organes qui le composent et interagissent ensemble : le sol, la diversité des cultures qui y poussent, les animaux sauvages et domestiques qui le peuplent, ainsi que les êtres humains qui y vivent et y travaillent. Patrick entend donc, à la différence des horticulteurs qui l'ont précédé, faire face aux différents prédateurs de fruitiers (les mouches à cerise, les maladies fongiques, etc.) en traitant les plantes par les plantes, et en produisant sur son terrain ces phytothérapeutes de proximité. Il fait pousser des plantes-remèdes (ail des ours, ail commun, prêle) pour soigner ses plantes, et des plantes mellifères pour attirer les insectes pollinisateurs, il a un petit poulailler, un compost, un récupérateur

d'eau et même un hérisson dont il se plaît à prendre soin. Les techniques biodynamiques essaient de recréer du lien entre le sol, la plante et le monde animal, mais aussi de considérer l'unité des écosystèmes et d'activer les échanges entre les différents niveaux (de la vie du sol jusqu'aux influences planétaires de Jupiter ou de Venus, en passant par les niveaux intermédiaires que sont la Terre, le territoire avec ses échanges sociaux et économiques, la ferme et ses paysages, la parcelle et ses microspécificités). L'organisme vivant de la biodynamie n'est donc pas clos sur lui-même, c'est une monade qui, si petite soit-elle, contient, par les dynamiques qui le rythment et le traversent, le cosmos dans son entier. Cette dimension cosmique de la biodynamie est intimement liée à une perception spiritualiste du monde qui est très présente dans la pratique de Patrick. Pour Steiner, le monde vivant possède une doublure suprasensible, un « corps éthérique » (une forme d'énergie vitale) et un « corps astral » (un jeu de forces cosmiques) dont la prise en compte est essentielle à la pratique biodynamique. La bifurcation qu'introduit Patrick avec la biodynamie amène donc le patrimoine horticole montreuillois sur le terrain de l'agroécologie, mais elle l'amène également sur celui de la cosmologie, de la spiritualité et même de la magie.

Lorsqu'à la fin de l'année 2018, nous retrouvons Patrick pour visiter à nouveau son jardin, il nous révèle ses dernières et surprenantes trouvailles. Il nous explique en effet avoir découvert qu'il avait créé, sans s'en rendre un compte, un personnage imaginaire dans son jardin, un double de lui-même, qu'il était même allé jusqu'à couronner. Cette découverte lui a été soufflée par sa psychologue au cours d'une séance thérapeutique, et a tout de suite fait sens pour lui : « Vous voyez ça c'est le troisième œil, le front, les deux yeux, la bouche, le ventre nourricier, après il y a le symbole avec la biodynamie, le ventre nourricier c'est le cosmos. (...) Le reste, c'est les membres inférieurs. C'est quelqu'un qui me l'a dit, on travaille inconsciemment... ». À force d'expérimentation, Patrick a inconsciemment créé une doublure subjective, un pli, par l'agencement et le soin apporté aux arbres, il a pris soin de lui-même, et donné naissance se faisant à une subjectivité mi-homme mi-jardin. Le jardin est devenu le reflet de son âme, et son âme celui du jardin, alimentant un lien continu entre intériorité psychique et extériorité environnementale, composant, au sens propre, une *écologie de l'esprit* (Bateson, 1977). Mais il ne faudrait pas croire que cette écologie de l'esprit n'engage que Patrick et son jardin : comme chez Bateson, la circulation et la mise en lien des idées<sup>29</sup> qu'elle entraîne déborde largement la localité depuis laquelle elle s'établit. À la manière du facteur Cheval, il intègre à sa psyché-jardin tout un bestiaire de peuples, de plantes et d'animaux, tout un cosmos de liens et d'histoires. Il nous montre par exemple la forme d'anneaux olympiques qu'il est en train d'imprimer à un arbre, « un hommage et un symbole de la rencontre entre les peuples », ou bien fait de tel fruitier, qui pose son bras-branche sur l'épaule d'un autre, le symbole du rôle de la solidarité dans le monde vivant :

« Le symbole, c'est qu'il y a des arbres qui, s'ils n'ont pas de partenaires, ne peuvent pas faire de fruits. C'est pour montrer que les arbres aussi sont solidaires. Ils ont besoin d'une pollinisation croisée pour fructifier. Comme ça quand on fait une visite du jardin on peut dire pleins de choses pour chaque arbre, c'est le but aussi, c'est une passion, d'embarquer les gens dans une histoire et de faire prendre conscience de ce que les arbres entre eux ont des histoires à raconter, des histoires de pollinisation, et d'autres choses encore, et on ne sait pas tout, des informations souterraines et aériennes. »

Se télescopent ainsi dans le jardin de Patrick l'intériorité et l'extériorité, mais aussi les échelles (microscopiques et macroscopiques, locales et globales), les temporalités (les expériences passées, présentes et futures), les mondes humains et les mondes non humains...

<sup>29</sup> Dans l'introduction à *Vers une écologie de l'esprit*, Bateson fait de « l'esprit » un synonyme d'idées, étant entendu que sa définition de l'idée excède les catégorisations classiques : il y a pour lui de l'idée dans « la disposition des feuilles d'une plante », la « symétrie bilatérale d'un animal » ou « les protocoles de l'amour ». L'écologie de l'esprit ou des idées met en lien des phénomènes qui n'ont apparemment rien à voir les uns avec les autres afin de mettre l'accent sur la continuité entre pensée humaine et processus vivants. (Bateson, 1977 : 4)

Le jardin devient un lieu magique où des informations « souterraines et aériennes » circulent, sans que l'on sache d'où elles proviennent ni à qui elles s'adressent, où la localité exprime des concepts globaux et où les arbres, la vigne et les murs racontent des histoires aux humains :

« Là c'est une vigne qui était là. C'est une vigne qui a beaucoup de choses à dire, comme les murs. J'écoute les murs. C'est impressionnant de savoir que ce sont des végétaux ou des murs qui ont vu beaucoup de choses. »

Dans un texte suggestif qui rapproche la conception technique, l'expression artistique et l'efficacité magique, l'anthropologue Alfred Gell (2014) illustre son propos en reprenant la célèbre description que fait Malinowski (2002) des jardins trobriandais :

« L'auteur décrit l'extraordinaire précision avec laquelle les jardins trobriandais, après avoir été nettoyés non seulement de toute broussaille, mais de tout brin d'herbe, sont méticuleusement arrangés en carrés, avec à chaque coin des structures spéciales appelées "prismes magiques", selon une composition symétrique qui n'a rien à voir avec une efficacité technique, mais tout à voir avec un effort pour atteindre la transcendance d'une production technique et sa convergence avec la production magique. Le jardin ne poussera bien que si son allure est belle, et le jardin est en réalité une énorme œuvre d'art collective. De fait, si nous envisagions le jardin trobriandais quadrangulaire comme le canevas d'un artiste sur lequel des formes poussent mystérieusement, grâce à un processus occulte qui échappe largement à notre intuition, ce ne serait pas une mauvaise analogie, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit lorsque les ignames prolifèrent et croissent, avec leurs pousses qui grimpent en vrilles soigneusement guidées le long de perches, selon des principes qui ne sont pas moins "esthétiques" que ceux des topiaires de nos arts des jardins européens » (Gell, 2014 : 65).

Comme les jardins trobriandais, la composition du jardin de Patrick s'appuie sur de solides procédures techniques, s'agence comme une œuvre d'art et produit des formes par magie. Le jardin devient œuvre d'art dès lors que les assemblages techniques qui ont permis sa réalisation s'éclipsent derrière le charme et l'enchantement qu'elles produisent. Comme Gell l'a souligné dans toute son œuvre, l'art est l'aboutissement d'un enchantement de la technologie qui, porté à son plus haut point, « nous fait voir le monde réel sous une forme enchantée » (2014 : 63). La magie prend le relais là où la production technique trouve ses limites, là où l'incertitude plane sur la réussite des projets entrepris et sur les formes à venir. Quand Patrick, par l'entremise d'un langage poétique et métaphorique, fait communiquer ces formes avec le cosmos, avec la solidarité entre les peuples ou les arbres, il ouvre à n'en pas douter un passage vers le monde de la magie.

Toute la trajectoire expérimentale du jardin de Patrick s'est construite depuis ses débuts à travers une série de bifurcations. Parti avec l'idée de faire un petit jardin potager familial, le clos qu'on lui a attribué l'a amené à devenir l'un des principaux dépositaires du patrimoine horticole montreuillois ; l'attrait des horticulteurs pour la taille et les formes de palissages l'a ensuite engagé dans une expérimentation d'ordre artistique ; sa rencontre avec la biodynamie l'a poussé à transformer son clos en un micro-milieu de vie porteur de sa propre cohérence, mais aussi à développer une écologie de l'esprit d'ordre tout à la fois thérapeutique et cosmique. La dimension magique du jardin trouve son motif propre dans l'ensemble de ces bifurcations et l'écheveau des relations invisibles qui les relient. La fascination et l'enchantement que l'on éprouve au contact du jardin de Patrick sont en quelque sorte le résultat de l'expérimentation dans son ensemble, c'est-à-dire de l'agencement inouï qu'elle propose entre des formes, des êtres vivants, un vocabulaire poétique et des techniques.

### 1.2.2. Cultiver pour accroître la biodiversité

Nous l'avons dit en introduction de cette partie, l'expérimentation traverse toutes les dimensions des Murs à Pêches. Ainsi, la biodynamie pratiquée par Patrick trace une ligne

discrète avec les pratiques agroécologiques qui ont cours sur le site, et nous mène jusqu'aux expérimentations conduites par l'association Sens de l'Humus. Selon une autre ligne, l'expérimentation permaculturelle du Sens de l'Humus s'affirme également en continuité avec l'histoire des Murs à Pêches : une continuité en quelque sorte incarnée en la personne de Mme Pouplier, l'une des dernières horticultrices des Murs et dont l'association a repris la parcelle au début des années 2010.

L'expérimentation agroécologique dans les Murs à Pêches peut être vue comme une tentative de réponse à un appel lancé par le site lui-même. En effet, au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle, alors que les problématiques environnementales deviennent centrales dans les débats publics, un tel espace de verdure au cœur de l'urbain métropolitain constitue une formidable opportunité de réappropriation écologique. Ces années-là sont également celles au cours desquelles les pratiques agroécologiques, comme l'agriculture urbaine, connaissent un essor important (Centimeri, 2019). Un troisième facteur d'intensification de l'intérêt suscité par ce genre d'usage des Murs est lié à des questionnements qui ont cours dans les milieux de l'écologie politique et plus largement du mouvement altermondialiste. Au milieu de la décennie, des années 2000, le caractère déterritorialisé des grands rassemblements politiques comme les contre-sommets aux G8 ou les marches pour la décroissance commencent à apparaître comme une limite voire comme une véritable contradiction à de plus en plus de militants. L'idée d'ancrer leurs convictions écologiques dans des lieux et des pratiques concrètes a fait son chemin et commence à aboutir au démarrage d'une myriade de projets agroécologiques. C'est dans cet élan-là qu'a été initiée la trajectoire de l'association Sens de l'humus. Rassemblant une poignée de militants de la décroissance et de libertaires, l'opportunité de récupérer une petite parcelle dans les Murs à Pêches les « fait basculer ». Certains d'entre eux, comme Fred, que nous croiserons à de nombreuses reprises dans ce rapport, n'ont jamais eu de pratiques agroécologiques avant, ils les découvrent chemin faisant, à mesure que s'intensifie leur rapport nouveau à la terre.

#### *La permaculture comme expérimentation de liens fragiles*

L'association Sens de l'humus fait partie des associations qui se sont installées suite au premier appel à initiatives lancé par la mairie. Créée en 2006, l'association se consacre au départ à l'animation et à l'entretien d'un jardin expérimental situé impasse Gobetue, sur une parcelle de 600 m<sup>2</sup>. Des bénévoles y cultivent un jardin dit « démonstratif et éducatif », dans une perspective permaculturelle. En 2010, l'association obtient, par l'intermédiaire de l'association des Murs à Pêches, une autre parcelle d'une surface totale de 4 200 m<sup>2</sup> cette fois-ci, appartenant à la dernière horticultrice du site, Mme Pouplier, encore à demeure, mais peinant de plus en plus à entretenir son jardin. Sur cette grande parcelle, l'association met en œuvre, à la suite de Mme Pouplier, un jardin horticole et maraîcher qui devient, à partir de 2012, un « jardin solidaire » accueillant un public fragile orienté par des associations d'insertion et d'autres organismes sociaux.

Fred, l'un des animateurs historiques de l'association, a retracé avec nous l'arrivée sur la parcelle de Mme Pouplier et le lent travail d'acclimatation qu'ils ont dû engager pour s'approprier cette parcelle, en continuité avec les volontés de leur dernière occupante. À la différence de la plupart des autres parcelles réappropriées au cours de cette période, l'installation du Sens de l'humus ne s'est pas faite sur une friche, un jardin laissé à l'abandon. Les membres de l'association ont dû apprendre à composer avec des lieux encore très habités. C'est une ancienne encadrante technique de l'association MAP, alors seule à aider Mme Pouplier à entretenir la parcelle, qui les introduit auprès de l'horticultrice. Ils proposent d'abord leur aide, puis ont l'idée de mettre en place sur le site une activité d'insertion. Ils font peu à peu connaissance avec la propriétaire qui vit dans la maison attenante. Fred décrit cette occupante comme un personnage haut en couleur, difficile d'accès dans un premier temps,

mais avec lequel ils sympathisent vite, et qui en retour les accepte, ce qui n'allait pas de soi. Dans un premier temps donc, et pour répondre aux attentes de la propriétaire, très soucieuse de ce qui pousse dans son jardin, ils maintiennent les cultures existantes ainsi que les méthodes employées :

« Pour nous au début c'était entretenir le lieu, s'intégrer petit à petit, on ne pouvait pas permettre de débarquer ici et de faire à notre sauce. Avec les dahlias, les fleurs, il y avait tout un tas de choses qui étaient installées ici depuis des dizaines d'années et qu'on ne pouvait pas révolutionner comme ça. Ça n'aurait été ni correct ni cohérent avec une démarche progressive d'installation dans les lieux. Et donc voilà, peu à peu on s'est acclimatés au lieu, on s'est adaptés à ce qu'il y avait, on a intégré les différents paramètres du lieu, ce qu'il y avait, ce qui poussait, ce qu'on pouvait en faire. »

Mais peu à peu, à mesure que le lien de confiance s'étoffe, l'association commence à mettre en place sur la parcelle des pratiques permaculturelles, d'abord dans des zones secondaires, puis, par petites touches et sous son regard dubitatif quoique bienveillant, dans des zones plus centrales. Après un bref séjour en maison de retraite, Mme Pouplier est décédée en 2016, mais elle continue d'influencer l'aménagement du jardin, qui se fait respectueusement et en continuité avec ses pratiques, notamment la culture des dahlias ou des primevères.

Dans le jardin, les grands principes de la permaculture sont désormais appliqués : l'exclusion de tout produit chimique, la sauvegarde de la vie du sol, l'augmentation de la biodiversité, l'utilisation et la valorisation de ressources renouvelables, le captage et le stockage de l'énergie, l'intégration des plantations les unes dans les autres, l'utilisation des bordures et des marges. Le jardin est composé d'une petite zone potagère (en bacs), d'une centaine de fruitiers (essentiellement pommiers, poiriers et pêchers, remis en forme depuis quelques années, car ils ne produisaient plus de fleurs) dont les floraisons s'étalent sur presque toute l'année ou encore d'un jardin de plantes vivaces. Un compost est entretenu, des plantes phytosanitaires favorisées : fougère, armoise, prêle, ortie, fenouil... Une mare a été implantée pour attirer d'autres espèces animales et végétales et observer son influence sur le microclimat du clos. Les « mauvaises herbes » trouvent aussi leur place dans le jardin, les animateurs de l'association nous indiquent même qu'en certaines circonstances, ils les cultivent et les laissent s'épanouir. Dans leurs discours ils rapprochent souvent la place faite aux mauvaises herbes et celle qui est offerte aux personnes accueillies dans le cadre du jardin solidaire ; dans les deux cas, avancent-ils, il s'agit de donner la possibilité de s'épanouir à des êtres marginalisés.

S'agissant du jardin solidaire, et bien qu'il soit financé au titre de l'insertion professionnelle, l'accompagnement n'est pas orienté vers un strict retour vers l'emploi, mais plutôt vers un accueil très ouvert et très peu prescriptif. Ils proposent aux personnes des activités de jardinage, mais elles peuvent également simplement rester assises dans le jardin pour observer et se familiariser avec les plantes. Cette approche découle des engagements politiques de certains des fondateurs de l'association, issus des mouvements de lutte contre la précarité, pour lesquels la doctrine du retour systématique vers l'emploi des personnes vulnérables est éminemment critiquable. Chaque année, l'association organise une « fête de la paresse », pour réaffirmer son attachement à une vision non coercitive et non moraliste de la réinsertion. Mais cette approche de l'accueil des personnes vulnérables découle aussi, comme nous l'avons signalé à propos des mauvaises herbes, d'une conception de la permaculture étendue aux êtres humains.

L'expérimentation permaculturelle du Sens de l'humus porte sur toute une série de liens fragiles : liens fragiles avec les techniques horticoles dont Mme Pouplier est l'une des dernières héritières ; avec Mme Pouplier elle-même, dont il faut ménager la susceptibilité ; mais aussi avec les personnes accueillies sur la parcelle, pour lesquelles la qualité de l'accueil est déterminante ; liens fragiles encore avec les techniques permaculturelles, qui menacent à tout moment de rompre le lien construit avec Mme Pouplier. La pratique est expérimentale en

ce qu'elle doit pouvoir répondre en même temps à toute cette série d'exigences en partie contradictoires, et assurer le maintien de tous ces liens fragiles, car à trop « appuyer » sur une de ces relations, on risque de fragiliser l'ensemble.

On retrouve ici une définition de la permaculture sur laquelle Laura Centimeri a récemment mis l'accent, soit comme agencement singulier entre techniques culturelles et pratiques de *care*, ce qui la distingue fondamentalement selon elle de l'ingénierie environnementale (Centimeri, 2019 : 69). L'instabilité et la fragilité des relations entre les organismes vivants du sol et les plantes nécessitent un mode d'intervention humain très adaptatif, faiblement interventionniste, soucieux de ne pas plaquer sur ces dynamiques des schémas trop rigides et mécanicistes, une conception qui s'applique naturellement aux relations humaines. De ce nouage entre techniques permaculturelles et prendre soin naît ainsi une « intelligence collaborative » (Centimeri, 2019 : 71) distribuée entre humains et non humains qui se focalise non pas sur des êtres bien délimités, mais sur la toile des relations qui, par leur entremêlement, font tenir des agencements plus larges tels qu'un milieu de vie.

Le broyat de bois qui couvre le sol offre le « gîte et le couvert » aux micro-organismes et à la pédofaune, les techniques horticoles transmises par Mme Pouplier permettent aux fleurs de s'épanouir, lesquelles offrent aux personnes accueillies le plaisir de les admirer. Quand bien même les principes d'autorégulation et de rétroaction sont fondamentaux en permaculture, la notion de système convient mal pour décrire la résultante de tels agencements. On prend soin des plantes et de la vie du sol parce que ce faisant, on prend tout aussi bien soin des personnes accueillies qui elles-mêmes, et à leur tour, peuvent prendre soin d'eux-mêmes et du jardin. Parler de système supposerait une totalité subsumant les parties, cela supposerait également de considérer chacune des parties comme indépendantes les unes des autres et autosuffisantes. Plutôt que d'un système autopoïétique, il serait plus juste de parler de dynamique sympoïétique (Haraway, 2020 : 65), au sein de laquelle une multiplicité de formes de vie « construisent-avec, fabriquent-avec », s'influence les unes les autres, s'altèrent ou se renforcent en suivant des lignes de devenir changeantes.

Parler de sympoïèse dans le contexte des Murs à Pêches recèle un sens supplémentaire, qui correspond à une insistance que l'on retrouve aussi bien chez Haraway que chez Centimeri, en ce qu'ils constituent un *milieu abîmé*. Les alliances multispécifiques pour Centimeri ou la sympoïèse pour Haraway sont conçues comme des manières de régénérer un milieu qui a subi de multiples atteintes, ce sont des modalités d'agir et de penser ajustées à la résurgence d'une biodiversité riche et abondante. Il s'agit, dans cette perspective, de ne pas considérer les milieux abîmés comme désertifiés, affectés d'une inexorable dégénérescence, mais plutôt comme des sites aptes à accueillir à nouveau des processus vivants, à condition de procéder avec attention et discernement, et surtout peut-être, de se projeter sur des échelles de temps très longues. Nous reviendrons plus en détail sur ce point un peu plus loin.

#### *Ensemencer la ville : étendre l'expérimentation permaculturelle au milieu urbain*

Créée en 2006, l'association Sens de l'humus fait figure de pionnière en matière d'agriculture urbaine à l'échelle de l'intercommunalité Est Ensemble. Ce statut a eu comme conséquence de les positionner comme des acteurs centraux dans l'animation de toute une série d'activités liées à l'agroécologie en ville. L'une de leurs activités les plus importantes a consisté à mettre en place et à assurer le suivi de sites de compostage de quartier, en pied d'immeubles et dans des établissements privés ou publics. Leur nombre, qui avoisine les 40 aujourd'hui, est en constante augmentation. Comme tout ce qu'entreprend Sens de l'humus, la mise en place des composteurs ne se limite pas à des aspects seulement techniques, il s'agit toujours et en même temps de créer des dynamiques collectives dont les activités liées à la terre, ici le compostage, sont les vectrices. Une fois le site repéré, il faut d'abord s'assurer que suffisamment de riverains sont intéressés par la démarche. Il faut ensuite constituer un groupe, le former à la

gestion quotidienne du compost et s'assurer qu'il acquière une autonomie suffisante pour son entretien au long cours. Depuis 2012, le réseau local de compostage est organisé à l'échelle intercommunale autour du collectif « Les républicomposteurs », qui rassemble une centaine de foyers et qui assure de manière autonome la coordination et le suivi des différents composteurs de quartier ou de pied d'immeuble.

Parallèlement à l'activité de compostage, le Sens de l'humus propose également depuis quelques années d'accompagner des habitants dans la création de « petits jardins potagers de pied d'immeuble ». La démarche mise en œuvre ressemble à celle adoptée pour les composts de quartier, il faut, là aussi, commencer par identifier des habitants intéressés, les former puis les accompagner jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de gérer par eux-mêmes les jardins. Plus récemment encore, l'association a développé des actions de formation « à la carte » pour tout type de publics, d'éducation à l'environnement à destination des écoles, mais aussi des prestations d'aménagements permaculturels à destination d'acteurs privés.

Parmi les activités que l'association a développées à l'échelle de la ville, l'une d'entre elles nous paraît particulièrement représentative de l'esprit dans lequel elle conçoit ces actions et les liens étonnants dont elles sont vectrices. Au début des années 2010, elle a mis en place une culture de blé, afin d'expérimenter l'ensemble du processus allant de la sélection des semences jusqu'à la fabrication du pain. Ils sont donc d'abord allés dans une ferme (la Ferme de la bergerie à Villarceaux dans le 95), où l'un des paysans travaille avec une chercheuse de l'INRA à la conservation et la multiplication de variétés anciennes. Leurs recherches portent sur des variétés de blé naturellement résistantes, performantes et locales, adaptées à l'Île-de-France et libres de droits. Du blé a ensuite été semé dans le jardin des Murs à Pêches (10 m<sup>2</sup>) afin d'en assurer une première multiplication, puis une seconde multiplication l'année suivante (150 m<sup>2</sup>). Les semences obtenues ont enfin permis de semer en 2011 plus de 1 500 m<sup>2</sup> de blé dans le Parc des Beaumont, en collaboration avec les services des espaces verts. Le semis s'est fait de façon collective et festive, à la main, avec une cinquantaine de personnes volontaires. Puis le blé a été récolté, battu et décortiqué lors d'un événement public, à l'aide d'un tarare acheté pour l'occasion. Le pain a ensuite été cuit dans le four collectif d'une association montreuilloise (Salut les Co-pains) en partenariat avec une boulangerie coopérative (La conquête du pain) lors d'un festival, à l'automne 2011.

Au travers de toutes ces activités, la dynamique d'expérimentation permaculturelle apparaît bien portée à l'échelle de la ville. En passant par les composteurs de quartier, les jardins de pied d'immeuble ou encore l'occupation temporaire d'un champ dans le parc des Beaumont, la dimension sympoiétique de l'action de l'association dans les Murs à Pêches se diffuse et prend sens sur une multiplicité de sites un peu partout dans la ville. À chaque fois, il s'agit de créer une communauté humaine et non humaine, tout à la fois sociale, écologique et politique, rassemblée autour d'une perspective transformatrice, à travers le renouvellement de rapports entretenus avec les micro-organismes du sol, les plantes comestibles, la microlocalité qui environne les participants, les liens qui les unissent entre eux ainsi qu'à leurs pratiques quotidiennes de consommation. Décentrées des seuls jardins expérimentaux de l'association dans les Murs à Pêches, ces actions produisent une conversion du regard sur la vie urbaine qui, d'un environnement marqué par son artificialité, devient à travers elles un immense terrain d'expérimentation permaculturel.

L'exemple de la plantation du champ de blé est révélateur de cette démarche expérimentale urbaine et du cheminement itinérant<sup>30</sup> (Ingold, 2011) qu'elle emprunte : s'implantant de manière assez inattendue dans un parc public, elle réquisitionne au passage une bergerie de Villarceaux et une chercheuse de l'INRA, s'invite sur l'autoroute à l'occasion du festival La voie est libre pour un « battage urbain » puis dans les rues de Montreuil autour d'un four

<sup>30</sup> Nous reviendrons plus loin sur la définition de l'habiter proposée par Tim Ingold comme participation à l'entremêlement des lignes de circulations qui constituent un territoire.

collectif, et rassemble tout au long de son processus une grande diversité de riverains. Aussi, elle mêle les enjeux globaux liés à la privatisation des semences paysannes ou à la massification de l'intolérance au gluten (entraînée par les blés génétiquement modifiés de l'agro-industrie) aux enjeux microlocaux d'autonomie alimentaire, de pratiques de consommation quotidienne et d'auto-organisation boulangère. La longue portée (la critique de l'agro-industrie) s'incarne dans des liens de proximité (à travers la sélection de semences, l'usage d'un four communal) qui se disséminent dans l'espace urbain (telle parcelle des Murs à Pêches, tel champ du parc des Beaumont) selon un itinéraire défini chemin faisant, en fonction des opportunités qui se présentent (la tenue du festival La voie est libre, des liens avec les techniciens des espaces verts de la ville, avec une boulangerie coopérative...). L'expérimentation permaculturelle prend ainsi les traits d'une déambulation urbaine, retissant un territoire agroécologique et biodivers là où d'aucuns n'auraient perçu qu'un « désert urbain ».

Ce cheminement permaculturel urbain nous amène à aborder plus directement un troisième aspect de l'action menée par l'association Sens de l'humus, à savoir *l'impureté* constitutive de l'écologie qu'elle pratique et promeut.

### *Expérimenter dans les ruines : une écologie de l'impur*

Nous avons introduit ce chapitre en insistant sur la forte agentivité du site des Murs à Pêches. Cette agentivité, nous l'avons illustrée à travers la mémoire bien vivante et active des horticulteurs, de leurs pratiques, des murs de mûrissement qui ont subsisté et des arbres qui ont survécu. Nous l'avons également illustrée par « l'appât » que constituait le site pour des pratiques agroécologiques et permaculturelles, en tant qu'îlot de nature en ville, préservé de son urbanisation. Il nous faut aborder maintenant une troisième spécificité de l'agentivité des Murs à Pêches, tout aussi puissante que les précédentes, quoique beaucoup plus problématique. Nous voulons bien sûr parler de la pollution dont les sols et les sous-sols sont imprégnés. Or, ce que nous devons dire en premier lieu à ce sujet, c'est qu'il ne faudrait pas considérer ce plan de réalité des Murs à Pêches comme la stricte antithèse de sa version « jardin luxuriant », opposer l'usage industriel et le passé horticole. À dire vrai, il en constitue plutôt le revers, le soubassement infâme. La réalité, c'est que les bijoux de Montreuil, depuis la fin du XVIIIe siècle, poussaient sur la fange urbaine et industrielle. À défaut de fumier pour fertiliser les plantations, les horticulteurs avaient recours aux gadoues issues des ordures parisiennes ou, plus récemment, faisaient venir pour les mêmes raisons des camions entiers de résidus d'incinération industrielle. L'histoire des Murs à Pêches est aussi une histoire de pollution, à laquelle l'activité horticole a largement participé : le plomb, le cadmium, le zinc et le cuivre dans les sols proviennent en partie des gadoues et autres déchets de l'industrie, et on peut attribuer la présence importante d'arséniate de plomb dans les sous-sols à l'usage massif des pesticides et insecticides au cours du XXe siècle.

L'héritage des horticulteurs dans les Murs à Pêches est bifide, en installant une activité agroécologique dans les parcelles, les collectifs héritent nécessairement de son versant positif, mais aussi de son versant négatif. Dans un ouvrage précédent (GRAC, 2020), nous avons pointé les différents rapports que les nouveaux occupants des Murs à Pêches entretenaient avec la pollution, ces rapports allant du pur et simple déni au refus tout aussi catégorique de consommer quoique ce soit ayant poussé dans le sol, en passant par des attitudes plus modérées ciblant les plantes considérées comme étant peu affectées. Pour le Sens de l'humus, la pollution est une donnée fondamentale des Murs à Pêches avec laquelle elle doit composer, mais qui n'est pas considérée comme un frein à son activité. Ainsi, si le jardin n'est pas conçu comme un jardin vivrier, toute une série de stratégies est mise en place pour faire pousser des légumes hors sol (en bac, en tour, comme pour les pommes de terre ou en pots sous la serre). La culture de fleurs est également une bonne manière de contourner le problème de la

pollution, enfin, certains légumes et fruits, considérés comme n'accumulant pas ou peu la pollution (comme les légumes fruits) sont consommés par les adhérents de l'association, mais à faible dose.

Une fois acté le fait que le jardin n'a pas vocation à devenir un jardin vivrier, la pollution perd largement son aspect problématique. Elle devient un élément présent, dont il faut tenir compte, mais qui ne prend véritablement sens, comme tous les êtres qui peuplent le jardin, que dans les entremêlements qui la lient aux autres êtres du jardin. Dans cette perspective, il ne s'agit pas d'isoler des particules dans le sol et de leur appliquer un seuil réglementaire, mais de repenser toute la composition du sol en rapport à un ensemble plus vaste, entendu comme une entité dans laquelle tout est interdépendant (des plantes qui par leur décomposition servent à en nourrir d'autres, ou à repousser certains insectes, ou à les attirer ailleurs...) et peut participer à recréer, *avec* la pollution (et non malgré elle) un milieu riche, vivant et hétérogène. Dans la vision très politique défendue par le Sens de l'humus, la pollution dans les Murs à Pêches est également à mettre en lien avec le problème plus vaste de la pollution généralisée des milieux de vie. De ce point de vue, ce n'est pas une question propre aux Murs à Pêches, mais un problème de plus grande ampleur, lié aux modes de production et aux modes de vie contemporains, et qui donc concerne l'ensemble de la chaîne industrielle alimentaire, l'air que l'on respire, les particules fines, les ondes qui nous traversent. C'est à ces effets d'accumulation que l'association nous invite à prêter attention, et au système global qui les rend possibles. Faire avec la pollution dans les Murs à Pêches c'est aviver l'attention que l'on porte aux pollutions qui nous affectent au quotidien, c'est également aviver la conscience que nous avons de leur origine et des modes de production qui en sont responsables.

Rien, dans les Murs à Pêches, ne porte à adopter une vision purifiée de la nature. L'environnement urbain, l'omniprésence de la pollution aérienne et souterraine sont là pour rappeler à chaque instant que le milieu dans lequel sont initiées des tentatives agroécologiques comme celle du Sens de l'humus est abîmé, profondément marqué par l'empreinte (négative, mais aussi positive) de l'être humain. Pour autant, nous l'avons dit et montré, ce milieu abîmé est tout sauf un désert ; c'est, comme Anna Tsing le suggère, *un milieu en résurgence*.

Anna Tsing (2018) caractérise le « mode écologique » propre à l'holocène, en contraste avec celui de l'anthropocène, comme propice aux refuges pour la diversité biologique. Elle prend l'exemple du rapport d'interdépendance entretenu entre la forêt et l'agriculture traditionnelle : si la seconde a toujours repoussé la première, la forêt a toujours su se réimplanter, par un jeu d'aller-retour favorable à l'une et à l'autre et de ce fait, au renouvellement écologique. A contrario, le mode écologique de l'anthropocène est celui de la plantation. Ce qui le sépare du mode écologique de l'holocène, c'est qu'avec lui, on ne prête aucune attention aux relations de dépendance interspécifiques (comprenant les humains), il s'applique partout de la même manière, de manière prédatrice, sans laisser le moindre refuge à la diversité biologique. Ainsi pour Tsing, l'anthropocène, moins qu'une époque géologique, correspond à la massification de cette logique de prédation et à la disparition progressive de l'interdépendance multispécifique et des refuges de biodiversité.

La permanence de l'holocène dans notre contemporanéité est donc associée pour elle à la permanence de refuges et aux multiples résurgences qu'ils autorisent : « La résurgence est l'œuvre de nombreux organismes qui négocient leurs différences pour forger des assemblages de viabilité multiespèces au milieu des perturbations. Cela concerne aussi les humains : sans résurgence, ils ne peuvent pas assurer leurs moyens de subsistance » (Tsing, 2018 : 78). Les pratiques agroécologiques qui ont lieu aux Murs à Pêches, celles du Sens de l'humus, mais aussi de Fruits Défendus, de Rêve de Terre, de Patrick, de Racines en ville, D'un peu plus pré et des autres, travaillent à faire du site un milieu en résurgence, au cœur même de l'urbain métropolitain. Cette idée d'interdépendance entre milieu humain et milieu non humain nous paraît très importante pour comprendre l'intérêt en termes d'accroissement de la biodiversité

des pratiques agroécologiques dans les Murs à Pêches et plus largement de ces pratiques en milieu urbain.

Dans la mesure où les êtres humains mettent au centre de leur attention ces interdépendances, il n'y a nulle contradiction à concevoir un milieu fortement anthropisé comme favorable à la diversité biologique. Le type d'écologie qui en résulte est accueillant y compris aux résidus des activités polluantes humaines passées, aux parasites et aux maladies, c'est une écologie impure, qui inclut dans son processus de régénération tous les êtres qui, positivement ou négativement, sont amenés à demeurer là de manière passagère ou pour de nombreuses années. C'est une écologie par excès qui se déploie par hétérogénéité et diversification des êtres en présence et des relations qu'ils entretiennent, les êtres humains n'en occupent ainsi jamais le centre. C'est enfin une écologie amoralisée en ce qu'elle ne se positionne pas en surplomb, elle admet que certaines collaborations en excluent d'autres, elle est en cela imparfaite et dysharmonieuse. L'expérimentation agroécologique dans les Murs à Pêches aide ainsi à reconsidérer les conceptions généralement admises concernant non seulement les sites adéquats à la conservation et à l'accroissement de la biodiversité, mais également sur la réversibilité de processus anthropiques destructeurs, trop souvent encore considérés comme inéluctables.

### 1.2.3. Expérimenter des formes de vie

Les Murs à Pêches ont commencé à exister comme un paysage à partir du moment où les particularités architecturales des lieux ont été perçues comme structurant un ensemble. La photographie a joué un rôle essentiel dans cette saisie d'ensemble, puisqu'elle a permis, grâce à des photos prises en surplomb, de révéler la forme des parcelles. Pour preuve de cette saisie relativement tardive, l'expression Murs à Pêches n'apparaît que dans les années 1950. Jusqu'alors, les murs étaient désignés par la fonction qu'ils occupaient dans l'activité horticole, ils étaient des murs « de production » ou « de mûrissement ». Mais plus les Murs à Pêches vont se détacher des usages qui leur donnaient historiquement leur sens, plus leur existence comme paysage va s'accroître. Cette saisie d'ensemble en un paysage cohérent a sans aucun doute été déterminante dans la patrimonialisation du site, et donc dans sa conservation, mais elle n'en reste pas moins, et dès son apparition, problématique.

L'anthropologue Tim Ingold, dans sa *Brève histoire des lignes* (2007), distingue plusieurs manières de se mouvoir dans un environnement, dont deux vont nous intéresser particulièrement ici : il y a d'abord l'itinérance (*wayfaring*), qu'il attribue aux chasseurs-cueilleurs nomades et qui consiste à suivre les lignes et les indices découverts au fur et à mesure d'un cheminement. Le propre de cette manière de se mouvoir dans un environnement est, en continuité avec la théorie de la perception de James Gibson, « d'apparier la perception et l'action » : *agir* et *percevoir* y sont indistinctement reliés. Le second type de mouvement est dit d'élévation (*up*) et caractérise le regard surplombant typiquement moderne : le mouvement dans l'espace s'effectue entre des points reliés entre eux par des séries causales ou topographiques. Ce mouvement d'élévation a également été diagnostiqué par Peter Sloterdijk (2010) et plus récemment par Bruno Latour pour expliquer le rapport distancié que la modernité entretient avec la catastrophe écologique. Si l'on suit ces auteurs, le regard en surplomb produit un rapport d'extériorité à l'environnement et défait se faisant toutes les relations d'interdépendances, tous les enchevêtrements qui fabriquent les rapports des êtres humains à leur environnement. De là, Ingold distingue deux manières d'habiter le monde, radicalement différentes l'une de l'autre : l'ex-habitation et l'in-habitation, la première est marquée par la séparation, la seconde par l'immersion.

Les propositions d'Ingold permettent de saisir toute l'ambiguïté de la saisie paysagère des Murs à Pêches. Elles nous aident également à mettre l'accent sur les couplages entre habiter et

esthétique, entre formes de vie et expressions artistiques auxquels invite cet espace singulier. À la suite, nous nous intéresserons dans un premier temps aux rapports itinérants que toute une série d'acteurs entretient avec la forme labyrinthique et au mixte naturel-culturel des Murs à Pêches. Nous ferons ensuite un détour par la place occupée par une multitude d'associations et de structures à vocation sociale afin de mettre en valeur la qualité de refuge du site, l'esthétique toute particulière qui la caractérise, mais également les formes d'expérimentation sociale qui en découlent.

### *Faire corps avec le paysage*

Dans les années 1990, au moment où les Murs à Pêches recommencent à susciter de l'intérêt, la municipalité d'alors, dirigée par Jean-Pierre Brard, fait appel à Michel Corajoud, un paysagiste de renom, pour imaginer un grand projet d'aménagement<sup>31</sup> susceptible d'intégrer des logements sur cette zone complexe. Corajoud propose en 1998, en collaboration avec l'architecte Edouardo Souto de Moura, un projet de cité-jardin, visant à convertir les clos en pavillons, dont les murs figureraient les clôtures. Des trouées entre les parcelles sont imaginées, certaines épousant même les effondrements naturels des murs. Ils proposent également de concevoir des points de vue en hauteur, permettant de saisir en un regard la spécificité formelle du parcellaire. Pour Corajoud, le périmètre des Murs à Pêches est trop vaste pour être conservé dans son ensemble, la création de la cité-jardin doit ainsi pouvoir répondre au besoin de conservation des murs, en déléguant aux propriétaires le soin de leur entretien. Nous reviendrons, dans la partie consacrée à la politique des Murs à Pêches, sur les raisons qui ont conduit à ce que le projet de Corajoud ne voie jamais le jour. Ce qui nous intéresse ici, c'est plutôt l'écart qui se dessine entre ce projet et l'appropriation dont les Murs à Pêches ont été l'objet dans les années qui ont suivi, et particulièrement le décalage entre les visions de Corajoud et celles de toute une foule d'occupants des Murs à Pêches, paysagistes eux aussi, mais également artistes et simples amoureux du site.

La distinction proposée par Ingold entre mouvement d'élévation et mouvement d'itinérance rend bien compte de deux points de vue antagonistes portés sur le territoire des Murs à Pêches. Corajoud regarde les Murs à Pêches d'en haut, dans une optique paysagère imprégnée d'utilitarisme : pour sauvegarder les murs, il faut les urbaniser<sup>32</sup>. Sa vision est aussi fonctionnaliste, les clos sont perçus et remodelés comme des formes géométriques, définissant une structure topographique à laquelle le paysagiste a pris soin de remettre de l'ordre et, dans un souci de distribution harmonieuse et équitable de l'espace, en conférant à chaque parcelle une même surface de jardin (500 m<sup>2</sup>). Bien sûr, la proposition de Corajoud ne manque pas de poésie, comme cette idée de figer dans le temps certains écroulements de murs, mais ce geste esthétique est en partie animé tout de même par une volonté de contrôle de l'espace (les ouvertures ponctuelles permettant de garder un œil sur les recoins qui subsisteraient).

Les premiers occupants associatifs sensibles à l'esthétique des Murs à Pêches se sont rassemblés au sein de l'association Murs à Pêches, qui s'est affirmé comme le plus ardent des opposants au projet de Corajoud. La vision défendue par l'association, depuis ses débuts, met l'accent sur la poésie du site, son aspect sauvage et la liberté qui lui est attachée. Pour Pascal Mage, l'un de ses animateurs historiques, les Murs à Pêches sont empreints de magie : par sa diversité paysagère, son agencement labyrinthique et le mixte naturel-culturel qui les caractérise, ils envoûtent le promeneur, le charment et appellent à aimer et à préserver sa singularité formelle. C'est un espace de déambulation qui suscite surprise et émerveillement. On retrouve ici l'appariement de la perception et de l'agir propre à l'itinérance définie par Tim Ingold, le paysage se donne à sentir et à comprendre à travers le cheminement ambulatoire, il se découvre pas à pas, au détour des chemins qui le traversent. C'est une vision d'en bas, qui

<sup>31</sup> Voir 1993/01 *Une ville...un paysage, les Murs-à-Pêches*, Étude de Michel Corajoud.

<sup>32</sup> Voir le mémoire de master de Margaux Léger, *Cultiver l'espace public. Les Murs-à-pêches, un territoire d'expérimentation*, p. 58.

prête attention à l'hétérogénéité du paysage et à la diversité de ses formes, une vision qui, plutôt que d'essayer de s'en extraire, accepte de se perdre dans ses méandres, et de participer, par le mouvement qui la porte, de son agentivité.

On retrouve également dans la vision portée par Pascal Mage ce qui pour l'anthropologue Alfred Gell (2009) caractérise le mode d'existence de l'œuvre d'art, soit une puissance de « fascination », une capacité à enchanter et à envoûter ceux qui croisent sa route. Pour Gell, c'est le caractère indéchiffrable pour le spectateur (Gell, 2009 : 67) qui fabrique la force propre des artefacts, que ces derniers soient d'ordre ornemental, religieux ou artistique. Dans les Murs à Pêches, l'entremêlement et l'alternance d'indices artificiels et naturels produisent un effet de saisissement, un trouble, qui « prend le visiteur au piège » (Gell, 2009 : 71) d'un monde qui évoque autant la ruine que la féerie. La déambulation fait découvrir des murs en partie effondrés puis des murs complètement rénovés, des clos ensauvagés et, au détour d'un sentier, des parcelles aussi soignées que des jardins ornementaux. Si on repasse dans une parcelle seulement quelques mois après son défrichage, on sera frappé par la rapidité avec laquelle les cornouillers et les buddleias ont repris le terrain. Ici, des pêcheurs méthodiquement alignés émergent de ronciers, là, ils semblent avoir été taillés et palissés depuis toujours.

Depuis la fin des années 1990, les Murs à Pêches constituent un véritable appât à paysagistes et artistes : c'est un milieu propice au *faire* et aux *formes*. L'association Lez'arts dans les murs a été fondée par un groupe de jeunes paysagistes, comme plus récemment l'association D'un peu plus pré. Chaque année, l'association Murs à Pêches propose à des artistes d'exposer leur travail dans son clos ; plusieurs documentaristes ou photographes ont aussi documenté les expérimentations de Patrick Fontaine ; et le site est parsemé d'installations construites depuis plusieurs années par le collectif pluridisciplinaire Quatorze... L'investissement de tous ces artistes et paysagistes dans les Murs à Pêches ne relève pas d'un schème hylémorphiste. Il ne s'agit pas pour eux d'imposer leurs propres formes à une matière inerte et externe, mais plutôt, dans le même continuum d'action que l'itinérance, de se situer au milieu « de processus déjà en cours, lesquels engendrent les formes du monde vivant qui nous environne (les plantes et les animaux, les vagues de l'eau, la neige et le sable, les rochers et les nuages), en ajoutant leur propre force aux forces et aux énergies déjà en jeu » (Ingold, 2016 : 61).

Les installations de *land art* du collectif TIGE, depuis 2017, sont particulièrement représentatives de ces processus de morphogénèse (Simondon, 1964) auxquels le site invite. Le festival de Land Art, organisé en 2019 sur les parcelles de l'Est des Murs à Pêches permettait de découvrir des cabanes aménagées dans des ronciers, des œuvres composées à partir de déchets découverts au cours du défrichage, des terriers artificiels d'animaux imaginaires, des insectes en fer forgé butinant le lierre, une sculpture adossée à un saule abattu, ou encore un mycélium de laine reliant entre eux plusieurs cornouillers... Formalisations artistiques, formes de vie et formes artificielles s'agencent au milieu, en cohérence avec lui, mais en le détournant, le déformant pour produire de nouvelles extensions, de nouveaux accroissements. Le festival de Land Art des Murs à Pêches est le résultat d'une concaténation de forces vivantes, formelles et agissantes qui, se rencontrant, font surgir des œuvres éphémères, lesquelles expriment en même temps la fragilité des formes et des êtres vivants présents, mais également leur puissance expressive et évocatrice.

On retrouve ici aussi une dimension essentielle de la permaculture, qui fait du design environnemental une pierre angulaire de sa pratique : le paysage n'est pas un arrière-fond plus ou moins décoratif, plus ou moins aimable, mais une intrication de formes et de matières, de mouvements, de symbioses d'organismes vivants et de sédiments minéralisés, au sein desquels toute intervention doit tenir compte des attachements préexistants, des sympathies et des antipathies qui lient ou délient la toile des relations en jeu. Pour rendre compte de ce type de relations qui émergent à même leur effectuation, la philosophe des sciences Karen Barad (2007) parle « d'intra-action ». À la différence des interactions, les intra-actions ne présupposent pas en amont de la rencontre des entités bien circonscrites, elles décrivent plutôt

comment une multitude de relations « internes » aux entités se co-construisent continuellement, de la même manière que les mammifères et leur microbiote co-évoluent ensemble ou, à une échelle plus large, des milieux de vie prennent forme et persistance dans le temps. Le design permaculturel ou le travail à *même* le paysage qui sont réalisés dans les Murs à Pêches procède de l'intra-action. Ils s'immergent dans le milieu de vie pour renforcer et prolonger des connexions déjà présentes et en faire affleurer de nouvelles. Ils libèrent les potentialités de formes et de vie qui en émanent et racontent leurs histoires en devenir.

### *Esthétique de l'habiter*

*Faire des cabanes alors : jardiner des possibles. Prendre soin de ce qui se murmure, de ce qui se tente, de ce qui pourrait venir et qui vient déjà : l'écouter venir, le laisser pousser, le soutenir (...) Cela se passe à même l'existant, c'est-à-dire dès à présent dans la perception, l'attention et la considération : une certaine façon de guetter ce qui veut apparaître...*  
(Marielle Macé, *Nos cabanes*, p. 47)

Tout ce que nous avons dit précédemment converge vers une notion, centrale pour comprendre ce qui se trame dans les Murs à Pêches, celle d'habiter. À première vue, on pourrait penser que l'idée d'habiter est inadéquate pour décrire les Murs à Pêches, étant donné que, hormis les populations tziganes et quelques familles rroms, personne d'autre n'y réside vraiment. Mais ce serait avoir une conception bien restrictive de l'habiter qui nous ferait rater la fonction de refuge qu'occupent les Murs à Pêches depuis de nombreuses années. Selon Laura Centimeri (2019), la pratique permaculturelle peut être définie comme un « art de réhabiter ». Dans un monde profondément marqué par l'accumulation des catastrophes écologiques, la permaculture propose une nouvelle manière d'habiter la Terre, soucieuse des liens qui unissent les êtres humains et leurs milieux de vie. L'habiter, ici, n'est pas considéré comme « le propre de l'humain », mais dans un continuum avec celui des autres êtres vivants. Les interdépendances entre les différents modes d'habiter produisent un souci pour des milieux complexes dans lesquels la qualité de l'habiter des uns impacte directement celle des autres. L'habiter ne se limite pas non plus à un lieu de résidence, puisqu'il porte d'abord sur les territoires étendus des coexistences interspécifiques et sur les co-devenirs humains et non humains (Despret, 2019).

L'autre auteur qui peut nous aider à penser l'habiter dans les Murs à Pêches est bien sûr Tim Ingold. Parce qu'elle est construite à partir de l'expérience des sociétés nomades, sa définition de l'habiter (*dwelling*) (2011) est le contraire d'une définition fixiste, attachée à une installation ou à une résidence. Habiter, c'est plutôt tracer des lignes de mouvement, des lignes de vie, c'est arpenter, parcourir un territoire. On retrouve ainsi dans sa définition de l'habiter des propriétés similaires au mouvement d'itinérance (*wayfaring*) que nous avons mis plus haut en exergue : l'environnement n'y est pas « ce qui entoure l'organisme », mais « un domaine d'enchevêtrement » (*a domain of entanglement*) (Ingold, 2000), l'action et la perception y sont intimement liées, le territoire façonne autant qu'il est façonné.

Informés par ces deux définitions de l'habiter (comme régime d'interdépendance avec un milieu de vie et comme expérience mouvante d'un territoire), on peut commencer à percevoir les Murs à Pêches comme un espace foncièrement et singulièrement habitable. Parmi ceux qui pratiquent ces modes non conventionnels d'habiter, il y a les permaculteurs et tous ceux qui, nombreux, ont une expérience agroécologique dans les clos. Il y a également les promeneurs sensibles à la poésie du lieu, les artistes et les paysagistes, mais aussi les associations culturelles qui l'animent tout au long de l'année ou bien encore les associations à vocation sociale. Nous voudrions nous arrêter un peu sur ces dernières, car elles révèlent un aspect central de l'habiter dans les Murs à Pêches, à savoir sa fonction de refuge.

Nous avons dit plus haut que les Murs à Pêches constituaient depuis longtemps un refuge pour

la biodiversité, nous avons dit également que les êtres humains participaient de l'écologie du lieu, mais nous n'avons pas alors suffisamment insisté sur le fait que cette qualité de refuge s'appliquait avec force aux êtres humains. Le statut de délaissement des Murs à Pêches, qui a duré plusieurs dizaines d'années, a fortement contribué à lui donner cette qualité, de même que sa configuration paysagère labyrinthique, pleine de recoins, de replis, qui a grandement facilité pour ses occupants leur soustraction au regard extérieur. Sans aucun doute ce statut et cette configuration ont permis à des activités réprouvées ou illégales d'y trouver leur place, elles ont permis tout aussi bien à des populations humaines d'y trouver refuge. Historiquement, ce sont les communautés gitanes qui s'y sont installées les premières, trouvant là des espaces discrets et appropriés à l'aménagement d'habitats légers et mobiles. Au cours des années 2000, le réinvestissement associatif des Murs à Pêches a favorisé l'installation de plusieurs associations à vocation sociale, comme le Café Social ou les Jardins du cœur. Ce mouvement s'est fortement accentué dans les années 2010 avec l'installation d'une grande collecterie/recyclerie et d'une épicerie solidaire dans la rue Saint-Antoine, ou bien encore avec la mise en place d'une MOUS débouchant sur le relogement d'une centaine de familles rroms installées sur une parcelle. Ainsi, ceux et celles qui trouvent difficilement leur place dans la métropole sont bienvenus dans les Murs à Pêches. Parmi ces associations à vocation sociale qui accentuent la dimension de refuge des Murs à Pêches, l'association Ecodrom constitue à la fois une exception, par son caractère fortement expérimental, mais aussi une sorte de symbole, un point de condensation où l'esthétique de l'habiter et la fonction refuge des Murs à Pêches conjoignent.

L'association Ecodrom a été fondée en 2011 par Colette, une violoniste de métier connaissant bien la culture rrom, soucieuse du sort de plusieurs familles installées dans un campement non loin de chez elle, sur une parcelle située entre les rues de Saint-Antoine et de Rosny. Afin d'éviter leur expulsion, elle crée l'association et plaide la cause des familles devant le tribunal où ils obtiennent la signature de conventions d'occupation d'un an renouvelable. Pour pérenniser l'occupation, en une étonnante opération de marketing humanitaire, Colette fait valoir les qualités proprement écologiques du mode de vie des Rroms, en valorisant leurs manières d'habiter, leurs activités de récupération et de recyclage, de réparation de vélos, de maraîchage, etc. : « Moi je leur ai dit, c'est la seule façon dont vous pourriez rester, il faut que vous cultiviez, il faut faire de l'agriculture, il faut que *vous vous mêliez au paysage* [nous soulignons] ».

Autour d'Ecodrom, Colette réussit à réunir et mobiliser tout un réseau d'acteurs très investis comprenant un collectif d'architectes, le collectif Quatorze, qui va venir construire des bâtiments entièrement démontables sans fondation (des cabanes, une cuisine collective, des sanitaires), avec l'aide d'étudiants en architecture de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville ; une association montreuilloise de réparation de vélos et d'apprentissage de la conduite à bicyclette pour les adultes, Vivre à Vélo en Ville, proposera en plus de son expertise technique des éléments d'accompagnement social (cours de français, aide aux devoirs...) ; on croise régulièrement sur le site des stagiaires (une stagiaire à la mairie de Paris qui vient aider aux jardins familiaux, des étudiantes en master qui viennent les mercredis s'occuper des enfants) et même des réalisateurs en passe de tourner là quelques scènes de film. Le bidonville de la rue Saint-Antoine, renommé « village », est donc quelque peu transformé, notamment avec la construction à l'entrée de la parcelle d'une maison qui fait office de cuisine communautaire et d'un bloc de deux sanitaires comprenant douches et toilettes. Parallèlement, un espace de 1 200 m<sup>2</sup> de jardin a été nettoyé et défriché pour créer un grand potager collectif, Ecodrom accueillera même la construction d'une chambre d'hôtes : l'hôtel Gelem, créé par les artistes suisses, Christoph Wachter et Mathias Jud, pour accueillir des visiteurs, sur le modèle d'autres hôtels construits dans des camps de Rroms ailleurs en Europe.

La conversion du bidonville de la rue Saint-Antoine en village n'est pas sans évoquer les

constructions éphémères qui ont été réalisées dans la jungle de Calais à la même époque, comme cette cathédrale en ossature bois recouverte de pare-pluie construite par la communauté éthiopienne, « l'Ashram kitchen », « l'école du chemin des dunes », la bibliothèque « jungle books » ou le hammam/coiffeur afghan<sup>33</sup>. Elle n'est pas sans rappeler non plus les cabanes aux formes extravagantes construites à la même période à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Comme l'a fort justement mis en exergue Marielle Macé dans deux courts ouvrages récents (2017 et 2020), ces opérations consistant à transformer des lieux de survie en lieux de vie, à co-construire avec les personnes concernées des conditions d'hospitalité inventives et poétiques constituent des gestes indistinctement éthiques et esthétiques, à la hauteur des situations dramatiques auxquelles elles font face.

En un sens, Ecodrom opère une jonction entre les deux petits essais de Marielle Macé, le premier étant consacré à la crise de l'accueil des migrants, le second à la catastrophe écologique. Ecodrom met l'accent sur les formes de vie des Rroms, sur leur lien historique à la terre, aux pratiques agricoles, autant que sur la beauté et la force de la vie nomade. En *considérant* ces formes de vie (plutôt que de se laisser *sidérer* par elles), c'est-à-dire en en faisant cas, Ecodrom s'inscrit dans une culture de l'accueil soucieuse d'augmenter la puissance d'exister des personnes accueillies (plutôt que de vouloir à tout prix les intégrer). L'hôtel Gélem constituant d'une certaine manière l'aboutissement de ce processus, puisque dès lors, les accueillis deviennent, à leur tour, accueillants. En faisant de simples cabanes ou des blocs sanitaires des œuvres architecturales, Ecodrom (aidée par le Collectif Quatorze) opère en outre une véritable conversion du regard porté sur les camps rroms qui, de zone d'insalubrité et de relégation, deviennent des lieux non seulement habitables, mais beaux et attrayants (jusque pour des touristes)<sup>34</sup>. Enfin, en insistant autant sur le caractère écologique des formes de vie rroms, sur leurs pratiques de « récup' », leur rapport à la terre et à la culture maraîchère, Ecodrom établit une continuité avec toutes les autres formes de vie qui peuplent les Murs à Pêches et les pratiques écologiques qui donnent sens à leur présence. Au même titre que les paysagistes ou les permaculteurs, les Rroms participent à accroître leur vitalité et leur biodiversité, à donner forme au milieu de vie, à le rendre accueillant.

L'exemple d'Ecodrom illustre bien comment les Murs à Pêches sont devenus avec le temps un lieu refuge et de résurgence pour la diversité des formes de vie humaines autant que pour la biodiversité non humaine. Il illustre bien également les définitions de l'habiter que nous proposons plus haut (comme régime d'interdépendance avec un milieu de vie et comme expérience mouvante d'un territoire). Mais l'association Ecodrom, bien que n'ayant aucun équivalent sur le site, n'est pas la seule à pouvoir illustrer cette double capacité à accueillir et à permettre des modes d'habiter non conventionnels dans les Murs à Pêches. Nous aurions pu parler de l'association Lez'art dans les murs, qui accueille sur sa parcelle depuis quinze ans les adolescents du quartier, ou du Jardin des couleurs, qui travaille avec les centres sociaux et les écoles du quartier. Nous aurions alors mis en avant la qualité de refuge et de grand terrain de jeux que constituent les Murs à Pêches pour les enfants qui habitent tout autour, et toutes les lignes d'erre (Deligny, 1978) que leurs déplacements tracent entre les murs. Nous aurions

<sup>33</sup> Voir le formidable travail de documentation de l'architecture de la jungle réalisé par l'association PÉROU : [http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/Architectures\\_de\\_la\\_jungle\\_bd.pdf](http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/Architectures_de_la_jungle_bd.pdf)

<sup>34</sup> Tout le travail mené par Ecodrom et le Collectif Quatorze est tout à fait en continuité avec celui mené par Sébastien Thierry et l'association PÉROU, dont Marielle Macé se fait l'écho dans *Sidérer, considérer*. Dans un texte rédigé par Sébastien Thierry et qui a beaucoup circulé au moment de l'expulsion de la Jungle (*Considérant Calais*), ce dernier écrit les mots suivants, qui s'appliquent avec autant de justesse à ce qui a été accompli dans la Jungle qu'à ce qui a été entrepris par Ecodrom et le collectif Quatorze : « Agir au-devant de telles situations-monde qui demain se démultiplieront nécessite de faire s'amplifier les gestes créateurs des exilés et de leurs hôtes, d'édifier dans leur sillage des palais offrant abri de droits et de joie, d'inventer dans leur prolongement les hauts lieux d'une fraternité reconquise, de risquer sous leur influence d'autres formes d'écritures politiques de l'hospitalité, de ce que nous avons en commun, de notre République ».

également pu relire l'action sociale menée par plusieurs associations dont nous avons parlé comme la SRHM et le Sens de l'humus ou d'autres, à l'image du Groupe d'entraide Mutuel de la Boissière, comme des manières de fabriquer des liens, d'habiter les Murs à Pêches empreintes de la magie du lieu. Dans ces associations, les liens ne sont jamais seulement « sociaux », parce que médiés par la relation aux non-humains et tenus par un prendre soin qui s'applique à l'ensemble du milieu de vie et engage tous les êtres présents. En cela, ils ne relèvent pas exactement non plus du schéma duel de la relation d'aide : l'immersion dans le monde horizontal des Murs à Pêches convie à la co-construction, au faire-avec, et mine les positions par trop surplombantes. L'enchantement des Murs à Pêches contamine jusqu'à l'action sociale qui ne peut faire autrement que de composer avec sa magie, et de devenir, à son tour, une forme d'expérimentation.

Dans *Nos cabanes*, Marielle Macé se réfère à Tim Ingold pour opposer avec lui une vision du monde faite de points reliés les uns aux autres et définissant des places à chacun (et, à revers, des absences de places) à un monde de lignes et de liens où, si certaines lignes en viennent à être coupées et certains liens rompus, d'autres se poursuivent, d'autres relations se nouent. Les Murs à Pêches participent sans aucun doute d'un monde de lignes et de liens : lignes de fruitiers palissés et de murs de mûrissement, lignées de techniques horticoles, linéaments paysagers, lignes d'erre et de possibles émergents ; attachements au sol et à la pédofaune, aux plantes et à leurs auxiliaires, filiations à l'histoire des horticulteurs, accointances et affinités avec les êtres vulnérables... Habiter les Murs à Pêches, c'est prendre part à ce paysage de lignes et de liens, c'est, comme dirait Donna Haraway, « jouer à des jeux de ficelles » (*string figures*), en participant d'un assemblage qui appelle des réponses, en se faisant le relais des lignes et des liens qui nous traversent, « c'est faire des figures, c'est passer et recevoir, c'est faire et défaire, c'est attraper et abandonner des fils. C'est à la fois une pratique et un processus (...). C'est un devenir-avec » (Haraway, 2020 : 12).

### 1.3. Chapitre 3. Ecoréno'v, un dispositif d'expérimentation institutionnelle pour la transition écologique

Avec le dispositif Ecoréno'v, nous accédons à une version plus technocratique de l'expérimentation dans la conduite de la transition écologique. Cette plateforme, pilotée par la Métropole de Lyon et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), implique une toute autre axiomatique de l'expérimentation, comparativement à ce qui se joue sur les deux autres sites. Si dans ce dispositif, l'innovation apparaît clairement impulsée d'en haut, on échappe pourtant au contraste classique *Top Down / Bottom Up*<sup>35</sup>. Le contraste expérimental est d'un autre ordre : à l'expérimentation rhizomatique mise en œuvre depuis Chamarel (nous pensons ici notamment à la notion de halo expérimental et à ses curieux rebonds, ses associations étranges) ou à la pluralisation des expérimentations dans les Murs à Pêches répond une expérimentation multiscalaire, travaillant à l'embrayage et à l'articulation entre différents plans de gouvernementalité. Il s'agit avec le dispositif Ecoréno'v de parvenir à mettre en communication différentes échelles « démocratiques », pour concourir à l'application des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Comme on le verra à la suite, Ecoréno'v vise moins à appliquer *en bas* des mesures gouvernementales décidées *en haut* qu'à parvenir à aligner un dispositif d'aide à l'écoréno'v et des entités collectives privées (des copropriétés) libres en pratique d'y avoir ou non recours.

Avec le dispositif Ecoréno'v, on n'expérimente pas de nouveaux modes constructifs. L'enjeu est plutôt d'avoir recours et de rassembler des professionnels maîtrisant les techniques d'écoréno'v, des bureaux d'étude compétents, afin de garantir, à la fin de toute la procédure, une certaine qualité environnementale. Il ne s'agit pas non plus de modifier la subjectivité des habitants des copropriétés, d'opérer une conversion du copropriétaire à l'écocitoyen. Paradoxalement, toute la littérature sociologique et opérationnelle qui informe les conseillers énergie animant le dispositif précise justement que le recours aux « arguments écolos » est plutôt pénalisant quand il s'agit d'amener les copropriétés à voter l'écoréno'v. L'innovation dont il est question ici est d'ordre institutionnel : il s'agit pour le dispositif Ecoréno'v de créer des relais de gouvernementalité à même de mettre en communication des instances démocratiques ou des espaces de sensibilisation et de discussion d'échelles différentes (la Métropole, le conseil syndical et l'AG de copropriété, la cage d'escalier ou le palier d'un immeuble) pour faire pénétrer la transition écologique dans le parc privé, en l'espèce, sous l'aspect d'une décision d'écoréno'v du bâti de copropriétés mal isolées.

#### 1.3.1. L'écoréno'v comme enjeu majeur pour la transition écologique

S'il y a bien un consensus dans la littérature sur le sujet<sup>36</sup>, c'est que la mise en avant des enjeux écologiques, environnementaux ou climatiques n'a que peu d'effets sur les prises de décisions individuelles d'engagement dans un processus d'écoréno'v. Cela peut sembler paradoxal parce qu'à l'inverse, les économies d'énergie liées à la rénovation du bâti ancien ou

<sup>35</sup> Nous avons fait jouer ce contraste dans un rapport précédent (GRAC, 2016) en mobilisant le contrepoint du Village Vertical (laboratoire auto-organisé d'écologie urbaine, qui depuis le projet de quelques habitants entend modifier jusqu'aux définitions institutionnelles et législatives de l'habitat collectif [*Bottom Up*]) vis-à-vis du démonstrateur 2.0 lié à l'immense projet de rénovation urbaine du quartier Confluences intégrant notamment l'écoréno'v de la cité HLM Perrache (avec ses problématiques d'acceptabilité, de participation bon gré mal gré des résidents, d'enrôlement via des technologies parachutées par les aménageurs [*Top Down*]).

<sup>36</sup> Voir notamment : « Changement de comportement et passage à l'acte dans le domaine de la rénovation énergétique des logements privés. État de l'art – janvier 2017 Centre régional d'appui et de ressources aux plateformes de la rénovation énergétique du logement » ; Brisepierre (2014, 2016).

dégradé constituent bien l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. En France, près de 30 % de la facture énergétique des grandes agglomérations est lié aux dépenses en chauffage ou aux efforts de climatisation. D'après les derniers diagnostics de performance énergétique, sur les 29 millions de résidences principales au 1er janvier 2018, environ 1,9 million de logements (6,6 % du parc) seraient peu énergivores (étiquettes A et B du DPE). À l'opposé, environ 4,8 millions de logements (soit près de 17 % du parc) seraient très énergivores (étiquettes F et G du DPE, regroupant les logements qualifiés de « passoires thermiques »). Il n'y a donc aucun doute, l'écorénovation des logements représente un important gisement potentiel d'économies énergétiques.

Le problème de la rénovation énergétique des logements ne se pose pas de la même manière dans le parc privé et dans le parc HLM, et au sein même du parc privé, les copropriétés posent des problèmes spécifiques. S'agissant du parc de logement social, les pouvoirs publics ont la possibilité d'agir directement sur l'écorénovation et via toute une série d'outils, notamment des subventions d'aide directe aux bailleurs sociaux, comme les éco-prêts logement social, grâce auxquels une moyenne de 70 000 logements sont rénovés tous les ans depuis 2007. Pour le logement social donc, l'objectif de rénovation du Plan pour la rénovation énergétique de 2018, chiffré à 500 000 logements tous les cinq ans, est en bonne voie d'être atteint. Le problème essentiel qui se pose à cet endroit est celui de l'acceptation des locataires, comme nous l'avons documenté dans une enquête précédente (GRAC, 2016b) et comme le relève également Gaëtan Briseperrière (2016 : 3).

Le parc privé quant à lui compte près de 24 millions de logements, 6,5 millions en locatif et 16,5 millions de propriétaires-occupants, près de 8 millions de ces logements sont considérés comme des logements très énergivores. Le plan de rénovation énergétique de 2018 vise l'éradication de 1,5 million de passoires thermiques en 10 ans et concerne prioritairement le parc des propriétaires-occupants. La situation ici est beaucoup plus préoccupante puisque les estimations les plus optimistes font état d'une rénovation énergétique de 200 000 logements par an, ce qui reste très en deçà des objectifs fixés. L'intervention étatique concernant le parc privé est de fait beaucoup plus limitée que dans le parc HLM, son action ne pouvant être là que d'ordre incitatif. Si les outils incitatifs se sont multipliés ces dernières années, il est assez difficile de s'y retrouver, les démarches administratives pour obtenir les aides sont complexes, les critères ne sont pas toujours lisibles du premier coup d'œil et les aides elles-mêmes sont changeantes. Par ailleurs, les aides les plus importantes (celles proposées par l'Agence Nationale de l'Habitat) sont indexées à d'importants gains énergétiques (entre 25 % et 35 %), ce qui implique pour y avoir droit d'engager des travaux eux aussi importants.

Les sociologues de l'énergie, comme Gaëtan Briseperrière, ont montré que le passage à l'acte pour engager des travaux dans le parc privé de propriétaires-occupants n'avait rien d'évident. La rénovation énergétique relève d'une « décision engageante pour les ménages », d'un point de vue financier bien sûr, mais également en termes de temps requis, des incertitudes qui pèsent sur la réalisation des chantiers et de la mise en risque du lien affectif que les ménages entretiennent avec leur logement (Briseperrière, 2016 : 3). Dans le cas des logements en copropriétés (estimés à 9 millions de logements), s'ajoute aux problèmes identifiés pour les propriétaires-occupants toute une série d'autres problèmes liés principalement au nombre de ménages impliqués dans la décision et à la gestion professionnelle privée des copropriétés. S'agissant des syndicats de copropriétés, acteur central de la gestion des immeubles, devenir moteur d'une rénovation énergétique ne va pas de soi, d'abord parce que la gestion technique ne constitue plus leur cœur de métier, ils n'ont donc souvent pas les compétences adaptées, ensuite parce qu'elle leur fait courir un risque financier (ils ne seront payés qu'en fin de parcours, lorsque les travaux auront été effectués), enfin parce qu'ils risquent également de perdre leur contrat de gestion, les copropriétaires pouvant juger que cette prise d'initiative outrepassait leurs prérogatives (Briseperrière, 2016 : 8).

L'autre grande difficulté rencontrée pour engager une rénovation énergétique des copropriétés

a trait à la fabrique d'une décision collective. D'abord, les Assemblées Générales de copropriétaires annuelles impliquent une temporalité longue pour les projets d'écორénoation (quatre à six ans d'amplitude) et peuvent s'avérer parfois assez volatiles au moment des votes à enjeu. Ensuite et surtout, comme dans une élection politique, il faut parvenir à gagner à la cause de la rénovation une majorité de copropriétaires. Ici, se joue plusieurs types de clivages dont une opposition ou un antagonisme récurrent entre les tenants des rénovations, qui vont légitimement mettre en avant les registres de la rationalité (économique et technique) et de la vertu écologique, mais qui, un peu moins légitimement, vont dessiner en revers un autre camp, assigné par défaut à l'irrationalité, l'émotion voire même à une forme d'immoralité. Les copropriétés sont des espaces démocratiques miniatures dans lesquels les processus de délibération peuvent devenir très vite chaotiques voire tourner en conflits ouverts ou en règlements de compte interpersonnels. Rien d'étonnant à ce que l'émotion (qu'elle soit du côté des promoteurs ou des opposants) y joue un rôle certain, que les processus de délibérations soient difficiles à maîtriser et qu'en bout de course, la décision finale soit des plus imprévisibles. Mais, en tant que micro-espaces démocratiques, les processus d'écორénoation constituent également des *épreuves* démocratiques et du commun qui lie les copropriétaires, ce sont donc à cet égard des moments de redéfinition, de remise en jeu qui peuvent tout aussi bien déboucher sur un renforcement des liens préexistants.

Ainsi, le pilotage de la transition énergétique dans les copropriétés requiert une action capable d'investir tous ces espaces où s'éprouvent, se jouent, se font et se défont les raisons, les convictions et les émotions susceptibles de précipiter, le jour du vote, en décision en faveur de l'écორénoation. Depuis le milieu des années 2010 et la publication des premiers rapports de recherche sur le sujet, des stratégies ont été élaborées afin d'améliorer les chances de faire basculer les copropriétés dans l'écორénoation. Il s'agit en premier lieu de convertir le conseil syndical de copropriété, élu par l'ensemble des copropriétaires. Il faut également former les professionnels des syndicats de Copropriétés, de manière à pouvoir compter sur leur appui au moment où s'engage le processus. Enfin, il est nécessaire de recruter parmi les copropriétaires ceux que BrisePierre notamment appelle des « leaders énergétiques », c'est-à-dire des habitants qui s'investissent personnellement dans le processus et l'enrôlement des autres copropriétaires. Ces derniers seront quasiment les seuls à même de réaliser le travail politique nécessaire pour parvenir aux fins souhaitées, à savoir convaincre allée par allée, palier par palier, le plus de copropriétaires possible.

### 1.3.2. L'écორénoation comme moment démocratique particulier au sein des copropriétés

La décision d'écორénoation implique toute une série de circonstances ou de situations politiques qui tranchent avec la gestion plutôt routinière des copropriétés (BrisePierre, 2014). Souvent le processus se fait parallèlement, voire en contournant le syndic, du fait de la conviction d'un ou d'une poignée de « leaders énergétiques » préalablement convaincus. Ces menées impliquent parfois une petite révolution au sein du conseil syndical : changement de présidence, passage d'une figure de gestion patrimoniale – le patriarche-comptable – à des actifs ou jeunes retraités imprégnés d'une culture plus scientifique ou technique : architectes, ingénieurs, professionnels du bâtiment, etc. Le changement des équilibres ou des rapports de force au sein du conseil syndical, avec l'arrivée d'une nouvelle équipe plus jeune, se marque souvent par de petites innovations institutionnelles comme la création de commission « écორénoation » et la mise en place de nouveaux modes de communication et d'organisation : mailing, intranet, réunions d'information, permanences pour aider à remplir des dossiers de prêt ou des demandes d'aides spécifiques, boîtes aux lettres pour les demandes de prêt ou les achats groupés d'huisseries, etc. Ces nouvelles formes débordent le cadre strict du conseil syndical et peuvent associer les autres copropriétaires sur la base du volontariat, et

donc d'une *certaine sensibilité* (fibre écologiste ou technique).

Les différentes études disponibles décrivent assez systématiquement le processus d'enrôlement ou de mobilisation préparant l'AG décisionnelle pour le vote des travaux d'écორénovation sur le modèle de la « grande » politique : il y a le volet campagne électorale avec son porte-à-porte, le démarchage téléphonique, l'enrôlement de relais stratégiques au sein de la communauté comme le gardien de la résidence, la lutte contre les « *fake news* » colportées par les opposants (comme « la rénovation coûte cher et ne rapporte pas grand-chose », « l'isolation polystyrène n'est pas écolo » etc.), la concurrence acharnée pour récolter les pouvoirs et des procurations avant le vote.

Les trois conditions de félicité pour une écორénovation réussie, habilement relevées par Gaëtan Brisepierre et largement confirmées par nos propres observations sur sites, correspondent bien à trois aspects d'une sorte de « *revival* démocratique » au sein des copropriétés : 1. L'autonomisation relative vis-à-vis de la gestion professionnelle par le syndic, qui n'est généralement pas moteur, implique quelque chose comme une reprise en main de la vie de la copropriété par les habitants eux-mêmes. 2. Il n'y a pas d'écორénovation sans dynamique de mobilisation pour produire des effets de cohésion autour d'une vision et d'un projet communs, d'abord au sein du conseil syndical, puis à l'échelle de toute la copropriété : cet enrôlement concerne le temps de la « campagne électorale » avec toutes ses discussions de couloir, mais dès avant, il se joue au moment de l'audit énergétique (pour lequel tout le monde ouvre sa porte, accepte bon mal gré les visites, donne ses factures). Participent également de cette vibrante cohésion toutes les tentatives de mutualisation et d'accompagnement (pour l'accès aux aides, préparer les prêts bancaires, les achats groupés encore une fois). 3 La revanche des techniciens au sein du conseil syndical prépare le terrain à un phénomène plus large d'acculturation à la technique (Brisepierre, 2016) qui implique là encore quelque chose comme une montée en compétence de tout un chacun (les usagers habitants se trouvant un peu moins dessaisis techniquement de leurs conditions de vie). Ce dernier aspect résonne clairement avec des éléments que nous avons relevés à Chamarel, où l'expérimentation sur le bâti s'accompagne d'un processus de formation et d'autoformation, la démocratisation de l'habitat étant en quelque sorte redoublé par une démocratisation technique. On y reviendra dans la conclusion générale de ce rapport, mais il y a là sans aucun doute un élément traversant l'articulation entre habiter et transition écologique.

L'écორénovation correspond aussi à un moment de revalorisation/redéfinition du ou des communs, et ce sous plusieurs acceptions. Cela s'arrime à des choses très concrètes comme des histoires de rééquilibrage de chauffage collectif aussi bien que des « climats de la copropriété » : techniquement, en purgeant et en rebricolant les circuits d'eau, mais aussi socialement en remettant en communication les « frileux » et les « chaleureux », « ceux de l'allée B » avec « ceux du bâtiment A ». Le plus souvent, l'écორénovation implique un ensemble de travaux dans lesquels les communs doivent être revalorisés (création de locaux à vélo, traitement des halls d'entrée, des cages d'escalier, etc.) et parfois ces parties communes sont mises à profit pour faire baisser le prix des travaux : par la vente d'une loge de gardien convertie en studio, ou de manière plus radicale, en proposant une surélévation du toit afin de créer des appartements en plus à vendre et défalquer ainsi la somme obtenue en bénéfice de l'enveloppe globale. Par ailleurs, le complexe technico-réglementaire qui cadre et contraint les opérations d'écორénovation a tracé ses effets jusque dans le droit avec la création récente (dans le cadre du Grenelle 2 de l'environnement) de la catégorie de « parties privatives d'intérêt collectif » (quand il s'agit par exemple que tous les copropriétaires changent les baies vitrées de leurs balcons dans le cadre d'une opération de réduction des dépenses énergétiques).

Les processus d'écორénovation déterminent à n'en pas douter l'extension, la redéfinition légale et circonscrite, des communs d'une copropriété. Des communs qui peuvent désigner aussi la vie plus ou moins partagée, plus ou moins distanciée au sein des allées et qui d'un coup s'anime, se trouve électrisée, repolitisée avec les débats et les conflits en AG, en réunion

publique ou sur un pallier. Le vote des travaux vient étendre cette dimension du commun dans le temps avec des emprunts collectifs à garantie individuelle. Reste encore cette dernière acception d'un commun de plus grande portée – mais à géométrie variable – l'énigme du bruit de fond, ou d'une ambiance que l'on identifie à l'échelle du quartier quand, par exemple, le vote des travaux de ravalement de façade est motivé par la volonté de s'aligner sur « ce qui commence à se faire autour » (la construction de logements BBC juste à côté, un HLM rénové en ITE en bas sur le boulevard...). L'enjeu de cette continuité esthétique est redoublé par les mécanismes de marché polarisant la volonté de « ne pas dé-coter les biens de la copropriété ». Le motif est celui d'un patrimoine collectif à l'échelle de la copropriété et dont la valorisation dépend d'un ensemble plus large, l'urbain, pris sous l'angle de sa valorisation immobilière. Plus lointainement encore, on évoque cette petite musique en sourdine, flottant depuis les sphères nationales, voire internationales : celle des enjeux climatiques, des digues à élever contre la fin du monde (et dont l'écorénovation en cours dans telle résidence serait un cas d'espèce), au nom finalement d'un commun planétaire. Tout cet arrière-fond est assez paradoxal puisqu'il participe nettement du sentiment que chaque vote très localisé en copropriété relève de l'inéluctabilité (d'après l'expérience des conseillers énergie rencontrés et aux vues des conversations saisies en coulisse lors des observations d'AG de copropriétaires) ; mais en même temps, il s'agit surtout de ne jamais s'y référer explicitement pour ne pas passer pour « l'écolo de service ».

Que l'on prenne les choses sous l'angle thématique des enjeux de transition, ou en s'attachant aux réalités institutionnelles de l'objet « copropriétés », le motif de l'emboîtement d'échelles précède toute expérimentation (et la conditionne donc sur ce terrain spécifique). La vie de la copropriété est « déjà » régie par toute une série de dispositions législatives, dont certaines se réfèrent directement aux enjeux environnementaux, en tout cas pour ce qui concerne les plus grands ensembles (plus de 50 logements). Nous avons déjà mentionné l'invention à partir de 2012, dans le cadre des Grenelle 1 et 2 de l'environnement, de la catégorie de « parties privatives d'intérêt collectif » et de la possibilité de développer des « emprunts collectifs à adhésion individuelle ». De manière encore plus nette, l'obligation du DTG et le développement de la notion de « travaux embarqués » semblent avoir été, aux yeux des professionnels du secteur, les deux principaux leviers pour « faire passer l'écorénovation », étant entendu que tous ces nouveaux dispositifs, brouillant quelque peu les frontières habituelles entre l'obligatoire et l'incitatif, ou entre le privé et le collectif, ont évidemment provoqué la multiplication de litiges « à tous les étages ». Clairement donc, dans le domaine de la rénovation énergétique en copropriété, les choses sont encore loin d'être stabilisées et, en ce sens, on se situe bien dans un processus expérimental de grande ampleur.

### 1.3.3. La plateforme Ecoréno'v comme dispositif expérimental

#### *Des agences ad hoc pour la transition : les ALEC*

Si l'on s'en tient à ses publicisations les plus immédiates (articles de presse locaux, sites internet des partenaires institutionnels, etc.), Ecoréno'v est tour à tour désigné comme un service de la Métropole de Lyon, une plateforme d'écorénovation, et un dispositif spécifique. La valse des désignations au gré et au sein même des différents documents de présentation signale déjà (quoique de manière encore un peu confuse) une certaine plasticité sans doute congruente avec le brouillage expérimental évoqué précédemment. En matière de transition, et notamment pour ce qui a trait au logement, on ne sait pas encore exactement qui fait quoi et avec qui. Ceci aura d'ailleurs pu faciliter l'accès à certaines arènes de discussion autour des enjeux d'écorénovation – au fond les sociologues ne sont qu'un interlocuteur énigmatique de plus. Après une exploration plus approfondie, il apparaît que cette entité a été mise en place et se trouve pilotée par la Métropole. Les documents de présentation précisent parfois qu'elle est

« pilotée par la Direction de l'habitat et du logement de la métropole de Lyon », mais via l'ALEC-Lyon, qui en constituerait la « porte d'entrée ». Dans les faits, toutes les opérations et les prestations proposées au sein de ce dispositif sont animées et mises en œuvre par des conseillers énergie et des techniciens salariés par l'Agence Locale pour l'Énergie et le Climat. Vu l'objet de la présente étude, il apparaît intéressant de relever que l'ALEC constitue déjà, à bien des égards, une instance expérimentale. En 1994, quand la Commission européenne entreprend d'impulser une nouvelle politique énergétique en prise avec les enjeux de développement durable et de préservation de l'environnement dans le cadre des programmes SAVE et SAVE II, qui deviendra plus tard la transition écologique et énergétique, elle ne se contente pas de miser sur l'action des États membres, mais prescrit une mobilisation à l'échelle des territoires : « Le nouveau paradigme énergétique qui guidera le développement de notre société au cours du XXI<sup>e</sup> siècle sera basé sur la mobilisation des citoyens et les autorités locales (les communes, leurs groupements et les autres échelons territoriaux) constitueront la clé de voûte de cette mobilisation » (Rapport d'activité de la fédération des Agences locales pour la maîtrise des énergies et du climat). Au niveau européen, il s'agit ainsi de soutenir « la création d'agences locales, régionales et insulaires de maîtrise de l'énergie à travers des États membres ».

D'emblée, les ALEC semblent relever de cette curieuse combinaison entre une décision à l'échelle européenne (la verticalité des décisions et des traités internationaux) et une relative immanence. Ces instances ne sont pas créées partout, mais là où les « nécessités du territoire » et la présence d'acteurs préexistants rendent la création de structures *ad hoc* évidente. Le bouillon de culture des ALEC relève d'un mixte entre une floraison d'initiatives et d'acteurs privés et des missions d'intérêt public, le tout sous des formats associatifs loi 1901 (parce qu'étant le plus souple et le plus adaptable possible). Ces instances, très composites, doivent permettre des conscriptions larges, c'est-à-dire des dynamiques d'enrôlement concernant un maximum d'acteurs locaux (collectivités, entreprises, grand public, chambres consulaires, associations), dans le sillage de la transition.

Les ALEC constituent donc des formes mixtes et expérimentales d'un point de vue institutionnel (adaptation aux réalités locales, format innovant, produit de synthèse entre actions publiques et initiatives privées), et qui par ailleurs, dans leurs missions, se projettent comme des incubateurs d'expérimentations. Cette notion est particulièrement congruente avec le champ de l'ingénierie sociale et territoriale que l'on retrouve au cœur de ces initiatives :

« Une Agence locale de l'énergie et du climat est présidée par un élu local mandaté par sa collectivité. C'est un organisme d'ingénierie territoriale qui conduit des activités d'intérêt général afin de favoriser au niveau local la mise en œuvre de la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

Parmi les quatre champs d'action des ALEC (après 1. « la définition des stratégies-climat territoriales pour la transition énergétique des territoires » et 2. « le perfectionnement des maîtres d'ouvrages, professionnels de tous secteurs économiques et agents des administrations et des collectivités »), les deux derniers concernent directement des puissances expérimentales : en troisième point on trouve ainsi une mission de sensibilisation dont on a déjà relevé avec Chamarel comment elle se trouvait au cœur de la notion d'expérimentation sociale (expérimenter c'est se fabriquer des expériences et des rapports sensibles d'un nouvel ordre, de sorte qu'un certain public en ressorte modifié). Le dernier champ d'action consiste explicitement à « diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches ».

Les expérimentations mises en œuvre par les différentes ALEC ont vocation à piloter la transition (en inventant notamment des chemins de transition répliquables), mais il s'agit en même temps de la phénoménaliser. Expérimenter, dans le champ des sciences dures (et donc des sciences de l'ingénieur qui infusent profondément le modèle des ALEC) signifie déjà

manifester, rendre perceptible et/ou mesurable, au travers d'un champ instrumental donné, telle ou telle entité. Cette dimension est immédiatement perceptible sur le site internet de l'ALEC-Lyon (qui constitue également sa principale interface de communication publique) : au travers des visuels et surtout des outils cartographiques proposés (un fond de carte évolutif où sont répertoriés les différents projets – rénovations, projets-pilotes, opérations de sensibilisation en milieu scolaire, etc. – autant d'éléments sur lesquels cliquer pour obtenir une photo, un descriptif, des éléments de programmation ou de calendrier, etc.), cette instance permet de donner à voir, de manière plus ou moins synoptique, la manière dont la « transition » modifie peu à peu les réalités métropolitaines.

#### Le dispositif expérimental Ecoréno'v

La transition écologique et énergétique est mise en œuvre « territorialement », pour ce qui concerne la Métropole de Lyon, par une instance *ad hoc*, l'ALEC-Lyon, qui présente déjà toutes les caractéristiques d'un agencement expérimental. Elle relève d'un montage institutionnel assez inédit et se donne pour mission d'impulser des modes de transition, des expérimentations au premier rang duquel le dispositif Ecoréno'v.

« Cette plateforme s'inscrit dans la volonté de la Métropole de Lyon et de ses partenaires de répondre aux enjeux de développement durable et de mettre en œuvre le volet « habitat » du Plan Climat, notamment par la rénovation thermique des maisons individuelles et des copropriétés. Selon l'Ademe, il est possible de diminuer l'empreinte carbone de l'habitat de plus de 35 % en France d'ici 2030 en améliorant le confort et l'efficacité thermiques du parc de logement, en accélérant le rythme annuel et la performance des rénovations, en accompagnant l'occupant dans son usage de l'habitat ».

La plateforme d'écoréno'v de la Métropole apporte donc une réponse pratique aux habitants désireux de s'engager dans la rénovation thermique de leurs logements, qu'ils soient en maison individuelle ou en copropriété. C'est un dispositif global d'accompagnement des ménages – un guichet unique d'entrée pour apporter des informations (techniques, financières, juridiques...) et un accompagnement aux démarches d'écoréno'v, une communication claire et efficace, des aides financières aux opérations. »

Après cette entrée en matière, le dossier de presse consacré à la plateforme Ecoréno'v déroule le diptyque vertueux déjà assigné au développement durable : combiner la prise en compte des enjeux sociaux (« réduction de la facture énergétique et lutte contre la précarité énergétique », réhabilitation des copropriétés dégradées et « lutte contre l'habitat indigne ») et environnementaux (baisse des consommations énergétiques, « amélioration du confort et de la qualité de vie »). L'accent plus contemporain, lié au passage au paradigme de la transition, a trait à la valorisation économique de ce motif initial : « Un autre objectif de la plateforme est de permettre à la filière du bâtiment de développer son activité et aux artisans de consolider leurs compétences professionnelles. Elle contribue ainsi à construire une métropole solidaire, écologique et dynamique au plan économique et de concilier tous les enjeux de développement durable ».

Le dispositif Ecoréno'v est thématiquement projeté comme un des modes de projection de la Métropole sur le fait urbain : sous son acception de ville intelligente, écoresponsable, etc., mais aussi en facilitant son intégration institutionnelle, « en facilitant l'association des communes à la démarche d'écoréno'v en cohérence avec la Métropole ». Et cela sous un format encore une fois explicitement expérimental : c'est-à-dire en premier lieu dans le sillage d'« expérimentations d'écoréno'v précédentes initiées dès 2012 dans le cadre du Plan Climat ». En second lieu sur la base d'une coordination d'acteurs inédite : « la plateforme s'appuie sur un comité de suivi élargi qui regroupe une trentaine de partenaires de toute la filière : syndicats, maîtres d'œuvre, entreprises du bâtiment, banques, énergéticiens, associations de consommateurs, acteurs publics... ». Et enfin avec pour ambition de

développer sur la base de ces tests grandeur nature<sup>37</sup> une véritable industrie de l'écorénovation : « Avec cette plateforme, la Métropole de Lyon souhaite multiplier par trois le nombre de logements réhabilités chaque année, pour atteindre entre 1 200 et 1 800 logements réhabilités par an. »

Plus concrètement trois catégories d'acteurs sont ciblées par le dispositif : les collectivités territoriales, les professionnels (principalement gestionnaires et maîtres d'œuvre) et enfin les « particuliers », divisés en ménages et en copropriétés. Pour les deux premiers actants, il s'agit surtout de faire connaître le dispositif et de les enrôler pour mener à bien les différentes opérations d'écorénovation. Plus précisément et du côté des collectivités, il s'agit d'affiner la connaissance du territoire, de bénéficier des inventaires de copropriétés, de les convertir en relais de communication, d'impulser la mise en place d'aides complémentaires, etc. Du côté des professionnels, il s'agit plutôt d'assurer la synergie entre les différents acteurs privés impliqués : maîtrise d'œuvre, syndics, banques et assurances, filière du bâtiment, acteurs-conseils et bureaux d'étude... Mais le cœur de cible se situe davantage dans le troisième terme, et tout particulièrement les copropriétés.

Comme on l'a mentionné plus haut, ces dernières recouvrent un peu plus d'un tiers des logements du parc privé. Par ailleurs elles supposent les programmes les plus ambitieux en matière de rénovation urbanistique et énergétique et donc les « gisements » les plus importants en matière d'économies d'énergie. Enfin, les copropriétés correspondent aux situations les plus complexes en matière de prise de décision d'écorénovation (par rapport aux ménages isolés), mais aussi relativement à leurs échelles de grandeurs (pour les moyennes et les grandes copropriétés tout au moins), et aux multiples médiations qu'elles requièrent avec (notamment avec les AG et les syndics). Eu égard à cette complexité, on peut y voir la nécessité d'une intervention extérieure pour emporter la décision. Les copropriétés constituent donc le terrain stratégique ou névralgique en matière d'écorénovation massive, pour faire advenir la transition énergétique au cœur de la ville, l'inscrire comme fait urbain. Et le principal levier, ce sont les aides, comme le précise bien en entretien le responsable du projet :

« La Métropole a adopté, en septembre 2015, un régime d'aides financières afin d'inciter les propriétaires du territoire à engager des projets d'écorénovation selon deux niveaux de performance énergétique :

Niveau ambitieux : 35 % d'économies d'énergie, aide de 2 000 € par lot.

Niveau exemplaire : BBC rénovation, aide de 3 500 € par lot. »

C'est cet enjeu des aides qui fait que les « copropriétés en demande viennent se renseigner auprès de l'ALEC » et qui permet ensuite aux conseillers énergie d'investir les copropriétés. La complexité des montages financiers les place en situation à la fois d'expertise sur ce volet-là (« il s'agit de les aider à s'y retrouver ») et de tiers de confiance (« nous on ne leur vend rien et quand on doit donner des conseils ou des avis sur les devis, ce sera de manière détournée : est-ce que vous avez bien pensé à vérifier ça et ça dans la prestation ? »). Le levier des aides permet aussi de forcer un peu l'ambition des projets, pour « rentrer dans les 35 % » (très souvent en plus du ravalement de façade avec ITE va se poser la nécessité d'un rééquilibrage de la chaudière, d'un changement d'huissierie, etc. pour grappiller les pourcentages de gains escomptés) voire de les précipiter (l'argument avancé étant que les subventions qui ont été votées à la Métropole ne seront peut-être plus d'actualité, ou plus au même taux, au prochain exercice...). Et si les copropriétés (sous la figure de quelques habitants plus ou moins curieux) ne se présentent pas d'elles-mêmes, il va falloir aller les chercher :

« Mais la cible principale c'est les copropriétés, les conseils syndicaux et là on travaille tous azimuts, par tous les bouts il faut travailler vraiment large. On passe par les têtes de réseau : l'ARC, UFC que choisir, la CLCV (les associations de consommateurs) et puis il y a la communication nationale qui fait passer à l'Espace Info Energie... Et ce qui est très important, ce sont les visites sur sites qu'on organise, les stands sur les salons, les conférences... »

<sup>37</sup> Dès sa première année d'existence, le dispositif a permis la réhabilitation énergétique de 1 129 logements dans 14 copropriétés et de 40 logements individuels.

Au-delà de la communication et de ces opérations de sensibilisation « tous azimuts », le dispositif Ecoréno'v a vocation à assurer la formation des potentiels « leaders énergétiques » qu'il aura réussi à intéresser et à enrôler. L'enjeu est d'armer au mieux les copropriétaires susceptibles de porter les projets de rénovation énergétique globale (membres des conseils syndicaux ou des « commissions énergie »). Et les documents promotionnels concernant ce volet de formation affichent déjà la couleur : l'enjeu des sessions consiste moins dans une expertise ou une maîtrise opérationnelle du projet que dans l'acquisition de compétences *politiques* :

**Formation des conseils syndicaux**

« Comprendre la rénovation énergétique en copropriété pour être en mesure de porter un projet.

Membres de conseils syndicaux et syndics, l'ALEC-Lyon vous propose une formation en ligne (e-learning) et en présentiel afin que vous vous appropriiez la question énergétique, et que vous deveniez une force de proposition écoutée dans votre copropriété.

Pourquoi se former ?

Porter un projet de rénovation énergétique dans sa copropriété nécessite d'avoir une connaissance globale d'un projet de rénovation et de savoir répondre à certaines questions pointues. La formation des conseils syndicaux de l'ALEC-Lyon vous aide. »

« L'accompagnement à la rénovation globale » est d'ordre technique (comment monter et réaliser un bon projet d'écoréno'v), mais il s'agit surtout d'un accompagnement à la décision (comment convaincre les membres de la copropriété de se lancer dans un projet et des travaux), à toutes les phases où cette détermination trouve à s'élaborer :

« Les conseillers "ECORENO'V copro" vous accompagnent gratuitement tout au long de votre projet :

Rendez-vous avec un conseiller spécialisé, puis visite dans votre copropriété ;

Participation à des réunions du conseil syndical ou à des assemblées générales ;

Accompagnement lors de la réalisation de votre audit énergétique ;

Accompagnement au montage de votre programme de travaux ;

Aide au choix de votre maître d'œuvre ;

Recherche d'aides financières ;

Appui à la mise en place d'un suivi de vos consommations. »

Chacune de ces étapes de l'accompagnement technique constitue également une occasion de sensibilisation des copropriétaires, ou de formation pour mieux armer les « leaders énergétiques » de la copropriété. Les deux moments clés consistant dans la réalisation de l'audit énergétique (qui à la fois relève d'une obligation réglementaire, mais en même temps constitue un moment d'acculturation technique et de phénoménalisation de l'enjeu énergétique pour l'ensemble de la copropriété) et évidemment l'AG. En parallèle de cet accompagnement global, de ce pack initial, la plateforme Ecoréno'v organise aussi toute une circulation à l'occasion des visites de chantier : ces échanges entre pairs semblent particulièrement efficaces pour solidifier le groupe initial de porteurs de projet d'écoréno'v au sein de la copropriété, « ils discutent mieux entre [habitants de différentes copropriétés], il y a plus de confiance et ça leur permet de voir que c'est possible, en fonction des différentes phases de travaux présentés ». On retrouve à travers cet aspect du dispositif la fabrique de l'exemplarité en matière de transition énergétique, à l'échelle de la métropole, ces visites étant littéralement proposées aux quatre coins de l'agglomération lyonnaise.

Mais d'après la mise en intrigue du déroulé classique d'une opération d'accompagnement à l'écoréno'v, il s'agit donc surtout de « faire » les AG : les préparer en amont avec le conseil syndical et souvent d'y assister, d'intervenir solennellement avant le vote des travaux. Cette présence aux AG de copropriétaires n'apparaît pas centrale aux vues des documents de présentation, et elle pourrait même sembler accessoire. Au fond, le travail est fait en amont, tout semble engagé avant le vote, au travers d'un pas à pas qui commence par l'audit énergétique, s'achève par le vote voire la mise en place d'un suivi des consommations, en passant par les réunions d'information, la visite du site, etc. Pourtant, dans le discours des conseillers énergie, l'AG reste le moment clé : tout peut encore basculer, les intervenants les mentionnent toujours de manière précautionneuse, quasi superstitieuse... et c'est le moment de

la moisson pour la plateforme, la « période des AG » de copropriété donne la vérité du terrain, on engrange les résultats, les tendances se dessinent. Tout cela semble clore la phase d'expérimentation en cours.

Mais au fond en quoi le dispositif ou la plateforme Ecoréno'v correspondent-ils bien à une expérimentation ? Il s'agit de ne pas en rester aux éléments de communication ou à un certain discours managérial pour lequel « expérimentation » équivaut souvent à une reprise ou une variation sur le thème déjà bien usé de l'innovation. Et il convient de prendre d'autant plus de précautions que pour le dispositif Ecoréno'v, il y a de la communication bien rodée, des résultats régulièrement produits, des salariés à temps plein... Certes, le dispositif n'est pas absolument pérenne, il dépend de rallonges budgétaires et d'évaluations régulières, mais il semble en bonne voie d'institutionnalisation. Alors où est l'expérimental dans tout ça ?

Voici la réponse du responsable de la plateforme pour l'ALEC qui, interrogé sur cette part expérimentale, nous dit : « on n'est plus vraiment sur de l'expérimentation, on a commencé à industrialiser. Depuis 2015, 5 000 copropriétés ont voté et 5 000 vont voter cette année. On va arriver à 10 000 logements qui vont passer en BBC, ce n'est pas rien, on parle de cinq postes de travail, des travaux qui s'élèvent parfois à 30 000 euros par logement... ».

Au sein de l'ALEC, le premier imaginaire expérimental semble bien d'ordre technico-scientifique, et selon, cette perspective, à la phase exploratoire ou expérimentale succède l'invention de prototypes puis l'industrialisation. L'expérimentation pour Ecoréno'v aurait plus précisément coïncidé avec une phase de calage ou d'invention de tout le pas à pas qui est devenu une sorte de méthode éprouvée pour obtenir le plus certainement possible le vote des travaux en AG :

« On a inventé un pas à pas [il déroule le prospectus avec les 3 phases : pour voter les travaux il faut voter une Maîtrise d'Oeuvre, et pour voter une MO il faut voter l'audit énergétique] On travaille en rétro : on propose une subvention pour l'audit énergétique et l'audit c'est un peu le pied dans la porte comme on dit en psychosociologie, je ne sais pas, ou en théorie du marketing. (...) Alors notre préférence, c'est de faire des réunions à part, pour ne pas être parasités par les problèmes de poubelle, le vote du budget... En même temps ça permet de voir s'ils sont bien organisés, s'ils savent se mobiliser. Alors si ce n'est pas sur la copropriété, il faut trouver une salle, c'est compliqué... Pour voter les travaux en tout cas il faut une réunion à part, bien laisser le temps de... Le vote de l'audit et le vote de la MO à la limite ça peut se faire en AG, mais après c'est à part. L'enchaînement logique est important, il y a une suite logique depuis l'audit, réunion 1, 2, à la prochaine AG on donne un devis de MO. Sinon si on n'a pas le choix on le fait entre les poubelles, les problèmes de place de parking. En termes de stratégie, on fait beaucoup de rencontres entre pairs. Ils ont besoin de se rassurer, de découvrir d'autres projets... pour s'inspirer. » [entretien responsable projet]

À suivre ce déroulé, on veut bien croire que l'expérimentation a porté ses fruits : les équipes d'Ecoréno'v sont de plus en plus expérimentées, elles sentent davantage les choses, savent qu'il ne faut pas se laisser coincer entre les « histoires de poubelles » et « les problèmes de places de parking ». Elles ont éprouvé des moyens d'analyse des copropriétés qu'elles investissent (en fonction d'une typologie domestico-politique sur laquelle nous reviendrons dans la partie suivante). Elles connaissent davantage les ficelles. Pour autant, avons-nous vraiment quitté le registre de l'expérimentation ? Ce n'est pas si sûr. D'abord, le dispositif est plastique et hautement adaptatif :

« Des ajustements il y en a en permanence. Parce que les objectifs évoluent. Dans un premier temps il a fallu lancer la machine. Deux : sécuriser les votes. Trois : clore, finaliser les derniers votes et boucler les dossiers de subvention (maintenant c'est trop tard il va falloir attendre une nouvelle phase). Et quatre donc : évaluer. On est en contact parallèlement tous les mois avec le Grand Lyon, les techniciens la DHL et on a une animatrice-chef de projet Ecoréno'v. Et on fait deux points par an avec les élus. Il y a plein de trucs aux comités techniques, il y a des alertes, des propositions de changements, l'animatrice fait beaucoup de trucs aussi, elle identifie aussi des points d'évolution. Et puis il y a plein de partenaires externes, des accompagnateurs

(Soliha), des accompagnateurs renforcés désignés par le Grand Lyon. Il y a donc deux types d'évolutions, au comité technique et puis ce qui doit être soumis à l'arbitrage des élus. »

[entretien responsable projet]

Ensuite, il est en permanence évalué : il produit de la donnée sur le nombre de copropriétés à même de faire le saut, les économies d'énergie, les typologies de copropriétés ou de bâtiments, les meilleurs protocoles décisionnaires, les profils psychosociaux des potentiels « leaders énergétiques », les performances de l'écorénovation bâtiment par bâtiment... Conformément au modèle dur de l'expérience scientifique, l'expérimentation implique un retour et une documentation permanente sur les conditions mêmes de l'expérimentation.

Avec ces deux premières spécifications de l'expérimentation (comme dispositif adaptable et comme dispositif technico-scientifique) coïncide une troisième dimension : le registre de l'expérimentation institutionnelle. On est sûr de l'expérimental assurément par rapport aux canons de l'action publique qui, en temps normal, font correspondre une opération donnée à un public bien stabilisé (préorganisé). Or, au-delà des affirmations ou des éléments de communication parlant des copropriétés comme d'un public cible bien répertorié, en réalité, et comme le répète le responsable du projet, avec le dispositif Ecoréno'v on est « sur du diffus », ce qui oblige à travailler « tous azimuts », en faisant flèches de tout bois. « Il faut inventer des choses, y aller à tâtons, à la pêche... » pour tomber sur des relais imprévus, les fameux « leaders énergétiques » qui outrepassent leurs fonctions professionnelles ou statutaires, se déplacent « pour faire avancer les choses », sur la base d'une sensibilité particulière. Plutôt qu'un *process* bien stabilisé ou une machinerie bien huilée, on a affaire davantage à un modèle visant la production de résonances affectives et affinitaires (plus proche de la manière dont Chamarel produit autour de lui de l'intéressement, soit de proche en proche et par *effet de sympathie*, que d'une quelconque industrie).

« Et puis il y a la communication nationale qui fait passer à l'Espace Info Energie... Et ce qui est très important, ce sont les visites de sites qu'on organise, les stands sur les salons, les conférences... Tout le travail de bruit de fond... Et puis il y a les conventions avec les communes. C'est très important. Avec leurs propres outils de communication, la connaissance du territoire et pour organiser les ateliers les conférences ou les visites de site sur place... C'est un peu dans tous les sens et il faut faire ça pour arriver à toucher. Certaines communes ont aussi des fichiers de copropriétés, dans le cadre de repérages anciens, je suppose alors c'est plutôt des grosses communes comme Villeurbanne, Saint-Priest, Bron... Il y a le service habitat qui repère, identifie et connaît son territoire... Pour les plus petites communes, ça dépend plus du travail des élus qui sont sur du bénévolat. Il n'y a pas de services techniques aussi organisés, mais des élus qui s'interrogent sur comment ils peuvent motiver leurs concitoyens... Ce n'est pas leur boulot a priori, mais on tombe sur un élu qui est motivé... Je ne sais pas si vous connaissez la notion de « leader énergétique » hein, et ben on la confirme. »

[entretien responsable projet]

Tout le travail de capture et de mise en résonance pour capter ce *public diffus* fait fond sur un autre aspect diffus, lui aussi d'ordre affectif et tout aussi labile : ce vaste bruit de fond qui fait que depuis quelques années « ça vote plus, les votes sont plus faciles, les décisions se prennent avec plus de marge » :

« C'est sûr qu'il y a eu des évolutions. Ça fait six ans que je travaille sur les copropriétés : les premières copropriétés, ça votait tendu, ça ne votait pas serein, il fallait prendre beaucoup de temps sur le contexte, sur les travaux... ça n'était pas les mêmes ambiances. Maintenant ça vote à 80 %. On n'a plus besoin de rappeler des heures, les gens ont une culture de ça... les questions sont plus techniques. Il y a des AG plus faciles du fait que les gens ont une culture, ils ont plus envie d'y aller. Il y a un truc qui a changé, ce n'est pas que nous hein, c'est lié au bruit de fond national, local... les gens votent les travaux. » [entretien responsable projet]

Par la voie du transport d'affect, les échelles communiquent en quelque sorte dans les deux sens : l'acculturation globale à la transition énergétique et à la rénovation énergétique produit, à l'échelle micro, un terreau propice aux passages à l'acte et inversement, la communication à l'échelle locale sur l'écorénovation se propage au-delà et participe à créer et amplifier le bruit

de fond général.

Il est important de remarquer à ce niveau que, en vis-à-vis du monde fluide et mystérieux des courants d'opinion, des sensibilités diffuses, le monde institutionnel de l'écorénovation aussi semble moins stable, ou en recomposition. On le perçoit lorsque l'on examine de près les regroupements d'acteurs et les différentes instances qui entourent l'ALEC. C'est aussi ce trouble qui fait que lors des entretiens que nous avons menés avec plusieurs membres du conseil syndical d'une copropriété en phase projet, certains « avaient du mal à nous positionner, parce qu'il y a quand même pas mal d'entrants dans notre système entre le syndic, la maîtrise d'œuvre, l'ALEC... tout ça ». Sachant que leur premier souci, il faut le dire, consistait à s'assurer que notre prestation, pour obscure qu'elle soit, s'avère au moins gratuite.

Dans ce contexte de redéfinition institutionnelle, comme nous l'avions rapidement indiqué plus haut, plusieurs compétences de la Métropole se mettent à travailler de concert, et différentes collectivités territoriales se coordonnent, intègrent leurs actions en matière de réhabilitation, de développement du patrimoine via le projet Ecoréno'v :

[innovation en termes de gouvernance métropolitaine ?] Oui, interviennent l'habitat, l'informatique, la mission énergie pour le suivi des consommations, les écogestes, les machins... La mission SEDD qui gère le plan climat... Le cabinet donc a un lien direct avec le président de la Métropole. L'urbanisme (ils ne sont pas formellement dans la boucle, mais on est obligés de travailler avec eux), le patrimoine... ça oblige tout ce monde-là à se coordonner et à travailler ensemble. Et puis il y a les communes : en termes de subvention notamment. Le Grand Lyon finance l'ALEC pour faire une base, mais qui est sous-dimensionnée. Et pour que les communes aillent plus vite qu'elles récupèrent plus de sous pour leur patrimoine elles doivent lancer des animations locales, se mobiliser... D'où l'idée de la création d'un comité technique « Communes » pour qu'elles échangent entre elles, se montrent des trucs, comment les communes qui auraient envie d'aller plus loin ont la possibilité de le faire. Et dans les Conférences Territoriales des Maires, c'est ce qu'ils essaient de faire : vendre Ecoréno'v dans les bassins de commune cohérents. Les visites de chantiers ça permet à des gens de différents coins de suivre... ça crée aussi du métropolitain, on crée un sentiment de métropole par ça... [entretien responsable projet]

Le dispositif participe de la performance de cette entité imprévue, la Métropole, et par les deux bouts, c'est-à-dire d'une part le pôle « décideurs publics », « compétences territoriales », donc disons le pôle institutionnel, et à l'autre bout, l'expérience des habitants, le « sentiment métropolitain ». Encore une fois, dans les arguments avancés par les membres des Conseils syndicaux rencontrés, plusieurs d'entre eux pointaient une dimension esthétique au sens d'une continuité sensible dans la ville environnante : « Vous avez vu à deux rues d'ici la résidence machin et les bâtiments neufs qui sont en construction en BBC ». À travers les recompositions institutionnelles qui entourent le dispositif Ecoréno'v, les transports d'affects qui innervent le phénomène métropolitain, les réalisations effectives d'immeubles écoproformants, mais aussi l'expérience immédiate de la ville qu'en font les habitants, émerge peu à peu une entité métropolitaine dotée de nouvelles propriétés sensibles et écologiques. Mais, si de ce moment de brouillage climatique, affectif et institutionnel émerge une entité métropolitaine renouvelée, la fabrique de la décision d'écorénovation, qui constitue la vocation et l'objectif premier du dispositif Ecoréno'v nécessite un peu plus. Ce contexte trouble appelle en effet une reconfiguration des modes de gouvernementalité car c'est bien ce qui est centralement en cause sous le vocable, vague, de transition. L'effectivité de la transition implique et passe par un réalignement de divers modes de gouvernance, une réarticulation de différentes échelles de gouvernementalité par quoi s'effectuerait donc aussi pour une part la fabrique du « métropolitain » :

« La principale filière c'est par l'ALEC, c'est la principale porte d'entrée pour le diffus. De 50-60 demandes on est passés à 150 demandes par an en copropriétés. Cette augmentation des demandes elle est liée à plusieurs facteurs. Il y a d'abord le contexte réglementaire avec

l'obligation d'audit énergétique... Donc là on était dans le bon timing. Ensuite le Grand Lyon a fait de la communication avec des moyens qu'on n'a pas. Ils ont fait des quatre par trois, etc. Il y a eu la subvention du Grand Lyon. Et puis l'animation de filières (architectes, les pros, les syndic...) [par la charte?] Par la charte et en allant au-devant des gens. Le travail avec les professionnels se fait par les têtes de réseaux (les fédérations) et par l'autre bout... alors quand je dis les professionnels, je ne parle pas des artisans. Pour une rénovation, les syndic passent par une équipe de maîtrise d'œuvre qui connaît les architectes, les ingénieurs fluides, les thermiciens... Les entreprises de bâtiment on n'a pas touché on reste sur les syndic et les équipes de MO. [entretien responsable projet]

En parallèle de ces éléments liés aux décisions politiques nationales (Grenelle 2 de l'environnement) intervient la Métropole via sa capacité de communication locale et ses subventions, qui en jouant sur les ressorts économiques permettent aux acteurs locaux de produire des anticipations, des projections de différents états futurs de la copropriété. Sur la base de ces aides, les calculs des copropriétaires sont différents, non seulement au regard d'une hypothétique rentabilité de la rénovation globale, mais en modifiant les notions de patrimoine ou de valorisation, et la notion même de collectivité des copropriétaires via la facilitation d'emprunts à l'échelle de la copropriété, etc. À un niveau micro, au niveau d'une résidence ou d'un îlot, mais aussi au niveau psychosociologique, ces incitations économiques permettent de projeter la transition dans un futur envisageable (les résidents rencontrés, à mesure qu'ils font les calculs, se projettent dans du BBC de l'écórénové, ils « s'y voient déjà »). La Métropole et la Transition comme enjeu public s'incarnent sous les traits des conseillers de l'ALEC au cœur de la microdémocratie des copropriétés. Ils se promènent dans les couloirs au moment de l'audit, animent des réunions d'information au sein des immeubles ou dans des salles municipales ou les paroisses du quartier, au côté de ces autres figures d'autorité techniciennes que sont les responsables MO ou les ingénieurs fluides. Leurs arguments, leurs positionnements sont relayés par les membres des conseils syndicaux qui auront été formés au sein du dispositif, pour gagner les cœurs et les esprits et arracher la décision d'écórénovation à l'échelle de la copropriété.

Les outils stratégiques qui amènent la décision sont également des fabriques d'irréversibilités. À l'obligation légale de l'audit énergétique succède la *preuve scientifique* d'un déficit de performance à résorber par l'application de *solutions techniques et des technologies éprouvées* (systèmes techniques complexes, des boîtes noires mêlant problématiques des fluides, des matériaux, des systèmes d'étanchéité à l'air, etc.), la faisabilité de l'ensemble se trouvant ficelée avec la rigueur d'une *projection économique*, budgétisée, intégrée aux comptes de la copropriété... À condition de sanctionner cette somme d'irréversibilités par une *décision politique* : le vote des travaux, moment d'alignement des grands astres ou des grandes instances d'obligations-véridictions (juridiques ou réglementaires, scientifique et technique, économique).

Comment démocratiquement, depuis l'expérience de la vie dans tel ou tel groupe d'immeubles, ces irréversibilités techniques ou économiques se mettent à articuler une proposition de rénovation énergétique globale ? Comment des enjeux techniques et budgétaires qui jusque-là engageaient à « ne pas bouger grand-chose » se trouvent-ils investis comme les ressorts d'une transformation indispensable, dans le sens de la transition ?

À ce moment du rapport, le suspens reste largement entier. Une chance pour nous toutefois : en effet tout ce processus trouve à s'exposer dans un grand moment de théâtralisation (ou de phénoménalisation publique), l'Assemblée Générale (souvent extraordinaire) de copropriétaires. Ainsi c'est au travers l'observation fine d'une Assemblée Générale que nous essayerons de suivre, dans la partie suivante, par quels chemins tortueux se fabrique la décision d'écórénovation.

## Partie 2. Politique

### Introduction. Démocratiser la transition

La question de la *démocratisation de la transition écologique* ne va pas de soi, elle est même éminemment problématique, et ce sous trois aspects principaux. En premier lieu, la transition écologique doit répondre à des enjeux massifs et vise un effet de seuil critique, aussi elle engage des instruments de politique publique que l'on peut qualifier de technocratiques (ses trois piliers étant l'instrument réglementaire et normatif, l'instrument fiscal et le marché des permis d'émission), lesquels se prêtent assez mal à l'implication citoyenne et à leur démocratisation.

En second lieu, le type d'être requis ou sollicité par la transition écologique est moins le citoyen ou l'acteur démocratique qu'un être à la fois normatif et économique, à qui l'on demande l'acquisition de nouvelles normes comportementales et la prise en compte, dans ses calculs économiques, de nouveaux référentiels (adossés à l'équivalent général que constitue désormais le carbone). En ce domaine, le paradigme dominant est d'ordre pédagogique (Pautard, 2015), il s'agit ainsi et essentiellement d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les populations aux changements entraînés par la transition écologique.

Troisièmement, comme nous l'avons mis en avant en introduction à la première partie de ce rapport, lorsqu'une démocratisation effective de la transition écologique est tentée, comme cela a été le cas avec la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC), elle ne semble pas vraiment en mesure de dépasser les deux premiers aspects problématiques que nous pointons. En effet, si la CCC pousse plus loin les objectifs de réduction des GES et prend en compte une grande diversité de domaines d'actions, elle reste en quelque sorte prisonnière, dans les solutions qu'elle propose, de grands instruments d'action publique déjà mis en œuvre par le gouvernement d'une part, et d'autre part, d'une conception de la citoyenneté passive, orientée elle aussi plutôt vers des transformations comportementales et économiques que vers une plus grande implication politique dans la transition.

Force est ainsi de constater que la transition écologique, même dans ses tentatives pour sortir de cette ornière, reste essentiellement pilotée sur un modèle *top down*, peu propice à l'intégration dans son déploiement d'une participation citoyenne active. Pour autant, en décentrant le regard du seul prisme des politiques publiques d'envergure nationale, comme y invite le programme Cit'In, un tout autre paysage se dessine. Car, paradoxalement, en maints territoires fleurissent aujourd'hui des formes renouvelées de participation politique à la transition écologique, dans une grande diversité de domaines et sous des modalités tout aussi diverses. Ces tentatives, dont beaucoup relèvent de l'expérimentation, ont plusieurs traits saillants communs. D'abord, elles sont très majoritairement attachées à des lieux particuliers : que ce soit des expériences de municipalisme participatif comme dans le village de Saillans, des circuits courts alimentaires comme les AMAP, de jardins autogérés comme dans le quartier des Lentillères à Dijon ou encore des coopératives citoyennes d'énergie comme Cintoy'enR dans la région toulousaine, ces expériences regroupent des collectifs partageant un même territoire de vie, qu'ils se proposent d'investir différemment.

Deuxième caractéristique, ces expériences sont également majoritairement axées sur des actions concrètes conçues comme autant de réponses à des besoins de première nécessité : jardiner, habiter, se nourrir, construire, se chauffer... Sous cet aspect, la démocratisation de la transition écologique peut être vue comme une manière de réinventer collectivement la vie quotidienne.

Troisième caractéristique, qui découle des deux précédentes, ces expériences renouvelées de

participation politique à la transition débordent complètement les répertoires d'actions traditionnels. Les formes d'action collective, de regroupement ou encore de mise en commun sont l'objet de réinventions ajustées à chaque fois aux valeurs des collectifs, à leurs domaines d'action et aux territoires sur lesquels ils s'inscrivent.

Décrit de la manière dont nous le faisons ici, on pourrait supposer l'existence d'un infranchissable fossé entre la transition écologique telle que celle mise en œuvre à l'échelle macroscopique, certes descendante, mais qui se donne comme la seule adaptée à la situation et, de l'autre côté, une transition écologique ascendante, beaucoup plus démocratique, mais qui paraît cloisonnée aux limites spatiales de la localité et aux questions quasi triviales des moyens immédiats de subsistance des collectifs qui la portent. Toute la partie qui suit peut être lue comme une manière de défaire les multiples malentendus contenus dans ce face-à-face trompeur : l'idée selon laquelle la longue portée serait l'attribut exclusif du champ des politiques publiques et en miroir, celle qui voudrait que les expériences démocratiques situées n'aient qu'une faible portée ; mais aussi l'idée selon laquelle la seule transition *efficente* serait descendante, celle qui ferait des questions de subsistance des enjeux secondaires ou bien encore l'idée qu'il n'y aurait aucun lien entre expériences démocratiques situées et pouvoirs publics. Aussi, chacun des trois terrains, relus à la suite au prisme de leurs attributs politiques spécifiques, bouleverse ce paysage, propose des nouages originaux, des versions étonnantes et très diverses de la démocratisation de la transition.

Dans le premier chapitre, nous proposerons une nouvelle description des Murs à Pêches comme *zone-frontière* (Tsing, 2020), en nous attachant plus particulièrement aux rapports frictionnels entretenus par les acteurs avec les pouvoirs publics locaux. Le second chapitre sera l'occasion de revenir à la coopérative Chamarel pour tenter de faire affleurer de l'expérience de ses habitants l'histoire politique locale et souterraine qui lui a permis de voir le jour, la stratégie interstitielle (Wright, 2017) qui lui donne sens et de saisir l'ampleur de sa *portée politique*. Le troisième et dernier chapitre nous plongera au cœur d'une AG de copropriété, au moment décisif du vote des travaux d'écorénoovation. En suivant pas à pas son déroulement, nous découvrirons un théâtre démocratique fait de controverses, de figures obligées et de stratégies machiavéliennes, mais aussi une *surface de contact* entre les impératifs globaux de la transition énergétique et la vie ordinaire d'une copropriété.

## 2.1. Chapitre 4. Les Murs à Pêches : politique d'une zone-frontière

Dans la partie précédente nous avons pris le parti de décrire les Murs à Pêches à travers trois grandes options autour d'une même dynamique expérimentale : la patrimonialisation profane, l'accroissement de la biodiversité et l'esthétique de l'habiter. Nous aurions pu choisir, dans la partie qui nous occupe maintenant, de redécrire et d'analyser ces trois aspects de l'expérimentation sous l'angle politique : la patrimonialisation profane peut en effet être perçue comme une action distribuée visant la démocratisation et l'appropriation ascendante d'objets, de connaissances et de savoir-faire patrimoniaux ; l'accroissement de la biodiversité comme la production d'un monde commun extensif, incluant toutes sortes d'entités humaines et non humaines ; l'esthétique de l'habiter comme une politique visant prioritairement l'articulation inventive des formes de vie et de leurs milieux et la mise en œuvre originale d'une politique environnementale de l'attention ou du *care* vis-à-vis des êtres vulnérables qui peuplent les Murs.

Nous avons pris le parti de procéder ici différemment, soit en troquant une focale multisituée pour une perspective plus ample, rendant compte de la dynamique politique d'ensemble dans les Murs à Pêches depuis plus de dix ans et de son inscription dans son contexte périurbain. Ce changement de focale ne nous fera pas pour autant perdre de vue l'importance des détails et des petites histoires, le grain fin de l'expérience qu'une perspective holistique nous ferait inévitablement rater et ce particulièrement sur un terrain aussi foisonnant et diversifié que le sont les Murs à Pêches. Si nous changeons de focale, c'est que l'histoire politique récente des Murs à Pêches est une véritable saga, avec ses rebondissements, ses retournements de situations, ses stases et ses accélérations, et que pour ces raisons elle gagne à être décrite dans son entièreté. Le fil conducteur de cette histoire nous est donné par un concept, celui de *friction*, forgé dans un cadre disciplinaire ethnographique tout à fait différent du nôtre et à partir de terrains bien éloignés de ceux qui nous occupent, mais dont la pertinence nous est apparue de manière évidente.

Anna Tsing a fait du concept de friction le titre et l'idée centrale d'un ouvrage désormais célèbre consacré à l'exploitation des forêts tropicales dans le Kalimantan du Sud, sur l'île de Bornéo (Tsing, 2020). Le livre raconte comment, en l'espace de deux décennies, un capitalisme de captation s'est sauvagement emparé des ressources naturelles (bois précieux, charbon, or...) grâce à des bandes armées locales, mais aussi, de manière plus ou moins formelle, en obtenant la collaboration des habitants de la région, les Dayak Meratus. L'ouvrage met aux prises de grandes compagnies d'exploitation forestière japonaises avec des ONG transnationales, apprenant à refaire de la politique dans un contexte dictatorial, des étudiants écologistes et des anciens des villages Dayak, des militaires, des bandits, des forêts, des arbres fruitiers, des palmiers à huile et des animaux. Son regard porte sur tous les « frottements », toutes les frictions, conflits féroces et collaborations inattendues que la rencontre entre ces différents acteurs, humains et non humains, produit.

À première vue, le contexte des Murs à Pêches et celui des forêts des monts Meratus au Kalimantan ne semblent rien avoir en commun : d'un point de vue géographique, le premier est d'ordre périurbain et le second est, avant sa destruction, une zone sauvage et faiblement peuplée ; d'un point de vue politique, il y a peu de rapport entre la dictature indonésienne des années 1980 et la démocratie française, et les différences culturelles, économiques et sociales sont aussi immenses. Ce qui nous autorise pourtant à faire le rapprochement entre les deux situations est pourtant bien de l'ordre d'une caractéristique commune, celle d'être toutes les deux des zones-frontières. Pour Tsing, « une zone-frontière est un bord dans l'espace et le temps : c'est le règne du « pas encore » – pas encore cartographié, pas encore régulé. C'est

une zone sans cartographie : même dans sa planification, une zone-frontière est pensée comme non planifiée. Les zones-frontières ne sont pas seulement découvertes en bordure ; ce sont des projets de fabrication d'expériences géographiques et temporelles. Les zones-frontières fabriquent du hors-de-contrôle, entremêlant visions, plantes envahissantes et violence ; ce hors-de-contrôle est *à la fois* matériel et imaginaire. Le hors-de-contrôle porte à la fois sur le passé et l'avenir » (Tsing, 2020 : 68). Comme nous le verrons au cours du chapitre qui suit, cette définition de la « zone-frontière », construite pour rendre compte des forêts du Kalimantan décrit aussi bien la situation singulière des Murs à Pêches. Ici comme là, l'espace et le temps sont chiffonnés, sens dessus dessous, la planification et les cartographies peinent à avoir prise, surtout, les deux zones sont (ou ont été) toutes deux sous la menace pressante de leur disparition.

Mais ce n'est pas là le seul point commun entre les deux sites, ni le seul rapport que l'on peut faire entre l'analyse proposée par Tsing et celle que l'on peut faire des Murs à Pêches. Tsing a écrit *Friction* à la fin des années 1990, à un moment où le capitalisme globalisé semblait ne rencontrer aucun obstacle à sa propagation, l'ouvrage était conçu précisément pour faire pièce à cette vision, en mettant l'accent sur ce qui, aux confins de ses chaînes d'approvisionnement, n'allait pas de soi. Un autre enjeu important du livre, lié au précédent, était de montrer non seulement que tout phénomène global ou supposé universel s'ancrait nécessairement dans des réalités microlocalisées depuis lesquelles des connexions globales s'établissaient – non sans mal elles non plus – mais qu'en retour, ces situations microlocalisées influençaient notablement les processus globaux.

Rapportés au contexte des Murs à Pêches, ces points de rapprochement entre les deux terrains de recherche permettent de saisir les soubassements essentiels de notre analyse. L'un fait fond sur une ressemblance déterminante entre le capitalisme par captation qui sévit dans les zones en friche des pourtours des grandes métropoles européennes et celui décrit par Tsing. Dans les deux cas, les ressources présentes sur le territoire ne sont pas directement valorisables et nécessitent pour le devenir une adaptation aux spécificités locales. Dans un ouvrage plus récent, Tsing parle de péricapitalisme (Tsing, 2017 : 108) pour désigner le genre d'adaptations que requièrent de tels territoires : l'accumulation par captation ne pouvant y avoir lieu qu'à condition de mettre en mouvement des mécanismes tout à la fois internes et externes à la machinerie capitaliste.

Depuis quelques années, l'urbanisme, la géographie et la sociologie urbaine désignent ces formes d'accumulation par captation des friches urbaines et périurbaines sous le vocable « d'urbanisme temporaire<sup>38</sup> » (Pradel, 2007 ; Chabot, 2014 ; Tonkiss, 2013 ; Ferrery, 2015 ; Dubeaux, 2017), ou de « ville malléable » (Gwiazdzinski, 2007). L'urbanisme temporaire est conçu par les urbanistes comme un outil d'aménagement permettant de valoriser des espaces urbains vacants, interstitiels, en friche ou à l'abandon, en proposant à des « petits acteurs » du secteur de l'événementiel, de la restauration, de la culture, de l'artisanat ou de l'art, des conventions d'occupation précaires. On peut le qualifier de phénomène global étant donné la diffusion massive qu'il a connue dans le champ de l'urbanisme à l'échelle internationale depuis une dizaine d'années. Il est mis en avant là où la planification urbaine achoppe, là où les temporalités des projets urbains se télescopent les unes avec les autres et ouvrent des interstices spatio-temporels. La grande majorité des travaux qui portent sur l'urbanisme temporaire (comme ceux sur la globalisation auxquels répondait Tsing au début des années 2000) ne cachent pas leur enthousiasme à son sujet. Il est perçu comme un outil d'aménagement ingénieux et innovant, adaptatif, faisant collaborer une grande variété d'acteurs (collectivités publiques, aménageurs, promoteurs, bailleurs, propriétaires foncier et immobilier, collectifs et associations) dans une perspective nouant de manière originale des

<sup>38</sup> On trouve dans la littérature professionnelle urbanistique toute une série d'autres qualificatifs pour désigner cet urbanisme : tactique, éphémère, interstitiel, transitoire...

approches de gouvernance *top down* et *bottom up*.

Dans un livre publié en 2020, nous avons proposé de notre côté de nommer ce phénomène « métropolisation par le bas » (GRAC, 2020) afin d'insister plus fortement, comme le fait Tsing sur son terrain indonésien, sur les ambiguïtés profondes qui caractérisent ce phénomène urbanistique. Comme la globalisation au début des années 2000, la métropolisation<sup>39</sup> des grandes villes ne semble rencontrer aucun obstacle. Partout, la conversion économique de toutes les fonctions urbaines historiquement non productives semble autant aller de soi qu'elle paraît advenir de manière inéluctable<sup>40</sup>. L'urbanisme temporaire s'inscrit dans la continuité de cette perspective, comme une extension heureuse (parce que concertée et innovante) de la métropolisation à des espaces qui, jusque-là, en avaient été exclus. Les notions de friction, de zone-frontière, de péricapitalisme ou de métropolisation par le bas nous permettent de mettre la focale sur ce qui bruisse en dessous de ce grand récit progressiste, sur tout ce qui ne cadre pas avec lui, ce qui introduit du trouble, de l'incertitude et de l'ambivalence.

Comme nous le verrons dans ce chapitre, la conversion économique des Murs à Pêches n'a rien d'évident et qualifier ce qui y a cours depuis plus de dix ans de processus d'urbanisation temporaire relèverait d'une simplification outrancière. Si des connexions s'y opèrent bel et bien avec l'urbanisme temporaire, elles restent limitées et équivoques. De même, si la métropolisation s'insinue entre ses murs, elle ne s'y distille encore que laborieusement. Aux vues des difficultés qu'ils opposent à l'accomplissement de processus globaux tels que l'accumulation par captation en contexte périurbain, la métropolisation ou l'urbanisme temporaire, les Murs à pêches (comme les forêts du Kalimantan décrites par Anna Tsing) nous donnent de précieuses indications sur l'efficacité (et la partielle inefficacité) de ces processus ainsi que sur leur capacité (tout aussi partielle) à intégrer en leur sein des configurations microlocalisées, bricolées et désordonnées.

Cette partie se découpera en deux temps distincts. En prenant appui sur l'ethnographie au long cours que nous avons pu réaliser depuis le début des années 2010, le premier temps sera dédié tout à la fois à réinscrire la situation actuelle des Murs à Pêches dans une histoire longue ainsi qu'à décrire les spécificités étonnantes de son peuplement et de sa configuration spatiale. De là, nous mettrons en exergue tout ce qui, à travers son héritage historique et sa structure labyrinthique, a participé à entraver les projections et les planifications supposées assurer sa cohérence urbanistique d'ensemble. Ce premier temps, en faisant affleurer les soubassements politiques et les sédimentations historiques du site, nous permettra de présenter, dans le second temps, ce qui constituera le cœur de notre analyse, à savoir l'examen minutieux des dynamiques de frictions qui ont cours de manière particulièrement manifeste depuis 2014 dans les Murs à Pêches. Nous distinguerons alors quatre phases dans ces relations frictionnelles, à travers lesquelles nous tenterons de rendre compte des complexes enchevêtrements et disjonctions politiques qui donnent tout leur sens à cette expérimentation

---

<sup>39</sup> Nous avons défini dans des travaux antérieurs (GRAC, 2020) la métropolisation comme un phénomène global, affectant les grandes villes mondiales depuis le début du XXe siècle, mais ayant connu une accélération phénoménale depuis les années 1970. Nous caractérisons ce phénomène par trois éléments saillants. Le premier est d'ordre sensible et avait déjà été relevé en son temps par Simmel : la métropolisation des espaces urbains correspond ici à une incessante amplification des stimulations nerveuses, liée à un environnement transformé en espace de calcul et de publicité. Le second élément est d'ordre économique et correspond à la conversion économique de toutes les fonctions urbaines, et ce jusqu'à l'économisation de la ville elle-même à travers le marketing territorial. L'économisation de la ville a suivi les métamorphoses récentes du capitalisme ainsi est-elle moins orientée par les sites de production que par l'optimisation de la circulation des marchandises. Enfin, troisième et dernier élément, la métropolisation est aussi un processus gouvernemental visant la maîtrise, sous une forme de plus en plus préventive, de ce qui advient dans la ville.

<sup>40</sup> Il est intéressant de noter, comme Tsing le remarque à propos du capitalisme aujourd'hui (Tsing, 2017 : 107-115), que les discours académiques critiques de l'urbanisme transitoire, formulés en termes de gentrification, partagent avec ses thuriféraires la même homogénéisation du phénomène et se dégage d'eux un même sentiment d'inéluctabilité (Clerval, 2010).

de grande ampleur que constituent les Murs à Pêches.

### 2.1.1. Un espace-temps qui résiste à sa conversion métropolitaine

Dans les grandes agglomérations, de nombreux espaces périurbains industriels ou sans qualités particulières sont aujourd'hui laissés à l'abandon, parfois depuis des dizaines d'années. Considérés comme de potentielles réserves foncières, leur reconversion ne va toutefois pas sans poser problème et entraîne des surcoûts importants pour les collectivités locales, particulièrement quand ces sites doivent faire l'objet d'une dépollution. À ce sujet, le Conseil de défense écologique a annoncé le 20 juillet 2020 la création d'un fonds spécifique qui doit pouvoir répondre tout à la fois à la problématique de surcoût posée par ces opérations, mais aussi à la préoccupation plus récente de lutte contre l'artificialisation des sols (dans le cadre de l'objectif « zéro artificialisation nette » inscrit au plan biodiversité depuis 2018).

Dans ce paysage des friches périurbaines, les Murs à Pêches font figure d'exceptions pour au moins quatre raisons. La première raison est liée au fait que l'essentiel de la surface du site a été historiquement occupée par des activités non pas industrielles, mais agricoles, une surface elle-même très singulière, puisque striée par des murs de mûrissement. La seconde a trait à l'hétérogénéité de son occupation actuelle qui mêle habitation pavillonnaire, habitat mobile des communautés gitanes, petites industries et espaces verts jardinés ou laissés en friche. La troisième porte sur la valeur patrimoniale des Murs qui ont valu à une partie du site d'être classé au titre de « Site et paysage » tant pour leur richesse historique, les techniques de construction originale qui leur sont associées, que pour les paysages singuliers qu'ils dessinent. La quatrième raison tient à la forte pollution qui affecte les sols de ce site. Nous verrons plus loin comment, dans l'histoire récente, ces caractéristiques ont été cruciales pour la préservation de la quarantaine d'hectares qui subsiste aujourd'hui et le rôle important qu'elles ont joué pour contrecarrer toute opération urbanistique d'ensemble visant leur conversion. Mais avant cela, nous allons remonter un peu le temps afin de comprendre comment s'est déroulée la transition entre l'exploitation horticole des Murs à Pêches, son abandon progressif puis son réinvestissement à la fin des années 1990.

#### *Une transition inscrite dans la durée*

##### *Le long déclin de l'horticulture et le désintérêt progressif pour le site des Murs à Pêches*

Au début du XXe siècle, plus d'un tiers de la ville (environ 300 Ha) est encore structuré par un parcellaire de murs, mais c'est dès cette époque cette singularité architecturale va entamer une longue phase de déclin, sous la pression de l'industrialisation et de l'augmentation du prix du foncier à proximité de Paris et, plus encore, de l'essor concomitant du transport ferroviaire, permettant l'acheminement à moindre coût des fruits produits dans le sud de la France<sup>41</sup>. Au cours de cette première moitié du XXe siècle, la culture arboricole sera, un temps, compensée par la culture de variétés tardives et l'augmentation de la floriculture, mais cela n'empêchera pas qu'une grande partie des murs disparaisse progressivement sous l'effet de l'urbanisation de la ville, avec le remplacement des zones cultivées par des logements et des activités industrielles, mais aussi de l'augmentation du prix du plâtre (qui impacte directement l'entretien des murs). Dans l'histoire politique des Murs à Pêches, l'année 1935 constitue un véritable point de bascule, puisque c'est alors que, pour la première fois, la mairie devient communiste et le restera pendant plus d'un demi-siècle (jusqu'en 2008).

Si la victoire communiste à la mairie est un tournant, c'est que, depuis la fin du XVIIIe siècle, les horticulteurs jouaient un rôle politique de premier plan. Situés à droite de l'échiquier

<sup>41</sup> Pour plus de précisions concernant cette période, voir les tomes 4 et 5 de l'histoire de Montreuil-sous-Bois de Philippe Hivert (2004 ; 2005)

politique, et historiquement conservateurs, une grande majorité de maires qui ont officié au cours de cette période faisaient eux-mêmes partie de la communauté des horticulteurs. Ainsi, la déroute économique des horticulteurs montreuillois signe en même temps un basculement politique de la droite vers la gauche et à revers, la prise de pouvoir des communistes acte la métamorphose de la ville, qui devient ouvrière et industrielle. Mais un rebondissement important dans cette histoire va survenir au cours de la Deuxième Guerre mondiale : suite à la victoire allemande et à l'interdiction du Parti communiste, le maire communiste Fernand Soupe est destitué et remplacé par une commission spéciale dans laquelle siège Louis Aubin, président de la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil. Farouche défenseur des Murs à Pêches, il va lancer à cette époque une procédure de classement du site au titre de « zone horticole protégée » concernant 52 Ha de parcelles horticoles, qui aboutira en 1953. Ce classement va fournir une première base de protection du site, et ce au moins jusqu'aux années 1970. Dans les années 1960, la mairie communiste lance une série de préemptions des terres agricoles afin de constituer une réserve foncière, nombre des dernières grandes familles d'horticulteurs comme les Aubin, les Chapal ou les Graindorges sont alors expropriés de leurs parcelles. Le coût de grâce donné à leur activité sera entraîné par le déménagement du marché des Halles à Rungis en 1969.

Au début des années 1970, une première grande attaque urbanistique sera menée contre les Murs à Pêches via la construction d'une petite portion d'autoroute, l'A186, qui partagera en deux le secteur et entraînera la disparition de plusieurs dizaines d'hectares de parcelles. En 1976, un nouveau Plan d'Occupation des Sols est voté, qui défait en partie la protection de 1953 en autorisant l'implantation d'activités industrielles à proximité de la bretelle d'autoroute. Ceci dit, la même année, le Schéma Directeur Régional conforte alors le caractère non urbanisable d'une quarantaine d'hectares au titre de « réserve d'espace vert urbain ». C'est aussi à cette époque que le peuplement des Murs par les familles tziganes connaît une forte croissance dans la rue Nouvelle France et la rue Saint-Antoine.

Les murs dessinent alors un territoire sans unité spatiale : ils sont coupés en deux par l'autoroute, éclatés, distribués jusque dans les zones les plus urbanisées de Montreuil, quand ils ne sont pas tout simplement détruits. Quant à ceux qui se trouvent dans l'actuelle zone conservée des Murs à Pêches, ils abritent pour certains des petites industries, des ateliers d'artisans, mais aussi des casse-autos, des entreprises de gestion de déchets, de la mécanique sauvage. Pour d'autres, les clos sont laissés à l'abandon laissant apparaître des jardins à la végétation luxuriante ou cultivés dans le cadre de jardins ouvriers ou familiaux et des dernières parcelles horticoles restantes. L'ensemble de cette zone voisine avec de grands complexes industriels (l'usine Krema, qui fermera en 1988 et l'usine Mozinor, construite au tout début des années 1970 à la frontière nord du secteur).

#### [Le renouveau de l'intérêt pour les Murs à Pêches](#)

C'est à la fin des années 1980 que l'intérêt pour les Murs à Pêches va commencer à renaître, à l'occasion d'un projet de Zone d'Aménagement Concertée, porté par Jean-Pierre Brard, maire communiste de la ville de 1984 à 2008. Le projet de ZAC, à dominante tertiaire et hôtelière, est prévu sur le secteur de la rue Pierre de Montreuil, au cœur de la zone conservée des Murs à Pêches. Ce projet va donc être l'élément déclencheur d'une première mobilisation composée d'habitants du quartier et des dernières familles d'horticulteurs (telles que les familles Sottraux ou Cavanna), regroupées au sein de l'Association des habitants montreuillois (ADHM), qui parviendra à obtenir l'abandon du projet par le Conseil d'État, en faisant valoir la primauté du Schéma Directeur Régional voté en 1976, qui avait classé cette partie du site en zone non urbanisable. Mais, c'est à peine quelques années plus tard, en 1994, que le nouveau Schéma Directeur Régional va porter un nouveau coup brutal à la conservation des Murs à Pêches, en déclarant urbanisable 80 % de la zone, soit l'essentiel du site conservé. De son côté, l'ADHM poursuit sa mobilisation, laquelle s'oriente d'une part sur le risque d'urbanisation du site et,

d'autre part, sur les nuisances causées par les entreprises de gestion des déchets, le passage répété des camions qu'elles entraînent (particulièrement la société SBL qui deviendra BML en 2006) et de manière plus générale, en réponse à l'impression que les Murs à Pêches sont en train de devenir une décharge à ciel ouvert. En 1996, la préfecture constate plus de 4 000 m<sup>2</sup> de dépôt de déchets illégaux au voisinage de la société SBL.

La conversion du site en zone urbanisable correspond du côté de la mairie à un projet naissant visant sa transformation en zone pavillonnaire. Un travail est engagé à partir de 1993 avec un paysagiste de renom, Michel Corajoud, qui propose d'utiliser le parcellaire de murs pour délimiter des pavillons avec de longs jardins (250 en tout), entrecoupés de parcelles publiques qualifiées « d'allées jardins ». Rétrospectivement, il est difficile de comprendre précisément les raisons qui feront que ce projet ne verra pas le jour. L'un des acteurs de la SRHM, Bernard Lelièvre, nous rapportera qu'un des freins importants au projet aurait été d'ordre technique, les murs étant réalisés sans fondation : il était techniquement très compliqué d'installer les réseaux d'égout et de raccordement à l'eau potable sans risquer leur effondrement. Michel Corajoud, quant à lui, indique dans un document sur son site internet que c'est le classement patrimonial qui en sera la cause majeure<sup>42</sup>. Il est d'ailleurs assez piquant, quand on connaît la suite de l'histoire, de lire sous sa plume que le classement aurait signifié « l'arrêt du projet... et de l'avenir des murs ».

Plusieurs militants historiques des Murs, dont Bernard Lelièvre de la SRHM et Pascal Mage de l'association MAP, perçoivent l'abandon du projet comme le résultat de la pression mise alors d'un côté par l'ADHM et de l'autre, par un autre type de mobilisation qui naît avec la création de l'association MAP en 1994, de défense de l'aspect patrimonial et naturel du site. Ce nouveau type de mobilisation ne va pas cesser de gagner en puissance au cours des années qui vont suivre, jusqu'à devenir dans les années 2010, comme nous le verrons à la suite, une force citoyenne incontournable à l'échelle du quartier. À la fin des années 1990, l'association MAP regroupe des habitants et des membres du conseil de quartier Murs à Pêches pour créer un nouveau collectif, l'Atelier populaire urbain de Montreuil (APUM) duquel sera initié le festival des Murs à Pêches, dont la première édition aura lieu en 2001 et qui se poursuit encore aujourd'hui, mais surtout duquel émergera la demande de classement patrimonial du site, qui sera obtenu en 2003.

L'APUM va travailler avec l'école d'architecture de la Villette pendant plusieurs années sur l'aménagement du site et être à l'initiative d'une proposition d'appel à projets pour installer des associations sur le site, proposition qui sera reprise par la mairie en 2003 et permettra l'installation de la première grande vague de peuplement associatif (huit associations s'installent alors, dont le Sens de l'Humus et Lez'Arts dans les murs). Le classement de 8,6 ha au titre de « Sites et paysage » par le ministère de l'Environnement est obtenu grâce à la production d'une étude sur la faune et la flore du site<sup>43</sup> et grâce au travail d'Arlette Auduc, une ethnologue de la DRAC, qui réalise alors une monographie sur le patrimoine horticole montreuillois<sup>44</sup>. Sans doute l'appui de Dominique Voynet, alors ministre de l'Environnement, habitante de Montreuil et future maire, a joué également un rôle important en faveur du classement. Ceci étant dit, le périmètre classé est de moitié inférieure à celui qui avait été demandé et l'essentiel du site reste encore sous la menace de son urbanisation<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Voir sur [corajoud.nerim.net](http://corajoud.nerim.net) le document intitulé « Le paysage, une expérience pour construire la ville », consulté le 20 août 2020.

<sup>43</sup> *Patrimoine naturel des Murs à Pêches* de Thomas Rossy, cité sur <http://visitedesmurs.jimdo.com/>, consulté le 11 avril 2020.

<sup>44</sup> La monographie « Montreuil patrimoine horticole » est épuisée, mais l'on peut se référer à son article « La géographie et l'évolution du 'système' des murs à pêches de Montreuil du XVIIe siècle à nos jours » (Auduc, 2003).

<sup>45</sup> On trouvera dans l'article de Céline Delacroix « La chute de Montreuil la rouge » des précisions concernant cette période allant de la fin des années 1990 à la fin des années 2000 (Delacroix, 2009).

Examinés avec les lunettes de la transition écologique, il est notable de remarquer que des Murs à Pêches, comme de nombreux espaces en friche périurbains, peuvent être perçus comme étant en transition depuis une période très antérieure à sa mise à l'agenda politique. Au fond, si l'on fait remonter le déclin de l'horticulture aux années 1930, cela fait presque *cent ans* qu'ils ont entamé leur mutation. Mais, et c'est ici l'autre élément frappant, la transition dont il est question dans les Murs à Pêches n'a que peu de rapport avec celle, volontariste et linéaire, portée aujourd'hui par les politiques publiques. La transition de ces friches apparaît plutôt sous le motif de la suspension, affectant des espaces où le temps du développement et des projections urbanistiques ont été interrompus. Bien sûr, cette suspension temporelle et fonctionnelle est pleine d'ambiguïtés puisque dans le cas des Murs à Pêches qui nous occupe ici, elle a pu tout aussi bien servir d'attracteur à toute une série d'usages et d'activités accentuant sa relégation (voire même la pollution de ses sols), mais aussi, à l'inverse, freiner fortement le processus d'urbanisation et d'artificialisation des sols. En tenant compte de ces ambiguïtés, deux aspects de cette transition comme suspension nous semblent particulièrement intéressants.

Le premier est plus généralement le propre de ces espaces urbains « sans qualité », vagues et sans destination urbanistique, dans lesquels l'abandon ouvre à une multiplicité d'usages et d'appropriations possibles par ceux qui habitent leurs entours, sous le mode ordinaire de la promenade, de l'espace de jeux pour les enfants ou encore de lieux de sociabilités pour les adolescents. Mais l'abandon peut aussi ouvrir, sous le mode tout à fait exceptionnel qui est celui des Murs à Pêches, à une véritable polyphonie et donner lieu à une inventivité hors du commun (comme la permaculture ou le land art...).

L'autre aspect est plus difficile à percevoir, et concerne l'étonnant rapport au temps auquel ces espaces introduisent. En freinant la production urbaine, les espaces en friche offrent au regard la sédimentation des différentes activités qui ont investi les sites au fil des ans. Partout apparaissent les traces de ces activités, qui se superposent les unes aux autres pour dresser un paysage spatio-temporel hybride. Aussi, cette hybridité spatio-temporelle ne manque pas de produire en retour des effets sur les êtres humains qui fréquentent ces espaces : des dialogues s'établissent entre les époques, des contigüités s'établissent, des alliances se nouent. L'agentivité des espaces en friche est aussi bien une résultante du travail des temporalités qui donnent forme au paysage : l'espace et le temps hybridés créent à leur tour des collectifs hybrides.

Dans les Murs à Pêches, l'une des premières apparitions du motif de la friction correspond à l'émergence d'une des alliances les plus surprenantes qui s'est construite, à la fin des années 1990, entre les horticulteurs historiques et les associations écologistes, alors même que tout semblait les opposer. Les premiers représentant la principale force conservatrice de Montreuil depuis plusieurs siècles et étant responsables des pollutions aux métaux lourds par l'emploi des gadoues urbaines, les seconds, clairement orientés à gauche, défendant un progressisme politique et un respect des milieux de vie naturels. Le trait d'union entre ces deux mondes, si éloignés idéologiquement et dans le temps, c'est la présence des murs eux-mêmes, leur dégradation progressive, le soin qu'ils requièrent, les matériaux et les techniques qu'ils engagent, c'est également la présence des arbres, souvent enfouis sous les ronciers et les tas de déchets, les techniques et savoir-faire horticoles quasiment oubliés. Mais c'est aussi, à l'inverse, parce qu'ils avaient des conceptions différentes du site, du lien entre nature et culture et du bien commun que leur alliance conjoncturelle, frictionnelle, a donné lieu à l'une des victoires les plus importantes de l'histoire des Murs à Pêches.

Un autre marqueur insolite de cette hybridité spatio-temporelle et de celle des collectifs qui l'accompagnent est fourni par les activités de récupérations et de réemploi, elles-mêmes entraînées par l'accumulation locale et ancienne de déchets de tous ordres. De ce point de vue, une passerelle est créée dans les Murs à Pêches entre l'activité des ferrailleurs tziganes

présents sur le site depuis l'après-guerre et celle de collectifs comme TIGE, qui organise depuis la fin des années 2010 des expositions de Land Art en utilisant des déchets trouvés sur le site, ou bien comme Fer à Coudre, à travers notamment ses réalisations de « haies floraferriques », en collaboration avec des adolescents tziganes du quartier. Ces usages anciens de récupération et de réemploi empruntent, dans leur actualisation, des directions et des requalifications inattendues. Ainsi, ce n'est pas seulement le patrimoine naturel et culturel légitime (les murs, les techniques horticoles) qui se trouve reconfiguré par l'agentivité spatio-temporelle du site, mais aussi ces usages, historiquement attachés à des activités réprouvées et stigmatisées, qui apparaissent aujourd'hui comme participant pleinement de sa transition écologique.

Nous reviendrons dans la conclusion de ce rapport sur cette idée de transition comme suspension, parce qu'au-delà des Murs à Pêches et même des espaces en friche, elle nous semble pertinente pour penser la pluralisation du sens de la transition écologique. Nous proposerons alors de la mettre en rapport avec une autre idée, celle de « libre évolution » qui, depuis quelques années, suscite un grand intérêt dans le champ de la conservation de la biodiversité. Nous verrons que nouées l'une à l'autre, ces deux idées peuvent permettre d'esquisser une conception de la transition écologique entremêlant les temps, le naturel et le culturel, le sauvage et le domestique, attentive d'un côté à ne pas purifier les écosystèmes dignes d'intérêt et de l'autre, à ne pas céder à une vision téléologique du progrès. Mais pour l'heure, nous allons poursuivre l'exploration de l'histoire récente des Murs à Pêches en examinant la séquence suivante, introduite par l'élection de Dominique Voynet à la mairie de Montreuil en 2008.

### *L'échec des projections urbanistiques*

#### *Faire exister un nouveau grand projet pour les Murs à Pêches*

Comme nous venons de le voir, les mobilisations citoyennes ont fait renaître, à la fin des années 1990, l'intérêt pour les Murs à Pêches. La question de leur protection en tant qu'espace paysager mêlant de manière singulière éléments naturels et éléments culturels a été mise au centre des préoccupations, et a abouti au classement d'une partie du site en 2003. Lorsque Dominique Voynet accède à la mairie de Montreuil en 2008, c'est après avoir fait de l'avenir des Murs à Pêches l'un des axes forts de sa campagne électorale. En tant que membre du parti des Verts, ayant participé à la bataille pour le classement, arrivant après vingt-quatre ans de mandature de Jean-Pierre Brard, elle est très attendue sur le sujet. Aussi, nous allons montrer dans cette partie comment sa mandature consiste sur le sujet à faire feu de tout bois pour faire émerger et imposer une nouvelle vision d'avenir pour le site des Murs à Pêches.

Premièrement, elle s'applique dès son investiture à répondre aux attentes pressentes des associations d'habitants qui depuis les années 1980 se plaignent de l'abandon du site, à tous les niveaux, et notamment du fait de l'installation d'industries générant de nombreuses nuisances : une circulation intense de camions et de nombreuses pollutions, des dépôts sauvages d'ordures, etc. Quinze jours après le début de son mandat, elle lance une opération d'enlèvement des dépôts de gravats et déchets autour du site. Elle se bat pour la fermeture de l'une des usines de traitement de déchets BMR (l'entreprise évoquée plus haut) contre laquelle l'ADHM s'est tout particulièrement battue. Un arrêté préfectoral décrète la fermeture de l'entreprise pour les risques sanitaires et environnementaux qu'elle fait peser sur le territoire. Dominique Voynet obtient aussi de la Direction régionale de l'environnement un engagement sur trois ans de 100 000 euros, pour participer aux côtés de la ville, aux frais de restauration du site.

Deuxièmement, Dominique Voynet souhaite faire du site un véritable « pôle écologique exemplaire ». La nouvelle municipalité reproche à son prédécesseur d'avoir soutenu une

urbanisation excessive du site, faisant table rase de l'histoire des Murs à Pêches, ou tout du moins passant à côté de ses principaux atouts. Dans le mandat précédent, seuls échappaient à l'urbanisation 12 ha comportant le secteur classé de 8,6 ha. Les orientations prises pour l'aménagement des Murs sous cette mandature sont donc immédiatement annulées, et une commission extra-municipale regroupant des conseillers municipaux, les présidents du conseil régional et du conseil général, un représentant de l'État en Seine-Saint-Denis, des militants associatifs (six associations sont représentées) ainsi que des experts en différents domaines (ethnologie, architecture, horticulture et histoire) est mise en place pour se pencher à nouveau sur l'aménagement des Murs à Pêches à l'horizon 2020-2025.

La commande de la ville se caractérise par une tension très forte entre l'exigence de constituer un pôle écologique exemplaire qui mette en valeur le patrimoine horticole de Montreuil et celle de réparer une fracture perçue entre le Haut et le Bas Montreuil ainsi que de répondre à un important besoin de logement identifié à Montreuil (6 000 demandes de logements en attente sont citées en 2008). Dans tous les cas, Dominique Voynet entend placer Montreuil sur la carte des villes qui comptent, tant à l'échelle de la métropole qu'à l'échelle nationale et européenne. Les Murs à Pêches sont en effet intégrés dans un projet beaucoup plus vaste : l'Écoquartier des Hauts de Montreuil, lauréat de l'appel à projets « Nouveaux Quartiers Urbains » lancé par la Région Île-de-France. Le projet se propose d'apporter une réponse globale aux problèmes « d'enclavement » du Haut Montreuil, de « déstructuration » dans le cas des Murs à Pêches (les industries ayant gagné du terrain progressivement sur les surfaces cultivées) et de « délaissement » (la construction de l'autoroute connectée à Paris desservant les grands ensembles et des zones industrielles étant restée inachevée depuis les années 1990). Ce faisant, le projet, celui du plus grand écoquartier d'Europe, doit permettre au Haut Montreuil d'acquérir une nouvelle attractivité.

Nous souhaiterions à présent nous arrêter sur l'une des préconisations faites par la commission extramunicipale dans son rapport au mois d'avril 2009, qui va tout particulièrement orienter la politique de Dominique Voynet sur les Murs à pêches. Il s'agit de la mise en œuvre d'un projet agricole sur le site, soit le retour à sa vocation horticole, mais inscrite « dans la perspective d'une économie émergente ». D'autres préconisations seront également faites et serviront dans leur ensemble de base à l'élaboration du nouveau PLU qui sera adopté en avril 2011 par le conseil municipal.

Suite à la remise des travaux de la commission, Dominique Voynet fait donc appel à une équipe de concepteurs, urbanistes et paysagistes de renom (l'Atelier Philippe Madec, Coloco, Gilles Clément, ainsi que des bureaux d'études techniques), à qui elle confie une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et environnementale pour concevoir et accompagner l'émergence de ce nouveau secteur désormais nommé « Saint-Antoine – Murs à Pêches » (l'un des deux sites du projet d'Écoquartier). L'orientation générale donnée par la ville ne cache pas ses ambitions. Il s'agit de « réinterpréter le patrimoine des Murs à Pêches au travers d'un projet agricole capable d'intégrer l'ensemble des défis à relever : à savoir les enjeux contemporains aux échelles multiples de la métropole parisienne, de Montreuil et du quotidien tout en se fondant sur l'histoire unique des Murs à Pêches ». Les objectifs du projet sont d'au moins trois ordres : 1. relier le secteur des Murs à Pêches aux quartiers alentour ; 2. « insuffler une nouvelle dynamique autour de la culture de la terre en ville par un projet dit agricole, en mêlant des activités économiques et sociales de production agricole (incluant des jardins familiaux ou partagés et des projets d'insertion), des activités de découverte du patrimoine horticole, des activités de formation à la biodiversité et à la nature, mais aussi des activités culturelles et de loisir<sup>46</sup> » ; enfin 3. réaliser de grands projets d'équipements sur la zone (l'atelier de remise et maintenance du tramway, un collège, une piscine écologique). Les concepteurs réalisent une étude qui donnera lieu à un projet de Charte paysagère du site. Une étude de faisabilité du projet agricole est aussi confiée fin 2010 à des bureaux d'études aux

<sup>46</sup> Extraits tirés de la présentation du Grand Projet sur le site de la mairie en 2010.

compétences diverses (programmation, agronomie, ingénierie culturelle, droit).

Autre étape importante dans la mise en œuvre de ce nouveau projet pour les Murs à Pêches : au mois de mars 2011, alors que viennent d'être rendus les résultats de l'étude de faisabilité, le cabinet Les Arpenteurs, embauché pour animer la concertation sur le grand projet d'Écoquartier, lancent des ateliers auxquels sont conviés les habitants, les militants associatifs, les usagers du site, etc. Ces ateliers, au nombre de quatre, se déroulent entre les mois de mars et juin. Plusieurs thématiques y sont abordées : les activités économiques déjà présentes sur le site sont recensées, les formes de l'habiter, les dynamiques du territoire, les pratiques artistiques et culturelles. Un arpentage est aussi réalisé sur site. Le travail mené par l'équipe de concepteurs est présenté au cours de l'un des ateliers comme devant servir de base à l'élaboration d'un « plan-projet global » pour le site. Il s'agit là d'une cartographie devant synthétiser les projections pour le site et les transformations qui en découlent en termes d'usages, de destination, de circulation. Il est important de noter qu'au cours de cette période allant de 2009 à 2011, des dizaines de comptes rendus s'empilent, de cartes, de schémas, de croquis, de tableaux produits par les concepteurs. La cartographie y joue un rôle central. Le travail des concepteurs est clairement de faire émerger du papier, par des jeux d'association et de succession de cartes, une nouvelle vision du quartier et de lui donner la cohérence que l'on attend d'un pôle écologique exemplaire. Les cartes qui sont manipulées sont autant des cartes du début du siècle que des cartes faisant surgir pour la première fois une trame verte jusqu'ici invisible. Il s'agit de faire advenir le site comme une véritable « matrice de biodiversité ». Nous avons largement commenté les effets de ces exercices cartographiques dans notre rapport portant sur la mise en œuvre de la concertation autour du projet d'Écoquartier des Hauts-de-Montreuil (GRAC et COPSAT 2013a)<sup>47</sup>.

Le travail effectué par les cabinets Madec et Coloco sur ce territoire pour le faire apparaître comme vecteur d'écologie est saisissant, mais il y a plus d'un pas à franchir entre ces usages projetés et ceux qui seront ceux des habitants. Le jeu de cartes dessine d'abord un territoire *cartographiquement* harmonieux. Et si la carte présente l'immense intérêt de pouvoir saisir d'un seul coup d'œil ce qui autrement échappe à l'œil nu, elle n'en est pas moins suspecte dans ces temps de négociation, *a fortiori* lorsque la chaîne des cartes s'allonge et que l'on s'éloigne chaque fois un peu plus du territoire. Le danger que nous pointions dans notre rapport en 2013 est celui de l'autonomisation de cette chaîne des cartes dans son rapport au territoire. Et de fait le plan-projet ne sera jamais investi par les habitants et les usagers du site, il restera bel et bien au stade de projet. Et, comme nous le faisait remarquer Pascal Mage, les Murs à Pêches resteront invisibles pour qui se penche sur une carte de Montreuil. Ne

<sup>47</sup> Dans l'un des ateliers, un feuillet est présenté aux habitants. La première carte s'intitule « séquence d'espaces ouverts uniques à l'échelle de la Métropole ». Sur cette carte, c'est à l'aune de la Métropole parisienne que les Murs à Pêches méritent d'être pensés en tant que « séquence d'espaces ouverts ». Par un jeu de coloriage habile de contrastes noir/blanc, c'est désormais un jeu d'enfant que de repérer de grands axes routiers et des portions qui viennent trouser un territoire par ailleurs bien maillé. La transformation du territoire se poursuit avec la carte suivante qui produit un effet saisissant : le blanc qui provoquait un effet de vide et de no man's land – invitant à se demander s'il y avait bien une vie dans ces trous – est à présent éclairé. Et l'éclairage de ces vides vient du même coup en révéler toute la consistance puisqu'apparaissent, par le jeu de l'image satellite, des éléments de bâti et surtout, une dominante verte. Cette ouverture du territoire est ainsi redéfinie en poumon, en espace de respiration. L'étape d'après consiste à penser ensemble ces espaces discontinus. Ce que la représentation cartographique a, dans un premier temps, distingué, voilà qu'elle l'assemble, par un trait des urbanistes qui perforent ce qu'ils appellent dans la carte précédente une « trame écologique ». Le tracé de l'urbaniste s'apparente à une stylisation du territoire. La « trame » définit le fil du territoire. Elle lui confère une qualité écologique et l'on comprend alors comment cette trame est susceptible d'entrer en conflit avec un autre tracé – qui préexiste à celui de l'urbaniste – qu'est la bretelle de l'A186. Depuis ce nouveau prisme de lecture, l'autoroute apparaît en effet comme une menace qui vient interrompre et trouser cette « trame écologique ». Cette lecture de cartes prises les unes à la suite des autres donne à voir le caractère performatif du tracé de l'architecte. La « matrice écologique » des Hauts-de-Montreuil n'est pas donnée par le territoire. Elle est bien plutôt produite par ces dessins et redéfinitions successives.

constituant pas un noyau primaire d'espace vert, impossible au moyen de cet instrument de savoir qu'un tel endroit existe (et c'est encore vrai aujourd'hui !).

Parallèlement, les comptes rendus des ateliers de concertation ont aussi leur rôle à jouer pour montrer qu'une participation des usagers du site et des habitants est bien en train de se faire. Ils restituent l'ambiance des échanges, démultiplient les citations des participants attestant que le processus est en marche. La méthode de travail consiste donc à créer un emboîtement d'instances (commission extramunicipale, concepteurs, cabinet accompagnant la participation), de projets (projet d'Écoquartier des Hauts-de-Montreuil, projet pour l'avenir des Murs à Pêches, projet pour le quartier Saint Antoine-MAP), d'études (DRIAAF, Étude de faisabilité, Étude de maîtrise d'œuvre) et de mises en forme (charte paysagère pour les Murs à Pêches, plan-projet). Tous, à leur manière, doivent concourir à faire exister le projet.

#### Retours du terrain : l'inadéquation du projet à ses réalités contrastées

Mais cette grande projection pour les Murs à Pêches, comme nous allons le voir maintenant, va se confronter à différentes réalités dont se font l'écho d'une part les résultats de l'étude de faisabilité commanditée par la ville (rendue publique en mars 2011) et, d'autre part, les critiques des acteurs associatifs qui prennent de plus en plus de place sur le site. D'abord, l'étude de faisabilité indique la somme des difficultés auxquelles devra faire face tout projet prétendant reconfigurer le site des Murs à Pêches à partir d'une telle orientation agricole. Ce point est marquant, car les résultats n'empêcheront pas pour autant la communication sur le projet de se poursuivre à l'identique, via les ateliers de concertation sur la base de la charte paysagère puis au travers de la concertation sur la révision simplifiée du PLU. Les difficultés identifiées sont pourtant, comme nous allons le voir, très nombreuses :

Premièrement, l'étude pointe le manque de disponibilité immédiate des parcelles publiques. Elle insiste sur le fait qu'aux difficultés liées à la structuration spatiale très particulière du site – un parcellaire en lanières séparé par des murs hérités de l'activité horticole –, qui crée déjà une sensation de morcellement de l'espace, s'ajoute le morcellement du foncier, qui s'est largement complexifié avec le temps. Au début des années 2010, les propriétés se partagent entre des parcelles privées éparpillées sur tout le site et des propriétés publiques appartenant aux différents niveaux de collectivités territoriales (Ville, Département, État).

Deuxièmement, s'ajoute à ce morcellement qui rend difficile la réalisation d'un projet à l'échelle du quartier, l'occupation de nombreuses parcelles par des familles tziganes et rroms, occupations conventionnées pour certaines, illicites pour d'autres. En 2013, 89 personnes issues de la communauté tzigane sont recensées dans la partie classée du site, et 289 sur l'ensemble du site. Un campement de rroms a aussi été implanté sous convention d'occupation précaire rue Pierre de Montreuil pour la durée de la MOUS rrom initiée par Dominique Voynet en 2010 (prévoyant le relogement de 117 familles). Un autre campement s'installe durant cette même période, sans droit ni titre, rue de Rosny. L'étude de faisabilité conclut donc sur ce sujet que de nombreuses transformations seraient à opérer et que tant qu'il y aura des habitats tziganes éparpillés un peu partout, le territoire restera morcelé et qu'aucun projet sérieux ne pourra avoir lieu.

Troisièmement, des analyses de sols et de végétaux ont été pratiquées par la DRIAAF entre avril et septembre 2008 dans le secteur des Murs à Pêches. Révélée fin 2008, la pollution de la quasi-totalité des parcelles (hormis celles constituées de remblais le long de la voie autoroutière) complique franchement la mise en œuvre d'un projet agricole. L'étude rend compte de la pollution très importante de la nappe phréatique, qui présenterait un taux d'hydrocarbure quinze fois supérieur à la concentration maximale admise dans l'eau superficielle utilisée pour la production d'eau potable. En mai 2009, ces données ont déjà conduit la ville à prendre un arrêté municipal interdisant l'utilisation de l'eau souterraine pour des usages alimentaires et l'arrosage. Les sources potentielles de pollution citées dans l'étude sont de tous ordres. Elles proviennent à la fois d'activités d'individus privés et d'activités

industrielles. Sont cités pêle-mêle : « le contexte fortement urbanisé, les activités relatives aux véhicules (carburant, huiles pour l'entretien de véhicules, stockage d'huiles de vidange, fuites de batteries, emploi ou stockage de peintures et vernis, pollution par des solvants et métaux lourds, produits utilisés pour le nettoyage de véhicules), les activités de fabrication de produits finis en bois, métal ou matières plastiques (traitement de surface avec décapage et dégraissage, application de colle, vernissage, utilisation de diluants), les déversements illicites dans le réseau d'assainissement communal, les usages agricoles (boues de Paris, contamination des sols par des métaux lourds, autres fertilisants et pesticides phytosanitaires), les occupations par des stockages divers à même le sol (dépôts de matériaux liés aux activités industrielles, ordures ménagères, stockage de véhicules hors d'usage), les transformateurs électriques anciens qui génèrent une pollution aux PCB, les cuves à fioul pour le chauffage qui génèrent des pollutions aux hydrocarbures, les remblais qui peuvent être vecteurs de toute forme de pollution.<sup>48</sup> » Et cette liste de polluants n'est pas close. On apprend plus tard dans l'enquête que l'air ambiant (les particules fines produites par la circulation automobile) pourrait bien être une autre des causes de pollution des sols dans le secteur.

Quatrièmement, les murs, s'ils n'empêchent pas en tant que tel le projet agricole, le compliquent eux aussi nettement, car ils supposent de s'orienter vers certaines techniques agricoles plutôt que vers d'autres, de ne pas utiliser de tracteurs ni de grandes serres par exemple. Ils n'offrent pas non plus, et cela est renforcé par le morcellement du foncier, de surface suffisante pour permettre l'installation d'exploitations agricoles économiquement viables.

Cinquièmement, les difficultés d'entente et en tout cas les avis très divergents entre les associations sur les enjeux liés au devenir du site (15 des 19 associations présentes sont rencontrées lors de cette étude) sont cités comme un obstacle majeur à la mise en œuvre d'un tel projet sur le site. De façon plus générale, les Murs à Pêches apparaissent comme un nœud de tensions, mêlant querelles de voisinage et conflits récurrents, voire historiques. L'espace des Murs à Pêches apparaît ainsi bien plus plein qu'on ne l'imagine de prime abord. Bien loin d'être un espace délaissé, les parcelles sont tellement habitées que l'espace devient saturé des appropriations multiples dont il fait l'objet.

Enfin, dernièrement, l'étude de faisabilité relève que le règlement d'urbanisme du secteur est entièrement à remanier pour rendre possible le projet agricole (pour protéger les terres, mais aussi pour équiper les terrains, améliorer la voirie, etc.).

Au-delà de ces nombreuses difficultés, soulevées dans le cadre de l'étude de faisabilité, le projet suscite aussi de très nombreuses critiques de la part des associations. Une première critique concerne le PLU (approuvé en 2011 par le conseil municipal), il est immédiatement attaqué par les associations qui jugent que la Zone NAG (Zone naturelle agricole) n'encadre pas suffisamment la construction sur le site. Plusieurs recours sont déposés par des associations et le tribunal administratif annulera le PLU par jugement du 28 juin 2012 en retenant un motif, celui de l'insuffisance de l'encadrement des règles de constructibilité dans la zone NAG. La ville modifie « à la marge » le PLU au mois de septembre 2011 pour répondre aux demandes du juge (en passant d'une limite de hauteur autorisée pour la construction de 8 m à 7 m), mais cela est loin d'être suffisant pour les associations. La ville s'engage alors à apporter de plus amples modifications dans le cadre d'une révision simplifiée du PLU pour le secteur des Murs à Pêches à partir du mois de novembre 2011. En octobre 2012, une nouvelle série d'ateliers est organisée par les Arpenteurs pour accompagner cette fois-ci la concertation sur la révision simplifiée du PLU sur la zone des Murs à Pêches, ainsi que la concertation réglementaire qui aura lieu fin 2012-début 2013. L'enjeu annoncé de la révision est de « mettre en cohérence le PLU avec les études faites depuis sur le territoire ». Le projet de Charte urbaine et paysagère du quartier Saint-Antoine-Murs à Pêches soumis en

<sup>48</sup> Extrait *Étude de définition et de faisabilité du projet agricole*, mars 2011, p. 37-38.

février 2013 se présente comme une base pour cette révision simplifiée. Le projet sera soumis à l'enquête publique en septembre 2013 et adopté dans sa version finale fin 2013.

Le processus de concertation dans son ensemble est aussi fortement mis en cause par les associations qui reprochent à la mairie d'une part d'avoir exclu du périmètre de la révision simplifiée, comme de la concertation, les projets déjà engagés, appelés « coups partis » (le projet de construction d'une piscine écologique, d'un collège et des ateliers de remise et de maintenance du tramway). Ce sont pourtant les projets les plus contestés pour l'avenir des Murs à Pêches. Il leur est reproché d'autre part de mettre en œuvre une concertation dont une grande partie des habitants se trouve en réalité exclue, les habitants des cités voisines notamment.

Ces critiques sont redoublées par l'impression que les Murs à Pêches sont noyés dans un projet urbain dont l'ampleur et les enjeux sont sans commune mesure avec ceux identifiés par les usagers et les habitants du site. L'ambition municipale de vouloir créer à l'échelle du Haut Montreuil le plus grand écoquartier d'Europe, de communiquer sur un projet d'envergure métropolitaine, projettent les Murs à Pêches dans une sphère, celle du Grand Paris, qui n'est pas celle vécue et voulue par les acteurs de terrain.

S'ajoute à cela une dernière critique, qui concerne cette fois le projet d'implanter 800 logements sur le site des Murs à Pêches. Les associations reprochent à Dominique Voynet d'appliquer sa politique de densification jusque dans les Murs à Pêches et de ne pas réellement agir en cohérence avec ses engagements en faveur de la protection du site. En cela, si la stratégie adoptée par la nouvelle municipalité apparaît bien différente de la précédente (en termes de communication notamment), le projet de Dominique Voynet est perçu par de nombreuses associations comme ne différant pas tant, dans les faits, du projet d'urbanisation soutenu par Jean-Pierre Brard. L'activité agricole telle qu'elle est projetée sur le site apparaît elle aussi, pour certaines associations, contraire à la protection du site.

#### Un site qui résiste à sa conversion

La mise en regard de cette confrontation entre d'un côté l'énergie déployée par l'équipe municipale de Dominique Voynet pour proposer une urbanisation d'un nouveau genre sur le site et de l'autre, la somme de retours critiques et contradictoires émanant du terrain ne manque pas de susciter une certaine perplexité. De notre point de vue, on peut synthétiser en trois points les éléments expliquant cet écart :

Un premier élément d'explication, nous l'avons déjà esquissé, tient aux méthodes de travail qui ont été choisies par l'équipe municipale. Le recours massif à l'expertise externe (paysagistes, urbanistes et techniciens), la production pléthorique de documents de travail et la mise en place d'un processus de concertation, certes innovant dans ses formes, mais aboutissant à une absence quasi totale de prise en compte, ont dessiné une méthode d'ensemble technocratique, produisant par son propre déploiement un éloignement des réalités du terrain. Cet élément explique également en grande partie la désaffection progressive des habitants et des associations pour le processus de concertation, qui s'est de fait trouvé invalidé par la méthodologie générale, essentiellement descendante, du projet.

Le second élément d'explication transparaît également de la description que nous venons de faire et est à chercher du côté des échelles en jeu. Si le site des Murs à Pêches est cadré par le projet agricole, ce dernier s'emboîte dans le projet d'Écoquartier des Hauts-de-Montreuil, lequel s'intègre à une stratégie de densification de l'habitat à l'échelle de la ville et à celle, plus large encore, du Grand Paris. Le projet pour les Murs à Pêches est apparu aux associations et aux riverains comme le paravent d'une logique d'aménagement globale de densification<sup>49</sup> et le

<sup>49</sup> Nous avons documenté dans une recherche précédente la mobilisation qui s'est construite à l'échelle de la ville à travers la Coordination des Habitants de Montreuil entre 2009 et 2011. Cette mobilisation, qui réunissait plus d'une vingtaine de collectifs, dénonçait la stratégie globale de densification de la ville, assimilée à une « bétonisation » (GRAC, 2013a).

sombre précurseur de la métropolisation de la Petite Ceinture par le Grand Paris.

Le troisième élément émerge quant à lui nettement de l'enquête de faisabilité et constitue pour nous le point nodal de la déprise du projet agricole sur les réalités contrastées des Murs à Pêches. Le morcellement du foncier, la présence de l'habitat mobile des familles tziganes, la pollution, la configuration du parcellaire, la diversité des occupants et leurs conceptions divergentes quant à l'avenir du site et enfin l'inadéquation du règlement d'urbanisme au secteur ont concouru ensemble à faire échouer le projet. Si cet élément constitue pour nous le point nodal de l'échec du projet agricole, c'est qu'il éclaire sous un jour particulier les deux autres éléments que nous avons mis en avant : ni la méthode technocratique employée ni l'échelle métropolitaine projetée n'étaient en mesure de s'ajuster à une telle complexité locale, à une telle singularité territoriale, l'écart était trop important. À nouveau, c'est l'agentivité spectaculaire des Murs à Pêches qui est au cœur du problème. Sa configuration spatio-temporelle chiffonnée et fragmentée, son peuplement bigarré et les propriétés venimeuses de son sous-sol, relayés par l'étude de faisabilité et les associations, ont agi comme une force à part entière, capable de défaire la machinerie urbanistique sophistiquée conçue pour l'appriivoiser.

Nous avons proposé en introduction de cette partie de qualifier les Murs à Pêches de « zone-frontière », en référence aux travaux d'Anna Tsing. La zone-frontière, nous dit Tsing, est un bord géographique et temporel, une zone hors-de-contrôle, où la planification et la cartographie achoppent, là où « règne le pas-encore » (Tsing, 2020 : 68). Cette définition rend bien compte de la très longue séquence historique qu'ont connue les Murs à Pêches entre les années 1950 et la fin des années 2000 : la transition suspendue, c'est bien là où « règne le pas-encore ». Ce que la courte séquence 2008-2014 change à cette situation, c'est la tentative municipale de faire entrer cette zone-frontière dans une planification de grande ampleur et de lui conférer une fonctionnalité économique. Le « pas-encore » prend les traits du « presque ». « Presque », car, comme on l'a vu, l'assimilation a échoué, quoiqu'elle signale en même temps une volonté beaucoup plus affirmée que par le passé de parvenir à domestiquer enfin les Murs à Pêches. L'accumulation par captation, sous le format standardisé de la métropolisation « par le haut » (c'est-à-dire planifiée, répondant aux canons actuels de l'économisation des villes) ne convient pas aux zones-frontières : trop de scories, trop de frottements viennent dérégler son bon déroulement. La dernière séquence, qui débute en 2014 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui, et que nous allons aborder maintenant, marque un nouvel infléchissement dans la stratégie municipale vis-à-vis des Murs à Pêches et parallèlement, un renforcement des dynamiques associatives et habitantes. Les scories et les frottements n'y ont plus le statut de malencontreux obstacles, mais plutôt celui de point de rencontre, de surface de contact entre les deux dynamiques contradictoires. Cette nouvelle séquence correspond, comme nous allons le voir maintenant, au règne de la friction politique.

### 2.1.2. Friction

Nous avons jusqu'à présent remonté le temps, resituant la transition des Murs à Pêches dans une histoire longue, marquée par le déclin de l'activité horticole depuis les années 1930 et la désindustrialisation. Nous appuyant sur les acquis de nos recherches précédentes, nous avons ensuite mis en évidence les problèmes, les conflits et les résistances qu'ont fait naître, ou auxquelles se sont confrontées les projections urbanistiques des mairies successives sur les Murs à Pêches, que ce soit durant la mandature de Jean-Pierre Brard ou celle de Dominique Voynet. Ce détour historique nous a permis de donner à voir les différentes couches de sédimentation à la fois naturelles, culturelles et politiques qui constituent le soubassement de cette dernière séquence. Nous allons maintenant suivre le fil de notre histoire, à partir du

moment où Patrice Bessac remporte les élections municipales en 2014. Nous entremêlerons une logique chronologique et une logique analytique pour avancer dans l'examen minutieux des dynamiques de frictions qui ont cours depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui, en distinguant chemin faisant trois phases d'expression de la friction : la latence, l'intensification, l'irritation et en concluant le chapitre par une relecture transversale de ces phases frictionnelles sous l'angle de leur capacité créatrice.

#### *La friction en latence : émergence d'un public à l'échelle du quartier*

La séquence qui court de 2014 à nos jours débute par l'élection de Patrice Bessac à la mairie de Montreuil sous l'étiquette Front de gauche, allié au second tour avec Europe Écologie les Verts et le Parti socialiste. En amont de l'élection, l'association MAP a demandé à l'ensemble des candidats de s'engager sur les « quatre exigences » suivantes : 1. Sauvegarder la totalité des 35 Ha restants, en prenant notamment une mesure contraignante empêchant la destruction des murs existants. 2. Étendre la protection au titre de « Sites et paysages ». 3. Soutenir, notamment financièrement, les initiatives associatives sur le site. 4. Engager un programme pluriannuel de sauvegarde des murs restants.

L'équipe de Patrice Bessac, par un courrier envoyé à l'association MAP en date de janvier 2014, s'est engagée à respecter ces quatre exigences. Pour autant, les associations restent sur le qui-vive. En février 2014, un arrêté interpréfectoral déclare le prolongement du tramway T1 de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay d'utilité publique, idem donc pour la construction du centre de maintenance et de remisage sur le site des Murs à Pêches. L'association MAP dépose donc dans la foulée un recours gracieux auprès des préfectures de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne pour demander le transfert du site de maintenance. Un mois plus tard, l'association Sens de l'Humus fait circuler en ligne une photographie d'un amoncellement de déchets de mécanique automobile, prise en face de l'entrée de sa parcelle, rue Saint-Antoine. Dans la légende qui accompagne la photographie, l'association déplore à la fois l'état de dégradation de la rue et l'installation future du garage de tramway.

La courte période qui débute au printemps 2014 et prendra fin à la fin de l'année 2015 peut être décrite comme une phase de latence. Au sens strict du mot, cette phase ouvre un intervalle temporel qui sépare le stimulus de la réponse qui lui est associée, les associations attendent de voir si les engagements seront suivis d'actes ; la mairie, quant à elle, affine sa stratégie avant de commencer à la rendre publique. Du côté des riverains et des associations, cette phase de latence n'est pourtant pas dépourvue de tensions et d'impatience. Dès le mois de septembre, l'association MAP rappelle sur son blog les engagements du maire et déclare, non sans un certain agacement : « pour l'instant, rien ne se passe ! ». Pour les riverains et les associations toujours, cette phase n'est pas assimilable non plus à un vide ou à un temps d'inaction, au contraire même, et c'est ce que nous voudrions montrer, elle va se révéler déterminante à la fois dans le renforcement de la dynamique d'auto-organisation dans le quartier et pour l'avenir des Murs à Pêches.

En novembre 2014, le conseil de quartier Paul Signac-Murs à Pêches adresse un premier courrier à la mairie dressant la liste de tous les problèmes identifiés dans le quartier. Ces problèmes sont de deux ordres distincts : les premiers concernent la qualité de vie et la sécurité dans le quartier et les seconds la préservation du patrimoine des murs à pêches. S'agissant des premiers, les riverains regroupés dans le conseil de quartier déplorent 1. Les problèmes de sécurité qui affectent le quartier, parmi lesquels l'insécurité vécue par les enfants, les rodéos, les chiens errants et les tensions intercommunautaires. 2. L'absence de respect des arrêtés municipaux concernant la circulation des poids lourds, le nettoyage des rues, les stationnements gênants, l'installation illégale de panneaux publicitaires et les

déchetteries sauvages. 3. L'absence d'équipements publics pour les jeunes. 4. L'absence de services municipaux dans le quartier, police de proximité, gardes champêtres, éducateurs et médiateurs. S'agissant de la préservation des Murs à Pêches, le conseil de quartier déplore : 1. L'absence de gestion et d'entretien du patrimoine et d'aménagements améliorant l'accès au site. 2. La dégradation continue des murs. Il réclame ainsi à la suite : 3. Un programme d'action publique global pour l'ensemble des Murs à Pêches et pour le quartier et 4. Que la mairie se positionne quant à l'implantation prévue sur le site du garage du tramway.

Un mois plus tard, au mois de décembre 2014, le maire propose de venir sur place avec son équipe afin de réaliser un arpentage avec les riverains et de se rendre compte par lui-même des problématiques pointées par le conseil de quartier. Au cours de cet arpentage, il s'est engagé à apporter rapidement des réponses concrètes.

Une deuxième lettre est envoyée à la mairie par le conseil de quartier, au mois d'avril 2015 ; ce courrier « prend acte » des engagements pris au cours de l'arpentage concernant les problèmes de qualité de vie dans le quartier, tout en mettant l'accent sur la menace que font peser les projets d'aménagement du Grand Paris sur le site des Murs à Pêches. Grand Paris Aménagement vient en effet d'annoncer publiquement que plusieurs sites à Montreuil, dont les Murs à Pêches, la rue de Rosny ou le quartier Paul Signac étaient pressentis pour réaliser une grande opération d'intérêt national<sup>50</sup> (OIN) multisite. En réponse à cette inquiétude, le conseil de quartier demande à la municipalité « d'élaborer un projet des Montreuillois pour les Murs à pêches opposable aux visées de Grand Paris Aménagement ».

Ces deux lettres sont relayées sur le site de l'association MAP, qui appuie leurs revendications et partage leurs inquiétudes. Mais le rapprochement entre le conseil de quartier et les associations présentes dans les Murs à Pêches ne va pas se limiter à un simple soutien distant, il va au contraire s'accroître au cours de ces premiers mois de l'année 2015 jusqu'à aboutir au mois de juin à une rencontre réunissant des représentants des deux conseils de quartier du secteur (Paul Signac-Murs à Pêches et Ruffins) et de cinq associations des Murs à Pêches (l'association MAP, la SRHM, le Sens de l'Humus, l'association des Jardins familiaux, l'association Rêve de Terre). De cette rencontre émergera une nouvelle lettre adressée à l'équipe du maire, signée par tous les participants à la réunion ainsi que par la Fédération des Murs à Pêches.

La lettre fait valoir en premier lieu les inquiétudes des associations et des riverains concernant d'éventuels projets du Grand Paris qui prendraient place sur le site des Murs à Pêches, et ce en appuyant différentes prises de position publiques du maire lui-même allant dans le même sens. S'ils regrettent de ne pas avoir eu de réponses à leurs précédents courriers, ils notent cependant des améliorations concernant la propreté du site et l'aménagement des voiries et se disent satisfaits de l'annonce faite au cours de l'été d'une implantation à venir d'une antenne de quartier rue Pierre de Montreuil. La lettre se poursuit en demandant de faire un travail de mise en visibilité du site classé, en rappelant tout le travail d'entretien et de conservation mené par les associations et surtout, en demandant à ce que les riverains et les associations soient rapidement associés à un processus de construction concerté d'un projet global pour les Murs à Pêches. Une première série de propositions émerge, tenant compte des différents points de vue et de l'hétérogénéité des participants à la réunion : aux revendications déjà formulées à maintes reprises comme celle de stopper la dégradation des murs, de mettre en œuvre un projet global concerté et de donner une meilleure visibilité au site s'ajoute des revendications nouvelles comme celle d'identifier des terrains en vue d'installer de nouveaux jardins familiaux ou bien celle de rechercher des fonds permettant d'indemniser les propriétaires de parcelles destinées à leur revalorisation patrimoniale ou encore la construction d'un « espace emblématique, type maison ou musée » en bordure du site. La lettre se termine en insistant sur l'importance de ne pas oublier les habitants en situation précaire du quartier, particulièrement

---

<sup>50</sup> Les opérations d'intérêt national ont pour fonction de faire émerger des projets d'aménagement complexes et d'envergure nationale sur des territoires prédéfinis dans la grande banlieue parisienne.

les jeunes, et en demandant d'être reçu au plus vite par des élus.

En octobre, deux élus (Gaylord Le Chéquer et Jean-Charles Nègre) reçoivent les représentants des associations et des conseils de quartier afin de préparer une grande assemblée devant se tenir le mois suivant dans les locaux du conseil de quartier. Cette assemblée constitue un moment d'une importance capitale puisqu'une centaine de personnes sont présentes et, pour la première fois dans l'histoire des Murs à Pêches, l'ensemble des composantes du site et de ses proches alentours sont représentées : les associations, les jardins familiaux, des habitants des cités HLM et des pavillons, des jeunes, des artisans, mais aussi les familles tziganes. Pour faire leurs premières annonces officielles, les deux élus se sont déplacés avec deux chargés de mission à la ville de Montreuil : Sébastien Vandewalle, chargé de mission à « l'évolution du PLU et à la coordination stratégique du secteur des Murs à Pêches », qui se révélera être un des acteurs clé des évolutions récentes des Murs à Pêches, et Julie Hannover, paysagiste et chef de projet au service aménagement et mobilité durable de la ville, elle aussi cruciale dans les relations établies avec les associations locales.

La mairie s'engage au cours de cette réunion à préserver la totalité des 37 Ha des Murs à Pêches sous une forme qui reste à déterminer, en concertation avec les riverains et les associations. Elle s'engage également à maintenir le plan pluriannuel de 100 000 € par an pour la protection des murs, à réaliser une renaturalisation du ru Gobétue et un circuit de sentiers piétonniers sur le site dédié à la mise en valeur de la biodiversité, de construire une « maison des Murs à Pêches » en bordure du site, de prévoir des compensations pour le rachat de parcelles présentant un intérêt patrimonial, d'étudier la possibilité d'une extension du classement patrimonial et de veiller à ce que toutes les familles impactées par la construction future du tramway soient relogées dans le secteur. Les seuls litiges qui demeurent à l'issue de la réunion portent sur l'installation du garage du tramway, que la municipalité assume vouloir maintenir à son emplacement, et la création d'un Groupement d'intérêt public, dont les élus disent ne pas percevoir la pertinence.

L'ensemble du processus que nous venons de décrire correspond de manière exemplaire à la construction d'un *public*, au sens que lui donne le philosophe pragmatiste John Dewey. Pour Dewey, un public est constitué par « ceux qui sont indirectement et sérieusement affectés en bien ou en mal et forment un groupe suffisamment distinctif pour requérir une reconnaissance et un nom » (Dewey, 2003 : 76). Le public commence à prendre forme dès lors qu'un problème public est identifié et qu'autour de lui se rassemble une diversité d'individus et d'entités collectives hétérogènes, entreprenant ensemble de le formuler adéquatement et d'en proposer des modalités de résolutions. Dans la séquence qui nous occupe ici, c'est l'alignement de deux publics distincts qui va permettre l'émergence d'un public plus large, plus légitime et rassembleur. En effet, l'un de ces deux publics s'était déjà constitué et renforcé depuis de nombreuses années (dès le milieu des années 1990), celui des défenseurs des Murs à Pêches, principalement composé des associations actives sur le site. L'autre public, celui des riverains regroupés autour du problème des nuisances ou de la qualité de vie dans le quartier, est quant à lui beaucoup plus évanescent. Il avait fait son apparition également dans les années 1990, à travers l'association ADHM, principalement pour alerter sur les nuisances causées par les entreprises de gestion de déchets, mais s'était éclipsé par la suite, pour renaître avec force en ce début d'années 2010. Si, à la fin des années 1990, ces deux publics s'étaient déjà rencontrés, avaient déjà produit ensemble une première résonance et tracé l'esquisse d'un public plus large, la nouveauté de la situation en 2015, c'est qu'ils parviennent non seulement à se regrouper effectivement, mais encore, à apparaître publiquement ensemble et à agir de concert.

Comme d'autres chercheurs l'ont relevé (Stavo-Debaugé et Trom, 2004), le public deweyien surgit rarement de manière spontanée ou fortuite, il est le résultat d'un trouble prolongé, souvent subi, et d'un processus plus ou moins long d'amplification collective du trouble et

d'élargissement progressif des concernés. Plusieurs éléments expliquent ainsi le surgissement de ce large public dans les Murs à Pêches. Le premier de ces éléments est lié à l'expérience prolongée et profondément négative de la désaffection des espaces, de la disparition des services publics d'un côté et de l'autre du patrimoine horticole. Dans le sillage de la première lettre du conseil de quartier, ces expériences atomisées, distinctes, sont alors apparues comme partagées et en même temps, comme appelant une potentielle conversion du trouble et du « pâtir » en revendications et actions communes. Un second élément tient à la fonction de veille assurée dans le temps long par le conseil de quartier. C'est bien à partir de cette instance, maintenant un point de jonction de basse intensité avec la municipalité, que le public a pu trouver un point d'émergence et de cristallisation et, plus prosaïquement, un lieu pour se rencontrer. Un troisième élément est à chercher du côté de la fabrique du public de défense des Murs à Pêches depuis le début des années 2000.

L'expérience collective du festival des Murs à Pêches, qui fêtera l'année prochaine ses vingt ans, a renforcé chemin faisant une expérience continue d'action collective et permis avec le temps de défaire nombre de tensions historiques entre les associations. La structuration en Fédération depuis 2011 a accentué ce processus de maturation et de production d'une cohésion d'ensemble. La dynamique a été fortement renforcée aussi de manière plus transversale, à travers l'organisation des très nombreux chantiers collectifs de défrichage des parcelles et de réfection des murs. Le dernier élément déterminant pour l'émergence de ce large public est selon nous lié au moment de pause dans lequel se trouve alors le jeu de tensions entre les différents acteurs des Murs à Pêches et la municipalité nouvellement élue. Sous la mandature de Dominique Voynet, le volontarisme de la municipalité, la direction technocratique donnée à l'action publique et la tonalité conflictuelle des relations avec les acteurs historiques des Murs à Pêches plaçaient ces derniers dans une position essentiellement défensive, ce qui ne manquait pas de renforcer l'atomisation des différents sous-publics et d'inhiber la possibilité d'une action collective. Outre les différents éléments que nous venons de mettre en exergue, la phase de latence qui s'ouvre après l'élection de la nouvelle équipe municipale crée un vide propice à la conversion d'un pâtir en agir et d'une position défensive à l'émergence d'une force de proposition. Comme on va le voir à la suite, cette première phase inaugure le temps de la friction, dans lequel la cohabitation possible du conflit et de la collaboration va infléchir de manière notable les relations entre les acteurs des Murs à Pêches et la municipalité.

#### *Intensification de la friction*

La phase de latente que nous venons de décrire se poursuit jusqu'à l'été 2016, se transformant peu à peu en une phase que l'on pourrait dire en demi-teinte, au sens où elle donne lieu pour les acteurs présents sur le site à des sentiments extrêmement ambivalents. Au mois d'avril 2016 par exemple, le conseil de quartier Paul Signac – Murs à pêches adresse une nouvelle lettre aux élus pour s'enquérir poliment de leur calendrier, du planning des travaux de maintenance des murs à venir, de l'ouverture de la maison des Murs à Pêches initialement prévue au printemps, de l'agenda de la ville concernant la révision des conventions d'occupation, de l'avancement de leur réflexion concernant l'organisation et la forme juridique adéquate pour une gestion globale du site, et enfin des avancées concernant l'extension du site classé. Ils attendent des réponses et des avancées sur l'ensemble de ces sujets qui leur semblent pour l'instant être au point mort. Pour autant, dans cette même lettre, le conseil de quartier se dit aussi très satisfait du démarrage des travaux de maintenance des murs depuis le mois de mars et de leur bon déroulement (sur la parcelle des Lezarts dans les murs, l'impasse Gobétue et le secteur Pouplier, sur la parcelle du Sens de l'Humus).

Autre exemple, au mois de mai, l'association MAP écrit elle aussi un billet sur son blog à propos des chantiers de restauration des murs qui montre bien l'ambivalence de l'association dans ses rapports avec la mairie. Pascal Mage se dit à la fois satisfait de la collaboration qui

s'initie avec la ville, qui est perçue comme une nouvelle méthode, mais il n'en reste pas moins prudent pour se ménager de toute déception ultérieure. « Ne boudons pas notre plaisir, ces chantiers font suite, notamment à l'éditorial du festival de l'année dernière, qui dénonçait l'absence totale de politique d'entretien de notre patrimoine. Notre association n'a pas l'habitude de donner de satisfecit. Mais, nous devons reconnaître une nouvelle méthode faite d'un soutien des élus à un profond travail de terrain par les fonctionnaires de la ville en relation avec les acteurs locaux. Ce satisfecit dépendra de la suite, car il faut maintenir cet effort de qualité, dans les travaux, par des campagnes successives et dans la sauvegarde complète du site. (...) » La prudence avec laquelle il se félicite de l'avancée des travaux se trouve presque immédiatement justifiée lorsqu'au moment de l'inauguration de ces travaux, la mairie n'est pas en mesure de s'engager sur la réalisation des travaux suivants, alors qu'ils étaient initialement prévus pour l'automne.

L'automne 2016 marque pour nous le début d'une phase d'intensification de la dynamique de conflits et de collaborations, et la montée en puissance de la problématique de la friction. Durant la période qui suit, les tensions perdurent, mais la contradiction se fait plus forte. Deux événements reflètent bien l'entrée dans cette nouvelle phase : d'un côté, on a l'inauguration solennelle de la maison des Murs à Pêches, à l'occasion des Journées du patrimoine en septembre 2016. Cette ouverture acte enfin pour les associations la réalisation des promesses de la municipalité et symbolise de leur point de vue le retour de la puissance publique dans les Murs à Pêches. De l'autre, les associations vont être sidérées d'apprendre, un mois plus tard, que la mairie vient de répondre à un appel à projets lancé par la Société du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris (« Inventons le Grand Paris ») et qu'elle prévoit dans ce cadre de céder à un groupement privé une partie des Murs à Pêches pour la réalisation d'un projet mixte de logements et d'activités. La sidération et la colère sont d'autant plus grandes qu'elles réalisent que la ville et ses techniciens ont travaillé sur ce projet durant l'été, sans les concerter, et alors même que toutes les associations restaient en attente de réponses et d'engagements.

Le projet intitulé « Site reconversion de l'usine EIF (abord Murs à Pêches) » consiste à céder les anciens bâtiments de l'usine EIF (ancienne peausserie qui est sous la responsabilité de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France) ainsi qu'un terrain situé dans le secteur des Murs à Pêches appartenant à la Ville et au Département (1,9 Ha au total) pour réaliser un projet combinant logements et activités orientées dans une perspective d'économie sociale et solidaire. L'annonce officielle du dépôt de dossier est faite en janvier et le projet retenu au mois de février 2017.

La simultanéité de ces deux événements (l'inauguration de la maison des Murs à Pêches et le projet du Grand Paris sur le site EIF) donne bien à voir les dynamiques contradictoires dans lesquelles se trouvent pris les acteurs du site. L'annonce du projet tombe comme un coup de semonce au moment où tout semblait enfin aligné pour permettre l'élaboration d'un projet global de sauvegarde des Murs à Pêches impliquant riverains, habitants du lieu et associations. Or cette annonce envoie aux associations un signal contraire, à savoir que la mairie continue à prendre des décisions conséquentes pour le site sans les concerter (comme cela a été le cas pour les autres grands projets : collège, piscine, garage du tramway...), que toutes les craintes qu'elles avaient à l'endroit de ce Grand Paris menaçant étaient bel et bien justifiées, et enfin, que la mairie continue d'agir au coup par coup sans logique d'ensemble, comme au cours des mandatures précédentes. Le conseil de quartier Paul Signal-Murs à Pêches et nombre d'associations (la SRHM, Lez'arts dans les murs, Les Ateliers de la Nature, Montreuil Environnement, Racines en Ville, Rêve de Terre, Sens de l'Humus, l'association MAP) signent au mois de janvier 2017 une lettre ouverte demandant au maire le retrait immédiat du site EIF de l'appel à projets du Grand Paris.

L'année 2017 sera ainsi marquée par la poursuite de cette dynamique mêlant conflits et collaborations. Des ateliers réunissant des associations, le conseil de quartier et Sébastien Vandewalle, le technicien de la ville en charge de la révision du PLU, vont être organisés à partir du mois d'avril 2017 pour travailler sur le PLU. Ces ateliers, qui sont présentés comme des moments de collaboration étroite avec la ville, donnent lieu à la formulation de propositions précises pour le PLU. Elles portent sur le quartier dans son ensemble, concernant le secteur des Murs à Pêches, les propositions sont les suivantes : premièrement, le conseil de quartier demande à ce que la « zone N - naturelle » soit privilégiée dans une très grande partie des Murs à Pêches, car après mûre réflexion, elle est à la fois jugée plus respectueuse et protectrice pour le patrimoine des Murs à Pêches et pour son paysage, et compatible avec une activité agricole. La réglementation suivante est demandée pour la zone N : interdire la construction de logement, limiter l'emprise au sol des constructions et des installations à 5 % de la superficie du terrain, limiter la hauteur des constructions à la hauteur des murs à pêches, et se conformer à « l'obligation de la préservation et l'entretien des murs à pêches *sur l'ensemble de la ville* ». Deuxièmement, pour le règlement des Zones d'urbanisation des Murs à Pêches, demande est faite de limiter la hauteur des constructions à 7 mètres et leur emprise au sol à 50 % de la superficie du terrain.

Mais parallèlement à cette relation de collaboration qui se noue entre les associations, le conseil de quartier et le technicien à la ville, la colère et les interpellations continuent de monter au sujet du projet EIF. Une lettre est rédigée au mois de mai 2017 par la Fédération des Murs à Pêches et adressée aux futurs députés en campagne pour les législatives dans la circonscription de Montreuil Bagnolet. Les associations se rassemblent pour l'une des premières fois autour de la Fédération en une occasion autre que l'organisation du festival, et enjoignent les candidats à faire connaître leurs engagements pour le site des Murs à Pêches et leur positionnement par rapport au projet de la ville sur le site EIF. Le candidat de la mairie en place, Gaylord Le Chéquer, répond par une lettre ouverte au mois de juin, réponse qui scandalise l'association MAP. Il se dit inquiet des conséquences de l'adoption de la loi NOTRe (août 2015) et de la dépossession des compétences des communes en matière d'aménagement. Il se dit également soucieux et concerné par les conséquences que cela pourrait avoir pour les Murs à Pêches<sup>51</sup>, et désireux d'associer les citoyens et l'ensemble des collectivités parties prenantes, dont l'État, pour éviter à tout prix une privatisation des Murs à Pêches. Gaylord Le Chéquer présente le projet EIF comme un projet fondamentalement bon, impliquant les différents niveaux de collectivité territoriale et donnant lieu tout au long de sa réalisation à des consultations citoyennes. Un tel discours fait bondir Pascal Mage de l'association MAP, dans la mesure où le projet EIF est pour lui non seulement un projet de privatisation du patrimoine, mais qu'il s'inscrit aussi pleinement dans le processus de métropolisation de la petite couronne parisienne. Au mois de juillet, plusieurs des candidats aux législatives critiquent eux aussi le projet ; les associations qui devaient être impliquées dans le pôle Économie sociale et solidaire sont très mitigées, et les autres concurrents à Bouygues n'ont pas déposé de proposition. Seule reste en lice une filiale de Bouygues, Urbanera, qui propose un projet comprenant la construction de 83 logements.

Fin 2017, cette dynamique fortement contradictoire se poursuit avec d'un côté l'annonce de l'attribution du premier budget participatif municipal pour l'aménagement d'une parcelle publique dans les Murs à pêches, tel que l'avaient demandé les associations, au 77 rue Pierre de Montreuil. Un chantier participatif est lancé dès le mois d'octobre pour une durée de deux mois, en collaboration étroite entre la ville et les associations MAP, le Secours catholique et Ladomifa. De l'autre côté, durant l'hiver, la Fédération des Murs à Pêches met en ligne une

---

<sup>51</sup> Dans le cadre de la mise en place de la métropole du Grand Paris, les compétences en matière d'aménagement pour les Murs à pêches sont transférées à l'Établissement public territorial Est Ensemble créé le 1er janvier 2016, et qui devient l'autorité compétente en matière d'élaboration du PLU. Le PLU intercommunal est mis en place à partir du mois de mars 2020.

pétition demandant le retrait du projet EIF et un dialogue avec le maire de Montreuil, pétition qui recueillera en quelques mois plus de 6 000 signatures.

Notons que le transfert des compétences liées à l'aménagement urbain à l'échelle des métropoles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 change aussi l'échelle de contestations des projets urbains. Le problème soulevé par le projet de reconversion du site EIF entre en effet en résonance avec de nombreuses oppositions contre des projets qui se situent non plus seulement à l'échelle de Montreuil (comme nous l'avions documenté lors de notre enquête sur la coordination des habitants de Montreuil en 2013), mais à l'échelle de la métropole. En septembre 2017, une Coordination pour la défense et l'extension des espaces verts de la petite couronne est créée, notamment à l'initiative de membres de l'association MAP. Cette coordination vise à mettre en relation des associations et collectifs qui tous défendent à leur manière des espaces naturels ou agricoles menacés par des projets du Grand Paris : la forêt de Romainville, le triangle de Gonesse, Gentilly, Bondy, Pantin, Noisy-le-Sec, Bagnolet, Pré Saint Gervais, La Courneuve. L'effet produit par la mise en série de ces différentes luttes locales, reliées par des enjeux d'échelles beaucoup plus vastes, est un tournant important pour les luttes écologistes de ces années. En écho à la ZAD de Notre Dame des Landes ou à la lutte contre la ligne de TGV Lyon Turin, elles font apparaître sur la scène publique *des* publics qui lie de manière originale et nouvelle enjeux globaux (lutte contre l'artificialisation des sols, contre « de grands projets inutiles »...) et enjeux locaux (défense d'un territoire spécifique qui implique le renouvellement du rapport entretenu avec lui).

L'année 2018 correspond au point d'orgue de la phase d'intensification de la friction. Au mois de mai, le Festival des Murs à Pêches est détourné en « manifestive » réunissant près de 3 000 personnes. À mi-chemin entre une manifestation et un carnaval, la « manifestive » prend la forme d'une déambulation dans la ville et se termine devant la mairie pour remettre au maire des doléances portant sur la « défense de la nature en ville et de la protection du patrimoine ». Les participants sont mobilisés pour demander le retrait du site EIF et pointer l'absence de dialogue avec les associations sur ce projet. Le festival est aussi marqué par une information cocasse : la mairie de Montreuil organiserait des concerts amplifiés, en usurpant le nom « Festival des Murs à Pêches », le même jour à la même heure, créant ainsi un conflit sonore (puisque la programmation du festival est acoustique) et un conflit de public (puisque les organisateurs associatifs craignent que le public se détourne ou se laisse tromper par cet événement concurrent). La tension est donc à son comble et c'est le moment que la ville choisit pour dévoiler son plan d'ensemble pour les Murs à Pêches, sous la forme d'une Orientation d'Aménagement programmé, spécifique au secteur des Murs à Pêches.

L'intérêt d'un aménagement spécifique pour le secteur des MAP (sur environ 40 Ha) est ainsi inscrit dans le PLU qui sera ensuite repris dans le PLUi Est-Ensemble. Cette OAP prend la forme d'un plan en cinq axes, à savoir : 1. Le développement de l'agriculture dans la tradition des horticulteurs et dans la perspective d'une nouvelle agriculture urbaine s'inspirant de la permaculture et de l'agroécologie, notamment via le développement de « microfermes » conçues comme des « lieux alternatifs supports d'échanges et de rencontres ». On peut lire sur le site internet de la ville que « La mise en place de ces projets s'accompagne d'un travail sur la dépollution du site ». 2. Le développement d'une programmation culturelle dans les Murs à Pêches. « Faire des Murs à Pêches un véritable équipement culturel pour Montreuil ». 3. Mettre en valeur la biodiversité des milieux (secs comme humides). Renforcer les corridors écologiques entre les parcs urbains voisins. 4. « Reloger la population des Gens du voyage historiquement présents, dans des conditions décentes dans les murs à pêches. » 5. Restaurer et préserver le patrimoine que constituent les murs à pêches et les savoir-faire qui leur sont associés, notamment les savoir-faire horticolas.

Chacun de ces axes se voit ensuite décliné en actions concrètes : création du sentier de la biodiversité, renaturation du ru Gobétue, pépinière du parc des Hauteurs, soutien à des projets

redéfinis comme microfermes : sont cités à ce titre l'extension du jardin Pouplier sur une nouvelle parcelle contiguë afin d'y développer des expérimentations en permaculture, l'installation du jardin-verger de l'association Fruits Défendus au 136 rue Saint-Antoine sur une parcelle de 8 000 m<sup>2</sup>, l'installation du jardin Murs à Fleurs sur une parcelle de 7 000 m<sup>2</sup> au 25 rue des Jardins Dufour, retenu dans le cadre de l'appel à projets de la ville de Paris « Parisculteur » étendu à la Petite Couronne. Et d'autres appels à projets doivent suivre. Cet OAP vient ainsi répondre, sur le papier, à nombre des attentes formulées par les associations depuis toutes ces années, mais à un moment où la défiance de ces mêmes associations envers la mairie est très grande. L'annonce de ce plan en cinq axes est aussi concomitante de l'annonce moins glorieuse de la détection, dans les sols et la nappe phréatique du site EIF, d'une importante pollution aux solvants chlorés (le benzène et le trichloréthylène) et aux hydrocarbures. Des sondages ont été réalisés sur le site de l'ancienne peausserie dont les activités polluantes ont cessé dans les années 1970 et les résultats sont sans appel.

Cette période entraîne des transformations importantes du côté des associations. Ces dernières ne sont en effet plus seulement en position d'attente vis-à-vis de la municipalité et de ce qu'elle pourrait faire pour sauver les Murs à Pêches. Elles sont aussi en position de force, d'une part car il est désormais entendu que l'on compte sur elles pour faire vivre et animer le site, d'autre part car le public concerné par les Murs à Pêches s'est largement étendu avec le temps, en prenant des formes multiples. Le public s'est d'abord étendu et métamorphosé grâce aux actions portées conjointement par les associations du site et le conseil de quartier Paul Signac-Murs à Pêches, puis avec l'émergence de la Fédération comme une entité politique au sein du site (et non plus seulement comme une instance d'organisation du festival). Le public s'est aussi élargi par la mobilisation contre le projet EIF, qui s'est cristallisée au moment de la « manifestive » du mois de mai 2018. La création de la Coordination de protection des espaces verts et publics de la petite couronne a aussi donné une nouvelle tournure aux événements, en articulant de manière nouvelle enjeux locaux et enjeux globaux. Ces différents publics composant les uns avec les autres ont donné une certaine assurance aux associations, dont l'action collective, avant cela, était partiellement entravée par leurs divergences. C'est avec cette force nouvelle puisée dans ces différentes alliances que les associations s'engagent dans la phase suivante.

#### *Quand la friction devient irritation*

Lorsque, à l'hiver 2018-2019, nous revenons sur le terrain des Murs à Pêches, les relations entre les associations et l'équipe municipale semblent plus apaisées. Encore dans la queue de comète de la « manifestive » de l'été 2018, qu'ils considèrent comme une démonstration éclatante de leur force et du soutien dont ils disposent, les associations ont le sentiment qu'ils vont pouvoir tenir tête à la municipalité. À cela s'ajoute l'annonce qui est faite en novembre 2018 par la préfecture de Seine-Saint-Denis d'une demande d'étude complémentaire d'impact environnemental sur la dépollution du site EIF, ce qui a pour effet d'éloigner, pour un temps au moins, la menace du projet. Mais ce qui caractérise cette phase, c'est moins l'apaisement qu'une forme d'agacement réciproque, une irritation ou une friction de basse intensité. Nous rencontrons à ce moment-là différents représentants des associations, qui nous livrent un discours mitigé concernant l'action municipale. Frédéric Géral du Sens de l'Humus, Pascal Mage de l'association MAP et Diana Tempia de Fruits Défendus reconnaissent certaines actions engagées par la mairie qu'ils jugent positives comme la renaturation du ru Gobétue, la création du sentier de la biodiversité ou le fait que les Murs à Pêches entrent enfin dans le cadre d'un grand projet de préservation. Mais, dans le même souffle, ils critiquent vertement l'écart entre la communication qui est faite autour du projet, centrée sur l'action de leurs associations, et l'absence de soutien effectif dont ils bénéficient.

Au mois de février 2019, nous nous rendons pour une nouvelle session de terrain aux Murs à Pêches, trois ans après notre dernière enquête. Nous prenons contact avec Frédéric Géral, coordinateur du Sens de l'humus, que nous avons identifié comme un acteur central du monde associatif des Murs à Pêches. Nous souhaitons programmer un nouvel entretien pour savoir où en était le développement de l'association. Il accepte tout de suite de nous rencontrer, mais son mail est teinté de colère. Il nous explique qu'un événement récent l'a mis hors de lui. Il est tout à fait disposé à en discuter avec nous. Il nous transfère aussitôt la lettre qu'il vient d'adresser au chargé de mission à « l'évolution du PLU et à la coordination stratégique du secteur des Murs à Pêches », Sébastien Vandewalle, et à deux autres techniciennes, Julie Hannover (paysagiste et chef de projet au service aménagement et mobilité durable de la ville), et Nathalie Levy (ethnobotaniste, recrutée par la ville pour organiser des visites guidées du nouveau sentier de la biodiversité).

Dans cette lettre de quatre pages, Fred resitue tout d'abord les circonstances pour les deux techniciennes qui n'ont pas suivi l'affaire. L'association Sens de l'Humus prévoyait deux constructions sur sa parcelle : un préau permettant d'accueillir le public scolaire et d'organiser des ateliers dans de meilleures conditions (projet réalisé avec le concours de la ville dans le cadre du budget participatif), et un appentis, à l'emplacement de l'ancien garage de la maison de madame Pouplier, pour faciliter la distribution des légumes pour l'AMAP hébergée par Sens de l'Humus depuis de nombreuses années. Afin d'affiner les demandes de permis de construire pour ces deux constructions, et dans la mesure où la parcelle concernée se situe dans le périmètre du site classé, une réunion est organisée à l'initiative de Sébastien Vandewalle avec l'inspectrice des sites classés. Cette visite, qui devait n'être qu'une simple formalité, tourne malheureusement au vinaigre. Fred le raconte dans sa lettre : l'inspectrice voit d'un mauvais œil la construction de cet appentis à l'entrée de la parcelle, qui du fait de sa hauteur serait visible depuis la rue. Le litige porte sur la hauteur de la construction qui est jugée non conforme au règlement du site classé. Or pour l'association, le dépassement répond à un problème très concret : s'ils respectent à la lettre le règlement du site classé, cela conduira à occulter deux fenêtres du premier étage de la maison. Le dépassement du mur est jugé minime pour l'association et donc tout à fait négligeable. L'affaire n'est pas tranchée, l'inspectrice renvoie le dossier à l'Architecte des Bâtiments de France pour se prononcer sur la structure et le matériau, mais c'est précisément la réaction de cette inspectrice qui suscitera la colère de Fred. Il lui reproche d'abord le dédain avec lequel elle traite cette affaire, son attitude lors de la visite qu'il juge méprisante et irrespectueuse à l'égard du travail de l'association (sans compter l'absence de l'Architecte des Bâtiments de France qui avait tout bonnement oublié le rendez-vous). Cette manière de faire et la réponse donnée par l'inspectrice éveillent chez Fred un réel sentiment d'injustice et font émerger plusieurs lignes de tension.

Une première est relative à l'absence de prise en compte de l'environnement du site classé. L'appentis en question se situe en limite de propriété dans une rue que Fred juge totalement délaissée par les pouvoirs publics. Il fait face à une parcelle qui est devenue avec le temps une décharge publique et qui ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des services municipaux, y compris lorsqu'elle se met à déborder sur le trottoir. Fred lit comme disproportionné un tel écart, un tel contraste, entre les exigences qui pèsent sur l'association du fait de son implantation dans le site classé et l'état de délaissement du site alentour, pour lequel rien n'est fait. « Dans une rue totalement dégradée, voire saccagée vu l'état des déchets qui la jonchent, le petit jeu de la vitrine patrimoniale peut dans un premier temps faire rire, dans un second, mettre sérieusement en colère... » S'ajoutent à cela les relations de voisinage bien souvent tendues avec les Gitans, dans lesquelles s'ancre pourtant bon an mal an le travail de sauvegarde du patrimoine mené par l'association, et pour lesquelles ils ne reçoivent aucune aide.

Deuxièmement, Fred relève une disproportion entre la rigidité des normes et des exigences qui leur sont opposées – alors qu’ils ont l’impression de se montrer exemplaires à tous les niveaux (d’un point de vue social, écologique, patrimonial, humain et financier) – et la légèreté dont font preuve les mêmes institutions lorsqu’il est question des projets urbains de la ville (vis-à-vis de la destruction de certains murs en vue de la construction du garage du tramway par exemple), d’où découle une impression de deux poids, deux mesures.

Troisièmement, il apparaît une tension entre le travail colossal réalisé par l’association en matière de préservation et de restauration des Murs à Pêches (six bonnes années ont été passées à nettoyer la parcelle Pouplier par exemple), l’ampleur de la tâche qui leur incombe, et l’absence de moyens donnés par l’État et les représentants de la préservation du patrimoine pour le réaliser. Fred met en lumière une contradiction insoutenable entre la haute valeur ajoutée du travail qu’ils réalisent (qui se traduit par des labels, une augmentation du nombre de visiteurs, et auxquels la ville ne se prive pas de s’associer) et l’extrême précarité dans laquelle travaillent les salariés de l’association, et que vivent au quotidien ceux qui viennent entretenir ces murs ; entre l’importance du travail qu’ils réalisent et *in fine* le mépris qu’ils perçoivent chez cette inspectrice des sites classés qui vient cristalliser toutes ces frustrations accumulées. Fred va jusqu’à pointer des écarts de mondes entre cette inspectrice des sites classés et les membres de l’association : « J’ai l’impression qu’on est les Gilets Jaunes des Murs à Pêches... les OS du patrimoine ! »

Fred s’attendait à ce que l’inspectrice fasse preuve de discernement, qu’elle soit reconnaissante et adapte le règlement du site classé aux réalités et difficultés auxquelles fait face l’association sur le terrain : les relations difficiles avec le voisinage des Gitans, les contraintes budgétaires, les nécessités de leur activité... mais il n’en est rien. Fred termine cette lettre, excédé, en informant les techniciens que les membres de l’association se réuniront prochainement et qu’il est bien possible qu’ils décident de ne pas se soumettre à la demande de l’inspectrice des sites classés. Leur construction se situant sur une parcelle privée, celle de la famille Pouplier, ils estiment pouvoir en prendre l’entière responsabilité. Et il leur refusera désormais l’accès...

Et nous entrons là dans le vif du sujet, car cet avertissement, loin de constituer un ultimatum à l’adresse des techniciens, est au contraire une attention qui leur est portée pour les dégager de toute responsabilité, eu égard à la relation de collaboration qu’ils entretiennent depuis plusieurs années. « Ce qui ne retire rien à la qualité de notre travail ensemble et à l’estime que je peux avoir pour vous, toi, Julie et Nathalie. Et je n’ai pas non plus l’intention de te, de vous mettre, en porte-à-faux vis-à-vis de ces personnes et de ces instances, mais ça sera une décision pleine et entière du(des) collectif(s) que nous assumerons ! » Cette lettre est donc écrite par Fred autant pour dire aux techniciens sa colère que pour leur dire qu’il sait qu’il peut compter sur leur soutien et leur investissement. Les collaborations entre les techniciens de la ville et l’association sont en effet nombreuses et fort appréciées par Fred, et réciproquement ; il ne s’agit pas de les mettre en risque. Le ton de sa lettre est vif, mais il n’est pas outrancier, il prend la peine de les remercier pour leur travail. Mais c’est aussi ce qui donne à cette lettre un caractère éminemment paradoxal.

Fred écrit ces mots très durs et très critiques dans un moment où l’association n’a jamais été aussi soutenue par la municipalité. Une nouvelle parcelle, reprise à une entreprise dont l’activité ne cadrerait plus avec le projet des Murs à Pêches, vient de leur être attribuée par la mairie. La ville prévoit de les aider à y installer une deuxième serre. Ils viennent d’obtenir le budget participatif pour la construction de leur préau. Ils sont cités en exemple par la municipalité, comme fer de lance des projets d’agriculture urbaine. Sébastien Vandewalle se réjouit qu’ils puissent développer à Montreuil une production locale au sein des Murs à Pêches, vendue lors des événements organisés par la ville. Mais dans cette lettre, plusieurs réalités s’entrechoquent. Bien sûr, on pourrait être tentés d’établir un partage clair : d’un côté,

la colère serait réservée à ces personnes parachutées sur le terrain depuis des institutions lointaines pour venir vérifier la conformité des projets, sans connaissance ni du contexte ni de l'histoire des Murs à Pêches, prêts à rendre fou n'importe qui par la disproportion de leurs exigences. Fred fait mention dans sa lettre de ces paysans qui se suicident à force d'acharnement contre leur forme de vie, à coup de normes toujours plus rigides. De l'autre, la sympathie irait à ces techniciens de la ville, compréhensifs et près du terrain, sur lesquels Fred sait qu'il peut compter. La réalité est pourtant plus trouble. La colère et la sympathie sont entremêlées. La lettre décrit une situation faite de tensions et de contradictions dans lesquelles baignent les techniciens municipaux, elle les concerne au plus haut point. Elle est teintée de la méfiance de l'association envers les élus et les municipalités successives, une méfiance faite d'attentes en partie déçues, de contrariétés et de fatigue de devoir toujours « montrer patte blanche ». En sous-texte, Fred les met en garde eux-aussi contre le risque d'annihiler ce qui fait vivre ce site. L'anecdote se complique d'un cran encore quand, d'une part, on perçoit que la mairie elle-même se trouve confrontée et parfois ennuyée par des contraintes réglementaires qu'elle a elle-même instituées. D'autre part, en remarquant que les associations, ici le Sens de l'humus, peuvent eux aussi se retrouver dans une position contradictoire, ici celle de réclamer de pouvoir franchir ce même dépassement de construction contre lequel ils luttent depuis plus de dix ans.

#### La création d'une OAP spécifique aux Murs à Pêches ne calme pas les irritations

La dynamique de friction-irritation qui caractérise cette phase se concentre particulièrement sur l'OAP et le nouveau cadrage du site par le PLUi. Sébastien Vandewalle, en charge de l'intégration des Murs à Pêches dans le PLUi depuis 2015, a de son côté l'impression que les nouvelles dispositions urbanistiques vont dans le sens de ce qui avait été réclamé par les associations, que la protection du site est assurée par sa conversion en zone agricole et que l'OAP prend en compte la singularité du peuplement et de la configuration spatiale. Pour cela, il a du mal à entendre les critiques des associations, qui, nous dit-il, « le frustrent ». Dans l'entretien qu'il nous a accordé au printemps 2019, il met l'accent par exemple sur la hauteur des constructions dans la zone agricole qui, comme le demandaient les associations, ne dépassent pas 3 mètres, de même que leur emprise au sol, qui ne peut dépasser 10 % voire 5 % dans la zone classée ou bien sur la nouvelle protection des murs, dont pas plus de 10 % ne peuvent être démolis, et ce à condition d'en reconstruire la surface équivalente ailleurs<sup>52</sup>. Il met aussi l'accent sur le fait que l'OAP a été construit en tenant compte des impossibilités qui avaient été pointées vis-à-vis du projet agricole projeté sous la mandature de Dominique Voynet par l'enquête de faisabilité.

Pour lui, il ne s'agit pas de convertir le site en zone de production, mais plutôt d'appuyer les acteurs déjà présents ou en cours d'installation, comme le Sens de l'Humus, Fruits Défendus ou encore le nouveau projet dédié à la floriculture Murs à Fleurs, et ce afin de développer un réseau de microfermes urbaines multifonctionnelles, gérées par des associations liant participation du public, insertion, culture et convivialité. S'agissant de la conversion de 28 ha en zone agricole plutôt qu'en zone naturelle, comme l'avait demandé les associations, il fait valoir le fait qu'il est plus facile pour une nouvelle municipalité de faire basculer en zone urbanisable une zone naturelle qu'une zone agricole. S'il reconnaît que la zone pourrait bénéficier d'une meilleure protection, il indique que les abords du sentier de la biodiversité, d'une surface de 4,5 ha, sont désormais protégés au titre d'Espace paysager protégé et surtout qu'une procédure est en cours pour que l'ensemble de la zone agricole bénéficie d'une

<sup>52</sup> Dans le PLUi de 2020, on peut lire que : « Leur démolition n'est autorisée que sur 10 % du linéaire maximum en zone urbaine et 5 % maximum en zone agricole, à l'échelle de chaque projet, à la condition que ce linéaire soit reconstitué au sein du terrain ou en dehors, au sein des linéaires repérés sur le document graphique et sur un linéaire au moins aussi important que celui démolé ».

protection des espaces agricoles et naturels périurbains (ex-PAEN) à l'échelle métropolitaine et départementale.

Du côté des associations, et si le travail de Sébastien Vandewalle est unanimement reconnu, de même que sa présence et sa connaissance du terrain, leurs critiques à propos d'OAP et du nouveau PLUi se résument essentiellement aux trois points suivants :

Le premier, nous l'avons déjà évoqué à plusieurs reprises, concerne le manque de soutien vis-à-vis de leurs actions. Diana, de l'association Fruits Défendus, nous explique qu'il lui a fallu plus de six mois pour obtenir des bennes pour enlever les amas de déchets sur la parcelle de son association ou qu'elle n'a jamais réussi à obtenir une mini pelle pour aider au défrichage et combler plusieurs trous gênants. Comme on l'a vu à travers le récit des déboires de Fred avec l'Architecte des Bâtiments de France, ce dernier est aussi amer de bénéficier de si peu d'aide de la mairie, notamment financière et matérielle. Pascal, quant à lui, s'agace de la manière dont la mairie s'approprie la paternité de leurs projets, il cite l'exemple d'un budget participatif qui leur a été refusé, mais dont le contenu a été repris à l'identique par la ville quelques mois plus tard sous une forme un peu remaniée. Il s'agace également de la manière dont sont menés les travaux de renaturation du ru Gobétue, qui ont entraîné une pollution passagère de plusieurs parcelles et la destruction d'une petite zone ensauvagée, ou bien encore de premières visites du sentier de la biodiversité proposées par la mairie qui, dit-il, sont soigneusement organisées pour ne pas avoir à croiser celles que l'association Murs à Pêches organise, de peur, nous dit-il, d'être mis en cause à ces occasions.

Le second point concerne le zonage agricole du site. Bernard Lelièvre, au titre de représentant de la SRHM, mais aussi du conseil de quartier Paul Signac-Murs à Pêches, se dit « dégoûté » que leur demande de zonage naturel n'ait pas été prise en compte. Ici, l'incompréhension est réciproque : Sébastien Vandewalle ne comprend pas pourquoi les associations ne reconnaissent pas que le zonage agricole est plus protecteur ; Bernard Lelièvre, de son côté, ne comprend pas pourquoi la mairie n'a pas suivi les revendications des associations, « ça aurait fait plaisir aux associations, à tout le monde, et eux ils pouvaient faire ce qu'ils voulaient ».

Le troisième point concerne les contours et les limites urbanisables du site. La zone agricole représente 28 Ha sur les 37 qui ont été conservés depuis de nombreuses années. L'écart entre les deux s'explique en partie par l'emprise du futur garage de tramway, le reste par une zone fragmentée entourant le zonage agricole, qui devient (ou demeure, selon les points de vue) urbanisable. Le litige porte ici en premier lieu sur la construction à venir de quatre portes, définies dans l'OAP comprenant le site de l'usine EIF, l'angle Est et l'angle Ouest de la rue de Rosny et l'angle ouest de la rue Pierre de Montreuil. Ces portes sont conçues pour ouvrir le site sur l'extérieur, elles incluent des passages, des places publiques, mais aussi des zones d'activité mixte et de logement. On peut comprendre ainsi la légitimité du projet EIF aux yeux de la municipalité qui voyait là l'occasion de réaliser la première des quatre portes, en assurant qui plus est son financement par un promoteur privé. Du côté des associations, c'est précisément le fait que la première de ces portes ait été projetée sur le site EIF qui introduit de la méfiance sur la nature exacte et le niveau d'urbanisation des trois autres portes. Aussi l'accent mis sur les portes produit par contraste un effet d'invisibilisation sur d'autres zones de bordure, mixant habitations, friches et petites industries, effet qui est relevé notamment par Bernard Lelièvre et Pascal Mage. Le litige porte sur le statut de ces zones (notamment en bordure de la rue de Rosny et de la rue Saint-Just), requalifiées en zones d'habitat pavillonnaire (UH) qui, pour la municipalité, sont des zones essentiellement déjà urbanisées et pour les associations, sont vues comme essentiellement en friche. Si elles n'entrent pas dans la zone de protection de la zone agricole, elles ne sont pas non plus désignées par la municipalité comme destinées à accueillir une urbanisation massive, elles restent ainsi dans une zone de flou qui donne particulièrement prise à la friction.

On le voit, si la dynamique de friction a perdu en intensité en cet hiver 2018-2019, car il s'agit plutôt d'agacement réciproque, elle n'en reste pas moins présente. Une dernière illustration révélatrice de la dynamique de friction de basse intensité qui caractérise cette phase est donnée par l'extension à l'Est de l'intérêt et de la valorisation de l'espace des Murs à Pêches. Si depuis le début des années 2000 la valorisation s'est faite essentiellement sur la zone Ouest (autour de l'impasse Gobétue et de la rue Saint-Antoine), où se situent les jardins les plus représentatifs et les plus visités, la zone Est prend, en cette année 2018, une importance nouvelle. Mais, et c'est là qu'intervient la friction, les associations et la municipalité s'en font chacun les initiateurs exclusifs : les premiers, par la voix de l'association MAP, disent avoir stratégiquement organisé l'édition 2019 du festival dans cette zone, afin qu'elle recueille enfin l'attention qu'elle mérite, les seconds, en ayant permis l'installation de l'association Fruits Défendus puis celle de Murs à Fleurs.

La prédominance des malentendus et des incompréhensions durant cette phase évoque curieusement les dynamiques que décrit Richard White dans son ouvrage *Le Middle Ground* à propos de la rencontre entre les Algonquiens et les Français dans la région des Grands Lacs à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (White, 2009). Selon lui, de ces malentendus et incompréhensions réciproques qui naissent de la rencontre entre des personnes aux cultures et aux mœurs très différentes de la région des Grands Lacs émerge non pas, comme cela a souvent été décrit, une acculturation des Indiens ou une domination exterminatrice, non plus une résistance culturelle, mais un *Middle Ground*, une sorte de terrain fragile d'entente, d'espace intermédiaire à la fois géographique et culturel.

Cette situation nouvelle est permise d'une part par le fait qu'aucun des deux peuples n'est en mesure de dominer l'autre de manière hégémonique, de le contraindre par la force à changer. Il existe un certain équilibre des forces en présence. Elle est permise d'autre part par le fait que les uns comme les autres ont besoin d'un allié, d'un partenaire d'échange. Elle est enfin permise par la présence de « médiateurs » ou de « passeurs » qui œuvrent à la construction effective de ce *Middle Ground*. Or ces trois conditions à l'émergence d'un *Middle Ground* nous semblent réunies dans le cas de la relation entre les associations et la mairie. Les associations ont conscience de la force et de la légitimité qu'elles ont acquises avec les années, mais elles ont aussi conscience du pouvoir indéniable de la mairie concernant l'avenir des Murs à Pêches. Les associations comme la mairie ont besoin l'une de l'autre au quotidien, les associations pour faciliter leurs actions, la mairie pour entretenir et faire vivre un espace qui sans cela serait à l'abandon. Enfin il existe des médiateurs, les techniciens de la ville sont reconnus comme tels, ils cherchent bien, comme le présente Richard White, à « justifier leurs propres agissements dans les termes de ce qu'ils pensent être les implicites culturels de leurs partenaires » (White, 2009 : 98). Nous pensons ici à Sébastien Vandewalle se remémorant par exemple que les élus comme les militants associatifs sont des montreuillois, qu'ils ont là un point commun, aussi ténu soit-il, mais qu'il pourrait être mis à contribution d'un *Middle Ground* pour peu qu'il soit assumé par les uns et les autres. Nous en trouvons un autre indice lorsqu'il met en valeur dans l'OAP l'expérience permaculturelle du Sens de l'Humus, ou qu'il reconnaît que sans les gens du voyage cet espace aurait peut-être été détruit et ne serait peut-être plus à protéger. On en trouve un autre marqueur quand il se place du côté du Sens de l'Humus après la visite catastrophe de l'inspectrice des sites classés en évoquant les difficultés qu'il peut lui-même rencontrer avec ces intervenants lorsqu'ils viennent sur le terrain. Il leur reproche de ne pas tenir compte des réalités du terrain et de ne pas comprendre les compromis ou les « accommodements » qu'il est amené à faire pour créer cette entente.

Du côté des associations, on rencontre aussi des médiateurs : Bernard Lelièvre participant activement à l'élaboration de propositions pour le PLU, Patrick Fontaine allant à la conquête des labels et prix honorifiques, Frédéric Géral du Sens de l'Humus parvenant à présenter son

activité dans les termes attendus par ses partenaires institutionnels<sup>53</sup>. Mais ce processus créatif repose, comme nous le dit bien Richard White, sur une série de malentendus et d'incompréhensions réciproques. Dans la période que nous venons tout juste de traverser, nous avons relevé une première incompréhension autour du zonage du site. D'un côté, les acteurs associatifs font valoir la protection forte qu'offre la zone naturelle pour le site. Ils s'expriment dans les termes qu'ils pensent être ceux attendus dans le cadre de l'élaboration du PLU, ils font un réel exercice de traduction de leurs attentes en termes urbanistiques. Mais ils confèrent aussi à ce zonage une dimension symbolique qui excède le langage urbanistique : le zonage naturel doit permettre de mettre l'accent sur le caractère fondamentalement inappropriable de la nature et du peuplement non humain du site. Les associations argumentent donc en faveur de ce zonage, et cherchent pour cela les raisons que pourrait avoir la mairie de le préférer, y compris celle d'avoir une plus grande marge de liberté. De son côté, Sébastien Vandewalle a du zonage une lecture urbanistique et argumente sur le fait que si les associations souhaitent la meilleure protection pour les Murs à Pêches, c'est assurément le Zonage agricole qui le leur permettra. Il s'en réfère lui aussi à ce qu'il pense que veulent les associations, pour parvenir à ses propres fins.

L'incompréhension est réciproque, mais les uns et les autres créent ce faisant un Middle Ground qu'est la protection du site. Il est créé par l'enchevêtrement des attentes des uns et des autres et prend, pour un temps, la forme d'un zonage agricole spécifiquement créé pour les Murs à Pêches. Ce processus est précaire et surtout, il n'empêche pas que des litiges perdurent, cela en fait même partie. C'est le cas de la deuxième incompréhension que nous avons évoqué plus haut, concernant le statut des zones limitrophes. La mairie présente les portes comme un moyen de protection supplémentaire pour le site, permettant de ne pas perdre le contrôle sur l'urbanisation future aux pourtours du site, et comme étant au service de l'ouverture des Murs à Pêches sur le dehors. Les associations, elles, craignent que les portes soient en réalité les têtes de pont de l'urbanisation du site, permettant ensuite de grignoter morceau par morceau le site lui-même. L'incompréhension est réciproque et cette fois-ci elle perdure dans le temps. La troisième incompréhension évoquée, ou, disons plutôt le malentendu dans ce cas-là, concerne la conquête de l'Est. Mais cette fois-ci un terrain d'entente est trouvé. Finalement, peu importe si les uns et les autres pensent en être à l'origine, ils s'entendent sur le fait qu'il faut investir l'Est du site pour le protéger de l'urbanisation.

### *Frictions sans fin*

La dernière séquence de notre enquête de terrain débute à l'été 2019 lorsque le ministère de la Culture annonce publiquement que les jardins de l'impasse Gobétue, le jardin Pouplier et le jardin-école de la SRHM ont reçu le label « Jardins remarquables ». En plus de conférer une nouvelle reconnaissance nationale aux Murs à Pêches, le label entraîne, au niveau local, l'installation d'une signalisation routière, comme pour les monuments historiques. Patrick en est très heureux. Pascal Mage a lui décidé de retirer la candidature du jardin de l'association Murs à Pêches, faute de clarté sur les attentes et les contreparties réelles de ce label, et parce qu'il estimait que cela leur « ajouterait de la paperasse » et qu'ils n'avaient pas besoin de ce type de reconnaissance. Au même moment, la municipalité vote la candidature des Murs à Pêches au label Patrimoine d'Intérêt régional, un label mis en place en 2017 par la Région Îles de France qui autorise des sites non classés aux monuments historiques de recevoir des financements à hauteur de 30 % pour la restauration et de 20 % pour la valorisation (le label sera obtenu en novembre 2020). En cette même année 2019, l'association Sens de l'Humus a vu la superficie de sa parcelle doubler et a obtenu le financement, via le budget participatif, de

<sup>53</sup> Bien sûr nous pensons aussi à Colette et au travail qu'elle réalise au moment de la création de l'association Ecodrom pour faire exister les Rroms qu'elle rencontre comme des acteurs déterminants pour les dynamiques écologiques dans les Murs à Pêches.

l'extension de son activité. L'association installe des serres de semis pour développer une nouvelle activité de vente de semis hors sol d'aromatiques et de plantes sauvages. Du côté de l'association Fruits Défendus, la grande parcelle défrichée au cours de l'année précédente fait l'objet d'une inauguration en grande pompe en présence du maire de Montreuil qui constitue un moment important pour la reconnaissance de l'association et l'inscrit durablement dans l'espace des Murs à Pêches. Parallèlement, l'ensemble des conventions d'occupations des parcelles occupées par les associations sont remises à plat et reconduites pour des durées de 12 ans renouvelables ; les caravaniers impactés par la construction du garage de tramway ou déplacés par les nouvelles dispositions du PLU ont signé des conventions de relogement dans la partie Est des Murs à Pêches qui correspondaient à leurs attentes et le festival annuel de Land Art bénéficie désormais d'un soutien financier direct de la municipalité.

Cette séquence est donc marquée par toute une série d'événements « très positifs pour les Murs à Pêches », mais qui n'empêchent pas les associations de rester dans une position de vigilance, de continuer à faire pression sur la municipalité à propos du projet EIF et de maintenir à l'agenda un certain nombre de revendications. Car malgré ces avancées positives dans la protection des Murs à Pêches, malgré la confiance et la collaboration qui s'est établie avec les chargés de mission de la ville, les associations ont un sentiment général de déprise vis-à-vis des décisions politiques concernant la zone. Les demandes répétées depuis l'élection du nouveau maire en 2014 de constituer une instance collaborative de gestion du site n'ont jamais abouties et si plusieurs des revendications historiques des associations ont été prises en compte, les acteurs des associations identifient les dernières avancées comme le résultat de décisions unilatérales, dont ils contestent certains points qu'ils jugent fondamentaux. À travers les revendications de zone naturelle et de gestion collaborative naît à ce moment-là parmi les associations l'idée de considérer les Murs à Pêches comme un commun, soit comme un espace inappropriable, à la fois humain et non humain, protégé de la spéculation immobilière et de son économisation, et mettant au centre des décisions le concernant l'ensemble des acteurs qui le fréquentent et en ont l'usage.

Au cours du festival des Murs à Pêches du printemps 2019, un atelier est consacré à la question, et cette revendication sera désormais récurrente dans les différents tracts produits par l'association MAP et la Fédération. La revendication de constitution d'un GIP, présente depuis le début des années 2010, prend, avec la mise au centre de la notion de commun, une tournure politique et écologique nouvelle. Dans le petit journal publié à l'occasion du festival 2019<sup>54</sup>, un court texte consacré à la notion de « commun urbain » signé par la Fédération met pour la première fois directement et explicitement en lien le contexte général du changement climatique et la situation locale des Murs à Pêches. C'est aussi dans ce texte qu'apparaît l'idée que les Murs à Pêches constituent « un laboratoire » dans un processus de transition à la fois écologique et démocratique, susceptible d'inspirer, bien au-delà de son seul cas, de nouvelles formes d'urbanisme. En un sens, les Murs à Pêches, en tant qu'entité humaine et non humaine, commencent à prendre conscience d'elle-même et du rôle qu'elle peut être appelée à jouer à une échelle globale.

Début février 2020, la Fédération rédige un texte adressé aux futurs candidats à l'élection municipale intitulé « Pacte pour l'avenir dans les Murs à Pêches ». Dans ce pacte, la Fédération resitue son action dans le cadre d'une lutte contre l'artificialisation des sols et de la densification urbaine, pour la préservation « d'îlots de fraîcheur en ville », la constitution de « réserves de biodiversité » et requalifie les Murs à Pêches comme un « site capable de structurer la transition écologique de Montreuil ». Elle rappelle qu'elle n'a jamais reçu de réponse à la pétition initiée en 2018 contre le projet EIF qui a pourtant depuis obtenu 9000 signatures et dit son refus que les Murs à Pêches se retrouvent constamment compartimentés dans l'action publique municipale en sujets distincts tantôt dédiés à la vie associative, au

<sup>54</sup> « Mursmurs, le journal des Murs à Pêches » publié à 6000 exemplaires en juin 2019 par la Fédération des Murs à Pêches.

développement économique ou à la nature en ville. Mais surtout, le pacte propose cinq mesures concrètes : 1. L'abandon du projet EIF. 2. La protection des sols et des espaces non bâtis du quartier. 3. Créer une structure juridique de cogestion. 4. S'engager sur une transparence sur la gestion de la dépollution du site EIF. 5. S'engager dans « une démarche innovante pour faire des Murs à Pêches un commun du Montreuil de demain et un laboratoire à ciel ouvert d'expériences écologiques, culturelles sociales et solidaires<sup>55</sup> ». Par ce pacte, les associations demandent à la mairie de rallier leur position et affirment l'avenir dont elles sont porteuses.

Ce moment pourrait être considéré comme un nouveau plateau atteint dans la bataille pour la sauvegarde des Murs à Pêches. Les élections de 2020 sont sans surprise à nouveau remportées par l'équipe de Patrice Bessac, mais au cours de l'été, quelques événements plus inattendus vont se produire. Le premier est l'annonce de la sélection du site des Murs à Pêches dans le cadre du « Loto du patrimoine » organisé par la Fondation du patrimoine en partenariat avec la Française de jeux et piloté par le présentateur de télévision vedette Stéphane Bern. Selon les estimations, 200 000 à 300 000 € pourront être récoltés par ce moyen. Le second événement, plus important, va intervenir au cours de la cérémonie publique, de la bouche de Stéphane Bern lui-même, qui au détour d'une phrase « se dit très heureux d'apprendre que le projet de bétonisation d'une partie du site a été abandonné<sup>56</sup> ». Le projet EIF est donc à ce moment-là, quoique l'annonce ne soit pas très conventionnelle, officiellement abandonné. Mais l'on va voir que cette annonce tant attendue depuis deux ans ne conduit pas à l'accalmie. Bien au contraire, peu avant l'annonce de l'abandon du projet EIF surgit sur la scène publique un nouveau collectif : « Restes ensemble », mobilisé pour donner l'alerte sur les risques de surpollution entraînés par la dépollution du site EIF. Le collectif organise deux rassemblements devant la mairie au mois de juin afin de réclamer une totale transparence de la municipalité sur les moyens de dépollution utilisés et sur son avancée, étape par étape. Les militants mettent en rapport le cas de la dépollution sur le site EIF avec celle engagée sur le site Wipelec à Romainville où 33 habitants, surexposés à des produits polluants (benzène et trichloréthylène) au cours du processus, ont déposé plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui en 2019. Et ce n'est pas tout, puisqu'à l'automne un collectif nommé « Garde la pêche » annonce publiquement qu'il occupe illégalement le site EIF afin de garantir que non seulement la parcelle ne soit pas cédée à un promoteur, mais qu'elle puisse être en outre investie et gérée par les habitants et les associations du quartier. À l'heure où nous terminons ce rapport, l'usine est encore occupée par le collectif.

Concernant cette dernière séquence, il est donc notable d'une part que la pression mise par les associations sur l'abandon du projet EIF ait fini par porter ses fruits. De même, la mairie a intégré à son site internet une page spécifique dédiée à la dépollution du site EIF<sup>57</sup>, sur laquelle sont disponibles l'ensemble des documents concernant la pollution et la dépollution du site ainsi que l'annonce de différentes réunions d'information et la mise à disposition pour les riverains d'une adresse mail spéciale. Il est aussi annoncé que le projet va être entièrement repensé et qu'il va faire l'objet d'une nouvelle concertation. Ainsi deux des cinq points du Pacte de la Fédération sont pris en compte par la municipalité. Reste à savoir si, dans les mois qui viennent, la mairie va enfin s'engager sur la mise en œuvre d'une innovation juridique et politique permettant la conversion des Murs à Pêches en un « commun urbain » et un « laboratoire à ciel ouvert » pour la transition, qui restent deux des points fondamentaux du

<sup>55</sup> Voir le Pacte pour l'avenir des Murs à Pêches sur le site internet de la fédération : [federationmursapeches.jimdofree.com/](https://www.federationmursapeches.jimdofree.com/)

<sup>56</sup> Article « Montreuil : Stéphane Bern à la rescousse des Murs à pêches » dans le Parisien en date du 31 août 2020.

<sup>57</sup> <https://www.montreuil.fr/environnement/depollution-du-site-eif>

Pacte de la Fédération. Le cinquième point (qui demande la protection des espaces non bâtis du quartier) restera vraisemblablement un point de friction entre les associations et la mairie pour un bon moment encore, étant donné les perceptions et objectifs contradictoires des uns et des autres à ce sujet. Il est frappant de constater que la friction, quelles que soient les avancées, n'en finit pas.

### *Conclusion : Frictions créatrices, communs latents*

#### *La puissance fragile du Middle Ground, trois caractéristiques des frictions créatrices*

Pour conclure, nous proposons de relire la saga politique frictionnelle dont nous avons rendu compte tout au long de ce chapitre sous le motif de la friction créatrice. Loin de créer une cacophonie, une situation chaotique ou de déréliction, les conflits et les collaborations qui ont en même temps opposé et associé la municipalité et les différents acteurs des Murs à Pêches, avec leurs phases d'intensification, leurs latences et leur lot d'agacement réciproque ont, bien au contraire, permis à une situation d'abandon jusque dans les années 1990 d'évoluer de manière particulièrement riche au cours des vingt dernières années. Les trois aspects suivants caractérisent à nos yeux la capacité créatrice de la friction :

Le premier de ces éléments est lié à la notion de public deweyien évoquée plus haut. Depuis la fin des années 1990, une diversité de publics a fait son apparition, certains ont progressivement disparu (les horticulteurs), d'autres se sont mis en veille pour réapparaître sous une forme renouvelée quelques années plus tard (comme les différents publics constitués de riverains), d'autres se sont maintenus et renforcés dans le temps (le public des associations), d'autres encore n'ont fait que des apparitions fugaces, par éclipse (les caravaniers, les artisans). Tous se sont regroupés autour de problèmes d'ordre et de nature diverse et ont constitué, à un moment ou à un autre, une force d'opposition, mais aussi de propositions vis-à-vis des différentes équipes municipales au pouvoir. Plusieurs alliances ponctuelles ont permis de modifier substantiellement l'état du rapport de force avec la municipalité et certains événements, comme la « Manifestive » de 2018, ont réussi à considérablement étendre leur périmètre de conscription. L'une des spécificités les plus étonnantes des Murs à Pêches est ainsi cette capacité à mobiliser autour d'eux cette diversité de publics à géométrie variable.

La preuve de cette capacité en a été donnée en 2017 avec la constitution de la Coordination de protection des espaces verts et publics en Île-de-France, et une nouvelle fois en 2020, par le surgissement de deux publics complètement nouveaux (Restes Ensemble et Garde la Pêche), sur des problématiques spécifiques (les conséquences de la dépollution pour le premier et l'implication des riverains dans l'avenir du site pour le second), impliquant des acteurs eux aussi nouveaux (comme certains riverains de l'usine, des collectifs politiques d'envergure nationale ou internationale comme les Gilets Jaunes et Extinction Rébellion ou d'autres collectifs locaux de la région parisienne comme celui de la Corniche du Fort d'Aubervilliers et des riverains de l'Usine Wipelec à Romainville) et rebrassant une nouvelle fois les cartes des alliances locales (par exemple via l'implication dans l'occupation de certains acteurs initialement partenaires du projet EIF comme la brasserie La Montreuilloise).

Ce qui nous semble particulièrement important à travers l'ultime surgissement de ces nouveaux publics, mais aussi à travers tous les jeux d'échelles des collectifs et les alliances circonstanciées qui ont marqué l'histoire récente des Murs à Pêches, c'est la manière dont ils ont contribué à un continu travail de sape contre l'instauration d'une configuration duale de l'opposition vis-à-vis de la municipalité. La variabilité des publics qui ont fait valoir leurs vues a clairement empêché d'une part que la situation s'ossifie en une opposition binaire, un antagonisme qui aurait eu toutes les chances de s'avérer stérile. D'autre part, la diversité des publics et de leurs agencements dans le temps a clairement déjoué toute assignation à une

position partielle (au motif d'une défense à courte vue de leurs intérêts) qui aurait pu leur être renvoyée et leur ôter ce faisant une grande part de leur force. En pluralisant les acteurs concernés par l'avenir du site, en complexifiant, entremêlant et démultipliant les enjeux (liés au patrimoine horticole, à la qualité de vie et à la sécurité dans le quartier, à l'agroécologie, à la dépollution, à l'artificialisation des sols, à la densification urbaine, à la démocratisation de l'urbanisation...), les Murs à Pêches ont réussi, à travers l'ensemble des publics qui s'en sont fait l'écho, à traduire dans l'espace du politique leur puissance polyphonique et polymorphe. *Ainsi, la créativité de la dynamique de friction est d'abord à mettre en lien avec la polyphonie et de la polymorphie des publics en jeu dans les Murs à Pêches.*

La seconde caractéristique tient à la non-linéarité et à l'imprévisibilité de la dynamique de friction créatrice, une caractéristique que les derniers rebondissements survenus en 2020 illustrent à nouveau de manière flagrante. Alors que l'on pouvait penser que l'abandon du projet EIF signerait l'ouverture d'un temps où le conflit céderait « enfin » la place à la collaboration, non seulement il n'en est rien, mais la dynamique de friction se voit au contraire relancée sous une nouvelle configuration. Pour bien comprendre les spécificités de cette caractéristique, il est utile de la comparer avec les mécanismes formels de la concertation ou de la participation citoyenne. Ces derniers, la plupart du temps adossés à des projets précis, sont modélisés de manière linéaire, étape par étape, et orientés par des objectifs prédéfinis. Le type d'assemblées politiques qu'ils produisent ne relève pas du public (tel que nous l'avons défini tout du moins), puisque ce sont les institutions qui en sont les instigatrices et que ce sont elles qui fixent le cadre de discussion et les thématiques abordées.

Dans le processus de friction créatrice, il n'y a pas de projet préexistant et nul objectif prédéfini, les assemblées ont lieu au gré des surgissements des publics et suivent leurs constitutions et leurs confrontations aux acteurs publics, il en va de même pour les thématiques abordées. En ce sens, la dynamique de friction créatrice ne peut pas se mouler dans un cadre, elle ne peut en aucun cas non plus être modélisée, elle avance en zigzag, elle est toujours susceptible de revenir en arrière, voire même de s'interrompre brusquement. Cette caractéristique est sans doute celle qui rapproche le plus la friction créatrice de la production artistique elle-même, mais à condition de donner à cette dernière le sens que le philosophe Étienne Souriau lui confère (Souriau, 2009)<sup>58</sup>. Pour Souriau, le mode d'existence d'une œuvre en train de se faire est également foncièrement imprévisible et non linéaire, et il appelle en outre tous ceux qui accompagnent l'œuvre dans l'existence, les créateurs comme les spectateurs, à accroître et aviver sa réalité, à intensifier son existence. La friction est créatrice en ce qu'elle appelle elle aussi ceux qui l'accompagnent dans l'existence à l'intensifier, à l'aviver, sous peine de la voir s'étioler et échouer à créer une situation inattendue, pleine de potentialités nouvelles. *Elle réclame un soin qui ne relève ni de la collaboration ni du conflit, mais des possibles qu'ouvrent leur cohabitation et leur mise en tension.*

On pourrait être tentés d'attribuer la troisième caractéristique de la friction créatrice au pouvoir de la dialectique, capable de résoudre, par un cheminement intellectuel, la contradiction entre l'opposition et l'association, le conflit et la collaboration. Mais ce serait rater l'essentiel de ce que nous avons voulu dire. Selon Anna Tsing, Donna Haraway ou encore William James, nous percevons l'expérience que nous faisons du monde comme ce qui nous confronte constamment à la coexistence d'idées, de pensées et d'actions contradictoires, sans que ces coexistences trouvent de résolutions formelles ou actanciennes. Dans *Le manifeste cyborg*, Haraway appelle « ironie » une telle perception de l'expérience : « L'ironie est une histoire de contradictions qui ne se résolvent pas dans de grands "tout", même

---

<sup>58</sup> Pour un rapprochement entre la conception de l'œuvre d'art chez Souriau et la pratique de l'enquête en sociologie, voir le texte d'Alexandre Monnin et Antoine Hennion : « Sous la dictée de l'ange : enquêter sous le signe d'Étienne Souriau » (Monnin et Hennion, 2015).

dialectiquement » (Haraway, 2007 : 29). Pour James, c'est toute sa philosophie de l'expérience fondée en deçà des dualismes du sujet et de l'objet, du corps et de l'esprit, « toujours en train d'advenir, toujours en train de se faire », qui s'oppose à la résolution formelle de la dialectique (James, 2007). Anna Tsing quant à elle, dans *Le champignon et la fin du monde* comme dans *Friction*, fait de la coexistence de l'oppression et de la liberté, de relations tout à la fois médiées par et extérieures au capitalisme, la focale d'une lecture radicalement nouvelle du phénomène de la globalisation, très éloignée du schème de pensée dialectique. La dynamique de friction créatrice ne débouche pas sur une perspective synthétique, une résolution finale, sur un point d'arrivée dont l'ensemble des parties prenantes pourraient unanimement se féliciter. *Elle est toujours incomplète, inachevée et ses résolutions ne peuvent être que partielles.*

Les ouvrages des historiens Richard White (*Le Middle Ground*) que nous évoquions plus haut et Pekka Hämäläinen (*L'empire comanche*) fournissent de formidables illustrations empiriques des trois caractéristiques de la dynamique créatrice de la friction (White, 2009 ; Hämäläinen, 2016). Bien sûr, la situation des Murs à Pêches et celle des contacts entre puissances coloniales et tribus indiennes sont profondément différentes. Mais leur comparaison, du fait même des différences culturelles immenses qui les séparent, permet de décentrer le regard, de percevoir par ce biais des qualités difficilement saisissables autrement. À travers la description des relations profondément ambiguës de conflits et de collaborations (faites de pillages, d'offrandes et de commerce, de mains tendues et de mains coupées) qui s'établissent entre les pouvoirs coloniaux et les tribus indiennes depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'au début du XIXe siècle dans les zones-frontières que constituent alors le Sud-Ouest américain et la région des Grands Lacs, on perçoit bien toute l'inventivité diplomatique (tissée de reconnaissance et de mépris réciproque) dont font preuve les administrateurs et les chefs de tribus, mais aussi toute la fragilité des édifices qu'ils construisent. Dans les deux cas, les espaces politiques qui s'ouvrent ne sont aucunement unifiés, ils sont au contraire profondément hétérogènes et ne tiennent dans le temps qu'à condition de garantir et de maintenir un haut degré d'hétérogénéité (de groupes en contact, de modes de relations). Aussi, ne sont-ils pas prévisibles, ils ne sont pas stables, et la métaphore de l'équilibre ne rend pas du tout compte de leurs extravagantes dynamiques, marquées plutôt par la saccade, l'intermittence et le déséquilibre. Enfin, la paix n'y est jamais assurée, les collaborations se font toujours au risque de la guerre et il n'y a nul espoir de trouver à cette situation quelque chose comme une résolution finale, sauf à ce que cela se termine par la domination ou l'asservissement total de l'un ou l'autre camp.

*Mutatis mutandis*, les Murs à Pêches sont aussi une zone-frontière, une bordure du temps et de l'espace, difficilement contrôlable et mettant aux prises une grande hétérogénéité de groupes et de formes de vies. Ici comme là-bas, la cohabitation entre le conflit et la collaboration a constitué pendant longtemps la seule alternative à une domination unilatérale qui aurait, sans aucun doute, signifié la fin de la pluralité culturelle et des manières de vivre. Les acteurs des Murs à Pêches réclament aujourd'hui que soit institué un espace politique innovant permettant d'accroître leur pouvoir d'agir, de réguler et de formaliser leurs relations avec les pouvoirs publics. Nous considérons avec eux l'intérêt et la pertinence de donner une forme juridique originale autorisant la réalisation du « commun urbain » qu'ils appellent de leurs vœux, afin qu'ils soient enfin partie prenante de la gestion des Murs à Pêches, mais aussi pour le précédent que cela créerait en faveur de la préservation et de la cogestion d'une foule d'autres friches urbaines à l'échelle du territoire national. Ceci étant dit, et au terme de l'analyse que nous avons proposée, on peut craindre une clôture des possibles et une unification de l'espace politique des Murs à Pêches qu'une telle solution pourrait entraîner. La dynamique de friction, tout insatisfaisante pour les deux partis puisse-t-elle paraître, tout imparfaite soit-elle effectivement, a créé depuis dix ans un véritable Middle Ground, dont les qualités propres

méritent d'être prises en compte à leur juste valeur.

#### Métropolisation par le bas

Nous disions, en introduction de cette partie, que la situation singulière des Murs à Pêches était susceptible de nous donner de précieux enseignements concernant les phénomènes globaux de métropolisation des espaces urbains et d'urbanisme transitoire. En premier lieu, le récit de l'histoire politique des Murs à Pêches, en remontant au moins jusqu'aux années 1970, montre que toutes les tentatives d'enrégimentement dans une logique strictement économique ont échoué. Certaines friches urbaines, du fait de leurs configurations spatiales, temporelles et de leurs modes de peuplement, font preuve d'une telle rétivité à leur assimilation qu'elles parviennent à échapper à cette force qui, partout ailleurs, semble ne rencontrer que très peu d'obstacles. Aussi, le premier enseignement que nous pouvons retirer de ce constat est que le phénomène de métropolisation n'est pas aussi omnipotent ni aussi inéluctable que ses défenseurs comme ses opposants le dépeignent puisqu'un fragment aussi minuscule au regard des immensités métropolitaines peut le mettre en échec. Le second enseignement transparaît de la dernière séquence de la saga politique des Murs à Pêches qui court de 2014 à aujourd'hui. La logique de la municipalité a bien été guidée alors par des impératifs économiques, que l'on perçoit à travers la volonté de structurer l'espace par de « grands acteurs » (les microfermes urbaines) à qui l'on prête la capacité de générer une économie multifonctionnelle, mais aussi à travers l'aménagement des portes, qui doivent quant à elles pouvoir accueillir du logement et des activités mixtes.

Ceci dit, d'une part, ces projections ont été faites à partir des acteurs existants, dans une perspective ascendante et proche du territoire réel, d'autre part, comme l'abandon du projet EIF le prouve, c'est au cas par cas que chaque tentative allant en ce sens à quelque chance d'advenir effectivement, mais aussi de complètement échouer. Ici, la doctrine générale d'aménagement ne relève pas de la métropolisation « par le haut », mais bien d'un urbanisme transitoire, d'un « péricapitalisme » dirait Tsing ou, comme nous préférons la nommer, d'une métropolisation « par le bas » : la volonté d'accumulation par captation se fait en prenant appui sur les acteurs en présence et les spécificités du territoire et la visée globale reste celle de lui conférer une valeur économique. Ce que l'histoire récente des Murs à Pêches nous apprend de ce phénomène de métropolisation par le bas, c'est d'un côté sa capacité à intégrer en son sein des configurations microlocalisées, bricolées et désordonnées, mais, d'un autre côté et de ce fait même, que c'est là une opération qui risque toujours de se retourner contre ses visées initiales.

L'autre enseignement que nous pouvons tirer de l'expression du phénomène de métropolisation par le bas dans les Murs à Pêches est lié à ce qu'Anna Tsing dit à propos des cueilleurs de champignons Matsutake Mien et Lao dans le Nord-Ouest américain (Tsing, 2017 : 126-138). La métropolisation par le bas est une forme d'accumulation par captation qui ne maîtrise que très mal les terminaisons de ses chaînes d'approvisionnement, puisqu'en quelque sorte, elles les confient à des acteurs relativement indépendants de son contrôle. En conséquence, ces acteurs situés en bout de chaîne bénéficient d'une marge de manœuvre et d'une liberté difficile à égaler en dehors des zones-frontières. Les Mien et les Lao des forêts de l'Oregon partagent avec les acteurs associatifs des Murs à Pêches une même liberté de mouvement, quoique cette liberté se paye au prix de conditions de vie précaires. C'est là selon nous ce que ratent les chercheurs qui vantent les bienfaits de l'urbanisme temporaire comme ceux qui en font la critique radicale : les premiers ne tiennent pas suffisamment compte de la précarité économique sur laquelle il fait fond, les seconds de la marge de liberté et d'indépendance qu'il autorise (y compris malgré lui). Les uns comme les autres unifient trop vite un phénomène qui précisément, se caractérise par son ambiguïté, son hétérogénéité et son imprévisibilité.

Nous avons proposé au cours de cette partie de qualifier la transition qui avait lieu dans les Murs à Pêches comme « en suspension ». Nous voudrions revenir sur cette idée, car nous pensons que là encore, le cas tout à fait singulier des Murs à Pêches est susceptible de renseigner une problématique générale, ici celle de la transition écologique, en enrichissant son sens et les perspectives qu'elle dessine. En parlant de transition comme suspension, nous voulions insister d'abord sur la longue durée de la transition qui affecte les Murs à Pêches, que nous faisons remonter dans les années 1930, à l'époque où l'horticulture débute son lent déclin. Mais nous voulions également mettre en lumière l'aspect chiffonné de l'espace-temps qu'un tel regard sur la transition permettait de percevoir. La transition comme suspension brasse le présent, le passé et le futur, elle invite à adopter une conception verticale du temps (plutôt que linéaire ou horizontale), elle épaissit le présent de sédimentations historiques, de passés et de futurs non advenus (Haraway, 2020 : 110). Elle ne se clôt pas sur un futur prédéterminé, fût-il souhaitable, elle laisse plutôt ouvert les possibles et maintient un espace propice à l'expérimentation et à la libre évolution.

Ce dernier terme, nous l'empruntons au champ de la conservation de la biodiversité, plus particulièrement à Baptiste Morizot qui en a pris récemment la défense (Morizot, 2020), et nous permet d'introduire le troisième aspect important que revêt pour nous l'idée de transition comme suspension. Il nous semble en effet qu'appliqué aux friches urbaines, le concept de libre évolution perd ses connotations romantiques et purificatrices (connotations dont Morizot tente lui aussi de se défaire en l'associant à des pratiques paysannes) pour embrasser une réalité foncièrement impure, qui associe humains et non humains dans un devenir commun. Ce qui a cours dans les Murs à Pêches concerne autant les plantes, les animaux que les humains et les pollutions qu'ils ont accumulées au fil du temps. La libre évolution des relations que tous ces êtres entretiennent depuis longtemps déjà a ouvert un champ d'expérimentation auquel une transition planifiée, différenciant strictement protection de la biodiversité et agir anthropique, ne pourrait que mettre un terme. En mettant sur un même plan la conservation du vivant sous toutes ses formes, humaines comme non humaines, l'histoire des Murs à Pêches nous montre qu'il est tout à fait possible, au cœur de l'urbain métropolitain, de tisser sur une même trame des relations qui protègent dans le temps long la diversité des unes et des autres.

En guise de conclusion, nous voudrions lier tout ce que nous avons dit dans cette partie sur les Murs à Pêches à ce qu'Anna Tsing, à la fin de l'ouvrage *Le champignon de la fin du monde*, nomme des « communs latents ». La définition qu'elle en propose et que nous rapportons in extenso ci-après ne pourrait mieux résumer ce qui fait à nos yeux, toute la force et la singularité de ce qui a lieu dans les Murs à Pêches. Nous pensons en effet, comme elle, que « l'indétermination n'est pas la fin de l'histoire, mais bien plutôt un nœud dans lequel de nombreux commencements sont en attente » (Tsing, 2017 : 369).

*« Les communs latents ne sont pas bons pour tous. Chaque niveau de collaboration fait de la place pour certains et en laisse d'autres dehors. Des espèces entières sont perdantes dans certaines collaborations. Le mieux que l'on puisse faire, c'est de viser des mondes « suffisamment bons », « suffisamment bons » étant toujours imparfait et à reprendre.*

*Les communs latents ne s'institutionnalisent pas aisément. Les tentatives pour transformer les communs en politique traduisent un courage digne d'éloges, mais elles ne captureront pas l'effervescence propre aux communs latents. Les communs latents s'insinuent dans les interstices de la loi : ils se déclenchent par le biais de l'infraction, par infection, par faute d'attention, voire par braconnage.*

*Les communs latents ne peuvent pas nous racheter. Certains penseurs radicaux espèrent que le progrès nous entraînera dans un commun rédempteur et utopique. À l'opposé, les communs latents sont ici et maintenant, immergés dans le trouble. Et les humains ne détiennent jamais pleinement le contrôle.*

Étant donné cette caractérisation négative, il n'y aurait aucun sens à vouloir cristalliser préalablement des principes de base ou à chercher des lois naturelles dont dériveraient les meilleures situations. Au lieu de cela, je pratique les arts de l'observation. Je passe au peigne fin le désordre qui règne dans des mondes-en-train-de-se-faire, à la recherche de trésors dont chacun est singulier et donc dans l'improbabilité d'être à nouveau rencontré, au moins sous cette forme. » (Tsing, 2017 : 370)

## 2.2. Chapitre 5. Histoires politiques de Chamarel : cheminer en dissidence

### 2.2.1. Introduction. Notes pour un chapitre fantôme : cinq propositions expérimentales de démocratisation

Dans la partie précédente, nous avons relevé les dimensions expérimentales du projet Chamarel. Tout le chapitre qui suit aurait pu être consacré à reprendre ces points un à un, et montrer comment chacun d'entre eux donne à voir un mode spécifique de démocratisation. Nous avons fait le choix de procéder autrement, afin de ne pas rendre notre propos trop redondant, mais surtout pour pouvoir aborder d'autres dimensions politiques du projet Chamarel, déterminantes aux yeux des acteurs du projet. Ceci étant dit, il nous semble intéressant de débiter ce chapitre par ce croisement des deux dimensions politiques et expérimentales, de manière à pointer l'importance de leur recouvrement et d'éclairer sous un autre jour les développements que nous avons faits dans la première partie. Nous proposons donc à la suite de tirer les fils de cinq propositions expérimentales de démocratisation.

1. Toute la trajectoire expérimentale, centrale dans les récits des membres de Chamarel, correspond aussi bien à une manière de s'inscrire dans l'histoire du mouvement coopérativiste. Dans le discours des acteurs, cette histoire trouve son origine dans la proclamation de la charte de Rochdale en 1844<sup>59</sup> par des tisserands de la région de Manchester en Angleterre, qui a donné naissance à la première coopérative (d'achat puis d'habitants). Elle se poursuit ensuite à travers les différentes formes de socialisme utopique qui, tout au long du XIXe siècle, se sont développées comme autant d'expérimentations pour « ramener la démocratie dans l'atelier ». Elle vient enfin en écho aux tentatives autogestionnaires plus récentes portées notamment par le PSU dans les années 1970, des communautés autogérées ou de coopératives ouvrières comme l'expérience de LIP. Les membres de la coopérative vaudaise se relient ainsi explicitement à une certaine tradition dissidente du mouvement ouvrier dont on peut tirer une première ligne de démocratisation qui caractérise le projet Chamarel, soit comme *un processus de démocratisation du social*.

2. Au-delà de cette inscription dans une tradition politique singulière, Chamarel propose aussi une matrice originale concernant les formes de participation politique. Nous faisons référence à la structuration de ses formes collectives et décisionnelles en poupée gigogne, en cercles concentriques ou en mosaïque. Ces dernières, comme nous l'avons montré, créent un système de jeu permettant de redéfinir le collectif comme l'implication des acteurs associés en fonction des décisions à prendre ou de la proximité au projet. Tout ce travail d'institution d'un commun à géométrie variable, tenant compte des attachements et des engagements dans le projet, correspond bien à une invention de formes politiques *ad hoc*. Sous ce second aspect la démocratie est activée comme un *art de donner forme au collectif*.

3. Le troisième aspect concerne la notion de halo expérimental ou la capacité à enrôler et à déplacer toute une série d'acteurs périphériques et parfois inattendus, qui se retrouvent à agir un peu différemment pour actualiser et donner corps à « une sorte d'affinité » ou des valeurs communes (de « solidarité », « d'autonomie », « l'écologie », etc.). Chamarel, comme générateur d'un halo de concernés multiples (à l'habitat coopératif, à l'habitat durable, à la non-spéculation, à l'autonomisation de la vieillesse...) participe à aviver de nombreux publics, au sens que donne à ce concept le philosophe pragmatiste John Dewey (Dewey,

---

<sup>59</sup> Voir à ce sujet l'ouvrage de George-Jacob Holyoake (Holyoake, 2017).

2003). La constitution de Chamarel et ses différentes formes d'intervention tant internes qu'externes visent sous cette perspective à *stimuler la démocratie comme vie publique ou vie du public*.

4. Tous les enjeux autour de la conception, de la réalisation et de la maintenance du bâti, sous le motif de l'autopromotion, résonne avec une quatrième variation sur le thème de la production démocratique, concernant la démocratie technique cette fois : comment ne pas laisser la production des formes de l'habiter aux spécialistes ? Comment ne pas leur laisser la charge de définir ce qui est possible ou non et notamment en matière de conception écologique du bâti ? Comme aime à le répéter en guise de mantra l'un des membres de Chamarel les plus investis sur les questions techniques, « il n'y a jamais qu'une solution, il y en a toujours plusieurs ». Ce pluralisme affirmé à l'encontre des versions descendantes du « solutionnisme technologique » implique de faire place à toutes les sensibilités et toutes les capacités, il implique également un certain rapport de force, voire une véritable effraction politique. La démocratisation de la transition écologique passe ici par *une reconfiguration du monde depuis une pluralité de solutions techniques*, qui sont proposées et mises en acte par de « simples habitants ».

5. L'enjeu de la technique est d'autant plus fort qu'il s'agit de donner forme et d'entretenir en continu un habitat. L'expérimentation politique a lieu ici au point de rencontre entre expérimentation et expérience ordinaire, dans l'épreuve sans cesse renouvelée que constitue la modification quotidienne des habitudes, des manières de vivre, de leur transformation dans le sens d'une vie plus écologique. Au travers d'histoires de portes à refermer, d'utilisation du matériel de buanderie ou de manières de jardiner, ce sont les rapports les plus immédiats au monde qui deviennent à la fois l'enjeu et la matière d'une politique écologique concrète. Sous ce prisme de la modification des formes-de-vie, on touche à une dernière acception de la norme démocratique, *comme définissant un milieu permettant les processus de resubjectivation en phase avec les nécessités collectives de l'époque*. La démocratisation de la transition écologique est ici entendue comme inscription *dans un milieu*, mais aussi comme se situant *au milieu* de deux plans existentiels incommensurables, soit à l'interface fragile de l'Histoire et des vies ordinaires.

Ces cinq propositions expérimentales de démocratisation [démocratisation du social ; invention de formes de participation ; avivement de publics ; démocratisation technique ; production d'un milieu de transformation des manières de vivre] sont essentielles pour saisir l'originalité des apports de Chamarel à une vision renouvelée de la politique en contexte de transition écologique. Mais, comme nous allons le voir dans ce chapitre, elles n'en épuisent pas toutes les dimensions. Ainsi, l'accent sera mis plus nettement à la suite sur les thématisations endogènes proposées par les habitants de Chamarel et particulièrement sur les orientations divergentes et concrètes que ces derniers impriment à leur action politique ; quand on parle de politique aux habitants de Chamarel, ils répondent immédiatement : « engagement ». C'est à l'aune de toute la gamme de leurs engagements passés et présents qu'ils articulent une théorie fort critique de la transition, que nous explorerons à leur suite. De là, nous esquisserons avec eux le modèle de transition dissidente qu'ils promeuvent et les multiples pas de côté qu'il implique. Rendre compte de la coopérative Chamarel comme d'une « petite utopie concrète » suppose aussi paradoxalement de la réinscrire dans la vie politique locale, à l'échelle de la ville de Vaulx-en-Velin comme du quartier des Barges, ce que nous ferons dans un second temps. Le dernier mouvement du chapitre, en abordant la manière dont les membres de Chamarel s'y prennent pour conférer une portée politique à leur action, constituera un indispensable complément aux deux temps précédents. Nous insisterons alors sur l'idée qu'une politique concrète et située n'est pas l'autre d'une politique globale, mais

qu'elle en est une déclinaison particulière qui, en articulant de manière originale les niveaux micro et macro, démontre toute sa pertinence en contexte de transition écologique.

### 2.2.2. Contre les grands modèles de transition : multiplier les « petits pas de côté »

Dans l'appel à projets du programme Cit'In, une insistance était portée sur une modalité démocratique particulièrement vivace aujourd'hui, identifiée sous le vocable de la démocratie du faire. Par démocratie du faire, on désigne des initiatives citoyennes qui sont moins tournées vers la revendication ou l'interpellation que sur la mise en acte, ici et maintenant, de projets concrets. Nous allons donc maintenant nous demander à quelles modalités de la « démocratie du faire » nous avons affaire quand nous explorons ce qui est mis en œuvre autour de la coopérative d'habitants Chamarel. Pour démêler cet aspect, on peut se pencher aussi bien sur les trajectoires d'engagements des coopérateurs que sur leurs références privilégiées, les tentatives dont ils se sentent proches et qui résonnent particulièrement avec l'aventure en cours.

En première approximation, la politique dont il est question ici se définit par opposition ou par contraste avec ses modalités les plus classiques ou les plus institutionnelles. Certains habitants témoignent d'un désenchantement au regard des jeux idéologiques et partisans, par rapport auxquels ils privilégient les initiatives situées et la multiplicité de « solutions » ou des chemins possibles. Toutefois, cette pluralité reste marquée par une certaine cohérence, des airs de famille ou une tonalité commune : une ritournelle liant une jeunesse engagée au sein des éclaireurs de France, des expériences de pédagogie Freinet, le mouvement de l'éducation populaire, des tentatives d'autogestion ouvrières, le mouvement antinucléaire et ses grandes dates comme la manifestation de Creys-Malville, la longue histoire du mouvement coopératif... La liste ne se clôt pas sur des initiatives passées, elle inclut également jusqu'aux initiatives les plus récentes : le municipalisme participatif de Saillans, la tentative menée par Railcoop de créer une coopérative de train alternative, l'expérimentation écocitoyenne d'Ungersheim...

#### *Critiques endogènes de la notion de transition*

Ces tentatives partielles et locales dénotent par rapport à l'idée d'une transition écologique majeure, qui s'exprime principalement à travers des instruments normatifs, fiscaux et économiques à un niveau macro-social. Assez logiquement donc, la transition écologique désigne un ensemble de pratiques dont les membres de la coopérative, pour l'essentiel, se méfient. Nous avons, au cours d'un focus group, tenté de soumettre cette notion aux habitants, avec pour idée d'articuler ce grand mouvement actuel aux transitions biographiques de « [nos] vieux acteurs ». Nous voulions, ce faisant, questionner la manière dont la transition écologique pouvait résonner à l'échelle du temps vécu par des personnes à même de faire le point sur leur trajectoire de vie. Mais au grand dam des sociologues, la réaction fut assez unanime, et prit la forme d'une salve de critiques. À la suite, nous allons tenter d'en démêler l'écheveau et les implications problématiques, en suivant au plus près les propositions des coopérateurs.

Un premier point, comme nous l'avons vu précédemment, concerne la rétivité des habitants de Chamarel au langage de la communication politique, qu'ils identifient à la langue officielle d'Océania dans *1984*, le célèbre roman d'anticipation de Georges Orwell : la transition écologique participe d'une novlangue, d'un « néoparler » qu'ils analysent sous l'angle de quatre figures rhétoriques distinctes. À un premier niveau, la transition est perçue par certains coopérateurs comme une formule *anaphorique* : si elle est autant répétée, autant présente dans le discours politique, c'est pour l'imposer comme le seul concept adéquat pour désigner la situation écologique que nous vivons. Associé à cette fonction anaphorique, des coopérateurs

pointent une autre fonction, *circonlocutive* cette fois : la transition écologique désigne ici une réalité vague, sans contours précis. D'autres vont plus loin, en pointant l'écart entre l'ambition que recouvre le terme et la faiblesse de ce qu'il désigne, la transition n'est ici pas simplement un concept flou, mais une tournure *emphatique* voire hyperbolique, empreinte d'exagération et de grandiloquence. Au fil de la discussion collective, une quatrième figure de style émerge, qui pousse encore un peu plus loin la critique formulée par les membres de la coopérative : la rhétorique de la transition écologique n'est pas simplement une exagération, mais relève de l'*antiphrase*, et désigne le contraire de ce qui est en train d'advenir, à savoir la poursuite sans transformation véritable des politiques économiques qui ont généré la catastrophe écologique. Le système capitaliste est mis au centre de la critique, pour sa capacité à récupérer, à « digérer » toutes les contradictions, les oppositions ou les dissonances qu'il suscite, mais également pour sa tendance à accélérer « la course en avant » productiviste. Pour l'une des membres de Chamarel, la transition écologique appartient au champ lexical du technosolutionnisme, elle l'associe à « l'intelligence artificielle » ou encore au « transhumanisme », et souligne combien, pour elle, ces modalités de réponse à la catastrophe écologique lui paraissent « davantage faire partie du problème que de la solution ». Il est intéressant de remarquer que toutes ces critiques de la rhétorique associée à la notion de transition écologique rejoignent celles formulées par les plus jeunes générations de militants de l'écologie radicale. Nous pensons ici au groupe Désobéissance Ecolo Paris et à l'ouvrage qu'ils ont publié en 2020, *Écologie sans transition*. Dans un texte publié en juillet 2020 sur le site Reporterre<sup>60</sup>, le groupe fait de la transition écologique la figure repoussoir d'une perspective qu'ils considéreraient comme ajustée aux enjeux actuels de la catastrophe écologique. Pour eux, la transition écologique est « intransitive », elle est elle-même toujours en transition, toujours repoussée dans le futur, de sorte qu'ils se demandent si sa fonction n'est pas « de différer indéfiniment toute véritable transformation écologique ». Ils dénoncent également la dimension euphémisante du terme, qui voudrait « qu'un passage en douceur » soit possible et à laquelle ils opposent ce qu'ils identifient comme une nécessaire *rupture*. Ces critiques rejoignent presque mots pour mots celles formulées par l'une des habitantes de Chamarel :

« – Pour moi, quand je pense à transition, ça me fait penser à un passage, passer en douceur d'un état à un autre, sur le sujet de l'écologie, j'ai le sentiment que c'est une manière d'éloigner le moment où il faudra vraiment qu'on change de société, de mode de vie, donc si on parle de transition, j'ai l'impression que c'est plutôt une façon de repousser les échéances... »

Dans le focus group que nous avons organisé avec les habitants, cette conception de la transformation écologique de la société par la rupture plutôt que par la transition a été thématisée à travers des ressources historiques, fournies par leur propre expérience de la seconde moitié du vingtième siècle ; mais, comme nous allons l'examiner maintenant, elle ne va pas non plus de soi.

Le second ensemble de critiques est donc d'ordre historique et pointe une sorte d'impasse à plusieurs bandes touchant l'idée même d'une translation entre de grands systèmes d'organisation sociale. Pour détailler le raisonnement, il faut partir de l'échec d'un premier modèle de transition substantivé dans le récit d'un des habitants et repris par plusieurs autres au cours de la discussion : la « transition vers le socialisme ». Ce premier paradigme de la transition (comme grande transformation historique et vertueuse), s'il a fait sens pour la majorité des coopérateurs, a fini par échouer avec l'effondrement du bloc de l'Est. De plus, la plupart des membres de la coopérative s'inscrivaient dans une perspective dissidente, proche d'un communisme ou d'un socialisme antiautoritaire qui avait considéré les impasses et les ravages politiques, sociaux et écologiques du système soviétique... bien avant son effondrement. Pour plusieurs membres de Chamarel, l'effondrement de l'hypothèse

<sup>60</sup> « Ne nous parlez plus de transition écologique », *Reporterre*, 6 juillet 2020.

communiste ou de la « démocratie sociale dans le bloc de l'Est » n'est que le miroir de la fin de l'idée d'une social-démocratie à l'Ouest, les deux ayant débouché concomitamment sur le triomphe d'un capitalisme sauvage, qui n'a plus ni garde-fou ni aiguillon de transformation sociale ou de responsabilité écologique :

« – C'est vrai que quand il y avait les deux blocs, les capitalistes, ils étaient obligés de dire qu'ils faisaient aussi un peu de social, c'est pour ça qu'il y a eu ce compromis avec le CNR (Conseil National de la Résistance), c'est en partie à cause de ça. Autrement, en Italie ou en France, ça aurait été compliqué... Maintenant, ils n'en ont plus besoin.

– La transition vers quelque chose est de ce fait d'autant plus importante : deux alternatives se sont déjà cassé la figure, la social-démocratie et ce qui s'est passé dans les pays de l'Est. Si on veut transformer les choses, il faut dire précisément où on veut aller... »

Tout se passe comme si l'échec de la première transition nous reconduisait à l'inanité de la seconde. Privée de son moteur dialectique, la roue de l'histoire apparaît bloquée et l'on en est réduit à subir ses cahots. L'idée même du passage d'un âge à un autre (sous la forme « douce » de la transition ou celle, brutale, de la révolution) semble avoir perdu de sa crédibilité. Pourtant, de l'aveu de tous les habitants présents dans le focus group, la nécessité de changements radicaux et à brève échéance semble plus impérieuse que jamais :

« – Oui moi je voudrais dire quand même qu'on ne peut plus vivre comme avant, d'où la nécessité de changer, on peut plus vivre en épuisant les ressources, vivre de gaspillage, toutes ces choses, c'est nécessaire de changer. Mais vers quoi ? Bon. Surtout changer sur l'énergie...

– Oui, je suis d'accord avec toi, il ne peut pas y avoir de changement sans remise en question de la société de consommation et du capitalisme, pour dire de gros mots ! [Rires...] »

Face à l'urgence écologique, unanimement reconnue, les injonctions paradoxales à la transition sonnent comme des manœuvres dilatoires, des manières de temporiser encore. De manière transversale, les analyses des habitants de Chamarel rejoignent celles proposées depuis une dizaine d'années par les tenants de l'histoire environnementale, au premier rang desquelles celles proposées par Jean-Baptiste Fressoz (2012). Pour ce dernier, la transition écologique participe du discours plus large de la modernité réflexive, qu'il juge de « mauvaise foi ». Par un travail historique très approfondi, il démontre que l'idée selon laquelle depuis les années 1980, les tenants de la modernisation auraient pris conscience de la finitude des ressources et de la nécessité de modifier leur perspective relève du mythe, tant les sources contredisent cette version. Il montre au contraire comment la réflexivité et la désinhibition vis-à-vis des effets destructeurs du processus de modernisation sont, depuis ses prémisses, allées de pair : pour résumer, les modernes ont toujours eu conscience de l'incertitude pesant sur leurs choix technologiques et « ont sciemment décidé de passer outre » (Fressoz, 2011). Pour Fressoz comme pour les membres de Chamarel, la transition écologique procède de ce même processus de « *désinhibition réflexive* ».

Comme la plupart de leurs contemporains, les habitants de Chamarel sont travaillés par un sentiment d'urgence auquel se mêle l'intuition d'une grande confusion. Pour eux, les temps de la transition sont des temps troublés, dans lesquels règnent le flou et la plus grande incertitude. Le passé semble avoir perdu sa capacité à inspirer les politiques d'aujourd'hui et le futur, assombri par l'horizon catastrophique, ne plus susciter de désirs de changement. Les identités politiques s'estompent, les prises pour agir s'évanouissent à mesure que le social lui-même prend la consistance d'un château de sable :

« – Les anciens disaient : je ne veux pas que mes enfants aient la vie aussi dure que moi, on a trimé... En parallèle, les anciens ont nourri cette réflexion que les enfants aient une vie meilleure, ne manquer de rien, avoir des vacances, une retraite, la protection sociale. Améliorer les conditions de vie. On pouvait fixer ses idées sur des thèmes, des améliorations. Maintenant, les gens se croient patrons alors qu'en fait ils sont salariés, on est dans le flou par rapport au travail, ça rend floue aussi la notion de protection syndicale, on n'y pense même plus. Je trouve que le flou a grandi dans tous les domaines, je me demande si c'est pas une

difficulté pour réfléchir sur le monde. Notre capacité à réfléchir est rendue difficile à cause de tout ce flou.

– C'est la remise en cause de tout, tout le monde lorgne sur les territoires qui vont dégeler à cause du réchauffement et qui dégagent de formidables opportunités. Aujourd'hui, l'agriculture ukrainienne dépasse la production française, les repères sont perdus. (...) Les jeunes surdiplômés qui préfèrent faire des pizzas plutôt que des boulots pour lesquels ils ont été longuement formés, c'est un peu flippant, les jeunes qui disent qu'ils ne veulent pas avoir d'enfants pour les élever dans ce monde... On est d'un côté sur quelque chose qui nous dépasse, la bataille planétaire du capitalisme pour la dernière goutte de pétrole et puis nous on va essayer de bien faire... Moi je n'ai plus d'espoir d'adhérer à quelque chose qui va changer le monde d'un coup. »

La transition, quand elle ne désigne pas une sorte de métaprogramme, un grand paradigme de changement de système productif voire de civilisation peut aussi référer à ce « temps de la fin », diagnostiqué par Gunther Anders au milieu du siècle dernier (Anders, 2007) : un temps de labilité généralisé, suspendu, instable. Dans un ouvrage récent, Eduardo Viveiros de Castro et Déborah Danowski, se référant à Anders, ont montré que la catastrophe écologique, comme préfiguration de la fin du monde, impliquait un effondrement métaphysique qui vient ébranler profondément les garants de la réalité. Les dynamiques du mouvement social (la flèche de l'histoire politique selon laquelle on se bat pour que les enfants aient une vie meilleure) comme les repères géographiques, physiques et sociétaux se sont brouillés et ont peu à peu perdu leur consistance passée (Danowski et de Castro, 2014 : 227-230).

L'omniprésence du flou auquel font référence les habitants de Chamarel (ce que Danowski et de Castro désignent comme l'instabilité ontologique du temps de la fin) contamine les subjectivités en devenir (des livreurs à vélo qui pensent être leur propre patron ou bien de jeunes diplômés qui préfèrent vendre des pizzas), les filiations politiques et les croyances idéologiques et peut-être plus sûrement encore, défait la flèche du temps du progrès politique et technique héritée du mouvement socialiste du XIXe siècle (comme d'ailleurs du libéralisme politique). La question qui se pose alors pour les membres de Chamarel, comme pour une multitude d'autres militants socialistes et écologistes, est de savoir comment concilier la volonté ou l'attente d'une indispensable rupture avec la défiance vis-à-vis des anciennes croyances en un changement radical. Ou, pour le dire autrement : comment tout changer sans retomber dans les ornières téléologiques ?

« – Ce mot de révolution me plaît bien, mais il y a des choses qui me dérangent, par exemple : du passé faisons table rase. Depuis que je suis vieux, je me dis : « mais, attends, on veut nous exclure ! » Je pense qu'on ne peut pas faire table rase du passé, ni des vieux d'ailleurs, nous on est un peu dans le passé, mais il faut quand même fondamentalement changer quelque chose, alors je ne sais pas quoi exactement... Il y en a qui disent que c'est le système capitaliste, qu'il faut le changer parce qu'il va dans le mur, après inventer autre chose, moi, je ne sais pas, mais je suis d'accord que ça ne peut pas continuer... La transition ça ne veut rien dire, je pense qu'il faut un changement radical, mais il faut y parvenir sans faire table rase du passé. »

La réponse est astucieuse, en ce qu'elle propose des résolutions certes partielles et imparfaites, mais *agissables* aux deux principaux problèmes philosophiques posés. Le premier problème est celui de la conception du temps attachée à la transformation écologique requise. Les habitants se détachent ici d'une conception téléologique de l'histoire articulée autour de deux pôles : d'un côté le passé, dont il faudrait « faire table rase », de l'autre un futur épiphannique, « le grand soir », dont l'horizon serait incontournable. À cette vision, ils opposent une conception benjaminienne du temps (Benjamin, 2013), verticale, dans laquelle passé, présent et futur communiquent autrement que sur le modèle horizontal et linéaire de la flèche du temps : le passé (historique, mais aussi biographique) est conçu comme un réservoir de forces et d'alternatives accomplies ou non avenues dans lequel on peut indéfiniment puiser au présent ; le futur n'est pas déterminé par un horizon d'attente, il est lui aussi mis au présent, à travers le tracé d'esquisses de futurs incertains, mais désirables.

Le second problème auquel les habitants fournissent une proposition de réponse, lié au premier, est celui de l'alternative infernale (Pignarre, 2004) entre rupture et « passage en douceur », entre transition écologique ou révolution. Plutôt que de s'arc-bouter sur une orthodoxie socialiste qui considérerait réformisme et révolution comme antinomiques, comme exclusifs l'un de l'autre, ils proposent au contraire de les considérer de manière additive, non pas sur le mode du « ou bien, ou bien », mais à travers la conjonction de coordination « et » (Stengers, 2014 : 73). Pour rendre cette conjonction possible, il leur faut désamalgamer les deux blocs pour, en quelque sorte, leur redonner la forme éparpillée qu'ils n'ont en fait jamais cessé d'épouser, malgré leurs prétentions absolutistes. De là, chaque fragment est susceptible d'être mis en rapport avec un autre, sans se soucier des distances physiques, temporelles ou idéologiques supposées les séparer, et ce afin de créer des lignes dissidentes, des agencements politiques inédits.

#### *La stratégie interstitielle : une politique des engagements situés*

La dissidence vis-à-vis des versions les plus hégémoniques du modèle socialiste consistait déjà à tenter de réactiver des possibles étouffés par la tendance majoritaire. C'est dans cette perspective que plusieurs membres de Chamarel se sont engagés auprès des dissidents hongrois ou plus tardivement polonais (au moment de la période de Solidarnosc), mais aussi roumains. Comme nous le raconte un des habitants, Vaulx-en-Velin s'est trouvée être, à la fin des années 1970, une véritable plaque tournante de livres et de revues dissidentes hongroises, que des Vaudais se chargeaient de faire transiter clandestinement jusqu'à Budapest, où ils étaient ensuite distribués dans une échoppe secrète, puis circulaient de main en main. Ce motif de la dissidence est en quelque sorte réactivé aujourd'hui sur le terrain d'une transformation écologique du monde : à Chamarel se trouve promu quelque chose comme une *transition écologique dissidente*.

En premier lieu, comme nous l'avons dit, le mouvement préconisé implique un rapport au temps différent du modèle d'une grande transformation historique. Il s'agit d'envisager une temporalité lente, une sorte de métamorphose par *épaississement du présent* (Haraway, 2020), qui donne le temps de « digérer » les expériences sédimentées, laisser le temps à des linéaments de proliférer, multiplier les « petits pas de côté » comme autant de futurs embarqués. Pour l'habitant qui s'exprime dans l'extrait suivant (extrait du même focus group), l'effondrement des grands modèles de société (le communisme et la social-démocratie) ne signifie pas que les possibles qu'ils ont contenus se sont eux aussi dissous. Et c'est bien en ralentissant le processus de transformation et en multipliant les voies empruntables que ces possibles peuvent à nouveau affleurer :

« – J'ai entendu récemment un conférencier qui disait que depuis 1968 on était dans une révolution lente. Il posait les problèmes de la transition à mon avis au bon sens du terme, c'est-à-dire aussi bien écologique que sociale. Moi quand je parle de transition comme multiples chemins concrets, cela veut dire qu'on est en recherche, tout ce qu'on identifiait comme des alternatives s'est effondré... Il faut s'appuyer sur nos erreurs, la révolution, si elle intègre ça, elle devient lente parce qu'il faut digérer tout ce qu'il se passe, ce qu'il s'est passé avant, ce qu'il se passe maintenant, on a été formatés avant la chute du mur de Berlin et maintenant, il faut réinventer autre chose tout en ne niant pas ce qui était positif dans la période précédente, aussi bien du côté de la social-démocratie que dans les pays dits de l'Est. Il faut les digérer... C'est pour ça que pour moi, l'expérience de Chamarel ou d'autres qui, au moins sur certains points essaient d'avancer et de démontrer concrètement que c'est possible, je m'appuie là-dessus, j'insiste sur le concret parce que ce sont des utopies réalisées qui montrent que si c'est possible dans le monde capitaliste, si on va dans une transition, elles vont se multiplier, c'est possible et on peut aller encore plus loin. C'est pour ça qu'il y aura plusieurs chemins, cela ira plus ou moins vite. »

La transition possible correspondrait dans la perspective ouverte depuis le projet Chamarel au

motif de l'alternative : la multiplication « d'utopies réalisées », d'initiatives concrètes et locales qui toutes sont susceptibles d'ouvrir de multiples « chemins de transition ». Dans l'ouvrage intitulé *Utopies réelles*, le sociologue marxiste hétérodoxe Erik Olin Wright (Wright, 2017) propose d'ajouter au répertoire classique de la réforme et de la révolution (rethématisé comme stratégies « symbiotique » et « rupturiste ») une autre stratégie de transformation socialiste qu'il appelle « interstitielle », qu'il fait remonter aux premières mobilisations socialistes et libertaires du XIXe siècle et courir jusqu'à aujourd'hui. Il intègre à cette modalité les communautés autonomes anarchistes, les coopératives d'achat et de travail, mais aussi des initiatives syndicales comme celle de l'IWW<sup>61</sup> aux États-Unis ou plus récemment des projets collaboratifs comme Wikipédia ou la coopérative Mondragon. Il regroupe également toute une constellation de philosophes appartenant à des traditions différentes (anarchiste comme Proudhon, marxiste hétérodoxe comme Gramsci ou d'autres, plus inclassables, comme Martin Buber) qu'il présente comme des penseurs de cette stratégie interstitielle. Pour Wright, l'intérêt des stratégies interstitielles est leur capacité d'une part à « éroder les limites du capitalisme », en instituant d'autres modèles sociaux concurrents et, d'autre part, à « étendre le pouvoir d'agir social » de manière continue. Jérôme Baschet (Baschet, 2019), commentant la pensée de Wright, indique que ce qui spécifie la stratégie interstitielle comparativement aux deux autres est son refus de l'attentisme, puisqu'elle peut être mise en place immédiatement, mais aussi sa « logique de relocalisation de la politique et de la production ». Si pour Wright la question est celle de la transition socialiste, et qu'il ne prend pas du tout en charge les questions écologiques, les habitants de Chamarel en revanche, remettent l'écologie au centre, mais tout en se situant eux aussi en héritiers du socialisme. La tradition socialiste dissidente et d'expérimentation sociale est revue au prisme de la transition écologique et la stratégie interstitielle appliquée indistinctement aux questions sociales et écologiques.

« – On n'abattrait pas le système en allant voter, on l'abattrait en faisant un pas de côté, là où on est, sur toute chose sur laquelle on peut agir, même le plus petit truc. Je pense à la spéculation immobilière pour Chamarel, aux AMAP, il y a même des sociologues qui se mettent à travailler la terre ! Il y a des tas de gens qui font des pas de côté, certains montent des coopératives pour refaire de la laine en Ardèche... Mais attention, je ne dis pas qu'il faut que chacun se change soi-même pour que le monde change, je suis pour des actions collectives, des pas de côté collectifs, et multiplier les pas de côté par rapport au système, je crois à ça comme transition possible. »

Les utopies réalisées ou la stratégie interstitielle ouvrent des possibles à l'intérieur même du système capitaliste, elles proposent également un décrochage tout aussi essentiel vis-à-vis des modalités majoritaires de transition écologique, d'ordre scalaire. La transition envisageable pour les membres de Chamarel implique de rompre avec une logique gestionnaire, descendante, globale et totalisante de la transition écologique majoritaire au profit d'une option pluraliste, transversale (plutôt qu'ascendante), où l'implantation locale prévaut. Ceci étant dit, si l'inscription dans la localité prévaut, il n'en va pas de même concernant l'échelle d'action considérée comme pertinente. Les expérimentations locales sont conçues comme des foyers, des points de condensation de dynamiques plus larges, de moyenne ou de longue portée, dont ils sont à la fois des exemples incarnés et des chambres d'écho. À l'image du mouvement des villes en transition qui s'est constitué en réseau, le mouvement des coopératives d'habitats est fédéré par l'association Habicoop ; pour autant ces modes de regroupement, qu'ils soient d'ordre organisationnel, réticulaire ou fédératif n'épuisent pas toutes les voies ou les modalités de changement d'échelle, de passage d'expériences micro localisées à des mouvements de plus grande ampleur. L'insistance des habitants de Chamarel à mettre en lien leur projet avec des tentatives plus larges de municipalisation du foncier, par exemple des expérimentations menées à Saillans, Marinaleda ou Ungersheim (trois hauts

<sup>61</sup> L'Industrial Workers of the World est un syndicat d'inspiration autogestionnaire créé au début du XXe siècle et rassemblant les travailleurs de l'industrie américaine.

lieux du municipalisme participatif), quand bien même aucun lien formel ne les réunit, relève bien d'une forme d'accroissement de puissance de ces différentes expériences. En convoquant dans leur discours de manière récurrente des expériences auxquelles ils attribuent un air de famille, une profonde affinité ou encore une appartenance à une commune inspiration, ils font exister une transversalité, *un plan de réalité alternatif* dans lequel chaque singularité confère aux autres singularités un surcroît d'existence, fut-il dans le cas présent, simplement d'ordre discursif.

« – Il y a une chose qui m'a frappé ces temps-ci c'est que le capitalisme est tellement en crise qu'il cherche des solutions, mais, par exemple, sur le logement, c'est insoluble. Cela coûte très cher, cela oblige les gens à aller en périphérie, il faut prévoir les transports... Il est central de se rendre compte que pour faire baisser le prix des maisons, la municipalisation des terrains est une vraie solution, mais c'est une contradiction, ce n'est pas une idée qui est capitaliste, ils sont tellement acculés qu'ils cherchent des solutions qui les mettent en contradiction. Nous, en amplifiant notre expérience, en la mettant en lien avec ce qu'il se passe à Saillans, à Ungersheim, à Marinaleda en Espagne, en Amérique latine aussi, on propose des solutions qui ne sont pas si petites... L'exemple de l'Uruguay, face aux problèmes de logement, ils proposent un autre modèle de logement. »

Nous reviendrons dans le dernier temps de ce chapitre sur tout le travail mené pour faire de Chamarel et des coopératives d'habitants des expériences de longue portée. Mais avant cela, il faut nous demander maintenant pourquoi, pour les acteurs de Chamarel, l'inscription locale et la réalisation d'expériences concrètes sont si importantes, et ce qui dans leurs trajectoires de vie et d'engagements les a amenés à faire ce constat. À les entendre, agir localement et concrètement c'est « enfin, se mettre à faire des choses », c'est aussi être « en accord avec nos valeurs ». L'arrivée à Chamarel, et en amont le calibrage du projet, correspond dans tous les témoignages recueillis à cet engagement à la bonne échelle d'action : la bonne échelle de collectif pour envisager un fonctionnement affinitaire, ou en termes de logements, pour envisager une vie sobre, sans prendre plus de place que nécessaire tout en pouvant bénéficier (précisément) d'économies d'échelles.

« – Moi pour ma retraite, je voulais aller dans un foyer logement, c'est-à-dire avoir un espace privé, restreint et en même temps des locaux collectifs. Un jour, j'ai entendu parler de Chamarel et là c'était beaucoup mieux, d'abord parce qu'on peut se choisir les uns les autres, donc on sait avec qui on va être et en même temps ça permet de vivre des valeurs auxquelles on a cru toute sa vie, c'est ça qui m'a fait venir à Chamarel. On m'a dit qu'il n'y aurait pas de chefs, donc c'est pour ça ! [Rires...]

– Moi je suis extrêmement satisfaite de me retrouver dans un petit logement, d'avoir donné ou transmis les meubles et puis de vivre avec une empreinte écologique réduite. Ici, avec la façon dont on partage les choses, avec les économies d'échelle que l'on fait, le système coopératif correspond à une espèce de conclusion, ça correspond bien à mes valeurs. »

Parfois l'arrivée dans le collectif ou l'immeuble est thématifiée comme un basculement à l'échelle d'une histoire de vie. Parfois, au contraire, les locuteurs insistent sur une continuité (quitte à forcer le trait de manière humoristique : « j'habitais déjà un immeuble à Vaulx-en-Velin, je m'organisais déjà collectivement, pour moi rien n'a changé »). Mais encore une fois, tous les récits viennent réinscrire l'expérimentation à Chamarel dans une trajectoire d'engagements préalables. L'option politique en faveur de projets alliant « écologie et social », de petites tailles, localisés, sur lesquels les acteurs ont des prises concrètes et immédiates n'est pas une découverte faite au moment de la création de la coopérative Chamarel, mais découle d'une histoire politique et d'expériences de vie partagées par la majorité des habitants et de leurs soutiens. Ce faisceau d'engagements, pris singulièrement ou dans la manière dont ils se trament ensemble, préfigure l'option qui trouvera donc à exister « grandeur nature » dans le quartier des Barges.

Pour synthétiser, et d'après les entretiens et les petites notices que nous leur avons demandés de nous écrire, les habitants de Chamarel ont connu trois grandes modalités d'engagements situés.

La première correspond à la gamme étendue des engagements de proximité : plusieurs habitantes ont ainsi insisté sur leur engagement professionnel comme travailleuse du *care* (ergothérapeute, métiers de la petite enfance, auprès de personnes handicapées) ; d'autres coopérateurs se sont trouvés impliqués dans les écoles comme membres des équipes pédagogiques ou parents d'élèves particulièrement impliqués ; on nous a mentionné également des engagements autour d'équipements de proximité comme des MJC, des structures associatives propres à mailler les territoires dans lesquels ces différents acteurs ont habité (d'où le thème important de la vie en quartiers prioritaires, en ville nouvelle, ou, à l'autre bout du spectre, en zone rurale).

Leur implication dans les outils communautaires vient confirmer une « fibre autogestionnaire », mise en avant par tous les habitants et qui constitue une seconde modalité d'engagement. Cette sensibilité trouve parfois à colorer toute une trajectoire biographique : depuis les grèves sauvages dans le collège d'enseignement technique en mai 1968 jusqu'aux participations à des revues, des librairies libertaires en passant par l'expérimentation de la vie communautaire, la mise en place de réseaux de ravitaillement solidaires, la refondation de structures anarcho-syndicalistes, le soutien à LIP... Un bon tiers des habitants de Chamarel se sera trouvé impliqué dans l'action syndicale (parfois comme délégués ou permanents), le plus souvent sur des options minoritaires et au sein de différentes ailes, composantes ou tendances encore et toujours autogestionnaires.

Le dernier mode d'engagement nettement traversant au sein du collectif rejoint le thème, central dans le projet de coopérative, de l'écologie. Cette dimension d'engagement a pu prendre des tours plus ou moins agonistiques ou militants, au travers de la participation aux grandes luttes antinucléaires (Creys-Malville) ou aux luttes territoriales depuis le Larzac<sup>62</sup> jusqu'à la participation plus récente aux collectifs stop-gaz de schiste en Ardèche ; s'engager « pour l'écologie » a pu signifier aussi participer à des projets concrets comme la SCOP Ardelaine en Ardèche (St-Pierreville), des projets agricoles ou permaculturels, des jardins expérimentaux en zone urbaine ; enfin l'engagement écologique implique pour tous les habitants la mise en jeu concrète d'une éthique, de petits gestes qui permettent de « vivre cette valeur » au quotidien et de manière diffuse. Sur ce registre des luttes environnementales, on retrouve le motif du tangible, du concret, des engagements situés et du registre du proche ; ainsi une des habitantes précise à propos de son engagement dans le « mouvement des coquelicots » (défini par ses organisateurs comme un « lobby heureux pour l'interdiction des pesticides ») :

« - On se retrouve régulièrement devant la mairie, on discute, on fait de belles rencontres. Pourquoi je me suis plus reconnue dans ce mouvement-là que dans un autre, je ne sais pas exactement, mais il y a cette volonté de faire du concret et de partir de choses proches, très proches pour une cause qui est mondiale, les pesticides. C'est un problème mondial, mais je me retrouve plus dans ce genre d'action, que dans les grandes manifs où il y a toujours les mêmes sempiternels mots d'ordre depuis des années. »

Même la participation à des collectifs militants formalisés semble prendre des tours politiques inédits autour de ces enjeux de transformation écologique ; c'est tout le sens de la relecture que propose un autre habitant de son engagement au sein de Greenpeace, perçu comme « absolument l'antithèse de tout ce [qu'il a] connu comme organisation ».

« - Et ça explique un certain nombre de différences entre le nouveau et l'ancien monde. Un des objectifs essentiels quand tu faisais une réunion politique, c'était de prendre le pouvoir. Là

<sup>62</sup> Cinquante ans plus tard, deux habitants se sont rendu compte qu'ils étaient tous les deux propriétaires d'un petit bout de terrain sur le causse du Larzac, acheté à l'époque pour empêcher l'agrandissement du camp militaire.

aujourd'hui, par exemple, j'ai participé à des marches pour l'environnement, qui étaient bien au-delà, en termes de succès, que ce qu'escomptaient les organisateurs. Les élus se sont dit « houlala, qu'est ce que c'est que ça », parce que les municipales approchaient. Et là surprise, aucune hiérarchie dans les revendications. Alors évidemment de l'autre côté les politiques se sont dit « on l'a échappé belle encore une fois » ! Pourquoi ? Parce qu'il n'y a aucune culture de ce qu'on a appris dans les partis politiques, comme moi au PS, où tu apprends à te positionner, à avoir une stratégie. Là c'est tout au feeling, collectif, c'est magique. Alors c'est déjà une rupture. Tu as parlé de la question des femmes et de la non-violence ; dans les réunions avant, on se coupait la parole joyeusement et puis à la fin, on essayait toujours d'avoir le dernier mot... Mais on est passé des chasseurs prédateurs aux jardiniers et il nous faut avancer dans un certain nombre de domaines tous ensemble, en se donnant la parole, les uns après les autres. Et moi j'en suis arrivé même à un truc auquel jamais je ne pensais arriver, à Greenpeace, les élections sans candidat. »

Les Marches pour le climat, impulsées entre autres par Greenpeace, apparaissent ainsi comme un nouveau paradigme politique, « en-deçà » de la politique institutionnelle, renonçant aux enjeux de pouvoir classiques pour se situer à un autre niveau, non revendicatif, mais « où il s'agit d'avancer tous ensemble » : que des initiatives prennent, poussent, essaient et se fécondent les unes les autres, selon la métaphore jardinière mobilisée par cet habitant. Et ce mode politique se déploie de manière fractale, à toutes les échelles, pour peu qu'on lui donne un terreau accueillant, comme c'est le cas évidemment à Chamarel où « l'on s'écoute », on laisse la place aux sensibilités, « au feeling » des uns et des autres.

Comme on l'a vu, l'engagement concret et localisé dans le projet de Chamarel intervient à la suite d'une somme nombreuse d'autres histoires qui ont en quelque sorte convergé, essentiellement par effet de cohérence et de continuité. C'est donc naturellement que l'on retrouve à Chamarel les trois principales modalités d'engagements situés qui ont marqué la vie des coopérateurs : dans le registre du proche et du prendre soin, sous le motif de l'autogestion et de la sensibilité écologiste. Nous allons réexaminer à la suite l'un de ces registres d'engagement, l'autogestion, qui prend aux vues des enjeux de l'expérience Chamarel et du statut de ses *vieux* habitants, un sens et une importance tout à fait particuliers.

### *Autonomie*

L'expérimentation Chamarel, pour une des habitantes, pourrait se résumer ainsi : rester actif et réactif. Il s'agit à ses yeux d'un enjeu vital ou existentiel :

« – La grande idée de notre expérience c'est de garder la maîtrise de nos vies, de notre habitat, choisir où l'on veut vivre... Et pour moi, c'est une belle prouesse et un bel exemple que ça peut se faire, mais c'est aussi quelque chose qui est un vrai défi et qui semble difficile en tous les cas pour les gens de l'extérieur, et c'est pareil maintenant que l'immeuble est construit, on gère nos affaires nous-mêmes, on n'a pas délégué nos pouvoirs à qui que ce soit, un organisme ou une personne... »

Le thème autogestionnaire qui trame et dessine un motif convergent au travers de toutes les trajectoires d'engagement des habitants constitue aussi l'enjeu central de l'expérience de la coopérative. Dès le départ, le projet se définissait non seulement par la conception collective d'un habitat, mais dans le fait d'élaborer, de prendre soin et de *tenir collectivement un habiter*. Et cette politique autogestionnaire se trouve mise en œuvre à travers les pratiques quotidiennes qui donnent forme à la vie collective de Chamarel : toutes les réunions d'habitants, les différentes commissions, les discussions animées au sein du groupe jardin, les processus de formation et d'apprentissages collectifs, la répartition des tâches tant dans l'entretien matériel du lieu que pour cadrer les moments de réunion, l'attention méticuleuse et diffuse avec laquelle on prend soin des liens entre les habitants, la programmation des événements propres à animer la vie du lieu, les interventions extérieures pour en étendre la portée et l'importance... C'est en se chargeant de ces mille et une responsabilités que les

membres de la coopérative peuvent se passer de syndicat de copropriété et « gérer leurs propres affaires ».

Or cette prise en main de leurs propres conditions de vie prend un accent particulier pour des personnes vieillissantes, c'est-à-dire identifiées socialement comme « au risque d'une perte d'autonomie », voire tendanciellement impotentes. L'importance de cette fibre autogestionnaire rejoint sous cette perspective tout ce qui aura été mis en avant autour de leur capacité à « continuer d'apprendre », à se former sans cesse pour activer en somme, et pour paraphraser avec espièglerie Jacques Rancière, la « compétence des *impotents* ». Pour aller vers les préoccupations les plus immédiates des habitants, et délaisser le champ toujours un peu vaporeux des « représentations sociales », plusieurs membres ont expliqué « ne pas vouloir faire peser leur vieillesse sur la vie de leurs enfants ou petits-enfants ». S'autogérer c'est refuser d'être une charge, pour des proches ou même pour des voisins : d'où le choix tranché de refuser un habitat intergénérationnel qui aurait impliqué aussi « des écarts trop importants dans les modes de vie ».

Cette notion d'autonomie qui commence à être thématifiée à la suite du motif autogestionnaire présente à Chamarel une singulière amphibologie. Il s'agit évidemment d'une catégorie largement mobilisée dans le champ du médico-social pour définir les problématiques et les enjeux du vieillissement (Ennuyer, 2013). Et en même temps l'autonomie désigne une catégorie politique également bien répertoriée (quoique fortement polysémique).

Étymologiquement pour commencer, le terme réfère à une capacité ou un droit à se gouverner selon ses propres lois ou normes, vivre d'une manière propre et différente. Notons ensuite que cette notion peut faire écho à des modalités alternatives de transition, largement répandue au sein du mouvement colibri qui définit précisément ses projets d'habitats alternatifs comme des « oasis » ; l'autonomie politique comme volonté de vivre de manière singulière (plus responsable écologiquement, plus sobre, etc.) par rapport à la « société de consommation » ou au « monde industriel » environnant implique alors une part d'autonomie matérielle (autoconstruction, tentatives d'agriculture vivrière visant l'autoconsommation, etc.). Cependant, le collectif de Chamarel est plutôt circonspect quant à cette tendance de l'écologie politique, précisément du fait de sa distance affichée vis-à-vis de l'héritage socialiste. Leur référence en matière d'autonomie politique est clairement à chercher ailleurs. Nous faisons l'hypothèse à la suite que l'expérience de Chamarel est d'un certain point de vue, héritière de la conception politique et philosophique de l'autonomie ouvrière.

Cette référence est congruente d'une part avec leurs inspirations liées à des formes de communisme ou de socialisme antiautoritaire, via le mouvement conseilliste notamment (à travers l'importance que revêt pour certains d'entre eux l'insurrection de Budapest de 1956) ; ensuite toute l'expérience autogestionnaire de LIP, évoquée très souvent par les habitants, peut être relue en partie comme une tentative d'autonomie ouvrière « à la française ». La précision géographique nous semble importante, car le mouvement de l'autonomie ouvrière s'est développé (et s'est trouvé théorisé) principalement dans le cadre du « mai rampant » italien, entre la fin des années 1950 et jusque dans les années 1980 (Balestrini et Moroni, 2017). L'idée centrale dans cette conception de l'autonomie était de rompre la dépendance des prolétaires au sein de la dialectique travail/capital : que se passerait-il si dès à présent (le présent des grandes luttes d'usines italiennes) les ouvriers ne jouaient plus le jeu, rompant avec la vieille discipline syndicale pour réclamer « plus de salaires et moins de travail », transformer les ateliers en lieux d'organisation ou en universités populaires... Il s'agissait de « partir des besoins ouvriers », de sortir de l'usine tant au plan revendicatif que matériellement, en ayant recours à l'absentéisme de masse... Très vite cette machine conceptuelle et les répertoires d'action qui lui sont attachés se sont trouvés déplacés sur le terrain des luttes féministes (Lonzi, 2017 ; La librairie des femmes de Milan, 2017) : que se passe-t-il cette fois-ci si le vocable femme ne désigne plus seulement le second terme de la

dialectique homme-femme, ou la position minoritaire soumise à la domination masculine, mais tout un bloc d'expérience irréductible, à même d'explorer ses propres désirs et d'inventer ses propres pratiques ?

Les habitants de Chamarel ne font pas directement référence à l'autonomie italienne des années 1970 (par exemple les enjeux féministes souvent mis en avant par les membres de la coopérative ne semblent pas pensés particulièrement dans les termes du féminisme différentialiste italien issu de l'aire de l'autonomie). Toutefois, et c'est là où nous voulons en venir, on peut déceler un mouvement analogue dans ce que nous identifions, à Chamarel, comme une proposition de sortie de la dialectique jeune/vieux. Pour les membres de Chamarel, la vieillesse ne doit pas être vécue comme le double ou l'envers dégradé de la jeunesse, elle peut au contraire, une fois (partiellement) allégée de cette dépendance dialectique négative, devenir le début d'une aventure, d'un saut dans l'inconnu expérimental et heureux. Cette hypothèse ou ce pari autonome explique peut-être aussi la rétivité du collectif face à la possibilité d'un habitat intergénérationnel qui pourrait risquer de réinstaller les « vieilles » structures ou la dialectique classique et ainsi compliquer ce décrochage ou cette bifurcation dans les manières de concevoir et de vivre le vieillissement.

De la même manière que Carla Lonzi et les féministes italiennes se demandaient « qu'est-ce que peut une femme ? » ou les autonomes « qu'est-ce que peut un ouvrier ? », Chamarel se demande à son tour « qu'est-ce que peut un vieux/une vieille ? ». Par l'autonomie, la dialectique fait place à l'*affirmation de puissance*, la visée de prise de pouvoir est remplacée par la création immédiate de nouvelles subjectivités, de nouveaux rapports au monde et aux autres. L'hypothèse autonome d'une vieillesse aventureuse et désirante s'est trouvée précisément formulée dans le cadre de deux rencontres de « bande de vieux » en avril 2014 et en mars 2015, associant le collectif Chamarel et celui des Boboyaka (un autre groupe de retraités alors en phase d'étude pour réaliser leur propre coopérative d'habitants à Bègles). Voilà ce que les participants en disent dans le compte rendu de la première de ces rencontres :

« Nous avons voulu créer un milieu adapté, non seulement à la nature même de la vieillesse, mais aussi mieux adapté à son devenir possible. Vous l'avez compris ce pari qui relève d'un art de vivre, a le goût d'une aventure (avec quelques brins d'insolence ?), et n'est pas gagné d'avance. Ce qui est très bien puisque le désir naît de n'être pas comblé. »

En mars de l'année suivante, la seconde « rencontre bande de vieux » permettra d'articuler les différentes promesses de la vie coopérative, et de documenter un peu mieux encore le branchement entre autonomie politique (avec ses dimensions d'autogestion, d'entraide et de mutualisation) et l'autonomie comme élément indispensable à une vie digne pour des personnes en l'occurrence vieillissantes, et donc cette fois connectée à tout un registre du soin collectif et auto-organisé.

« **Ce que permettra la vie coopérative** : (cette liste reflète les points abordés pendant l'atelier et n'est donc pas exhaustive)

Gérer le lieu de vie, prendre des décisions collectives, réguler la vie collective, résoudre collectivement des conflits, des problèmes, des difficultés, s'adapter, réajuster, s'inscrire dans des projets collectifs, chercher dans son potentiel ce qu'on va apporter aux autres. Être plus efficaces à plusieurs (...)

Se stimuler pour des activités physiques, sportives, culturelles, de bien-être choisies à l'intérieur du lieu ou à l'extérieur.

Réfléchir ensemble sur notre vieillissement, l'anticiper, se voir diminuer doucement, sentir nos limites, en parler pour le vivre mieux et pouvoir s'adapter,

s'entraider. Pouvoir compter sur les autres. Veiller sur ses voisins et sentir qu'ils veillent sur nous (regard bienveillant). Vigilance cependant sur le respect de l'intimité.

Mutualiser les aides : attention aux dérives possibles. Par exemple : l'auxiliaire de vie qui ouvre toutes les portes des appartements de l'étage pour balayer partout, faire la poussière partout, laver par terre partout. »

De manière assez réaliste il ne s'agit pas de fantasmer des formes d'organisation collective qui garantiraient les habitants contre toute forme de « dépendance » au sens de « perte d'autonomie », mais au contraire d'envisager « l'autonomie dans la dépendance ». Cette autonomie dans la dépendance se décline sous un aspect très pratique, quand on songe à toutes les adaptations possibles des logements à Chamarel : pour permettre à un fauteuil de passer, installer des barres de soutien dans les salles de bain, etc. Elle se fonde également théoriquement, dans une perspective d'écologie des pratiques pragmatiste où il n'y a d'autonomie possible que dans un monde de liens et d'interdépendance (Hache, 2011).

« **Autonomie** : Capacité à décider. La dépendance n'est pas forcément synonyme de perte d'autonomie. On a tous besoin des autres, de liens, nous sommes tous dépendants. »

Les grands enjeux autour de l'autonomie ou de l'autogestion, qui font écho à une tradition politique au sein de laquelle plusieurs membres du collectif ont largement frayé, se trouvent ainsi surdéterminés à Chamarel en croisant les problématiques liées au vieillissement. Comment rester/devenir autonomes : l'amphibologie est troublante, et pour cause. On trouve en quelque sorte délégué au collectif et sur le registre politique des problématiques qui pèsent d'ordinaire sur des destins individuels (ou qui sont prises en charge par les familles). L'affaiblissement et la mort sont envisagés dans les statuts de la coopérative et balancés par toutes les garanties élaborées collectivement pour assurer la pérennité de la coopérative et de l'aventure. D'où le souci pour penser une autre sortie du collectif qui n'est pas une exclusion, mais où « la limite » apparaît clairement comme la capacité à participer au fonctionnement et aux débats collectifs. Dans la même perspective, on peut relever les diverses tentatives pour se saisir de l'entretien physique ou des pathologies du vieillissement dans des ateliers spécifiques (yoga, ateliers Alzheimer...) ; ou encore, considérer la manière singulière dont la « fonction mémoire » se trouve largement prise en charge par tous les jeux de compte-rendus et d'archivage qu'impliquent les multiples réunions pour la « vie du lieu ».

Si « ce qui nous maintient debout ou en vie » peut être largement délégué au collectif, symétriquement à Chamarel la politique ou toutes ces petites menées démocratiques prennent un tour existentiel. On s'autogère pour activer les processus du vivant contre la déréliction et la mort possibles ; l'autonomie des personnes et du groupe est à réinventer et à réactiver sans cesse, dans la dimension fragile et risquée d'une expérimentation ou d'une aventure : au sein de cette coopérative, la démocratie et la politique ne sont pas seulement des jeux de l'ordre du divertissement pascalien, mais un enjeu ou une option vitale.

### 2.2.3. Inscrire Chamarel dans la vie politique locale

#### *S'installer « là où il y a des interstices »*

Pour bien comprendre la spécificité de Chamarel, il faut savoir qu'au départ du projet il y a un petit noyau dur d'habitants, installés à Vaulx-en-Velin depuis des dizaines d'années. Alors que les recherches de foncier avaient été entreprises dans tout l'Est lyonnais, c'est à Vaulx-en-Velin que le projet a finalement pu voir le jour. Cette inscription ne doit rien au hasard puisque ce noyau dur y avait déjà ses repères, quelques complicités et pouvait compter sur l'existence de rapports préexistants (quoique chaotiques) avec l'équipe municipale, qu'ils connaissaient bien pour avoir entretenu avec elle des rapports frictionnels depuis plus de trente ans. En même temps, expliquer la présence de la coopérative à Vaulx-en-Velin du fait d'une présence préalable de ses membres fondateurs sur ce terrain spécifique ne fait que reculer d'un cran le questionnement. La question préalable qui se pose est donc celle de savoir pourquoi ce noyau dur d'habitants s'est installé à Vaulx-en-Velin.

Pour approfondir cette question et mieux comprendre les liens sous-jacents entre Chamarel et le territoire politique de Vaulx-en-Velin, nous avons proposé un focus group sur cette

thématique, associant quatre habitants et une adhérente active de l'association, tous identifiés au noyau dur du projet. L'installation à Vaulx-en-Velin de ces cinq « historiques » ne s'est pas faite de manière uniforme ni aux mêmes périodes, mais l'on retrouve dans leurs récits toute une série de points communs permettant de retracer, a posteriori, une certaine cohérence.

L'une des habitantes propose une interprétation, en laissant entrevoir une sorte de pari fait sur une nouvelle urbanité, dans l'esprit du « changeons la vie/la ville ici et maintenant » repris comme hymne du PS avant sa campagne victorieuse de mai 1981. Les villes nouvelles sont alors des terrains d'expérimentations et recèlent des possibilités qu'on ne retrouve pas ailleurs, comme pour la construction de la MJC dans laquelle elle s'investit beaucoup et que l'on peut voir rétrospectivement comme une préfiguration des dynamiques participatives à l'œuvre dans le projet Chamarel (construction d'un projet « d'en bas », « en faisant aussi la maîtrise d'ouvrage ») :

« – Mon premier engagement à Vaulx-en-Velin, c'était la Maison des Jeunes et de la Culture, j'ai assisté à la création de la MJC, j'avais 18 ans, et je suis devenue secrétaire de la maison, et je suis restée très longtemps au CA, même après quand j'étais institutrice, il n'y a pas très longtemps que j'ai quitté le CA. J'ai suivi la MJC très longtemps, 50 ans en fait, j'ai suivi la nouvelle construction... La première, c'était un préfabriqué qui était rue Louis Duclos, il y avait un poste de police à côté, il y avait juste deux salles. C'était passionnant de construire la nouvelle MJC parce que ça a été un peu comme ici : on a d'abord défini les usages qu'on voulait et c'est pour ça qu'il y a une salle de spectacle, on a travaillé avec les architectes déjà à ce moment-là. »

La ville nouvelle se trame aussi depuis un réseau alternatif auquel participait une autre membre du groupe, qui, si elle n'habite pas l'immeuble Chamarel, est membre très active de l'association et reste une amie très proche et de longue date du noyau dur. Elle s'est installée dans les années 1970, à 18 ans à peine, en appartement collectif, pour fonder avec quelques jeunes gens une communauté. Elle gardait les enfants d'une autre communauté de personnes plus âgées, installées dans les tours nouvellement construites du Mas du Taureau : « Surtout des cadres, des journalistes, des médecins, qui s'installaient dans les tours pour vivre en communauté » et participer aux dynamiques locales dans les associations et les centres sociaux du quartier. Dans la mouvance du PSU, ces installations communautaires étaient fréquentes dans les communes périurbaines des grandes agglomérations. Les premiers conflits avec la mairie, liés à l'affirmation de ces tentatives dissidentes aux yeux des pouvoirs locaux, se joueront précisément autour d'un de ces équipements de quartier : en l'occurrence le CALM, un petit centre social de la nouvelle cité du Mas du Taureau, investi particulièrement par les militants du PSU, ce qui ne plaît pas du tout au maire communiste de l'époque (de 1975 à 1985), Jean Capievic, décrit comme « particulièrement autoritaire » :

« Oui il y avait de bons résultats, avec les gens du quartier. Et l'équipe Capievic, à un moment, a coupé les vivres parce que ce n'était pas la ligne, les animateurs et les bénévoles de ce centre social n'étaient pas dans la bonne ligne donc il y a eu disqualification. C'est parti de là, ensuite il y a eu l'histoire du centre Lamaze qui était un centre de santé qui était très fréquenté, qui était gratuit et l'équipe Capievic a décidé de le fermer, mais en fait, c'est le maire suivant, Charrier qui lui portera le coup de grâce. »

À partir de cette lutte autour du CALM puis du centre Lamaze s'opère une convergence des militants de gauche qui ne se retrouvent pas dans la politique municipale, mais se fédéreront au sein d'un mouvement minoritaire, la Gauche Autrement en présentant une liste aux municipales de 1985 contre Jean Capievic. Ce dernier parviendra à se faire élire, mais le PC, pour maintenir la situation sous contrôle, le fera immédiatement remplacer par Maurice Charrier qui parviendra à « recruter » une partie des cadres de la Gauche Autrement, neutralisant ainsi cette tentative de dissidence municipale. Au sein du futur noyau dur de Chamarel, une partie des militants se détourne de la politique de partis, dégoûtés par ces manœuvres politiciennes. Les autres connaîtront un désenchantement similaire quelques années plus tard, après une dernière tentative pour développer l'antenne locale des Verts, dont

ils seront au final exclus, pour des raisons assez proches (la peur du parti de voir une cellule dissidente prendre le contrôle de l'antenne locale).

Cette petite saga politique explique la tonalité particulière des rapports entretenus entre les fondateurs de Chamarel et l'équipe municipale. Il y a, avec l'équipe PC de la municipalité de Vaulx-en-Velin, une sorte de proximité conflictuelle, où des situations d'alliance objective (notamment avec certains des cadres de la Gauche Autrement recrutés à l'occasion de la nomination de Maurice Charrier) alternent ou coexistent avec toute une série de conflits ouverts répétés dans le temps. Les sujets d'affrontements n'ont en effet pas manqué : par exemple contre la privatisation de la cantine municipale dont la régie sera finalement cédée à Sodexo, ou bien contre l'installation des premières caméras de vidéosurveillance, le tournant sécuritaire qu'elle manifesterait et la transformation des formes de présence qu'elle induirait à Vaulx-en-Velin. Mais, paradoxalement, la mairie ou certains membres de l'équipe municipale seront par ailleurs des alliés de poids dans le mouvement contre la réforme des retraites ou les luttes pour la régularisation et l'accueil des sans-papiers. Autre situation paradoxale : après son mandat, Maurice Charrier s'engagera résolument pour l'habitat coopératif en devenant l'un des membres fondateurs de l'association Habicoop. Cette alternance de conflits ouverts et de points d'alliance et de collaboration dessine une configuration complexe, que pointe clairement un des habitants lorsqu'il tente de redécrire ces rapports proprement frictionnels avec les pouvoirs publics locaux :

« – Ce qu'il faut dire, c'est qu'avec une série d'élus, on avait des liens très privilégiés, parce qu'il y avait des choses qui étaient communes, ce n'était pas un bloc contre un bloc, il y avait des liens qui s'établissaient, et tous les grands problèmes, les gens avec qui on discutait qui étaient élus, ils étaient ennuyés par la privatisation des cantines, ou la fermeture du centre Lamaze... »

La stratégie politique interstitielle qui est aujourd'hui prônée par les membres de Chamarel a en quelque sorte une histoire souterraine locale. Attiré par les interstices urbains, le noyau dur de Chamarel s'est retrouvé historiquement à Vaulx-en-Velin, car il y avait là des possibles qui tendaient à se refermer ailleurs. La banlieue n'avait rien d'un lieu repoussoir, elle promettait au contraire à qui voulait bien le percevoir un champ d'expérimentation sociale unique. Ici, c'est moins l'idée de stratégie interstitielle défendue par Olin Wright qui fait sens qu'une conception de l'interstice plus philosophique, comme celle proposée par Alfred North Whitehead (Whitehead, 1995) et dont Isabelle Stengers (2005 : 149) se fait le relais depuis de nombreuses années : « L'interstice ne se définit ni contre ni par rapport au bloc auquel il appartient pourtant. Il crée ses propres dimensions à partir des processus concrets qui lui confèrent sa consistance et sa portée, ce sur quoi il porte et ce sur quoi il importe. Que peut un interstice est une inconnue, à ceci près que la notion d'interstice appelle le pluriel ». Les communautés installées à Vaulx-en-Velin, les centres sociaux, les écoles sont perçues par le noyau dur de Chamarel comme autant de virtualités qui peuvent, à condition d'y apporter toute l'attention et la confiance requises, se concrétiser dans l'émergence de nouveaux rapports à la ville et dans la ville. On retrouve ici aussi l'idée d'autonomie politique telle que défendue par les féministes du mai rampant italien : s'installer dans un interstice, c'est refuser de se définir par rapport ou contre un bloc homogène (la ville, le capitalisme...) pour préférer « créer ses propres dimensions » et affirmer qu'autre chose est possible. On peut ainsi comprendre l'expérience de Chamarel comme une poursuite, ailleurs et autrement, de cette vie dans les interstices.

### *Faire école*

Dans le récit des membres du noyau dur, l'inscription à Vaulx-en-Velin est avant tout marquée par leurs implications au sein de trois écoles de la ville. On l'a dit, trois d'entre eux/elles étaient instituteurs, mais d'autres étaient très impliqués également en tant que parents d'élèves. Une autre preuve actuelle de l'importance de cette expérience dans les écoles pour Chamarel

est donnée par l'implication de plusieurs anciens et actuels instituteurs de ces écoles dans l'association Chamarel ou dans les Amis de Chamarel<sup>63</sup>. Que s'est-il donc joué de si décisif, pour la future coopérative d'habitants et l'option politique qu'elle concrétise, au sein de ces équipements scolaires ?

En 1970 est créée l'école Anatole France. Elle répond aux besoins de scolarisation d'une cité d'urgence qui vient d'être construite pour accueillir les populations immigrées dans le cadre du regroupement familial impulsé par Giscard.

« Donc il n'y a eu aucun instituteur déjà confirmé qui voulait venir là, puisqu'on n'allait avoir que des Arabes, du coup, ça a été l'opportunité de ma vie professionnelle parce qu'il n'y a eu que des gens très jeunes qui sont arrivés, qui débutaient, qui avaient été remplaçants, qui étaient là parce qu'il n'y avait rien d'autre ailleurs. »

Pour cette ancienne institutrice habitante de Chamarel, le travail en équipe et l'auto-organisation se sont affirmés dès le départ comme une nécessité : du fait de l'absence de formation pédagogique initiale digne de ce nom, et face à des manuels qui lui semblaient, comme à ses collègues, nettement obsolètes, ils ont dû réinventer leur pratique à partir de l'expérience du terrain :

« Donc on a commencé à travailler en équipe parce que c'était tellement difficile. En plus moi, je n'avais jamais été formée, je n'avais eu aucune formation pédagogique. Donc on s'est retrouvés devant des difficultés énormes. À l'époque on avait des CP, les quatre premières classes, apprendre à lire à ces enfants, avec des livres qui racontaient des choses bien de blancs, avec la pipe de papa, maman qui fait la cuisine, machin... On a démarré en essayant des méthodes pédagogiques un peu différentes, jusqu'à ce qu'on rencontre des gens du groupe Freinet et là on s'est inscrit complètement dans ce groupe-là et petit à petit, les gens savaient qu'on avait des méthodes Freinet. À mesure que des instituteurs partaient, d'autres, plus sensibles à notre approche, arrivaient. »

Tout le travail d'expérimentation pédagogique pour « inventer autre chose » est nettement facilité par la rencontre avec la dynamique d'école Freinet, grâce aux positions très autogestionnaires de la directrice de l'école Anatole France. Dans le cas d'Anatole France, les choses vont toutefois se compliquer avec l'arrivée d'un directeur beaucoup plus autoritaire et tourner en un véritable affrontement. La ligne autogestionnaire et la méthode Freinet ne vont pas de soi pour l'administration centralisatrice de l'Éducation nationale et certains de ses représentants locaux :

« – On a eu une directrice qui était très autogestionnaire, alors c'est elle qui faisait le boulot, elle était vraiment directrice, mais on était associés à toutes les décisions, c'était le conseil des maîtres qui prenait toutes les décisions. Et quand elle est partie, on a eu deux ans très difficiles, parce qu'on a eu un directeur vraiment directeur, pas du tout autogestionnaire, très autoritaire, et nous ça faisait 10 ans qu'on travaillait autrement donc on a mené une bataille assez terrible. Il avait fait changer toutes les serrures de l'école pour qu'on ne puisse pas rentrer en dehors des heures de classe. Donc à un moment, on a menacé de dormir dans l'école et on a appelé l'inspectrice qui, dans la journée, a demandé au directeur de nous donner les clés. Ça a été émaillé à cette époque-là de petites luttes. Ensuite il est parti, on a réussi à le faire partir parce qu'à un moment il m'avait choppé par le bras et moi j'ai bien maintenu mon bras pour aller voir un toubib en disant qu'il m'avait malmené. Avec le certificat médical, ça n'a pas fait un pli, il a été viré. C'était des bagarres tous les jours, mais en même temps c'était une lutte politique parce que nous, on voulait retrouver l'autogestion dans notre école, ce n'était pas juste contre lui. Moi, j'étais la plus ancienne ou j'avais le plus de points donc j'ai été nommée directrice et à partir de ce moment-là, c'était en 1982, on a fait une direction collégiale, qui est

<sup>63</sup> Pour bien saisir l'importance de cette dynamique dans les écoles Makarenko, Llorca et Anatole France au sein de Chamarel, voici les liens effectifs qui les unissent encore : trois instituteurs/trices « historique » sont habitantEs, deux institutrices « historiques » sont adhérentes de l'association et sociétaires de la SAS et deux autres sont « amis de Chamarel ». Un parent d'élève « historique » est habitant, deux autres sont adhérents de l'association, dont une est sociétaire. Une institutrice passée par l'école Anatole France est « amie de Chamarel », une institutrice et un directeur d'école actuels sont sociétaires et deux autres sont « amis de Chamarel ».

encore là aujourd'hui, avec partage du salaire bien sûr parce que sinon c'est trop facile.

– C'était possible de faire ça ?

– Non, ça n'a jamais été officiel, on a essayé pourtant, on a fait des courriers à l'Académie pour expliquer comment on fonctionnait, au niveau national aussi avec le mouvement Freinet, mais ça n'a pas marché. Du coup moi je reversais tous les mois la part que je recevais en tant que directrice et on la partageait au nombre qu'on était. Moins les impôts. On avait demandé à être inspecté collectivement pour la direction parce qu'il y avait ça aussi, l'inspection de direction où il fallait fournir les papiers et tout, il y a qu'un seul inspecteur qui a accepté de faire ça, entre 1982 et 2005, et ça continue maintenant et ils ne sont toujours pas reconnus. »

Malgré les embûches semées par l'administration, l'expérience autogestionnaire de l'école Anatole France s'est donc maintenue jusqu'à ce jour, c'est-à-dire sur plus de 40 ans : les élèves sont associés aux décisions les concernant à travers un petit et un grand conseil, ils participent à la vie de l'école via toute une série de tâches réparties de façon tournante ; la direction collégiale est assurée par l'ensemble du collectif enseignant, et les rémunérations liées aux tâches de direction sont également partagées. Toute une foule de petites expérimentations et initiatives « dans le même esprit » est continuellement déployée depuis l'école, à l'échelle du quartier ou de la commune.

L'école Anatole France, à la manière du halo expérimental que l'on retrouvera à Chamarel, trouve à agréger des initiatives multiples et à contaminer les manières de se lier et de s'organiser chez les parents d'élèves. Elle aura constitué ainsi un point de ralliement pour lancer des luttes urbaines sur des thématiques diverses : contre l'installation des caméras de vidéosurveillance, pour la création de collectifs de soutien aux sans-papiers... Vu du côté des parents d'élèves il s'agit « d'un lieu de sensibilisation, alors on n'employait pas le mot d'autogestion, mais comment on s'investit, comment on participe... » ; une radio dans l'école, animée par les enfants, a pu proposer des interviews auprès de grandes personnalités de gauche comme Jean Ferrat ou Stéphane Hessel... Pour autant, s'il est bien question de constituer et de propager une sensibilité particulière, ce foyer politique singulier n'est pas directement marqué idéologiquement. Les choses se décident « au feeling » et l'école, marquée au départ d'un stigmate de relégation, va peu à peu attirer des enfants des groupes scolaires voisins : « pour plus qu'ils en soient malades d'aller à l'école ». Inversement, d'autres parents vont retirer leurs enfants précisément en arguant du fait « que ce n'est pas une bonne école puisque leurs enfants sont heureux d'y aller ». Entre tout le travail pour développer une pédagogie participative, les projets plus ou moins expérimentaux, les temps d'accueil et de discussion à l'initiative des parents d'élèves et les moments de luttes politiques explicites (dans le cadre de mouvements sociaux à l'échelle nationale ou sur des enjeux plus circonscrits), on voit donc se constituer de manière singulière un point de ralliement particulièrement vivace en termes de démocratie locale.

Dans les années 1970, la ZUP de Vaulx-en-Velin est construite, ce qui entraîne la création de nombreuses écoles où le même phénomène qu'à Anatole France se reproduit. Ce sont essentiellement de jeunes débutants qui sont nommés comme enseignants, « certains biberonnés à Mai 68 » puisque lycéens à cette époque. Ce sera un vivier pour l'École Émancipée, tendance « pédagogue », qui donnera à la lutte syndicale à Vaulx-en-Velin pour de nombreuses années sa coloration autogestionnaire et unitaire. Parmi ces écoles, l'école maternelle Makarenko, dont la directrice, aujourd'hui habitante à Chamarel, et quelques enseignants font partie du groupe Freinet. En 1992, pour des raisons personnelles, un des futurs habitants de Chamarel, instituteur, souhaite s'installer à Vaulx-en-Velin. Venant d'un Institut médico-pédagogique, travaillant en équipe depuis des années en pédagogie Freinet. Il postule là « où il y avait le plus de postes vacants, en me disant que je n'aurai pas à faire à de vieux cons traditionnels ». Et en effet, la mayonnaise prend, puisque peu de temps après, une équipe se forme autour de la pédagogie Freinet. Il s'ensuit logiquement de nombreux échanges avec l'école Anatole France.

Foyers politiques, points d'émergence et de diffusion d'une sorte de démocratie par le bas, ces écoles de Vaulx-en-Velin seront également converties en foyers de dissidence syndicale. Vaulx-en-Velin est une des rares localités en France où les syndicats enseignants majoritaires à l'échelle nationale sont devancés par la tendance École Émancipée de la FEN (qui agrégeait militants d'extrême gauche autogestionnaires et militants pédagogiques « à la Freinet »). Les enseignants École Émancipée de Vaulx publiaient régulièrement un journal intitulé « L'école cause », en référence à leurs oppositions récurrentes à la tendance « Unité Action » très liée au Parti communiste français. Vaulx-en-Velin est également le lieu de création du PAS (Pour une Alternative Syndicale) Rhône, à l'initiative d'enseignants que l'on retrouve quasiment tous dans le projet Chamarel, en tant qu'habitants, adhérents de l'association, sociétaires ou abonnés à la lettre des « Ami(e)s de Chamarel ». Le PAS 69, qui n'a jamais dépassé 25 membres dont la majorité exerçait sur Vaulx-en-Velin, a intégré l'UDAS (Union Des Alternatives Syndicales) pour participer à une « organisation représentative à l'échelle nationale » implantée principalement en Isère Drôme et à La Réunion (quelques centaines d'adhérents au total). Le PAS compense ses faibles effectifs par un engagement tous azimuts (au point que « dans l'imaginaire du SNUIPP [ils] étaient des centaines »), et sur des bases assez voisines de l'École Émancipée (alliance du « militantisme politique et pédagogique », volonté de traiter l'enfant en « citoyen créatif, doté de sens critique, capable d'argumenter et de faire des choix, suffisamment libre et conscient de ce dont il est capable, sachant analyser le réel et agir pour construire son avenir »). Une des luttes prioritaires du PAS et de l'UDAS, associés à une coordination des parents d'élèves très impliquée, aura été la défense des petites structures (plus propices au développement du travail en équipe, malheureusement sans parvenir à en sauver la majorité sur Vaulx-en-Velin), et ce collectif aura joué un rôle important dans beaucoup de mouvements enseignants, notamment la lutte contre la réforme des retraites en 2003.

À l'occasion de 52 jours de grève au cours de la lutte contre la réforme des retraites de 2003, le collectif « On Vaulx Mieux » va se créer « petit à petit » en associant des sections locales de SUD, de la CGT et de la CNT, ainsi que des groupes plus informels de parents d'élèves et le collectif « Privés d'emplois et précaires ». Cette entité se transformera en plateforme « à géométrie variable », rassemblant des forces diverses sur des enjeux de lutte précis, mutualisant des moyens, qu'il s'agisse d'un local, d'une camionnette ou d'un porte-voix, et sans s'arrêter aux étiquettes d'appareils ou de partis. Renommé plus tard « On Vaulx mieux que ça » ce collectif participera de manière importante à structurer tout un réseau local de solidarités qui persiste largement aujourd'hui à l'échelle vaudoise. Voici comment le collectif se présente :

« Collectif de citoyens habitant et/ou travaillant à Vaulx-en-Velin, militantEs ou adhérentEs de diverses organisations syndicales ou d'associations, s'inspirant entre autres du programme du Conseil National de la Résistance et des diverses pratiques des Bourses du travail à leurs débuts. Nous faisons nôtres l'appel des Résistants et tous les appels dans le monde pour une vraie justice sociale et une véritable démocratie citoyenne. »

Au-delà de cette déclaration d'intention et de cette affiliation à l'imaginaire de la Résistance et de son programme social, le collectif oscille entre des phases dormantes « où chacun repart un peu de son côté » et des phases actives. Pendant les phases dormantes, l'essentiel du travail consiste à diffuser via un site internet et des listes mails les informations liées à telle ou telle situation, éléments d'actualité ou initiatives particulières, proches géographiquement ou politiquement. Pendant les phases plus effervescentes, les complicités s'activent en fonction des enjeux du moment, comme dans le cas du mouvement lycéen de 2010 :

« – Il y avait le mouvement lycéen sur Doisneau qui commençait et donc on est venus en aide, c'était important qu'il y ait des adultes, d'abord ça évitait certaines petites conneries et puis au niveau de la police, quand ils voyaient nos têtes ça évitait qu'il y ait trop de répression...

Surtout qu'on avait fait le lien avec la CGT municipale, et moi, j'étais surpris parce que les lycéens avaient fait un tract, on leur dit, il y a la CGT, si la CGT ne fait pas on s'arrangera pour tirer votre tract, mais c'est bien de voir comment ils réagissent, et c'était un copain qui était nommé. Il a pris le tract, il ne l'a même pas lu, il l'a imprimé et il l'a ramené et c'est là qu'on a mesuré la différence en 15 ans, parce qu'ils auraient buté sur tous les mots, à vouloir faire des changements. Il y avait une confiance, c'est comme ça qu'on a fait des manifs dans Vaulx. Il y avait aussi un prof qui faisait le lien en permanence, visiblement soutenu financièrement par les autres collègues de Doisneau. Donc on a fait des liens comme ça, c'était important, ça revient régulièrement sur Vaulx les choses, après il ne faut pas être trop fatigué à chaque fois quoi ! C'est ce genre de réseau qui est très fort qui n'est pas visible, c'est les êtres humains... »

On le voit, depuis les écoles, c'est tout un réseau informel de solidarité qui s'est constitué avec le temps et qui s'est déployé dans différentes directions. Des luttes locales contre la vidéosurveillance au soutien aux lycéens en grève, les passages se sont faits via des individualités, des liens d'interconnaissance et d'amitié, sans jamais passer par des organisations centralisées et partisans. On comprend mieux dès lors l'importance de l'installation de Chamarel à Vaulx-en-Velin et les soubassements invisibles (si l'on n'a pas connaissance de toutes ces petites histoires) qui ont grandement participé à son accomplissement à cet endroit précis :

« – C'est vrai que Chamarel, tout ce réseau construit, ça a aussi permis que Chamarel voie le jour...

– Oui au niveau du groupe, du rapport de force qu'on a pu avoir et puis au niveau de l'habitude qu'on avait de travailler sur ce territoire...

– Mon souci, c'est des fois la mémoire, là on le dit, mais toute cette histoire, elle risque de disparaître, d'être oubliée... Comme ce n'est pas un truc très défini, c'est un véritable réseau, ce n'est pas évident de maintenir cette mémoire. »

Une fois construite, la coopérative d'habitants est devenue un point supplémentaire dans ce tissu local, cette trame de solidarité. Les liens avec l'école Anatole France sont réactivés avec les visites d'enfants sur le site, d'autres sont créés avec l'école d'architecture ou reprises autrement avec des enseignants du lycée Robert Doisneau, le collectif « On Vaulx mieux que ça », en phase dormante actuellement, est toujours susceptible de se reformer, à la faveur d'un appel lancé par un habitant de Chamarel ou d'un enseignant de l'école Anatole France. Le projet Chamarel est intimement lié à toutes ces petites histoires entremêlées. On peut même dire que son positionnement politique tient moins d'une ligne explicite (même si elle ne manque pas de formulations ni de références dans l'imposante littérature chamarélienne) que d'un effet de cohérence entre toutes ces trajectoires, ce réseau de liens ténus qu'on ne peut parvenir à retracer qu'en suivant les fils un peu désordonnés de toutes ces petites histoires. Aussi, comme l'un des habitants le pointe, le maintien de cette cohérence dans le temps est tributaire de la mémoire collective de ces anecdotes et de leur réactivation au présent. D'où son inquiétude de la voir s'étioler peu à peu, et que le projet finisse par perdre cette cohérence fragile acquise avec le temps. Nous reviendrons en conclusion de ce chapitre sur l'importance de ces petites histoires non seulement dans le maintien de « l'esprit » de Chamarel dans le temps long, qui est celui projeté à travers le projet de coopérative d'habitants, mais également d'un point de vue spatial, dans l'essaimage visé par le mouvement des coopératives d'habitants à l'échelle nationale.

#### *L'inscription dans le quartier ou « la politique du moindre geste »*

Le projet Chamarel s'inscrit dans un territoire politique déterminé : à l'échelle de la ville, nous avons décrit le réseau de solidarités plus ou moins diffuses et les liens ambigus aux pouvoirs publics municipaux, tissés à travers leurs multiples trajectoires d'engagement. Mais cette inscription territoriale se joue également à une autre échelle, plus petite, celle du quartier des Barges, charriant là aussi son lot de frictions et d'alliances improbables.

La question des effets de l'inscription des expérimentations urbaines dans une zone donnée

constitue désormais un acquis de la littérature urbanistique, et fait souvent l'objet d'un fléchage par les aménageurs : une municipalité ou un promoteur peuvent ainsi faciliter l'installation d'un écoquartier, d'un habitat participatif au sein d'un ensemble en projet en pariant sur une sorte de contagion de la « qualité environnementale » ou de « l'esprit participatif » sur les alentours<sup>64</sup>. Cet horizon d'attente travaille également d'ailleurs les partenaires de Chamarel, comme en témoigne l'enquête réalisée en 2018 : « Observation et capitalisation d'expériences sur les projets d'habitat participatif en quartier prioritaire de la politique de la ville » par la Coordin'action pour l'habitat participatif et dont la dernière partie est précisément consacrée à la « perméabilité des logiques participatives dans le quartier » où s'inscrivent les cinq projets enquêtés (dont Chamarel).

Le problème de leur inscription dans un territoire de proximité n'est donc pas, quand nous le soumettons aux habitants de la coopérative, extérieur à leur champ d'intérêt et de questionnement. Cependant, le registre qu'ils mobilisent à ce sujet est plutôt celui de la modestie ou celui de l'ordinarité, ce que nous avons perçu comme une manière d'atténuer l'influence supposée « vertueuse » qu'ils auraient sur le quartier.

Dans sa réponse, l'une des habitantes nous propose ainsi de la suivre dans ses balades avec son chien, au ras du bitume donc. On croise d'abord un groupe d'enfants surtout intéressés par les déambulations du quadrupède, mais qui demande tout de même poliment à sa maîtresse où elle habite ; comme elle désigne l'immeuble Chamarel, une petite de sept ou huit ans confirme que leur collectif a bien été identifié : « ha, chez les vieux ». Plus loin, l'habitante converse avec un employé de la voirie chargé de nettoyer le petit square attenant à la coopérative, lequel se félicite du nettoyage qu'ont entrepris les habitants de Chamarel la semaine précédente, sous le regard parfois incrédule « des jeunes et de quelques adultes ».

La fameuse influence de Chamarel dans le quartier se joue donc par ces petites modifications ténues, par « toutes petites touches » et l'instauration de nouveaux liens de proximité marqués par une bienveillance ordinaire : « bah c'est un brin de courtoisie, dire bonjour, parler gentiment pour montrer que les relations justement peuvent être faciles ». Pour autant, et bien qu'on nous répète à nouveau l'importance de « rester modeste », force est de constater que la présence de Chamarel, de l'immeuble et de ses habitants intrigue : après les visites de scolaires autour du thème de la construction en paille, nombre de parents d'élèves sont venus interroger l'institutrice pour savoir « ce que c'était que cette coop ». La dimension écologique du bâti, son côté expérimental comme la forme de vie coopérative interpelle les autres habitants du voisinage. Au bout d'un an, Chamarel s'est à l'évidence fait une place dans le quartier, comme en témoigne l'interpellation truculente de deux habitantes à la station essence de la ville, pourtant assez distante du quartier des Barges :

« – Avec une autre habitante, une fois on était à la station de Vaulx-en-Velin et on s'était un peu éternisées à la pompe et tout d'un coup j'entends : « Chamarel ! » Et sur le coup je me suis dit que j'entendais des voix et mon amie me dit : « mais non, mais regarde c'est les jeunes, ils sont dans la voiture et ils nous appellent », et en effet ils étaient là et ils criaient « Hééé Chamarel !! » (rires) Au ben j'ai dit, ça va, aux confins de Vaulx on nous interpelle en nous disant Chamarel, j'ai trouvé ça rigolo. On était pliées toutes les deux ! »

La coopérative Chamarel est bien identifiée dans le quartier sans doute d'abord parce que leur arrivée est venue chambouler toute une série de réalités urbaines. La morphologie du quartier s'est déjà trouvée profondément modifiée : le terrain vague « qui servait aux jeunes » est devenu un îlot intégralement bâti, l'impasse est devenue une rue. Et la coopérative « débarque sur un terrain miné », c'est-à-dire dans un contexte d'opposition larvée de certains riverains (principalement de la zone pavillonnaire attenante) à tout projet qui les empêcherait « de voir du vert » et qui serait le fait « entre guillemets d'étrangers au quartier ». L'un des habitants y

---

<sup>64</sup> Voir le cas du Village Vertical comme projet pilote au sein de la ZAC des Maisons Neuves à Villeurbanne, détaillé dans notre précédent rapport dans le cadre du programme MOVIDA (GRAC, 2016b).

voit tout particulièrement la patte d'un couple d'élus locaux particulièrement remontés contre la possible construction de nouveaux HLM dans le secteur : « de faire 240 ou je sais plus combien de recours individuels en justice sur des points différents pour que le juge prenne un par un les points et donc mette deux ans pour statuer, ça ne vient pas spontanément, c'est de la manipulation ». Les procédures judiciaires entamées porteront d'ailleurs leur fruit puisque le projet d'habitat social porté par le groupe Amalia, initialement prévu sur la partie attenante à la coopérative, sera abandonné (ce qui menacera un temps, comme on l'a déjà mentionné, la viabilité du projet Chamarel). Mais la situation de conflit latent avec ce voisinage un peu rétif sera désamorcée, grâce notamment aux conseils de la délégation québécoise, reçue lors de rencontres internationales sur l'habitat coopératif, et qui avait insisté sur l'importance de discuter avec les habitants des alentours bien en amont de l'installation effective :

« – D'ailleurs, on était un peu armés parce qu'on l'avait dans notre tête l'expérience québécoise. Quand la délégation québécoise est venue sur Vaulx ils nous ont bien dit de faire très attention, parce qu'au commencement, les coopératives au Québec se faisaient comme ça et après, ils ont commencé à expliquer leur projet avant de construire. Et nous, ça nous a fait tilt, parce que les expériences qu'on avait lues ou vues nous avaient fait penser qu'il fallait faire les choses comme ça, mais ça nous a marqués. Nous avons donc organisé des réunions sur le quartier dès que nous avons su que nous allions construire sur ce terrain.

– Il n'y a jamais eu de recours sur notre permis de construire, ce qu'on a attribué au fait que nous avons fait des réunions avant pour expliquer ce qu'on allait faire... »

À la suite, une des habitantes relativise l'idée selon laquelle l'installation de la coopérative aurait rogné sur les espaces verts du quartier. En fait de « terrain de verdure », le bâtiment a été construit sur un lieu vague, servant en partie de déchetterie, de terrain de jeu improvisé, de lieu de deal et de stockage de produits stupéfiants :

« – Sur le fait ici du terrain de verdure, excusez-moi, mais pour avoir connu ce terrain, on a été nombreux à l'avoir connu, en fait il était dans le même état que celui qui est de l'autre côté de la rue, il ne servait absolument pas de terrain de jeux, mais par contre il servait beaucoup aux dealers. Mais, quand nous avons commencé les travaux, il y avait du cannabis qui poussait, donc voilà, il y avait quand même des choses qui se passaient là. Donc je pense que ça a plutôt amélioré l'image du quartier. »

À propos de l'amélioration de l'image du quartier, un habitant rapporte l'anecdote d'un voisin curieux à qui il décide de faire visiter l'immeuble et qui lui déclare sur la fin : « vous savez dans le quartier les gens disent que votre bâtiment, vous ne vous êtes pas foutus des habitants, parce que la conception est vraiment top ». Cette image d'excellence ou d'exceptionnalité qui rejaillit pour partie sur le quartier est évidemment liée aussi à toutes les visites, plus ou moins improbables (comme dans le cas de la délégation japonaise qui vient de l'autre bout du monde, ou pour les grandes dates telles que l'inauguration en présence de la presse et de politiques locales...) :

« – à travers ça, c'est que c'est multiple, ça envoie des rayons de soleil ou je ne sais pas de quoi et on devient peut-être des Martiens parce qu'on ne fait pas comme les autres, mais certainement les gens ont un regard de plus en plus positif même si on n'arrive pas à tisser autant de liens avec eux que l'on voudrait. »

Chamarel s'installe dans un territoire travaillé par de multiples tensions et rapports de force, dont un antagonisme qui traverse toute la ville de Vaulx-en-Velin et que l'on peut schématiser entre « les jeunes » qui occupent continuellement l'espace public et sont souvent associés à des usages illicites ou contrevenants (deal, rodéos, dégradations liées à l'ennui ou aux jeux divers qui peuvent s'inventer dans le contexte de désœuvrement et de relégation sociale attaché à « la vie au quartier ») et les vieux, perçus par les premiers comme hostiles à leurs modes de vie. En arrivant dans ce contexte, les nouveaux habitants de la coopérative, loin de partir en mission ou de prétendre rééduquer les « petits » des alentours, ont pris soin de

s'insérer en douceur dans ce tissu de présences et d'usages préexistant. Évidemment, les rapports sont différenciés à Chamarel (certains habitants sont parfois un peu soucieux, d'autres pas du tout), mais dans l'ensemble, sans pour autant cautionner les activités illégales de leurs jeunes voisins immédiats, les « vieux » de la coopérative font preuve de tact et de compréhension, voire d'une curiosité et une capacité à vivre au milieu de ces tensions assez déroutante : « l'humain, ça pique, mais c'est bon, et c'est un peu ce que l'on expérimente ici, oui, il y a des moments de frottements, mais c'est quand même bon la chaleur ».

Les habitants de Chamarel ne se privent pas d'intervenir ou de critiquer vertement les activités de deal, mais jamais de manière lointaine, extérieure. Ils nous disent par exemple qu'ils n'ont recours à la police que dans certaines rares situations, lorsqu'ils constatent une intrusion sur leur parcelle ou bien s'ils sont témoins d'un incendie de voiture. Ils nous racontent également cette petite histoire, significative, dans laquelle un commissaire passe un jour à Chamarel pour demander aux habitants d'utiliser un appartement depuis lequel surveiller les trafics, et auquel ils répondent négativement, en mettant en avant que leur rôle dans le quartier n'est en aucun cas de suppléer aux services de police. Ils ne font pourtant pas preuve de connivence et n'hésitent pas à désamorcer les conflits en allant au-devant des situations, mais à même la trame toujours en tension du quartier, sans jamais s'en extraire par des jugements à l'emporte-pièce ou en se laissant aller à adopter une position obsidionale :

« – Toujours sur cette histoire de deal, on voit leur trafic, mais ils savent qu'on ne va pas aller les dénoncer aux flics, ce n'est pas notre rôle. Par contre, on a aussi une attitude, on essaye de montrer qu'on n'est pas des copains non plus. Il y a eu plusieurs exemples, l'année dernière où ils avaient installé une piscine sur le terrain de foot et ils faisaient couler l'eau depuis la borne d'incendie, sans arrêt. On est allés leur dire qu'on n'était pas d'accord, et tout de suite ils nous ont dit : « vous allez appeler les flics » et on leur a répondu : « non, on ne va pas appeler les flics », mais on leur a dit qu'on n'était pas d'accord sur le fait qu'ils laissent couler l'eau toute l'après-midi. Ils pouvaient remplir leur piscine, il faisait très très chaud, mais que quand même ils pouvaient arrêter... Alors, en effet, ils n'ont pas arrêté tout de suite, mais ils ont fini par arrêter. Voilà, je crois qu'il faut qu'on garde à l'esprit qu'on a un rôle à jouer en tant qu'adultes et qu'on ne doit pas dire oui c'est bien à tout ce qu'ils font. C'est bien de vous droguer, etc. L'autre jour, on est allés ramasser devant eux bien ostensiblement les ordures, c'était bien pour leur montrer qu'on n'était pas d'accord qu'ils balancent tout n'importe comment. »

Ces anecdotes autour des piscines sauvages ou des ordures abandonnées un peu partout illustrent parfaitement les frictions qui lient de manière parfois conflictuelle les « vieux » de Chamarel et les « jeunes » du quartier des Barges. Leur coexistence à la fois heurtée, mais également pleine de tact se raconte de manière emblématique dans un autre épisode formulé évidemment en *off* : une des habitantes, qui veille sur les chats du quartier, tombe un jour sur une « jolie boîte » qu'elle décide de ramener pour lui donner une seconde vie. Une fois parvenue dans son appartement, elle découvre une certaine quantité de petits sachets de produits stupéfiants et, un peu affolée, prévient certains de ses voisins. Après une petite réunion informelle, ils décident finalement de redéposer la boîte là où elle était. Lorsque l'habitant chargé de la délicate besogne se rend sur les lieux, il croise un jeune lui-même un peu paniqué, l'échange qui s'en suit est cocasse : le jeune prétend qu'un de ses amis a perdu quelque chose, l'habitant de Chamarel lui répond qu'il a peut-être trouvé ce qu'il cherche, l'autre lui répond s'il sait ce que contient la boîte, l'habitant répond que oui il sait. Sur ce, il lui rend la boîte et chacun repart de son côté.

Quand le conflit éclate de manière plus explicite, il révèle aux habitants de la coopérative, en un curieux jeu de miroir inversé, le regard des jeunes sur les vieux qui deviennent précisément « ceux qui foutent la merde » :

« – C'est difficile de mesurer ça, on saura peut-être que dans quelque temps si on a fait du bien ou si on n'a pas apporté grand-chose dans le quartier, mais ce dont je suis sûr c'est qu'il y avait un risque d'affrontement dès le commencement et qu'il ne s'est pas produit. Je voudrais raconter la première réunion, une des premières réunions de chantier, il y a un groupe de

jeunes qui devaient avoir dans les 12 ans et ils avaient inventé un slogan « les vieux on va vous brûler, les vieux on va vous brûler », donc on n'a pas répondu et après ils sont venus d'une façon provocatrice. Le dialogue a eu lieu et à un moment donné, à la fin de la discussion, il y a eu... Il y en a un qui a dit « mais après qu'est-ce que vous allez faire, vous allez partir de là ? ». On pense que si on va jusqu'au bout, ce sera la mort... « Ha non non non, on pense qu'il ne faut pas faire comme ça ! » Alors qu'ils venaient de nous dire qu'ils voulaient nous brûler ! (rires) Après ils ont dit des choses sur le bâtiment, ils ont dit que c'était « un bâtiment bio », donc il y a des petites choses comme ça, mais je ne pense pas que ce soit la coopérative, ils ont entendu qu'on était passés à la télé, certains ont dû nous voir, on est un peu particuliers, ils nous perçoivent comme ça, mais déjà c'est énorme je trouve !

Il y avait eu un problème, une fois, ils étaient venus parce qu'il y avait une réunion sur le quartier et ils devaient être une quinzaine et il y avait 7 ou 8 représentants de la ville et puis des habitants du quartier et puis comme souvent dans ces réunions, essentiellement ceux qui viennent gueuler, c'est ceux qui sont un peu Front national... Et après les jeunes sont venus, ils avaient vu qu'on y était, en nous demandant ce qu'on avait dit contre les jeunes, et on leur a expliqué qu'en général on disait en face ce qu'on avait à dire et qu'ils devraient se poser la question de venir à ce genre de réunions parce que rien que leur présence, ça changerait la donne. Et sur ce que tu disais hier sur les jeunes lycéens, un a posé la question « est-ce que vous êtes gentils ? » Donc si vous voulez, pour ces jeunes, les vieux c'est ceux qui foutent la merde, c'est ceux qui les emmerdent ! Donc quand ils se rendent compte que les vieux leur disent bonjour, un truc tout à fait banal, mais ils sont tout à fait surpris donc on en est là, alors on ne sait pas ce que ça va donner, mais déjà, le terrain il est déminé, mais après on ne sait pas... »

« Ils nous testent un peu » : une autre habitante revient dans ces termes sur les petits accrochages déclenchés au sujet de l'installation de caméras, ou d'un ralentisseur dans le quartier :

« – Après ils nous testent de temps en temps, c'est vrai qu'on a été interpellés sur le sujet des mobylettes et des motos, si ça nous dérangeait, et certains ont testé si ce n'était pas nous qui avions demandé à la mairie de mettre un ralentisseur. Mais après je pense qu'ils ont un regard plutôt bienveillant, en plus on n'essaie pas de leur faire la morale. On voit leur trafic, on regarde ça de haut, mais on n'est pas là en train d'essayer de faire la police, ils font du trafic sous notre fenêtre, je pense que s'ils étaient inquiets ils iraient le faire ailleurs. Et en plus au vu et su de tout le monde, mais je pense que notre âge c'est un atout. »

À chaque fois, les interactions mentionnées sont marquées au départ par un fort sentiment de méfiance vis-à-vis des « vieux » forcément malveillants ou en cheville avec les autorités susceptibles de leur nuire. Mais du simple fait que les habitants viennent leur parler et « disent en face », très vite, l'espèce de coexistence chaotique, voire de bienveillance paradoxale se remet en place, livrant passage aux curiosités les plus débridées : « c'est vrai que vous dormez tous ensemble, comme c'est une coopérative ? »<sup>65</sup>... Quand se déploient d'autres registres de sociabilité pour déjouer l'antagonisme jeunes/vieux, d'autres connotations ou d'autres cadrages de la situation s'activent et le fait de paraître âgé au contraire facilite les rapports : « parce qu'ils respectent et je pense que c'est une idée qui est ancrée chez eux c'est que les vieux, ça se respecte et qu'on bénéficie de ça ». Une autre médiation, moins symbolique, réside évidemment dans la myriade d'institutions à travers lesquelles les jeunes d'âges variés rencontrent aussi Chamarel, au-delà de ces contacts au niveau de la rue : on pense aux visites des écoles, des collèges et des lycées des environs, mais également aux partenariats noués avec les « animateurs de rue » de l'association de quartier Valdocco.

Les anecdotes concernant les rapports avec les jeunes sont les plus nombreuses parce que

<sup>65</sup> Au-delà de l'aspect comique de cette curiosité, faisons remarquer, comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie de ce rapport, que le jeune lycéen à cet endroit ne fait que réactiver un imaginaire attaché au fait coopératif depuis ses origines utopiques sur le mode du phalanstère ou du familistère promu par Fourier qui, précisément, pensait ou fantasmait la collectivisation des rapports y compris sentimentaux et sexuels.

leurs relations s'avèrent les plus animées et les plus drôles. Mais aussi tout simplement parce que les jeunes sont quasiment les seuls habitants que les membres de Chamarel parviennent à croiser dans le quartier, dans l'espace public environnant. Ces difficultés à « rentrer en contact avec les adultes » (alors qu'avec les enfants ça va, on y arrive parce qu'ils sont dans la rue) vont notamment déterminer l'échec au moins provisoire d'un projet de jardin partagé. Une des résidentes les plus investies dans ce projet illustre son propos en mentionnant une dame « avec qui elle avait bien discuté », mais qu'elle ne parvient à recroiser que huit mois après. Peut-être, propose-t-elle en guise d'explication que les grands ensembles environnants « sont trop gigantesques » pour créer des sentiments de familiarité. Toujours est-il que les habitants de la coopérative peinent à avancer là où on les attend (dans la mise en place d'un équipement écologique et partagé à l'échelle du quartier), mais discutent régulièrement de leurs conceptions du monde avec des enfants tantôt espiègles, tantôt intimidés, et des dealers ou des « sauvageons » faussement menaçants.

Il est donc encore bien question d'un halo expérimental modifiant la morphologie, la texture sensible, l'ambiance du quartier autour de Chamarel, mais sous un format inattendu. Les habitants mettent en avant, à travers ces diverses anecdotes, « les petites touches » qu'ils identifient comme la seule manière d'intervenir dans la trame sensible d'un quartier, « tout en finesse ». Les opérations trop volontaristes comme le jardin partagé ne prennent pas « encore » ; il s'agit plutôt, en évitant de se comporter en pionnier ou en colon, d'entretenir toute une série de *liens faibles*, y compris avec les formes de vie les plus déviantes du voisinage. On retrouve ici une thématique qui a refait récemment son apparition dans le champ de la sociologie urbaine à travers notamment la publication d'un livre collectif (voir Laugier et Gefen, 2020 et en particulier Pecqueux, 2020) qui actualise ce concept de « liens faibles » contre une interprétation simplement négative des rapports anonymes entretenus dans l'espace urbain. Pour ces auteurs comme pour les habitants de Chamarel, toute une gamme d'attentions et de prendre soin des situations de coprésence ou de rencontres fortuites prend sens à travers ces liens faibles qui, par leur répétition, leur caractère instable et précaire, parviennent à construire une ambiance ténue, un climat fragile de confiance. La qualité propre des liens faibles est d'une certaine manière celle de passer entre un volontarisme de la relation, qui court un risque élevé de forçage et, à l'autre bout du spectre, de l'inattention polie décrite par Erving Goffman (1973) où l'inattention court quant à elle toujours le risque de prendre le pas sur la politesse. En agissant de la sorte dans le quartier des Barges, les habitants de Chamarel parviennent à naviguer dans un jeu de force sans choisir l'un ou l'autre parti en présence, mais sans non plus renier leurs valeurs, ils agissent à même le canevas de l'urbanité, sans s'extraire des tensions qui lui donnent paradoxalement toute sa vitalité.

#### 2.2.4. La fabrique d'une portée politique

En insistant comme nous l'avons fait sur les notions d'engagement situé, de politique du proche ou sur l'importance de la vie politique locale, nous avons peut-être pu donner l'impression d'enfermer Chamarel dans un registre microscopique. Nous voudrions pourtant absolument éviter cet écueil qui, d'un point de vue épistémologique comme méthodologique (concernant la fidélité à l'action entreprise par Chamarel), nous paraît doublement regrettable. Concernant l'écueil épistémologique, de nombreux auteurs ont alerté du danger de la microsociologie à faire exister un monde de *infra*, coupé des dynamiques macrosociales, y compris d'ailleurs des auteurs associés d'ordinaire à cette microsociologie (comme Goffman par exemple). De ces critiques, nous retenons particulièrement celle formulée par Michel Callon et Bruno Latour (2006) dans un texte devenu fameux et dont nous reprendrons l'argumentation dans le dernier temps de ce chapitre. S'agissant de l'écueil méthodologique, il serait particulièrement injuste et passablement déplacé de réduire au microscopique l'action

d'acteurs qui, précisément, font flèche de tout bois pour trouver à concerner un public plus large, cherchent à impacter des portions significatives du réel et donc à leur mesure, à *changer le monde*. Les enjeux de changement d'échelle ou de déconfinement de l'expérimentation ne constituent donc pas seulement un thème pour notre programme de recherche, mais bien l'objet de tout un travail endogène que nous avons donc reformulé ici avec l'expression « fabrique d'une portée politique ».

Tout l'enjeu consiste bien, pour nous comme pour les acteurs de Chamarel, à ne pas opposer d'un côté le caractère situé et singulier (modeste ?) du projet Chamarel et de l'autre côté, sa capacité à mobiliser plus largement, à proposer des solutions à des enjeux globaux et à « faire de grandes choses ». Nous l'avons dit, la politique interstitielle prônée par les habitants de Chamarel, en projetant une multiplicité de projets locaux sur un plan global (et transnational) de coexistence stratégique, fait déjà communiquer échelle micro et échelle macro. Nous avons vu également que c'est depuis les engagements vaudais autour de trois écoles que le noyau dur a trouvé à s'inscrire dans des réseaux permettant, de nombreuses années plus tard, de faire pression sur la députée-maire de Vaulx-en-Velin jusque dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Et, inversement, que c'est aussi dans ces écoles que venaient se cristalliser des enjeux planétaires, des situations géopolitiques expliquant telle ou telle migration, commandant telle ou telle réponse gouvernementale au « problème des banlieues ». Nous allons donc maintenant poursuivre ce questionnement en nous demandant en premier lieu comment, à travers des jeux formels de responsabilisation et d'inscription, Chamarel parvient à créer une continuité entre ses modes d'organisation internes et son existence publique. Nous verrons ensuite ce qui, sur un plan plus théorique, permet à Chamarel de devenir un « grand acteur » et plus largement aux coopératives d'habitants d'essaimer à l'échelle du territoire national.

#### *Quand micro et macro communiquent directement*

Pour ne pas opposer trop rapidement micro et macro, ou, ce qui revient au même, rester piégés par l'énigme des changements d'échelle, on peut partir encore une fois de la situation de laboratoire offerte à Chamarel en considérant le travail singulier du « pôle communication ». La dimension d'analyseur précieux pour l'articulation des échelles de ce dispositif provient de ce que les acteurs de la coopérative ont d'emblée proposé d'arrimer sous le même thème, et en partie dans le même mouvement, la communication interne (comment circulent les informations au sein de la coopérative, comment se règlent toutes ces petites histoires de vie, comment « on met de l'huile dans les rouages ») et la communication externe (comment sont défendues les grandes causes de l'habitat coopératif, de la construction écologique ou de la lutte contre la spéculation immobilière).

Le pôle communication, remanié tous les ans, s'organise suivant tout un organigramme de responsabilités : en l'espèce une vingtaine, réparties donc entre « communication interne » (préparation des ordres du jour, compte-rendus, gestion des listes mails, rédaction, frappe et impression de la lettre aux Amis de Chamarel...) et « communication vers l'extérieur » (mise à jour des documents publics de présentation, gestion du site propre et de la page hébergée sur le site de la Fédération, gestion des demandes des médias, des étudiants et des groupes engagés dans des dynamiques coopératives, des potentiels habitants, des sollicitations autres, l'archivage de toutes ces communications...). Sous le terme de communication s'articulent ainsi finement trois enjeux distincts : un enjeu de démocratie interne, puisque le commun de la coopérative est étayé par la qualité de circulation des informations ; un aspect de jurisprudence puisque l'archivage des comptes rendus permet d'acter de certaines décisions, et de ne pas avoir à y revenir constamment ; et enfin, une dynamique de concernement et d'intéressement orientée vers l'extérieur, grâce à laquelle il est possible d'étendre le halo expérimental et de diffuser l'expérimentation à des échelles plus larges.

La « com' externe », pratiquement, recouvre les réunions d'information bimestrielles, l'accueil des groupes, des visites, parfois corrélé aux activités de la commission événementielle (vernissages, concerts, etc.). Ensuite viennent les nombreuses interventions médiatiques (qui font l'objet d'un filtrage, d'un passage au crible lié « aux valeurs » de Chamarel). Enfin, on peut répertorier toutes les interventions sollicitées par des instances les plus diverses, au carrefour de plusieurs thématiques et domaines de compétences (écoconstruction, habitat coopératif, vieillissement solidaire, etc.).

L'extension et l'entretien de la puissance d'intéressement expérimentale via tout ce travail de communication – c'est-à-dire des interventions tous azimuts depuis le salon de l'écologie Primevère jusqu'à des invitations plus singulières au CA du Crédit Agricole ou au Congrès annuel des géomètres experts – installent publiquement Chamarel comme objet pilote, interface privilégiée vers des réalités émergentes (par exemple le potentiel marché des coopératives d'habitants pour les uns ou l'enjeu de l'autonomie pour les publics vieillissant pour d'autres). Comme objet public pilote, comme expérimentation multidirectionnelle et particulièrement médiatisée, Chamarel capte de plus en plus de demandes d'interventions ou de visites (« Il y a qu'à voir le nombre de demandes après chaque reportage télé ou radio »). Ainsi le pôle communication travaille dans la durée à établir et maintenir cette espèce de cercle de l'exemplarité. Si quelqu'un cherche un objet innovant dans le domaine de l'habitat collectif durable ou du bien vieillir, tout le travail fait en amont par le groupe communication a de bonnes chances de flécher les recherches vers Chamarel. Et de là, chaque documentation réalisée viendra à son tour nourrir encore le halo expérimental et donc la portée publique de l'expérimentation, sur le modèle de la boule de neige.

Mais, bien qu'en quelques années Chamarel ait, en tant qu'objet public, considérablement grossi, les acteurs de la coopérative continuent, lorsqu'ils parlent de leur projet, d'en parler sur le mode d'une expérience vécue singulière et dans les termes d'un langage ordinaire. Ils tiennent à parler d'abord des réalités parfois minuscules qui fabriquent ce genre d'aventure collective, ce qui va être publicisé c'est l'expérience de l'habiter, la part « vivante » du projet :

« Donc c'est quand même difficile de faire quelque chose de trop magistral. Nous, on vient présenter une expérience de vie, nous ne sommes pas des professeurs, des professionnels ou des techniciens, c'est notre vie ! Donc il peut y avoir un aspect spontané, bien sûr, ça dépend des cas, on raconte qui on est, ce qu'on a fait et puis si on veut aussi donner envie d'aller là-dedans c'est bien que les gens sentent que c'est quelque chose de vivant ».

Aussi, à regarder de près tout le travail de « communication interne » c'est-à-dire tous les jeux d'inscriptions, de compte-rendus, de diffusion de moyenne portée (par les listes mails, le bulletin périodique ou encore la lettre aux Amis de Chamarel), le fossé entre grands enjeux publics et petites histoires quotidiennes paraît moins infranchissable. La vie à Chamarel s'organise aussi à travers ces médiations collectives, ces jeux d'écriture et de réécriture qui participent à produire un format ajusté à la publicisation et capable de franchir de longues distances (la lettre aux Amis de Chamarel est distribuée un peu partout en France). Ce travail colossal passe quasi inaperçu aux yeux des habitants tant il s'est confondu avec leur organisation quotidienne. Au détour d'un entretien collectif, il leur arrive tout de même d'en reprendre la mesure :

« – Et notre vie est classée à l'intérieur, il y a des sous-chapitres par thème... Et chronologiquement aussi, ce qui nous permet de voir : « tiens il s'est passé ça cette année ».

– Toute notre vie.

– Ah non ! Juste notre vie collective, pas notre vie individuelle, « cela ne nous regarde pas »

– L'exemple le plus frappant c'est pour l'enquête QPV, parce qu'il a fallu faire des chronologies dans tous les sens, des chronologies architecturales, des chronologies pour obtenir les fonds... Trois ou quatre différentes ! S'il n'y avait pas eu ces archives, on aurait été incapables de le faire.

– D'ailleurs, ça a impressionné ceux qui ont fait le compte rendu final, parce que tous les

groupes n'ont pas été aussi précis...

– C'est sûr que quand si tu ne le fais pas dès le départ c'est plus compliqué après. Et dans les bulletins aussi et dans les lettres des Barges ce qu'on met aussi c'est le calendrier futur pour que tout le monde voie... »

Tout ce qui concerne les processus collectifs (par opposition à la « vie individuelle » qui échappe heureusement et sur le ton de la plaisanterie à la totalisation coopérative) est ainsi mouliné et mis en ordre de façon à être discutable, rediscutable, bien lié à ce qui s'est passé avant et à ce qui va venir après. La coïncidence entre la vie collective et la documentation exhaustive du pôle communication résonne bien avec toute la thématique expérimentale : les temps collectifs constituent autant de capteurs propres à fabriquer de la donnée, quasiment en permanence, sur ce qui se passe dans le quartier, dans l'immeuble, dans le mouvement coopératif... Et en même temps, il s'agit bien toujours d'une expérimentation *démocratique* : tout ce qui est redécrit et archivé étaye les dynamiques de démocratie interne au sein de la coopérative, et constitue des points d'appui pour une démocratisation au long cours, en propageant les dynamiques de solidarités et de secours mutuels dans le corps social. Pour paraphraser à nouveau Jaurès, les coopératives ouvrières avaient vocation à faire descendre la démocratie dans l'atelier, les coopératives d'habitants, en luttant contre la spéculation immobilière et en activant ainsi un droit à la ville pour tous les coopérateurs, pourraient viser à *faire descendre la démocratie dans les réalités urbaines*.

Au cours de l'année 2018, Chamarel aura accueilli près de 700 visiteurs, en comptant les groupes intéressés par l'habitat coopératif ou les « bandes de vieux comme [ils] étaient au début », et les proches, les visites plus intimes des familles et des amis « qui voient aussi comment on fonctionne » et à la sortie « se posent aussi des questions ». D'un côté donc, on pourrait parler d'une sorte d'*exemplarité de fait*, liée à la simple existence de la coopérative comme bâtiment en dur :

« Ça veut dire que c'est des personnes qui viennent et qui voient que c'est possible. Donc même si on ne faisait rien d'autre que de les recevoir, sans rien rajouter, sans rien expliquer : coopérative d'habitants, voilà. Rien que le fait d'exister et d'être pérenne, de continuer d'exister, c'est quelque chose ».

Mais à examiner les choses d'un peu plus près, le travail des coopérateurs va bien au-delà. Entre les visites, l'accueil des groupes et les interventions extérieures, l'une des habitantes décompte une activité de l'ordre de 625 heures sur l'année, consacrée à la « promotion du modèle » :

« – Outre ce qui a déjà été cité, les médias, les visites de groupes, il y a aussi les interventions que l'on fait à la demande, soit dans des soirées débat, on est allés à Albertville il n'y a pas longtemps, à Avignon dans un congrès de géomètres. On a toute une liste. Moi, je me suis amusée à calculer en faisant des moyennes de nombre de personnes et de temps passé, entre les médias, les visites de groupe, et les interventions à l'extérieur. Je n'ai pas compté les visites dont tu parles parce que c'est très compliqué à quantifier au niveau horaire, mais rien qu'avec ça, on a passé 625 h sur l'année 2018 pour ces trois activités, globalement, tout le monde réuni. Ça prouve bien qu'on a très envie de développer ce modèle parce qu'on y passe beaucoup de temps. Il y a aussi notre participation à la Fédération française des coopératives d'habitants, par l'intermédiaire du CA, où l'on est représentés par l'un d'entre nous et la délégation aux AG à chaque fois il y a 2, 3 ou 4 personnes qui participent. Et également notre participation à la structure régionale d'Habicoop, où on a aussi un représentant au CA et puis on participe quand il y a des événements un peu particuliers, ponctuels. On s'inscrit dans un mouvement, on n'est pas seulement tournés vers notre coopérative « perso ». »

En tant que projets pilotes, Chamarel comme le Village Vertical a pour visée d'ouvrir la voie à d'autres expériences du même type. En tant que « vitrines », ils doivent incarner le possible, « montrer que des individus, hors de grands réseaux, peuvent construire quelque chose ». L'idée que cette expérience puisse être transférable occupe très fortement les personnes investies dans les deux premiers projets de coopératives. La charge expérimentale se décline

ici du côté de la notion d'exemplarité, il s'agit bien de fabriquer les conditions d'une expérience *reproductible*. Elle est exemplaire au sens où elle peut servir d'exemple pour d'autres ailleurs, mais elle est aussi exemplaire au plan énergétique (suivant une logique d'écoconstruction à déplacer, faire varier, etc.) et sur le plan des valeurs (comme mise en acte de ce à quoi tiennent les coopérateurs). La somme d'efforts liés au pôle communication est largement orientée par l'idée de faire circuler cette possibilité. La dimension d'entraide avec les autres coopératives est ainsi constamment mise en avant : qu'il s'agisse de mettre à disposition les statuts, les contacts institutionnels, les assurances, donner des astuces sur la sélection des entreprises, etc. « On est quasiment sur du travail de formation auprès des autres groupes ». C'est lâché avec toute la modestie qui caractérise aussi l'équipe de Chamarel : « Je pensais juste oui, on est une sorte de petit centre de ressources sur cette thématique-là. »

#### *Comment un « petit acteur » devient grand*

La description du travail réalisé par le pôle communication de Chamarel nous a permis de proposer une première série d'éléments de réponses très concrets aux deux écueils, épistémologique et méthodologique, induits par une séparation nette entre l'échelle micro et l'échelle macro. La trame de leurs petites histoires quotidiennes étant déjà moulinée démocratiquement et mise au format de communications à des proches (« les amis de »), elle l'est donc par extension à des publics beaucoup plus divers. De manière plus déterminée, les habitants ont participé à toute une série d'instances et de processus visant la promotion et l'étayage des coopératives d'habitants, en France, mais aussi à l'international. Très simplement, comme pour les liens d'interconnaissance bâtis depuis les expériences vaudaises qui leur permettent de faire sonner les cloches, jusqu'à Paris, d'une députée, notre « bande de vieux » franchit donc allégrement les échelles. Nous allons maintenant, en guise de conclusion à ce chapitre, donner une deuxième série d'éléments de réponse, en nous appuyant sur l'analyse proposée par Callon et Latour (2006) des liens intimes qui unissent échelles micro et macro, laquelle nous permettra de redécrire autrement la fabrique de la portée politique du projet Chamarel.

Pour Callon et Latour, lorsque l'on sépare le micro du macro, le tout et les parties, on crée deux ontologies distinctes et ce faisant, on entérine le pouvoir du tout sur les parties<sup>66</sup>. Or, ils font remarquer que contrairement aux apparences, ce qui fait le macro, ce n'est pas la totalisation qu'il prétend opérer (qui relève d'une illusion d'optique), mais bien plutôt la *simplification* sur laquelle il fait fond. Le macro, c'est ce qui est parvenu à réorganiser et à aligner dans son giron des fragments de parties, à mettre en série des éléments microscopiques plus complexes et touffus que lui, de telle sorte qu'il apparaisse *in fine* plus grand que ces éléments. Le macro, c'est du micro qui a réussi<sup>67</sup>. Pour Callon et Latour, un « petit » acteur devient grand en accumulant des instruments, des matériaux combinés et en simplifiant leur usage de manière à lui permettre de s'étendre et de durer. Afin de ne pas être constamment obligé de revenir sur des problèmes qui ont déjà été posés, de renégocier sans cesse le fonctionnement des agencements matériels et humains dont il s'est doté, le petit acteur devenant grand va devoir créer ce que Callon et Latour appellent des « boîtes noires », c'est-à-dire des modalités d'action, des instruments qui, en quelque sorte, fonctionnent tous seuls et créent des *irréversibilités*.

<sup>66</sup> Callon et Latour ne sont pas les seuls à défendre ce point de vue, on le retrouve également dans la sociologie de Gabriel Tarde, dans la philosophie d'Alfred North Whitehead ou encore dans celle de William James.

<sup>67</sup> Dans son livre récent consacré à l'hypothèse Gaïa, Latour reprend cet argument contre l'idée que Gaïa serait une totalité ou un système. S'appuyant sur le travail de Lynn Margulis sur les micro-organismes, il montre que l'apparition sur Terre de l'un des éléments macroscopiques les plus déterminants pour le vivant, l'oxygène, n'est pas le fait d'une boucle de rétroaction ou de l'imposition d'un niveau supérieur sur un niveau inférieur, mais bien le résultat d'une « onde d'action » prolongée, produite par la multiplication des bactéries dans un environnement lui devenant de plus en plus favorable. Ainsi conclut-il que « L'échelle est ce qui a été engendré par le succès des formes vivantes ». (Latour, 2015 : 139-142)

À Chamarel, l'exemple le plus net d'une irréversibilité ou d'une boîte noire dont se sont dotés les coopérateurs est celui des statuts juridiques, qui durent déjà depuis le Village Vertical et qui, s'ils sont modifiés à la marge, gardent dans le temps l'essentiel de leurs propriétés, sans qu'il soit besoin d'y revenir sans cesse. C'est aussi l'élément central de la propagation du mouvement des coopératives d'habitants, qui lui permet de s'étendre, d'être repris ailleurs, c'est donc en grande partie grâce à lui que Chamarel est le relais d'un phénomène plus large que sa propre expérience. C'est, pour reprendre la formule parlante de Callon et Latour, une boîte noire sur laquelle ils peuvent s'asseoir pour devenir plus grands. L'autre exemple évident de boîte noire que l'on trouve dans l'expérience de Chamarel est la structure technique générale de l'immeuble, inspirée du Toit Vosgien. Ici la grandeur n'est pas liée au mouvement des coopératives d'habitants, mais à la construction durable. Mais c'est aussi une boîte noire au sens où là encore, la documentation technique issue des deux premières constructions réalisées sur le même modèle peut voyager sans nécessiter d'importantes modifications, elle acte la possibilité de reproduire ailleurs des immeubles de haute stature isolés en paille. D'autres instruments ou agencements produits par Chamarel relèvent également de la boîte noire, comme l'archivage méthodique du pôle communication que nous évoquions plus haut ou plus encore peut-être le montage financier du projet, sur lequel toutes les coopératives d'habitants qui ont vu le jour depuis se sont aussi appuyées. C'est bien parce que des acteurs comme Chamarel ou le Village Vertical ont simplifié une quantité colossale d'opérations indistinctement techniques et sociales et sont parvenus à les « faire entrer » dans des statuts juridiques, des tableaux Excel ou des plans, que d'autres acteurs, loin dans le temps et dans l'espace, peuvent s'en saisir facilement à leur tour pour les reprendre tels quels ou les combiner à d'autres éléments et participer ce faisant à amplifier des processus qui dépassent la somme de tous les « petits acteurs » de la chaîne.

Mais la trajectoire qui a fait de Chamarel un petit acteur devenu grand n'est pas réductible aux seules boîtes noires sur lesquelles les coopérateurs ont pu s'asseoir. Lorsqu'au cours d'un focus group que nous avons mené avec eux, nous leur avons posé la question de la répliquabilité du modèle de Chamarel, plusieurs habitants nous ont confié leur agacement vis-à-vis de certaines demandes de groupes en constitution, à la recherche de « recettes » ou de « modes d'emploi ». Si certains éléments du projet Chamarel peuvent voyager sans être modifiés ou reproduits ailleurs tels quels, tout ce qui a fait tenir le groupe sur la durée – son ancrage dans un paysage politique local, la composition au long cours des engagements politiques singuliers de chacun et chacune, sa capacité à prendre en compte les avis et les sensibilités des uns et des autres, à enrôler chemin faisant un grand nombre d'acteurs très distincts – soit tout ce qui constitue pour eux l'essentiel de leur expérience, est proprement irréductible et très difficilement transférable ailleurs. Et c'est bien à cet endroit que la question de la reproductibilité ou de l'essaimage des coopératives d'habitants se complique. Si certains pans de la mosaïque formelle de Chamarel sont dédiés à la production d'irréversibilités, d'autres, tout aussi centraux, n'ont de sens qu'à être sans cesse *rediscutés et renégociés*. La démocratie technique que les habitants mettent en œuvre se distribue aussi bien dans ces renégociations permanentes sur ce qu'ils font et la manière qu'ils ont de le faire que dans les irréversibilités qu'ils créent. Elle tire sa force du savant dosage qu'elle opère entre la simplification de son fonctionnement et sa capacité à remettre sans arrêt sur le métier des questions auxquelles les réponses qu'elle apporte sont toujours précaires et provisoires.

Une piste se dessine ainsi à l'issue de notre travail : pour que le modèle des coopératives d'habitants puisse se généraliser et devenir une offre alternative de logement, en concurrence directe avec l'offre privée, il apparaît nécessaire que les acteurs du mouvement mettent en

circulation leurs mobiles immuables<sup>68</sup> (Latour, 1989), c'est-à-dire toute la documentation technique et juridique, mais aussi tout ce qui rend chaque projet adaptatif, malléable et éminemment singulier. C'est bien sûr déjà ce que fait le mouvement des coopératives d'habitants, à travers la mise en réseau opérée par la fédération Habicoop et les associations régionales d'accompagnement, lesquelles proposent également toute une panoplie d'outils et de sessions de formation à destination des futurs coopérateurs. C'est aussi ce que fait chaque coopérative qui parvient à sortir de terre, en accueillant sur site les futurs coopérateurs, comme le fait Chamarel, et en leur racontant à cette occasion ce qui fait la spécificité de leur projet. Cependant, ces deux modalités de transmissions restent pour l'instant relativement disjointes, la première restant centrée sur la transmission d'éléments techniques et juridiques (même si bien sûr, toutes sortes d'éléments de description des projets singuliers circulent à travers elle), la seconde passant un peu au second plan ou en tout cas, reste assez peu mise en avant et théorisée comme telle.

Nous pensons, à la manière dont nous avons essayé de le faire tout au long de ce rapport de recherche, qu'il est très important de doubler la circulation des éléments techniques et juridiques permettant l'essaimage des coopératives d'habitants d'une circulation de toutes les petites histoires par lesquelles les coopérateurs racontent constamment leur aventure collective. Ces histoires n'ont bien entendu aucune vocation à servir de modèle ou d'exemple, mais plutôt, comme les histoires de vie ou les contes dans les traditions de culture orale, à fabriquer un écheveau d'expériences possibles dans lequel puiser l'inspiration pour forger sa propre voie, son propre réseau de solidarité, ses propres modalités d'expressions et d'agir démocratique. Si l'on se réfère à nouveau à Anna Tsing (2017), la poursuite de l'essaimage des coopératives d'habitants gagnerait à articuler la transmission d'éléments scalables et d'éléments non scalables. La scalabilité est définie par Tsing comme la capacité d'un projet à changer d'échelle sans modifier son cadrage initial. Pour les coopératives d'habitants, il s'agit bien de reproduire partout sur le territoire une même forme d'habitat collectif, cadrée par les mêmes principes (la propriété collective, la non-spéculation et la démocratie interne). Mais et c'est là une vraie contradiction à laquelle fait face le mouvement des coopératives d'habitants et qu'Anna Tsing aide à penser : en faisant la promotion d'un modèle conçu pour être scalable, c'est-à-dire pour être tout-terrain, reproduit « à l'identique » dans toute une série de contextes territoriaux, affinitaires et institutionnels différents, l'on court le risque de perdre tout ce qui fait qu'un projet va s'épanouir dans un milieu, un territoire donné<sup>69</sup> et non dans un autre, toute la pelote de relations que, dans le cas de Chamarel, nous avons mise en récit tout au long de ce chapitre (et du précédent dans la partie Expérimentations).

Cet écheveau de relations, c'est ce que Tsing appelle le non-scalable, soit, pour reprendre ses termes « l'imprédictibilité morcelée, les agencements éphémères et les histoires multidirectionnelles » qui caractérisent particulièrement les processus vivants engagés dans la co-élaboration d'un milieu de vie. Quand les habitants de Chamarel s'agacent de certains groupes en constitution à la recherche de « recettes » ou de « modes d'emploi », ils font valoir en arrière-fond tout ce qui fait la singularité irréductible de leur projet, tout ce qui, précisément, ne peut être transmis qu'en racontant toutes les petites histoires qui font sens pour eux. Poursuivre l'essaimage des coopératives d'habitants sur le territoire national en articulant scalable et non-scalable, cela voudrait donc surtout dire mettre un peu plus l'accent sur toutes ces petites histoires « multidirectionnelles » qui fabriquent la singularité des

<sup>68</sup> Le concept de « mobile immuable » est défini par Latour comme suit : « tous ces objets [qui] se situent au début et à la fin d'un cycle d'accumulation similaire ; peu importe s'ils sont proches ou éloignés, infiniment grands ou petits, infiniment vieux ou jeunes, ils finissent tous par exister à une échelle que quelques-uns peuvent dominer du regard ; à un moment ou à un autre, ils prendront tous la forme d'une feuille de papier qui peut être archivée, épinglée au mur et combinée à d'autres » (Latour, 1989 : 545).

<sup>69</sup> Au moment où nous remettons le présent rapport, nous entamons justement pour le compte de l'Ademe une nouvelle recherche sur le mouvement national des coopératives d'habitants et particulièrement sur les liens singuliers qui s'établissent entre des projets concrets et des territoires localisés.

collectifs et de leur implantation locale, afin de rééquilibrer les deux pôles de la transmission. Ou, pour le dire autrement : continuer à grandir, pour le mouvement des coopératives d'habitants, cela veut dire donner toute l'importance qu'elles méritent à ces petites histoires. Mais il y a aussi un autre intérêt crucial à renforcer ce pôle des petites histoires multidirectionnelles, qui n'a pas trait à la question de la reproductibilité ou de l'essaimage, mais à celle, connexe, de la pérennisation dans le temps long des projets. Si les statuts sont là pour maintenir dans le temps les valeurs initiales de la coopérative d'habitants, notamment en empêchant l'appropriation du projet par un petit groupe d'individus ou la marchandisation de la propriété collective, ils n'ont pas vocation à transmettre les petites histoires dont on peut penser pourtant qu'elles permettent elles aussi, sur un tout autre mode, une certaine continuité des valeurs dans le temps et une certaine fidélité à l'expérience initiale. On pourrait ainsi imaginer, accompagnant la documentation technique et juridique de chaque coopérative d'habitants, un livret d'histoires de vie, d'engagements, une compilation de récits décrivant la constitution du projet, les liens préalables qui lui ont donné corps ou encore les aspirations de leurs créateurs. Un tel livret qui pourrait lui aussi voyager dans le temps et l'espace, non pas cette fois comme un mobile immuable, mais plutôt comme une saga polyphonique, capable de restituer, sur un mode mineur, toute la grandeur des agencements improbables qui ont porté le projet à l'existence.

## 2.3. Chapitre 6. Les chemins tortueux d'une décision politique : l'écorénovation

Le motif des frictions politiques (dimension de complexité, des tensions créatrices, de multiplicité des échelles et des rapports politiques) se décline sur deux plans pour le dispositif Ecoréno'v : 1. dans le suivi fin de la fabrication de la décision, au sein des copropriétés et notamment dans la manière dont ce processus affleure dans le moment public de l'AG (ce que nous examinerons dans un second temps) ; 2. à un niveau plus méta, si on s'intéresse aux analyses politiques et stratégiques développées par les conseillers et conseillères de l'ALEC. Selon ce plan de saisie, la politique d'écorénovation mise en œuvre au sein du dispositif semble travaillée par trois grands ensembles de tensions : des différences substantielles entre les types de copropriétés (modes de gouvernance) ; une contradiction entre les nécessités impérieuses de la transition et les possibilités d'autodétermination liées à la norme démocratique ; la combinaison problématique entre deux économies politiques de la transition (perspective de service public et modèle de marché).

### 2.3.1. Les lignes stratégiques du dispositif Ecoréno'v

La conceptualisation en termes de frictions politiques dénote d'une option clairement pragmatique. Et ce pragmatisme théorique (sociologiquement parlant) apparaît bien en phase avec le pragmatisme (comme style ou manière de faire) des animateurs de la plateforme Ecoréno'v. Parler de frictions politiques semble bien congruent avec les théories endogènes des conseillers énergie de l'ALEC, des théories à toutes fins pratiques, aux accents clairement machiavéliens (-iques?).

#### *Quatre régimes de copropriété... et de l'art de les faire basculer*

Ces intervenants analysent en effet les situations au sein des copropriétés à faire « basculer » d'abord en termes de rapports de forces, et il apparaît souvent que tous les moyens sont bons pour arriver à cette juste fin que représente la décision d'écorénovation. En arrière-plan, l'on retrouve cette idée d'une transition énergétique parée de toutes les vertus ou plutôt comme nouvelle formule de la vertu en politique, le dernier enchantement, la dernière possibilité de mobilisation citoyenne, susceptible d'orienter toute une série de comportements stratégiques. Le panel d'actions au sein du dispositif Ecoréno'v relève plutôt de l'emprise (Chateauraynaud, 2015) ou du jeu d'influence discret (par de la communication, des formations), mais doit mener en dernier ressort au basculement politique. Les conseillers de l'ALEC sont les agents d'une instance supra (et à bord flou, au moins aux yeux des habitants) qui doit orchestrer des coups de force au sein des microsouverainetés que sont les copropriétés. Toute ressemblance avec les menées de différents conseillers spéciaux dans des pays en cours de déstabilisation ne saurait être tout à fait fortuite puisque la transition engage en dernier ressort de puissants enjeux de souveraineté et qu'à cette échelle aussi, il s'agit de *designer* le futur. Et comme tout correspondant d'officine stratégique qui se respecte, ces conseillers disposent de grilles d'analyses, notamment d'une typologie des régimes de copropriété, établies par un cabinet-conseil en « innovation de services et stratégies territoriales », en fonction de leur caractère plus ou moins manœuvrable, ou plus ou moins rétif à la prise de grandes décisions... Allant immanquablement dans le « bon » sens, celui de l'écorénovation.

« [Vous utilisez ce genre de typologies sauvages...] Il y a un truc qui me sert bien dans ma pratique, c'est la typologie de Mana vous connaissez ? Les quatre typologies de nova 7... Il y a quatre types de copropriétés. Les deux premiers nous sont assez favorables alors c'est la gouvernance démocratique, des copropriétés où ça échange beaucoup, mais quand ils ont

décidé, ça va voter... Le modèle technocratique dictatorial... Le vieux papy ingénieur à la retraite, qui est là depuis le début, qui décide tout, maîtrise tout... Alors là aussi quand il dit oui ça passe. Ensuite il y a le modèle « cage d'escalier » ; dans les copropriétés en cages d'escaliers il y a des oppositions de groupes, dans le même bâtiment, des groupes avec des intérêts divergents qui n'arrivent pas à s'organiser... Alors là on est sûr que ça ne marchera pas. Même chose pour le modèle bailleur : des copropriétés où il y a une majorité de bailleurs donc il n'y a personne, pas de conseil syndical, le syndic fait ce qu'il veut, mais il ne fait pas grand-chose. Là c'est pareil on sait qu'on n'y arrivera pas... En première approche, ces modèles-là sont assez parlants. Alors il y a un cinquième modèle à trouver, celui où le syndic est moteur... Quand le syndic est moteur, quand il bouge bien, qu'il vend bien sa maîtrise d'œuvre... Donc les deux premiers modèles partent en travaux. Dans le premier cas, ils sont hyper démocratiques donc s'ils votent ça va sortir. Si c'est autoritaire, il va embarquer tout le monde, enfin c'est quitte ou double... » (Responsable projet)

La partie semble facile pour les microdémocraties éclairées et les petites dictatures technocratiques qui « partent en travaux », une fois les premiers jalons du pas-à-pas posés. Mais les copropriétés en « guerre civile », cage d'escalier contre cage d'escalier, et les copropriétés fantômes (de bailleurs) constituent des situations bloquées... Sauf à impliquer davantage les régies (les syndics) dans ces cas où elles constituent le seul acteur gestionnaire ou incarnent la figure d'un médiateur au-dessus des parties. La formation-sensibilisation-mobilisation des syndics constitue donc un enjeu d'avenir pour la plateforme Ecorénov<sup>70</sup> ; il en va de la crédibilité et peut-être de la pérennité du dispositif :

« Le Grand Lyon veut encore amplifier, mais comment on touche les copropriétés de bailleurs, les copropriétés en cages d'escaliers ? On sait toucher les ensembles 45 /75 sur 1 000, on en a fait 100. Il en reste 200 faciles, mais après on est sur du centre-ville donc des bailleurs, et il y a des problèmes techniques (on est sur du mâchefer, ou des petites merdes...). Les faciles, c'est le modèle autocratique ou démocratique, après il reste les cages d'escaliers comment on peut faire là-bas ? »

Si le responsable du projet avoue imaginer aisément comment toucher 30 % des copropriétés, le gros morceau restant lui semble au moins provisoirement difficilement atteignable. À cause de la prédominance des copropriétés de bailleurs et de la difficulté à activer la « grosse machine » de la filière technique (peu encline à se lancer dans des chantiers compliqués, de petite taille, et donc difficile à enrôler dans la fabrique de la décision pour ces entités-là). Reste donc à mettre le paquet sur les copropriétés « en cages d'escaliers ». Quitte à basculer de l'incitatif ou de la sensibilisation vers quelque chose de plus normatif, en cherchant de nouveaux moyens de contraintes, sobrement requalifiés d'aides à la décision.

« Il nous faut de l'aide à la décision, mais on ne voit pas trop sans rentrer dans de l'autoritaire. De toute façon c'est comme l'histoire des copropriétés qui font tache d'huile : avec de la norme, on crée de la norme, une obligation à travers la performance. Entre les communes il y a la même compétition, la course à la performance. Maintenant il y a cette histoire d'obligation de travaux ... »

Entre 2016 et 2017, toute une série de dispositions législatives<sup>70</sup> a commencé à créer cette notion d'obligation de travaux de rénovation énergétique (pour les copropriétés avec systèmes de chauffage ou refroidissement collectifs, dès que des travaux de ravalement de façade ou de toiture importants sont engagés, au moment de la rénovation de surfaces annexes « passant en habitable », etc.). Depuis le 1er janvier 2017, l'obligation de diagnostic énergétique est considérée comme satisfaite « si le plan pluriannuel de travaux, inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée générale suite au diagnostic technique global, comporte des travaux d'économie d'énergie ». Ce petit réseau d'obligations supplémentaires tissé autour des copropriétés en

<sup>70</sup> L'article L. 110-1 du code de la construction et de l'habitation, créé par la loi de transition énergétique, précise que tous les travaux de rénovation énergétique réalisés permettent d'atteindre, en une ou plusieurs étapes, pour chaque bâtiment ou partie de bâtiment, un niveau de performance énergétique compatible avec les objectifs de la politique énergétique nationale, en tenant compte des spécificités énergétiques et architecturales du bâti existant et en se rapprochant le plus possible des exigences applicables aux bâtiments neufs. Le décret n°2016-711 du 30 mai 2016 vient préciser ces éléments.

matière d'écorénoovation implique un glissement que les professionnels du dispositif ont évidemment été amenés à repérer, et considèrent de manière un peu ambivalente.

« Plus de moyens de contraintes » pour débloquent les décisions dans les configurations compliquées constitue une autre solution pour continuer à faire tourner le dispositif, mais cela implique « d'aller sur de l'autoritaire ». Cette question liminaire, d'ailleurs formulée en *off*, une fois l'enregistreur éteint et le calepin rangé, est illustrée par l'anecdote rapportée concernant un copropriétaire incapable de faire face aux dépenses liées à une décision d'écorénoovation et donc contraint, du fait du vote des travaux, à vendre son logement :

« Les premiers modèles de transition, chez Jonas, c'est de l'autoritaire... Moi je ne l'ai pas vu directement, mais c'est arrivé à une collègue et qui l'a mal vécu : il y a un monsieur qui est venu la voir à la fin de la réunion « merci madame grâce à vous je vais être obligé de vendre mon appartement », parce qu'il n'avait pas les moyens... Donc c'est sûr, on va sur de l'arbitraire, donc comment rester sur du démocratique ? »

La question sous-jacente est celle du « niveau de contrainte » et de sa compatibilité avec la norme démocratique, toute floue et mouvante est-elle. La référence aux travaux de Hans Jonas (Jonas, 1979) et notamment aux préconisations que l'auteur exprimait dans son ouvrage le plus connu, « le principe responsabilité » évoque un possible tournant autoritaire pour sauver dans le même mouvement la planète et l'humanité (et confirme que les petites mains de la transition peuvent clairement mobiliser des concepts métapolitiques relatifs aux formes possibles de ce grand bouleversement en cours). L'état d'urgence écologique, même diffus et dilué au travers des mécanismes du cosmos économique (puisque en dernier ressort c'est bien un mécanisme économique, lié aux marchés tant de l'immobilier que du BTP qui pousse le vieux locataire vers la sortie), est-il compatible avec cette notion vague et plastique de vie démocratique ? Aux marges ou aux bords du dispositif, la question lancinante est maintenue irrésolue et vive...

#### *Les deux économies politiques de la transition*

Une manière de spécifier les régimes démocratiques occidentaux consiste, dans la tradition libérale, à envisager la manière dont les contraintes et les désirs ou les comportements individuels se trouvent au premier chef « machinés » au travers de mécanismes économiques. Il s'agit moins alors de durcir la contrainte à la transition que d'élaborer des offres de transition. Offres que l'on saurait difficilement refuser toutefois : c'est en ce sens que tout cosmos économique, même quand il s'agit d'habiller une sainteté écologique, peut bien revêtir à l'occasion les apparences d'une cage de fer. Mais même sous ce prisme, les frictions ne sont pas évacuées du tableau, loin de là, et nos interlocuteurs au sein d'Ecoréno'v auront ainsi eu à cœur de faire valoir une autre grande tension, entre deux économies politiques de la transition : un modèle de marché et un autre de service public (ou toutes ses déclinaisons type Économie sociale et solidaire).

Ce motif émerge au chapitre toujours des incertitudes pesant sur l'avenir du dispositif. Non seulement la plateforme s'est déjà emparée des copropriétés « faciles » et se trouve donc confrontée à des situations « d'aide à la décision » plus complexes. Mais par ailleurs, depuis quelque temps, les conseillers semblent confrontés à une concurrence un peu imprévue :

« Alors on est aussi confrontés à un truc, c'est que le privé s'empare du truc. L'AG où je vais ce soir par exemple on ne l'avait jamais vu. Là on débarque on n'est pas en maîtrise... On a pris en urgence, on raccroche les wagons. En fait c'est une copropriété qu'on avait vue, mais il y a cinq ou six ans. Ils suivent de loin et après : un ingénieur à la retraite, un conseil syndical dynamique et ils pilotent le truc tout seuls. C'est les équipes de MO qui sont sur les copropriétés. Je disais on a rénové 5 000 logements, mais là-dessus il y avait une dizaine d'équipe de MO donc ils se spécialisent, elles font l'audit, elles ont la confiance... ils sont courtois, aimables, ils ont la technicité, l'expérience : ils ont vu deux trois trucs chez nous ça passe.

[Pourquoi ça repasse par vous ?] Une MO est désignée pour tel projet, mais ils vont chercher

un tiers de confiance pour sécuriser le vote. On a acquis la confiance avec eux et on ne marche pas sur leurs plates-bandes (les solutions techniques). Il y a des copropriétés qui voudraient qu'on fasse de la préconisation de travaux, mais maintenant on sort complètement de ça. Avec la MO on est plus en concurrence. Le but c'est de faire le moins d'ombre possible : faire ce qui ne serait pas fait par le privé. Quand l'offre privée se structure, répond et que les gens sont prêts à payer...

[Alors c'est quoi le service public de l'énergie ?] On a fait des propositions pour le SPE. La préparation de projet, faire émerger la demande, aider à structurer les premières démarches, aider à voter l'audit parce qu'ils ne le voteront jamais sinon. Il y a de bonnes MO qui sécurisent le vote des travaux, dans un conseil syndical assez moteur : là on est en soutien assez léger, très léger... S'il n'y a pas de MO là... On a des techniciens qui se retrouvent à vérifier les devis, sur des ajustements techniques, en donnant deux trois éléments d'alerte (on ne fait pas de préconisation, mais vous devriez poser cette question-là sur cette proposition technique). La maîtrise d'ouvrage c'est un vrai boulot, trois jours dans la chaufferie, voir ce qui existe en l'état, faire les calculs de déperdition... En copropriété on leur dit MO MO MO. Face à deux devis, des copropriétés qui économisent sur la maîtrise d'œuvre viennent demander ce que vous en pensez. [C'est un peu un test des limites du service public...] C'est pour ça qu'on est très, qu'on reste flous. »

Dans ces cas-là les logiques de mobilisation ou d'enrôlement semblent s'être inversées : ce ne sont plus les conseillers énergie qui poussent la copropriété à passer par une MO suite au diagnostic énergétique (ce relais vers « le privé » et « les techniciens » constituant une délimitation claire de la manière dont Ecoréno'v envisage sa mission de service public) ; on se retrouve au contraire sur une configuration où des bureaux d'étude, des équipes de MO viennent ressolliciter la plateforme pour « sécuriser le vote en AG » en tant que « tiers de confiance ». On reviendra en détail sur cette position de tiers de confiance en situation dans la section suivante qui consiste en un focus sur le moment de l'AG. Mais pour fixer les idées on peut d'emblée avancer que quand les conseillers de l'ALEC interviennent, ils cumulent plusieurs casquettes, ou proposent si on veut de ficeler plusieurs dimensions du projet d'Ecoréno'v : d'abord une expertise technique sur les grands enjeux de maîtrise de l'énergie et leurs déclinaisons situées, à l'échelle des copropriétés. Cette expertise technique est proposée sur le mode ouvert et atténué des questions éclairantes plus que sur des préconisations strictes, l'enjeu a donc encore à voir avec une démocratisation de la technique, de sa ressaisie par les habitants, etc. Ils détiennent ensuite les clés des aides publiques, de la Métropole notamment, des aides conditionnées aux performances techniques en situation.

On a donc affaire à des techniciens du *bien public* au moins sous deux sens : des deniers publics *stricto sensu*, et d'un bien commun générique qui aurait à voir avec une qualité environnementale d'ensemble ou un bon usage des ressources énergétiques communes (entre l'allée A et l'allée B, au niveau national, voire « pour la planète »). L'imaginaire du service public en France implique la figure du fonctionnaire soustrait aux pressions et aux séductions des puissances d'argent, donc un garant en creux de la probité des acteurs privés qu'on retrouve dans la boucle. Voilà sans doute aussi pourquoi les différents opérateurs de maîtrise d'œuvre « en repassent » par Ecoréno'v au moment du vote, même s'ils ont conduit leurs petites affaires de leur côté avant ce moment fatidique.

Le SPE (version abrégée du service public de l'énergie) dont se réclament les conseillers diffère pourtant profondément des versions canoniques, sur le modèle de l'EDF de la grande époque, se jurant d'apporter le courant sous la bannière de l'optimum en dépit de toute logique de rentabilité financière jusqu'aux hameaux les plus reculés. Le SPE dont il est question ici entretient des rapports de complémentarité plastiques avec l'offre privée, cherchant par un bout à faire émerger et structurer la demande, et de l'autre à « sensibiliser les filières ». Et qui plus est, en forçant le trait, on aurait à faire avec un service public en mode mineur et à la limite du biodégradable : « Le but c'est de faire le moins d'ombre possible : faire ce qui ne serait pas fait par le privé. Quand l'offre privée se structure, répond et que les gens sont prêts

à payer... » Le modèle en filigrane est celui d'un service public de l'énergie « léger, très léger » qui procéderait aux ajustements et aux branchements nécessaires pour, petit à petit, s'autodissoudre une fois qu'un marché de l'écoréno'v efficient aurait émergé sur la base de son travail de sensibilisation, d'accompagnement, etc. Une projection qui à la fois désigne et résout (virtuellement) la friction entre les deux économies politiques de la transition.

### 2.3.2. Mises en actes et mise en scène politique de la décision d'écoréno'v

Comme on l'a vu au chapitre précédent, dans la partie consacrée à l'expérimentation technocratique du dispositif Ecoréno'v, la décision d'écoréno'v dépend de tout un processus, un pas à pas que les techniciens de la plateforme ont su inventer puis peaufiner : depuis l'obligation d'audit énergétique jusqu'au vote des travaux en passant par les réunions d'information, les visites de copropriétés et d'autres chantiers, etc. Il s'agit d'un processus éminemment démocratique – le conseil syndical puis la copropriété sont le terrain de manœuvres et de campagnes politiques de grande ampleur, la main mise patrimoniale du syndic est secouée au profit d'une reprise en main des habitants eux-mêmes et souvent d'une fraction des habitants, etc. – qui connaît son point d'orgue et se trouve parachevé par le vote des travaux en AG.

Comme nous l'avions déjà indiqué, on pourrait considérer que tout est déjà plié à ce moment-là, selon une cascade de décisions qui donne forme au « pas à pas » et c'est bien en ce sens que le responsable de la plateforme parle du diagnostic énergétique comme d'un « pied dans la porte », formule de marketing ou de psychosociologie appliquée désignant la première interaction conditionnant la réussite d'une vente ou d'une conversion quelconque. Les campagnes d'opinion ou l'audit ont déjà eu lieu, le gardien d'immeuble est devenu un agent insistant de l'écoréno'v, le conseil syndical a travaillé les résidents « dans le sens de l'écoréno'v »... Pourtant l'AG extraordinaire n'est pas qu'une formalité (les conseillers sont inquiets à leur sujet, ils attendent la cérémonie de confirmation pour tout le travail engagé) : il s'agit d'un moment de théâtralité démocratique où les formes ont toutes leur importance, l'occasion d'une mise en forme de la décision d'écoréno'v et de ce qui la supporte. Il s'agit d'une épreuve renouvelée à la fois pour la communauté, le commun de la copropriété et les procédures de décision du rituel de l'AG. C'est cette série de coïncidences que l'on tâchera d'explorer à la suite pour bien ressaisir ce moment de phénoménalisation singulier, permettant d'accéder en bonne et due forme à la fabrique de la décision d'écoréno'v comme mixte technico-politique : la fabrique croisée d'irréversibilités techniques, réglementaires et d'un consentement collectif.

Les différentes opérations dont on cherchera à rendre compte à la suite sont éminemment politiques, et au moins par deux bouts bien différents : c'est par elles que les copropriétaires apportent leur petite pierre à l'édifice transnational ou global de la transition énergétique (comme entreprise visant un surcroît de longévité pour un monde commun à l'échelle globale) ; et par le petit bout de la lorgnette, il s'agit d'une énième remise sur le métier de tout le travail d'institution du et des communs propres à la vie des copropriétés. Et c'est pour bien resituer la pluralité de ces enjeux comme de ces échelles que l'on s'apprête donc à replonger dans l'enfer des détails. En l'occurrence, en revenant sur une observation menée lors de l'AG de vote des travaux d'écoréno'v pour la copropriété des Platanes, située dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Lyon.

#### *Coulisses et machineries d'une AG extraordinaire de la copropriété des Platanes*

La réunion a lieu à Sainte-Foy-Lès-Lyon dans une salle polyvalente appartenant à la paroisse voisine ; c'est qu'il faut faire rentrer une bonne centaine de personnes, les quelques chaises vides restantes appartenant à des copropriétaires représentés le plus souvent par leur conjoint

ou parents proches (moyennant l'enregistrement des pouvoirs en début de séance). Donc des gens font la queue devant une espèce d'estrade où siégeront le syndic et quelques membres du conseil syndical. Sur la grosse centaine de participants on peut compter une dizaine de jeunes (entre 25 et 35 ans), une vingtaine de personnes âgées, pour le reste l'on se situe entre deux âges, et plutôt des « classes moyennes modestes » d'après un des membres du conseil syndical croisé une semaine plus tôt. Une dame à côté de moi travaille à la mairie centrale comme employée de bureau ; elle discute avec une amie habitant l'étage du dessus et son voisin de palier, professeur de menuiserie en lycée technique, à la retraite depuis deux mois.

Il s'agit d'une copropriété importante regroupant trois immeubles de cinq ou six étages, au sein de laquelle les rapports sont marqués par un anonymat relatif (on ne se connaît guère que d'allée en allée, voire d'étage en étage), ce qui permet à un sociologue opportuniste de se glisser dans la salle sans avoir à négocier outre mesure son « accès au terrain ». L'avantage de cette manière de faire c'est que l'on peut s'asseoir un peu au hasard et se mêler aux conversations éparses, à l'espèce de brouhaha qui, tout en précédant le début formel de l'AG en teste déjà rudement les modalités démocratiques.

Quelles sont donc les propriétés les plus immédiatement apparentes pour cette microdémocratie des Platanes ? D'emblée, l'assemblée est marquée par le contraste entre ce régime de vague anonymat (« mais si le monsieur de la tribune, il habite dans l'allée C, c'est le président – je ne sais pas qui c'est et je m'en fous ») et des îlots d'interconnaissances, des complicités ou des compositions d'intimités parfois authentifiées de fraîche date (« on se connaît... ? – bah oui elle habite au-dessus de chez toi, c'est ma voisine d'en face ! »). Dans cette espèce de *off*, les intimités s'éprouvent et se partagent (d'un étage à l'autre, on fait remarquer que des conversations ont duré fort tard, et que les gens ont pas mal fumé à la fenêtre revenant peut-être par là sur une résolution récente ; le professeur à la retraite s'épanche sur ses goûts en matière de récits de voyage, et son intérêt relatif pour le rangement). À propos de la grande affaire du soir, il fait bien remarquer que « tous ces bouquins posés partout ça isole » (du froid ? Des autres subjectivités empilées au-dessus de sa tête ?)... L'évocation de ces modestes passions (le meuble de télévision plus que la télévision qu'il n'allume jamais, l'art inuit qu'il entreprend d'illustrer par une galerie sur smartphone) alterne avec des prises de position sévères concernant les procédures démocratiques au sein de la copropriété : « Je me suis mis au fond comme ça je peux partir quand je veux. De toute façon ils ne notent pas les absences quand on part [cela se révélera faux]. Moi je lis les comptes rendus, les réunions qui ne servent à rien, j'ai déjà donné à l'école. ». On suspecte de « pure formalité » ces moments d'assemblées qui passent et se ressemblent (« la dernière fois on n'était pas mis dans l'autre sens ? ») ; les trois personnes au bout de mon rang jouent les mauvais élèves quand le « truc » démarre et qu'on revient comme à chaque fois sur les enjeux du quorum. Ils persiflent un peu sur tel ou tel membre du conseil syndical qui « en fait un peu trop », prend trop au sérieux sa charge d'élu et glisse ainsi peu à peu dans le camp des *figures* (dont on reparlera à la suite). Pourtant, tout le monde, en surjouant un peu une distance critique vis-à-vis de « tout ce cirque », attend avec intérêt « le point sur les travaux »...

Ce petit jeu de défiance signale déjà en creux l'existence de procédures et de rituels démocratiques bien huilés qui ordonnent ce moment d'assemblée et le détermine à la fois comme une répétition de toutes les AG qui l'auront précédé au cours de la vie de cette copropriété, et à la fois comme une occurrence comparable à tous les temps d'assemblée du même ordre qui se jouent au moins annuellement dans toutes les copropriétés de plus de cinq lots sur le territoire français. Ces procédures se conforment à des éléments législatifs stipulés notamment dans la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, et enrichis par toute une série de décrets et de lois plus récents dont certaines concernent spécifiquement les enjeux énergétiques ou environnementaux (cf. partie précédente). Les procédures en question impliquent la définition d'une distribution des rôles

bien établie (présidents de séance, scrutateur, secrétariat), et un certain séquençage : examen d'un certain nombre de points et de problématiques, vingt-six au total, répertoriés sur des documents dûment transmis en amont. Il s'agit de *documents type*, en l'espèce, la convocation à l'AG comportant l'indication du lieu, de la date et de l'heure de la réunion de l'assemblée. On y trouve joint un formulaire de vote par correspondance respectant encore un *modèle type*, l'ordre du jour, qui précise chacune des questions soumises à la délibération de l'AG (chaque question doit être rédigée sans équivoque et devra faire l'objet d'un vote séparé, seules les questions prévues à l'ordre du jour peuvent faire l'objet d'un vote, les autres peuvent seulement être discutées). On trouve également l'indication du lieu et de la ou des dates de consultation des pièces justificatives des charges (jours et heures) et enfin toutes les pièces permettant aux copropriétaires d'apprécier la portée des décisions qui seront prises.

Ces pièces font l'objet d'une liste évidemment réglementée : certaines conditionnent la validité de la décision. Il s'agit notamment des projets de contrats et devis pour les travaux à voter, du contrat de syndic *conformément à un modèle type*, de l'état financier du syndicat de copropriété et du projet du budget présenté avec les comparatifs de l'exercice précédent. Ces documents comptables doivent être *conformes à un modèle type*, comportant notamment cinq annexes : annexe 1 : l'état financier du syndicat de copropriétaires, annexe 2 : le compte de gestion générale de l'exercice clos, annexe 3 : le compte de gestion pour les opérations courantes de l'exercice clos et le budget prévisionnel de l'exercice à venir, annexe 4 : le compte de gestion pour les travaux et les opérations exceptionnelles hors budget prévisionnel de l'exercice clos, annexe 5 : l'état des travaux et des opérations exceptionnelles votés non encore clôturés à la fin de l'exercice. D'autres pièces sont, quant à elles, nécessaires à l'information du copropriétaire comme les annexes du budget prévisionnel, l'état détaillé des sommes perçues par le syndic au titre de sa rémunération, le projet d'état individuel de répartition des comptes de chaque copropriétaire, l'avis du conseil syndical (lorsque sa consultation est obligatoire), le compte rendu de l'exécution de sa mission et le rapport du conseil syndical lorsqu'une délégation de pouvoir prendre certaines décisions lui a été confiée.

Ces jeux d'écritures démocratiques, fortement codifiés et standardisés sous la forme de modèles type, fonctionnent également sur la base d'une continuité, ou de mises en réponse : à la convocation soulevant les différents points doit répondre un compte rendu de séance qui enregistre les « réponses » de la copropriété exprimées le plus souvent sous forme de vote : scrutin à main levée pour les points les plus ordinaires, et avec prise des noms quand on aborde des décisions stratégiques, comme ici la décision d'écovénement.

Au-delà de cette chaîne d'inscriptions, l'AG fonctionne de manière ritualisée ; par une certaine mise en espace d'abord : la tribune même modeste (petite estrade, des tables et des chaises pliantes) fait face à l'assemblée préfigurée par la distribution des chaises en rangs séparés par des allées. Il s'agit de configurer une Assemblée en miniature, et un petit théâtre, qui se déroule comme on le verra en partie dans la salle (conformément aux modalités dramaturgiques contemporaines). La théâtralité de l'AG va impliquer un mode de présence en excès des locuteurs ; et ils s'exprimeront en effet le plus souvent de manière toujours un peu forcée, ou formaliste ; on retombe encore sur du *rôle* mais plus en fonction d'une distribution réglée juridiquement (président, secrétaire de séance, etc.). Pour dénouer l'amphibologie, on parlera ici de *figures* ; quand les gens prennent la parole face au public des autres copropriétaires (ce qui n'est jamais facile, expose aux commentaires, implique toujours d'en faire un peu trop) en étant particulièrement « dans leur rôle » (d'où certains modes un peu caricaturaux, la répétition des registres d'intervention, le comptable à la retraite qui « fait le comptable à la retraite », l'opposant *forcément* obtus surjouant la gaucherie ou la bougonnerie, etc.). Les locuteurs, dans ce cas, s'expriment comme des personnes, ou des copropriétaires à part entière, mais bien souvent également comme les représentants d'un camp (les opposants

au projet) ou d'une *fonction dramatique* (faire avancer l'AG, entrer scrupuleusement dans les détails). Cette virtualité, ce travail de représentation trouve à s'incarner réellement dans le mode de présence ou les projections corporelles de nos figures, qu'on retrouve habitées autrement que sur le registre de la conversation ordinaire... Ces *prises de possession* de tels ou tels interlocuteurs dérivent de tout l'appareillage rituel de l'AG, sa théâtralité, sans se confondre strictement avec les procédures démocratiques évoquées plus haut.

Enfin l'espace de jeu ouvert dans la séquence qui nous intéresse n'est pas que théâtral : il s'agit d'un jeu politique avec ses enjeux, ses tactiques propres, ses coups bas. La dimension agonistique qui le caractérise *aussi* implique une dose de violence sourde, mais toujours déniée aux vues des convenances, des modèles de conduite qui restent ceux de la discussion rationnelle, réglée qui plus est par des procédures démontrant des puissances de conversion étonnantes... On pense ici, quitte à tuer tout suspens, aux opposants un peu véhéments qui, une fois le vote des travaux acquis, semblent se trouver magiquement convertis et se remettent tranquillement à discuter des meilleures manières budgétaires pour les conduire à bien.

#### *Une dynamique de séance : quelques controverses et leurs figures obligées*

Le démarrage officiel de l'AG est lancé par M. G, responsable du syndic de copropriété, qui va proposer tout au long de la séance une performance de haute volée. Sa prestation le fera osciller entre une sorte de M. Loyal, un bonimenteur, et le Président de l'Assemblée nationale. Il s'agit de la première figure de notre petit théâtre démocratique, son *deus ex machina*, ou plutôt peut-être son *diaboli ex-machina*, à la fois garant de ses procédures officielles, maître du rythme, et personnage retors capable d'user des techniques les moins avouables pour orienter les votes, faire taire les oppositions, rappeler les différents membres du conseil syndical à leurs devoirs et dans l'ensemble, garder la main au risque du moindre tumulte démocratique...

« Les 70 % de présence sont respectés. On commence par une grosse pensée pour M. X et Y qui nous ont quittés après plus de 12 ans de présence commune dans le conseil syndical. L'ancien président (M. M) nous ayant quittés il y a peu c'est W qui présidera la séance (rappel de ses responsabilités : signer le PV de la séance, modifier si nécessaire l'ordre de présentation des points) ; désignation du scrutateur de séance, M. Z ? [On vote pour les deux postes sur le mode qui sera le même tout le long : des contre ? Des abstentions ? Le tout emmené à un rythme tambour battant]. (...) Dominique B gère pour la copropriété, le syndic assure le secrétariat de séance. Alors pour préciser les choses une réunion d'information sur les travaux a eu lieu il y a un mois, on a demandé à l'ALEC et au cabinet Oberon (assurant la maîtrise d'ouvrage) de revenir pour répondre aux dernières questions, mais c'est une AG annuelle de la copropriété et pas une AG extraordinaire même s'il y aura le vote des travaux... Une AG annuelle normale au cours de laquelle il sera possible de poser des questions même si le travail d'information on l'a fait il y a un mois, s'il y a des questions supplémentaires... une dizaine de personnes n'était pas là... »

On reviendra sur l'extraordinarité réelle de cette assemblée en arrivant au point précis sur l'écorénovation, quitte à faire mentir donc M. Loyal. En attendant, revenons sur son habileté à sauter d'un registre à l'autre : du plus pédagogique pour expliciter les enjeux d'un point donné, avant d'en dévider trois à la suite, expédiés façon affaires courantes. L'évocation solennelle de la mémoire de M. M pourra faire place immédiatement à une série de piques envoyées à des copropriétaires un peu trop regardants quant aux comptes proposés en annexe de leur convocation... C'est que certains des points en discussion déclenchent des mini controverses, avec leurs lots d'amabilités, d'échanges parfois tendus et de manœuvres dilatoires, ouvrant autant de fenêtres sur la foule des petites opérations participant à la maintenance du commun de la copropriété.

La première de ces controverses concerne « l'état des comptes » pour les différentes allées. M. Loyal espérait sans doute expédier le point en renvoyant les membres de l'assemblée au

document correspondant (« annexe 3, relevé des comptes de gestion »), mais l'affaire est relancée par les interventions réitérées de M. C, un ex-comptable à la retraite, qui incarne parfaitement la figure du procédurier. Ses compétences professionnelles, le temps que lui octroie sa retraite et une certaine disposition obsessionnelle semblent se combiner chez lui à la perfection pour lui permettre de relever les incohérences ou les détails les plus infimes, comme le nombre étonnant « d'entretiens de paraboles » ou l'intervention d'un serrurier venu vraisemblablement « faire deux fois les mêmes choses »... Le responsable du syndicat, traqué et mis en cause au chapitre de ses propres compétences de gestion s'étonne d'abord de la précision des informations dont dispose l'importun : « mais vous avez accès à l'intranet de la copropriété ? Vous savez que c'est réservé aux membres du conseil syndical normalement »... Après avoir soulevé ce problème d'accréditation (certaines données sont classifiées au sein de la microsouveraineté des Platanes, et M. C flirte donc dangereusement avec une atteinte au secret défense...), M. Loyal va déployer tout un panel tactique pour conserver à la fois la maîtrise des débats, sa superbe, et la légitimité de l'attelage syndicat – conseil syndical en matière de maîtrise des comptes et donc de gestion courante (activité clé pour la sauvegarde des intérêts ordinaires des membres de la copropriété). Il alternera ainsi des moments de recueillement, revenant sur la maîtrise qu'avait M. M, l'ancien président du conseil syndical malheureusement décédé, de tous ces dossiers (ou l'art de faire taire les morts : « ah monsieur M aurait eu la réponse, il avait une mémoire... et c'est lui qui accompagnait les entreprises. En tout cas on fait très attention pour les facturations... ») avec des interludes farcesques (« non, mais vous avez vu la taille de ma tête vous croyez que je mémorise... ») et des moments d'intimidation pure et simple :

« [Une personne âgée, au deuxième rang, a une question sur l'annexe 2] Le montant pour le chauffage ce n'est pas le même que sur le vote du budget.

– Vous êtes gentil M. Z, mais quand vous avez ce genre de question appelez le comptable, ce n'est pas pour rien qu'on vous les envoie un mois avant parce qu'en assemblée c'est moins facile... Alors, prenez le document 3 [lui parle comme à un tout petit enfant un peu demeuré]. Et regardez vos documents, ne me regardez pas, ce n'est pas marqué sur mon front ! On est tranquilles là on en a pour toute la nuit... On vous a demandé de poser cette question, je suppose, et bien c'est simple il y a les dépenses, mais il y a aussi les recettes, comme les indemnités d'assurance...

– [dame d'à côté] Il n'a pas intérêt à me parler comme ça.

– ... Tous les documents comptables sont les mêmes partout en France depuis la loi SRU.

– [la personne âgée] Mais il y a aussi une différence dans les comptes de travaux.

– Bon je propose qu'on n'y passe pas toute la soirée...

– [dame d'à côté] Il n'a pas intérêt à me parler comme ça, c'est moi qui le paye.

– Et puis toutes les questions relatives au vote des travaux c'est le point 21... d'autres questions ?

– [dame d'à côté ironique] Ça sera pour la question 21. »

Le passage au registre de l'intimidation et du rapport de force quasi sans filtre (on assiste à un exercice d'humiliation publique assumée par l'acteur qui maîtrise l'avancée des débats et renvoie les modestes contradicteurs dans les cordes) déclenche immédiatement des rumeurs de fronde dans l'assistance. Mes voisins immédiats vont faire preuve à partir de là d'une défiance renforcée vis-à-vis de la (petite) autorité du syndicat, oscillant entre l'indignation (« il n'a pas intérêt à me parler comme ça ») et le persiflage (répétant la blague du « point 21 » chaque fois que le maître de cérémonie, mis dans l'inconfort, semble devoir prendre le parti de botter en touche).

Les enjeux de comptabilité dérivent assez vite sur la problématique des *climats de la copropriété*, lorsqu'il s'agit de revenir sur les dépenses en matière de chauffage et d'eau chaude sanitaire. La mise à l'épreuve des infrastructures techniques de la copropriété (comment équilibrer et le cas échéant perfectionner le système de chauffage collectif ?... une question évidemment reportée au point 21) se double immédiatement d'une épreuve de

communauté : comment composer des sensibilités diverses dans un ensemble d'habitations ?  
Comment accorder techniquement « les frileux » et les « chaleureux » ?

« – Sur le chauffage j'ai une question pour le réglage du chauffage, c'est possible de régler ?  
Parce que ça rajoute aux dépenses.

– En théorie on peut régler, mais c'est subtil...

– C'est subtil ?

– Les chauffages au sol ça a une grande inertie, ça dépend des époques de construction... et puis entre une personne active et une personne inactive...

– Non, mais chez moi il fait 27 !

– Mais il y a des gens qui ont chaud et des gens qui ont froid. Dirigez-vous vers le gardien il a un thermomètre très précis, on a acheté des thermomètres, et vous enverrez les relevés... et ces histoires de chauffage ça correspond au point 21 avec les autres travaux qu'on va mettre au vote.

– Vous disiez des questions sur le budget, et plus on chauffe, plus on dépense.

– Mais il y a des gens qui ont froid aussi...

– Je ne sais pas moi je suis dans mon appartement.

– Faites-nous des retours via le gardien...

– J'en ai déjà parlé à sa femme, mais je lui dirai directement... »

Le débat va rebondir du côté d'un dysfonctionnement de vannes d'eau chaude et d'eau froide dans l'allée C, matérialisant encore les articulations problématiques du commun et du privatif... que le syndic voudrait bien resimplifier : « et bien, appelez un plombier ! ». Mais la pression sourde de la salle, de plus en plus rétive à ses saillies, l'amène à commanditer M. L pour réexaminer le cas et faire une visite chez les deux ou trois copropriétaires concernés (le syndic continue de ronchonner : « si on envoie un plombier dans les parties communes, je ne suis pas sûr que le conseil syndical sera d'accord pour valider la facture... »).

Nous en sommes déjà à une grosse demi-heure de débat quand on arrive au point 8, consacré au quitus du syndic, et que M. Loyal essaie de faire passer assez finement pour pure formalité, puisqu'il pourrait impliquer une véritable crise gouvernementale. Il y a d'abord le vote de confiance concernant l'instance de gestion et pour lequel M. C, le procédurier, vote contre, du fait d'une augmentation un peu plus importante que les autres années (« je ne dis pas que vous n'avez pas été raisonnable, mais le taux d'augmentation n'est plus de l'ordre de 1,5, mais plus 2 % et quelques... »), ce qui ne sert à rien d'après M. Loyal « puisque la loi de 1965 a créé la question, mais pas de sanction en cas de vote contre ». Après cet échange de « plaisanteries », M. Loyal accélère encore la cadence :

« – Faites-moi un petit mail avec votre calcul, bon le point 10 [régulariser le contrat] le point 11. La loi Allur oblige le conseil syndical à justifier qu'il y a bien mise en concurrence et ce point c'est pour dispenser le conseil syndical de cette obligation complètement idiote dite loi Duflo... Alors on ne vous demande pas de vous dispenser d'aller vous-même contrôler, mais de dispenser votre conseil syndical d'aller consulter d'autres syndicats pour bien demander d'aller voir ailleurs si j'y suis... Si vous votez non moi je m'en fiche c'est pour le conseil syndical. Évidemment que vous trouverez plus cher euh moins chère madame S...

– [dame d'à côté] C'est vrai que les régies c'est blanc bonnet...

– Vous pouvez changer le contrat tous les 15 mois ce n'est pas ça le souci... Il y a un putsch possible tous les ans...

– [dame d'à côté] Comme les Gilets Jaunes...

– Donc un contre ? Merci pour eux. »

Si Monsieur Loyal accélère c'est pour rendre anodine la présentation de cette nouveauté législative prévue par la loi Duflo : la mise en concurrence des syndicats et donc leur révocabilité accrue. Pour contrer cette possibilité, le responsable de la régie demande un vote de dispense ; il présente les choses comme une légitime facilitation du travail déjà assez ardu du conseil syndical. Mais il dévoile les enjeux réels quand il ironise sur le putsch possible tous les ans en AG. Outre la dimension un peu vaudevillesque de l'incident (M. Loyal pris en

flagrant délit d'une démarche clairement intéressée, mais qu'il essaie de maquiller à la va-vite quoique grossièrement), l'intérêt de la séquence réside dans les nœuds qui s'y trouvent mis au jour entre « grande » et « petite » politique : le plan de la politique nationale et les enjeux micropolitiques de la vie de la copropriété des Platanes. Déjà le point est mis à l'ordre du jour en vertu d'un décret d'application pour une loi d'initiative gouvernementale (en l'occurrence proposée par l'ex-ministre du Logement Cécile Duflot) dûment ratifiée par les parlementaires en 2014. Mais outre ces références au cadre législatif, la légitimité et la gouvernance micropolitique aux Platanes se trouvent enchâssées dans une situation et donc des référents plus larges qui ont trait à une certaine actualité politique : déjà au moment où le responsable du syndic laissait entendre que le vote de confiance serait sans conséquence vue la loi de 1905, mes voisins relevaient immédiatement que « ça ressemblait au grand débat » [lancé par le président de la République pour contrer le mouvement des Gilets Jaunes] ; dans la séquence suivante, le putsch possible tous les ans est immédiatement rattaché par ce même chœur au « mouvement des Gilets Jaunes ».

La mise en cause même virtuelle de la gestion par le syndic relance une énième polémique sur le budget de la copropriété, et la différence entre les dépenses votées et les dépenses réelles, à laquelle M. Loyal répond sur le double mode de l'ironie et de la pédagogie (deux manières de « prendre les gens pour des imbéciles » comme le fait remarquer malicieusement une de mes voisines frondeuses) : « L'excédent va directement dans ma poche et je pars aux Bahamas, on partira ensemble si vous voulez, non, j'adore votre question parce qu'elle me permet d'être très pédagogique. » Suit une relecture croisée un peu fastidieuse des éléments de comptabilité fournis en annexe et du point 13, providentiellement interrompue par l'arrivée groupée d'un technicien du bureau d'étude chargé de l'audit énergétique, d'un responsable du cabinet de MO et d'un conseiller énergie de l'ALEC. Immédiatement l'AG, cornaquée fermement par M. Loyal va sauter au point 21 : une rupture de son ordre statutaire qui marque l'exceptionnalité de la situation et sa polarisation indubitable vers *la* grande question, le vote des travaux d'écocoréno'v.

#### *Fabrique du consentement et alliages technico-politiques*

« On va passer à la question 21 pour ne pas les faire patienter jusqu'à la fin de l'assemblée... Bon je ne sais plus comment introduire cette histoire de travaux. Il y a quatre ans s'est posée la question d'un ravalement de façade, en même temps il y avait de gros problèmes d'isolation avec tous les soucis pour le réglage du chauffage comme on l'a évoqué, on a donc basculé du ravalement simple, d'un simple coup de barbouille, vers un chantier d'ITE. M. D pour l'ALEC nous a expliqué comment la Métropole proposait des aides, mais il y avait une incertitude pour l'après et il fallait au moins 35 % d'économie d'énergie pour avoir les aides. Donc on est passé à un projet global d'ITE avec des travaux, on ne va pas revenir dessus, réglage du chauffage, VMC... Il y a plein de choses dedans. Est-ce que le conseil veut rajouter des choses ? »

On retrouve dans ce grand récit de l'écocoréno'v projetée aux Platanes les deux principaux leviers identifiés par les conseillers énergie de la plateforme Ecoréno'v, pour faire basculer « d'un simple coup de barbouille » vers « un projet global d'ITE ». D'abord le diagnostic énergétique obligatoire permet de mettre en regard le projet de ravalement et « les gros problèmes d'isolation » et de « réglage du chauffage » qui se trouvent objectivés à cette occasion-là. Ensuite les aides de la Métropole, conditionnées au critère arbitraire des 35 % d'économie d'énergie ont induit la programmation de toute une série de travaux supplémentaires. Dès cette entrée en matière, on pressent une sorte d'effet bouclage, qui signale la fabrique des irréversibilités : arriver au seuil des 35% d'économie implique un plus gros pack de solutions techniques, qui ouvrent, comme on va le voir, vers des répertoires plus amples de justification et d'argumentation pour contrer les oppositions. On voit ainsi au sein

de l'AG une version à la fois localisée et hyper techniciste de la transition énergétique s'insinuer sur le mode d'une petite prophétie autoréalisatrice, en vertu précisément des effets sociopolitiques de la science ou de la technologie : les complexes technologiques existent aussi dans le discours, dans les controverses, c'est-à-dire des plans de réalité pour lesquels elles fonctionnent comme des machines argumentatives ou politiques particulièrement efficaces pour produire de la décision.

La première question soulevée depuis la salle concerne « ce qui est budgétisé comme aléas et imprévis ». Un des membres du conseil syndical le plus investi dans la menée du processus d'écocoréovation s'applique alors à expliquer qu'il y aura des mises en concurrence entre entreprises pour faire baisser les coûts lot par lot, mais en aucun cas des dépassements de budget. « Dans ces cas-là, on ne commande tout simplement pas les travaux : il n'y a qu'un organe souverain et c'est l'Assemblée Générale, on ne pourra pas dépasser la somme demandée sur devis... ». Ce motif de la souveraineté de l'AG semble immédiatement commander l'apparition d'un nouvel interlocuteur : de manière un peu véhémement un cinquantenaire demande à brûle-pourpoint quand aura lieu le vote (« bah ce soir ») avant d'enchaîner par une série d'objections à l'écocoréovation, formulées le plus souvent sous la forme de questions d'ordre (vaguement) techniques lestées de manière évidente d'une bonne dose d'arrière-pensées. Tout ce surplus, ce supplément (on sent qu'il a des arguments, une position qui s'exprime, mais qu'il ne manifeste pas explicitement ; on sent aussi toute une charge affectuelle rentrée qui l'amène à s'exprimer de manière un peu « décalée », ou « en en faisant des tonnes ») signale ce que nous avons identifié jusque-là en termes de figure, en l'espèce la figure de l'Opposant.

Ce sont les échanges entre l'Opposant et les trois techniciens (MO, bureau d'étude responsable du diagnostic énergétique, conseiller énergie qui fait l'interface avec les services de la Métropole pour le volet des aides budgétaires) qui vont configurer tout le début des débats concernant l'écocoréovation. Chaque fois que l'Opposant semble débusquer une contradiction ou une faille dans le « projet global d'ITE » (« ça n'empêchera pas les chaleureux d'ouvrir le chauffage plus longtemps » / « le nombre d'épaisseurs d'ITE ne conviendra pas » / « M. Bonnero de la société Eurexterne qui est un expert aussi dit que l'isolation des fonds de balcon vu les surfaces vitrées ce n'est pas rentable... » / « quand je lui ai parlé des 14 000 euros, il m'a demandé si j'avais deux ou trois appartements, ça lui a semblé énorme... »), cette récalcitrance sera réduite au silence par le déploiement du langage technicien. Ce registre argumentatif présente au moins deux propriétés notables : déjà il fonctionne en décalage avec la langue un peu malhabile et ordinaire des copropriétaires (même quand ils se risquent à jouer les techniciens) ; le rythme de parole technique est assuré, la terminologie précise et spécialisée et on sent bien une langue travaillée par les petites machineries de la technique qui confèrent à ces pièces de discours une cohérence mystérieuse, un enchantement<sup>71</sup> (quelque chose tient en plus de la logique ordinaire, c'est la cohérence formelle et pratique des systèmes techniques eux-mêmes). Au final, ces séquences de discours apparaissent plus denses et les objections de l'Opposant semblent s'y fracasser par avance, au point qu'il ne peut que rester interdit ou, au mieux, n'apparaître que vaguement audible. Ainsi, à peine s'est-il risqué à évoquer le système de chauffage et son réglage que le spécialiste thermicien déroule l'argumentaire :

« En fait c'est pour éviter les déperditions ; l'installation pourra être équilibrée au même niveau de confort sur la base de cette limitation des déperditions. On limitera comme ça les différences de température dans les différents logements. Il y a aussi la différence entre la température opératoire et la température mesurée. Les systèmes de chauffage par le plancher ne sont pas réglables au degré près, mais il y a une problématique d'équilibrage. Par rapport

<sup>71</sup> On retrouve ici « l'enchantement technologique » analysé par l'anthropologue Alfred Gell dont nous parlions à propos des techniques horticoles dans les Murs à Pêches. Pour rappel, Gell identifie l'enchantement produit par la technologie au fait que les opérations concrètes qui permettent à un dispositif technique de fonctionner disparaissent derrière son unification finale et son efficacité.

au problème de surchauffe pour les logements moins bien lotis donc ça crée pour les autres l'obligation d'ouvrir les fenêtres et de chauffer pour les petits zozios. On ne règle pas individuellement, mais on équilibre. Cette question peut bénéficier de la C2E tant qu'on n'obtient pas plus de 2 degrés d'écart entre les plus et les moins favorisés (là où on est sur une variation de 19 à 25 degrés pour le moment). »

Et à peine a-t-il clos son intervention que le responsable MO prend le relais, accusant par là la seconde grande propriété du langage technicien, homologue à une propriété des systèmes techniques eux-mêmes, à savoir leur articulation et leurs condensations en systèmes plus amples. Les argumentaires techniques également paraissent parfaitement articulés : après le laïus sur le chauffage du spécialiste thermicien le technicien MO enchaîne donc sur la notion de complexe en isolation.

« On est parti sur un polystyrène avec bandes coupe-feu en épaisseur de 150 fixé mécaniquement et avec des plots de mortier colle. [Façade avec deux couches de colle à façade plus grille plus finition]. On arrive à un R de 3,95. Alors pour obtenir les 35 % on a été obligés d'envisager une isolation en même épaisseur pour les fonds de balcon, d'autres matériaux moins épais on aurait été trop cher avec trop de chutes à cause des surfaces vitrées donc on est resté sur du PSE. »

Et ce continuum d'éléments techniques, d'indications de performances et de données météorologiques est articulé in fine avec un autre ensemble : c'est donc au tour du conseiller énergie de détailler comment ces complexes techniques s'insèrent dans une grande machinerie institutionnelle permettant leur financement.

« 300 M de la Métropole, 64 M de la ville, 150 M de valorisation des contrats d'énergie et TVA à 5,5 % au lieu de 10. En complément il existe des aides individuelles aux propriétaires occupants sous condition de ressource. Avec SOLIHA, mais je suis surpris on a eu que 12 réponses pour 150 occupants et d'habitude on est plutôt sur du 20 %.

– Mais regardez les conditions vous saurez pourquoi on est si peu nombreux...

– Si vous êtes éligibles, et les plafonds ont un peu augmenté en 2019, SOLIHA reprendra contact avec vous. Il y a une autre aide en termes de crédit d'impôt avec une petite incertitude parce que ça dépend de l'année du démarrage des travaux, mais ça représente à peu près 30 %. Pour les propriétaires bailleurs, il y a les certificats au même titre que les autres et des possibilités de vous mettre en déficit foncier (retirer le montant des travaux...). Des doutes subsistent parce qu'on est arrivé au bout de l'enveloppe, mais j'ai rencontré des élus du Grand Lyon qui m'ont assuré qu'ils allaient revoter une subvention. »

Cette machine des aides étatiques et paraétatiques connaît également quelques aléas, et doit faire l'objet de réglages (un vote par ici, une enveloppe de crédits européens à débloquer par là), mais elle finit par s'arrimer solidement au chantier d'écocorévation tel qu'il se projette concrètement. Une fois balancée cette longue salve de discours technique, l'assistance semble un temps rester groggy.

Arrivés à ce point, on peut estimer que le projet d'écocorévation est sur les rails ; tout est aligné ou intégré pour en justifier le bien-fondé, la cohérence et la nécessité. Les comptes prévisionnels, les performances attendues, les diagnostics énergétiques, les études de faisabilité... La petite machine de l'AG semble en cohérence avec la machine métropolitaine qui s'arrime aux machines techniques à mettre en œuvre. Mais en réalité, il reste un point particulièrement périlleux, et sur lequel un membre du conseil syndical nous a avoué que tout le projet pouvait capoter, une espèce de vice de forme susceptible de ruiner la confiance de l'assemblée dans l'ensemble du chantier. Un œil non averti pourrait n'y voir qu'un élément de détail, mais on sent même M. Loyal un peu gêné aux entournures :

« Alors c'est un point un peu sensible le budget qu'on va mettre au vote ce n'est pas celui [qui se trouve annoncé dans la convocation, le chiffrage a bougé, mais là le technicien prend le relais pour dissiper le trouble]. L'écart est lié aux nécessités de programmer des études et vraisemblablement des travaux supplémentaires suite au diagnostic amiante : il va falloir dépolluer et de manière bien plus conséquente que prévue puisque des plaques de fibrociment

ont été retirées « à la sauvage » entre deux visites de contrôle. « On a donc une configuration où les gaines sont potentiellement gavées de poussière... »

L'incertitude créée au départ par ce simple écart entre les jeux d'écriture (la somme figurant sur la convocation et la somme correspondant à l'enregistrement du vote sur le compte rendu de séance) semble s'amplifier démesurément :

« On a des opérations à réaliser par rapport aux poussières, plus des études pour compléter le repérage amiante avant la phase travaux. Si c'est amiante, il y a des incidences potentielles sur deux lots, déjà au niveau des menuiseries, des joints périphériques. Les mastics vitriers. Avec les mesures d'empoussièrement, l'étude et le traitement, on arrive à 70 000 euros... ».

La déstabilisation n'est pas que d'ordre budgétaire, une dame en particulier va intervenir avec une charge d'angoisse chaque fois supérieure, s'inquiétant des impacts sanitaires de toutes ces opérations, et des solutions envisagées en termes de travaux alternatifs. Le point sur l'amiante ressemble bien à un point critique, parce qu'il réintroduit à l'échelle de la copropriété un aspect crucial des enjeux environnementaux, et pour lesquels les solutions techniques font également partie du problème<sup>72</sup>. Loin de calmer les inquiétudes de cette figure de lanceuse d'alerte écologique, toutes les interventions des techniciens ouvrent de nouveaux champs d'inquiétude... Les travaux dans les gaines ne risquent-ils pas d'étendre la pollution ? La solution d'un changement d'huissieries, en équipant les appartements de fenêtre en aluminium, a-t-elle été envisagée en tenant compte d'études sur l'impact pour la santé des molécules d'aluminium ?

Le technicien, pour reprendre la main, essaiera de lui rappeler qu'il ne s'agit pas a priori de particules volatiles, mais de toute façon, malgré les inquiétudes palpables de cette dame, le souci environnemental ne semble trouver au final que peu d'accroches au sein de l'assistance. Une sorte de courant d'indignation a bien parcouru l'assemblée quand a été évoquée la dépollution pirate des gaines d'aération, mais elle provenait plutôt du fait que l'espèce de contrôle social diffus définissant le bon voisinage au sein de la copropriété ait pu être pris en défaut :

« – Ça paraît incroyable ! Mais personne n'a rien vu ?

– Interrogez donc vos voisins... Il y aura obligation dans tous les cas. On tombe sous le coup du code de la santé publique...

– Comment on peut sécuriser ce genre d'actions ?

– Il y a des sauvages, il y a des sauvages... »

Partant peut-être d'une bonne intention comme « ne pas s'embêter avec tout cet amiante », le geste de dégradation des parties communes risque de grever le budget commun de la copropriété, et signale une prise en défaut de la vigilance collective attachée à la vie de copropriétaires aux Platanes. Cette triple atteinte aux communs va se trouver réparée sur un tout autre plan quand un membre du conseil syndical se proposera pour aider à remplir les dossiers relatifs aux différentes aides présentées par le conseiller ALEC. Il s'agira de « mettre en place une petite boîte aux lettres au niveau du local syndical pour faciliter les échanges », et toutes ces démarches devraient permettre à un maximum d'habitants de bénéficier d'un prêt copropriété, c'est-à-dire de s'engager dans l'écocorénovation non pas individuellement, mais au format de ce curieux être collectif qui, à défaut d'être toujours bien manifeste, se trouve ici reconnu au plan bancaire.

### *Le vote des travaux : moments fugaces de la transition dans le vieux théâtre démocratique*

Une fois refermée à peu de frais finalement cette parenthèse périlleuse concernant le diagnostic amiante, au bout d'une bonne heure et demie d'AG, on sent, la fatigue aidant sans doute, la tension monter peu à peu. L'Opposant en est réduit à brûler ses dernières cartouches. Ce dernier a beau essayer de s'accrocher aux embranchements techniques (les gains

<sup>72</sup> On retrouve ici le problème de la dépollution de l'usine EIF dans les Murs à Pêches, susceptible d'entraîner une surpollution et mobilisant pour cela activement les riverains.

énergétiques liés à l'isolation des fonds de balcon ne seraient pas suffisants), on lui oppose la nécessité de déployer toutes ces solutions pour « arriver aux 35 % » et ainsi débloquent les aides. S'il fait valoir que 14 000 euros de rénovation par appartement « ça peut sembler énorme », que « 8 000 euros déjà ça s'amortit en 15 ans », la salle réplique immédiatement en chœur d'un puissant « c'est pas une histoire de rentabilité » (le message a dû passer lors d'une réunion d'information précédente) et le spécialiste de la MO lui objecte que « des plans travaux qui permettent d'avoir les aides en dessous de 10-12 000 ça n'existe pas. 2 pour 14 c'est tout à fait raisonnable... ».

C'est donc bien un alliage technico-institutionnel qui réduit l'Opposant au silence, signalé par cet étrange bouclage qui veut qu'on « mette le paquet niveau travaux » pour « obtenir les 35 % »... afin de débloquent des aides supplémentaires permettant de « mettre le paquet niveau travaux ». Cette petite inversion ou ce bouclage tautologique, en vertu duquel il s'agit moins d'être subventionné pour faire les travaux que de faire les travaux pour arriver à un niveau de performance énergétique permettant d'être subventionné au maximum, manifeste clairement l'espèce de fusion entre les plans signalés plus haut (mariage des logiques institutionnelles et des performances technologiques). Ce motif mérite malgré tout, vu sa logique bien singulière, quelques éclaircissements supplémentaires. Certes on peut y voir le reflet surtout d'un effet d'aubaine, la petite récompense pour appâter les consommateurs vers des cadeaux qui ne se présenteront pas deux fois (ce n'est pas tous les jours que la Métropole vous offre 2 000 euros) ; mais l'enjeu consiste tout autant à s'inscrire dans un mouvement, une impulsion ou un moment historiquement situés, au moment où les aides sont disponibles, c'est-à-dire au moment où cela se passe et où objectivement, on peut participer de ce basculement à la fois fléché, outillé, mais singulièrement flou : la transition. La transition, dans cette configuration, se confond effectivement avec un effet liminal, le fil de l'occasion à ne pas laisser filer (pour la copropriété et les aides escomptées, mondialement pour le futur de l'humanité ?). D'où son aspect bifide et ambigu : arrimée à de grandes machineries éprouvées comme la Métropole, des corps de métiers, des technologies bien établies, la transition énergétique reste l'affaire de montages bizarres et arbitraires, d'une ribambelle d'acteurs flous où même des sociologues peuvent venir s'intercaler sans dénoter particulièrement.

L'arbitraire du chiffre recèle peut-être l'énigme de tout moment politique : en s'appuyant sur une pure facticité on provoque un alignement objectif : « 35 % » c'est la formule de ce moment autour duquel les différents intervenants gravitent ou papillonnent et par rapport auquel l'assemblée va bien devoir prendre une résolution : opter pour l'écorénovation et, par là, participer de ce grand basculement ?

Le moment du vote va surgir de manière assez inopinée et coïncider avec l'émergence d'une dernière figure tutélaire, emblématique à sa manière aussi du moment démocratique. Le technicien de l'ALEC est un peu englué dans des explications complexes sur les aides de l'ANAH, leurs conditions d'accès et les taux de prise en charge quand il se fait interrompre de manière peu amène par un grand escogriffe venu en jogging (là où, dans l'assistance, on est plutôt en habits de ville) :

« – [Monsieur en jogging] Bon ça fait deux heures qu'on parle, moi j'aimerais savoir qui est d'accord et qui n'est pas d'accord. Parce que là vous êtes six derrière la tribune... Alors s'il n'y a plus de questions...

– [Syndic] Est-ce qu'il reste des questions fondamentales ?

– [Opposant] Moi j'ai une réponse : c'est 30 ans, la rentabilité pour 14 000 euros c'est trente ans et je ne sais pas...

[Mais y a pas que la rentabilité !]

– [Syndic à l'Opposant qui voulait encore argumenter] : Bon maintenant ça suffit vous vous exprimerez avec votre vote...

[Restent des questions sur les délais à cause de l'amiante, mais le désamiantage devrait pouvoir être lancé avant le démarrage des grandes phases de travaux, dans le temps masqué du

chantier ; à nouveau le conseil syndical veut bien centraliser les demandes d'aide...]

– [Syndic] Je vais vous demander du calme, personne ne parle à son voisin parce que ça va passer au vote et c'est le moment où il ne faut pas faire d'erreurs [resynthétise] donc on ne part plus sur 1 772 000, mais sur 1 776 000, par rapport à la simulation que vous avez reçue, il y a très peu d'écart et ça intègre les honoraires du bureau d'étude, l'assurance dommages et y compris l'amiante... Et on ne dépassera pas. On attendra bien la confirmation des aides avant de passer la commande. Une fois les devis établis il y aura un mois ou deux... Qui est contre la question 21 ? Le ravalement des façades avec ITE... Contre ? [Ils prennent les noms à chaque fois. M. jogging n'a pas signé la feuille de présence... À propos de l'emplacement de la tribune : bah je ne sais pas y a des années c'était de ce côté et maintenant c'est de ce côté. Depuis 24 ans le théâtre était là et maintenant le théâtre est là... (lui-même va émarger, très théâtral)

– [dame à côté] Qu'est-ce qu'on se marre, faudrait faire ça tous les mois !

À peu près 8 votes contre.

– [deux hommes derrière] Je suis surpris j'aurais pensé que ce serait plus serré...

– En même temps, il fallait y passer tôt ou tard... »

L'homme en jogging présentant les atours d'une figure populaire qui dénote dans l'assemblée (par son costume, ses manières brusques, son « parler vrai » ou sa gouaille pour trancher avec les « coupeurs de cheveux en quatre ») et rappelle immanquablement ce classique de la politique hexagonale : le sans-culotte. Bouillant, et de manière un peu confuse à la fois, il dénonce la facticité démocratique (le théâtre qui change de côté d'une année sur l'autre) et en même temps en appelle à son effectivité (demandant à passer au vote dès le début de son intervention), cette démocratie fut-elle justement théâtrale ou fictionnelle (d'où les poses de *comedia del arte* qu'il emprunte au moment d'aller émarger la feuille de présence puis d'y inscrire solennellement son opposition aux travaux). Et à peine opérée la magie du rituel démocratique le passage aux travaux prend l'objectivité d'une décision inéluctable (« en même temps il fallait y passer tôt ou tard »). Immédiatement après, l'Opposant, le seul à avoir ouvertement contesté le bien-fondé de toute l'opération d'écotransformation, en vient à discuter les modalités de financement comme si son désaccord avait été magiquement effacé.

La formule de l'inéluctable, « fallait y passer tôt ou tard », semble pouvoir référer à plusieurs alignements. Déjà il s'agit d'un commentaire effectué à la suite du constat d'un vote massif en faveur des travaux (quelque chose comme 8 voix contre 120). On retrouve ce motif déjà avancé par le chargé de mission de la plateforme Ecoréno'v de « la petite musique », du « bruit de fond » qui travaille l'opinion jusque dans la copropriété des Platanes. On sait que cette fameuse transition, tout aussi confus en soient les contours, est d'actualité. Et puis il y a la somme de déterminations ou de points de passages obligés semés au fil du pas à pas cher aux conseillers énergie : vu l'audit énergétique, après les réunions d'information organisées par l'ALEC, vu tout le travail effectué par le bureau d'étude et le cabinet de MO, vu tout le travail de sensibilisation mené depuis le conseil syndical, vu comment toutes ces dynamiques se sont manifestées en AG, sous la houlette vigilante de M. Loyal... « Il fallait y passer tôt ou tard ». Encore une fois l'Assemblée Générale ressemble à une surface de contact ou de friction entre ces deux types d'alignement, ou ces deux échelles politiques (l'époque qui est à la transition, la vie de la copropriété et ses petites manigances qui font que cette actualité-*là* trouvera bien un support ou un espace d'actualisation *ici*) ; deux plans qui auront trouvé à communiquer et à s'engrener à ce point, dans le petit théâtre démocratique des Platanes, en un moment de transition.

### 3. Conclusion. Épaissir le présent, tracer des géographies intimes.

Arrivés au terme de ce rapport, il apparaît qu'il excède quelque peu le format attendu : plus de deux cents pages, fourmillant d'anecdotes, de petites histoires mêlant évocations botaniques, fraternisation avec des ouvriers du bâtiment ou encore d'obscurs articles sortis d'un règlement de copropriété. Cet enfer de détails, pour déroutant ou distrayant soit-il, ressort d'un certain nombre de partis pris. Outre le choix d'une analyse multivariée, mettant en regard différents sites et différents modes d'expérimentations démocratiques (et qui nécessite l'addition patiente d'une somme importante de matériaux), on peut y voir également la trace de notre positionnement ethnographique, à savoir la conviction que les enjeux de la recherche comme l'intelligence des situations sont parfaitement pris en charge, à même les pratiques, par les « acteurs-eux-mêmes ». L'essentiel du travail pour les chercheurs consiste alors dans le montage de dispositifs de description et de conceptualisation suffisamment sensibles et raffinés pour rendre compte de ces processus de problématisation endogènes.

Cette option inséparablement théorique et méthodologique nous apparaît comme particulièrement ajustée à l'objet « expérimentation » : rendre compte de tentatives expérimentales suppose de se plonger dans une foule de médiations, d'agencements plus ou moins aventureux qui doivent permettre de phénoménaliser tel ou tel « chemin de transition ». Et notre parti pris ethnographique n'est pas sans rapport non plus, comme nous allons le voir à la suite, avec une déclinaison terrestrialisée ou encastrée de la transition écologique, selon laquelle cette dernière doit être conduite pas à pas, au sein même de milieux de vie fragilisés, mais fourmillants de possibilités politiques.

Ceci étant dit, ces déclarations relatives à notre politique de recherche, plaçant les acteurs au centre du jeu de la connaissance, ne doivent pas oblitérer le fait qu'un compte rendu d'enquête implique également un pacte avec les lecteurs et lectrices, qu'il ne faudrait pas abandonner au milieu du gué, simplement étourdis par ces descriptions méticuleuses et reprises tortueuses. D'où notre volonté de proposer en guise de conclusion un certain nombre d'éléments de synthèse suivi de plusieurs propositions de pistes de recherche à venir. Cette synthèse, nous avons voulu l'opérer selon les deux axes de lecture proposés dès l'introduction du rapport, c'est-à-dire tout d'abord terrain par terrain puis selon les deux lignes problématiques qui ont structuré notre document : comment spécifier des modes expérimentaux ajustés à la transition en cours, dans toutes ses déclinaisons et ramifications locales ? Et que peut bien signifier démocratiser la transition, pour les temps qui viennent ? Les pistes de recherches proposées à la suite ressortent de thèmes surgis au cours de l'enquête, mais n'ayant pu trouver place dans le champ de notre questionnement initial. Il y sera question d'économie, de précarité et de géographies intimes.

#### 3.1. Éléments de synthèse

##### 3.1.1. Ressaisie synthétique terrain par terrain

Une expérimentation consiste notamment à mettre en présence toute une série d'éléments hétérogènes pour faire survenir un sens, une possibilité ou un phénomène inouï. Mais il s'agit à ce stade de pouvoir s'extraire quelque peu de ce disparate pour en quelque sorte « faire le tour » de nos objets, en proposer une description ramassée et frappante qui permette bien, au regard des éléments de contexte proposés dès l'introduction du rapport (correspondant en un

sens à une première impression), de prendre la mesure du chemin parcouru à l'issue de l'enquête.

### *Chamarel*

La coopérative d'habitants Chamarel présente toutes les caractéristiques du bon objet sociologique : ses habitants font preuve d'une activité réflexive débordante, produisent une documentation endogène (sur)abondante et qui problématise les enjeux de leur tentative sur toute une variété de plans ou d'échelles : en quoi consiste la qualité environnementale de leur bâtiment ? Qu'est-ce que signifie leur installation dans un quartier prioritaire, ou pour le mouvement de l'habitat coopératif ? Comment autogérer un habitat de personnes âgées ? Etc. Les habitants de Chamarel vont ainsi jusqu'à prendre en charge tout le travail d'inscription et de « mise en rapport » de leur activité : au fil des mails, des comptes rendus de réunions, des publications adressées à leurs divers cercles se dessine une sorte de doublure scripturaire de leur activité. Chamarel en devient même incontournable, à l'échelle nationale, en tant que figure de proue du mouvement de l'habitat coopératif, ou comme prototype d'un collectif de personnes vieillissantes qui prennent en charge dans le même mouvement les enjeux de leur vieillissement et leurs responsabilités écologiques et sociales.

Mais au-delà de cette singularité, les membres de Chamarel insistent sur la manière dont leur tentative s'inscrit dans toute une trajectoire expérimentale : cette dernière peut se ressaisir à même la trame des trajectoires d'engagements qui ont conduit les habitants à tenter l'aventure coopérative dans le quartier des Barges à Vaulx-en-Velin, ou comme l'actualisation d'une tradition politique autogestionnaire et dissidente, courant des premières coopératives ouvrières au XIXe siècle jusqu'au mouvement des villes en transition, en passant donc par les expériences variées du socialisme utopique ou encore les tentatives communautaires des années 1970.

Au sein de cette série expérimentale, Chamarel ne constitue qu'une occurrence particulière, qui doit permettre de relancer un peu plus loin les dynamiques de transformations sociales à l'œuvre : « servir à ceux qui viennent derrière », comme le dit l'une des habitantes. Mais il ne s'agit pas simplement de répliquer le modèle, en servant de précédent ou de lieu-ressource pour d'autres collectifs de « vieux » ou d'autres coopératives d'habitants. La relance de l'expérimentation intervient ainsi selon une *logique de halo*, contaminant des êtres qui viennent incidemment se risquer dans ses entours (un jeune plombier, des géomètres experts, quelques enfants en maraude), et en viennent, depuis cette expérience, à instaurer des rapports renouvelés à leur métier, à leur quartier.

Le site des Barges, et plus largement la ville de Vaulx-en-Velin, constitue sans doute le lieu privilégié pour expérimenter une démocratie vécue. Bien avant le montage de la coopérative, le noyau dur des habitants de Chamarel a fait preuve d'un inlassable engagement, trouvant sans cesse les formes d'un combat renouvelé pour faire « descendre la démocratie » non plus seulement « dans l'atelier » (pour reprendre le mot de Jaurès), mais aussi dans les écoles, les quartiers, au cœur de cette ville périphérique, jusqu'à lui donner sens dans l'immeuble de Chamarel, en un ballet incessant de microassemblées et de débats. Une démocratie singulièrement incarnée donc, dans ce curieux régime d'attentions, ce souci permanent du collectif et de ce que signifient, au jour le jour, vivre et vieillir ensemble. L'affirmation de leur autonomie vieillissante s'expérimente au travers de toute une série d'enjeux et de médiations techniques (comment configurer ensemble un lieu de vie), juridiques (pour se garantir de la spéculation immobilière tout en plaçant la capacité à autogérer la coopérative comme critère vital au sein du collectif), éthique (dans l'élaboration continuée de liens au sein et autour de la coopérative). Au fil de l'aventure, leur vieillesse prend l'accent d'une transition renouvelée : ni la transition vers le socialisme qui a pu animer certains et certaines des membres ni la transition dans ses versions technocratique ou « capitaliste ». Mais bien plutôt une dissidence

continué et assumée, consistant à emprunter et dessiner « d'autres chemins possibles », à faire proliférer les voies praticables, avec les moyens du bord, humblement, par petites touches, et à donner ce faisant une tonalité différente au territoire environnant, en se mettant en lien avec les expériences les plus diverses. Au niveau de la rue et jusqu'en Hongrie, en discutant avec les jeunes comme en « sonnait les cloches à un député », en diffusant des savoirs liés à l'usage de la paille dans la construction : jusqu'à rêver, comme le fait un des habitants, « que l'on refasse tous les immeubles du quartier autour comme cela, comme technique de rénovation, que cela serve à tout le monde autour ».

### *Les Murs à Pêches*

Les Murs à Pêches sont apparus au fil du rapport comme le cas paradigmatique d'un territoire en transition, au moins selon trois acceptions. D'abord il s'agit d'un espace au bord de la métropole, sous la pression d'une urbanisation imminente rendue d'autant plus menaçante par l'émergence du Grand Paris. On peut parler à cet égard de transition métropolitaine ou urbanistique : les espaces en friche se verraient précisément urbanisés ou densifiés selon les principes d'un urbanisme répondant aux normes actuelles en matière de ville durable. À ce titre, ce n'est pas un hasard si le premier grand projet d'urbanisation qui a menacé les Murs à Pêches au début des années 2010 consistait précisément en un écoquartier. Sous une autre modalité, la zone des Murs à Pêches fourmille d'initiatives et de projets visant à développer localement des dynamiques de transitions écologiques : projets d'agriculture urbaine, de réinsertion par le maraîchage raisonné, tentatives permaculturelles, de phytoremédiation des sols, recyclages des déchets... Enfin, la zone-frontière des Murs à Pêches se trouve également comme suspendue dans le temps, demeurant *en* transition, non pas à cause d'un phénomène de stase, mais du fait de l'étonnant équilibre des tensions et des collaborations : tout un jeu des frictions (politiques, de voisinage, du fait de la coexistence problématique entre toute une série d'êtres) qui en font un quartier résolument vivant, aux futurs suspendus, parce que disputés.

La spécificité du site des Murs à Pêches, comme zone de bordure labyrinthique, aux usages parfois vagues et morcelés, en ont fait également une sorte de pépinière pour des expérimentations fort diverses : elles peuvent être d'ordre agricole, patrimonial, esthétique ou artistique. Il peut s'agir d'expérimentations dans le champ du travail social, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire. Un même registre expérimental (pour des tentatives d'agriculture urbaine par exemple) peut en outre contenir des orientations diamétralement opposées, du point de vue de leurs projections temporelles (réinventer des savoirs et des formes du passé comme pour l'art de palisser les fruitiers et de réparer les murs ou bien dessiner le futur d'une économie circulaire intégrale) ou du point de vue de leurs options politiques (des projets de réinsertion de personnes précaires peuvent s'hybrider avec des tentatives libertaires de réhabilitation d'un droit fondamental à l'oisiveté et à l'improductivité). Cette multiplicité expérimentale est le signe d'un pluralisme plus fondamental : celui des êtres ou des modes d'existence à prendre en compte pour habiter les Murs. Du simple point de vue de chercheurs-promeneurs, nous avons été saisis par le pullulement ou la foule d'associations, de variétés anciennes ou nouvelles de fruits, de jardiniers amateurs, de Tziganes, d'artistes en reconversion, d'animaux et de plantes, de molécules polluantes, de fétiches métalliques surgissant des ronces. Voire par ces quelques touristes japonais reçus dans un village de cabanes rom à l'avant-garde du recyclage et des modes de transport doux. À cette multiplicité ontologique répond encore une multiplicité des modes de description empruntant, jusqu'à l'indistinction, aux tracés de la technique, de l'art ou de la magie, pour ressaisir toutes ces puissances emmêlées dont la résultante définit la spectaculaire agentivité des Murs à Pêches. Si l'on prend soin de relocaliser les phénomènes et les acteurs humains qui nous intéressent au sein de cette biodiversité, il en résulte une transformation radicale des modalités mêmes de

l'action politique. Le modèle à l'œuvre ici ressort d'une sorte de démocratie sauvage : aux Murs à Pêches, il s'agit moins d'appliquer une science des intérêts bien compris que de prendre acte de l'affirmation d'une « part des sans-parts » (Rancière, 1995), humains *et non humains*. Ainsi, des populations marginalisées y trouvent parfois une place et de nouveaux registres d'apparition ; des particules polluantes, puissances souterraines surgies des âges industriels, peuvent mettre un terme aux projets d'urbanisation pourtant soutenus par la municipalité en place.

L'esprit des lieux vient en permanence rogner ou reconfigurer les visées des différents acteurs. Les Murs à Pêches nous sont apparus dès lors comme le lieu d'une petite révolution politique, au sens métaphysique du terme. La vieille politique aristotélicienne s'y trouve en effet débordée par la puissante agentivité des milieux. La vertu politique chez Aristote consiste à articuler, chez le citoyen, une capacité à gouverner et une capacité à être gouverné (Aristote, 1971). Tout l'art politique résidant évidemment dans l'élaboration des formes de cette conjonction. Après une première extension démocratique de ce principe aristotélicien (si l'on accepte, à la différence du philosophe, que les femmes, les « métèques » et les classes laborieuses se mêlent de politique), il s'agirait de considérer comment la politique se rouvre quand les pôles actifs et passifs de l'agir citoyen se trouvent décalés ou distribués différemment, quand les choses, les milieux abîmés « suscitent, convoquent, invitent, appâtent » (Despret, 2020), quand *la voie moyenne* (Stengers, 2020) prescrit un autre chemin que celui où l'intentionnalité humaine domine. Les Murs à Pêches nous semblent constituer un site privilégié pour mieux comprendre cette nouvelle modalité d'agir politique entendue comme *devenir-avec* (Haraway, 2020). Cela ne veut pas dire étendre ou reconduire les formalisations parlementaires humaines en y incluant les non-humains (le parlement des choses défendu par Latour dans *Politiques de la nature* il y a plus de vingt ans), mais bien plutôt *se rendre attentif aux puissances enchevêtrées de formalisations autres qu'humaines avec lesquelles agir*. Le motif de la représentation, avec son lot de figures obligées (de porte-parole, d'assemblées, de mandants...) laisse place à un champ d'expérimentation dans lequel les êtres susceptibles d'y prendre part ne sont pas définis à l'avance, mais encore, et c'est cela qui est déterminant, où l'ordre du discours n'occupe plus le centre, où les formalisations de l'agir en commun sont l'objet de l'expérimentation et où enfin, *les êtres métamorphiques abondent*.

#### *Le dispositif Ecoréno'v*

L'expérimentation Ecoréno'v peut être résumée à un dispositif visant à réarticuler différentes échelles et modalités de gouvernementalité, dans le sens de la transition énergétique, ou encore par la question suivante : comment transporter les objectifs de la Métropole de Lyon ou du Plan Climat jusque dans une AG de copropriétaires ? Au terme de notre enquête, on peut se rendre compte que les processus politiques mis en œuvre au sein du dispositif ont des accents clairement machiavéliens : la politique d'écovénement des copropriétés est avant tout affaire de rapports de forces et de jeux d'influences. Comment prendre l'ascendant au sein du conseil syndical ? Comment disqualifier les opposants, séduire les indécis, gagner les cœurs et les consciences ? Derrière la sémantique techno-scientifique utilisée par les professionnels pour décrire la plateforme (désignée par eux comme un « process en cours d'industrialisation »), nous avons pu découvrir un tout autre paysage, relevant moins de l'industrie que du bricolage et moins de la rationalisation des pratiques que de la manipulation des affects : les conseillers Énergie et les « leaders énergétiques » des copropriétés doivent en effet constamment « surfer » sur les passions des uns et des autres, accentuer ou atténuer les tensions et les ressentiments qui se nouent à l'échelle d'une cage d'escalier. Le vote des travaux d'une écovénement au cours d'une AG extraordinaire peut aller jusqu'à dépendre des talents de sophiste ou de rhéteur du représentant du syndicat de copropriété, de sa capacité à

gouverner les inclinaisons, les sentiments de la foule. Le registre des intérêts passionnés et des affects traverse littéralement les échelles, l'opérativité du dispositif se mesurant précisément dans sa capacité à mettre en communication un certain bruit de fond de l'époque (l'occurrence, sur la scène publique, d'expressions frappantes telles que « passoires thermiques » et de manière plus large et plus diffuse, les discours sur l'urgence climatique et la nécessité d'une transition) avec les murmures qui bruissent au sein de l'AG.

Ce bouillonnement d'affects constitue un des marqueurs du contexte au sein duquel le dispositif s'est trouvé déployé, une ère où le flou domine. Difficile, du point de vue des copropriétaires, de se repérer parmi les différents acteurs de l'écoréno, ou au milieu des nombreuses et complexes dispositions législatives ; difficile de savoir si les subventions seront reconduites et à quel niveau d'une année sur l'autre ; difficile d'anticiper si les cours du pétrole, du gaz, du bois vont se maintenir, si ou quand le chaos climatique va s'amplifier. Ce moment de brouillage climatique, affectif et institutionnel définit par excellence *les temps du trouble*. Derrière la transition définie comme processus gouvernemental à piloter au travers d'expérimentations du type Ecoréno'v on voit ici affleurer une autre acception (traversante sur les trois terrains), selon laquelle le terme de transition définirait la condition historiquement troublée au sein de laquelle nous nous retrouvons tous et toutes irrémédiablement plongés.

Pourtant, sur cet arrière-fond troublé, les processus d'écoréno constituent bien des épreuves démocratiques de redéfinition du commun des copropriétés. Toutes les petites affaires ordinairement déléguées aux syndicats redeviennent des enjeux collectifs, de « simples » habitants se passionnent pour des problèmes techniques complexes, on s'intéresse au niveau de vie des uns et des autres, aux climats de la copropriété, les questions de prêts bancaires (en temps normal très individualisées) sont l'occasion de projections communes dans le temps, à 10, 15 ou 30 ans. La question de ce que signifie habiter quelque part est reprise depuis ce problème commun : qu'est-ce qu'un quartier qui se dégrade, ou qui se rénove, en se branchant sur quels flux, quels dispositifs techniques ou juridiques ? Comment participe-t-on à la transition et à l'émergence d'un phénomène métropolitain sous ces auspices ?

### 3.1.2. Quelles expérimentations, pour quelle démocratisation de la transition écologique ?

#### *Des expérimentations politiques encadrées*

Notre plongée sur ces trois sites d'investigation nous aura confrontés à tout un divers expérimental, comprenant des expérimentations conformes aux canons de l'action publique aussi bien que des tentatives bricolées dans les marges institutionnelles. Ces tentatives, par ailleurs, concernaient des domaines multiples (autour de la construction ou de l'écoréno du bâti, dans le domaine agricole, dans le champ de l'insertion ou de l'économie sociale et solidaire...) et surtout, mélangeaient allégrement ces champs d'intervention. L'élément le plus traversant a consisté sans doute dans toutes les tensions, travaillées chaque fois différemment, entre ordinarité de l'habiter d'un côté et la part d'élaboration ou d'investissement de formes indispensables à la conduite d'une expérimentation de l'autre. Frayer des chemins de transition depuis des manières d'habiter suppose d'expérimenter l'ordinaire, à même la vie courante, ou dans les milieux de vie les plus familiers. Et dans le même mouvement, il s'agit de se rendre sensibles à la manière dont les quartiers, les entours, l'expérience de l'époque se retrouvent affectés sous le signe de la transition. Cette intrication de l'ordinaire et de l'expérimentation dessine à nos yeux une figure assez nouvelle d'« agir politique pour la conduite de la transition écologique ». Nous présentons à la suite les trois éléments saillants qui caractérisent ce que nous appelons des *expérimentations politiques encadrées*.

*1. Concrétisation technique et encastrement* : Afin de définir plus avant ce que nous entendons par expérimentation politique encadrée, il nous faut en premier lieu nous arrêter sur la notion d'encastrement ou, pour le dire dans les termes de Gilbert Simondon, sur celle de concrétisation. Simondon, dans ses différents travaux consacrés aux objets techniques (Simondon, 1958 ; 2008), définit leur *concrétisation* ou mise en cohérence à la fois d'un point de vue interne (du point de vue du milieu technique), selon une simplification liée à la pluralisation des fonctions et des coopérations assurées par leurs éléments (ou multiplication des synergies) ; et à la fois d'un point de vue externe (du milieu géographique) en s'adaptant aux conditions dans lesquelles l'objet fonctionne, donc au final des conditions qui à la fois réclament son existence et qu'il participe à modifier (il parle alors de milieu associé). L'objet technique tend à la concrétisation par l'intégration de deux milieux à la fois : le milieu géographique et le milieu technique. Cette technogéographie simondonnienne résonne particulièrement avec les impératifs de la transition écologique. De manière assez évidente, on perçoit bien l'enjeu à développer des ensembles technologiques susceptibles de peu dégrader voire de réparer en partie leur environnement. Mais il s'agit plutôt, dans la perspective simondonnienne, de réincorporer des *rappports éthiques au sein même des gestes techniques*, pour faire de nous de bons « mécanologues ». Et incidemment de bons expérimentateurs.

L'analogie avec les expérimentations fonctionne bien. Comme l'indiquent les longues descriptions des chapitres précédents, nous avons eu affaire sur nos terrains à des tentatives composites, dont l'efficacité ressort de la multiplication des *synergies* entre éléments hétérogènes susceptibles de devenir multifonctionnels. Les expérimentations en question impliquent la constitution d'une intelligence collective associant des éléments autres qu'humains, des combinaisons d'expertises et de sensibilités, toute une foule de médiateurs en recherche de combinaisons heureuses. Nous pensons ici aussi bien à des synergies entre espèces dans les expérimentations permaculturelles qu'à la polyvalence fondamentale d'une botte de paille qui, comme élément de production agricole, se trouve convertie tour à tour en élément porteur pour une industrie du bâtiment durable, en matériau écologique isolant dans les murs d'une coopérative d'habitants, puis en support d'interventions pédagogiques pour travailler à la diffusion de l'esprit Chamarel. Ce n'est pas un hasard si la métaphore mécanique est largement mobilisée par les acteurs : son responsable explique ainsi comment le dispositif Ecoréno'v entre en « phase d'industrialisation », ou fonctionne selon toute une série « d'inputs », ou bien, à Chamarel, nous avons souvent insisté sur la manière dont certains habitants manifestaient leur souci pour les autres, leurs attentions, en « mettant régulièrement de l'huile » dans les rouages.

Toutes les expérimentations parcourues impliquent la formation de cultures techniciennes permettant de comprendre, d'entretenir et de se passionner pour des ensembles d'opérations techniques diverses (conception et construction d'un immeuble écoproformant, maintenance et bidouillage d'un système de chauffage solaire, processus global d'écoréno'v, construction de murs à l'ancienne, palissage « à la diable », techniques permaculturelles, etc.). Plus encore, elles présentent, comme le relève Laura Centimeri à propos de la permaculture (2019), d'étonnantes hybridations entre enjeux techniques et logique du *care* (entendu comme souci éthique des autres et des milieux dans lesquels on évolue). Cet aspect est central dans la définition de la permaculture : dans les attentions méticuleuses dont font preuve les jardiniers des Murs à Pêches vis-à-vis des disputes et des bonnes ententes entre espèces végétales, avec les micro-organismes comme avec les êtres humains. Mais on le retrouve également dans les débats animés des conseils syndicaux de copropriété, où il s'agit bien de reconnaître, derrière la performance thermique, les sensibilités différenciées qui circulent dans une copropriété. Et, depuis ce point, parvenir à déterminer le niveau de contribution raisonnable pour certains ménages en difficulté financière, ou à comprendre et à faire avec les extravagances thermiques de certaines personnes âgées particulièrement frileuses. De manière assez ordinaire on voit donc ici mises en pratique les intuitions que formulait encore Simondon

(1983) il y a une quarantaine d'années : « Je crois qu'il y a de l'humain dans l'objet technique, et que cet humain aliéné peut être sauvé à la condition que l'homme soit bienveillant à son égard. Il faut en particulier ne jamais le condamner ».

2. *Territorialisation et agentivité des milieux*. L'encastrement des expérimentations ne relève pas simplement d'un rapport singulier aux techniques, mais également, et tout autant, d'un rapport privilégié au territoire dans lequel elles s'inscrivent. Avec les Murs à Pêches et sous l'influence d'Anna Tsing (2020), nous avons pu mettre le doigt sur le fait que les territoires situés dans des zones-frontières étaient particulièrement propices aux expérimentations. Du fait de leur caractère interstitiel, de l'instabilité ontologique des êtres qui les peuplent, ou encore des multiples temporalités qui les traversent, les zones-frontières se prêtent donc particulièrement bien à la fois aux expérimentations et à l'émergence de nouvelles modalités de faire transition dans un monde abîmé. À ce titre, Tsing, Stengers ou Haraway les définissent comme des *lieux de résurgence*. Mais, si les expérimentations se plaisent dans ces territoires de bordures, elles peuvent tout aussi bien surgir d'espaces des plus ordinaires, comme des copropriétés soumises au dilemme de l'écorénovation. Dans tous les cas, elles ont lieu quelque part, *elles ne sont jamais hors sol*.

Si l'on a affaire à des initiatives éminemment territorialisées, notons qu'elles ne se limitent aucunement à leur ancrage, elles ne sont pas forcloses dans une localité donnée, mais impliquent toujours, au contraire, des réticularités, des déploiements rhizomatiques et des formes d'itinérances (Ingold, 2007) : des expérimentations permaculturelles comme celle du Sens de l'humus peuvent se distribuer à l'échelle de la ville et le réseau sociotechnique national des coopératives d'habitants s'incarner localement dans le projet Chamarel. Et ce déploiement spatial des expérimentations ne se construit pas seulement depuis leur amont, mais également vers l'aval, par *un effet de halo* qui étend leur milieu associé, une onde de courants sympathiques dont les répercussions vont jusqu'à constituer des séries ou des lignées (comme dirait Simondon) expérimentales.

Corrélativement à leur inscription territoriale, les expérimentations encadrées ont pour principal enjeu de capter, manifester et intensifier l'agentivité de leurs milieux spécifiques. Indiquons tout de suite que la singularité de ces formules ne réside pas dans le fait de capturer l'agentivité de certains types d'êtres. Si l'on s'arrête sur l'exemple des recherches pharmacologiques, celles-ci ont bien souvent consisté dans des expérimentations pour s'approprier et synthétiser l'agentivité de telle ou telle plante, pour en retirer tel ou tel principe actif. Mais ce faisant, il s'agissait d'abstraire cette puissance à la fois de la plante comme organisme vivant et des manières de vivre et agencements divers dans lesquels elle se trouvait prise (usages inséparablement sociaux, médicaux et magiques) pour en faire une « découverte » scientifique, un produit pharmacologique et une ressource commerciale<sup>73</sup>. La spécificité des expérimentations territorialisées réside dans cette sorte de « circuit court » selon lequel l'agentivité des milieux, exprimée dans le champ expérimental, se trouve réinjectée et amplifiée dans son contexte même d'émergence.

Toute la partie consacrée aux expérimentations dans les Murs à Pêches visait à documenter cette sorte de mouvement circulaire, selon ses déclinaisons techniques, artistiques, voire magiques. Pour Chamarel, la puissance à faire émerger de l'agentivité depuis les contextes de vie des habitants pourrait se reformuler en reprenant Deleuze (2003) lui-même paraphrasant Spinoza : l'expérience de la coopérative vise moins la vérification de « ce que peut un corps » que sa spécification autour de la question « qu'est-ce que peuvent un vieux ou une vieille ? » « Partir à l'aventure », comme certains d'entre eux le suggèrent, changer le monde, sans aucun doute, à condition de comprendre, dans cette formule, leurs attachements immédiats : le quartier des Barges, les écoles de la ville de Vaulx-en-Velin, les engagements dans le

<sup>73</sup> Pour une histoire de ces mécanismes concernant la période de la conquête des Amériques, voir le magnifique livre de l'historien Samir Boumediene (2016).

mouvement de l'habitat coopératif ou les luttes écologiques. Au sein du dispositif Ecoréno'v c'est le processus d'écoréno'v en tant que tel qui se trouve converti en un puissant *faitiche* qui permet de raviver les communs (dans tous les sens du terme), de passionner les affaires de la copropriété et de convertir l'embrouillamini des histoires de fuite d'eau, de petites économies et de température ambiante en vecteurs d'inscription dans l'horizon historique et planétaire de la transition.

3. *Épaississement du présent et valences enchanteresses*. Comme machines temporelles, les expérimentations encastrées ne font pas qu'esquisser des futurs possibles (comme dans le modèle classique de l'innovation technique, qui veut par exemple que les expériences sur les supraconducteurs préparent le terrain aux ordinateurs de demain). Elles induisent des *appâts pour les possibles* (Debaise, 2015), souvent enfouies dans des configurations du passé et sans cesse remises au présent. On dira, avec Haraway (2020), qu'elles *épaississent le présent*. Dans un texte récent consacré à la notion de présent épais chez Haraway, le philosophe belge Julien Pieron (2020), s'inspirant de Péguy, propose de penser les différences entre passé, présent et futur non pas comme des différences chronologiques, mais comme des *différences modales*, de manières d'être ou de modes d'existence. Ainsi, chaque état du temps vient avec son mode d'existence, le présent est le temps du « se faisant », c'est le temps « du relais, de la reprise, du prolongement et de la continuation » (Pieron, 2020 : 18) où futur et passé s'actualisent et s'entretiennent constamment. Le mode d'existence du passé est celui du « tout fait », toujours susceptible de réaffleurer au présent, à la faveur de l'intérêt qu'on lui porte. Le mode d'existence du futur, quant à lui, est celui du « à faire », comme dans « l'œuvre à faire » d'Étienne Souriau (2009), il « existe à l'état de possible fragile, de virtualité ou de germe, il nous aborde comme un appel à une prise en charge ontologique, à un travail d'accompagnement qui lui permettra peut-être d'arriver à la plénitude de son accomplissement — au terme indéterminé d'un trajet toujours risqué et problématique » (Pieron, 2020 : 20).

Les expérimentations encastrées peuvent être lues comme des partitions musicales polyphoniques, où les différents modes d'existence du temps se font écho les uns aux autres, se fondent les uns dans les autres, à la faveur d'un complexe harmonique étrange. La transition écologique en est en quelque sorte la clé : elle introduit une *temporalité troublée* qui brise la linéarité de la succession chronologique, intensifie les liens entre passé, présent et futur, les métamorphoses ontologiques et l'actualisation du non advenu. Que l'on songe à la somme d'énergies déployées pour réinventer le patrimoine horticole des Murs à Pêches, au cas proprement paradigmatique du réseau de la construction en paille qu'aura cherché à étendre et solidifier Chamarel ou encore aux bribes de la ville bas carbone qui émergent à même l'écoréno'v d'une copropriété, les expérimentations encastrées dans la transition *brassent les temps*.

Ces manières de fouiller le présent épais de la transition, dans chaque situation spécifique, constituent les cas particuliers d'un mouvement plus générique : les expérimentations encastrées visent essentiellement la production de *valences* (au sens psychologique du terme), de puissances d'attractions ou d'enchantements. Il s'agit ici de nouvelles manières de faire compter toute une série d'êtres (présents, passés et à venir), soit de s'enthousiasmer pour la vie des sols ou pour un mode de construction, de se rendre sensibles à la magie d'une friche, de prêter attention aux espiègleries des enfants du voisinage, ou bien encore de considérer l'importance d'une histoire politique locale presque oubliée. Pour les expérimentations encastrées, la transition écologique est l'occasion d'*aviver le sens de l'importance* (Stengers, 2020) de milieux de vie abîmés et fragiles redéfinis en milieux expérimentaux, et ainsi attachés, pouvoir *devenir-avec*.

Les termes de l'appel à projets du programme Cit'In consacré aux « expérimentations *démocratiques* pour la transition écologique » indiquent en sous-texte que cette transformation de grande ampleur de nos conditions d'existence pourrait bien s'opérer selon d'autres modalités. Effectivement, du fait de ses enjeux mondiaux et de l'effet de seuil qu'elle vise, la transition est en quelque sorte construite et pensée pour coller à des modes de gouvernance *top down* et technocratiques. À l'échelle nationale tout d'abord, les instruments de politiques publiques qui sont mis en œuvre pour impulser la transition écologique ne se prêtent guère à l'implication active des habitants, puisque ses trois piliers restent l'instrument réglementaire et normatif, l'instrument fiscal et enfin le marché des permis d'émission. Au-delà de ce modèle de contrainte par le haut, l'autre hétéronomie qui détermine les modèles de transition reste l'économie capitaliste et ses objectifs de croissance qui, quoique repeints en vert, n'en demeurent pas moins placés sous le signe d'une expansion indéfinie. De ce point de vue, la transition semble moins affaire de citoyenneté écologique que de consommation responsable. Plus largement, le citoyen écologique tel qu'il est actuellement requis par les diverses perspectives majoritaires de transition écologique ne l'est guère en fonction de ses capacités politiques, mais bien plutôt d'une sorte de plasticité comportementale, du développement d'une aptitude à intégrer de nouvelles normes environnementales.

Le problème de la démocratisation devient dès lors un enjeu crucial. Comment inventer des formes de participation citoyenne ajustées à cette grande transformation des conditions d'existence, sans en rester à des mécanismes de compensation, des politiques publiques du « petit geste » ou à des incitations comportementales ?

En abordant le problème sous un angle quelque peu tautologique, l'on peut être tenté de déceler à cet endroit un *enjeu démocratique à la démocratisation*, soit une épreuve pour la norme démocratique elle-même. À un niveau macroscopique, les systèmes démocratiques sont constamment mis à l'épreuve quand surviennent des situations limites (gestion de crise), qu'il s'agisse des « réponses démocratiques » au terrorisme ou au séparatisme ou, plus récemment, à la crise sanitaire, l'on se retrouve à chaque fois confronté à une certaine rhétorique de la résilience. La crise écologique constitue dans notre contexte contemporain une sorte de troisième défi d'ampleur planétaire (engageant tout de même quelque chose comme la survie de l'espèce). Or, la transition, dans ses grandes modélisations, se trouve jusqu'ici bornée d'un côté par des modes de résolution autoritaires (selon lesquels, comme dans les versions développées par Hans Jonas, un état d'urgence climatique viendrait prendre le relais des états d'urgences sanitaires ou antiterroristes) et de l'autre, par une gestion libérale (par des mécanismes de marché corrigés à un niveau international, lesquels n'empêchent pas du reste de projeter ce qui ressemble de plus en plus à un autoritarisme de marché). Une troisième voie est donc à creuser ou à renforcer pour permettre une implication citoyenne effective, qui ne soit pas de l'ordre d'une simple réponse à un stimulus gouvernemental. Il s'agirait ainsi, bien au contraire, d'autoriser les parties concernées à réinventer les termes, les terrains et les processus de transition. Notre recherche visait à rendre compte de ce monde d'initiatives territorialisées, d'expérimentations au sens fort qui, du fait de leur inventivité, sont à même de redéfinir les réalités en présence : les échelles de l'habiter, les coordonnées de la vieillesse, ce qu'est une friche urbaine ou ce qu'il est possible de tramer dans des ruines industrielles.

La logique expérimentale, tant qu'on veille à sa concrétisation, constitue peut-être un des seuls modes pour se saisir collectivement des phénomènes de fragmentation du monde et de montée d'un trouble généralisé (une déstabilisation des grands équilibres climatiques comme de la trame la plus ordinaire de nos milieux de vie). Face au flou, expérimenter c'est enquêter et commencer à redéfinir depuis le présent en transition comment habiter toutes ces portions de monde. Et faire surgir la foule de ce qui peut vivre ou disparaître avec nous.

En guise de préambule au chapitre consacré aux dimensions politiques de l'expérimentation Chamarel, nous avons proposé d'esquisser cinq lignes de démocratisation de la transition écologique. Nous nous sommes rendu compte, chemin faisant, que ces cinq lignes de démocratisation résonnaient de manière concordante sur l'ensemble de nos terrains, qu'elles avaient même une portée qui en débordait leur cadre. De ce fait, nous proposons à la suite de les reprendre en les amplifiant, au titre d'acquis (provisoires) de la recherche.

*Piste 1 : Démocratiser la transition en liant enjeux écologiques et question sociale.* En première approximation, il pourrait s'agir de rendre accessible ou praticable la transition auprès des populations ou des publics qui en seraient les plus éloignés, du fait des marginalisations de divers ordres dont ils sont l'objet (« démocratiser la transition » comme on a pu parler de « démocratiser la culture »). C'est le sens des dispositifs d'aide à l'écoréno'v financés par l'ANAH, ou de la tentative des habitants de Chamarel qui voudraient imaginer des habitats à la fois écoresponsables et accessibles à tous, sous le format notamment de la coopérative. L'association Ecodrom, dans les Murs à Pêches, réalise une sorte de synthèse magistrale entre ces deux séries d'enjeux, en parvenant à pérenniser un campement rom comme laboratoire d'écologie urbaine.

Notons que le mouvement des Gilets Jaunes est venu en quelque sorte complexifier ou tendre l'équation, dans la mesure où il s'est trouvé largement réinterprété comme un moment de contradiction entre enjeux sociaux et climatiques (la colère des invisibles aurait été déclenchée par une augmentation des prix du carburant attribuée à des mécanismes de correction écologique). Si le gouvernement a lancé l'expérimentation de Convention Citoyenne pour le Climat, c'était précisément pour essayer de résoudre cette tension. Et ce sont bien des contradictions de cet ordre qui animent encore constamment les arbitrages et les réajustements ponctuant les processus d'écoréno'v dans les copropriétés concernées par le dispositif Ecoréno'v. La résolution de cette tension est au cœur de nombreux travaux académiques et d'actions politiques de tous ordres. On peut citer ici deux pistes fortes qui ont été frayées au cours des dernières décennies : celle qui, depuis les années 1980 tente de désépécifier la question sociale comme la question environnementale en les nouant l'une à l'autre à travers le concept de justice environnementale (Di Chiro, 1995) et la piste, proche de la première, qui propose, à la manière de Martinez Alier (2014), de considérer les classes populaires non pas comme des populations « à éduquer » à l'écologie, mais comme porteurs d'une « écologie populaire » dont l'attention aux interactions entre milieux de vie humains et non humains peut être, au contraire, susceptible d'inspirer de nouvelles manières de penser la transition écologique.

Depuis une dizaine d'années, les travaux du GRAC sur les questions d'écologie urbaine peuvent être relus sous ce prisme de l'écologie populaire, tant nous avons accumulé les exemples d'habitants ordinaires, appartenant d'ailleurs ou non aux classes populaires, porteurs de conceptions et de manières de faire extrêmement intéressantes d'un point de vue écologique (nous pensons particulièrement à ce couple de résidents d'un HLM du quartier de la Confluence à Lyon, pratiquant l'affouage dans les forêts environnantes, multipliant les pratiques de récup' et fortement impliqué dans un jardin ouvrier dans la banlieue de Lyon). La résolution de la tension entre question sociale et question environnementale se trouve selon nous précisément dans des formes de démocratisation de la transition écologique soucieuses non seulement d'impliquer les classes populaires, mais plus fondamentalement, de considérer ce qu'elles ont à nous apprendre d'un rapport respectueux et attentif à un milieu de vie humain et non humain singulier.

*Piste 2 : Démocratiser, c'est mettre les formes.* Et en particulier réinventer les formes du commun. Force est de constater, à partir de l'enquête réalisée, un débordement du répertoire classique des formes de la politique, et une recherche parfois forcenée de formes ajustées à ce

qu'il se passe. Au point que souvent, la question des formes de la politique dépasse celle du simple formalisme pour épouser celle de l'esthétique. Le geste esthétique, à travers la recherche de *compositions entre des formes de vie*, devient central dans la repolitisation en contexte de catastrophe écologique. Il peut s'agir de formalisations collectives en prise à la fois avec des modes d'organisations politiques et des manières d'habiter (un immeuble et ses assemblées gigognes à Chamarel, un quartier en friche et ses multiples investissements indistinctement paysagers et politiques), ou d'un mouvement plus diffus : ainsi le premier argument qui fait paraître inéluctable le processus d'écorénovation au sein des conseils syndicaux ne concerne ni les impératifs climatiques, ni d'hypothétiques économies d'énergie, mais la nécessité de se couler à l'échelle d'une copropriété dans la trame urbaine en train de se modifier (sous peine d'apparaître comme une résidence dégradée et ainsi d'entrer dans un cycle de déréliction, du fait d'une décote immobilière). L'esthétique métropolitaine, qui gagne en épaisseur au fil de la transition, commande en dernier ressort le processus d'écorénovation. Dès lors que des milieux de vie sont intimement associés à des processus de politisation, la question des formes à donner à la politique devient centrale. On voit ainsi s'opérer à cet endroit une double désautonomisation des sphères de la politique et de l'esthétique où la rencontre, en d'autres contextes improbable, entre manières de vivre, formalisations et mises en commun devient inévitable. Donner forme au milieu et donner forme au collectif relèvent alors d'un seul et même questionnement.

*Piste 3 : Démocratiser en stimulant la vie publique.* L'émergence de publics à géométrie variable (depuis les grandes arènes médiatico-politiques jusqu'aux publics de moyenne portée autour d'un projet d'aménagement, voire à l'échelle microscopique d'une cage d'escalier) a largement été documentée dans la littérature contemporaine, en particulier dans le champ de la sociologie pragmatique des controverses (Chateauraynaud, 2011). Le retour en grâce des théories de John Dewey en constitue un autre marqueur d'importance. Cette émergence de publics différenciés, liés à la définition de nouveaux problèmes politiques, découle tout particulièrement du réattachement de la politique à des milieux bouleversés par les catastrophes contemporaines, ou revalorisés en contexte de transition (Chateauraynaud et Debaz, 2017). L'on pense par exemple aux attachements patiemment élaborés avec certaines zones humides ou forestières, devenues terrains de mobilisation, d'occupation, de construction, d'expérimentations agricoles et parfois d'affrontement dans le cadre de « luttes contre les grands projets inutiles » (ZAD de Notre-Dame-des-Landes, du Testet, à Roybon, et maintenant dans le triangle de Gonesse). Il peut s'agir encore de mises en causes publiques plus diffuses, de l'ouverture d'espaces de controverses et de contre-expertises pour répondre aux problématiques liées aux chaînes d'approvisionnement du capitalisme contemporain (que l'on songe aux grandes affaires écologiques récentes comme les débats sur l'huile de palme, ou les soucis plus ordinaires de nombre d'habitants concernant le sourcing de leurs matériaux de construction ou de rénovation).

Démocratiser, en ce sens, cela veut dire accompagner l'émergence (à la manière précautionneuse dont Souriau invite à accompagner les œuvres en train de se faire) de nouveaux publics constitués autour de problèmes formulés de manière inattendue ou par des collectifs improbables, en tenant compte de l'existence fragile (« moindre » dirait Lapoujade (2017) commentant Souriau) non seulement des collectifs et des publics, mais aussi des problèmes qu'ils instaurent patiemment et de manière risquée.

*Piste 4 : Démocratiser en reprenant en main les enjeux techniques.* Comme nous l'avons déjà mis en exergue à propos de l'encastrement des expérimentations, et qu'il s'agisse de concevoir puis d'habiter un bâtiment écologique, de remonter des murs pour relancer des pratiques agricoles anciennes ou innovantes, ou de déterminer les meilleures solutions d'isolation, tous nos terrains sont traversés par ces dynamiques de réappropriation des savoirs, des gestes ou

des problèmes techniques. L'enjeu démocratique à cet endroit ressort de la vérification continuée d'une égalité des intelligences (Rancière, 1987), ou de l'affirmation, un peu par effraction, d'une compétence des (réputés) incompetents. Ce mouvement a une profonde valeur politique en ce qu'il met en cause les asymétries de prise (Chateauraynaud, 2015) entre ceux qui définissent techniquement une certaine qualité des espaces où nous vivons, et les simples habitants plongés dans ces milieux artificialisés. Mais sa valeur tient tout autant à la pluralisation du monde de la technique auquel il ouvre, en disputant les versions expertes pour affirmer encore (à la suite de notre mécanologue chamarélien) « qu'il y a d'autres solutions possibles, plus écolos, plus responsables, etc. ». Enfin, il reste une dernière composante à cette dynamique du *reclaim* (Stengers et Pignarre, 2005) autour des enjeux technologiques : pas simplement que ceux qui n'ont guère de titre à le faire s'en emparent ni seulement proposer d'autres solutions techniques, mais également *subvertir cet ensemble pratique*, les modifier qualitativement.

Selon cette dernière option, très présente dans les cultures du hack (Gastfall, 2016), il s'agit de défaire les boîtes noires, les agencements qui incorporent forcément toute machine d'importance à un programme de gouvernement (la technologie) pour privilégier des chemins techniques imprévus et astucieux, des courts-circuits (Thoreau, 2016), soit toute une panoplie de gestes configurants, particulièrement bien équipés pour l'étayage et le renforcement de l'existence d'êtres mis à mal et fragilisés par la catastrophe écologique<sup>74</sup>.

*Piste 5 : Démocratiser, c'est faire de l'être quelconque un moteur de l'histoire.* Sous cette dernière perspective, l'on identifie la démocratie à un milieu sociopolitique, avec ses normes, ses outils, ses habitudes. Vivre en démocratie c'est se mouvoir dans ce milieu qui autorise des processus de resubjectivation en phase avec les nécessités collectives de l'époque. Chamarel en propose une version hautement militante, et ses habitants nous en ont présenté une sorte de fresque historique en nous permettant de recueillir des trajectoires d'engagement qui prennent racine dans les années 1970 dans une dissidence politique aux formes multiples. Pour les copropriétés concernées par la plateforme Ecoréno'v, la tonalité est beaucoup plus ordinaire, faite de règlements obscurs et de longs documents indigestes. Pourtant on navigue bien, dans les deux cas de figure, en démocratie. Parce que des informations circulent, des espaces de discussion et de débats permettent leur mise en cause (dans tous les sens du terme) et les citoyens peuvent trouver les moyens pour se lancer dans toute une série d'expérimentations ou de conflits autour de ces enjeux.

La transition démocratisée dépend de l'existence de ce milieu et doit pouvoir se déployer *au milieu, à l'interface labile de l'histoire et des vies ordinaires*. C'est ce qui permet de comprendre comment le fait de recycler les déchets des cités environnantes et de redonner prise à des gens un peu cabossés par les désordres du monde, dans le même mouvement (comme le fait l'association le Sens de l'humus dans les Murs à Pêches) s'inscrit bien en cohérence avec les visées altermondialistes des promoteurs du projet. À cet endroit, micro et macro conjoignent, changer le monde et changer la vie quotidienne ne relèvent pas de deux ordres ontologiques distincts. Démocratiser c'est, en vivant différemment, se placer à la hauteur des enjeux de l'époque.

#### *Élargir les cercles de la politique*

Au-delà de ces cinq pistes spécifiques, la démocratisation est parfois comprise comme un élargissement des cercles de la politique. Quels sont les êtres à qui l'on reconnaît le droit et la capacité de se mêler des affaires de la cité ? Quelles entités parviennent à peser significativement sur la manière dont elles sont conduites, gouvernées ? Comme on l'a déjà

<sup>74</sup> L'atelier paysan, qui fabrique des machines lowtech adaptées à l'agroécologie et particulièrement respectueuses des sols constitue un exemple frappant de cette subversion actuelle des techniques dans la transition.

évoqué, la distribution politique aristotélicienne s'est trouvée *démocratiquement* élargie quand les femmes, les « travailleurs serviles » et « les métèques » ont pu, au moins partiellement, avoir voix au chapitre (évidemment, à l'heure actuelle, les étrangers hors Union européenne ne bénéficient ni du droit de vote ni d'une quelconque éligibilité en France). Selon une autre formulation, centrale pour le mouvement coopératif, tout le mouvement ouvrier peut être relu « à la Jaurès » comme une manière de ramener la démocratie dans l'atelier (en limitant les rapports d'exploitation et de subordination entre patronat et travailleurs). Les membres de Chamarel voudraient pouvoir dire plus : ramener la démocratie jusque dans nos manières d'habiter une ville, un quartier, voire un immeuble.

L'écologie politique a travaillé théoriquement la question de cet élargissement des cercles de la démocratie en proposant d'étendre les vertus et capacités politiques aux non-humains ou aux autres qu'humains (Balaud et Chopot, 2021)<sup>75</sup>. Au-delà d'une extension du concernement, ou du parlement des choses (au sein duquel les entités doivent en passer par des représentations liées à des acteurs humains), notre piste de recherche autour des expérimentations encadrées pour la transition a fait émerger la possibilité d'autres modalités de l'agir politique : ne pas être simplement soumis aux nécessités environnementales retraduites en normes ou directives, ne pas prétendre non plus continuer à gouverner ou à gérer de manière surplombante les milieux de vie, mais trouver les formes d'un agir intimement conditionné, composé avec l'agentivité des milieux. *Faire avec* au sens fort de *devenir-avec* les entités multiples qui ré-émergent aux temps de la transition.

#### *Une politique de la recherche qui n'en sort pas indemne*

Qui a voix au chapitre ? Et comment ? La politique de la recherche ne sort pas indemne de ces problématisations, qui impliquent donc aussi des retours réflexifs et d'ordre méthodologique. Il est ainsi notable que nos deux principales parties, au chapitre des frictions politiques, commencent par le même geste conjuratoire « nous aurions bien pu reprendre tout ce que nous avons dit sur l'expérimentation sous une perspective politique... mais nous allons faire autre chose ». Pourquoi la répétition de ce singulier acte manqué ? (repris en plus sous une forme un peu différente dans la partie consacrée au terrain Ecoréno'v : « voilà les éléments de cadrage politique qui informent la pratique des conseillers, mais ils doivent bien s'éclipser face au moment décisif : le rituel inquiétant et transhistorique de l'AG ») Au-delà d'un problème d'agencement des matières, et le refus de tomber dans des formes de récit par trop répétitifs, il en va de notre propre opération politique, en tant que chercheurs, et qui consiste à la fois à rompre avec l'univocité de la transition sur le terrain historique, et à redéfinir la politique depuis ses bords ou ses zones de faille. On ne peut pas dès lors se contenter de documenter une politique de l'expérimentation puisque précisément le moment politique, sous cette perspective, coïncide avec un événement qui vient subvertir les conditions de l'expérience possible, la trame du sensible comme du raisonnable. *La politique dans le vif du monde*, c'est ce qui échappe et ce qui fait « qu'on ne s'y retrouve plus trop », que le territoire prend (au moins partiellement) les traits d'un *middle ground* (White, 2009), d'un espace en tensions, d'une zone de flou bouillonnante.

Le détour, la sortie des coordonnées expérimentales s'est opérée pour la partie consacrée aux Murs à Pêches par un recours explicite aux outils de l'anthropologie et de l'ethnographie : « exotiser » les Murs à Pêches devait permettre de décoloniser en quelque sorte nos imaginaires et de rompre avec l'illusion moderniste d'une transition ordonnée et souveraine, alors que les territoires en transition nous laissent suspendus dans le non advenu, un virtuel où prolifèrent les possibilités catastrophiques et les petits miracles, les enchantements au milieu des désastres. Pour Chamarel, toute la tentative de montage d'une coopérative d'habitants comme concrétisation d'un engagement social et écologique se trouve bien enveloppée par un

<sup>75</sup> Voir au sujet de la politisation des mondes non humains le travail remarquable mené depuis quelques années par les animateurs de la revue en ligne *Terrestres*.

mouvement historique, celui d'une dissidence sans cesse actualisée, ou le bégaiement d'une transition indéfiniment reprise dans le langage du socialisme utopique. Et si les habitants désormais se méfient des grands mots d'ordre et des formes canoniques de la politique, il revient aux sociologues de décrire comment, depuis le point de vue de nos vieux acteurs, ce sont les petites histoires qui vont faire faire l'Histoire ou au moins nous permettre d'en dévier suffisamment pour *transitionner de traviole*.

« Quelles histoires racontons-nous lorsque nous racontons d'autres histoires ? » (Haraway, 2020 : 260) Comme Haraway l'a bien mis en exergue, une autre conséquence politique pour la recherche en temps de transition (de *trouble*, dirait Haraway) a trait à la mise en récit des comptes rendus d'enquêtes. Si nous avons multiplié les récits, les anecdotes, les petites histoires, ce n'est pas simplement par goût pour les détails, mais parce que nous pensons, comme Haraway à la suite de l'écrivaine de SF Ursula Le Guin, que c'est grâce à elles que l'on accède à la chair et à l'esprit des mondes-en-train-de-se-faire (et de se défaire). Mais ce parti pris méthodologique est également épistémologique : face à de grands récits aussi unifiés que le sont la Transition ou l'Anthropocène, la multiplication de petites histoires est une manière particulièrement opérante de défaire leur univocité tout anthropocentrique pour donner place à des réalités entremêlées, où l'être humain (*Anthropos*) n'occupe plus le centre.

Dernière conséquence politique pour la recherche en temps troublés, le recours à une conceptualisation adéquate : « Quels concepts pensons-nous lorsque nous pensons d'autres concepts ? » (Haraway, 2020 : 260) La majorité des notions que nous avons mobilisées dans ce rapport appartient au champ de la philosophie et de l'anthropologie et cela n'est en aucun cas un hasard, quoique nous ayons été nous-mêmes surpris de leur surreprésentation. Pour penser la transition, la sociologie souffre d'un double handicap : d'abord, comme Bruno Latour ou Antoine Hennion n'ont cessé de le faire valoir depuis trente ans, la sociologie (en tout cas, celle, majoritaire, qui se place sous le patronage de Durkheim) opère un strict partage entre les affaires humaines et les choses, un partage qui la rend assez mal équipée pour penser les bouleversements indistinctement humains et non humains dans lesquels nous nous trouvons plongés. L'autre handicap de la sociologie pour penser la transition tient au lien de dépendance qu'elle entretient avec la modernité, et ce y compris dans sa version dite « réflexive ». L'essentiel des auteurs auxquels nous avons fait référence (que l'on pense à Whitehead, James, Dewey, Haraway, Simondon, Despret, Souriau ou Stengers pour les philosophes ou à Gell, Ingold, Tsing ou Viveiros de Castro et Danowski pour les anthropologues) appartient à des courants de pensée que l'on peut qualifier d'*amodernes* car tous récuse à leur manière le partage de la modernité (entre qualités premières et qualités secondes, nature et culture, matière et esprit...). La transition, plutôt que de nous projeter dans une hypothétique postmodernité ou dans une plus hypothétique encore « modernité réflexive » nous fait pénétrer dans une zone de trouble et de turbulence conceptuelle où l'idée même de modernité semble caduque ou, à tout le moins, fournir un cadre impropre pour penser ce qui est en train de nous arriver<sup>76</sup>.

#### *Explorer d'autres topologies de la transition*

D'un point de vue théorique, l'espace de problématisation ouvert par notre question initiale (démocratiser la transition) apparaît d'autant plus vaste que chacun des termes présente une importante polysémie, et se donne souvent en tension entre des versions quasi contradictoires

<sup>76</sup> Danowski et de Castro (2014 : 231) notent que la catastrophe écologique crée de nouvelles passerelles (politiques, mais aussi cosmiques et mythologiques) avec l'époque prémoderne : « Nous nous trouvons, ainsi, forcés de reconnaître une *autre* continuité, une continuité *nouvelle* du présent avec le « passé » non moderne – une continuité mythologique, ou, en d'autres termes, cosmopolitique. Le temps historique entre à nouveau en résonance avec le temps météorologique – non plus dans les termes archaïques des rythmes saisonniers, mais bien dans la disruption des cycles et la succession des cataclysmes ». De ce point de vue, et comme le suggèrent les auteurs, notre condition se rapproche bien plus de celle des Amérindiens, dont le monde s'est effondré il y a maintenant plus de 500 ans, que d'une quelconque posthumanité ou modernité réflexive.

(dans la littérature comme sur nos terrains d'investigation). Ainsi, en fonction de la manière dont on affecte le terme, la démocratie oscille-t-elle entre les vieilles ficelles de la gestion des intérêts bien compris (on pense ici particulièrement aux ruses du représentant du syndic dans l'AG de copropriétaires des Platanes) et l'*an-arche* du réel, soit comme le surgissement et la composition contingente de puissances insoupçonnées : la part des sans-parts dirait Rancière – humains *et autres qu'humains* ajouterait-on à présent. Dans le contexte trouble de la transition, on voit se transformer les formes canoniques de la démocratie (émergences de nouvelles échelles et de nouveaux modes de gouvernementalité) et se révéler de nouvelles puissances d'agir : Gaïa l'irascible, son lot de catastrophes et d'enchantements, mais aussi toute une pensée de l'écologie populaire, dans laquelle les sans-parts humains ont bel et bien leur mot à dire.

De même, si la transition peut être perçue comme une ruse supplémentaire de la raison modernisatrice (de nouveaux sauts technologiques et des mécanismes économiques réajustés pour répondre aux défis de l'anthropocène, jusqu'au monstre logique de la croissance verte...), les versions les plus radicales ne l'envisagent que sous le signe d'une rupture écologique indispensable. Entre les deux, on retrouve *de la friction*, et finalement le champ au sein duquel se déploient les expérimentations qui nous ont intéressées : ça ne glisse ni ne coulisse pas naturellement en un pur mouvement d'adaptation ou d'*upgrading*, ça ne rompt pas non plus tout à fait, mais on voit comment s'agglomèrent autour de toute une série d'aspérités, des manières différentes de penser, de cultiver, d'habiter, de vieillir... D'où la série de vocables intermédiaires qui ont pu ponctuer tout le rapport : stratégie interstitielle, communs en résurgences, révolution lente et autres utopies concrètes...

Ni *reboot* ni révolution, la transition aura surtout été envisagée au cours de la recherche comme une certaine époque, un régime du présent troublé et comme rongé de l'intérieur par les incertitudes gigantesques pesant sur nos futurs. La transition est le nom que nous donnons dans ce rapport à ce que d'autres ont nommé « le temps de la fin » (Viveiros de Castro et Danowski, 2014), *un temps sorti de ses gonds*, brouillé et ontologiquement instable où le flou contamine jusqu'aux catégories d'analyse permettant d'en rendre compte. La catastrophe écologique n'est ni un horizon probable ni une prophétie eschatologique, elle est *déjà là*, et en ce sens, elle affecte l'ensemble de nos rapports au monde, sans que l'on perçoive toutefois à quel point sa présence altère notre rapport au temps et à l'espace. Le terme de transition signale que nous avons quitté une époque, mais ne nous ne savons encore rien de celle dans laquelle nous entrons, aussi avons-nous parlé (à propos des Murs à Pêches) de *transition en suspension*, afin d'insister sur ces deux caractéristiques essentielles. Sous cette perspective « expérimenter la transition », c'est entrer à tâtons et pas à pas dans une nouvelle ère dont nous ne savons rien (Latour, dans son dernier livre que nous découvrons alors que nous terminons ce rapport, parle quant à lui du *temps de la métamorphose* (2021 : 101) ).

S'agissant des territoires de la transition, là encore, la polysémie joue à plein et l'on voit bien que l'on peut entendre par là aussi bien la construction d'immenses écoquartiers hautement technologiques (et à forte valeur ajoutée) comme le quartier de la Confluence à Lyon (GRAC, 2016b) que des villages en transition (comme Undersheim) ou des espaces restés longtemps en friche comme les Murs à Pêches. Tenant compte de la définition temporelle que nous retenons de la transition, la question qui se pose pour nous à cet endroit est celle des formalisations, notamment juridiques, qui soient tout à la fois ajustées au temps suspendu dans lequel nous nous trouvons, mais qui permettent en même temps de rendre plus robustes les territoires politiques expérimentaux émergents. À ce sujet, il est frappant de remarquer que l'idée de propriété collective est particulièrement vivace aujourd'hui dans des domaines très différents, que ce soit dans le champ de l'habitat (les coopératives d'habitants ou le fonds de dotation Antidote), dans celui de l'agriculture (comme la foncière Terres de liens), dans le champ de la conservation de la biodiversité (l'association ASPAS) ou bien encore, de manière transversale à tous ces domaines, à la ZAD de Notre-Dame-des-Landes. Chacune de ces

expériences s'accompagne d'inventions ou de réappropriations originales de statuts juridiques existants (associations loi 1901, fonds de dotation, SCIC, COOP SAS...) permettant à la fois de se prémunir d'une appropriation individuelle, de pérenniser leur action tout en laissant ouvert le champ des possibles.

Dans un souci d'amplification et d'accompagnement de ces territoires politiques expérimentaux émergents, deux pistes de recherche, liées l'une à l'autre, peuvent être avancées. La première consisterait à dresser un inventaire de toutes ces expériences, à mettre en lumière leurs points de convergences, et de là à imaginer avec les acteurs quelles transformations juridiques (en matière de droit foncier notamment) de plus grande ampleur pourraient non seulement les renforcer, mais également faciliter l'émergence de nouvelles expériences. La deuxième piste de recherche, plus théorique, s'est déjà trouvée suggérée dans la partie de ce rapport consacrée aux Murs à Pêches. Il s'agirait ici de rapprocher l'idée de « libre évolution » portée par le philosophe Baptiste Morizot (2020) de celle de « communs latents », proposée par Anna Tsing (2017). Depuis que nous travaillons sur des expérimentations politiques dans le cadre d'appels à projets de recherche ministériels, nous n'avons cessé de dire à nos commanditaires que le meilleur soutien que les pouvoirs publics pouvaient apporter à ces expériences était en premier lieu de ne pas entraver leur développement, comme c'est encore beaucoup trop souvent le cas<sup>77</sup>, de les *laisser faire* ; en second lieu, de les accompagner, notamment financièrement, dans leurs devenir, mais en prenant toujours garde de ne pas plaquer sur elles leurs propres attentes. Nous avons la conviction que la libre évolution s'applique avec la même pertinence à des espaces peu fréquentés par l'homme<sup>78</sup>, comme le défendent des associations comme l'ASPAS, qu'à des espaces marqués par les pollutions et menacés par l'urbanisation comme les Murs à Pêches. Dans les deux cas, il s'agit de suspendre (ou de réduire au minimum) l'interventionnisme et de laisser évoluer d'eux-mêmes des processus vivants déjà entremêlés. L'idée de communs latents permet de faire la jonction entre ces deux types de territoires, en se prémunissant de toute purification (du côté d'une supposée « nature sauvage » comme de celui d'un environnement humain supposément aseptisé ou intégralement artificialisé), en portant la focale sur la complexité de leur institutionnalisation (en tenant compte de leur irréductible singularité), sur leurs imperfections consubstantielles et la nécessité à toujours reprendre (mais jamais de l'extérieur) ce qui fait tenir leurs compositions instables. C'est sans doute l'idée d'*instauration*, développée par Étienne Souriau (2009) à propos des « œuvres à faire » qui rendrait le mieux compte du type d'attention et de soin requis par ces *communs latents en libre évolution* : accompagner dans une existence pleine et entière des composés fragiles de formes, de matières, d'esprits et de liens ou, comme le formulent joliment Monnin et Hennion (2018), *les aider à être*.

### 3.2. Lignes émergentes

Après avoir proposé, dans la première partie de cette conclusion, de synthétiser les résultats de notre enquête, nous voudrions terminer ce rapport en évoquant toute la matière problématique qui a pu émerger dans le travail de recherche sans que l'on sache forcément

<sup>77</sup> C'est typiquement ce qui est en train de se passer pour les nouvelles coopératives d'habitants, de plus en plus confrontées au refus d'agrément de Prêts Locatifs Sociaux de la part des Directions Départementales des Territoires et à cet autre refus pénalisant, de la part des collectivités territoriales cette fois, de garantir les emprunts bancaires.

<sup>78</sup> La philosophe Virginie Maris (2018) alerte sur le fait que les espaces dits de « protection forte » ont été progressivement réduits depuis quarante ans jusqu'à ne concerner aujourd'hui que moins de 1,6 % du territoire national. Au-delà de ces seuls chiffres, et de manière plus décisive, tout son livre, comme celui de Morizot, est un plaidoyer pour penser la libre évolution sans reconduire le partage moderne entre nature et culture.

comment en rendre compte dans les limites de nos questionnements initiaux. Ces éléments qui nous ont été proposés de manière inopinée par les acteurs excèdent le dispositif d'enquête, mais sont suffisamment importants et précieux pour revenir hanter les chercheurs, et exigeraient à ce titre (ou en guise d'exorcisme) des investigations complémentaires voire un programme d'enquête spécifique. N'ayant aucune garantie sur la possibilité de traiter ces éléments dans une enquête future, nous essayons à la suite de leur rendre justice en en proposant une formulation problématisée, quoiqu'encore balbutiante.

### 3.2.1. Les économies de la transition

L'enjeu économique n'est évidemment pas une petite question lorsque l'on cherche à déceler des modes de transition possibles qui plus est dans le cadre de sociétés modernes essentiellement régies par des mécanismes et des projections économiques. Mais si le motif économique fait retour comme un motif autonome à ce niveau de la recherche, c'est que les acteurs interrogés n'ont pas arrêté de nous *parler économie*. Pour décrire ce qu'ils font, leurs difficultés, sérier et réaménager le champ des possibles, trouver des formes de projection dans le futur, ou de redimensionnement de leurs actions. Économiser, si l'on suit nos acteurs sur les trois terrains proposés, c'est une manière de programmer et de planifier, de coordonner leurs initiatives avec d'autres entreprises, une manière de s'engrener à des mécanismes plus vastes et donc de changer d'échelle. Au travers de la notion d'efficacité, l'économie devient en quelque sorte une mégamachine au sein de laquelle agencer les autres sous-ensembles techniques (réalisation d'un bâtiment écoresponsable ; lancement d'une filière d'agriculture urbaine, etc.). Enfin, en formulant les problèmes économiquement, dans les termes de cette science des intérêts passionnés, pour paraphraser Latour et Lépinay (2008), les différents acteurs proposent des évaluations, ils mesurent et produisent, donnent ou affectent des valeurs particulières à des êtres particuliers ; activité cohérente donc avec la *production de valences* que l'on a associée plus haut à la notion d'expérimentation encadrée.

Les expérimentations présentent un certain nombre de particularités économiques. Classiquement, dans la logique de la recherche et développement, une firme peut développer des prototypes qui dans un premier temps ne seront pas rentables ; les expérimentations que l'on a pu explorer dans le cadre de notre enquête sont aussi partiellement dégagées de strictes contraintes de rentabilité. Elles bénéficient d'un engagement citoyen sous la forme de dons, d'activités largement bénévoles, et parfois de l'engagement des collectivités ou d'institutions diverses via des subventions, l'octroi de prêts à taux zéro, etc. Les futurs habitants de Chamarel sont eux-mêmes prêts à « payer plus cher » pour leur isolation en paille si cela permet à l'entreprise concernée « d'expérimenter la technique »... Inversement, il est apparu en discutant avec une ancienne « accompagnatrice projet » au sein d'Habicoop que cette anomalie pouvait poser problème, notamment dans les rapports aux banques et aux assurances, peu habituées à frayer avec des entités associatives, des collectifs de citoyens engagés, etc. L'enjeu selon elle pouvait consister alors à professionnaliser l'accompagnement (ici des coopératives d'habitants) et trouver des montages qui permettent de convertir les tentatives expérimentales en objets économiques bien répertoriés.

Pour problématiser davantage ces économies de la transition (et esquisser par là les lignes d'un programme de recherche possible), nous pouvons évoquer trois motifs endogènes, correspondant à des manières spécifiques d'envisager les questions économiques sur nos trois terrains d'investigation. Pour ne pas renier notre veine anthropologique, la première entrée sera consacrée à l'étude d'un mythe aux accents manichéens, qui imprègne profondément la conception du projet Chamarel.

### *Chamarel ou le mythe de deux économies*

La viabilité du projet, le réalisme de solutions écologiques qui doivent s'y expérimenter sont évalués, dans le discours de certains des membres les plus impliqués dans la construction de l'immeuble, sur l'arrière-fond d'un vaste cosmos : l'économie. L'installation de panneau photovoltaïque, l'isolation paille, est-ce bien rentable ? Mais l'économie au sein de laquelle ces options techniques doivent être estimées est conçue comme un mixte entre deux réalités antagoniques : la bonne et la mauvaise économie. La mauvaise économie se déploie dans les excès du libéralisme ou du capitalisme, la concurrence généralisée, la spéculation. À grande échelle, elle occasionne des ravages écologiques et sociaux. Dans le détail, elle ferme les possibles, et sous les traits des experts des différents bureaux d'études, ou de certains entrepreneurs, elle affirme « qu'il n'y a qu'une solution, que c'est comme ça et pas autrement ». En vis-à-vis, la bonne économie peut être spécifiée par des figures propres (les coopératives, le réseau de la construction en paille, le contractant malin qui a compris « qu'il y a toujours plusieurs solutions »), ses bons génies (comme l'assistant à la maîtrise d'ouvrage Amalia qui, fort de son poids économique, est venu aplanir les difficultés avec un entrepreneur répuant à reconnaître certaines malfaçons ; « comme quoi le capitalisme, ça a du bon ») et surtout ses critères évaluatifs : la bonne économie c'est celle qui laisse place à l'expérimentation, rend praticable des chemins inédits de transition.

L'histoire des deux économies est un mythe dont personne n'est tout à fait dupe : sans grand moment messianique, le bon et le mauvais monde restent indubitablement mêlés et les expérimentations pour la transition viennent rebrasser toute cette complexité. Mais en affectant positivement telle ou telle filière, tel ou tel acteur, telle ou telle part des grands réseaux sociotechniques, notamment du secteur du bâtiment, les promoteurs du projet Chamarel proposent en creux de suivre les opérations et les circulations, la mise en jeu des médiations permettant de performer la qualité environnementale de tel ou tel projet. Ils nous invitent ainsi à expliciter et analyser, en détail et au cas par cas, les économies de la qualité environnementale.

### *Les économies morales de l'écorénovation*

Dans les AG de copropriétaires comme dans le conseil syndical, les acteurs semblent reprendre explicitement la charge étymologique du terme (*oikonomia* – la bonne gestion de la maisonnée) et passent donc leur temps à ergoter sur les détails d'un budget, à batailler sur le montant d'une facture, rappeler les provisions obligatoires à programmer... Les chantiers d'écorénovation n'échappent évidemment pas à ce prisme ; le premier argument en faveur du dispositif Ecoréno'v réside dans l'accompagnement en termes de plan de financement. Et les principaux éléments de langage à fournir pour emporter l'adhésion autour du projet ne tournent, au grand jamais, autour des enjeux écologiques, mais consistent systématiquement en des variations autour des formules économiques de l'écorénovation : des calculs d'amortissement, articulés à la prise en compte d'équilibres macro-économiques concernant par exemple les prix de l'énergie ; le passage d'une perception en termes d'économie d'énergie à une valorisation patrimoniale, pensée à l'échelle d'une ville ou d'un arrondissement... Les communs de la copropriété et leurs projections dans le temps font également l'objet d'une économisation spécifique à travers la mise en place des emprunts bancaires nécessaires à la conduite du projet, et qui impliquent parfois la définition d'un surprenant individu collectif (via les « emprunts collectifs en copropriété »).

En parallèle de ces grandes options, et dans le détail des petits calculs et des petites économies, on voit s'objectiver des concernés et des soucis d'un autre ordre : la prise en compte des réalités des plus modestes, le souci de procéder à des achats groupés pour ne pas trop grever le budget des familles, la mise en place d'ateliers collectifs pour aider les personnes les plus en difficultés à accomplir les bonnes démarches pour bénéficier de toutes

les aides. Se trouve ici mis en jeu quelque chose comme une *économie morale* de l'écoréno-ovation au sens de l'historien E.P Thompson (1971), soit prise dans son sens originel d'*oikonomia*, une économie dimensionnée et intégrée dans la vie des communautés. Toutes ces démarches, et dès avant les visites liées à l'audit énergétique de la copropriété permettent ainsi de développer un régime de petites attentions, pour « faire bonne mesure », réencastrant ces calculs et ces concernements dans le petit monde vécu de la copropriété.

#### *Dans les Murs à Pêches : des économies de bout de ficelles*

La diversité des formes de vies qui peuplent les Murs à Pêches touche également les formes économiques qui y ont cours. On y trouve aussi bien des économies de la débrouille et de la récup', comme les pratiquent certaines familles tziganes ou rroms, des modes expérimentaux d'économie circulaire (à travers notamment l'association des Jardins du Coeur et de la startup Greenation), des économies mixtes de subventions et de production (comme au Sens de l'Humus), des économies de type Économies sociales et solidaires (comme l'Épicerie solidaire ou la Collecterie), ou encore des économies entièrement construites sur le bénévolat, qui concernent de nombreuses associations sur le site. Mais ce qui ressort de cette diversité économique, c'est malheureusement moins l'inventivité certaine dont elle est porteuse que le manque de moyens qui, transversalement, la grève. Pour les acteurs des expérimentations qui s'investissent dans les Murs à Pêches, l'économie se fait avec « des bouts de ficelles », elle relève « d'un exercice de jonglage », en somme, elle constitue au mieux un souci permanent, au pire, c'est un véritable obstacle à la pérennisation de leurs activités. Émerge à cet endroit un lien paradoxal qui mériterait d'être approfondi entre précarité économique et transition écologique (nous en proposerons quelques linéaments à la suite), où les acteurs les plus innovants, les plus engagés dans des formes renouvelées de transition, sont les moins soutenus économiquement<sup>79</sup>.

#### 3.2.2. Grandeurs et précarité des expérimentations pour la transition

La précarité constitue une qualité traversante pour les réalités de la transition. La fragilité économique des expérimentations écologiques, ou la précarité des acteurs de la transition semblant répondre à celle des milieux dans le contexte de réchauffement climatique, à la fragilisation des systèmes sociaux, à l'augmentation des risques environnementaux, etc. Si la fragilité des tentatives bricolées avec des économies de bouts de ficelle semble évidente, et directement thématifiée aux Murs à Pêches, on peut noter que même un dispositif aussi fortement institutionnalisé que la plateforme Ecoréno'v n'a pas vocation à être pérennisé sur le long terme (les subventions de la métropole fluctuent tous les ans et, à terme, des acteurs privés de l'écoréno-ovation doivent venir remplacer ce dispositif en quelque sorte « biodégradable »). De même, à la suite des deux expériences pilotes en matière de coopérative d'habitants (Chamarel et le Village Vertical), les nouveaux porteurs de projet peinent à leur tour à trouver les fonds pour se lancer (difficultés à trouver des subventions, à obtenir les agréments pour les Prêts Locatifs Sociaux et les garanties d'emprunts). Ainsi, la question de la précarité des expérimentations pointe vers celle de leur pérennisation et vers celle de leur changement d'échelle, dont le traitement nous permettra de conclure ce rapport.

#### *Une précarité ambiguë*

L'une des premières conditions pour la conduite d'une expérimentation réside dans son autonomie au moins relative (Luc Boltanski (1990) insiste particulièrement sur la nécessaire

<sup>79</sup> On notera que le dispositif de Revenu de Transition Écologique, expérimenté à Grande-Synthe en partenariat avec la fondation Zoein depuis 2019 entend répondre à ce problème en finançant directement, sous la forme de salaires, les acteurs locaux de la transition.

clôture du laboratoire). Sous cette perspective, la précarité d'un certain nombre de tentatives expérimentales pourrait être reliée à cette position d'autonomie. Par leur faible dépendance financière aux institutions, les acteurs ont en quelque sorte « les coudées franches » pour expérimenter à leur guise et s'engager dans des chemins de transition inédits. À cette perspective, nous pouvons en ajouter une autre, soit celle défendue par Anna Tsing (2017 : 56), pour qui la précarité « désigne la condition dans laquelle on se trouve vulnérable aux autres ». La précarité des expérimentations serait ici liée à une sortie de la téléologie du progrès, où l'indétermination, tout effrayante est-elle, serait aussi le moteur de rencontres inédites et de transformations continues. Mais mettre en avant ces deux qualités de la condition de précarité (d'indépendance vis-à-vis des institutions et d'indétermination créatrice) ne doit pas occulter une réalité plus sombre et problématique de la précarité économique en contexte de transition, que nous avons rencontrée notamment dans les Murs à Pêches, qui dessine en creux une sorte de transition à deux vitesses.

Dans l'un des scénarios proposés dans le rapport « Territoires durables 2030 » de la mission prospective du commissariat général au développement durable (DATAR, 2013), une telle transition à deux vitesses est extrapolée de la manière suivante : en marge de clusters à forte valeur ajoutée, d'enclaves sécurisées et privilégiées, on voit émerger un archipel d'expérimentations alternatives lowtech, fortement marquées par des logiques de décroissance forcée, dans un contexte de crise généralisée. L'État et les services publics délaissant des pans entiers de la population comme du territoire, il s'agit en quelque sorte de faire avec les moyens du bord pour accompagner la transition comprise ici comme transformation obligée des conditions d'existence : « Le renoncement des gouvernements et des collectivités locales à de nombreuses missions conduit les autres acteurs économiques à développer des modes de communication, d'échanges et de services très créatifs, répondant essentiellement à leurs besoins : communautés d'échange, coopératives d'habitants, communautés de résidence, etc., tout en interagissant sur des marchés secondaires basés sur des monnaies alternatives » (DATAR, 2013 : 45). Cette uchronie dystopique signale un processus ou une tendance que l'on observe bel et bien dès aujourd'hui d'un resserrement de l'intérêt et de l'accompagnement proposés par la puissance publique autour d'une version de la transition economiciste et modernisatrice, centrée sur ses secteurs (nouvelles technologies, énergie, BTP, automobile...) les plus compatibles avec la croissance économique et laissant les autres sur le bord du chemin. Cette polarisation de la transition a de nombreux effets néfastes : elle accroît la précarité économique d'une foule d'expériences déjà fragiles économiquement, elle invisibilise et minorise les inventions dont ces expériences sont porteuses et, peut-être surtout, elle donne à penser que la version modernisatrice de la transition est la seule viable, la seule à la hauteur de la situation, dans une reprise glaçante du célèbre TINA (*there is no alternative*) de Margaret Thatcher.

#### *Le serpent de mer du changement d'échelle*

Cette question du « déconfinement » ou de la « généralisation », reprise avec insistance dans les grands axes du programme Cit'In constitue en quelque sorte la pierre philosophale des expérimentations pour la transition. Elle répond à l'angoisse lancinante qui accompagne toujours les projections en matière d'ajustements aux enjeux environnementaux : « est-ce qu'on va arriver à en faire assez, et assez tôt ? » Redéployée à une échelle plus humble, cette inquiétude tourne autour de l'aspect potentiellement dérisoire des tentatives observées : « resterons-nous les petits observateurs de ces petites choses pendant que la transition majeure se décide ailleurs ? » C'est sans doute pour répondre partiellement à cette inquiétude que nous nous sommes attachés à des objets que l'on peut qualifier, du point de vue de leur échelle, *d'intermédiaires*.

Nous avons mené l'enquête à Chamarel, l'un des premiers prototypes de coopératives

d'habitants, à un moment où précisément, ce modèle original d'habitat collectif tend à se développer à l'échelle nationale (avec la restructuration du réseau Habicoop devenu Fédération nationale des coopératives d'habitants, et la multiplication ces cinq dernières années, des coopératives à la fois « en projet » et abouties<sup>80</sup>). L'expérimentation ici est donc déjà en phase de déconfinement et nous comptons bien poursuivre l'enquête autour des effets de cette diffusion et de cette dissémination territoriale de la forme « coopérative d'habitants »<sup>81</sup>.

Le terrain des Murs à Pêches articule toute une collection d'initiatives diverses, qui participent à le définir comme territoire en transition à la lisière du Grand Paris. Ce site propose donc déjà une combinaison d'expérimentations, dont on perçoit les effets notamment en matière de frictions avec les politiques publiques (à l'échelle municipale ou métropolitaine), de résurgence de communs latents ou de constitution de publics de moyenne portée autour d'enjeux de transition localisés.

Enfin, le dispositif Ecoréno'v consiste précisément à articuler plusieurs échelles de gouvernementalité pour la conduite de la transition énergétique (depuis le conseil syndical de copropriété jusqu'à la Métropole et plus loin les grands plans nationaux). Par ailleurs, nous nous sommes intéressés à cette plateforme au moment même où elle était en train de changer de régime, et passer « d'une phase d'expérimentation à une phase d'industrialisation », à un moment donc où la question du changement d'échelle constitue un enjeu immédiat pour ses animateurs.

À partir de ce choix de terrains ajustés au format du problème, quels ont été les principaux acquis de la recherche concernant la question des changements d'échelle ? Une des premières réponses consiste à rappeler que des échelles variées se télescopent ou s'articulent déjà au sein des expérimentations considérées. Prenons le cas d'un bâtiment « écoresponsable », comme à Chamarel : à travers quels réseaux sociotechniques la qualité environnementale du bâti trouve-t-elle à circuler jusqu'à se condenser précisément dans le quartier des Barges ? D'un simple immeuble sur quatre niveaux, on en vient à considérer un ensemble bien plus vaste alliant des agriculteurs, des professionnels du bâtiment, des architectes, etc. Toute une gamme d'acteurs associés dans la mise en circulation, également, d'un esprit bien particulier. Et au sein de ce réseau, Chamarel devient un maillon supplémentaire, un lieu ressource permettant la promotion de ce type de matériau auprès des enfants des écoles comme des étudiants en architecture. La possibilité d'entrer dans les murs ne peut par ailleurs être envisagée sans considérer la trame des engagements de proximité qui a permis de projeter la coopérative dans un territoire donné, quitte à activer des solidarités plus lointaines, comme le prouvent les prises de position en faveur du projet de la part d'élus au Conseil régional ou même de députés à l'Assemblée nationale. Enfin, c'est en parcourant le réseau Habicoop que les futurs habitants de Chamarel ont pu mûrir leur projet, en discutant avec des responsables du mouvement coopératif québécois ou uruguayens, qu'ils ont pu bénéficier du travail d'invention juridico-politique élaboré au travers de circulations diverses (ce réseau permettant de faire voyager des statuts et autres objets juridiques en construction depuis les bureaux de la commission des lois jusqu'aux salles polyvalentes ou aux arrière-cuisines où se réunissent les groupes en constitution).

Au-delà de ces jeux d'échelles internes, nous avons tenté de spécifier au fil de l'enquête différentes modalités susceptibles d'étendre les trajectoires expérimentales. On pourrait schématiquement différencier trois manières de grandir pour des expérimentations localisées

---

<sup>80</sup> Au moment où nous écrivons ces lignes, la cartographie des coopératives d'habitants proposée sur le site d'Habicoop recense 16 projets aboutis, 18 en travaux et 40 en phase d'étude.

<sup>81</sup> Cette enquête « Coop'innov » est actuellement menée en partenariat avec la Fédération Habicoop, le SPIRAL et le GSPR, dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME concernant les dynamiques de transformations institutionnelles liées aux processus de transition écologique.

(à bien différencier d'une simple montée en charge, ou d'une croissance à l'identique, comme si on ne faisait qu'ajouter des étages ou des membres à une coopérative déjà existante). La première consiste dans *la réplique de l'expérimentation*. Elle aurait pour modèle, si on reste sur l'exemple de Chamarel, la visite d'un groupe sur le site de cette coopérative pilote et qui, fort de cette expérience, saute le pas ou bien se trouve mieux armé pour monter sa propre structure. Cette répliquabilité suppose des accès publics, et la mise en circulation d'outils transposables comme des statuts, des modèles de montages financiers, ou le « pas-à-pas » élaboré par les conseillers Énergie du dispositif Ecoréno'v, qui leur permet de répliquer les conditions d'obtention des votes d'écovotage en assemblée de copropriétaires. La seconde modalité relève plutôt d'un *essaimage* : la sensibilisation qui s'opère au contact d'une expérimentation donnée déterminant non plus répétition à l'identique, mais des initiatives voisines, selon un déplacement du format ou du terrain de l'expérimentation. L'« invention » de la plateforme Ecoréno'v doit beaucoup ainsi à des pratiques d'accompagnement d'abord mises en œuvre auprès de ménages individuels. Un savoir-faire qu'il a fallu déplacer sur un autre registre, auprès d'autres publics, etc. Enfin, la troisième modalité, sans doute la moins attendue, correspond à un *effet halo*, une contagion de la logique ou de l'ouverture expérimentale qui vient modifier les pratiques d'acteurs fort différents. Cet effet s'est trouvé particulièrement documenté autour du cas Chamarel : avec les professionnels des banques ou des assurances qui, « comprenant le projet », se trouvaient susceptibles de l'appuyer, mais surtout d'ouvrir la porte à d'autres initiatives atypiques. L'effet halo peut également se déployer de manière territoriale. C'est le cas, pour rester dans le cadre de notre étude, aux Murs à Pêches : l'existence préalable de certaines initiatives (société horticole, jardins en permaculture) appelant l'installation d'autres acteurs, pouvant proposer des projets fort différents (projets artistiques, d'animation...), mais qui bénéficient de ce terreau expérimental préalable.

Cet effet halo participe du « bruit de fond » thématique par certains des acteurs pour définir la tonalité particulière, les circulations à la fois d'informations et d'affects qui caractérisent les temps du trouble et constituent l'arrière-plan des expérimentations en matière de transition. Et cette sensibilité accrue à nos milieux de vie troublés semble pouvoir aviver de nouvelles proximités. Au présent épais de la transition s'ajoute la consistance propre à ce que nous avons nommé ailleurs des *géographies intimes* (Kohso et al., 2018) selon lesquelles, de proche en proche, un collectif d'architectes allemands vient construire des cabanes pour le projet Ecodrom dans les Murs à Pêches, ou bien de jeunes Hongrois arrivent à la conclusion que la propriété collective est le meilleur moyen de lutter pour un droit au logement décent à Budapest, après la visite des vieux de Chamarel (réactivant par la bande des amitiés héritées d'alliances dissidentes dans les années 1970). Les géographies intimes procèdent par contiguïté plutôt que par continuité, l'éloignement des entités qu'elles convoquent n'empêche pas qu'elles puissent communiquer entre elles voire qu'elles entretiennent des relations de proximité. Elle ne se définit que par l'importance que lui accordent ceux et celles qui l'arpentent ou la racontent et par l'intérêt qu'elle suscite en retour. Une telle géographie n'a donc cessé d'évoluer, de louvoyer, de digresser et de se distordre, mais elle n'en constitue pas moins un sol commun depuis lequel il est possible de construire des habitats solides et hospitaliers. L'effet de halo de ces géographies intimes contamine jusqu'aux sociologues, qui ne peuvent, à leur tour, que s'en faire les relais, en étendant leurs tracés, en leur faisant emprunter de nouveaux chemins, en essayant de leur rendre grâce, comme nous espérons être parvenus à le faire tout au long de ce rapport.

# Bibliographie

- Anders, G. (2007) [1960], *Le Temps de la fin*, Paris, L'Herne.
- Aristote (1971), *Politique : Livre III et IV, t. II*, Première partie, (trad. Jean Aubonnet), Paris, Les Belles Lettres, coll. « Collection des Universités de France ».
- Auduc, A. (2003), « La géographie et l'évolution du 'système' des murs à pêches de Montreuil du XVIIe siècle à nos jours », dans Trochet J.-R., Péru J.-J. et Roy J.-M. (dir.), *Jardinages en région parisienne (XVIIe – XXe siècle)*, Paris, Éditions Créaphis, p. 39-47.
- Balaud, L. et Chopot, A. (2021), *Nous ne sommes pas seuls*, éditions du Seuil,
- Balestrini, N. et Moroni, P. (2017), *La horde d'or, Italie 1968-1977 : La grande vague révolutionnaire et créative, politique et existentielle*, Paris, Éditions de l'Éclat.
- Baschet, J. et Jeanpierre, L. (2019), « La commune revient » (entretien croisé), en ligne sur Lundi.am, 4 novembre 2019.
- Barad, K. (2007), *Meeting the Universe Halfway: Quantum Physics and the Entanglement of Matter and Meaning*, Durham, Duke University Press.
- Bateson, G. (1977) [1972], *Vers une écologie de l'esprit : Tome I*, Paris, Seuil.
- Béal, V. (2015), « Le déclin du développement durable. Changement climatique et transformation de la gouvernance environnementale dans les villes françaises et britanniques », dans Hajek I., Hamman P., *La gouvernance de la ville durable entre déclin et réinventions. Une comparaison Nord/Sud*, Presses Universitaires de Rennes, p. 85-104.
- Béal, V. (2011), « Ville durable et justice sociale. Ce que le développement durable nous dit de la production de l'urbain », dans Beal V., Gauthier M., Pinson G., *Le développement durable changera-t-il la ville ? Le regard des sciences sociales*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, p. 239-259.
- Benjamin, W. (2013) [1940], *Sur le concept d'histoire*, Paris, Payot.
- Boissonade, J. (2011), « Le développement durable face à ses épreuves. Les enjeux pragmatiques des écoquartiers », *Espaces et Sociétés*, n° 147.
- Bonard, Y., Matthey, L. (2010), « Les écoquartiers : laboratoires de la ville durable. Changement de paradigme ou éternel retour du même ? », *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- Boumediene, S. (2016), *La colonisation du savoir. Une histoire des plantes médicinales du « Nouveau Monde » (1492-1750)*, Vaulx-en-Velin, Éditions des Mondes à faire.
- Brisepierre, G. (2016), « Les dynamiques sociales de la rénovation énergétique dans l'habitat privé » Plan Bâtiment Durable « Nouvelles dynamiques de rénovation des logements » Contribution publique / Catégorie «état des lieux». Disponible en ligne sur <https://gbrisepierre.fr>
- Brisepierre, G. (2014), « Comment se décide une rénovation thermique en copropriété ? Un nouveau mode d'organisation de l'habitat comme condition de l'innovation énergétique », *Flux*, n° 96, juin.
- Boltanski, L. (1990), *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié.
- Callon, M. (2017), *L'emprise des marchés. Comprendre leur fonctionnement pour pouvoir les changer*, La Découverte.
- Callon, M. (2009), « Civilizing Markets: Carbon Trading between In Vitro and In Vivo Experiments », *Accounting Organizations and Society*, 34, 3, p. 535-548.
- Callon, M., Latour, B. (2006), « Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ? », dans Akrich M., Callon M., Latour B., *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs*, Presses Mines Paris, p. 11-32.

- Callon, M., Lascoumes, P. et Barthe, Y. (2001), *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Cassen, C. et Hourcade, J.-C. (2019), « Les politiques environnementales en France à la croisée des chemins. », *Les cahiers français*, n°411, p. 6-13.
- Cauchard, L. (2010), *Les collègues d'experts et la fabrique de la normalisation technique. Hybridation Normative et Performance de la Haute Qualité Environnementale (HQE) des Bâtiments en France*, Thèse de doctorat en sociologie, Paris Est.
- Centimeri, L. (2019), *La permaculture ou l'art de réhabiter*, Paris, Éditions Quae.
- Chabot, L. (2014), « Friches temporelles et aménagements urbains temporaires », *Urbia. Les cahiers du développement urbain durable*, n° 16, p. 67-84.
- Chateauraynaud, F. (2011), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Éditions Pétra.
- Chateauraynaud, F. et Debaz, J. (2017), *Aux bords de l'irréversible. Sociologie pragmatique des transformations*, Paris, Éditions Pétra.
- Chateauraynaud, F. (2015), « L'emprise comme expérience », *SociologieS* [en ligne], Dossiers, Pragmatisme et sciences sociales : explorations, enquêtes, expérimentations.
- Clerval, A. (2010), « Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris », *Cybergeo : European Journal of Geography* [en ligne], Espace, Société, Territoire, document 505.
- Conseil d'Etat, (2019), « Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques », la Documentation Française.
- Corajoud, M. (2003), « Le paysage, une expérience pour construire la ville » (texte destiné aux membres du jury du grand prix de l'urbanisme 2003), en ligne sur <http://corajoudmichel.nerim.net>, consulté le 20 août 2020.
- Danowski, D. et Viveiros de Castro, E. (2014), « L'Arrêt de monde », dans Hache E. (éd.), *De l'Univers clos au monde infini*, Bellevaux, Dehors.
- DATAR (2013), « Territoire durable 2030 » : une prospective de développement durable à l'échelle des territoires. Paris, EMS Éditions.
- Debase, D. (2015), *L'appât des possibles. Reprise de Whitehead*, Dijon, Les presses du réel.
- Debarre, A., Steinmetz, H. (2010), *Des expérimentations à l'épreuve des négociations. Des projets collectifs d'habitat pour un développement durable*, Plan Urbanisme Construction Architecture.
- Delacroix, C. (2009), « La chute de Montreuil la rouge », *Hérodote*, 2009/4, n° 135, p. 110-127.
- Deleuze, G. et Guattari, F. (1991), *Qu'est-ce que la philosophie ?* Paris, Les éditions de minuit.
- Deleuze, G. (2003), *Spinoza. Philosophie pratique*. Paris, Les éditions de minuit.
- Deligny, F. et Joseph, I. (1978), *Le croire et le Craindre*, Paris, Stock.
- Désobéissance Écolo Paris (2020), « Ne nous parlez plus de transition écologique », en ligne sur [Reporterre.net](http://Reporterre.net), 6 juillet.
- Désobéissance Écolo Paris (2020), *Écologie sans transition*, Paris, Éditions Divergences.
- Despret, V. (2019), *Habiter en oiseau*, Paris, Acte Sud.
- Despret, V. (2020), « Conversation avec Vinciane Despret » dans *Renouer avec le vivant*, Socialter, hors-série, p. 20-27.
- Dewey, J. (2003) [1927], *Le public et ses problèmes*, trad. J. Zask, Publications de l'Université de Pau/ Farrago/Ed. Léo Scheer.
- Di Chiro, G. (1995), « Nature as Community : The Convergence of Environment and Social Justice », in Cronon, William (ed.), *Uncommon Grounds, Rethinking the Human Place in Nature*, New York-London, W. W. Norton and Company, p. 298-320.

- Dubeaux, S. (2017), *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance. Transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France*, Thèse de doctorat en géographie et aménagement de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres, en ligne sur <https://www.aurh.fr/prospective/utilisations-intermediaires-des-espaces-laises-vacants/>.
- Emelianoff, C. (2007), « Les quartiers durables en Europe : un tournant urbanistique ? », *Urbia – Les cahiers du développement urbain durable – Eco-quartiers et urbanisme durable*, Lausanne, n°4, p. 11-30.
- Ennuyer, B. (2013), « Les malentendus de l'« autonomie » et de la « dépendance » dans le champ de la vieillesse », *Le sociographe*, 2013/5 (Hors-série 6), p. 139-157.
- Faburel, G. et Tribout, S. (2011), « Les quartiers durables sont-ils durables ? De la technique écologique aux modes de vie », *Cosmopolitiques*, n° 19, p. 20-41.
- Ferrery, M. (2015), « The seductions of temporary urbanism », « *Saving » the city: Collective low-budget organizing and urban practice* [en ligne], 2015, Vol. 15, n° 1, p. 181-191.
- Fresso, J.-B. (2012), *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil.
- Fresso, J.-B. (2012), « Les leçons de la catastrophe. Critique historique de l'optimisme postmoderne ». La vie des idées, 13 mai.
- Gastfall, U. (2016), « Construire des communautés », *Cahiers d'enquêtes politiques. Vivre, expérimenter, raconter*, Vaulx-en-Velin, Les éditions des mondes à faire.
- Gell, A. (2014), « La technologie de l'enchantement et l'enchantement de la technologie », trad. Braito A. et Citton Y. dans *Technologies de l'enchantement. Pour une histoire multidisciplinaire de l'illusion*, Éditions littéraires et linguistiques de l'université de Grenoble, p. 35-68.
- Gell, A. (2009), *L'art et ses agents. Une théorie anthropologique*, trad. Sophie Renaut et Olivier Renaut, Dijon, Les Presses du réel.
- Gibson, J. J. (2014) [1979], *Approche écologique de la perception visuelle*, James J. Gibson, trad. Olivier Putois, Bellevaux, Éditions Dehors.
- Goffman, E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne, Tome 2 Les relations en public*, Les éditions de Minuit.
- GRAC (2016a), *Des vies de quartier à l'épreuve de la métropolisation. Les cas des Murs à Péches à Montreuil et du quartier Saint-Léonard à Liège*, PUCA, Programme La ville ordinaire et la métropolisation.
- GRAC (2016b), *Les grands projets urbains durables à l'épreuve de leur habitabilité. Le cas exemplaire de la Confluence à Lyon*, Programme MOVIDA, ministère de l'Écologie, du développement durable.
- GRAC, COPSAT (2013a), *De la ville durable à la ville habitable. Expériences de participation instituée et dynamiques collectives autonomes à l'épreuve de l'écologie*, Programme Concertation Décision Environnement, APR 2008/2009, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- GRAC (2013b), *Expérimentations culturelles dans les brèches de la métropole*, Programme de Recherche Territorialisée en Rhône-Alpes (PRT), ministère de la Culture, PUCA, Lyon Métropole.
- GRAC (2011), *Fin de vie et maladie grave. L'accompagnement des personnes en grande précarité*, Programme « Soigner, soulager, accompagner », Fondation de France.
- GRAC (2009), *Ressaisir la citoyenneté urbaine aux bords du politique. Expériences marginales et expériences instituées de participation politique à l'épreuve des projets de rénovation urbaine dans trois pays : Catalogne, France et Québec*, PUCA, Consultation de recherche « Citoyennetés urbaines, formes d'engagements et enjeux de solidarité ».
- Gwiazdzinski, L. (2007), « Redistribution des cartes dans la ville malléable », *Espace, Population, Sociétés*, n° 2007-3.

- Haas, A. (2007), « Terres communes : une nouvelle forme de propriété collective », dans *Pour*, 2007/3 (n° 195), p. 160-165.
- Hache, E. (2011), *Ce à quoi nous tenons. Propositions pour une écologie pragmatique*, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte.
- Hagel, Z. (2013), *Ville durable : des concepts aux réalisations, les coulisses d'une fabrique urbaine. Marseille ou l'exemple d'une ville méditerranéenne*, Thèse de doctorat en géographie, Université d'Aix-Marseille.
- Hämäläinen, P. (2012) [2008], *L'empire comanche*, trad. Frédéric Cotton, Paris, Anacharsis Éditions.
- Haraway, D. J. (2020), *Vivre avec le trouble*, trad. Vivien Garcia, Vaulx-en-Velin, Éditions des mondes à faire.
- Haraway, D. J. (2007), *Manifeste cyborg et autres essais. Sciences - Fictions - Féminismes*, Anthologie établie par Allard L., Gardey D. et Magnan N., Paris, éditions Exils.
- Hennion, A. (2015), « Enquêter sur nos attachements. Comment hériter de William James ? », *SociologieS* [en ligne].
- Hennion, A. (2013), « D'une sociologie de la médiation à une pragmatique des attachements. Retour sur un parcours sociologique au sein du CSI », *SociologieS* [en ligne].
- Hennion, A. (2010), « La mémoire et l'instant. Improvisation sur un thème de Denis Laborde », *Tracés*, n° 18, p. 141-152.
- Hennion, A. (2004), « Une sociologie des attachements. D'une sociologie de la culture à une pragmatique de l'amateur », *Sociétés*, 85 (3), p. 9-24.
- Hivert, Ph. (2004 ; 2005), *Montreuil-sous-Bois*, Tomes 4 et 5, Folies d'encre.
- Holyoake, G.-J. (2017), *Histoire des équitables pionniers de Rochdale*, Rennes, Éditions du commun.
- Iliadis, A. (2016), « La concrétisation technique, un concept nodal », en ligne sur <http://www.implications-philosophiques.org>.
- Ingold, T. (2016), *Les matériaux de la vie*, trad. Hicham-Stéphane Afeissa, Sophie Gosselin, *Multitudes*, 2016/4 (n° 65), p. 51-58.
- Ingold, T. (2011), *Being Alive: Essays on Movement, Knowledge and Description*, Londres, Routledge.
- Ingold, T. (2007), *Une brève histoire des lignes*, trad. Sophie Renaut, Bruxelles, Zone sensible.
- Ingold, T. (2000), *The Perception of the Environment. Essays on Livelihood, Dwelling and Skill*, Londres, Routledge.
- Ion, J. (1997), *La fin des militants*, Éditions de l'Atelier.
- James, W. (1998), *La Signification de la vérité* [trad. de 1909a] collectif DPHI (dir.), Lausanne, Éditions Antipodes. p. 151
- James, W. (2007) [1909b], *Philosophie de l'expérience. Un univers pluraliste*, préface de Lapoujade. D., Paris, Éditions Les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil.
- Kohso, S. et alii, (2018), *Fukushima et ses invisibles*, les éditions des mondes à faire.
- Laborde, D. (2005), *La Mémoire et l'Instant. Les improvisations chantées du bertsulari basque*, Bayonne, Saint-Sébastien, Ed. Elkar.
- Lapoujade, D. (2017), *Les existences moindres*. Paris, Les éditions de minuit.
- Latour, B. (2021), *Où suis-je ? : Leçons de confinement à l'usage des terrestres*, Paris, La Découverte.
- Latour, B. (2017), *Où atterrir ? : Comment s'orienter en politique*, Paris, La Découverte.
- Latour, B. (2015), *Face à Gaïa : Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, Paris, La

Découverte.

Latour, B. (2012), *Enquête sur les modes d'existence : Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte.

Latour, B. (2004), « Why Has Critique Run out of Steam? From Matters of Fact to Matters of Concern ». *Critical Enquiry*, Vol. 30, n°2. University of Chicago Press.

Latour, B. (1996), *Petite réflexion sur le culte moderne des dieux faitiches*, Les Empêcheurs de penser en rond.

Latour, B. (1989), *La Science en action*, trad. Michel Biezunski, texte révisé par l'auteur, Paris, La Découverte.

Latour, B. et Lépinay, V.A. (2008), *L'économie, science des intérêts passionnés. Introduction à l'anthropologie économique de Gabriel Tarde*, Paris, la Découverte.

Laugier, S. et Gefen, A. (2020), *Le pouvoir des liens faibles*, Paris, CNRS.

Lonzi, C. (2017) [1970], *Crachons sur Hegel. Une révolte féministe*, Paris, Eterotopia.

La librairie des femmes de Milan (2017) [1974], *Ne crois pas avoir de droits*, trad. par le collectif Mise en commune, Éditions La Tempête.

Macé, M. (2019), *Nos cabanes*, Lagrasse, Verdier.

Macé, M. (2017), *Sidérer, considérer : migrants en France*, Lagrasse, Verdier.

Malinowski, B. (2002), *Les jardins de corail*, trad. Pierre Clinquart, Paris, La Découverte.

Maris, V. (2018), *La part sauvage du monde*, Paris, Seuil.

Martinez Alier, J. (2014) [2002], *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde*, Paris, Les Petits matins / Institut Veblen, 2014

Micoud, A. (1991), *Des Hauts-Lieux. La Construction sociale de l'Exemplarité*, C.N.R.S. Éditions.

Micoud, A. (2011), « Terre, terroir, territoire », *Lumière & Vie*, n° 290, avril-juin 2011, p. 37-45.

Monnin, A. et Hennion, A. (2015), « Sous la dictée de l'ange... Enquêter sous le signe d'Étienne Souriau », dans Courtois-L'Heureux F., Wiame A. (éd.), *Étienne Souriau, une ontologie de l'instauration*, Paris, p. 131-156.

Morizot, B. (2020), *Raviver les braises du vivant : un front commun*, Arles et Marseille, Actes Sud et Wildproject.

Pautard, E. (2009), *Vers la sobriété électrique : politiques de maîtrise des consommations et pratiques domestiques*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Toulouse 2.

Pecqueux, A. (2020), « Puissances de l'intermittence et pouvoir de la participation », dans Laugier S. (dir.), *Le pouvoir des liens faibles*, CNRS éditions, 2020, p. 49-70.

PÉROU, *Architecture de la jungle*, dossier en ligne sur le site du PUCA : <http://www.urbanisme-puca.gouv.fr>.

Pieron, J. (2020), « Présent épais et communs latents temporels », *Lectures anthropologiques* [en ligne], 7, mis en ligne le 30 novembre 2020, consulté le 04 mars 2021.

Pignarre, P. (2004), « Apprendre à échapper aux alternatives infernales », *Mouvements*, 2004/2, n° 32, p. 40-48.

Pradel, B. (2008), « L'urbanisme temporaire : du court au moyen terme. Une échelle d'action publique intermédiaire », dans de Coninck F. et Deroubaix J.-F., *Ville éphémère ville durable. Nouveaux usages nouveaux pouvoirs*, L'Oeil d'Or, 2009, p. 247261.

Rancière, J. (2002), « Le maître ignorant - Avant-propos à l'édition brésilienne », disponible sur le site de la revue Multitudes.

- Rancière, J. (1995), *La mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée.
- Rancière, J. (1990), *Aux bords du politique*, Bordeaux, Osiris.
- Rancière, J. (1987), *Le maître ignorant*, Paris, Fayard.
- Reigner, H. (2013), *Sous les pavés de la qualité urbaine. Gouvernement des territoires, gouvernement des conduites et formes renouvelées de la domination dans la ville néohygiéniste*, Institut d'Études Politiques de Paris, HDR.
- Renauld, V. (2012), *Fabrication et usage des écoquartiers français. Éléments d'analyse à partir des quartiers De Bonne (Grenoble), Ginko (Bordeaux) et Bottière-Chénaie (Nantes)*, Thèse de doctorat en Géographie, Aménagement, Urbanisme, INSA de Lyon.
- Shove, E. (2010), « Beyond the abc: Climate change policy and theories of social change », *Environment and Planning*, vol. 42, p. 1273-1285.
- Simondon G. (1958), *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier.
- Simondon, G. (1964), *L'individu et sa genèse physico-biologique*, Paris, PUF.
- Simondon, G. (2008), *Imagination et invention (1965-1966)*, Chatou, La Transparence, 2008.
- Sloterdijk, P. (2010), *Globes. Sphères II*, Paris, Maren Sell.
- Souriau, E. (2009) [1943], « Du mode d'existence de l'œuvre à faire », dans Souriau E., *Les différents modes d'existence*, Paris, PUF, p. 195-217.
- Starhawk (2003), *Rêver l'obscur; Femmes, magie et politique*, Paris, Les empêcheurs de penser en rond.
- Stavo-Debauge, J. et Trom, D. (2004), « Le pragmatisme et son public à l'épreuve du terrain. Penser avec Dewey contre Dewey », dans Karsenti B. et Quéré L. (dir.), *La Croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Paris, Éditions de l'EHESS (« Raisons Pratiques », vol. 15), p. 195-226.
- Stengers, I. (2020), *Réactiver le sens commun. Lecture de Whitehead en temps de débâcle*, Paris, La Découverte/Les Empêcheurs de tourner en rond.
- Stengers, I. (2019), « La résurgence des communs », intervention d'Isabelle Stengers aux Tanneries à Dijon, avril 2019. La transcription intégrale de l'intervention est disponible sur le site <https://dijoncter.info/>.
- Stengers, I. (2014), Entretien avec Isabelle Stengers, Propos recueillis par Estelle Deléage, *Écologie & politique*, 2014/1, n°48, p. 61-74.
- Stengers, I. et Pignarre, Ph. (2005), *La Sorcellerie capitaliste*, Paris, La Découverte.
- Stengers, I. (2000), « Discipline et interdiscipline : la philosophe de « l'écologie des pratiques » interrogée: Entretien avec Isabelle Stengers », *Nature, Sciences, Sociétés* Volume 8, Issue 3, juillet-septembre 2000, p. 51-58.
- Subrémon, H. (2012), « Les citoyens et leur intelligence. Pour une socio-anthropologie de l'environnement du milieu urbain. Pistes pour une approche des savoirs locaux en ville », in Poirot-Delpech S., Raineau F., *Regards sur la crise écologique. Pour une socio-anthropologie de l'environnement. Tome 2*, L'Harmattan, Paris, 2012.
- Theys, J. (2002), « L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », en ligne sur <http://developpementdurable.revues.org>.
- Theys, J. et Emelianoff, C. (2001), « Les contradictions de la ville durable », *Le Débat*, n°113, p. 122-135.
- Thompson, E.P. (1971), « The moral economy of the English crowd in the eighteenth century », in *Past & Present*, 50, 1971, p. 76-136.
- Tonkiss, F. (2013), « Austerity urbanism and the makeshift city », *City*, juin 2013, Vol. 17, n° 3, p. 312-324.

- Thoreau, F. (2016), « Fendre les choses. Du circuit court au court-circuit », *Cahiers d'enquêtes politiques. Vivre, expérimenter, raconter*, Vaulx-en-Velin, Les éditions des mondes à faire.
- Tozzi, P. (2013), « Ville durable et marqueurs d'un « néohygiénisme » ? », *Norois*, n°227, p. 97-113.
- Tsing, A. L. (2017), *Le champignon de la fin du monde. Sur les possibilités de vivre dans les ruines du capitalisme*, trad. Pignarre Ph., Paris, Les empêcheurs de penser en rond, La Découverte.
- Tsing, A. L. (2020) [2004], *Friction. Délires et faux-semblants de la globalité*, trad. Stengers I. et Pignarre Ph., Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, La Découverte.
- Tsing, A. L. (2018), « Résurgence holocénique contre plantation anthropocénique », trad. Quessada D., *Multitudes*, 2018/3 n° 72, p. 77-85.
- Vigne, M. (2014), *Cultiver l'espace public : les murs à pêches, un territoire d'expérimentation*, mémoire de Master EHESS, Paris.
- Valegeas, F. (2014), *Concevoir et habiter un quartier dit durable : injonctions écologiques et dynamiques collectives à Beauregard (Rennes) et Les Brichères (Auxerre)*, Thèse de doctorat en Aménagement de l'espace et urbanisme, Paris Est.
- Vivien, F-D. (2005), *Le développement soutenable*, Paris, La Découverte.
- White, R. (2009), *Le Middle Ground. Indiens, Empires et Républiques dans la région des Grands Lacs, 1650-1815*, Toulouse, Anacharsis.
- Whitehead, A. N. (1995), *Procès et réalité*, Paris, Gallimard.
- Wright, E. O. (2017), *Utopies réelles*, traduit par Farnea V., Peschanski J. A., Paris, La Découverte.